CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN COFINANCE(S) PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par son directeur général, M. Nicolas GRIVEL,

L'État, représenté par le Préfet de département, M. Louis LE FRANC, et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, représentée par son président, M. Sylvain ROBERT, ci-après désigné « le porteur de projet »,

La ville de Lens, représentée par son Maire, M. Sylvain ROBERT,

La ville d'Avion, représentée par son Maire, M. Jean-Marc TELLIER,

La ville de Liévin, représentée par son Maire, M. Laurent DUPORGE,

Maisons et Cités, représentée par son Directeur Général, M. Dominique SOYER,

SIA Habitat, représentée par sa Directrice Générale, Mme Amélie DEBRABANDERE,

Pas-de-Calais Habitat, représentée par son Directeur Général, M. Bruno FONTALIRAND,

Action Logement Services représenté par sa directrice du renouvellement urbain dument habilitée aux fins des présentes,

Foncière Logement, représenté par sa Présidente,

Flandre Opale Habitat représenté par son Directeur Général,

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

En présence de :

La Caisse des Dépôts, représentée par sa Directrice Territoriale, Mme Sandrine FERRERO,

Le Conseil régional, représentée par son Vice-Président M. Guillaume DELBAR,

…

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 5

LES DÉFINITIONS 6

TITRE I - LES QUARTIERS 7

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN 8

Article 1. Les éléments de contexte 8

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain 14

Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville 14

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet 18

Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation 24

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet 24

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain 24

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain 26

Article 4. La description du projet urbain 29

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés) 29

Article 4.2 La description de la composition urbaine 36

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux 38

Article 4.4 Les programmes de logements locatifs sociaux induits 39

Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité 39

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle 39

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité 43

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions 44

Article 6.1 Stratégie de relogement 45

Article 6.2 Stratégie d'attribution 47

Article 7. La gouvernance et la conduite de projet 50

Article 7.1 La gouvernance 50

Article 7.2 La conduite de projet 52

Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet 54

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage 58

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation 60

Article 8. L'accompagnement du changement 61

Article 8.1 Le projet de gestion 61

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants 62

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier 65

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION 67

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel . 67
Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle 67
Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU 82
Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI 85
Article 10. Le plan de financement des opérations programmées 86
Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements 87
Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU 87
Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services 87
Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah 87
Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts 88
Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés 88
TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ...88
Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU 88
Article 12.1 Le reporting annuel 88
Article 12.2 Les revues de projet 88
Article 12.3 Les points d'étape 89
Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF ... 89
Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet 89
Article 13. Les modifications du projet 90
Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle 90
Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention 90
Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées 90
Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle 90
Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU 90
Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements 91
Article 14.3 Le contrôle et les audits 91
Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage 91
Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention 91
Article 14.6 Le traitement des litiges 92
TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES.....93
Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU 93
Article 16. Les archives et la documentation relative au projet 93
Article 17. La communication et la signalétique des chantiers 93
Article 17.1 Communication 93
Article 17.2 Signalétique 94

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU

PRÉAMBULE

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
  - A – présentation du projet ;
  - B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
  - C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
  - D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier élaboré à la suite du protocole de préfiguration de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (283) cofinancé par l'Anru, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné :

- par les comités d'engagement du 19 septembre 2018 et du 23 octobre 2019

La présente convention pluriannuelle, sur lesquelles s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques[1].

[1] *Le cas échéant la présente convention doit faire mention des autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal.*

LES DÉFINITIONS

- **Le « porteur de projet »** est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

- **Le « projet de renouvellement urbain », ou « projet »,** représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.

- **Le « programme », ou « programme urbain »,** est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou le directeur général de l'ANRU, ou par délégation par le délégué territorial de l'ANRU, qu'elles soient financées ou non par l'ANRU.

- **L' « opération »**, action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.

- **Le « maître d'ouvrage »** est un bénéficiaire des concours financiers de l'ANRU.

- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les « concours financiers » de l'ANRU**, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'ANRU et de prêts bonifiés autorisés par l'ANRU et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - ANRU - Action Logement portant sur le NPNRU.

- Le « **projet d'innovation** » (lauréat de l'AMI VDS du 16 avril 2015 ou au titre du volet « Innover dans les quartiers » de l'AMI ANRU+ du 14 mars 2017) désigne la composante innovation du projet de renouvellement urbain faisant l'objet de financements du PIA au titre de l'axe 1 de l'action Vile Durable et Solidaire (VDS) et/ou du volet « quartiers » de l'action « Territoires d'Innovation » (TI). Le projet d'innovation comporte deux phases successives : la phase de maturation et la phase de mise en œuvre.

TITRE I - LES QUARTIERS

La présente convention porte sur le (ou les) quartier(s) suivant(s) :

- le quartier d'intérêt national, identifié dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
    - la Cité du 12 / 14 (QP062024) à Lens (62) ;
- les quartiers d'intérêt régional retenus par le conseil d'administration de l'ANRU en date du 21 avril 2015 :
    - le quartier République - Cité 4 Sud (QP062019) à Avion (62),
    - le quartier Calonne – Marichelles – Vent de Bise (QP062028) à Liévin (62)

Le cas échéant, elle sera complétée par avenant pour intégrer les projets et les opérations relatifs aux quartiers suivants :

- Quartier(s) d'intérêt régional Avion République – Cité 4 Sud : clause de revoyure envisagée pour le changement d'usage de la tour des Frênes / étude de faisabilité en cours.

qui n'ont pas encore fait l'objet d'une validation et seront intégrés ultérieurement par avenant à la présente convention.

Un plan de situation de l'ensemble des quartiers d'intérêts national et régional de l'agglomération est présenté en annexe A.

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 1. Les éléments de contexte

Contexte général à l'échelle de l'agglomération :

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin se situe au cœur du Bassin Minier, entre l'agglomération d'Hénin-Carvin et l'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane bénéficiant d'une situation géographique privilégiée au cœur de la Région Nord - Pas-de-Calais. Le territoire qui se compose de 36 Communes, se caractérise par la présence de nombreuses cités minières dans sa partie centrale, formant un tissu urbain continu et dense, entouré par des communes plus rurales au Nord et au Sud. L'agglomération compte 241 645 habitants (recensement 2013), et l'évolution démographique est en baisse de 1,7% depuis 2008.

Le passé industriel minier a marqué l'histoire de ce territoire, à l'origine agricole et rural : une organisation spatiale et sociale singulière, l'héritage d'un patrimoine historique (bâtiments, terrils, etc.), d'un parc social important (moyenne de 48% de logements sociaux sur l'agglomération) essentiellement de type individuel, un taux de chômage élevé et une forte précarité de la population à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

Bien que le territoire ait été confronté à une problématique de crise et de développement suite à la fin de l'activité minière, il n'en demeure pas moins plein de ressources dont la valorisation assied le projet de territoire porté par la CALL. Située au cœur de la Région Hauts-de-France, à la croisée de 5 capitales européennes et d'un bassin de 80 millions d'habitants, l'agglomération de Lens-Liévin bénéficie d'une excellente accessibilité : desservie par le TGV, avec 5 aéroports internationaux localisés à moins de 2h, connectée au réseau fluvial, elle est traversée par 4 autoroutes et dispose depuis le 1er avril 2019 d'un réseau de transport structurant avec la mise en service du bus à haut niveau de service (BHNS).

Le Projet de Territoire vise à coordonner et appuyer les initiatives portées par différents acteurs que sont les communes, entreprises, associations, bailleurs sociaux, centres de formation, lycées, universités, …. Bien plus qu'une feuille de route, c'est un projet évolutif et innovant intégrateur des différents programmes et opérations en cours. Les potentialités du territoire, du fait notamment de sa tradition industrielle et de sa situation géographique, sont réelles et offrent de nombreuses perspectives de développement.



Depuis plusieurs années, la redynamisation du territoire a reposé sur la mise en œuvre de projets phare d'envergure internationale destinés à redéfinir son ADN, au premier rang desquels figurent l'implantation du Louvre-Lens en 2012, et des Réserves du Louvre à Liévin, inaugurées le 9 octobre 2019. Par ailleurs, le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais est inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco en tant que « paysage culturel » depuis 2012, reconnaissance de l'héritage naturel, urbain et culturel issu de l'histoire minière qui contribue à l'identité unique de ce territoire.

123 cités minières sont désormais inscrites au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, au rang desquelles figure la cité du 12/14. Située à proximité des terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle (plus hauts terrils d'Europe) dont le site du 11/19 est l'un des cinq centres majeurs de la mémoire du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais (vecteur de développement Culturel et touristique), la cité du 12-14 est retenue au NPNRU en tant que quartier d'intérêt national. L'ambition de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier) est de faire du Bassin Minier un territoire d'excellence de la transition énergétique tout en étant un processus de diversification sociale. Sur la CALL, sur les dix prochaines années, c'est plus de 10 000 logements sociaux parmi les plus dégradés -appartenant au patrimoine de Maisons et Cités et SIA Habitat- qui devraient bénéficier d'une rénovation. Ainsi, l'ambition affichée pour la Cité du 12/14 à Lens est de faire de ce quartier d'intérêt national un site démonstrateur de la rénovation du patrimoine minier.

Au-delà de la Cité du 12/14 à Lens, les quartiers République –Cité 4 Sud à Avion, et Calonne – Marichelles - Vent de Bise à Liévin sont également retenus -parmi les 21 QPV du territoire- dans le cadre du NPNRU au rang de quartiers d'intérêt régional. Parallèlement, les villes de Lens et Liévin font parties des 222 villes retenues pour bénéficier du Plan national « Action Cœur de Ville ». Ce plan répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle moteur du développement du territoire.

Des projets d'échelles variées sont en développement : chaîne des parcs, nouveau centre hospitalier, ZAC centralité, Pôle d'excellence sportif, … projets ambitieux susceptibles d'impulser une nouvelle dynamique et de changer le regard sur un territoire souvent stigmatisé. Sur les trois quartiers concernés par la présente convention, l'objectif est de profiter de l'effet levier du NPNRU pour asseoir l'émergence d'une requalification en profondeur qui installe durablement ces quartiers dans une dynamique positive et efface leur spécialisation sociale. Ainsi, au travers des projets envisagés, les quartiers NPNRU de la CALL auront connu, à horizon 2030, une amélioration significative de leur cadre de vie et un regain d'attractivité, à la fois grâce aux opérations endogènes, mais également grâce à la revitalisation territoriale globale et intégrée des différents projets à l'œuvre sur le territoire (voir cartographies en annexe A1).

Présentation des quartiers concernés :

La Cité du 12/14 à Lens :

Les cités minières du 12 et du 14, en partie inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, présentent un habitat individuel fortement dégradé où la vacance s'accentue pour ce qui concerne le parc de LLS qui côtoie des logements privés très investis pour certains. Prise entre les routes de Béthune et de La Bassée d'ouest en est, la rocade minière au Nord et le site de l'hôpital au Sud, le quartier est à immédiate proximité du centre-ville et de l'essentiel des sites et équipements structurants de l'agglomération (stade Bollaert, IUT, Louvre Lens, Faculté Jean Perrin, …) bénéficiant ainsi d'une situation privilégiée qui assoit son potentiel de développement. La structure urbaine repose sur des axes historiques qui organisent la cité autour d'espaces publics, d'équipements (écoles) et de l'église St Edouard pour la cité du 12. La cité du 14 se définit comme une cité jardin, peu dense, avec différentes typologies de maisons individuelles ou mitoyennes entourées de jardins.

La population sur le périmètre QPV est de 2 215 habitants en 2013 représentant 7,3% de la population de la commune. De manière générale, on note une baisse de la population plus marquée sur le quartier (-16%) qu'à l'échelle du territoire (-9% sur Lens et -1% sur CALL). Cette baisse s'explique notamment par la disparition progressive des ayants droit et le manque d'attractivité du territoire et plus spécifiquement du quartier. On peut noter également que plus de la moitié (56%) des personnes qui sont parties ont moins de 25 ans et 19 % ont plus de 60 ans. La population se caractérise par un indice de jeunesse élevé (1,5 contre 1 à Lens), une grande fragilité socio-économique, ainsi qu'un nombre important de familles monoparentales (18,8% des ménages). En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 35,7%, soit moins qu'à Lens (45,6%) et dans l'EPCI (51,9%). A l'échelle du quartier, les ayants droit représentent 26% de la population. On recense une part d'allocataires isolés plus faible dans le quartier (38,9%) que dans la commune (47,3%), mais plus importante que dans l'EPCI (37,8%). On observe une part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA équivalente dans le quartier (29,9%) et la commune (30%), mais supérieure à l'EPCI (23,2%).

En termes d'équipements, le quartier dispose de deux écoles dont l'une comprend 22 classes (Jean Macé – inscrite au patrimoine) et l'autre 12 (Berthelot), l'état actuel des bâtiments étant fortement dégradé, nécessitant des travaux de rénovation lourds. Les autres équipements publics se résument à une antenne du centre social, une salle polyvalente, et la maison du projet. L'ancien Centre d'Animation Jeunesse est fermé. Composé de 3 bâtiments, l'ensemble est très dégradé. Le site fait l'objet d'une mission AMO en cours pour définir la programmation articulée autour du développement d'activités ESS, en lien avec l'association Porte Mine (association basée sur le quartier du 12/14, à la maison de l'ingénieur –tiers lieu à vocation touristique, citoyenne, artistique et culturelle-, mobilisant habitants, artistes, et associations, pour inventer des lieux d'échange et créer des projets communs, fondés sur de nouveaux modes de coopération entre initiatives publiques, économiques et associatives). La mission aboutira à la production du programme technique fonctionnel détaillé afin de lancer la consultation de Moe courant 2020.

Avec ses aménités, sa situation, et l'ensemble des atouts dont il dispose, ce quartier a vocation à maintenir une offre de LLS individuels abordables tout en favorisant la mixité sociale par le développement de nouveaux produits logement en réhabilitation/vente du patrimoine existant ou en construction neuve. Au regard des spécificités patrimoniales du quartier (périmètre MH + inscription UNESCO), les opérations devront s'inscrire dans le respect des caractéristiques qui font la qualité urbaine, architecturale et paysagère du site, et sa VUE (valeur universelle exceptionnelle) dont l'architecte des bâtiments de France et l'Etat sont les garants.

L'état du marché invite à trouver des solutions permettant la gestion de l'attente des sites libérés par la démolition à mettre en réserve foncière, dans une stratégie de production maîtrisée pour les opérations en diversification à l'échelle du quartier élargi, afin d'éviter l'autoconcurrence entre produits et de garantir la commercialisation des opérations inscrites au projet.

Sur le quartier du 12-14 à Lens, un workshop a été organisé sur cette thématique de la gestion transitoire, financé par le ministère de la cohésion des territoires et organisé par Euralens, dans la continuité du Palmarès des jeunes urbanistes 2018. La réflexion a abouti à la proposition de développer de l'agriculture urbaine sur ces fonciers, projet actuellement en cours de précision qui sera soumis à l'ANRU dans le cadre de l'AMI « quartiers fertiles ». Le workshop concluait également sur la nécessité de développer des « espaces programmés » sur les dents creuses afin de permettre aux habitants de disposer de lieux de vie sociale ou de rencontre pour mailler le quartier et recréer ainsi des conditions susceptibles d'influer sur son attractivité. Cette seconde réflexion a été reprise dans le cadre des ateliers de concertation, la matière collectée devant alimenter le travail du prestataire qui sera retenu dans le cadre de la mission d'AMO relative à la requalification des espaces publics du quartier, préalable essentiel à sa remise en attractivité.

En effet, bien que la structure urbaine et paysagère originelle du quartier présente des qualités paysagères, l'état technique des voiries et réseaux est vétuste, avec des particularités qui complexifient leur gestion et entretien (réseaux implantés en domaine privé notamment, avec servitudes). En outre, pour certaines formes d'habitat, essentiellement les corons, l'implantation à l'alignement avec un parcellaire laniéré et des façades étroites génèrent des problématiques de stockage des déchets et de stationnement. Le projet prévoit des interventions en aménagement et en résidentialisation visant à y apporter des réponses satisfaisantes facteurs d'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'habitat.

Pour ce qui concerne les fonciers libérés, outre la temporisation liée à la stratégie évoquée ci-dessus, l'objectif poursuivi au travers d'une gestion transitoire à moyen terme est également celui d'une nécessaire réflexion globale sur une emprise élargie. En effet, ces emprises foncières (4,5 ha) sont mitoyennes du site de l'hôpital qui délimite le quartier au Sud. Or, le déménagement de cet équipement à horizon 2024 va libérer une emprise de 16ha à immédiate proximité du centre-ville et sur un territoire où le foncier se fait rare. Il est donc essentiel qu'une réflexion élargie soit menée afin de permettre de définir un projet global cohérent, une trame viaire pertinente, susceptible de favoriser l'ouverture du quartier vers le sud et son désenclavement. Une mission d'AMO / étude de programmation est projetée à court terme sur l'emprise de l'hôpital, qui intègrera ce périmètre à la réflexion.

A noter qu'en matière de transports en commun, le SMTAG (Syndicat mixte des transports Artois Gohelle) mène des études techniques préalables pour le développement d'une nouvelle ligne du BHNS, ligne de niveau 2 (fréquence au ¼ d'heure en heures de pointe et 20 minutes aux heures creuses), qui desservira le nouvel hôpital en passant au cœur du quartier en site banalisé (passage rue de la Bourdonnais puis Fénelon). Une première réunion a été organisée avec les équipes techniques de la Ville de Lens et de CALL afin de valider le tracé qui sera emprunté et d'identifier les contraintes afin de cadrer les points à étudier dans le cadre de l'AMO aménagement des espaces publics. Deux autres lignes sont également à l'étude pour une meilleure liaison entre l'hôpital futur et la gare. Ces projets sont liés à l'ouverture du nouvel hôpital prévue en 2024.

Le Quartier République – Cité 4 Sud à Avion :

En 2013, 4 765 personnes habitaient le quartier République - Cité 4 Sud, soit 26,1% de la population d'Avion (18 245 habitants en 2015). La population se caractérise par un indice de jeunesse élevé et une surreprésentation des familles monoparentales qui représentent 20,7% des allocataires du quartier (données 2017) contre 17,7% pour la commune et 16,5% à l'échelle de l'EPCI. De même, les allocataires isolés sont plus nombreux dans le quartier avec 44,5% qu'à Avion (37,3%) ou dans l'EPCI (37,8%). Enfin, les bénéficiaires du RSA sont en proportion plus importante dans le quartier avec 39,4% contre 25,9% pour la commune et 23,2% pour l'EPCI.

Le niveau de précarité est important sur le quartier. En 2015, la part de ménages imposés est de 15,7%, alors qu'elle représente 33,3% à Avion et 38,2% pour l'EPCI. Le revenu médian annuel par UC est de 12 093€ dans le quartier, contre 15 571€ à Avion et 16 556€ pour l'EPCI. En 2017, 36,2% des allocataires de la CAF du quartier présentent des ressources exclusivement constituées de prestations sociales, soit nettement plus qu'à Avion (24,4%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). 52,3% de la population du quartier est sous le seuil de pauvreté, ce qui fait du quartier le 2ème des QPV de la CALL sur ce plan.

En 2017, la part d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est de 13%, contre 10% pour la commune. Les 16-25 ans non scolarisés et sans emploi représentent 47,6% contre 31% à Avion et 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est l'un des plus élevés parmi les quartiers prioritaires de la CALL.

Au 31 décembre 2018, on recensait 606 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 223 femmes et 383 hommes. Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins diplômés que

ceux d'Avion et de la CALL : 20,7% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (15,7% commune et 15,6% EPCI) ; 51,4% ont un niveau CAP-BEP (49,1% commune et 46,5% EPCI) ; 20% ont un niveau Bac (22,9% commune et 24,4% EPCI) ; 7,7% ont un niveau supérieur au Bac (12,1% commune et 13,3% EPCI).

Le QPV comprend deux sous-secteurs :

Au Nord : des anciennes cités minières, la Cité du 4 et la Cité de Méricourt dont les formes urbaines se sont juxtaposées au gré des opportunités foncières et du développement des compagnies minières. Le bâti présente différentes typologies : corons, maisons individuelles, cité jardin, etc. Maisons et Cités/Soginorpa, est le bailleur de ce patrimoine minier, hormis quelques parcelles vendues en accession aux propriétaires.

Au Sud : un quartier d'habitat collectif dont le propriétaire est Pas-de-Calais Habitat. Il est entouré par la Cité d'Arleux, composée de maisons individuelles en accession à la propriété (300 environs) dont certaines (20) ont été rachetées par Pas-de-Calais Habitat. C'est ce secteur qui représente le périmètre opérationnel et concentre l'essentiel des interventions projetées.

Le quartier République – Cité 4 Sud dispose d'équipements conséquents, dont certains ont un rayonnement à l'échelle de l'agglomération, notamment scolaires, qui permettent d'offrir un parcours complet jusqu'au lycée, favorisant ainsi la continuité éducative et un accès facilité à la formation, facteurs de réussite (groupes scolaires, collège, lycée et centre de formation). Par ailleurs il dispose de centres culturel, associatif, d'un cabinet médical, d'une mosquée, d'un supermarché, de gymnases, jardins, etc. Ces équipements ont fait l'objet d'investissements récents, notamment soutenus par le CGET (via les Dotations Politiques de la Ville) ou la Région Hauts-de-France (via le Fond de Travaux Urbains). Ainsi, la Salle de sports et du Dojo Youri Gagarine ont fait l'objet d'une réhabilitation / extension entre 2014 et 2019, les travaux de rénovation du stade de football synthétique Frédéric Poumaer se sont achevés en 2019. Les équipements culturels et sociaux ont également fait l'objet d'investissements importants (Maison des Habitants - Centre Culturel Fernand LEGER - Centre Social Multisite), de même que les établissements scolaires (réfections - réaménagements des accès piétons et sécurisation des abords de quatre écoles maternelles et élémentaires ainsi que du Collège Langevin). De même, certains espaces publics structurants en termes de vie sociale ont été réaménagés : place de la Perche (Cité Quatre) en 2013 - parc urbain de 2015 à 2018 - place Lebas en 2019.

Le quartier constitue aujourd'hui l'une des premières étapes du parcours résidentiel des ménages, de même qu'il accueille les familles les plus précarisées à travers du logement abordable présentant l'avantage d'un chauffage collectif pour partie des immeubles, plus propice à la maîtrise des charges. Si certains immeubles ont fait l'objet de travaux et présentent un taux d'occupation élevé, d'autres, dont certains ont fait l'objet d'une vacance organisée, sont aujourd'hui très dégradés, et contribuent à diffuser une image négative du quartier vis-à-vis du reste du territoire.

Enfin, le quartier, bien localisé à proximité directe de la centralité d'agglomération de Lens-Liévin, reste enclavé par la voie ferrée, à l'Ouest, et la route départementale 40 qui permettent néanmoins une desserte performante : gare TER, transports urbains et accès facilité aux axes routiers majeurs de l'agglomération, ainsi qu'aux pôles d'emploi de Douai-Arras et de la métropole Lilloise. La desserte BHNS s'ajoute à ces éléments qui sont autant d'atouts favorisant l'attractivité du quartier, l'attachement des habitants, et contribuent à réduire leur précarité.

En termes d'orientations et de devenir du quartier, la vocation d'accueil et d'intégration de ménages au démarrage de leur parcours résidentiel devra être préservée, notamment pour les familles eu égard à l'offre d'équipements disponible, tout en veillant à l'équilibre de peuplement et à ce que les nouvelles opérations à intervenir favorisent le renforcement de la mixité sociale.

Le projet vise à endiguer la stigmatisation du quartier en optant pour la démolition totale ou partielle des immeubles les plus singuliers qui le caractérisent. La requalification du cadre de vie s'opèrera au travers

d'un volet aménagement conséquent qui permettra de développer des espaces de vie sociale de qualité, mais également de répondre aux besoins en termes de remise à niveau technique des voiries et réseaux gravitaires. En outre, le projet vise une amélioration de l'intégration des installations liées à la collecte des déchets pour un meilleur service et un cadre de vie attractif. L'ambition de diversification se matérialisera par le développement d'une nouvelle offre sur les fonciers libérés, situés en périphérie du quartier pour une reconquête par les franges, mais également au cœur du quartier. En outre, la requalification lourde du patrimoine de LLS conservé permettra d'agir sur l'attractivité du bâti et d'élargir le spectre des attributions pour favoriser une amélioration de la mixité sociale.

Enfin, la tour des Frênes située au cœur du quartier a fait l'objet d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un projet de changement d'usage visant l'accueil d'activités de services, une vingtaine de logements thérapeutiques ou adaptés étant maintenus à la programmation initiale. Les conclusions de l'étude de faisabilité ont été présentées en COPIL le 9/11/20, concluant à des contraintes techniques très lourdes qui impactaient le projet le rendant insoutenable financièrement. Ce projet devait être examiné dans le cadre d'une clause de revoyure. Au regard de ces conclusions, une étude de programmation urbaine sera engagée, pour préciser le projet sur le cœur de quartier, incluant la démolition de la tour, et la création des surfaces nécessaires pour l'accueil des services essentiels qui devaient initialement trouver place dans la tour, mais également l'ensemble des éléments de programme (commerces de proximité et logements) à prévoir sur les fonciers libérés au cœur du quartier. Au terme de l'étude (fin 2021 / début 2022), le projet sera soumis à examen de l'ANRU.

Le Quartier Vent de Bise – Jean Lebas à Liévin :

Avec plus de 7 000 habitants, le QPV Calonne - Marichelles - Vent de Bise (n°QP062028) regroupe une réalité socio-économique préoccupante (données 2014) : la part des ménages imposés est de 21,8%, les personnes seules représentent 33,4% des ménages, les bas revenus concernent 62,3% de la population et la part d'allocataires dont le revenus est composé à100% de prestations sociales y est de 33,4%. Plus de 2000 personnes bénéficient de la CMU, le taux d'emploi est de 40% avec une part des emplois précaires de 21,4% et des emplois à temps partiel qui représentent 23,5%, le taux de chômage étant de 39,6%. La quasi-totalité (97%) des logements du QPV a été financée par des prêts PLUS (contre 70 % à Liévin et 65% à la CALL).

Le programme de renouvellement urbain porte sur le secteur Vent de Bise – Jean Lebas situé à l'entrée Ouest de la commune, qui regroupe environ 1 400 habitants et 402 logements collectifs en R+3 au sein d'un tissu d'habitat individuel. La population du Vent de Bise - Jean Lebas est précaire, la part des ménages imposés est de 22.1% (37% à Liévin), la part des couples avec enfants et des familles monoparentales est élevée. La majorité des ménages dispose de revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM.

Ce secteur de vie correspond à l'entrée Ouest de la ville et de l'agglomération, et comprend :

- La partie Sud de la ZAC Tranchée de Calonne (au-dessus de l'IEM – Institut d'Education Motrice) ;
- Les résidences du Vent de Bise ;
- La copropriété « Les 4 vents » (retenue comme copropriété fragile par l'ANAH) ;
- La cité minière Rollencourt ;
- Les résidences Jean Lebas ;
- Les maisons individuelles privées (lotissements et le long de l'avenue De Lattre de Tassigny) ;
- La partie Nord du Pôle d'excellence sportif (parc de Rollencourt) ;
- Le secteur Tassigny avec le parc des Equipages, la halle de Tennis et le centre aquatique Nauticaa.

Le quartier est entouré, à l'Est, par la route départementale 58, et, à l'Ouest, par des terrains agricoles. La rue De Lattre de Tassigny marque la limite Sud du site. La trame urbaine du site est héritée de la structure des cités minières : de nombreuses impasses, des chemins confidentiels au travers des îlots, ce qui accentue son enclavement. La continuité urbaine n'est ni perçue ni affirmée, la topographie du site accentuant le détachement du quartier vis-à-vis du centre. Le quartier comprend plusieurs équipements : centres de loisirs, groupe scolaire, centre culturel et social, un IEM et des associations de quartiers, avec une carence en termes de lien entre ces sites qui demande à être traitée.

Le secteur Vent de Bise – Jean Lebas, à proximité de projets majeurs, a un potentiel d'entrée de ville mais aussi d'entrée dans le cœur d'agglomération. L'attractivité du secteur porte sur son immédiate proximité avec le Pôle d'excellence sportif et le cluster Vivalley, et avec les stations du BHNS vers le centre-ville. Le développement de projets d'habitat, des zones commerciales et d'activités au rayonnement intercommunal autour de la RD 58, et la trame verte (« l'arc vert » défini sur le schéma directeur Euralens entre le terril des Pinchonvalles au Sud et les terrils du 11/19 au Nord), sont autant de perspectives attractives pour le secteur. Le projet NPNRU est donc à l'interface de ces secteurs environnants majeurs d'envergure intercommunale et communale et qui réinventent l'entrée Ouest de la ville et le seuil d'agglomération.

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

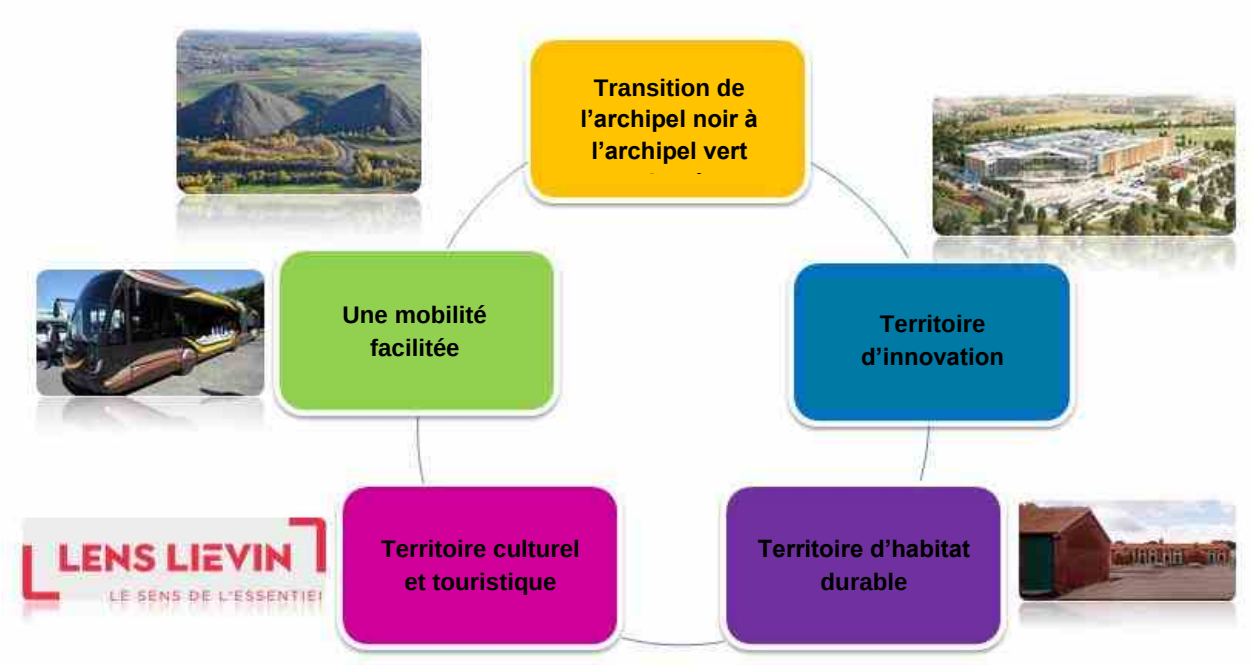
Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville

Les études menées dans le cadre du protocole de préfiguration ont amené à développer des orientations stratégiques prioritaires couvrant les champs sociaux, économiques et environnementaux en cohérence avec le contrat de ville. Tous les partenaires ont été conviés à participer à l'élaboration du projet, de la phase diagnostic au choix du scénario retenu. La stratégie du projet, intégrée, a, tout au long de son élaboration, combinée les orientations stratégiques du contrat de ville et les orientations politiques du Projet de Territoire pour décliner le projet NPNRU, comme synthétisé par le schéma ci-dessous :



Il est essentiel que l'ensemble des leviers soit mobilisé de façon coordonnée pour agir sur les quartiers, et ce dans le cadre d'une dynamique globale de redynamisation du territoire dans son intégralité.

Les orientations stratégiques et politiques pour le territoire affichent une vocation recherchée à 15 ans reprise et illustrée dans le schéma ci-dessous.



A travers son Contrat de Ville signé le 27 juin 2015, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a souhaité faire des conditions de vie des 56 000 habitants des quartiers les plus démunis un de ses axes d'intervention prioritaire. Ce contrat repose sur 4 enjeux prioritaires :

- l'amélioration de l'inclusion et du développement de la cohésion sociale,
- l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et de l'environnement,
- le renforcement de l'attractivité des quartiers prioritaires en Politique de la Ville,
- le renforcement de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations (axe transversal).

En juin 2019, s'appuyant sur le rapport d'évaluation à mi-parcours et dans le cadre de la prolongation des Contrats de Ville jusqu'au 31 décembre 2022, l'agglomération a réaffirmé, aux côtés de l'Etat, son engagement à travers la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Le 3 juin 2019, l'ANRU, Action Logement, l'Agglomération les villes et bailleurs concernés signent une déclaration actant leur engagement en faveur du renouvellement urbain et la mobilisation d'une enveloppe de 55.3 millions d'euros de subvention ANRU.

Ainsi la CALL a renforcé ses objectifs sur le cadre de vie et l'habitat à travers les opérations NPNRU mais aussi avec une impulsion nouvelle enclenchée par l'ERBM et une politique de peuplement plus ambitieuse notamment traduite au travers de la CIA signée le 9 juillet 2019 (annexe D1). Dans le domaine de la santé, l'agglomération s'est inscrite dans un projet de Contrat Local de Santé (CLS) et dans la mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV) à l'échelle des QPV, opérationnels depuis la rentrée 2019.

Le projet de renouvellement urbain décline ces orientations prioritaires du contrat de ville au travers des opérations projetées sur chacun des quartiers, afin de rompre leur stigmatisation et leur décrochage, et pour les intégrer à part entière à la dynamique de croissance visée pour le territoire, de rétablir l'équilibre territorial, de renforcer la cohésion sociale, l'inclusion et la mixité. Si chacun des trois quartiers fait état de

spécificités, on note que ces orientations stratégiques sont un dénominateur commun et s'illustrent notamment au travers des déclinaisons suivantes :

- Le réaménagement des espaces publics et la mise en place d'une démarche de GUSP dans un objectif d'amélioration du cadre de vie, d'une qualité urbaine et paysagère renforcée, facteur d'appropriation et d'activation du collectif et de la vie de quartier, de cohésion sociale, et d'une image restaurée,

- Le développement d'activités, de nouveaux services, et la requalification des équipements publics pour garantir un accueil de qualité dans des conditions favorisant un accès facilité, l'égalité des chances, l'insertion et l'inclusion sociale,

- Une amélioration des conditions d'habiter au travers de la réhabilitation des logements existants, dans un objectif de meilleur confort et d'amélioration des performances thermiques. Le projet devra permettre d'offrir un parcours résidentiel positif aux ménages, de même qu'il visera à améliorer la mixité au travers d'une véritable stratégie d'attribution et des nouveaux produits à développer.

A l'échelle du territoire, le renouvellement urbain vise à replacer les quartiers en situation d'attractivité en agissant sur différents leviers, tant au travers des opérations financées dans le cadre de la présente convention, qu'au travers des actions d'accompagnement en termes de relogement, de GUSP, d'insertion, de concertation et co-construction, de marketing territorial, afin d'agir en profondeur sur l'ensemble des composantes fondant la restauration d'une dynamique positive.

Le renouvellement urbain sur le territoire :

Le territoire a déjà connu des dynamiques de renouvellement urbain. En effet, il a bénéficié du Programme National de Rénovation Urbaine 2003/2016 qui a concerné cinq quartiers :

PNRU				
Commune *Quartier*	*Montant du projet*	*Subvention ANRU*	*Démolitions*	*Réhabilitations*
Angres **Cité « Camus »**	46 M €	6 M €	233	-
Avion **République**	43 M €	15 M €	180	230
Avion/Lens **Montgré/Sellier**	44 M €	14 M €	107	7
Lens **Grande Résidence**	186 M €	49 M €	713	934
Liévin **Calonne, Marichelles, Europe**	135 M €	28 M €	509	992
Agglomération	484 M €	112 M €	1742	2156

Le premier programme a permis d'engager le renouveau des différents quartiers de l'agglomération avec près de 484 millions d'euros investis. L'amélioration notable de la qualité urbaine, du cadre de vie, de l'offre de services et d'équipements des quartiers concernés est sans conteste une avancée du programme, de même qu'on constate une sécurité améliorée et une ambiance apaisée.

Pour autant, comme pour la majorité des quartiers concernés, l'attractivité peine à décoller même si l'on note une amélioration sensible de la mixité de peuplement pour les LLS rénovés et récemment construits (plus d'emplois stables, moins de personnes isolées, taux de ménages en deçà du plafond PLAI inférieur).

En outre, le bilan fait ressortir une amélioration notable de la qualité des produits LLS (logements réhabilités et nouveaux), mais la règle du 1 pour 1 combinée aux souhaits de développement des communes, peu en phase avec la réalité démographique du secteur, a amené au développement de nombreux projets faisant peser des risques sur les équilibres de peuplement, en particulier sur les patrimoines les moins attractifs qui auraient tendance à se spécialiser en l'absence d'une gestion étroite et d'une coordination efficiente des acteurs à l'échelle intercommunale.

Le renouvellement urbain doit être pensé aujourd'hui dans un système d'opportunités et de contraintes très particulier, avec :

- un marché immobilier détendu et segmenté, avec une prédominance de l'habitat individuel, en stock et dans la demande, que ce soit dans le parc privé comme dans le parc public,
- un parc social particulier (importance de l'ancien parc « institutionnel » privé des mines) et tellement prééminent que les autres marchés du logement sont plutôt marginaux et peu dynamiques au cœur de l'agglomération mais en croissance en périphérie,
- la libération des logements suite aux départs des ayants droit, impactant le niveau de l'offre en logements locatifs sociaux, ainsi que l'attractivité du patrimoine locatif social collectif,
- des polarisations et des densités urbaines très relatives, avec un cœur urbain étendu et en voie de structuration, plus dense qu'un urbanisme pavillonnaire, mais bien moins dense que l'urbanisme de centre-ville,
- la protection patrimoniale de l'habitat ouvrier situé dans un périmètre de monument historique (cas de la cité du 12-14), et inscription UNESCO offrant un potentiel de valorisation économique et culturelle qui doit être exploité,
- les objectifs et les principes de la rénovation urbaine, à ajuster aux spécificités locales.

Le renouvellement urbain, en accompagnement des politiques foncières et de l'habitat, devra participer au développement du territoire : le positionnement stratégique proposé tirera partie des réalités économiques et géographiques du territoire, en lien avec les dynamiques métropolitaines qui le traversent, pour faire d'une offre urbaine qualitative et bon marché un facteur d'attractivité pour les ménages et les entreprises, dans le cadre d'une réflexion à moyen et long terme, et dans le cadre d'une stratégie habitat à échelle intercommunale, voire à l'échelle du pôle métropolitain de l'Artois (syndicat mixte associant les communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay Artois Lys Romane et le Département du Pas-de-Calais).

En termes de stratégie de diversification et de développement de l'accession à la propriété, le bilan du PRU 1 illustre les réalités d'un changement d'image encore trop balbutiant, qui combiné à la réalité du marché, a entravé la réalisation des objectifs de diversification initiaux. Une étude est en cours concernant le marché de l'accession à l'échelle de la CALL. En ce qui concerne les quartiers inscrits au NPNRU, la stratégie retenue s'appuie sur un développement progressif en deux étapes, conditionnée à la remise en attractivité plus large à l'échelle du territoire et des éléments moteurs comme le cœur urbain, cette stratégie étant déclinée comme suit :

- 1 : engager les opérations susceptibles d'impacter l'image du quartier et d'endiguer sa relégation sociale par des actions massives sur le parc de logements sociaux, dont la démolition des immeubles les plus dégradés, la requalification lourde des logements conservés, et un programme conséquent sur les espaces publics et sur les équipements. Ces opérations leviers ont pour objectif d'intervenir sur les éléments les plus stigmatisants facteurs de relégation, et d'engager le renouvellement pour construire la nouvelle attractivité. En parallèle, la stratégie de peuplement veillera à concrétiser les objectifs de la CIA (Convention Intercommunale d'Attribution) et à améliorer la mixité sociale dans le parc existant et les nouvelles opérations,

- 2 : une fois le quartier engagé dans cette requalification, et le changement d'image en marche, la diversification résidentielle et sociale programmée sur les fonciers libérés par la démolition se verra facilitée. La stratégie de diversification prévoit notamment de la réhabilitation vente sur le quartier du 12/14, laquelle sera engagée à court terme avec la réalisation de logements témoins qui faciliteront la commercialisation des produits. Globalement, la diversification sera encouragée via un soutien financier de la CALL au travers de primes accession. Pour le 12/14, la ville de Lens également accompagnera les ménages par le versement de primes « accession » dans un objectif de diversification et de mixité renforcée.

Le protocole de préfiguration, signé le 10 mars 2017, a permis d'engager le programme de travail visant la définition du projet de renouvellement urbain des trois quartiers éligibles, mais également d'amorcer la phase opérationnelle avec la mise en œuvre des opérations anticipées suivantes :

- La démolition de 10 logements rue de la Bourdonnais ainsi que la réhabilitation de 35 logements rue Colbert sur la Cité du 12/14 à Lens,
- Le démarrage anticipé des relogements pour les bâtiments Tivano-Pampero-Sirocco sur le quartier Calonne – Marichelles – Vent de Bise à Liévin.

Les conclusions du programme de travail ont amené à arrêter les programmes pour chacun des quartiers dans le cadre des orientations définies à l'échelle du territoire.

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A de la convention et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

Le règlement général de l'ANRU expose des objectifs urbains incontournables pour le NPNRU. Ces objectifs sont les suivants :

- Objectif 1 : Augmenter la diversité de l'habitat
- Objectif 2 : Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées
- Objectif 3 : Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique
- Objectif 4 : Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
- Objectif 5 : Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers
- Objectif 6 : Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures

Les 3 quartiers concernés présentent des situations contrastées sur le plan urbain, des enjeux communs et transversaux étant néanmoins identifiés :

Priorité 1 : diversifier et requalifier l'habitat dans un objectif de mixité :

- Démolir les LLS les plus dégradés dont la remise en attractivité n'est pas envisageable et qui concourent à stigmatiser le quartier,

- Réhabiliter le parc de LLS pour un meilleur confort et une attractivité renouvelée susceptible de soutenir le renforcement de la mixité sociale,
- Développer une offre de logements nouvelle, dont des produits répondant aux objectifs de mixité sociale et à des besoins spécifiques (séniors…),
- Développer ponctuellement une offre nouvelle de LLS, au travers de petites opérations participant de cette mixité recherchée, permettant un parcours ascendant, et répondant à certains besoins spécifiques (grands logements…),

Priorité 2 : adapter la densité urbaine à l'environnement et aux spécificités du territoire :

- Réintégrer les quartiers à leur environnement en travaillant les transitions d'échelle entre les différentes typologies d'habitat pour une graduation douce, en particulier sur les quartiers concentrant de l'habitat collectif sur un territoire où l'individuel est très largement dominant,

Priorité 3 : viser l'efficacité énergétique et la transition écologique en lien avec la TRI (troisième révolution industrielle) :

- Requalifier le parc de logements pour améliorer les performances thermiques,
- Développer de nouveaux programmes en visant des performances thermiques rehaussées.

Les objectifs urbains se déclinent sur l'ensemble des thématiques et concernent également les volets cadre de vie, desserte et accessibilité, ainsi que les services et équipements et le développement d'activités. En synthèse, ces objectifs peuvent être résumés comme suit :

Intégrer les quartiers à la ville, structurer la composition urbaine, améliorer l'accessibilité et le cadre de vie :

- Retravailler les échelles pour une meilleure intégration des quartiers à leur environnement,
- Restructurer les quartiers autour d'espaces fédérateurs de vie sociale, mettre en valeur les équipements et services par une requalification de leur environnement, soutenant leur rayonnement en améliorant leur visibilité et leur accessibilité,
- Améliorer le cadre de vie au travers d'une résidentialisation permettant la clarification des usages et statuts, et d'une réflexion GUSP intégrant les problématiques de stationnement, de gestion des déchets, d'entretien ultérieur raisonné des espaces,
- Améliorer la desserte et l'accessibilité, et intégrer des aménagements prenant en compte les différents modes de déplacement,

Requalifier les équipements et favoriser l'émergence de projets de diversification fonctionnelle :

- Requalifier les équipements publics existants et repenser leur offre pour l'adapter aux besoins,
- Consolider l'implantation des activités et services existants, et favoriser l'émergence d'activités ou services nouveaux et le développement de projets notamment dans le cadre de l'ESS et de structures médicales par la réalisation de locaux adaptés.

A l'échelle du territoire, le renouvellement urbain des 3 quartiers NPNRU s'inscrit dans un ensemble de projets conséquents dont la mise en œuvre coordonnée visera à répondre aux enjeux de structuration et mise en réseau autour de pôles d'attractivité moteurs de développement clairement identifiés.

Article 2.2.1 Objectifs urbains cité du 12/14 à Lens

La Cité du 12/14 se singularise par rapport aux autres quartiers en renouvellement urbain généralement représentés par des grands ensembles d'habitat collectif. Cité minière, le 12/14 revêt un intérêt patrimonial certain et est inscrit au patrimoine de l'UNESCO. L'habitat individuel y est dominant, sous la forme de corons ou de maisons mitoyennes ou isolées. La requalification du quartier devra permettre de valoriser des éléments qui font les atouts du quartier, tout en endiguant les problématiques liées à un

fonctionnement introverti, pour l'ouvrir sur son environnement et la ville. Le projet se décline sur trois secteurs différenciés du quartier :

- Le quartier historique, correspondant à l'ancienne Cité 12, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- La cité-jardin, correspondant à une partie de la Cité du 14,
- Le nouveau quartier de la Bourdonnais.

Sur le premier secteur, les enjeux consistent en la mise en valeur des éléments patrimoniaux, tant pour ce qui concerne le bâti que pour les espaces publics majeurs qui structurent la cité. On y retrouve de l'habitat minier en bande, organisé autour de l'espace vert du jeu de balle –dit « le sablier » au regard de sa forme en plan-, et à proximité immédiate de l'axe de la rue Saint Edouard, du parvis de l'Eglise, et du groupe scolaire Jean Macé. Le projet devra permettre la préservation de l'identité minière de la cité inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, tout en renouvelant son cadre de vie, en requalifiant les espaces publics et en réhabilitant les équipements.

Des opérations récentes ou en cours ont permis de préfigurer ce cadre de vie renouvelé et les formes d'habitat « intégré » qui peuvent s'inscrire harmonieusement dans l'ensemble urbain historique tout en offrant des aménités et typologies nouvelles, facteurs de mixité.

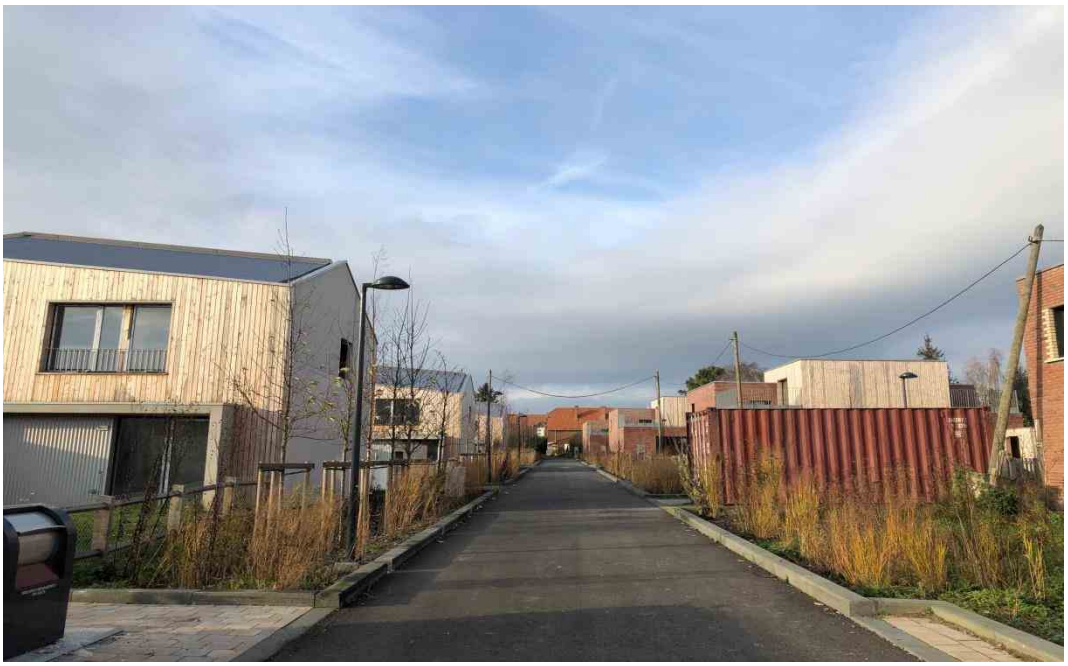
Ainsi, au Nord du quartier, rues Cook et Chaplain, une opération (RO ANRU 1), en cours d'achèvement, a permis la réalisation de 118 logements (26 en réhabilitation et 92 neufs) mixant les maisons des mines rénovées, du logement individuel neuf (maisons mitoyennes T4 duplex avec toiture terrasse ou longères offrant chacune 2 T4 en duplex et 1T3 de plain-pied) et 20 logements collectifs en deux plots R+3 de 10 logements chacun (7T3 + 3T2).



Opération de réhabilitation de 26 logements individuels rue Cook – Maisons et Cités




Logements individuels neufs rues Cook et Chaplain – Maisons et Cités



Logements collectifs neufs rue Cook – Maisons et Cités

De même l'opération de requalification de 35 logements initiaux en 28 logements finaux rue Cook a été validée dans le cadre du protocole de préfiguration. Ces deux projets permettent d'engager la requalification du quartier et de révéler son potentiel en termes de qualité du cadre de vie, notamment souligné et apprécié dans le cadre de visites organisées du territoire.

La cité-jardin se caractérise par une typologie de maisons mitoyennes implantées sur de généreuses parcelles de terrain, l'enjeu étant de mettre en valeur et affirmer les qualités paysagères de cet habitat. L'objectif est de révéler les atouts du quartier en termes de forme urbaine offrant un cadre de vie agréable, tout en requalifiant les logements en profondeur pour qu'ils offrent des conditions d'habitabilité répondant aux attentes actuelles : restructuration, distribution des espaces, réhabilitation lourde. Les interventions viseront également à qualifier les espaces publics et à structurer les principaux axes de liaison pour préserver la quiétude des rues secondaires.

Le secteur de la Bourdonnais qui concentre l'essentiel des démolitions offre un potentiel foncier conséquent pour le développement de nouveaux projets. L'enjeu sur ce secteur sera de proposer une valorisation des fonciers libérés dans le cadre d'une vision globale sur l'ensemble du foncier constitué par les emprises libérées et le site de l'hôpital, en ménageant des porosités favorisant le désenclavement du quartier par le Sud et le développement d'une trame viaire de connexion.

A terme, l'objectif est de faire du 12/14 un quartier résidentiel structuré autour des principaux espaces publics, équipements et services qui organisent la vie de la cité, dont certains ont vocation à rayonner au-delà du quartier (place du jeu de balle, CAJ, …). La mise en valeur des qualités architecturales et paysagères, notamment sur le secteur de la cité jardin et plus globalement pour l'habitat individuel ou jumelé existant à l'échelle de l'ensemble du quartier, qui recèle une qualité certaine, a vocation à asseoir l'attractivité du quartier et à être le support d'une mixité renforcée au travers d'opérations de vente en diversification projetées dans le cadre de la présente convention.

Article 2.2.2 Objectifs urbains quartier République – Cité 4 Sud à Avion

Le quartier, dispose d'une bonne attractivité liée à une desserte performante, un niveau d'équipement important, et à un parc de logements à bas loyer adapté aux besoins d'une part de la population à revenus modérés.

Le projet devra poursuivre et amplifier les améliorations engagées dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain en allant plus loin dans les objectifs d'intégration au territoire : la requalification en profondeur du quartier permettra d'endiguer les singularités qui l'impactent négativement, tout en poursuivant la mise en valeur des éléments d'attractivité positive. Sur le plan urbain, le projet prévoit une restructuration du quartier autour d'un cœur de quartier renforcé concentrant les principales fonctionnalités autour des équipements publics, commerces, services, et d'espaces publics majeurs fédérant la vie sociale et l'animation.

Partant de ces éléments de centralité, une trame structurante irrigue le quartier et le relie à son environnement dans une volonté de développement des liens inter-quartiers notamment en termes de mobilités actives et transports en commun avec la mise en service du BHNS. Le traitement paysager de la trame de liaisons inter-quartiers permettra d'atténuer l'effet de coupure urbaine généré par les infrastructures qui l'isolent. La qualification des liaisons entre les différents équipements, et de l'espace public en général, permettra d'encourager les mobilités actives, d'améliorer le cadre de vie, d'asseoir son appropriation par les habitants et son image à l'égard des exogènes.

En termes de consolidation des activités de service du cœur de quartier, la tour des frênes a fait l'objet d'une mission d'AMO visant à étudier la faisabilité technique, programmatique et financière, d'un changement d'usage. Cet immeuble a été vidé de ses occupants en septembre 2019 dans le cadre d'une action d'urgence mise en œuvre pour garantir la sécurité publique, au regard de la succession d'actes malveillants présentant des risques pour les résidents (incendies, dégradations sur conduite de gaz). La programmation s'orientait vers l'accueil de diverses structures dont la présence sur le quartier est actuellement organisée autour de sites disparates et dans des locaux peu adaptés aux usages (sous-sols…). Ainsi, la situation privilégiée de l'immeuble en cœur de quartier à immédiate proximité de la maison des habitants et une forme urbaine visible (totem) étant considérées comme des atouts pour permettre l'identification et la localisation par les usagers, l'idée était d'y installer différentes structures pour développer un pôle de services à la population. Les conclusions de l'étude révèlent des contraintes techniques fortes qui induisent un cout d'opération prohibitif pour un résultat mitigé. Par conséquent, une étude sera lancée pour permettre de définir la déclinaison des éléments de programme (services et commerces de proximité) sur le plan urbain.

Au-delà des commerces et services, il s'agira également d'aborder la programmation logement en repensant la diversification et l'implantation des programmes à l'aulne du foncier libéré en cœur de quartier par la démolition de la tour des Frênes. Parallèlement, la ville a pris contact avec l'actuel propriétaire de l'immobilier commercial vacant situé à immédiate proximité plus au sud dans l'objet de se porter acquéreur. L'emprise comprend un parking, et un centre commercial vacant, hormis une pharmacie en activité (propriété distincte). Au global, l'emprise de la tour des Frênes et celle du centre commercial représentent 25 000 m² sur lesquels il convient de redéfinir une programmation pertinente.

Autour de ce cœur de quartier renforcé, le patrimoine logement fera l'objet d'interventions conséquentes, dont des démolitions massives totalisant 339 LLS Pas-de-Calais Habitat, lesquelles permettront d'éliminer du paysage urbain les immeubles les plus vétustes et stigmatisés. La réhabilitation du parc existant s'opèrera dans une recherche d'amélioration des performances thermiques, mais également au travers d'une restructuration lourde des immeubles dont des modifications typologiques, la mise en place d'ascenseurs, et un traitement architectural renforcé qui permettront de redonner de l'attractivité au patrimoine conservé. Le travail sur les espaces extérieurs visera à créer une échelle résidentielle qui permette de mieux identifier le statut des espaces, d'en faciliter l'appropriation et la gestion en intégrant des préconisations en matière de développement durable et de biodiversité. Ces interventions sur le parc de logements visent à mettre en correspondance les prestations et qualités offertes par ces logements et les attentes des habitants afin d'endiguer leur spécialisation sociale. Un confort amélioré et un produit répondant aux attentes actuelles permettra ainsi d'asseoir une politique de peuplement orientée vers une mixité sociale renforcée.

Les fonciers libérés feront l'objet de programmes mixtes destinés à favoriser la diversification. En termes de formes et typologies de logements, les nouvelles opérations privilégieront du logement intermédiaire et individuel afin de favoriser une transition urbaine facilitée entre le collectif existant et l'habitat pavillonnaire des secteurs environnants, contribuant ainsi à mieux intégrer le quartier à la ville et à atténuer sa singularité.

Article 2.2.3 Objectifs urbains quartier Vent de Bise – Jean Lebas à Liévin

La reconquête du secteur Vent de Bise - Lebas doit permettre de remédier aux dysfonctionnements majeurs du quartier, principalement un habitat stigmatisé et dégradé, isolé du reste de la Ville. Les principaux enjeux auxquels le projet doit répondre sont détaillés comme suit : intégrer le quartier dans la ville, restaurer son attractivité et son image, améliorer la mixité sociale en développant une offre de logements adaptée aux populations présentes et futures. Ces éléments fondent le programme d'intervention qui prévoit la démolition de l'ensemble des LLS existants, le projet urbain en découlant étant fondé autour des principes suivants :

- Un quartier dédensifié assurant la transition et l'articulation entre centre-ville et espaces ruraux : la nouvelle organisation vise à connecter le quartier à la Ville et au paysage en le repositionnant au centre des dynamiques de la commune et de l'agglomération. Les aménagements dédiés aux modes actifs et la desserte BHNS favoriseront les échanges et liens avec le centre-ville, le pôle d'excellence sportif, la zone commerciale et les autres quartiers résidentiels. Ces aménagements permettront un confort d'accès pour rejoindre le pôle intermodal Nauticaa en moins de 10 minutes à pied, et de là les grands équipements de la Ville via le BHNS. Les habitants profiteront de vues dégagées vers le paysage en limite communale, et de la proximité des espaces verts de loisirs de la Ville : le parc des Equipages, le parc de Rollencourt, etc.

Une continuité verte bordera le secteur avec la préservation des espaces « de nature » en lisière urbaine, l'aménagement d'un mail sportif dès l'entrée de ville et d'agglomération, ainsi que l'aménagement des liaisons « douces » de la boucle vélo de la ville (du parcours des Pinchonvalles vers les terrils 11/19 de Loos-en-Gohelle). Le quartier tirera parti des atouts environnementaux pour valoriser les paysages, utiliser la topographie qui permet une exposition Sud, et intègrera des aménagements en faveur d'une gestion raisonnée de l'eau. Le quartier étant situé en face du pôle d'excellence sportif, il bénéficiera également des impacts liés au développement économique et à l'attractivité du secteur.

- De nouvelles formes d'habitat privilégiant la mixité de produits dans des formes urbaines adaptées au site et aux besoins : Le programme permettra de faire évoluer le quartier vers une mixité sociale renforcée. Le quartier proposera un nouveau mode d'habiter et une programmation attractive avec des produits diversifiés et innovants : habitat participatif, formes et typologies correspondant aux besoins de nouveaux habitants.

- Un cadre de vie amélioré et une mixité fonctionnelle renforcée : La trame viaire interne au quartier sera restructurée et hiérarchisée. Un pôle de proximité sera affirmé au cœur du quartier Vent de Bise, à l'articulation et autour d'équipements existants et en projet.

Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation

SANS OBJET

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre les quartiers concernés et leurs agglomérations, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés. Elles sont réalisées sous la responsabilité des Parties prenantes de la convention désignées ci-après.

Desserte des quartiers par une ligne BHNS mise en service le 01/04/19 : la mise en service du BHNS a permis de renforcer l'attractivité des quartiers en améliorant leur desserte et en les connectant de manière plus performante au reste du territoire. Le BHNS est donc un atout pour l'attractivité de l'offre de logements, mais également pour faciliter la mobilité des habitants vers les zones d'emploi. Les trois quartiers concernés par le NPNRU sont concernés par le développement du BHNS avec la Bulle 1 qui relie Liévin à Noyelles-Godault, et de la bulle 3 qui relie Avion à Vendin-le-Vieil en longeant la cité 12/14. La desserte se situe immédiatement au cœur du quartier ou à proximité sur les axes principaux en rive. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier 12/14, le SMT étudie le déploiement d'une nouvelle ligne qui reliera le nouvel hôpital au centre-ville et à la gare de Lens (TGV, TER) en passant au cœur du quartier (tracé défini, précision des emprises et profils dans le cadre de l'AMO aménagement des espaces publics en cours – échéance 3e trimestre 2021), privilégiant ainsi une desserte de proximité au lieu d'un parcours qui se serait contenté de longer le quartier par les franges en empruntant les routes de Béthune ou de la Bassée. La mise en service de cette ligne interviendra en même temps que l'ouverture du nouvel hôpital, à horizon 2024.

Education – offre scolaire : En termes d'éducation, le quartier du 12/14 a été retenu, avec le quartier Grande Résidence mitoyen, dans le cadre du dispositif « cités éducatives » qui permet de coordonner les moyens afin de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative, et d'optimiser les conditions de réussite. A noter également pour le quartier République –Cité 4 Sud à Avion un projet de modification de la carte scolaire à intervenir qui permettra d'élargir le périmètre des écoles du quartier et d'encourager la mixité sociale. Pour ce qui concerne Liévin, la restructuration de l'école Berteloot est prévue au programme afin d'amplifier le changement d'image et rendre plus attractif cet équipement en l'adaptant aux besoins scolaires et au futur besoin du secteur.

Attractivité et marketing territorial : Le porteur de projet et ses partenaires ont convenu d'engager une démarche de marketing territorial pour permettre de faire converger les efforts et moyens au bénéfice d'une dé-stigmatisation des quartiers et de la mise en exergue des atouts intrinsèques qu'ils recèlent. En déclinaison, une mission d'AMO est projetée à court terme (MO CALL, CCTP finalisé en cours de relecture par les partenaires, lancement de consultation à intervenir en 2020) pour ce qui concerne le volet diversification/ commercialisation des produits en accession, en lien avec les différents partenaires du projet, essentiellement pour la cité du 12-14 et le quartier République – Cité 4 Sud. Cette mission a pour objet de se donner les moyens de se démarquer en termes de produits, de s'inscrire dans la bonne temporalité de mise sur le marché, mais également d'établir une stratégie de communication et marketing pertinente pour garantir l'atteinte des objectifs de diversification fixés dans le cadre du projet. D'ores et déjà, certains outils sont développés dans ce sens soutenant une communication positive sur les quartiers concernés et leurs potentialités (outils supports dans le cadre de la concertation, imagerie 3D pour les projets logement…). Au-delà, à moyen termes, le sujet d'une démarche de marketing territorial globale sur les 3 quartiers pourra également être abordé pour permettre de communiquer sur la transformation des quartiers. Pour ce qui concerne les sujets de traitement des abords ou des entrées de quartier (route de Béthune pour le 12-14 notamment) ou encore le traitement des sites ou friches limitrophes (devenir du site de l'hôpital – salle des pendus), ces sujets ne sont pas éludés et font, au moins pour partie, l'objet de réflexions.

Equilibre et planification réfléchie des projets de développement : La question d'une réflexion concertée sur le sujet habitat à l'échelle du territoire est essentielle. Au regard du marché, il est impératif que le développement de nouveaux projets soit pensé à l'échelle de l'agglomération afin d'éviter les phénomènes de concurrence qui fragiliseraient, au-delà des quartiers concernés, le territoire dans sa globalité. Les projets structurants et porteurs en cours de mise en œuvre sur le territoire visent une redynamisation et une remise en attractivité qui vont de pair avec un développement équilibré et une stratégie claire et échelonnée dans le temps, seuls à même d'endiguer le déclin démographique et le siphonage au profit de territoires limitrophes dont l'image et l'attractivité sont mieux installées.

La situation géographique et un foncier à prix modéré sont des atouts qui peuvent profiter à cette redynamisation si tant est que le développement s'inscrive dans une réflexion globale à moyen et long terme, seule gage de pérennité et d'équilibre territorial. Ce sont là les objectifs fixés dans le cadre de la CIA (convention intercommunale d'attribution) et du PLH (programme local de l'habitat), que la CIL (conférence intercommunale du logement) devra veiller à voir respectés. Ce développement est nécessairement couplé à des actions à 360° sur l'ensemble des sujets fondant l'attractivité du territoire (développement économique, culturel, mobilité, structuration de centre-ville moteurs, qualité urbaine…) inscrits au projet de territoire.

Aussi, en déclinaison de ces objectifs de développement raisonné et maîtrisé, seule une partie des fonciers libérés fait l'objet d'une programmation arrêtée pour le moment. Si des schémas directeurs ont été élaborés, la temporalité de valorisation du foncier généré par l'opération n'est pas imaginée avant un terme moyen à long sur certains sites. Le potentiel constructif est calibré en termes de faisabilité au travers des plans directeurs élaborés dans le cadre des études de projet urbain, sans programmation arrêtée ni opérateur identifié pour l'ensemble des sites à ce jour.

Pour ce qui concerne le quartier du 12/14, la question d'une possible évolution du plan directeur se pose liée à la pertinence de définir un projet urbain global sur l'ensemble des 20ha intégrant le foncier de l'hôpital. Les hypothèses de valorisation du foncier sur le nouveau quartier de la Bourdonnais non programmées à ce stade (hors contreparties Action Logement) seront réinterrogées dans ce cadre, en lien avec les partenaires et en associant l'ABF au regard du périmètre et de la valeur patrimoniale qui s'y attache.

Le territoire présente indéniablement de véritables opportunités en termes de développement immobilier, notamment au regard des besoins de plus en plus compliqués à satisfaire dans des équilibres tenables sur la métropole lilloise, si tant est que les leviers préalables soient actionnés (infrastructures + image et attractivité). Il est également impératif, dans une vision à long terme, que les projets à intervenir s'inscrivent dans un objectif de renforcement de la mixité par le développement de produits diversifiés, de qualité, afin d'éviter d'accroître plus encore la spécialisation sociale du territoire. Dans le cadre du renouvellement urbain, il est important d'assurer, en premier lieu, la remise en attractivité des quartiers, préalable indispensable au développement d'opérations en phase avec la volonté de mixité et d'équilibre recherchée. Le marché impose un développement progressif, de même que la nécessaire vigilance visant à éviter la concurrence entre produits, susceptible de pénaliser les quartiers les moins attractifs et de mettre à mal les projets de diversifications financés dans le cadre du présent programme, invitent à une actualisation progressive de la programmation de ces fonciers dans le temps de la convention.

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain

Si le projet ne fait pas l'objet de recherche d'excellence sur un sujet particulier, il n'en demeure pas moins que plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Pour la cité du 12/14, l'objectif initial était de faire de ce quartier un site démonstrateur qui puisse préfigurer des interventions à mettre en œuvre dans le cadre de l'ERBM (engagement pour le renouveau du bassin minier) au travers d'opérations exemplaires. La temporalité des programmes étant la même, il s'agira plus d'expérimenter des dispositifs ou projets qui pourraient faire référence. Sur le volet logement, le sujet sera celui de l'adaptation à l'évolution des besoins. Le patrimoine logement est essentiellement composé d'anciennes maisons minières, avec différentes typologies présentes. S'ils présentent une qualité architecturale certaine, il n'en demeure pas moins que la distribution, les surfaces des pièces, et les qualités d'habitabilité de ces logements ne répondent pas aux attentes d'aujourd'hui et nécessitent d'être repensés.

  Cette adaptation est essentielle pour redonner de l'attractivité aux logements et au quartier, et permettre la préservation de ce « patrimoine vivant », qui, à défaut d'occupation, est voué à la dégradation et à la disparition. A cet effet, une réflexion partenariale approfondie est engagée sur le potentiel d'évolution (réhabilitation, restructuration, transformation, extension, …) et les qualités et aménités à rechercher pour garantir l'attractivité des produits en lien avec les objectifs de préservation et mise en valeur liés à l'inscription UNESCO. Plusieurs séances de travail ont eu lieu entre la CALL, Maisons et Cités et la Ville de Lens dans l'objectif de veiller à la qualité des produits à développer. Pour les logements destinés à la diversification, l'objectif serait de s'affranchir d'une opération « sériée » qui amènerait à un choix unique par typologie, pour privilégier la réalisation de quelques produits d'appel, différenciés, attractifs et supports d'une plus grande mixité. Cette réflexion a permis d'aboutir à des résultats satisfaisants avec des projets de requalification pertinents, mais également le développement d'outils servant la stratégie de commercialisation via la réalisation de visuels 3D des logements futurs.

La réflexion se poursuivra dans le cadre d'un travail partenarial autour d'une mission d'AMO portée par la CALL (à intervenir) visant la stratégie de marketing et de commercialisation à mettre en œuvre en termes de diversification.



Exemple de visuel 3D pour les logements en requalification

- La TRI* (troisième révolution industrielle) est une priorité du territoire. La CALL a pris le parti de structurer et décliner le modèle économique de la TRI sur son territoire autour de 4 objectifs : frugal et circulaire, revisité par les principes de l'économie de la fonctionnalité, contributif et ouvert, territorial pour répondre aux enjeux sociétaux et économiques. Cette réflexion a conduit à la définition de 5 axes de travail à développer dans le cadre d'une politique TRI/REV3 voulue par la CALL, pour produire un écosystème créatif local autour de la REV3 :
  - Réduction des consommations d'énergie par une rénovation thermique et patrimoniale de l'habitat et par la prise en prise en compte des « arts et usages d'habiter »,
  - Production d'énergie, d'électricité et de chaleur, renouvelables,
  - Le futur Centre Hospitalier de LENS,
  - Inter clustering pour structurer les filières économiques et de formation, créer de l'emploi et fédérer de nouveaux réseaux,
  - Un événement de rang régional annuel, sur les enjeux TRI/REV3, dans la continuité de la visite officielle de la Cop 21 sur le territoire.

La déclinaison de cette politique se traduit en particulier au travers d'un soutien aux opérations de rénovation thermique du patrimoine existant et de constructions sobres qui bénéficieront d'un accompagnement financier de la CALL, une enveloppe de 1 200 000 euros ayant été allouée à ces fins. Au-delà, un ensemble d'actions relevant de la TRI innerve le renouvellement urbain avec le développement d'aménagements encourageant les mobilités actives et transports en commun, le développement de l'ESS, avec une attention particulière à faire émerger des actions coconstruites associant étroitement les acteurs du territoire et les habitants.

A noter dans ce cadre que le quartier Vent de Bise est voulu quartier démonstrateur de la REV3, avec une déclinaison notamment matérialisée par les actions suivante :

- Un quartier connecté : services mutualisés d'éco-mobilité, pratique du vélo et de la marche à pied, en lien avec le BHNS et les transports en commun ;
- Un quartier sobre, performant et innovant : recyclage, réemploi des ressources, performances et innovations des bâtiments (habitat, équipements, services) en lien avec l'ESS, gestion des déchets, le potentiel ENR ;
- Un quartier nourricier et paysager : agriculture urbaine et gestion des eaux pluviales en lien avec la Santé, l'alimentation locale et saine et l'aménagement temporaire ;

- Un quartier animé, évolutif, vivant : développement de services adaptés, innovants, une maison des projets augmentée en lien avec l'ESS et l'animation du quartier.

- Une réflexion a été engagée intitulée enfant+ destinée à appréhender la vision des enfants sur le quartier, ses problématiques, notamment en termes techniques et d'aménagement, et décliner dans le projet des prescriptions visant une meilleure prise en compte des besoins liés aux plus jeunes. Cette réflexion sera poursuivie afin que les données en découlant puissent alimenter le projet et donner lieu à des opérations emblématiques en termes d'intégration de ces besoins.

- Enfin, un projet de ferme urbaine est imaginé sur une partie du foncier libéré autour de la rue de la Bourdonnais. Ce projet vise le développement d'une activité économique susceptible de soutenir l'insertion, la lutte contre la précarité, les circuits courts, la pédagogie et la sensibilisation de la population (paniers, cantines scolaires, production florale, plusieurs pistes sont en réflexion). Ce projet permettrait aussi de répondre à la carence de vie collective que l'on peut aujourd'hui relever sur le quartier par l'animation générée autour de l'activité. Un groupe de travail partenarial est constitué (CALL, Ville de Lens, Maisons et Cités, les Anges Gardins) pour définir le projet une réflexion est engagée, l'objectif étant de pouvoir le soumettre à l'ANRU dans le cadre de l'appel à projets « quartiers fertiles ».

- Le développement d'activités dans le cadre de l'ESS est au centre des projets, notamment sur la cité du 12/14. Porte Mine est un des acteurs essentiels pour Lens, avec les projets sur la maison de l'ingénieur (restauration, hébergement type auberge de jeunesse) et le CAJ (programmation orientée vers une turbine artisanat d'art / *upcycling*, hébergement de groupes, consommation alternative). Parallèlement, un projet d'agriculture urbaine conséquent a vu le jour, mobilisant près de 14ha de foncier essentiellement situés sur la cité du 12/14 à Lens et à Avion République. Ce projet est fondé autour d'un modèle économique basé sur un mix de produits entre la production de biens et services, avec un prévisionnel de 25 ETP.
-

	Cité 12/14 à Lens	Quartier République à Avion	Quartier Vent de Bise à Liévin
Genèse du projet	Workshop juin 2019 / gestion transitoire des fonciers libérés	Approche biodiversité/comestible / résidentialisations PDCH	Verger collectif / pentes du Vent de Bise
<u>Un projet de dimension intercommunale :</u> les quartiers NPRU sites phare de l'archipel fertile. **AMO partenariale pour préciser le projet : gouvernance, montage juridique, faisabilité, écosystème des acteurs (collectifs des associations à mettre en place + insertion locale) …. + études de sols.**			
Emprises support	 10/15 ans : ± 1,6 ha Transitoire : 3,2 ha	 Noyau dur : ± 6,6 ha Transitoire : 2,1 ha	 Noyau dur : ± 3 430 m²
Estimations	**1 324 800 €**	**815 900 €**	**186 350€**
SURFACE GLOBALE DES SITES 13,85 ha			

Article 4. La description du projet urbain

Le porteur de projet s'engage en lien avec les maitres d'ouvrage à décliner le projet urbain à travers un programme urbain et une composition urbaine qui visent à répondre aux objectifs décrits à l'article 2 de la présente convention.

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

Article 4.1.1 – La Cité 12/14 à Lens

En déclinaison de la stratégie urbaine visée par le projet, le programme d'intervention est synthétisé comme suit :

Tableau de synthèse des opérations financées - Cité du 12/14	
Démolition de LLS	227 LLS
Requalification de LLS	88 LLS
Résidentialisation de LLS	208 LLS
Diversification de l'habitat	61 logements
Construction de LLS	50 Foyer + 30 béguinage PLS
Aménagements	Requalification (voirie, eaux/assainissement/ Collecte des déchets) des voiries et espaces publics ci-dessous : Avenue de la fosse 12 Parc du sablier Grand chemin de Loos Place Cauchy et des rues qui l'entourent Auguste Lefebvre Newton Fénelon Rue de la Bourdonnais Parvis église St-Edouard
Equipements publics de proximité	Rénovation du groupe scolaire Jean-Macé Reconfiguration du Centre Social
Immobilier à vocation économique	Développement d'un pôle ESS dans l'ex-CAJ du quartier

- **Intervention sur le patrimoine bâti – opérations immobilières :**

- Démolition de 227 logements locatifs sociaux dont 130 propriétés de Maisons et Cités (incluant 4 PO rachetés dans le cadre du projet), 38 propriétés de SIA Habitat, et un foyer personnes âgées SIA de 59 places,
- Requalification de 88 logements locatifs sociaux propriété de Maisons et Cités,
- Résidentialisation de 208 logements locatifs sociaux Maisons et Cités,
- Réhabilitation pour vente en diversification de 61 (29+32) logements Maisons et Cités, une tranche de 12 logements complémentaires étant également prévue, à inscrire ultérieurement au regard de l'avancement des deux précédentes,
- Construction d'un foyer personnes âgées 50 places par SIA Habitat (PLS),
- Construction de 30 logements en béguinage par SIA Habitat (PLS).

- **Opérations d'aménagement et requalification de l'espace public :**

- Aménagement du secteur 1 comprenant le parc du jeu de balle / sablier (22 000m²), la restructuration du Grand chemin de Loos et de l'avenue de la Fosse 12, ainsi que la requalification de la place Cauchy : recalibrage des voiries, aménagement paysager, intégration d'aménagements relatifs aux différents modes de déplacement,
- Aménagement du secteur 2 comprenant la requalification des rues Lefebvre, Saint Edouard et du parvis de l'église,
- Aménagement du secteur 3 comprenant la requalification des rues de la Bourdonnais (dont démolition de deux logements propriété de la Ville de Lens), Newton et Fénelon,
- Réfection des réseaux d'eau potable et assainissement sur l'ensemble du quartier,
- Mise en place de bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Ces opérations intègrent les recalibrages de voirie et aménagements liés au passage du BHNS selon l'itinéraire identifié en cœur de quartier (rues de la Bourdonnais et Fénelon, connexion route de Béthune). Les réseaux eau potable et assainissement sont vétustes, non conformes, et en partie situés en dehors des emprises publiques rendant ainsi leur gestion et leur entretien très complexes, d'où une nécessaire intervention massive sur le sujet. En termes de gestion des ordures ménagères, les caractéristiques du quartier nécessitent un investissement conséquent pour l'aménagement de bornes enterrées pour endiguer les problèmes liés à l'étroitesse des rues et à l'absence de possibilité de ménager des locaux de stockage des bacs pour l'habitat minier en bande induisant des problèmes récurrents de bacs encombrant les trottoirs, entravant le passage, et impactant la qualité du cadre de vie et l'image du quartier.

Hormis les opérations précitées, c'est l'ensemble du cadre de vie et des voiries et espaces publics du quartier qui seront requalifiés, hors financement ANRU. Par ailleurs, une veille foncière est assurée par la Ville de Lens dans l'objectif d'assurer la maitrise d'une assiette foncière globale cohérente sur le secteur, deux immeubles ayant été acquis en 2020 dans ce cadre. Un projet d'agriculture urbaine a été déposé dans le cadre de l'appel à projet « quartiers fertiles ». Ce projet vise la mise en œuvre d'un programme d'agriculture urbaine ambitieux (4,8ha) dans le cadre de la gestion transitoire (4 à 15 ans) des fonciers libérés par la démolition, dans l'attente de l'émergence d'un schéma urbain global intégrant le foncier libéré par l'hôpital (AMO prévue en 2021).

- **Intervention sur les équipements publics :**

- Requalification du groupe scolaire Jean Macé
- Développement d'un pôle ESS sur le site de l'ancien CAJ
- Scénario d'extension ou de reconstruction ou de mutualisation du centre social avec d'autres structures et équipements présents sur le quartier.

Au-delà, la requalification de l'école Berthelot est identifiée comme une opération essentielle pour répondre aux besoins et disposer d'équipements à la hauteur des enjeux de remise en attractivité du quartier. Enfin, un projet de salle plurivalente est à l'étude (AMO lancée en Mars 2020) sur le site de l'école Jean Macé, l'objectif étant de répondre aux besoins de l'école et du quartier.

Article 4.1.2 – Le quartier République – Cité 4 Sud à Avion

Le programme de rénovation urbaine fait suite à une première opération sur ce quartier. Les interventions projetées visent à poursuivre la requalification du quartier en allant plus avant dans la dédensification du secteur pour une meilleure intégration à son environnement et des interventions massives sur le parc de logement. Le programme urbain est ainsi détaillé :

Tableau de synthèse des opérations financées - Quartier République Cité 4 sud	
Démolition de LLS	339 LLS
Requalification de LLS	190 LLS
Résidentialisation de LLS	190 LLS
Diversification de l'habitat	Potentiel de 98 logements – 10 logements en accession sociale programmés
Reconstitution de LLS	45 logements (31 PLUS et 14 PLAI)
Aménagements des espaces publics	Requalification (voirie, eaux/assainissement/ Collecte des déchets) des voiries et espaces publics ci-dessous : Secteur 1 : rues Romain Rolland (Est), Saint Just, Couthon et Robespierre et Place Lebas. Secteur 2 à 5 : rues Courbet, Rolland, Zola, 10 Août, Gard, Éluard, Jaurès, Baudin, Zagorje, Helle, Lefebvre, Hellemmes, Cachin, places de la République et du Centre commercial, Boulevards A. France et M. Thorez, Allée Pottier.
Immobilier à vocation économique	Etude de faisabilité en cours pour le changement d'usage de la tour des Frênes en tour de service

- **<u>Intervention sur le patrimoine bâti – opérations immobilières : 20 bâtiments / 529 logements</u>**

- Démolition de 339 logements locatifs sociaux propriété de Pas-de-Calais Habitat : 13 bâtiments sont prévus en démolition, dont 1 partiellement, représentant un total de 339 LLS :

  - Démolition anticipée des immeubles Capucines (16 logements) et Jonquilles (40 logements), soit 56 logements au total,
  - Démolition partielle de l'immeuble Glycines (2 cages d'escalier sur 5 soit 20 logements), démolition complète des immeubles Anémones (15 logements), Campanules (30 logements), Jacinthes (16 logements), Jasmins (31 logements), Muguets (30 logements), Renoncules (30 logements), Résédas (45 logements), Romarins (19 logements), Seringas (20 logements), et Tournesols (27 logements), soit 283 logements au total.

- Requalification de 190 logements locatifs sociaux propriété de Pas-de-Calais Habitat :
  - Immeubles Glycines (30 logements) et Cyclamens (20 logements), Edelweiss (30), Pervenches (40 logements), Giroflées (40 logements) et Iris (30 logements).

- Résidentialisation de 190 logements locatifs sociaux Pas-de-Calais Habitat :
  - Immeubles Glycines (30 logements) et Cyclamens (20 logements), Edelweiss (30), Pervenches (40 logements), Giroflées (40 logements) et Iris (30 logements).

- Construction neuve : un potentiel de 151 logements sur site + 30 LLS hors site / ZAC du Ponterlant

- 45 LLS individuels et intermédiaires programmés par Pas-de-Calais Habitat au cœur du quartier, en deux tranches de 33 + 12 logements,
- 30 LLS hors site – logements en droit commun projetés sur la ZAC du Ponterlant,
- Un potentiel de 98 logements diversifiés, le nombre de logements restant à stabiliser dans le cadre d'études de faisabilité à la parcelle : logements privés dont des logements sénior, logements en accession sociale. Pour le programme en accession sociale, CoopArtois se positionne pour la création de 10 logements à l'Est du quartier.

- **Opérations d'aménagement et requalification de l'espace public :**

Les opérations de réaménagement de l'espace public sont découpées en deux secteurs :

- Le secteur 1 qui concerne les aménagements projetés à l'ouest du quartier en lien avec la nouvelle structuration des ilots suite à la démolition des LLS des immeubles Jonquilles, Capucines, Jacinthes, Anémones et Jasmins,
- Les secteurs 2 à 5 qui englobent :
  - la réorganisation de la trame urbaine suite à la démolition ou la réhabilitation des immeubles du secteur 2 (Cyclamens, Glycines, Edelweiss, Résédas, Tournesols, Seringas, Renoncules, Campanules, Muguets et Romarins)
  - la réorganisation du cœur de quartier autour d'une prairie urbaine multiusages, espace emblématique support de vie sociale,
  - l'aménagement d'un parvis avec parking au pied de la tour des Frênes,
  - la requalification des différentes voiries impactées par le programme,

En outre, sont également intégrées la requalification des réseaux assainissement et eau potable sur l'ensemble du périmètre des espaces publics à aménager, ainsi que l'installation de bornes enterrées pour améliorer le service et l'intégration urbaine et paysagère des équipements liés à la gestion des ordures ménagères.

Equipements publics et services :

- Opération projetée hors financement ANRU : Construction d'un équipement Polyvalent Intergénérationnel comprenant une halte-garderie, l'accueil périscolaire pour les trois groupes scolaires du quartier (avec accompagnement vers les écoles), des espaces de réunions et de rencontres pour les habitants (notamment les seniors) et les associations de ce secteur.

- Clause de revoyure concernant le projet qui sera développé en lieu et place du changement d'usage initialement souhaité pour la Tour des Frênes / requalification en tour de services. Cette opération induisait la suppression de 53 logements sur les 71 que compte la tour. La programmation sera actualisée dans le cadre de l'étude de programmation urbaine à intervenir, elle portait initialement sur l'accueil d'associations et de services à la population dont une Maison de la Santé, une partie des activités de l'Association d'Insertion El Fouad, les Restos du Cœur, l'école de Travail Social / AFERTES – ESTS, un espace de Coworking, une Pop School, un plateau à destination des Associations et des services municipaux. Quelques logements spécifiques étaient conservés (logements pédagogiques, logements adaptés et thérapeutiques, logements « Bouclier Social » de Pas-de-Calais Habitat, et un plateau pour des hébergements collectifs communaux), l'étude se penchera sur la programmation logement au regard de la surface foncière conséquente assiette de la réflexion constituée par l'emprise des tours (tour Hêtres démolie / ANRU 1 + Frênes à intervenir) mais également l'emprise commerciale en cœur de quartier.

Article 4.1.3 – Le quartier Vent de Bise - Jean Lebas à Liévin

Le projet de renouvellement urbain du quartier décline la programmation suivante :

Tableau de synthèse des opérations financées - Quartier Calonne Marichelles Vent de Bise	
Démolition de LLS	406 LLS
Diversification de l'habitat	12 logements en accession libre, 6 logements en accession sociale, 12 logements participatifs, 61 logements en résidence Seniors (45 en collectif et 16 individuels)
Reconstitution de LLS	20 logements PLUS
Aménagements des espaces publics	Requalification (voirie, eaux/assainissement/ Collecte des déchets) des voiries et espaces publics des secteurs énumérés ci-dessous : -cœur de quartier Vent de Bise, pentes du Vent de Bise, Jean Lebas, interface parc avenue

- ***Habitat :***

Les 402 logements collectifs sont en inadéquation avec les standards actuels en termes de performance et de confort (sans ascenseur, fausse typologie, vétusté, etc.) et ne répondent plus aux attentes des habitants. Le diagnostic de l'étude urbaine a confirmé la nécessité de déconstruction sur le secteur Vent de Bise - Jean Lebas, pour un total de 402 logements collectifs et 4 logements individuels qui permettent le désenclavement du secteur Jean Lebas. Les résidences Tivano, Pampero, Sirocco ont été retenues en démarrage anticipé (88 logements). Le foncier libéré donnera lieu à la construction de 111 logements diversifiés :

- 12 logements en accession libre,
- 6 logements en accession sociale,
- 20 logements locatifs sociaux (validés par avis RTP du 19 septembre 2018),
- 12 logements participatifs,
- 61 logements en résidence Seniors (45 en collectif et 16 individuels).

Le projet permet de dé densifier ce secteur (-291 logements), l'intégrant ainsi de façon plus harmonieuse à son environnement, et propose un équilibre résidentiel et une mixité sociale répondant aux besoins de la population et à de nouveaux habitants.

A noter également en matière d'habitat que la copropriété des 4 vents, qui compte 64 logements et présente la même forme urbaine et le même état de vétusté que les immeubles de LLS est visée par une étude en lien avec l'ANAH, pour un diagnostic complet visant à définir l'état technique du bâti et les interventions à envisager. L'objectif est de mobiliser des financements levier pour permettre d'inciter les copropriétaires à engager la rénovation de ces logements et ainsi traiter l'ensemble du périmètre du quartier. A défaut, ces immeubles se trouveraient à terme dans une situation de décrochage et de stigmatisation accrue au sein d'un quartier renouvelé. Une étude est donc projetée à horizon 2021, en partenariat CALL, Ville de Liévin, et avec la contribution de l'ANAH.

- ***Mixité fonctionnelle et développement économique :***

Les équipements existants sont peu visibles depuis l'espace public et sans connexion les uns aux autres, les bâtiments ayant été implantés en fonction du foncier disponible, sans réflexion sur l'organisation urbaine. Le projet prévoit de structurer l'offre d'équipements au travers des opérations suivantes :

- Un regroupement des activités des structures Bidule (accueil de la petite enfance), CAJ (centre d'animation jeunesse), Mousseron (accueil d'activités seniors), et des associations présentes sur le quartier au sein d'une « Maison des Jeunes et des Associations » ;
- La construction d'une Salle polyvalente répondant aux besoins sportifs et d'animation du groupe scolaire, des centres de loisirs et du CCS ;
- La rénovation du groupe scolaire Adrienne Berteloot ;
- La construction d'une « Maison de Santé » et de commerces de proximité, afin de proposer une offre commerciale et de services aux habitants.

L'ensemble de ces opérations intégrera des critères de performance énergétique et de qualité technique en lien avec la TRI. Une qualité architecturale et paysagère sera recherchée au travers des projets qui porteront l'image du nouveau quartier. Le renouveau du quartier a été engagé avec la construction de la Maison des projets, inaugurée en décembre 2017, siège du CCS Cœur de Ville et des événements du quartier (associatif, jeunesse…).

- ***Désenclavement et mobilité :***

Le projet prévoit une nouvelle hiérarchisation de la trame viaire, qui permettra d'apaiser et de sécuriser la circulation dans le quartier et favorisera les modes actifs. Le réseau viaire sera requalifié dans sa globalité avec :

- Des réfections de voirie (rue du 8 mai 1945, rue Blanqui, l'avenue Delattre de Tassigny sur sa partie ouest vers Angres) ;
- Des rues modifiées (Chemin de Bully, dont le tracé sera déplacé afin de réorganiser l'espace central du cœur de quartier) ;
- Des créations de voiries (sur les pentes du Vent de Bise : de la rue du 8 mai 1945 vers l'avenue Delattre de Tassigny, sur Jean Lebas : voies internes de la rue Boieldieu vers l'avenue Delattre de Tassigny).

Le réseau de transport en commun continuera à traverser le quartier du Vent de Bise grâce au maintien de l'arrêt de bus au cœur de celui-ci, rue du 8 mai 1945. Les habitants bénéficieront de la proximité de la ligne BHNS. Le projet prévoit également de revoir l'organisation du stationnement pour répondre aux besoins :

- Au sein du secteur Vent de Bise Cœur de Quartier : près de 100 places, dont 66 directement sur l'espace public et 32 places à l'arrière du groupe scolaire ;
- Au sein du secteur des Pentes du Vent de Bise : plus de 40 places, dont 23 places à proximité des logements participatifs et près de 20 places aux abords des jardins partagés ;
- Au sein du secteur Jean Lebas : près de 70 places, dont 19 places le long des voiries et 46 places à destination de la résidence pour personnes âgées dépendantes.

Enfin le projet réserve également une grande partie aux mobilités douces, avec une piste cyclable sécurisée entre le futur quartier Tranchée de Calonne et la nouvelle voirie reliant la rue De Lattre de Tassigny en passant par la rue du 8 mai 1945. La piste cyclable rejoindra l'interface pour relier le parc des Equipages. Les déplacements piétons, déconnectés des voiries, seront également possibles grâce à l'aménagement de voies dédiées au sein du quartier reliant le mail le long de l'avenue.

- ***Efficacité énergétique et transition écologique :***

Liévin profitera du programme de renouvellement urbain pour faire du quartier un projet démonstrateur Rev 3 au travers des orientations suivantes :

- Un quartier sobre, performant et innovant : efficacité énergétique des enveloppes bâties (habitat, équipements, services), utilisation de matériaux biosourcés, intégration des énergies renouvelables, réemploi, recyclage de matériaux de déconstruction, lieux de réemploi-réparation-entraide ;
- Un quartier connecté : un quartier apaisé avec une mobilité durable et numérique, des circulations douces, sécurisation des déplacements piétons, raisonner l'occupation des espaces de circulation et de stationnement par les véhicules motorisés, proposer des services d'éco-mobilité (covoiturage, services mutualisés, mobilité électrique…) en lien avec le BHNS et les transports en commun ;
- Un quartier nourricier et paysager : développer une activité d'agriculture urbaine en lien avec les commerces de proximité, le CCS Cœur de Ville, l'alimentation locale (verger collectif, jardins partagés), proposer à la fois des actions sur l'alimentation – nutrition, sur la santé (prévention et activités -> lien avec la Maison de santé), sur l'emploi (ESS, emploi tremplin…), gestion de l'eau notamment pluviale et aménagement paysager de qualité ;
- Un quartier animé, évolutif et vivant : développer la notion de solidarité (recyclerie, épicerie solidaire, d'une conciergerie solidaire, un espace citoyen numérique), une maison des projets « augmentée » comme espace fédérateur et catalyseur pour les porteurs de projets (activités, services, animation), activités innovantes, lieu d'échanges en lien avec la Maisons des jeunes et des associations, services adaptés en lien avec l'ESS, développer de nouvelles formes d'occupation temporaire.

Le NPNRU engendrera d'importants travaux et générera des opportunités en matière d'insertion, voire de création d'emploi, et de formation pour les habitants des QPV et particulièrement ceux de ce secteur. Avec la présence de jardins et d'économie sociale et solidaire, de nouvelles possibilités de retour ou d'accès à l'emploi, en plus de chantiers insertions, seront proposées avec des perspectives d'accompagnement du CCS Cœur de ville, des associations et des acteurs de l'emploi (PLIE, mission locale, pôle emploi…).

- ***Amélioration du cadre de vie :***

Le projet prévoit également de revoir les espaces publics et le cadre de vie des habitants :

- Cœur de quartier Vent de Bise : réaménagement du carrefour en espace partagé avec un parvis paysager de part et d'autre du chemin de Bully,
- Pentes du Vent de Bise : l'espace vert actuel sera réorganisé avec des usages divers, répondant aux souhaits de la population : jardins partagés, verger collectif, aire de jeux,
- Jean Lebas : création d'une percée Nord – Sud, vers l'avenue De Lattre de Tassigny et d'une voie secondaire Ouest – Est ouvrant le secteur sur la cité Rollencourt et l'avenue principale,
- Interface Parc - Avenue : développement d'un mail vert, sportif récréatif et ludique de qualité, le long de l'avenue De Lattre de Tassigny et des parcs en entrée de ville, accompagné de divers usages au fil de la déambulation, d'un aménagement piétonnier et cyclable, (parc de Rollencourt et parc des équipages).

Article 4.2 La description de la composition urbaine

Article 4.2.1 La cité 12/14 à Lens

Les grands principes d'aménagements urbains de la cité du 12/14 à Lens reposent sur une refonte du quartier autour des trois entités qui le fondent :

- **1/ le cœur historique :**

  -Requalification des espaces publics fondateurs de l'armature urbaine (parc du sablier, parvis St Edouard), réhabilitation et mise en valeur des équipements ou activités nouvelles reposant sur des édifices patrimoniaux (école Jean Macé, ancien CAJ),
  -Résidentialisation visant à répondre aux besoins tout en privilégiant une amélioration du cadre de vie : stationnement résidentiel libérant les emprises publiques et permettant de travailler les profils pour plus de qualité et l'intégration des mobilités actives,
  -Réhabilitation des logements du secteur sud du parc du jeu de balle,

- **2/ la cité jardin :**

  - Requalification lourde des logements et mise en valeur de ce patrimoine qualitatif et attractif,
  - Requalification des voiries dans un objectif d'apaisement et de mise en exergue des qualités résidentielles,

- **3/ le secteur de la Bourdonnais :**

  - Démolition des logements vétustes situés sur le secteur, redéfinition d'une nouvelle trame urbaine visant une meilleure desserte du quartier notamment en termes de transport en commun,
  - Développement d'un projet d'agriculture urbaine transitoire (4 à 10/15 ans) sur les fonciers libérés visés, à terme, par de nouvelles programmations immobilières à définir en lien avec la programmation sur le foncier de l'actuel hôpital (étude urbaine prévue début 2021 / PPA).

Article 4.2.2 Le quartier République – Cité 4 Sud à Avion

Bien qu'en marge de l'agglomération, le quartier de la République – Cité 4 Sud dispose d'une bonne attractivité. Excentré mais bien desservi, la gare et l'arrivée du BHNS garantissent la mobilité des habitants. Les mobilités douces sont en développement, le maillage de pistes cyclables reliées à la Vélo-route du Bassin Minier n°31 est en cours. Le projet a pour ambition de développer l'attractivité du cœur de quartier et de la renforcer autour d'une polarité associative, commerciale et culturelle. La requalification amorcée dans le cadre de l'ANRU 1 est à parachever. Le renouvellement urbain vise à recomposer le quartier autour des éléments suivants :

- **Conforter le cœur de quartier :**

  - En plus des équipements structurants existants, le projet s'attachera à consolider la polarité du cœur de quartier en requalifiant l'espace public central pour en faire un espace fédérateur de vie sociale, qualitatif, apaisé et programmé. Pour ce qui concerne les services et commerces, l'étude à intervenir permettra de définir la programmation à développer qui permettra de compléter l'offre en développant au cœur du quartier un immobilier adapté répondant aux besoins (notamment pour les services et associations existantes mal logés –sous-sols- et disséminés).

- **Gommer les éléments singuliers et développer de nouvelles formes urbaines plus intégrées :**
  - Démolition du parc social le plus déclassé, restructuration lourde des immeubles conservés, et développement de nouvelles formes d'habitat diversifiées, adaptées à la réalité urbaine du territoire, assurant la transition avec les secteurs environnant, en particulier en frange du quartier.

Article 4.2.3 Le quartier Vent de Bise - Jean Lebas à Liévin

La composition urbaine du quartier Vent de Bise – Jean Lebas se fonde sur une trame viaire redessinée, une centralité bien déterminée, des logements en cohérence avec la demande actuelle où les espaces privés répondent aux besoins de la population et des espaces publics de qualité incitent au partage et à la déambulation.

Les flux : création d'un nouveau parvis central, de nouvelles voiries, avec une circulation plus fluide, la suppression des sens uniques, la réalisation d'une piste cyclable qui reliera la centralité du quartier à la ligne BHNS et au centre-ville, des espaces de déambulation aérés,

La centralité : 1 bâtiment accueillera les associations et les centres de loisirs, un second des équipements de santé et commerces de proximité. Un parvis assurera la connexion entre le CCS Cœur de Ville et le groupe scolaire,

Des aménagements clarifiés de qualité : des espaces publics de qualité : aire de jeux, jardins familiaux, verger collectif, et des espaces privés identifiables : places de stationnement liées aux logements, espaces extérieurs résidentiels pour les logements adaptés sénior.

- **Formes urbaines et architecturales :**

Des logements qui répondent aux attentes des différents publics pour une mixité renforcée.

- **Vent de Bise Cœur de quartier** : logements individuels R+1 s'intégrant à leur environnement et offrant des performances énergétiques rehaussées.
- **Pentes du Vent de Bise** : logements individuels et intermédiaires jusqu'au R+2 jouant avec la topographie du site.
- **Jean Lebas** : logements individuels mitoyens (béguinage) ou collectifs (maximum R+3) accessibles PMR pour répondre aux besoins, à proximité de la ligne BHNS.

- **Prescriptions urbaines, architecturales et paysagères**

Les espaces publics feront l'objet d'un traitement paysager de qualité et participeront à l'effet de transition recherché pour ce quartier d'entrée de ville. L'ensemble des équipements publics bénéficiera d'un traitement architectural et s'inscrira dans les priorités de performance énergétique REV3.

- **Mutabilité du foncier :**

Le foncier est actuellement réparti entre plusieurs propriétaires. Pour une meilleure cohérence, le projet s'attachera à simplifier la répartition et à délimiter de façon claire les espaces publics et privés pour en faciliter la gestion.

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A8.

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

En l'état actuel du marché, le projet prévoit une reconstitution de l'offre très limitée qui privilégie le développement de programmes essentiellement situés au sein des quartiers, pour répondre à des besoins spécifiques. Dans le cadre du dossier RTP, une reconstitution hors site de 50% des logements démolis avait été envisagée. Cette hypothèse est écartée à ce stade, une réflexion globale étant engagée sur les besoins en logement à l'échelle de l'intercommunalité dans le cadre de la révision du PLH. Pour ce qui concerne le programme de reconstitution de l'offre contractualisé, il représente au global 15,6 % des logements démolis.

Au total, les opérations de démolitions, réalisées ou à intervenir, les restructurations amenant à la diminution du nombre de logements, ou la vente pour diversification sont détaillées comme suit :

- Cité du 12/14 à Lens : 237 démolitions (227/ convention + 10/protocole) + 7 logements en moins par restructuration + 73 logements en diversification (dont 61 programmés et financés), soit un total de 317 LLS en moins,
- Quartier République – Cité 4 Sud à Avion : 339 démolitions (+ 71 logements de la tour des Frênes visée par une clause de revoyure, non comptabilisés à ce stade)
- Quartiers Vent de Bise - Jean Lebas à Liévin : 406 démolitions

Soit un total de 1 055 LLS en moins.

Au total, les LLS projetés représentent :

- Cité du 12/14 à Lens : 50 LLS résidence autonomie PLS sur site,
- Quartier République – Cité 4 Sud à Avion : 45 LLS sur site,
- Quartiers Vent de Bise - Jean Lebas à Liévin : 20 LLS sur site,

Soit un total de 115 LLS en RO, soit 10,9%.

Les projets sont détaillés ci-dessous pour chacun des quartiers :

- **La cité du 12/14 à Lens :** 50 PLS dans le cadre du projet de résidence autonomie porté par AXANTIA en remplacement du foyer logement de 59 places prévu en démolition. Le projet prévoit donc la construction de 50 places PLS sous la forme d'un collectif. L'assiette concernée par le foyer est à extraire de l'emprise de 8 130 m² appartenant actuellement à Maisons et Cités, à l'angle des rues Newton et la Bourdonnais. Le programme prévoit que l'ensemble des 50 lits du foyer soit construit en T1 bis.

- **Le quartier de la République – Cité 4 sud à Avion**

- 45 LLS Pas-de-Calais Habitat dont 31 PLUS et 14 PLAI, la reconstitution de l'offre sur site représente 13,2% des LLS supprimés.

- **Le quartier Vent de Bise – Jean Lebas à Liévin**

L'opération LLS est programmée pour 2023 sur un foncier de 4 716 m² libéré par la démolition des bâtiments Mousson, Suroit et Zéphyr. Ces logements prendront la forme d'habitat intermédiaire, sur le modèle de maisons superposées. Ce programme sera réalisé par le bailleur Pas-de-Calais Habitat et comportera 4 T2, 12 T3, 3 T4 et 1 T5.

Les plans de localisation des terrains identifiés pour les opérations de reconstitution de l'offre sont annexés à la présente convention (Annexe A10)

Article 4.4 Les programmes de logements locatifs sociaux induits – droit commun

Dans le cadre du projet, si la RO LLS est limitée aux programmes décrits ci-avant, des projets de logements locatifs sociaux neufs non financés par l'ANRU sont programmés, ceux-ci étant liés à la volonté de répondre à un besoin local ou pour assurer la mixité sociale au sein de nouvelles poches d'habitat. Ces programmes sont détaillés comme suit :

- Au-delà de la résidence autonomie, 30 logements PLS en béguinage sont projetés sur la cité du 12/14 à Lens, cette nouvelle offre visant à répondre en partie aux besoins liés au relogement des 40 résidents actuels, mais également à une partie de l'augmentation de la demande due au vieillissement de la population, et notamment celle qui émanerait des ayants droit du quartier (94 personnes), d'autant que la proximité du quartier par rapport au nouvel hôpital de Lens aura incontestablement un impact sur l'accroissement des demandes, tous niveaux de ressources confondus. Ces logements en béguinage sont projetés sur le foncier de propriété de SIA libéré par les démolitions de la résidence Jacquemart et du foyer.

- AVION : 30 logements locatifs sociaux hors site sur la ZAC du Ponterlant. La ZAC représente une programmation de 560 logements. A ce stade, 180 logements sont réalisés ou en cours, dont 107 lots libres, 26 logements en accession, et 47 logements locatifs sociaux.

  A noter en termes d'articulation entre la programmation ZAC et la diversification au sein du quartier : La ZAC est orientée habitat individuel (notamment lot libre) avec une densité moindre les parcelles étant en moyenne de 460m² (lots entre 375 m² et 888 m²). Ce produit n'est pas celui visé pour le quartier République. Sur les 565 logements potentiels projetés au démarrage de la ZAC (densité en cours de révision à la baisse notamment en limite de a commune de Méricourt), 138 ont été livrés, 26 sont en cours de construction, 16 permis sont délivrés, soit au total 180 logements commercialisés. Territoire 62 vient d'engager la commercialisation de 20 nouveaux lots. En termes de calendrier, il est prévu que la commercialisation des lots s'achève en 2025, date à laquelle les fonciers du quartier seront libérés et ou il est imaginé engager les opérations de diversification.

  En termes de formes et typologies logement, les nouvelles opérations projetées privilégieront du logement intermédiaire et individuel afin de favoriser une transition urbaine facilitée entre le collectif existant et l'habitat individuel sur les secteurs environnants. La reconstitution de logements locatifs sociaux par Pas-de-Calais Habitat se situera au sud du quartier, sur une partie du foncier laissé vacant par la démolition des bâtiments Renoncules, Campanules, Seringas, Tournesols, Résédas et de la démolition partielle de Glycines. Le projet reste à consolider, néanmoins, la programmation prévoit de reconstituer de grandes typologies pour les 14 PLAI (T4 et T5 et plus), ainsi que des T3 et T4 pour les 31 logements PLUS.

Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

Article 5.1.1 – A l'échelle de la CALL

L'étude habitat menée dans le cadre du protocole de préfiguration relève plusieurs points qui permettent d'illustrer l'état de l'offre sur le marché de l'habitat en accession :

- Le dispositif PINEL ne représente que 16% des investissements soit un taux inférieur à la moyenne nationale (toutefois la ville de Lens fait mieux que le reste du territoire CAHL-CABBALR-CALL),
- Une culture locale de l'individuel,
- Une clientèle locale avec des zones de chalandise des programmes à développer proches,
- Un désir d'être propriétaire conjugué avec une solvabilité faible,
- Un référentiel de prix faible dicté par l'ancien.

Pour créer la demande sur notre territoire il faut adapter l'offre à deux conditions : des produits individuels et des prix en phase avec des taux d'effort faibles. La stratégie proposée en matière de diversification repose sur une articulation en 3 phases :

1. **Le démarrage :** période d'investissement public lourd destinée à requalifier le cadre de vie et dé-stigmatiser l'image du quartier, et de communication auprès des partenaires,
2. **Le décollage :** le site attire des clients « pionniers » et le risque d'investir doit être pris par un opérateur mettant en avant des prix d'appel et des produits de qualité. Une priorité est donnée aux produits les plus accessibles,
3. **Le marché mature :** les opérateurs « suiveurs » s'installent, le marché se structure et les valeurs augmentent. Le marché est élargi à des produits moins perméables.

Et deux étapes :

1. Une prise de risque raisonnée en attirant les clients les plus proches aux revenus faibles ou moyens vers des produits perméables (,
2. Consolider la première étape tout en étendant le risque à des clients aux revenus plus élevés, qu'ils soient locaux ou extérieurs et sur des produits à plus forte valeur ajoutée.

Selon l'étape du processus, le profil des clients ciblés va évoluer. Ainsi les premiers ciblés seront les habitants du quartier ou en périphérie proche dont les revenus sont faibles. Puis ce sont les personnes âgées et les familles d'un périmètre élargi avec revenus moyens attirés par la proximité du centre-ville, de l'hôpital, une offre d'habitat individuel attractive, des équipements de qualité et un cadre de vie remanié (école rénovée, centre social, espaces publics…).

Afin de participer au retournement de l'image des quartiers et inciter les populations à dépasser leurs préjugés sur ces quartiers, le projet prévoit au global :

- La suppression de 1 055 logements sociaux, ce qui permettra de diversifier l'offre sur ces quartiers en rendant disponible du foncier pour la construction de logements neufs en accession.
- La requalification lourde de 306 logements sociaux (Lens : 116, Avion : 190), sans compter les opérations réalisées dont celles des rues Cook-Chaplain, Brazza, Galilée, Grand Chemin de Loos, Avenue de la Fosse 12, St Edouard, place Cauchy à Lens, permettant d'améliorer le confort des habitants actuels et d'attirer une population nouvelle dans ces logements, encourageant ainsi la mixité, notamment les ménages en demande auprès d'Action Logement. Au-delà, ces opérations ont un impact évident sur l'image du quartier.

Pour contribuer à la stratégie de diversification résidentielle, la CALL accompagnera les projets de diversification par la mise en place de primes à l'accession à la propriété sur les trois quartiers NPNRU,

ces primes étant arrêtées à 5 000 € / logement pour le neuf et 8 000 € / logement pour l'ancien requalifié dont le coût d'opération est lourd au regard des contraintes combinées liées à l'état du bâti, à sa structure rendant complexes les redistributions intérieures nécessaires, aux surfaces, et aux prescriptions liées à l'inscription UNESCO. Cet accompagnement substantiel vise les opérations programmées sur les 5 premières années du programme, l'idée étant de réévaluer les montants à mi-parcours en fonction de l'évolution du marché et des besoins d'incitation qui devraient pouvoir être minorés. La CALL accompagnera également la construction de logements locatifs sociaux et la rénovation des logements existants pour encourager des opérations intégrant des critères durables en lien avec la TRI. Les primes atteindront 3 000 € par logement, sous réserve du respect du niveau BBC rénovation (104Kwh/m²/an - classe énergétique C) pour les opérations de réhabilitation, et pour les logements neufs qui devront intégrer l'utilisation de matériaux bio sourcés pour l'isolation des combles. Cette prime pourrait être abondée pour les opérations les plus vertueuses sur la base de critères en cours de définition relatifs à l'enveloppe bâtie et aux espaces résidentiels (moindre imperméabilisation des sols, toitures végétalisées, sources d'éclairage, biodiversité, gestion différentiée…).

Article 5.1.2 – La Cité 12/14 à Lens

La cité du 12/14 est une cité minière en partie inscrite au patrimoine de l'UNESCO, avec de l'habitat social majoritairement composé de maisons des mines. Le projet prévoit la réhabilitation de 161 logements, dont 73 destinés à la vente au titre de la diversification, sur lesquels les partenaires de l'ANRU ont validé le versement de 61 primes accession majorées. Le programme se veut ambitieux, en proposant au futur acquéreur un logement refait à neuf, avec des abords refaits (clôture, végétalisation, haies), et pour l'intérieur une restructuration lourde et une réhabilitation complète (isolation, cloisons, menuiseries intérieures, électricité, plomberie, chauffage, VMC, équipements sanitaires, couche d'apprêt sur les murs). Des options seront proposées pour les équipements sanitaires (qualité accrue), les revêtements (carrelages, sols souples, peintures…), permettant d'élargir la gamme de produits et de prix. Ceci permettra de proposer une gamme de prix suffisamment large pour des produits finis permettant d'attirer une population mixte en se prémunissant de la vente de produits inachevés à des ménages qui seraient en difficulté pour financer la fin des travaux. Les logements seront principalement proposés en T3 et T4 afin d'attirer un public familial.

La stratégie de mise sur le marché prévoit un phasage qui s'articule avec la rénovation du quartier en démarrant par le secteur nord et les franges du quartier, les logements étant particulièrement attractifs car visibles (route de Béthune) ou offrant de grandes parcelles de jardin et des typologies attractives pour ceux situés au Nord, en plus de la proximité d'un cadre de vie de qualité : opérations situées rue Cook en cours de finalisation, du parc du jeu de balle, de la Maison de l'Ingénieur accueillant le projet Porte Mine en voie d'achèvement, ou encore de la maison du contremaître mitoyenne objet qui accueillera 15 studios pour les médecins internes de l'hôpital. La salle des pendus mitoyenne demeure néanmoins un point négatif, le site étant actuellement à l'abandon. Bien que ce sujet ne soit pas ignoré, aucun projet n'est aujourd'hui envisagé à court terme. La complexité du sujet est réelle : quelle vocation / programme ? site propriété Maisons et Cités, bâtiment classé dans un état de vétusté avancé, ... d'autres projets sont aujourd'hui en cours qui mobilisent l'engagement et les capacités d'investissement, hormis un recensement parmi les friches à traiter il n'est pas projeté d'intervention à court terme.

Les premières ventes doivent permettre de faire décoller le marché en attirant des acheteurs pionniers, les partenaires se mobilisant substantiellement sur le sujet avec un total de 27 000 € de prime accession mobilisable. Outre les primes ANRU (15 000 €) et CALL (8 000 €), la Ville de Lens accompagnera également ces opérations par une prime de 4 000 € pour les primo-accédants éligibles au PTZ (Prêt Taux Zéro). La seconde tranche concernera le secteur cité jardin (32 logements).

La réalisation de logements témoins, l'organisation de visites de quartier et la mise en place d'une politique de marketing territorial forte assortie d'une communication mettant en exergue les atouts du quartier permettront de se donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés, étant entendu que cette stratégie doit s'accompagner d'un frein au développement de produits concurrents qui compromettraient la concrétisation du projet. La spécificité de la Cité 12/14 repose sur la vente de logements anciens - lesquels feront l'objet d'une requalification conséquente pour les adapter aux standards actuels - là où la majorité des autres projets s'appuient sur la vente de logements neufs.

Au-delà, la diversification résidentielle du 12/14 s'illustrera par la valorisation des fonciers libérés par la démolition qui offrent un potentiel évalué à 209 logements selon le plan directeur du cabinet d'urbanisme Devillers. En considération de cette valorisation foncière, le nombre de logements privés du périmètre opérationnel passerait de 341 aujourd'hui à 623 à terme, soit une augmentation de plus de 80%. Ces fonciers sont essentiellement situés autour du secteur de la Bourdonnais, en mitoyenneté du site de l'hôpital. A ce stade, ces objectifs constructifs ne sont pas déclinés en opérations identifiées. Une partie des emprises fait l'objet de fiches de lots (3 sites) proposées à Action Logement, avec un potentiel autour de 40 logements au total (nombre à stabiliser dans le cadre d'études de faisabilité) dans le cadre des contreparties foncières (annexe A12). Pour le reste du foncier libéré, un projet transitoire d'agriculture urbaine est envisagé avant la définition du projet sur le sud du quartier et le site de l'ancien hôpital, qui fera l'objet d'une étude urbaine portant sur les deux emprises en 2021.

Article 5.1.3 – Le quartier de la République – Cité 4 sud à Avion

La stratégie adoptée dans le cadre du projet NPNRU d'Avion s'articule principalement autour de la diversification du quartier par les franges. Ainsi, le projet prévoit la construction de logements à l'est du quartier, à proximité de la ZAC du Ponterlant, ainsi qu'à l'ouest, à la frontière du projet de la Foncière Logement (PRU 1). Le programme sur le secteur prévoit la construction de 15 logements individuels, dont 10 en accession sociale. A l'ouest, le potentiel est évalué à une cinquantaine de logements privés dont une programmation orientée séniors (détail des chiffres à stabiliser dans le cadre d'études de faisabilité et des contacts engagés avec des opérateurs potentiels).

Le foncier libéré en cœur de quartier, à proximité des équipements et de la ligne BHNS, offre un potentiel constructif évalué à 78 logements alliant intermédiaire (hors accession) et individuel, pour une gradation des échelles entre les différentes typologies d'habitat. Le calendrier opérationnel articulera la valorisation de ces fonciers en plusieurs phases, en lien avec le rythme des démolitions, dans une volonté d'accroître la mixité sociale sur le secteur en combinant plusieurs produits, dont 45 logements sociaux (31 PLUS et 14 PLAI) et 33 logements privés.

Au global, le quartier passera de 300 logements privés aujourd'hui, à 406 à terme, soit une augmentation de 25%. La prime accession CALL sera allouée aux opérations à intervenir pour soutenir la volonté de diversification. Des prix de foncier attractifs seront également pratiqués pour attirer les investisseurs, très sensiblement en deçà du prix moyen de commercialisation sur les autres secteurs établi à 90€/m² pour le lot libre.

Article 5.1.4 – Le quartier Vent de Bise – Jean Lebas à Liévin

Le projet Liévinois prévoit la démolition de l'ensemble du parc social sur le périmètre d'intervention. Sa particularité réside dans la construction d'un projet mixte comprenant quelques logements sociaux (20) dans un secteur concentrant essentiellement de l'habitat privé, les typologies projetées incluant de l'habitat individuel et intermédiaire. Ainsi, sur l'ensemble du périmètre opérationnel, 111 logements sont projetés,

dont 91 privés. 6 logements en accession sociale sous MO CoopArtois (2 T3 en plain-pied et 4 T4 à étage) sont projetés sur le secteur Vent de Bise cœur de quartier. Sur les pentes du Vent de Bise, 12 logements en accession libre et 12 logements participatifs sont prévus, les modalités de construction étant en cours de définition. Le secteur Jean Lebas fait l'objet d'un projet de résidence privée pour personnes âgées composée de 45 logements (locatif privé), à laquelle s'additionnent 16 logements privés pour personnes âgées indépendantes ou personnes à mobilité réduite.

Article 5.1.5 – Phasage des opérations de mise sur le marché

Afin d'éviter la concurrence entre les projets, un phasage prévisionnel des mises sur le marché a été élaboré. La stratégie de reconquête du bâti existant et de sa remise à niveau est privilégiée dans un premier temps, avec une dynamique d'accroissement progressif du nombre de logements mis en vente à mesure des changements opérés dans les quartiers, dans des volumes qui restent limités. Ainsi, les premiers logements mis en vente sont des logements anciens bien situés, commercialisés à des prix en dessous du marché (grâce aux aides financières mobilisées par les partenaires) pour Lens (61 logements avec un démarrage prévisionnel début 2021 et un prévisionnel de 8 semestres, soit des ventes échelonnées entre 2022 et 2025), et du neuf en accession sociale pour Liévin dans une moindre mesure (6 logements prévus fin 2022) et Avion (10 logements / démarrage S2 2023, calendrier à détailler). Puis, le nombre de logements en vente s'accroît progressivement, avec la mise sur le marché de logements neufs en accession libre.

En déclinaison, Maisons et Cités mettra en vente une dizaine de logements dès 2021 pour la cité 12/14. Le reste des mises sur le marché s'échelonnera entre 2022 et fin 2024, le facteur attractivité lié au nouvel hôpital étant visé au travers de ce calendrier. Une stratégie de mise sur le marché progressive est également mise en place pour Liévin, avec 6 logements en accession, puis 12 logements en accession libre, et enfin 12 logements participatifs, opération s'échelonnant sur la période 2022/2025.

Pour le quartier République – Cité 4 Sud, la stratégie repose sur une requalification lourde du quartier susceptible d'en améliorer l'image vis-à-vis des exogènes et d'asseoir le potentiel de développement pour des investisseurs. Les opérations de logements neufs en diversification ne sont donc pas imaginées avant 2025 en date de commercialisation.

Les opérations projetées proposent un échelonnement dans le temps et des produits très différents (ancien/neuf) ne s'adressant pas aux mêmes publics, stratégie qui permet de limiter la concurrence entre les trois programmes.

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- Environ 1 840 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ou à un ou plusieurs opérateur(s) du groupe Action Logement auxquels Foncière Logement pourra

transférer ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

Et

- Environ 1 200 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Flandre Opale Habitat, filiale du groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

Et

- A 71 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 19,1% du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction ou la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :
  - 21 droits de réservation correspondant à 17 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés avec un coût inférieur à 45 000 € par logement, en QPV,
  - 50 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45000 € par logement.

  En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.
  Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions

Le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution, tel qu'il est prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH (code de la construction et de l'habitat), contient des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions et des objectifs de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain. Ce document[2] est annexé à la présente convention (annexe D1)).
Dans ce cadre, le porteur de projet et les maitres d'ouvrage concernés par la présente convention pluriannuelle s'engagent à :

- En matière de relogement :

[2] *Dans le cas particulier où une « convention d'équilibre territorial » ou « CET » est déjà signée sur le territoire concerné par la présente convention pluriannuelle, ou que le projet de CET est suffisamment abouti sur le fond (c'est-à-dire que la politique des attributions et sa déclinaison sur les quartiers en renouvellement urbain y apparaissent clairement), alors la CET peut être annexée à la présente convention en lieu et place du document cadre fixant les attributions en matière d'attribution.*

- élaborer et participer à la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de relogement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération de démolition de logement social, de requalification de logement social ou de recyclage du parc privé liée au projet de renouvellement urbain,
- assurer aux ménages concernés un relogement de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs souhaits, en leur donnant accès à des parcours résidentiels positifs, notamment en direction du parc social neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans, et en maîtrisant l'évolution de leur reste à charge,
- conduire le plan de relogement de chaque opération le rendant nécessaire,

- En matière d'attributions :

  - prendre en compte et suivre les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires pour les attributions de logements sociaux définis dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, en particulier sur les sites en renouvellement urbain.

La convention intercommunale d'attributions, telle que son contenu est défini par l'article L. 441-1-6 du CCH, décline le document cadre d'orientations en matière d'attribution. Elle porte les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain de la présente convention et précise les engagements de chaque signataire pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution. La convention intercommunale d'attribution a été signée le 9 juillet 2019. Elle est annexée à la présente convention (annexe D1).

Article 6.1 Stratégie de relogement

Article 6.1.1 Les objectifs locaux de relogement

Une charte intercommunale de relogement a été élaborée et annexée à la Convention Intercommunale d'Attribution. Elle vient définir les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes concernées par les opérations NPNRU sur le territoire de la CALL. Conformément à l'article 8 de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale et au Règlement Général de l'ANRU, chaque commune et chaque bailleur s'engagent à reloger des ménages issus des sites NPNRU et à mobiliser à cet effet pour partie l'offre nouvelle.

Dans ce cadre, la CALL consolidera les données relatives aux futures livraisons à l'échelle du territoire et les communiquera aux ateliers de peuplement locaux. Ces derniers pourront ainsi positionner d'éventuels candidats en fonction des souhaits exprimés par les ménages. L'état actualisé sera produit dans le cadre des commissions relogement déclinant la CIA, soit à fréquence semestrielle.

Les ménages à reloger font l'objet d'une attention spécifique visant à mieux prendre en compte leurs besoins résidentiels et à identifier d'éventuelles aspirations à un relogement hors quartier prioritaire ou fragile.

Les relogements dans le cadre des projets de renouvellement urbain devront contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la CIA et conformément à la loi Égalité et Citoyenneté, à savoir :

- La soutenabilité financière de ces relogements pour les ménages est étudiée de près lors des ateliers de peuplement qui se déroulent en amont des Commissions d'Attribution Logement. En

plus du reste à charge, le taux d'effort et le reste à vivre font l'objet d'une vigilance particulière. Ainsi, toute proposition impliquant un taux d'effort des ménages supérieur à 25% est apprécié au cas par cas et ne devra pas connaître une progression supérieure à 10% entre le taux d'effort dans le logement initial et celui du logement proposé. Cette contrainte d'un taux d'effort bas a été souhaitée au regard des éléments saillants relatifs aux caractéristiques sociales des ménages concernés qui font état d'une grande précarité (revenu fiscal médian maximum de 10 012 € pour les ménages des QPV concernés par le NPRNU). Quant au reste à vivre, les montants de 5.50 € par jour et par personne pour une famille et de 8 € pour une personne seule sont retenus comme seuil d'alerte, en conformité avec le seuil utilisé par le Département,

- Le mot d'ordre qui guide les relogements est d'offrir aux ménages un parcours résidentiel ascendant. Toutefois, l'obtention d'un logement neuf n'est pas forcément synonyme de promotion résidentielle sur le territoire. Le logement individuel sera toujours privilégié par les ménages, même s'il est ancien. De plus, le territoire s'engage massivement dans la rénovation de ses cités minières et les capacités d'investissement des bailleurs vont en grande partie être dirigées vers le programme ERBM (engagement pour le renouveau du bassin minier), la priorité du territoire étant axée sur la remise à niveau du bâti existant, et non sur les constructions neuves.

Le territoire de la CALL compte 21 quartiers prioritaires répartis sur 19 communes, soit plus de 40% des logements sociaux de l'agglomération. Si l'on constate une concentration des ménages aux ressources les plus modestes dans ces quartiers, il faut également prendre en compte un niveau important de fragilité des quartiers hors QPV. C'est pour cette raison que la CIA a fait le choix de travailler l'équilibre de peuplement à l'échelle de la résidence plus qu'à l'échelle des quartiers. Ainsi, une cotation des résidences est opérée, cet outil devant permettre de veiller aux équilibres résidentiels lors de l'examen des situations. Au regard des spécificités territoriales, il ne nous a pas semblé opportun de fixer des objectifs chiffrés de relogements dans des logements neufs et hors site, ces derniers pouvant aller à l'encontre d'un parcours résidentiel ascendant. L'enjeu sera donc de veiller au respect des obligations inscrites à la CIA et à une évolution positive des équilibres résidentiels, tout en considérant les souhaits exprimés par les ménages et les contraintes liées au respect d'un taux d'effort restrictif par rapport à ceux généralement considérés (25% contre 30% habituellement).

Article 6.1.2 Pilotage et mise en œuvre des relogements

Le relogement des ménages dans le cadre du renouvellement urbain sera traité au sein d'une instance communale dédiée : l'atelier de peuplement. Les ateliers de peuplement locaux suivent et organisent les relogements dans le respect des orientations stratégiques portées par la Commission de coordination de la CIA. Les Ateliers de Peuplement doivent permettre de réunir l'ensemble des partenaires concernés par les relogements, afin de mutualiser les moyens et compétences de chacun autour de la recherche de la solution la plus adaptée aux besoins des ménages. Sont conviés à participer :

- les Villes,
- la DDTM (DT ANRU),
- la CALL,
- les bailleurs (tant les bailleurs présents sur le site NPNRU que l'ensemble des bailleurs engagés dans l'inter-bailleurs),
- L' ANGDM (agence nationale pour la garantie des droits des mineurs) pour les ayants droit,
- le Conseil Départemental,
- la Caisse d'Allocations Familiales.

Les partenaires engagés dans l'accompagnement social du ménage et tout autre intervenant pourront également être conviés en fonction des situations dès lors que cela s'avère nécessaire. Les Ateliers de

Peuplement locaux saisissent la Commission de relogement de la CALL pour les situations nécessitant un relogement intercommunal, complexes et bloquées ou toute autre situation qu'ils jugeront nécessaires de traiter à l'échelon intercommunal.

Article 6.1.3 Accompagnement social des ménages à reloger

L'accompagnement au relogement est assuré par le bailleur, soit en interne, soit par le recours à un prestataire compétent. Le bailleur s'engage à identifier un référent unique pour le ménage.
Les missions du référent unique sont les suivantes :

- Réaliser le ou les entretiens à domicile,
- Constituer le dossier de relogement,
- S'assurer de l'adéquation entre les souhaits exprimés par le ménage et les propositions de relogement faites par le bailleur,
- Accompagner le ménage lors de la visite du logement proposé,
- Accompagner le ménage pour la mise en place des différentes démarches : prestation déménagement, transfert du dépôt de garantie, mise en place des APL, etc.,
- Accompagner le ménage pour la signature du bail et lors de l'état des lieux entrant,
- Assurer le suivi post-relogement.

Le référent commence par rencontrer chaque ménage à son domicile. L'entretien se déroule autour du guide d'entretien préalable au relogement qui est annexé à la charte intercommunale de relogement. En plus du diagnostic social et du recueil des souhaits de relogement, la rencontre à domicile devra permettre également d'informer le ménage sur le processus de relogement, sa temporalité et les contraintes qui y sont liées. Cette rencontre permettra d'évoquer avec les ménages le principe de réalité qui doit s'appliquer à sa demande de logement, qui doit prendre en compte les contraintes locales du marché du logement locatif social (implantation géographique du patrimoine, taux de rotation, capacité financière du ménage). L'entretien permet également d'expliquer au ménage le processus de relogement dans lequel il va s'engager et les règles qui s'appliquent en cas de refus non justifié d'une proposition. C'est afin d'éviter de tels refus cumulés qu'il est préconisé de prendre le temps d'un entretien poussé.

Pour ce qui est de l'accompagnement post-relogement, il doit être assuré dans les 6 mois qui suivent. Si l'atelier de peuplement local le juge nécessaire, la mesure d'accompagnement peut être renouvelée une fois. L'accompagnement post-relogement prend la forme de visites à domicile assurées par le référent du ménage et éventuellement un collaborateur du bailleur ayant procédé au relogement lorsqu'il ne s'agit pas du bailleur initial. Ce suivi personnalisé permet de s'assurer de la bonne adaptation du ménage à son logement et à son nouvel environnement. Ce suivi permet notamment de faire le point sur la situation et de mettre à jour des éventuelles difficultés économiques et sociales, le cas échéant. Une attention particulière sera portée au sujet de la maîtrise des charges avec une sensibilisation aux gestes permettant des économies d'énergie.

Une enquête satisfaction sera réalisée entre 6 mois et 1 an après le relogement. Le questionnaire d'enquête, annexé à la CIA, vise à évaluer le degré de satisfaction du ménage concernant le déroulement de l'opération.

Article 6.2 Stratégie d'attribution

Article 6.2.1 Objectifs quantifiés et territorialisés d'attributions de logements locatifs sociaux

Les objectifs annuels quantifiés et territorialisés doivent permettre d'atteindre progressivement l'objectif des 25% d'attributions hors QPV aux ménages du 1er quartile. Les tableaux ci-dessous reprennent ces objectifs chiffrés :

Objectifs synthétique

Attribution de logements	Pas de Calais Habitat	Maisons et Cités	SIA Habitat	Action-Logement	Le département	Les communes
Demandeurs à bas revenu (1er quartile)	25% des attributions hors quartiers fragiles*	25% des attributions hors quartiers fragiles*	25% des attributions hors quartiers fragiles*	Contribution à l'atteinte de 25% des attributions hors quartiers fragiles*		
Publics prioritaires (CCH L. 441-1)	25% des attributions hors quartiers fragiles			25% des attributions effectuées sur le contingent de réservation	25% des attributions effectuées sur le contingent de réservation	25% des attributions effectuées sur le contingent de réservation
Demandeur autre : 2ème, 3ème et 4ème quartile	50% des attributions en quartiers fragiles	50% des attributions en quartiers fragiles	50% des attributions en quartiers fragiles	Contribution à l'atteinte de 50% des attributions en quartiers fragiles		

* attributions suivies de baux signés

Objectifs en volume sur la base des attributions de 2017 (Source SNE)

	Maisons et Cités		Pas-de-Calais Habitat		SIA Habitat	
Total attributions sur 2017						
	QPV	Hors QPV	QPV	Hors QPV	QPV	Hors QPV
	491	911	487	471	267	568
Demandeurs à bas revenu (1er quartile) hors QPV		Au minimum, 55 attributions hors QPV à des ménages à bas revenu		Au minimum, 14 attributions hors QPV à des ménages à bas revenu		Au minimum, 87 attributions hors QPVà des ménages à bas revenu
Demandeur autre : 2ème, 3ème et 4ème quartile en QPV						

Echéancier d'atteinte de l'objectif des 25% d'attributions hors QPV aux ménages du 1er quartile			
2018	2019	2020	2021
19%	21%	23%	25%

Pour ce qui concerne les mutations, le diagnostic établi lors de l'élaboration de la CIA révèle que ces demandes sont particulièrement bien prises en compte sur le territoire. En 2017 par exemple, 53% des demandeurs étaient déjà logés dans le parc social et 42% d'entre eux ont pu obtenir une mutation. L'objectif visera donc le maintien du niveau de satisfaction constaté.

Au regard des spécificités du territoire (volume important de logements sociaux, nombre élevé de QPV, écarts de fragilité faible entre les quartiers en QPV et hors QPV), l'enjeu de rééquilibrage territorial est à

travailler à l'échelle de la résidence ou de la rue pour les logements individuels. C'est dans cet objectif qu'un indice de fragilité statistique a été élaboré dans le cadre de la CIA.

Article 6.2.2 Modalités de mise en œuvre des objectifs

L'équilibre de peuplement des quartiers passera l'augmentation du taux de propriétaires, le préalable étant une réduction des poches de précarité par un rééquilibrage du peuplement des logements sociaux. L'atteinte de cet objectif de rééquilibrage est envisagée au travers de la combinaison d'une mobilisation maximale du contingent Action Logement, mais également en accentuant la stratégie d'attribution à l'échelle inter-bailleurs et intercommunale, au travers de l'outil « indice de fragilité » développé par le cabinet EOHS dans le cadre de la CIA.

Cet indice de fragilité, calculé à l'échelle des communes, des QPV et des résidences, servira de base pour l'aide à la décision aux partenaires au cours du processus d'attribution. Il servira également d'indicateur d'évolution des difficultés des quartiers et donc d'évaluation de la politique d'attribution conduite par les partenaires. L'indice de fragilité statistique repose sur les indicateurs suivants :

- Le taux d'impayé de plus de 3 mois
- Le taux de mobilité
- Le pourcentage de ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% du PLAI
- Le pourcentage de ménages bénéficiaires des aides au logement (APL)

L'indice ainsi obtenu est ensuite pondéré par l'appréciation de la commune et du bailleur sur l'attractivité de la résidence.



L'indice de fragilité final a permis la réalisation d'un Tableau de l'Offre Mobilisable (TOM), entré en vigueur sur le territoire de la CALL le 1er février 2020. Le TOM est un outil d'aide à la décision qui permet de croiser la fragilité supposée du ménage à reloger avec la fragilité des résidences notées sur une échelle de 1 à 4. Cet outil permet de travailler finement sur l'équilibre de peuplement et d'éviter la concentration des fragilités sur les mêmes résidences, au-delà et plus précisément que l'appréciation en QPV / hors QPV.

Le TOM, tout comme la programmation des logements sociaux neufs, viendront étayer la connaissance qu'ont les bailleurs et les communes du parc et des ménages, afin de proposer aux locataires le logement le plus adapté à leurs besoins, leurs capacités et leurs aspirations dans le cadre d'un plan stratégique de relogement.

Article 6.2.3 Pilotage et suivi des objectifs

Le pilotage et le suivi des objectifs seront réalisés au sein de la commission relogement CALL. Cette commission découlant de la CIA est entièrement dédiée au NPNRU. Elle assure une fonction ensemblière, de suivi et d'animation de la stratégie de relogement à une échelle intercommunale et dans une dynamique inter bailleurs, en articulation avec les ateliers peuplement inhérents à chaque projet.

Elle stabilise et actualise des outils tels que le Plan Stratégique des Relogements et le Tableau de l'Offre Mobilisable. Elle assure le suivi de l'avancée des relogements et le respect des engagements pris. Elle initie un travail partenarial autour des relogements les plus complexes et mutualise les solutions à l'échelle intercommunale et inter bailleurs. Elle assure le reporting auprès de la Commission de coordination de la CIA, qui est l'instance de pilotage de la stratégie d'attribution et de relogement de l'agglomération, qu'elle alerte en cas de difficultés. Elle se réunit périodiquement en fonction des besoins identifiés et associe outre la CALL, pilote, l'UR HDF (union régionale de l'habitat Hauts de France), les représentants de l'Etat et de l'ANRU, des communes et bailleurs concernés, le Conseil départemental et toute autre partie selon les ordres du jour.

Le suivi des relogements réalisé par la commission relogement est présenté trimestriellement à la commission de coordination de la CIA, qui assure le suivi global de mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution. Cette commission veille à l'atteinte des objectifs, pointe les difficultés et propose des mesures correctives. Elle assure le reporting auprès de la Conférence Intercommunale du Logement.

Afin de mener à bien ces différents objectifs, la commission relogement s'appuie également sur un outil de spatialisation des relogements élaboré par la CALL. Cette cartographie permet de croiser la localisation des relogements (commune, quartier en politique de la ville ou non, proximité des services, etc.) avec les données sociodémographiques concernant les ménages (dont notamment le croisement donnée QPV / données ressources).

Article 7. La gouvernance et la conduite de projet

Article 7.1 La gouvernance

Pour ce qui concerne la gouvernance du contrat de ville, le partage des responsabilités entre l'EPCI et les trois communes concernées est organisé de la façon suivante :

La CALL, en collaboration avec les communes concernées, a travaillé sur une contribution partagée dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville. Cette dernière a largement alimenté l'évolution des pratiques au sein même de l'agglomération et notamment la nécessité de revoir le consensus « politique des villes ». La Politique de la Ville est venue incarner un vrai projet politique communautaire, traduit dans le projet de territoire de la CALL.

Récemment, dans le cadre de la prolongation des Contrats de Ville jusqu'au 31 décembre 2022, un protocole d'engagements renforcés et réciproques est venu affirmer une gouvernance du Contrat de Ville

non seulement inscrite dans une dynamique de travail transversale en interne visant à mobiliser l'ensemble des politiques communautaires au profit des QPV, mais aussi en mettant en réseau l'ensemble des acteurs du territoire parmi lesquels les communes. La conduite du Contrat de Ville résulte ainsi d'une approche globale, transversale mais aussi et surtout une approche proche des habitants, pilotée par la CALL en partenariat avec les communes. Cette organisation est structurée comme suit :

- Un comité de pilotage stratégique deux fois par an,
- Des séminaires thématiques ouverts à l'ensemble des acteurs de la PV (dont les communes) – instance d'échange et de partage (mise en réseau des acteurs),
- L'organisation de groupes de travail thématiques agglo/villes (en corrélation avec les piliers du CDV),
- L'installation, depuis septembre 2019, d'une Commission intercommunale d'évaluation (Etat/agglo/villes).

Au niveau de la CALL, le projet est rattaché à Alain Roger, 12e Vice-Président en charge de l'ERBM, de l'aménagement, de l'urbanisme et du renouvellement urbain. Les directions Habitat politique de la Ville et renouvellement urbain sont placées sous l'autorité du DGST (directeur général des services techniques) ce qui permet une coordination des dispositifs et des échanges réguliers.

La gouvernance mise en place pour le renouvellement urbain décline également cette organisation avec un pilotage stratégique du projet à l'échelle de la CALL, en liaison étroite avec les villes et l'ensemble des partenaires. Cette organisation permet de mutualiser les moyens et compétences techniques des villes concernées par le NPNRU afin de porter une ambition commune au niveau de la CALL avec les différents partenaires institutionnels, mais également avec les bailleurs sociaux concernés par le projet. Le partage des responsabilités entre la communauté d'agglomération de Lens Liévin et les communes concernées est organisé de la façon suivante :

- La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assure le pilotage du projet. En tant que porteur de projet, la CALL assume l'ordonnancement général du programme, la coordination globale du projet et des différents partenaires impliqués, s'assure de la bonne exécution de la convention notamment en termes de respect des obligations de chacun, de l'exécution financière et de la tenue du calendrier. La CALL disposant de la compétence habitat, elle veille en particulier au respect des objectifs de mixité et d'équilibre territorial inscrits à la CIA et à la charte de relogement. Dans ce cadre, la CALL organisera un suivi du relogement et des ateliers à l'échelle intercommunale pour répondre aux besoins qui n'auront pas été satisfaits dans le cadre des ateliers peuplement organisés par les villes. Elle mobilise également ses services pour assurer le bon déroulement opérationnel dans le cadre de l'exercice de ses compétences (développement économique, mobilité, travaux d'assainissement, eau potable, gestion des ordures ménagères…),

- Les villes de Lens, Liévin et Avion, assurent, chacune en ce qui la concerne, le suivi opérationnel du projet. Elles assurent la conduite des opérations sous MO Ville, et organisent les ateliers peuplement dans le cadre du relogement des ménages, en lien avec les différents partenaires, et en particulier la CALL qui veille au respect des engagements de la CIA (reporting et bilans en commission relogement pour une veille et re-précision des objectifs le cas échéant).

  Les villes mettent en œuvre l'exécution des programmes opérationnels, au travers d'instances dédiées au secteur (comité technique, comité de pilotage) en lien avec les partenaires du projet et veillent à la coordination des opérations entre opérateurs publics et privés sur le secteur concerné

  A noter également que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a adhéré en juin 2015 à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA), partenaire mobilisé sur le territoire sur les enjeux de

renouvellement urbain et social, ainsi que pour le NPNRU dans le cadre de son programme pluriannuel d'activités et d'éventuels conventionnements horizontaux avec les villes de Lens et Liévin.

Article 7.2 La conduite de projet

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, la CALL conduit le pilotage stratégique du projet. Elle mobilise pour cela une équipe projet composée de 4 personnes :

- **Une directrice de projet, transversale sur les 3 quartiers,** assure la coordination NPNRU de la CALL, prépare et anime le dispositif de pilotage stratégique avec l'ensemble des partenaires et financeurs, participe à la réalisation des projets au plan opérationnel, articule les projets aux dispositifs de développement social, économique, environnemental et s'assure de leur cohérence avec les dynamiques et stratégies communautaires en matière d'habitat, d'aménagement et de développement économique. La directrice est le référent de l'ensemble des partenaires pour tout ce qui a trait au NPNRU, elle structure le pilotage du projet en étant le référent des partenaires internes et externes et contribue à l'animation des passerelles liées à la Politique de la Ville, à l'Habitat, au Développement économique et autres compétences de l'EPCI. Elle propose et gère le budget dédié spécifiquement au NPNRU en y incluant les interventions de l'ensemble des services de la CALL. Elle formalise la remontée d'informations aux décideurs et l'organisation de la diffusion d'informations aux services concernés et aux partenaires du projet. Elle assure l'animation de la conduite de projet et des instances dédiées au NPNRU : revues de projet, COPIL… En accord avec les Villes, elle assure le suivi des dispositifs de concertation et d'association des habitants, définit, en lien avec les instances concernées, les collectivités, les actions et plans de communication-concertation à mettre en œuvre à l'échelle de la CALL. Elle pilote les projets exemplaires et innovants retenus avec les partenaires et collectivités concernés et encadre l'équipe de la direction de projet CALL

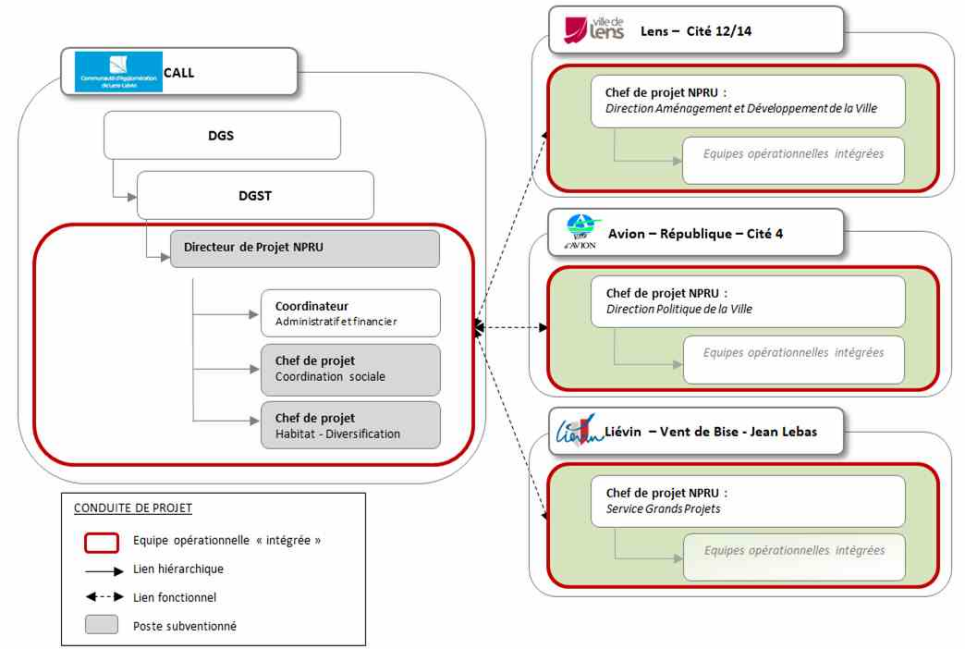
- **Une cheffe de projet habitat – diversification** dont les missions seront de proposer, en lien, avec les villes, des solutions opérationnelles pour diversifier chaque quartier en matière d'habitat, veiller au suivi du relogement, suivre les actions liées au parc privé, mais aussi celles liées aux produits spécifiques à développer sur les trois quartiers (logement des séniors, habitat participatif, logements des étudiants, appartements thérapeutiques, etc.). Dans le cadre de la stratégie de diversification, la cheffe de projet habitat aura un rôle essentiel en termes de pilotage et suivi des stratégies de vente et de promotion du parc social dans les quartiers NPNRU mais également dans la mise en place et l'animation d'une stratégie d'ensemble de marketing territorial sur les 3 quartiers : valorisation des forces existantes et des actions liées au NPNRU pour accompagner le changement d'image. Elle développera des pistes de renforcement de l'attractivité du territoire : travail fin sur le peuplement existant et projeté (suivi des relogements, mise en place et organisation de la commission relogement de la CALL dans le cadre de la CIA) et sera force de proposition pour des actions de communication (campagnes, événements, internet etc.…) autour du changement d'image du quartier en termes de qualité de vie. La cheffe de projet habitat assure le pilotage et le suivi de la mission observation et évaluation réalisée par l'AULA, et développe le partenariat avec Action Logement.

- **Une cheffe de projet coordination sociale**, pilote et met en œuvre l'ingénierie sociale des projets à travers l'animation des échanges externes et internes sur ces sujets, participe à mettre en place et animer une stratégie de marketing territorial sur les 3 quartiers en lien avec la cheffe de projet habitat. Elle accompagne les villes dans la mise en place d'outils de concertation / co-construction du projet avec les habitants et le Conseil Citoyen et pilote le projet Minecraft.

La cheffe de projet coordination sociale appuie les villes pour la mise en place d'actions visant à renforcer l'implication des habitants, à accompagner le changement, et assurer le lien avec les acteurs du territoire (écoles, éducation, culture, …), du quartier et les associations pour l'activation des maisons du projet. Elle est en lien avec la direction politique de la ville pour engager des réflexions sur les actions et moyens à mobiliser en faveur de l'amélioration de la cohésion sociale : GUSP, insertion… Elle exerce également une veille active sur les démarches innovantes mises en œuvre sur différents territoires visant l'implication des citoyens (benchmark national et international). Enfin, elle assure le suivi des indicateurs en lien avec l'AULA.

- **Une coordinatrice administrative et financière** assure le suivi budgétaire du pôle, le montage et le suivi de l'ensemble des dossiers de financement, y compris l'intégration sous AGORA en lien avec la DDTM, la saisie des demandes et suivi des paiements, le relais avec les services administratifs et financiers. Elle assure également le suivi administratif et procédural de l'ensemble des conventions, marchés… relevant de la direction.

L'équipe projet est rattachée à la DGST, de même que la direction habitat politique de la ville, ces équipes sont localisées sur un même site et collaborent entre elles notamment au travers d'échange d'informations lors des réunions de coordination DGST, mais également en lien direct via des réunions de travail conjointes. L'organigramme repris ci-dessous explicite le positionnement de l'équipe de conduite de projet CALL dans l'organisation ainsi que l'articulation CALL / Villes.



Des équipes projet par site ont été constituées, regroupant la direction de projet NPNRU, le chef de projet ville, les chefs de projet bailleurs. Ces équipes projet sont le « noyau dur » qui assure le suivi du programme pour chacun des sites. Elles se réunissent une fois par mois, sur site, afin de suivre au plus près l'évolution opérationnelle (visite de chantier, GUSP, problématique spécifique à constater, …). Les équipes projet se réunissent une fois par mois pour chacune des villes.

La mise en œuvre du projet nécessite une coopération étroite entre les différents partenaires et un partenariat efficient pour préserver la cohérence d'ensemble. En œuvrant de concert, les partenaires sont au service du projet pour permettre l'articulation efficiente des opérations, le partage des informations,

l'échange d'expériences et expertises, une réactivité effective pour anticiper, ajuster, apporter des solutions…

En matière de suivi de projet, plusieurs instances sont projetées, leur articulation étant déclinée comme suit :

- *Revue de projet (annuelle) : le pilotage est assuré par le DT ANRU (délégué territorial). La revue de projet réunit l'ensemble des signataires et permet de partager l'atteinte des objectifs, l'avancée des différentes opérations, de préciser le calendrier, d'identifier les éventuelles insuffisances ou blocages, de suivre le respect des engagements.*

- *Comité de pilotage CALL (semestriel), sous l'égide de la CALL qui l'anime, cette instance s'assure de la bonne exécution de la convention et décide des évolutions, amendements qui seront proposés dans le cadre d'avenants, le cas échéant. Ce comité de pilotage est composé des exécutifs de chacun des partenaires opérationnels et financiers associés au projet et directeurs ou chefs de projet référents pour chacune des instances concernées (Etat, ANRU, groupe Action Logement, Villes, Région, Département, bailleurs, Conseil Citoyen),*

- *Réunion de coordination (trimestrielle / en cas de COPIL la séance se substitue) présidée par le Vice-Président en charge du renouvellement urbain, cette instance veille à la bonne exécution des projets et à leur articulation au regard des orientations stratégiques d'échelle intercommunale. Réunissant les partenaires opérationnels et la DDTM, cette instance permet également de partager un même niveau d'information sur l'avancée du projet.*

- *COTECH inter-quartiers : (tous les 2 mois) organisée par la direction de projet NPNRU de la CALL, cette instance réunit les chefs de projet Ville et les directeurs et chefs de services CALL concernés par l'ordre du jour (sujets habitat, cohésion sociale, techniques, aménagement, développement économique…). Cette instance permet l'échange de bonnes pratiques et la mise en commun de compétences sur des sujets éminemment transversaux.*

- *Des instances opérationnelles Ville (COTECH et COPIL) : organisées par les chefs de projet ville, ces instances sont rythmées par le calendrier opérationnel (fréquence trimestrielle mais pouvant varier fonction de la phase des projets). Elles assurent le suivi opérationnel du projet dans toutes ses composantes et permettent de faire un point d'étape complet. Elles réunissent la direction NPNRU de la CALL, les MO concernés, les partenaires associés.*

- *Des réunions équipe projet par site : organisées par la direction NPNRU en lien avec les chefs de projet ville et bailleurs, ces instances mensuelles permettent un suivi régulier du projet et un partagé des informations entre l'ensemble des partenaires impliqués.*

Au-delà de ces instances, le projet donne lieu à l'organisation de réunions spécifiques liées au volet opérationnel ou à des thématiques spécifiques tout au long de sa mise en œuvre.

Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet

Le porteur de projet, en lien avec les maitres d'ouvrage, s'engage à mener une démarche de co-construction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain. Cette co-construction, initiée en phase protocole de préfiguration, se poursuivra et s'accentuera lors de la phase opérationnelle, en s'appuyant sur les acteurs et outils existants.

Les animations mises en place sur les quartiers, notamment les ateliers de concertation, sont toujours en lien avec les maisons du projet ou centres sociaux et culturels. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en sa qualité de porteur de projet, coordonne les animations et crée des passerelles entre les quartiers.

La CALL pilote le projet Minecraft, financé à 65% par la Région Hauts-de-France à son démarrage. Le projet Minecraft est un outil mis à la disposition des villes visant à mettre en œuvre des ateliers de concertation autour de la question du renouvellement urbain et de l'appropriation de l'espace public au travers d'un support attractif en direction des habitants (enfants mais aussi adultes). Grâce à son aspect ludique, il permet de sensibiliser un public qui d'habitude ne participe pas aux concertations citoyennes plus conventionnelles. Les maisons du projet visent à mobiliser les habitants et les sensibiliser au projet de renouvellement urbain dans tous ses aspects (aménagement de l'espace public, relogements, gestion des déchets, etc.). Ce sont les lieux privilégiés de rencontre entre les habitants et les partenaires du projet de renouvellement urbain. A noter que des permanences des équipes NPNRU Ville et CALL sont organisées à la maison des projets de la cité 12-14 deux mercredis matin par mois.

Le porteur de projet et les partenaires s'engagent donc à :

- **Prendre en compte l'expertise d'usage des habitants** dans la mise en place du projet de renouvellement et ce pour l'élaboration de chaque opération. Cela se traduit par la mise en place d'ateliers lors des phases études avec les maîtres d'œuvre.

- **Prendre en compte la diversité des idées** en mettant en place des ateliers qui visent un public le plus large possible. Cela se traduit notamment par la mise en place d'ateliers avec des formats et outils qui s'adaptent aux habitants des plus jeunes aux plus âgés mais également des différents profils sociaux afin d'avoir une représentation la plus large possible des habitants du quartier.

- **Informer les habitants** tout au long du projet notamment via la mise en place de réunions publiques régulières qui permettent une acculturation progressive au renouvellement urbain, mais également en accueillant les habitants dans les maisons du projet pour répondre à leurs questions sur le projet, le cas échéant.

- **Mobiliser les habitants et les partenaires** autour du projet afin d'en faire la promotion et participer à la mise en attractivité des quartiers et au changement d'image.

Les formats et outils de même que la méthodologie proposée pour l'animation de chacun des ateliers sont pensés en amont pour être le plus variés possibles afin de soutenir la participation, d'adapter les moyens aux objectifs poursuivis, au public visé et aux spécificités de chaque quartier.

- ***Cité 12-14 à Lens***

La Maison des Projets est située rue Cook, au cœur du quartier dans une maison réhabilitée appartenant à Maisons et Cités (mise à disposition gracieuse au profit de la Call, de la Ville et de l'hôpital pour les besoins du projet).

En termes d'ateliers de concertation, plusieurs ont eu lieu depuis Mars 2019 notamment, avec des formats variés. En prévision des opérations d'aménagement des espaces publics à intervenir, les habitants ont été appelés à participer à plusieurs ateliers, mis en place et animés conjointement par la Ville et la CALL, dans l'objectif de recenser leurs ressentis et attentes. Les différentes phases du processus mis en place suivront le cheminement ci-dessous :



Les ateliers de concertation ont été engagés en privilégiant une discussion autour des premières opérations projetées en termes de calendrier opérationnel. L'aménagement de la place Cauchy a fait l'objet de plusieurs ateliers, avec des formats adaptés en fonction du public cible. Quatre ateliers ont ainsi eu lieu entre le 17 juillet 2019 et le 24 septembre 2019, date à laquelle une synthèse des attentes et réflexions a été restituée en réunion publique pour un partage élargi avec les participants. Les ateliers ont permis de mettre en évidence cinq thèmes / sujets qui concentrent l'attention et les préoccupations des habitants et devront faire l'objet de propositions :
1) l'amélioration de la propreté des espaces
2) La prise en compte des besoins en termes de mobilier urbain
3) L'amélioration du cadre paysager et la qualité de l'espace vert
4) La réponse aux besoins en stationnement
5) La sécurisation des voiries.

Sept ateliers ont fait suite à cette phase diagnostic pour engager une phase proposition entre septembre et février 2020. Selon le format, entre 10 et 150 personnes ont participé aux ateliers proposés (groupes de travail au sein de la maison des projets, capacité d'accueil limitée à 19 participants / format « événement de quartier » : stand rénovation urbaine installé au sein d'un événement, drainant ainsi plus d'une centaine de contributions).

Ces actions se poursuivront dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment en lien avec les différentes AMO et Moe relatives aux différentes opérations. On peut notamment citer l'AMO aménagement des espaces publics (groupement de commandes Ville de Lens CALL) pour lequel l'association étroite des habitants est souhaitée, ou encore le projet d'agriculture urbaine qui a vocation à être le support d'actions d'animation et d'activation de l'implication citoyenne. La maison des projets est notamment voulue comme point d'appui de ces initiatives, des permanences y sont organisées. Le responsable de la maison des projets a également été appelé à développer une programmation. La crise sanitaire a cependant mis un frein aux initiatives engagées, une réflexion étant en cours (Ville de Lens, CALL) sur les modalités de reprise des ateliers et autres temps de concertation, ou méthodologies d'implication alternatives à imaginer.

- ***Quartier République – Cité 4 Sud à Avion***

La Maison du Projet est intégrée à la Maison des Habitants, équipement structurant au cœur du quartier de la République – Cité 4 Sud. La Maison du projet peut donc s'appuyer sur les pratiques qui existent déjà en termes d'implication des habitants. Le lieu permet de mutualiser les espaces entre le projet NPNRU et les services publics déjà proposés.

Avec la mise en place du PRU, une démarche a été testée depuis 2006 et constitue aujourd'hui le conducteur méthodologique pour toute nouvelle démarche participative :

- **Identification d'un sujet ciblé** lié à des projets d'aménagements, travaux prévus, ou des interpellations récurrentes d'habitants auprès des élus (demandes de lieux de convivialité, aménagements d'espaces verts, jeux pour enfants, plaintes liées au bruit, circulation mobilité…)

- **Temps de réunion publique** : sont invitées toutes les personnes habitant le secteur concerné. Un travail de communication / mobilisation est engagé par les acteurs locaux.

- **Diagnostic en marchant** sur le secteur concerné avec les volontaires pour préciser le questionnement, affiner les problématiques, comprendre les usages, les attentes liées au secteur. Les sujets principaux sont identifiés collectivement.

- **Groupes de travail** ciblés sur les sujets identifiés. Ces groupes sont ouverts à tous les volontaires et se réunissent à plusieurs reprises. Ils sont animés par des agents communaux du Service Politique de la Ville et du responsable du Service Citoyenneté –Démocratie participative. Les services techniques sont également invités si des sujets les concernent. Chaque groupe aboutit à des propositions concrètes et chiffrées à l'aide des techniciens de la Ville. Les groupes se réunissent à la Maison des Habitants.

- **Retour auprès de l'ensemble des habitants en réunion publique** pour **présentation des travaux** des groupes de travail et prise en compte de leurs apports. Les présents sont invités à voter, si besoin, pour valider et choisir les projets.

Des ateliers ont eu lieu de 2016 à 2018 autour du parc urbain, du terrain de football synthétique mais également sur les « espaces informels » sur le secteur 1 du projet. Ces ateliers ont rassemblé près de 30 participants en moyenne et ont permis de redonner de l'attractivité à ces secteurs.

Les prochains ateliers suivront le rythme des opérations en suivant la méthodologie ci-dessus exposée, sachant que la ville d'Avion est particulièrement impliquée en termes de participation citoyenne et de co-construction, avec un tissu d'acteurs associatifs dense.

- ***Quartier Vent de Bise – Jean Lebas à Liévin***

La Maison du Projet a été construite en 2017 et se situe en entrée du quartier Vent de Bise. Ce nouvel équipement permettra de faire vivre le projet NPNRU. L'équipement est destiné à devenir le centre culturel et social Cœur de Ville, 4ème CSC sur Liévin. La Maison des projets est la vitrine du projet NPNRU, mais aussi le lieu de l'initiative citoyenne, des projets des associations et le siège du CCS Cœur de Ville.

La concertation avec les habitants doit tenir compte des spécificités du projet Liévinois qui prévoit la démolition de l'ensemble des LLS. A cet égard, il est complexe de travailler avec les habitants sur leurs aspirations en termes de devenir du quartier, puisque, de fait, ils ne peuvent s'y projeter. Ce contexte spécifique a conduit la collectivité à privilégier l'information et l'accompagnement au changement, décliné comme suit :

Axe 1 : Information de proximité

Des réunions publiques se tiennent et les comités de quartier sont sollicités pour être le relais entre les habitants et les institutions. Des événements auront lieu sur le quartier (poses de première pierre, inaugurations, visites de chantiers, communication sur les réseaux sociaux et les voies de diffusion officielles ou journaux, etc.).

Axe 2 : Appropriation du changement

Des actions sont mises en place en lien avec les services Jeunesses, le Centre culturel et social Cœur de Ville, l'école et l'IEM. Ces actions se traduisent par des animations artistiques, ludiques et sportives. Les habitants sont invités à participer à des fêtes de quartier, des journées thématiques mais aussi à la conception d'aménagements temporaires.

Axe 3 : Concertation avec les habitants

Des actions sont développées avec les acteurs locaux et les habitants sur les équipements et aménagements publics du quartier. Ces actions se traduisent par la mise en place d'ateliers urbains, de cafés chantier, afin d'intégrer les habitants dans le développement d'espaces conviviaux et partagés, au travers d'ateliers de co-construction.

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

- Pour les Villes : déjà engagées dans le renouvellement urbain lors du premier programme, les villes disposent d'une ingénierie dédiée à la conduite opérationnelle en la personne d'un chef de projet. Des équipes sont en place, elles ont chacune identifié un référent dont le positionnement lui confère la légitimité pour mobiliser les différentes directions ou services en faveur d'une mise en œuvre opérationnelle efficiente et transversale :

    - **Ville de Lens :** Une cheffe de projet NPNRU, Direction Planification Urbaine et Aménagement. Rattachée à la direction aménagement et développement de la ville, sous l'autorité du responsable administratif et financier des projets NPRNU, la cheffe de projet est directement en lien avec les acteurs de terrain et différentes structures.

    - **Ville d'Avion :** Un chef de projet Renouvellement Urbain, Direction Politique de la Ville. directement placé sous l'autorité de la DGS. Le chef de projet assure le pilotage du projet NPRU local et veille à la mise en œuvre de la stratégie globale. Il dispose d'une vision transversale et veille à la cohérence du projet de renouvellement urbain avec les autres dispositifs relevant de la politique sociale ou urbaine pilotée par la Ville et les partenaires. Il organise les instances opérationnelles communales (Cotech, Copil, Atelier Peuplement, Groupes de travail). Implanté au cœur du quartier, à la Maison des Habitants, le chef de projet est directement en lien avec les acteurs de terrain et différentes structures. Il coordonne les actions de concertation et de co-construction du projet avec les Habitants, les associations et partenaires présents sur le quartier. Il veille à la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement au changement pour les habitants, par l'équipe du Service Politique de la Ville.

    - **Ville de Liévin :** Service Grands Projets, sous l'autorité directe du Directeur Général des Services Techniques. Le Chef de projet coordonne les opérations sous diverses maîtrises d'ouvrage et met en œuvre les différentes thématiques du projet. Il doit également mener à bien les échanges transversaux entre les services de la ville, les acteurs de terrain et les différents partenaires. Il sera également présent à la Maison du projet pour coordonner les actions d'accompagnement au changement et animer les actions de concertation avec les habitants.

- Pour les bailleurs :

En ce qui concerne les bailleurs, leur organisation repose sur différents métiers qui structurent les directions, de la gestion, à la conduite d'opération. Pour chacun, des référents principaux sont désignés comme interlocuteurs privilégiés sur le NPRNU :

- **Maisons et Cités :** sous l'égide du directeur général délégué et du directeur des réalisations, interlocuteur désigné de la directrice de projet, deux chargés d'opération incarnent le suivi opérationnel et un référent le volet relogement.
- **Pas-de-Calais Habitat :** sous l'égide du directeur territorial, interlocuteur référent pour l'organisme, une chargée de projets coordonne le programme physique et la responsable commerciale les sujets relogement,
- **SIA Habitat :** sous l'égide du directeur territorial, interlocuteur référent pour l'organisme, le responsable réhabilitations est l'interlocuteur privilégié pour la partie programme physique et le responsable de l'unité territoriale de Lens incarne les sujets relogement.

Au-delà, l'organisation interne des bailleurs est structurée comme suit :

⇨ Maisons et cités :

- Pilotage de l'opération : le directeur général, le directeur général adjoint et le directeur de l'amélioration du patrimoine,
- Maîtrise d'ouvrage : le responsable maîtrise d'ouvrage, et deux chargés d'opérations amélioration de l'habitat,
- Gestion locative : le directeur de l'agence de Lens et son équipe, et le responsable des ventes,
- Communication : la chargée de communication.

Le directeur de l'agence de Lens pilote le relogement, assisté des différents chargés de mission et pilotes sociaux qui interviennent auprès des ménages et assurent le suivi des dossiers. Le responsable maîtrise d'ouvrage est l'interlocuteur privilégié de la direction de projet. Il pilote les différentes opérations projetées, assisté d'un chargé d'opération, qui réalise les documents de consultation, assure le suivi opérationnel, et la gestion administrative et financière. Le bailleur engage également ses différentes directions dans le cadre des démarches mises en place en termes de marketing territorial, communication/concertation, gestion urbaine de proximité, … des réunions de coordination ont lieu de façon régulière avec le DGST CALL et les différentes directions concernées, dont la direction NPNRU.

⇨ Pas-de-Calais Habitat :

- Pilotage de l'opération : le directeur général, et le directeur du territoire Artois Gohelle Lens Liévin,
- Maîtrise d'ouvrage : le directeur conception et planification et une chargée de projets,
- Gestion locative : le responsable maintenance, et la responsable du service commercialisation,
- Communication : la responsable du service communication.

Le directeur du territoire Artois Gohelle Lens Liévin assure le pilotage du projet. C'est l'interlocuteur privilégié de la direction de projet. Une chargée de projets porte la responsabilité des différentes opérations projetées. Elle réalise les documents de consultation, assure le suivi opérationnel, et la gestion administrative et financière avec l'appui d'une adjointe pour le volet administratif et financier. Le pilotage du relogement est assuré en interne par la direction clientèle assistée des différents chargés de mission et pilotes sociaux qui interviennent auprès des ménages et assurent le suivi des dossiers, les enquêtes sociales étant assurées par des prestataires.

⇨ SIA Habitat :

- Pilotage de l'opération : la directrice générale, et le directeur territorial Oignies,
- Maîtrise d'ouvrage : le directeur territorial d'Axentia, maître d'ouvrage pour la reconstitution du foyer,
- Gestion locative : la responsable clientèle territoriale, et la responsable de l'unité territoriale.

Le directeur territorial assure le pilotage du projet, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de projet.
Le directeur territorial AXENTIA porte la responsabilité des différentes opérations projetées en lien avec le responsable patrimonial territorial : documents de consultation, suivi opérationnel, gestion administrative et financière. Le responsable réhabilitation assure le pilotage, le suivi opérationnel et la gestion administrative et financière des opérations de démolition, en lien avec le gestionnaire FILERIS. La conduite du relogement fait l'objet d'une prestation externalisée.

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains du projet (cf. article 2.2) et la mesure des impacts du projet à moyen/long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.

Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail du CGET (commissariat général à l'égalité des territoires) portant sur l'évaluation du programme.

Le dispositif local d'évaluation mis en place pour les projets NPNRU de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a fait l'objet d'une mission confiée à l'AULA (Agence d'urbanisme de l'Artois). Ce dispositif qui se nomme « mission observation-évaluation » a fait l'objet d'une concertation entre le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage quant au choix des indicateurs à privilégier.

La mission observation-évaluation repose sur quatre volets d'étude. Les trois premiers volets comportent des données mesurables selon trois méthodes :

- Représentation graphique : cette méthode permet d'obtenir une comparaison chiffrée entre les différentes étapes du projet et différentes échelles d'analyse,
- Représentation cartographique : elle permet d'évaluer l'évolution d'une offre (commerces, services, équipements) à une échelle donnée,
- Représentation photographique : cet outil permet d'évaluer des transformations du cadre de vie en particulier l'espace public, de rendre compte de sa qualité et des usages qui en sont faits.

Le quatrième volet est un volet qualitatif qui ne peut pas être évalué au travers de données chiffrées mais repose sur le ressenti des habitants. Une enquête sur l'évolution du cadre de vie et de l'attractivité du quartier est prévue à horizon 2022 dans le cadre d'un atelier universitaire d'un semestre.

Les quatre volets déclinés avec les indicateurs retenus sont inventoriés ci-dessous, ils sont repris de manière détaillée dans l'annexe A :

- **Volet 1 : Habitat et mixité sociale**
  - Médiane du revenu déclaré par UC
  - Statut d'occupation du parc de logements de la commune (propriétaire, locatif privé, locatif HLM)
  - Nombre de logements « cité minière » réhabilités selon la performance énergétique (150, 102 ou 80 kWh/m²)
- **Volet 2 : activités, équipements, commerces et services**
  - Nombre de services publics et privés pour 1000 habitants
  - Nombre d'activités relevant de l'ESS et évolution
  - Nombre de demandeurs d'emploi
- **Volet 3 : déplacements et mobilité**
  - Nombre d'arrêts au sein ou à proximité du quartier
  - Création et amélioration de la trame viaire à destination des mobilités actives
  - Connexion des aménagements inter-quartiers
- **Volet 4 : cadre de vie et paysage**
  - Enquête qualitative auprès des habitants

Article 8. L'accompagnement du changement

Article 8.1 Le projet de gestion

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet en lien avec les acteurs concernés s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers du ou des quartier(s) concerné(s). L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du ou des quartier(s) concerné(s) par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. Ainsi, le projet de gestion interroge la soutenabilité financière des modes de gestion et l'adaptation des organisations des gestionnaires compte tenu des transformations urbaines et des opérations portées par le projet de renouvellement urbain, et vise à en favoriser l'appropriation et la pérennisation.

La CALL va porter un programme de gestion urbaine et sociale de proximité sur les trois quartiers en partenariat avec les villes et les bailleurs (via l'équipe projet). Les objectifs de la G.U.S.P déclinent les piliers du contrat de ville suivants :

- **Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale**
  - Valoriser les acteurs du territoire
  - Favoriser l'insertion professionnelle, l'accès aux droits et à la santé

- **Améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement**
  - Améliorer la qualité résidentielle avec des logements adaptés et de qualité
  - Favoriser des parcours résidentiels positifs
  - Lutter contre la précarité énergétique

- **Renforcer l'attractivité des QPV**
  - Favoriser le développement économique des quartiers
  - Développer une mixité fonctionnelle et une offre de services de proximité
  - Promouvoir la mobilité et l'usage du numérique

La G.U.S.P concerne les trois phases qui vont rythmer le projet, elle doit s'adapter en fonction du projet. Durant la phase d'élaboration du projet, la gestion urbaine et sociale de proximité permet de comprendre les usages et d'interroger l'impact du projet sur l'organisation du quartier. Pendant la phase opérationnelle, la G.U.S.P permet de maintenir la qualité du cadre de vie et de limiter les nuisances engendrées par les travaux. La phase post-opérationnelle va devoir s'adapter à la nouvelle configuration du quartier afin de maintenir une qualité urbaine et de vie sur le long terme. Il est essentiel d'anticiper les questions de gestion en phase de définition des projets d'aménagement pour concevoir un projet durable raisonné et rationnalisé, tenant compte des réalités des besoins et usages, du terrain, des moyens à disposition des collectivités, bailleurs, et acteurs intervenant sur le cadre de vie, afin de pérenniser les investissements réalisés.

L'ensemble des partenaires opérationnels est concerné, de même que les acteurs de terrain :

- Le porteur de projet : La CALL s'assure du suivi de la G.U.S.P et la mise en réseau des acteurs via le chef de projet coordination sociale,
- Les maîtres d'ouvrages : Les Villes, les bailleurs ainsi que la CALL s'assurent que les actions sur le terrain sont réalisées dans leurs domaines de compétences respectives,
- Les acteurs locaux : Les centres sociaux, associations, établissements scolaires, commerçants, et tout autre acteur présent sur le terrain, sont invités à s'impliquer dans le processus, relever et partager les informations pour une G.U.S.P. efficiente,
- Les habitants (notamment par le biais du Conseil Citoyen) doivent être associés à chaque phase du projet.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en sa qualité de porteur de projet et disposant de la compétence « Politique de la Ville » va impulser une dynamique à l'échelle de l'ensemble des 21 quartiers prioritaires qui composent son territoire.
Une formation action est en cours organisée par le service politique de la Ville, avec l'appui d'un prestataire, l'objectif étant l'animation d'une réflexion intégrée et collective qui devra aboutir à l'élaboration d'une boîte à outils GUSP (démarche de co-construction avec les acteurs de terrain).
L'objectif est d'initier une réflexion collective et dynamique :

- sur ce qui manque aujourd'hui à la gestion des quartiers pour concrétiser un véritable dispositif de « GUSP »,
- sur les outils opérationnels qui pourraient rapidement permettre de gagner en efficacité de façon durable.

L'objectif est également de nourrir cette réflexion en s'appuyant sur des projets réalisés et animés avec et par les habitants :

- pour améliorer et enrichir leur cadre de vie,
- pour les placer au cœur de la question de son respect et de sa gestion.

Parallèlement à cette démarche globale portée par la direction politique de la ville à l'échelle de l'ensemble des QPV, des actions ponctuelles ont été engagées sur la cité du 12-14, afin d'amorcer une démarche GUSP sans attendre. Consécutives à un constat préoccupant en termes de cadre de vie, d'incivilités répétées (squats des maisons vides, jets d'ordures et dépôts sauvages en nombre, végétation envahissante,…) lors des visites de terrain et de remontées d'habitants en réunion publique, ces actions ont consisté en des tours de quartier organisés conjointement par l'équipe NPNRU CALL/VILLE qui a relevé les problèmes et a ensuite saisi les différents interlocuteurs compétents pour que des solutions curatives immédiates soient mises en place. Ces actions ont été suivies d'effet et ont permis d'observer des évolutions significatives notamment sur la question des dépôts sauvages. Une veille technique est donc assurée mais également une veille sociale notamment lors des ateliers peuplement qui permettent de faire remonter des problématiques spécifiques et de veiller à la mise en place d'un accompagnement social adapté.

D'actions ponctuelles, il s'agit désormais de passer à la mise en place d'une démarche structurée associant les différents acteurs et assise sur un calendrier régulier. Cette démarche devra être généralisée aux 3 quartiers concernés. Des ateliers GUSP au sein des quartiers concernés pourront être développés par la ville, en lien avec l'équipe projet (CALL, Ville, Bailleur), afin de traiter toute problématique spécifique à chaque quartier.

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

Les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers

l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville. Pour ce faire, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU fixent à travers la présente convention des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

- **Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissement**

Les objectifs qui vont être affichés dans cette partie sont basés uniquement sur les opérations inscrites au tableau financier de l'ANRU. Il y aura une recherche d'insertion économique pour les opérations non financées par l'ANRU mais ne s'inscrivant pas dans le cadre de cette convention, l'application n'étant pas systématisée mais discutée pour chacune des opérations.

La règle de calcul sur un marché de travaux, pour un objectif minimal d'insertion à 5%, est :

$$Heures\ d'insertion\ minimum = \frac{40\%\ \text{du montant du marché HT}}{35€\ (coût\ d'une\ heure\ de\ travail)} * 5\%$$

Dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion à atteindre sont les suivants :

	Montant d'investissement	Nombre d'heures travaillées	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
À l'échelle du projet :	128 823 303 €	1 472 266	5 %	73 613
CALL	15 373 836 €	175 701	5 %	8 785
Ville de Lens	28 931 577 €	330 647	5 %	16 532
Ville d'Avion	4 536 675 €	51 848	5 %	2 592
Ville de Liévin	11 392 159 €	130 196	5 %	6 510
Maisons et Cités	19 887 225€	227 283	5 %	11 364
Pas-de-Calais Habitat	39 414 972€	450 457	5 %	22 523
SIA Habitat	2 379 051 €	27 189	5 %	1 359
Coopartois	2 305 809 €	26 352	5 %	1 318
Opérateurs à définir	4 602 000 €	52 594	5 %	2 630

L'objectif d'heures d'insertion est indiqué dans le dossier de consultation des entreprises (DCE). Ainsi l'entreprise candidate sait exactement quelles sont ses obligations, en quoi consiste la démarche d'insertion à mettre en œuvre, et ce, dès la phase de réponse.

- **Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité, et modalités de mise en œuvre**

La clause d'insertion est appliquée à l'ensemble des marchés liés à la gestion urbaine de proximité au fur et à mesure de leur lancement pendant toute la durée de la convention de renouvellement urbain, avec un objectif de 10 % des embauches directes ou indirectes. La mise en œuvre des actions liées à la gestion au quotidien, ainsi que la mise en œuvre du plan d'action d'amélioration de la GUP, sont sous la responsabilité de l'ensemble des acteurs concernés (ville, bailleurs, CALL, etc.). Le porteur de projet transmet une fois par semestre au Délégué Territorial Adjoint de l'ANRU les indicateurs suivants :

- nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité,
- modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation…),
- typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité…),
- nombre de bénéficiaires,
- typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, …
- situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois.

- **Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain**

Une partie des embauches liées à l'ingénierie des projets (équipe projet…), au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement (relogement…) seront inscrites dans la charte d'insertion. Cette charte est en cours d'élaboration et doit faire l'objet d'une validation par tous les maîtres d'ouvrage et les partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle. La validation de cette charte est prévue dans le courant du second semestre 2020.

Ces objectifs restent encore à définir.

- **Objectifs qualitatifs en matière d'insertion**

Les objectifs qualitatifs doivent préciser les priorités locales pour la démarche d'insertion menée dans le projet de renouvellement urbain : il s'agit de définir de façon partenariale les attendus de la démarche, en réponse au diagnostic local de l'emploi. Le diagnostic local de l'emploi est inscrit dans le contrat de ville. Ces objectifs doivent pouvoir être mesurés par des indicateurs, qui constituent un appui pour le pilotage du dispositif. Les objectifs qualitatifs sont encore à définir dans le cadre des comités techniques emploi/insertion. L'échéance est d'inscrire ces objectifs dans la charte d'insertion.

- **Pilotage, suivi et évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique**

1) Le comité de pilotage

Sous l'égide du porteur de projet et du Préfet, un comité de pilotage est mis en place pour le pilotage et le suivi des démarches d'insertion menées dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Pour éviter la multiplication des réunions, la restitution sera faite lors des COPIL NPNRU. Les signataires de la convention de rénovation urbaine en sont membres de droit. Le PLIE, le service public de l'emploi, les structures d'insertion impliquées y seront associées si besoin. Le comité de pilotage s'appuie sur les instances déjà existantes notamment dans le cadre du contrat de ville mais également avec celles de la politique d'insertion de l'EPCI.

Le comité de pilotage a notamment pour rôle :

- d'impulser la politique d'insertion, de déterminer les modalités de mise en œuvre des clauses et de contribuer à leur généralisation,
- d'initier et mettre en œuvre des actions visant à informer les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et faciliter leur accès aux marchés contenant des clauses (accompagnement, formation…),
- de mobiliser de nouveaux acteurs publics et privés (promoteurs immobiliers, entreprises situées dans le quartier ou à proximité, organismes de formation…),
- de veiller à l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de renouvellement.

A ce titre, il valide les indicateurs suivants :

- nombre d'heures travaillées par famille d'opération,
- modalités de réalisation des heures sur les marchés (embauche directe, sous-traitance, recours à une ETTI, ou AI, à un GEIQ, chantier d'insertion, …),
- types de contrat utilisés lors de l'embauche,
- nombre et typologie des populations bénéficiaires sexe, âge, statut de départ, niveau de qualification de départ, zone géographique QPV,
- situation des populations à 6 et 12 mois après le début du premier contrat dans le cadre du plan local d'insertion ANRU,
- nombre d'embauches directes ou indirectes effectuées pour la gestion urbaine de proximité et la gestion des équipements du quartier (secteur d'embauche, type de contrats).

Les maîtres d'ouvrages s'engagent à transmettre ces informations nécessaires au suivi de ces indicateurs. Le porteur de projet s'engage à transmettre une fois par semestre au moins, le relevé de ces indicateurs à l'ANRU.

2) Le comité technique emploi/insertion

Le comité technique emploi/insertion est le lieu de concertation territoriale pour la mise en œuvre des actions d'insertion nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Il peut, le cas échéant, être couplé avec les comités techniques du projet de rénovation urbaine. Ce comité concerne le porteur de projet, un représentant de l'ANRU, le Délégué du Préfet à la Politique de la Ville, le directeur du PLIE, le chef de projet politique de la ville de la CALL, des représentants des bailleurs, la cellule emploi de la commune ou toute autre personne dont la présence sera jugée nécessaire.

3) Le dispositif d'information des habitants

L'information et la sensibilisation des habitants du quartier au dispositif d'insertion est une condition indispensable à la mise en œuvre de l'insertion et à l'atteinte des objectifs. Dans le cadre du dispositif de concertation et de communication auprès des riverains, un point d'information est mis en place au sein de la maison du projet, implantée dans chaque quartier retenu dans le cadre du NPNRU. Ce lieu d'information sur les différents travaux et projets du programme ANRU se veut également lieu de relais entre les habitants demandeurs d'emploi et acteurs de l'insertion (PLIE, Pole emploi, PDC Habitat, SIA, GEIQ…).

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Les Parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire des quartiers concernés par le projet de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives au(x) quartier(s) et à son/leur évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront transmis à l'ANRU et pourront être utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

- **Cité 12/14 à Lens**

Dans la perspective d'une restructuration importante impliquant des départs et des transformations massives, la Ville de Lens envisage la création d'un collectif histoire et mémoire du quartier, avec des

associations et professionnels, afin de constituer des archives filmographiques et documentaires, et organiser des expositions pour préserver la mémoire du quartier. Aussi, le travail réalisé par chaque groupe pourra également prendre une forme numérique afin d'être consultable sur le site de la Maison des Projets.

Des projets artistiques associant les habitants à travers un recueil de paroles et un travail de prise de vues vont permettre de suivre l'évolution du quartier, des logements, des habitants. Un travail avec les associations du quartier et les écoles sera mis en place à travers :

- Des portraits d'habitants et photographies évolutives des habitations
- Livre Numérique – Enquête dans le quartier (Histoire de détective)
- Exposition sur la mémoire de l'école
- Participation des visiteurs au parcours découverte créé par la Maison des Projets.
- Une chasse aux trésors pourra être organisée en lien avec la Maison des Projets et le centre socioculturel de la cité 12/14 afin de faire découvrir le patrimoine et le quartier de façon ludique.

Autour des photographies apportées par les habitants et des parcours de vie des uns et des autres, les ateliers seront des lieux de discussions et d'échanges, de partage d'expériences, de retrouvailles, de convivialité et de réflexions communes. La restitution de ce travail pourra se faire au travers d'une exposition au sein de la maison des projets, donner lieu à une mise en scène au théâtre ou à la Médiathèque, et faire l'objet d'un recueil.

- **Quartier République – Cité 4 Sud à Avion**

La valorisation de la mémoire et de l'histoire du quartier se traduit par la réalisation d'actions en lien avec les habitants. Un travail spécifique de documentation sur l'histoire du quartier sera mis en place. Ce travail pourra s'effectuer sous différentes formes « artistiques » qui restent encore à définir : théâtre, maquettes 3D, livre, recueil d'histoire du quartier… Des actions seront menées en lien avec les associations du quartier et les Services municipaux Culture, Jeunesse, Enfance et Politique de la Ville, pouvant faire l'objet de prestations externalisées. Ces actions seront coordonnées avec le calendrier opérationnel. Elles permettront au Porteur de projet et aux maîtrises d'ouvrage d'associer les habitants et répondre à leurs attentes tout au long du projet. Elles permettent de disposer d'un suivi sur l'évolution des quartiers et de faire le lien entre les « anciens » et les nouveaux habitants.

- **Quartier Calonne Marichelles Vent de Bise à Liévin**

En lien avec le CCS Cœur de ville et le service Jeunesse, une action dédiée à la mémoire du quartier sera développée avec les habitants. Il sera notamment organisé avec les résidents un rendu, sous la forme de leur choix, un temps fort présentant leur rendu. Ce travail sera partagé avec les acteurs locaux et tout résident désirant s'investir dans cette action. Elle sera également mis en relation avec d'autres actions sur le quartier, comme la participation et co-construction avec les habitants, et les actions des acteurs de terrain (bailleur, association, école, IEM...).

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel

La présente convention pluriannuelle et ses annexes détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle

Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Le cas échéant, les cofinancements du PIA au titre de l'axe 2 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI (par conséquent hors concours financiers du NPNRU) seront identifiés à titre d'information et listées dans l'article 9.3 de la présente convention.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.

Le tableau financier des opérations programmées pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité figure en annexe C4. Il indique pour ces opérations le montant prévisionnel du concours financier de l'ANRU, qui s'entendent comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

La date de prise compte des dépenses des opérations, lorsqu'elle fait l'objet d'une validation spécifique de l'ANRU, est précisée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous. Par défaut, si elle n'est pas renseignée pour chaque opération listée ci-après, c'est la date de signature de la convention qui s'applique.

Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

Les actions d'ingénierie cofinancées par l'ANRU, à l'exception du relogement des ménages avec minoration de loyer, peuvent être regroupées en tout ou partie au sein de la même opération d'ingénierie. La fiche descriptive en annexe C3 détaille ces actions.

- **Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
LENS - Etude CALL AMO commercialisation des produits en diversification	C0688-14-0071	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	CA DE LENS LIEVIN	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €	23/10/2019
LENS - Etude Complément étude urbaine et sociale	C0688-14-0004	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	CA DE LENS LIEVIN	23 270,00 €	50,00%	11 635,00 €	19/09/2018
LENS – Etude Participation et Co-Construction	C0688-14-0005	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	COMMUNE DE LENS	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	19/09/2018
LENS – Etude Histoire et Mémoire des quartiers	C0688-14-0006	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	COMMUNE DE LENS	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	19/09/2018
AVION – Etude Histoire et mémoire des quartiers	C0688-14-0040	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	COMMUNE D'AVION	71 428,00 €	50,00%	35 714,00 €	19/09/2018
AVION – Etude Participation et co-construction	C0688-14-0041	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	COMMUNE D'AVION	71 428,00 €	50,00%	35 714,00 €	23/10/2019
LIEVIN - Etude Histoire et Mémoires des quartiers	C0688-14-0042	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	COMMUNE DE LIEVIN	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	23/10/2019
LIEVIN – Etude Participation et co-construction	C0688-14-0043	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	COMMUNE DE LIEVIN	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	23/10/2019

- **L'accompagnement des ménages**

  - Les actions et les missions d'accompagnement des ménages : Voir article 6

  - Le relogement des ménages avec minoration de loyer

Libellé précis de l'opération générant le relogement	IDTOP de l'opération générant le relogement	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de ménages à reloger	Dont nombre estimatif de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer	IDTOP de l'opération de relogement avec minoration de loyer permettant le financement
AVION - Requalification Iris/Pervenches/Giroflées (110 LLS)	C0688-33-0034	PAS-DE-CALAIS HABITAT	103	20	C0688-15-0070
AVION – Requalification Edelweiss (30 LLS)	C0688-33-0060	PAS-DE-CALAIS HABITAT	9	2	C0688-15-0070
AVION - Requalification Cyclamens (20 LLS)	C0688-33-0061	PAS-DE-CALAIS HABITAT	15	3	C0688-15-0070

Libellé précis	IDTOP de l'opération de relogement avec minoration de loyer	Localisation : QPV ou EPCI de rattachement	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages par typologie			Montant prévisionnel de l'indemnité	Date de prise en compte des dépenses
				T1/ T2T2	T3	T4/ T5/ +		
AVION - Relogement de 25 ménages	C0688-15-0070	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT			25	200 000,00 €	23/10/2019

Une convention spécifique mise à disposition par l'ANRU devra être signée entre le porteur de projet, le ou les maître(s) d'ouvrage à l'origine du relogement des ménages, le ou les organisme(s) HLM accueillant les ménages concernés, et l'ANRU, en amont de la demande de décision attributive de subvention.

- **La conduite du projet de renouvellement urbain**

  - Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
LENS – Etude CALL Directrice de projet	C0688-14-0001	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	CA DE LENS LIEVIN	1 150 000,00 €	50%	575 000,00 €	19/09/2018
LENS – Etude CALL Chef de projet habitat diversification	C0688-14-0002	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	CA DE LENS LIEVIN	1 150 000,00 €	50%	575 000,00 €	19/09/2018
LENS – Etude CALL Chef de projet Coordination sociale	C0688-14-0003	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	CA DE LENS LIEVIN	1 150 000,00 €	50%	575 000,00 €	19/09/2018

  - Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain

Sans objet

  - La coordination interne des organismes HLM

Sans objet

Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU

- **La démolition de logements locatifs sociaux**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
LENS - Démolition Bourdonnais/Galilée/Newton (75 LLS)	C0688-21-0020	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	1 192 136,00 €	80,00%	953 708,80 €	19/09/2018
LENS - Démolition Jacquemart (38 LLS)	C0688-21-0018	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	SIA HABITAT	1 076 107,50 €	80,00%	860 886,00 €	19/09/2018
LENS - Démolition foyer Louis Voisin (59 LLS)	C0688-21-0019	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	SIA HABITAT	991 205,00 €	80,00%	792 964,00 €	19/09/2018
LENS – Démolition Logements individuels (55 LLS)	C0688-21-0044	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	1 655 185,00 €	80,00%	1 324 148,00 €	19/09/2018
AVION – Démolition 7/9 Glycines (20 LLS)	C0688-21-0007	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	414 376,00 €	100,00%	414 376,00 €	19/09/2018
AVION – Démolition Jacinthes/Anémones/Jasmins (62 LLS)	C0688-21-0008	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	1 330 634,00 €	100,00%	1 330 634,00 €	19/09/2018
AVION - Démolition Jonquilles Capucines (56 LLS)	C0688-21-0009	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	1 201 808,67 €	100,00%	1 201 808,67 €	19/09/2018
AVION - Démolition Muguets/Romarins (49 LLS)	C0688-21-0010	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	1 221 079,80 €	100,00%	1 221 079,80 €	19/09/2018

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
AVION – Démolition Résédas (45 LLS)	C0688-21-0011	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	701 579,00 €	100,00%	701 579,00 €	19/09/2018
AVION - Démolition Seringas (20 LLS)	C0688-21-0012	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	431 280,00 €	100,00%	431 280,00 €	19/09/2018
AVION – Démolition Tournesols (27 LLS)	C0688-21-0045	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	549 060,00 €	100,00%	549 060,00 €	23/10/2019
AVION - Démolition Renoncules/Campanules (60 LLS)	C0688-21-0046	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	987 751,00 €	100,00%	987 751,00 €	23/10/2019
LIEVIN - Démolition Tivanp/Pampero/Sirocco (88 LLS)	C0688-21-0013	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	PAS-DE-CALAIS HABITAT	3 013 439,00 €	100,00%	3 013 439,00 €	05/09/2016*
LIEVIN - Démolition Mousson/Suroît/Zéphyr (70 LLS)	C0688-21-0014	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	PAS-DE-CALAIS HABITAT	1 818 223,00 €	100,00%	1 818 223,00 €	19/09/2018
LIEVIN - Démolition Mistral/Tramontane (62 LLS)	C0688-21-0015	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	PAS-DE-CALAIS HABITAT	1 675 756,00 €	100,00%	1 675 756,00 €	19/09/2018
LIEVIN - Démolition Jean Lebas Immeubles 1/2/3 et individuels attenants (108 LLS)	C0688-21-0016	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	PAS-DE-CALAIS HABITAT	3 326 167,00 €	100,00%	3 326 167,00 €	19/09/2018
LIEVIN - Démolition Foehn/Breva/ Vent d'Autan (74 LLS)	C0688-21-0017	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	PAS-DE-CALAIS HABITAT	1 875 486,00 €	100,00%	1 875 486,00 €	19/09/2018
LIEVIN - Démolition 4 individuels Jean Lebas	C0688-21-0047	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	129 443,97 €	80,00%	129 443,97 €	23/10/2019

*OPPC validée dans le cadre du protocole de préfiguration

- **Le recyclage de copropriétés dégradées**

Sans objet

- **Le recyclage de l'habitat ancien dégradé**

Sans objet

- **L'aménagement d'ensemble**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
LENS - Aménagement Espaces publics AEP1	C0688-24-0021	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	COMMUNE DE LENS	5 760 386,19 €	42,08%	2 423 885,95 €	19/09/2018
LENS - Aménagement Espaces publics AEP2	0688-24-0022	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	COMMUNE DE LENS	4 353 421,41 €	42,08%	1 831 855,34 €	19/09/2018
LENS - Aménagement Espaces publics AEP3	C0688-24-0023	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	COMMUNE DE LENS	4 858 202,70 €	42,08%	2 044 260,04 €	19/09/2018
LENS - Aménagement Réfection des réseaux d'eau potable	C0688-24-0064	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	CA DE LENS LIEVIN	1 080 279,00 €	70,00%	756 195,30 €	23/10/2019
LENS - Aménagement Réfection des réseaux d'assainissement	C0688-24-0065	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	CA DE LENS LIEVIN	7 343 721,00 €	40,08%	2 943 363,38 €	23/10/2019
AVION – Aménagement Secteur 1	C0688-24-0024	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	COMMUNE D'AVION	441 675,00 €	50,00%	220 837,50 €	19/09/2018

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
AVION – Aménagement Secteurs 2/3/4/5	C0688-24-0025	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	COMMUNE D'AVION	4 095 000,00 €	30,07%	1 231 366,50 €	19/09/2018
AVION – Aménagement Réfection des réseaux d'eau potable	C0688-24-0066	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	CA DE LENS LIEVIN	1 743 300,00 €	60,00%	1 045 980,00 €	23/10/2019
AVION – Aménagement Réfection des réseaux d'assainissement	C0688-24-0067	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	CA DE LENS LIEVIN	3 662 100,00 €	50,00%	1 831 050,00 €	23/10/2019
AVION – Aménagement Bornes enterrées	C0688-24-0068	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	CA DE LENS LIEVIN	164 436,29 €	53,98%	88 766,00 €	23/10/2019
LIEVIN - Aménagement Vent de Bise Cœur de Quartier	C0688-24-0026	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	COMMUNE DE LIEVIN	2 893 910,00 €	70,00%	2 025 737,00 €	19/09/2018
LIEVIN - Aménagement des pentes du Vent de Bise	C0688-24-0027	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	COMMUNE DE LIEVIN	2 018 478,57 €	70,00%	1 412 935,00 €	19/09/2018
LIEVIN - Aménagement de Jean Lebas	C0688-24-0028	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	COMMUNE DE LIEVIN	1 010 584,00 €	70,00%	707 408,80 €	19/09/2018
LIEVIN - Aménagement Interface parc avenue	C0688-24-0069	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	COMMUNE DE LIEVIN	3 613 062,00 €	5,39%	194 864,07 €	23/10/2019

Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU

- **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Dont en QPV - Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	51	0	0	51	4
PLUS AA	0	0	0	0	4
Total PLUS	51	0	0	51	4
% PLUS sur le total programmation	78%	0	0	78	4
PLAI neuf	14	0	0	14	4
PLAI AA	0	0	0	0	4
Total PLAI	14	0	0	14	4
% PLAI sur le total programmation	22%	0	0	22	4
Total programmation	65	0	0	65	4

Rappel : Dans le cadre du Protocole de préfiguration, 28 logements sont inscrits en reconstitution de l'offre LLS (opération rue Colbert – 8 PLAI et 20 PLUS). Ces logements Maisons & Cités, initialement non conventionnés, font l'objet de travaux de requalification lourde contractualisés en "acquisition/amélioration" dans le protocole de préfiguration. Leur financement en reconstitution de l'offre LLS menant in fine à une réhabilitation/restructuration et à un conventionnement LLS.

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier	
AVION - Reconstitution 33 logements individuels (23 PLUS/10 PLAI)	C0688-31-0062	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	PLUS	23	154 100,00 €		154 100,00 €	23/10/2019
				PLAI	10	79 000,00 €	63 000,00 €	142 000,00 €	
				total	33	233 100,00 €	63 000,00 €	296 100,00 €	
AVION - Reconstitution 12 logements individuels (8 PLUS/4 PLAI)	C0688-31-0063	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	PLUS	8	53 600,00 €		53 600,00 €	23/10/2019
				PLAI	4	31 600,00 €	25 200,00 €	56 800,00 €	
				total	12	85 200,00 €	25 200,00 €	110 400,00 €	
LIEVIN - Reconstitution 20 PLUS individuels	C0688-31-0033	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	PAS-DE-CALAIS HABITAT	PLUS	20	134 000,00 €		134 000,00 €	19/09/2018
				PLAI					
				total	20	134 000,00 €		134 000,00 €	

- **La production d'une offre de relogement temporaire**

Sans objet

- **La requalification de logements locatifs sociaux**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
LENS – Requalification 39 logements individuels	C0688-33-0057	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	prêt bonifié	2 722 365,80 €		volume de prêt bonifié	1 181 913,00 €	23/10/2019
				subvention	2 257 529,98 €	20,00%	Subvention	451 506,00 €	
							Total concours financier	1 633 419,00 €	
LENS – Requalification 49 logements individuels	C0688-33-0058	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	prêt bonifié	3 402 800,10 €		volume de prêt bonifié	1 471 003,00 €	23/10/2019
				subvention	2 853 385,01 €	20,00%	Subvention	570 677,00 €	
							Total concours financier	2 041 680,00 €	
AVION - Requalification Iris/Pervenches/Giroflées (110 LLS)	C0688-33-0034	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	prêt bonifié	5 550 000,00 €		volume de prêt bonifié	2 450 000,00 €	19/09/2018
				subvention	4 400 000,00 €	20,00%	Subvention	880 000,00 €	
							Total concours financier	3 330 000,00 €	
AVION - Requalification Glycines 1/3/5 (30 LLS)	C0688-33-0059	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	prêt bonifié	1 350 000,00 €		volume de prêt bonifié	600 000,00 €	19/09/2018
				subvention	1 050 000,00 €	20,00%	Subvention	210 000,00 €	
							Total concours financier	810 000,00 €	
AVION - Requalification Edelweiss (30 LLS)	C0688-33-0060	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	prêt bonifié	1 500 000,02 €		volume de prêt bonifié	660 000,00 €	23/10/2019
				subvention	1 200 000,02 €	20,00%	Subvention	240 000,00 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
							Total concours financier	900 000,00 €	
AVION - Requalification Cyclamens (20 LLS)	C0688-33-0061	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	prêt bonifié	1 000 000,00 €		volume de prêt bonifié	440 000,00 €	23/10/2019
				subvention	800 000,00 €	20,00%	Subvention	160 000,00 €	
							Total concours financier	600 000,00 €	

- **La résidentialisation de logements**

  - La résidentialisation de logements locatifs sociaux

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
LENS – Résidentialisation 92 logements individuels	C0688-34-0053	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	644 000,00 €	40,00%	257 600,00 €	23/10/2019
LENS – Résidentialisation 49 logements individuels	C0688-34-0054	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	343 000,00 €	40,00%	137 200,00 €	23/10/2019
LENS – Résidentialisation 39 logements individuels	C0688-34-0055	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	273 000,00 €	40,00%	109 200,00 €	23/10/2019
LENS – Résidentialisation 28 logements individuels	C0688-34-0056	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	196 000,00 €	40,00%	78 400,00 €	23/10/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
AVION – Résidentialisation Iris/Pervenches/Giroflées (110 LLS)	C0688-34-0035	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	220 000,00 €	40,00%	88 000,00 €	19/09/2018
AVION – Résidentialisation Edelweiss (30 LLS)	C0688-34-0050	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	240 000,00 €	40,00%	96 000,00 €	19/09/2018
AVION – Résidentialisation Cyclamens (20 LLS)	C0688-34-0051	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	160 000,00 €	40,00%	64 000,00 €	19/09/2018
AVION – Résidentialisation Glycines (30 LLS)	C0688-34-0052	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	PAS-DE-CALAIS HABITAT	240 000,00 €	40,00%	96 000,00 €	23/10/2019

- **La résidentialisation de copropriétés dégradées**

Sans objet

- **Les actions de portage massif en copropriété dégradée**

Sans objet

- **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété**

La subvention de l'ANRU étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques « acquéreur » des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrites dans chaque acte notarié :

« Condition particulière liée à la subvention accordée par l'ANRU

La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.
Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le … entre notamment la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain …, l'ANRU, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'ANRU sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :

- L'ACQUEREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,
- La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, autre).
- La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention ANRU d'un montant de … €. Ce prix de vente est inférieur au plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accession des organismes à loyer modéré prévu à l'article R.443-34 du code de la construction et de l'habitation.

L'ACQUEREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
LENS – Accession Diversification 32 logements individuels	C0688-36-0048	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	- - -	- - -	480 000,00 €	23/10/2019
LENS – Accession Diversification 29 logements individuels	C0688-36-0049	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	- - -	- - -	435 000,00 €	23/10/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
AVION – Accession construction 10 logements individuels	C0688-36-0032	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	COOPARTOIS COOPERATIVE HLM	- - -	- - -	140 000,00 €	19/09/2018
LIEVIN – Accession Construction 12 logements individuels participatifs	C0688-36-0029	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	CA DE LENS LIEVIN	- - -	- - -	180 000,00 €	19/09/2018
LIEVIN – Accession Construction 12 logements individuels en accession libre	C0688-36-0031	62510 Liévin , Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	CA DE LENS LIEVIN	- - -	- - -	180 000,00 €	19/09/2018
LIEVIN – Accession Construction 6 logements individuels en accession sociale	C0688-36-0030	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne - Marichelles - Vent De Bise	COOPARTOIS COOPERATIVE HLM	- - -	- - -	90 000,00 €	19/09/2018

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
LENS – Equipement Rénovation groupe scolaire Jean Macé	C0688-37-0038	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	COMMUNE DE LENS	12 000 000,00 €	59,00%	7 080 000,00 €	19/09/2018
LENS – Equipement Centre social 12/14	C0688-37-0039	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	COMMUNE DE LENS	330 400,00 €	64,92%	214 500,00 €	19/09/2018

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
LENS – Immobilier Reconversion bât. B/C de l'ancien CAJ à vocation ESS	C0688-38-0036	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	COMMUNE DE LENS	1 629 167,05 €	26,96%	439 167,00 €	19/09/2018
LENS – Immobilier Reconversion bât. A de l'ancien CAJ à vocation ESS	C0688-38-0037	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	CA DE LENS LIEVIN	1 379 999,99 €	26,09%	360 000,00 €	19/09/2018

Article 9.1.2 [le cas échéant] *Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU*

Le tableau ci-dessous reprend en synthèse l'ensemble des opérations bénéficiant d'une majoration des aides de l'Agence au regard de leur caractère d'excellence. Il permet de récapituler les majorations intégrées dans l'article 9.1.1 et de préciser les objectifs fixés.

Les objectifs fixés pour ces opérations sont rappelés dans la fiche descriptive de chaque opération concernée annexée à la présente convention pluriannuelle.

SANS OBJET

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU

En complément des opérations co-financées à la fois par l'ANRU et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées uniquement par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

Article 9.2.1 Les opérations bénéficiant des financements de la Région Hauts-de-France

Les opérations d'aménagement d'ensemble, d'équipements publics de proximité et d'immobilier à vocation économique font partie du programme approuvé par le comité d'engagement de l'ANRU.

Par délibération N°20170731 en date du 29 juin 2017, la Région Hauts-de-France a fait part de son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et a ainsi présidé les modalités techniques et financières d'intervention pour les 54 quartiers d'intérêt National et Régional. Des financements « décroisés » sont mis en œuvre avec la participation de la Région à hauteur de 8,67 M € sur le NPNRU de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (dont les 135 835 € de subvention Région en phase protocole).

Afin d'être en accord avec les priorités régionales, à savoir : le développement économique des quartiers, les services et équipements publics de proximité, le cadre de vie ou encore l'innovation sociale ou numérique, il a été proposé d'inscrire les opérations suivantes :

- Création d'une tour de services sur le quartier régional République – Cité 4 Sud
- Création d'une maison des jeunes et des associations sur le quartier d'intérêt régional Calonne – Marichelles – Vent de Bise
- Rénovation de l'école Berteloot sur le quartier régional Calonne – Marichelles – Vent de Bise
- Construction d'une salle polyvalente sur le quartier régional Calonne – Marichelles – Vent de Bise
- Construction d'une maison de santé avec commerce solidaire et de proximité sur le quartier régional Calonne – Marichelles – Vent de Bise

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations faisant l'objet d'un accompagnement financier de la Région Hauts-de-France :

	Libellé opération	Localisation (QPV OU EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle Région	Taux de subvention Région	Montant prévisionnel de subvention Région	Date de lancement opérationnel
Operations financées par l'ANRU	LENS - Aménagement Espaces publics AEP1	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	COMMUNE DE LENS	5 760 386,19 €	6%	354 200,00 €	AMO en cours Moe 2022 OS travaux 2023
	LENS – Equipement Rénovation groupe scolaire Jean Macé	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	COMMUNE DE LENS	12 000 000,00 €	15%	1 816 944,00 €	AMO 2021 Moe 2022 OS travaux 2023
	LENS – Immobilier Reconversion bât. B/C de l'ancien CAJ à vocation ESS	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	COMMUNE DE LENS	1 629 167,05 €	17%	274 636,00 €	AMO en cours Moe 2021 OS Travaux 2022
	LENS – Immobilier Reconversion bât. A de l'ancien CAJ à vocation ESS	62498 Lens 6062024 Cité 12-14	CA DE LENS LIEVIN	1 380 000,00 €	43%	600 000,00€	AMO en cours Moe 2021 OS travaux 2022

	Libellé opération	Localisation (QPV OU EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle Région	Taux de subvention Région	Montant prévisionnel de subvention Région	Date de lancement opérationnel
	AVION – Aménagement Secteur 1	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	COMMUNE D'AVION	441 675,00 €	30%	132 503,00 €	AMO à programmer
	AVION – Aménagement Secteurs 2/3/4/5	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	COMMUNE D'AVION	4 095 000,00 €	30%	1 228 500,00 €	AMO à programmer
	AVION – Aménagement Réfection des réseaux d'eau potable	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	CA DE LENS LIEVIN	1 743 300,00 €	20%	348 660,00 €	
	AVION – Aménagement Réfection des réseaux d'assainissement	62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud	CA DE LENS LIEVIN	3 662 100,00 €	5%	183 630,00 €	AMO à programmer
Operations non financées par l'ANRU	Equipements publics de proximité Création d'une maison des jeunes et des associations Secteur Vent de Bise – 62800 Liévin	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne-Marichelles – Vent de Bise	COMMUNE DE LIEVIN	1 498 848,00 €	50%	748 000,00 €	AMO en cours Moe 2021 OS travaux 2022
Operations non financées par l'ANRU	Equipements publics de proximité Rénovation de l'école Berteloot Rue du 8 Mai 1945 - 62800 Liévin	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne-Marichelles – Vent de Bise	COMMUNE DE LIEVIN	4 878 300,00 €	26%	1 272 600,00 €	AMO en cours Moe 2021 OS travaux 2022
Operations non financées par l'ANRU	Equipements publics de proximité Construction d'une salle polyvalente Rue du 8 Mai 1945 - 62800 Liévin	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne-Marichelles – Vent de Bise	COMMUNE DE LIEVIN	856 325,00 €	37%	318 750,00 €	AMO en cours Moe 2021 OS travaux 2022
Operations non financées par l'ANRU	Immobilier à vocation économique Construction d'une maison de santé avec commerce solidaire et de proximité 62800 Liévin	62510 Liévin, Angres 6062028 Calonne-Marichelles – Vent de Bise	COMMUNE DE LIEVIN	1 589 422,00 €	42%	647 910,00 €	AMO en cours Moe 2021 OS travaux 2022
Clause de revoyure	*Equipements publics de proximité Création d'une tour de services Avion*	*62065 Avion 6062019 République - Cité 4 Sud*	*PAS-DE-CALAIS HABITAT*			*607 832,00 €*	*Recalibrage du projet cœur de quartier à intervenir*
		Total global des financements Région				8 534 165,00 €	

Article 9.2.2 Les opérations bénéficiant des financements de l'Anah

Sans objet

Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

Sans objet

Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés

Sans objet

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI

Sans objet

Article 10. Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA. Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.

- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaitre les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montant de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : Villes de Lens, Avion et Liévin, Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Région Hauts-de-France, organismes HLM (Pas-de-Calais Habitat, Maisons et Cités, SIA), Caisse des Dépôts, Europe, …

  Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 63 980 024,12 €, comprenant 56 724 808,12 € de subventions, et 7 255 216,00 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
  - 34 920 956,31 € de concours financiers prévisionnels comprenant 30 318 656,31 € de subventions et 4 602 300,00 € de de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
  - 29 059 067,81 €concours financiers prévisionnels comprenant 26 406 151,81 € de subventions et 2 652 916,00 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national.
- la participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 0 €.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 0 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de 10 223 883, 02 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.
- la participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant maximal de 8 534 165,00 € (délibération n°20170731 du 29 juin 2017) pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9,

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C5.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention[3] : (C : Convention ; P : Protocole ; T : Total)

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
LENS Cité du 12-14 QP062024	C : 26 406 151,81 €	C : 2 652 916,00 €	C : 29 059 067,81 €
	P : 510 135,36 €	P : 394 400,00 €	P : 904 535,36 €
	T : 29 916 287,17 €	T : 3 047 316,00 €	T : 29 883 603,17 €
AVION Quartier République Cité 4 Sud QP062019	C : 13 589 196,47 €	C : 4 468 300,00 €	C : 18 057 496,47 €
	P : 148 750,00 €	P : 0 €	P : 148 750,00 €
	T : 13 737 946,47 €	T : 4 468 300,00 €	T : 18 206 246,47 €
LIEVIN Quartier Calonne Marichelles Vent de Bise QP062028	C : 16 729 459,84 €	C : 134 000,00 €	C : 16 863 459,84 €
	P : 148 662,50 €	P : 0 €	P : 148 662,50 €
	T : 16 878 122,34 €	T : 134 000,00 €	T : 17 012 122,34 €
Totaux :	C : 56 724 808,12 €	C : 7 255 216,00 €	C : 63 980 024,12 €
	P : 807 547,86 €	P : 394 400,00 €	P : 1 201 947,86 €
	T : 57 532 355,98 €	T : 7 649 616,00 €	T : 65 181 971,98 €

Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements

Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU

Les aides de l'ANRU au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services. Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services sont précisées dans l'instruction commune Action Logement – ANRU, conformément à la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement.

Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah

[3] *Le cas échéant la présente convention fait mention des concours financiers NPNRU programmés dans les autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal, et les tableaux financiers concernés sont joints pour information en annexe C9.*

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par son règlement général et les délibérations de son Conseil d'administration, et dans le respect de la convention de programme signée avec la collectivité concernée.

Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts

Les modalités de financement de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés

Article 11.5.1 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Région Hauts-de-France

Les modalités d'attribution et de versement des subventions régionales sont régies dans la cadre du règlement budgétaire et financier de la Région Hauts-de-France en vigueur. Elles seront précisées dans les actes juridiques financiers relatifs à chaque opération financée par la Région.

Cette participation fera l'objet d'une affectation ultérieure au fur et à mesure de l'avancement des opérations fléchées par la Région selon l'échéancier prévu dans la présente convention et décrite dans la maquette financière.

La participation de la Région pourra être révisée selon l'évolution de l'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations et l'évolution de l'engagement de chacun des partenaires signataires de la convention ; le cas échéant, elle fera l'objet d'avenants en Commission Permanente. L'abandon de l'une ou l'autre de ces opérations par son maître d'ouvrage libérera les sommes réservées et pourra bénéficier à une autre opération du projet global.

Ces opérations feront l'objet d'une instruction par les services régionaux au fur et à mesure de leur opérationnalité selon les modalités d'intervention fixées par la Région (délibérations n°20170046 du 2 février 2017 et n°20170731 du 29 juin 2017). Les dossiers de demande de subvention seront instruits sur la base des résultats d'appel d'offre afin de définir les modalités de calcul de la dépense subventionnable propre à chaque opération d'investissement dans la limite des crédits réservés, et sous réserve du budget annuel régional.

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU

Article 12.1 Le reporting annuel

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'ANRU, et plus particulièrement :

- avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7,
- suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 8.

Article 12.2 Les revues de projet

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataire de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'ANRU dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'ANRU, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- respect du programme financier du projet,
- mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- réalisation des conditions de réussite du projet,
- mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- état d'avancement et qualité du logement,
- état d'avancement et qualité du projet de gestion,
- application de la charte nationale d'insertion,
- organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.
Un compte-rendu est réalisé et transmis à l'ANRU.

Les sujets identifiés pour l'ordre du jour de la première revue de projet sont :

- Le projet de création d'un pôle ESS sur l'ancien CAJ du 12-14 à Lens,
- Le projet de développement d'une ligne BHNS reliant le CHL et passant par la cité du 12-14,
- L'avancement de l'AMO commercialisation des produits en diversification et les actions de marketing territorial
- Le bilan du relogement et retours des de satisfaction auprès des enquêtes ménages relogés, le cas échéant,
- La réflexion relative à la programmation cœur de quartier / clause de revoyure à Avion,
- L'avancement de l'AMO / projet d'agriculture urbaine,
- L'avancement de la charte insertion.

Article 12.3 Les points d'étape

Des points d'étapes, réalisés à mi-parcours du projet et en prévision de l'achèvement du projet, pourront permettre de requestionner le projet dans ses dimensions sociale, économique et urbaine, de s'assurer de son articulation avec le contrat de ville et les politiques d'agglomération, d'apprécier l'efficacité de la conduite de projet, d'observer les effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet de renouvellement urbain.
Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les points d'étape selon les modalités définies par l'ANRU.

Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF

Les signataires de la présente convention pluriannuelle fourniront à la demande de l'ANRU, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire de la politique de la ville, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires rénovés et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre, et d'autre part, les indicateurs de performance requis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention pluriannuelle renseigneront à la demande de l'ANRU une enquête relative à la réalisation du projet dès l'achèvement de la dernière opération physique.

L'ANRU pourra demander des éléments complémentaires en cas notamment d'imprécision ou d'incohérence des informations transmises ou en fonction des spécificités du projet.

Article 13. Les modifications du projet

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la présente convention pluriannuelle. Les modalités de modification des conventions pluriannuelles ayant déjà été examinées ou signées peuvent être définies par délibération du conseil d'administration de l'ANRU. Ces modifications s'effectuent dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle ou de décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention.

Lorsque le modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain est modifié par l'ANRU, les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'appliquer le régime de tout ou partie du nouveau modèle type postérieurement à la prise d'effet de la présente convention.

Les signataires de la présente convention consentent par avance à ce que tout ou partie de la convention soit ainsi mise en conformité par simple décision du délégué territorial de l'ANRU avec ce nouveau modèle type dans les conditions prévues dans une note d'instruction du Directeur général de l'ANRU.

Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont les modalités d'instruction sont définies par l'ANRU.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Une clause de revoyure est prévue concernant le projet du quartier République – Cité 4 sud à Avion concernant le cœur de quartier (en lien avec la démolition de la tour des Frênes).

Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention

Dans le cadre fixé par l'ANRU, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant.
Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément aux règlements général et financier relatif au NPNRU.

Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention pluriannuelle sont réalisées sous la responsabilité du délégué territorial de l'Agence. Elles sont notifiées par tout moyen aux Parties prenantes et au directeur général de l'ANRU.

Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées

Afin de faciliter la traçabilité des modifications apportées à la convention, l'ANRU pourra solliciter auprès du porteur de projet une version consolidée de la convention intégrant toutes les modifications apportées.

Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

Les signataires de la présente convention reconnaissent et acceptent que les dispositions du règlement général et du règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU, modifiés ou édictées postérieurement à la date de prise d'effet de la présente convention s'appliqueront à celle-ci dans les conditions prévues dans une note d'instruction du directeur général de l'ANRU.

Le conseil d'administration de l'ANRU peut en effet déterminer les cas où il souhaite que ces modifications s'appliquent de manière unilatérale et leurs modalités de prise en compte au projet contractualisé ainsi qu'aux opérations programmées non engagées.

Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention pluriannuelle et les modifications du programme non autorisées par un avenant ou une décision signée par le délégué territorial de l'Agence déclenchent la procédure de non-respect des engagements décrite dans le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'une vigilance particulière :

- Respect du programme urbain tel que défini à l'article 4.1 ;
- Respect du calendrier opérationnel prévisionnel de l'annexe C1, repris à l'annexe C4 ;
- Respect des contreparties pour le groupe Action Logement et de leur mise à disposition dans les conditions définies dans l'article 5.2 à la présente convention pluriannuelle et décrites dans les annexes B1 et B2 ;
- Respect des conditions de relogement des ménages définies à l'article 6 ;
- Respect des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7 ;
- Respect des engagements spécifiques conditionnant la réalisation du projet décrits à l'article 3.1.

Ces éléments font l'objet d'un suivi tout au long du projet, selon les modalités détaillées à l'article 12 de la présente convention pluriannuelle.

Article 14.3 Le contrôle et les audits

Conformément au RGA et au RF relatifs au NPNRU, l'ANRU peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'ANRU les documents et informations dont elle estime la production nécessaire dans ce cadre.

Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage

En conformité avec le règlement financier de l'ANRU en vigueur, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'ANRU par courrier en recommandé avec accusé de réception de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, …) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention

14.5.1 Le calendrier prévisionnel d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé à l'article 9.1.1. de la présente convention.

Ce calendrier opérationnel prévisionnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir au SEM2 2016, et la date prévisionnelle de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir au SEM2 2030.

14.5.2 La durée de la convention

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Afin de permettre le solde des dernières opérations et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, la présente convention s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde[4] de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention.

Article 14.6 Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention pluriannuelle seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

[4] *Il s'agit du dernier paiement ou recouvrement de subvention par l'ANRU.*

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU

La mise en œuvre des programmes et des projets conduise l'ANRU à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation, … Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'ANRU toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'ANRU (journées d'animation, de formation, de réseaux, groupes de travail etc.).
Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent et les coûts pédagogiques liés à la formation, notamment à l'Ecole du Renouvellement Urbain, entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'ANRU conformément au RGA relatif au NPNRU.
Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'ANRU (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'ANRU de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 16. Les archives et la documentation relative au projet

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux, des objectifs et du programme du projet de renouvellement urbain ainsi **que des témoignages, des images et des documents libres de droit p**our une mise en ligne sur le site internet **www.anru.fr**.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les études et les travaux de mémoire cofinancés par l'Agence.

Article 17. La communication et la signalétique des chantiers

Article 17.1 Communication

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout évènement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.

En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

Les modalités relatives à l'organisation des manifestations afférentes aux opérations financées par la Région, y compris les inaugurations doivent faire l'objet d'une concertation préalable.

Article 17.2 Signalétique

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et du groupe Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Date:

Signatures:

Le/La Préfet de département de Etat	DocuSigned by: Louis Le Franc 0B9DF372FD93417...
Le/La Président de Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	DocuSigned by: Sylvain Robert A53FAF03BCC04AF...
Le/La Maire de Ville de Lens	DocuSigned by: Sylvain Robert B1D2BB3796174CD...
Le/La Maire de Ville d'Avion	DocuSigned by: Jean-Marc Tellier 2EB482A9D6C74D5...
Le/La Maire de Ville de Liévin	DocuSigned by: Laurent Duporge E0A3B915491A44C...
Le/La Directeur Général de Maisons et Cités	DocuSigned by: Dominique Soyer 104DECF3D5E1473...
Le/La Directrice Générale de SIA Habitat	DocuSigned by: Amélie Debrabandère 53FF6CB6D2C64EE...

Le/La Directeur Général de Pas-de-Calais Habitat	DocuSigned by: Bruno Fontalirand 7CC425784B52428...
Le/La Directrice du renouvellement urbain de Action Logement Services	DocuSigned by: Delphine Sangodeyi 9EBEDEDBE35A40A...
Le/La Présidente de Foncière Logement	DocuSigned by: Cécile Mazaud 5A3566E4AD4D4EE...
Le/La Directeur Général de Flandre Opale Habitat	DocuSigned by: Christophe Vanhersel 51B017593F6C459...
Le/La Directrice Territoriale de Caisse des Dépôts	DocuSigned by: Sandrine FERRERO D5306F69DD12416...
Le/La Vice-Président de Conseil Régional Hauts-de-France	DocuSigned by: Guillaume Delbar 812D4DA56264434...
Le/La Directeur Général de ANRU	DocuSigned by: Nicolas Grivel B358B888D27647C...

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

- A01_1_Plan_de_situation_des_quartiers
- A01_2_Quartiers_NPRU_Centralite_agglomeration
- A01_3_Ambition_CALL_15_ans

A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment, et le cas échéant en précisant ceux concernés par le projet d'innovation soutenu au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA ou du volet « quartiers » de l'action TI du PIA

- A02_1_LENS_Carte_des_equipements
- A02_2_LENS_Carte_domanialites
- A02_3_AVION_Carte_des_equipements
- A02_4_AVION_Carte_domanialites
- A02_5_LIEVIN_Carte_des_equipements
- A02_6_LIEVIN_Carte_domanialites

A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

- A03_1_LENS_Elements_diagnostic
- A03_2_AVION_Elements_diagnostic
- A03_3_LIEVIN_Elements_diagnostic

A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

- A04_1_Synthese_Protocole_prefiguration
- A04_2_Tableau_financier_protocole_agora

A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU

- A05_1_LENS_PNRU
- A05_2_AVION_PNRU
- A05_3_LIEVIN_PNRU

A6 Tableau de bord des objectifs urbains

- A06_1_LENS_Objectifs_urbains
- A06_2_AVION_Objectifs_urbains
- A06_3_LIEVIN_Objectifs_urbains

A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

- A07_1_Objectifs_urbains_échelle_CALL

-A07_2_Objectifs_urbains_échelle_Villes_NPNRU

A8 Plan guide du projet urbain

-A08_1_LENS_Plan_Guide
-A08_2_AVION_Plan_Guide
-A08_3_LIEVIN_Plan_Guide

A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

-A09_01_LENS_Habitat_existant
-A09_02_LENS_Habitat_projete
-A09_03_LENS_Trame_viaire_existant
-A09_04_LENS_Trame_viaire_projetee
-A09_05_AVION_Habitat_existant
-A09_06_AVION_Habitat_projete
-A09_07_AVION_Trame_viaire_existante
-A09_08_AVION_Trame_viaire_projetee
-A09_09_LIEVIN_Habitat_existant
-A09_10_LIEVIN_Habitat_projete
-A09_11_LIEVIN_Trame_viaire_existant
-A09_12_LIEVIN_Trame_viaire_projetee

A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

-A10_1_LENS_Reconstitution_offre
-A10_2_AVION_Reconstitution_offre
-A10_3_LIEVIN_Reconstitution_offre

A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

-A11_1_LENS_Strategie_diversification_avant
-A11_2_LENS_Strategie_diversification_apres
-A11_3_AVION_Strategie_diversification_avant
-A11_4_AVION_Strategie_diversification_apres
-A11_5_LIEVIN_Strategie_diversification_avant
-A11_6_LIEVIN_Strategie_diversification_apres

A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

-A12_1_LENS_Contreparties_foncieres_FOH_Lot_Bourdonnais
-A12_2_LENS_Contreparties_foncieres_FOH_Lot_Fenelon_Valeur
-A12_3_AVION_Contreparties_foncieres_FOH
-A12_4_LIEVIN_Contreparties_foncieres_FOH

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)

B01_DESCRIPTION_DES_CONTREPARTIES_FONCIÈRES_POUR_LE_GROUPE_ACTION_LOGEMENT

B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

B02_DESCRIPTION_DES_CONTREPARTIES_EN_DROITS_DE_RÉSERVATION_DE_LLS_POUR_ACTION_LOGEMENT

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations

- C01_Calendrier_operationnel

C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet

- C02_TF_Global

C3 Fiches descriptives des opérations programmées

- C03_Fiches_descriptives_operations_programmees

C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'ANRU et concernées par la présente convention pluriannuelle

- C04_TF_ANRU

C5 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)

- C05_TF_Protocole_prefiguration

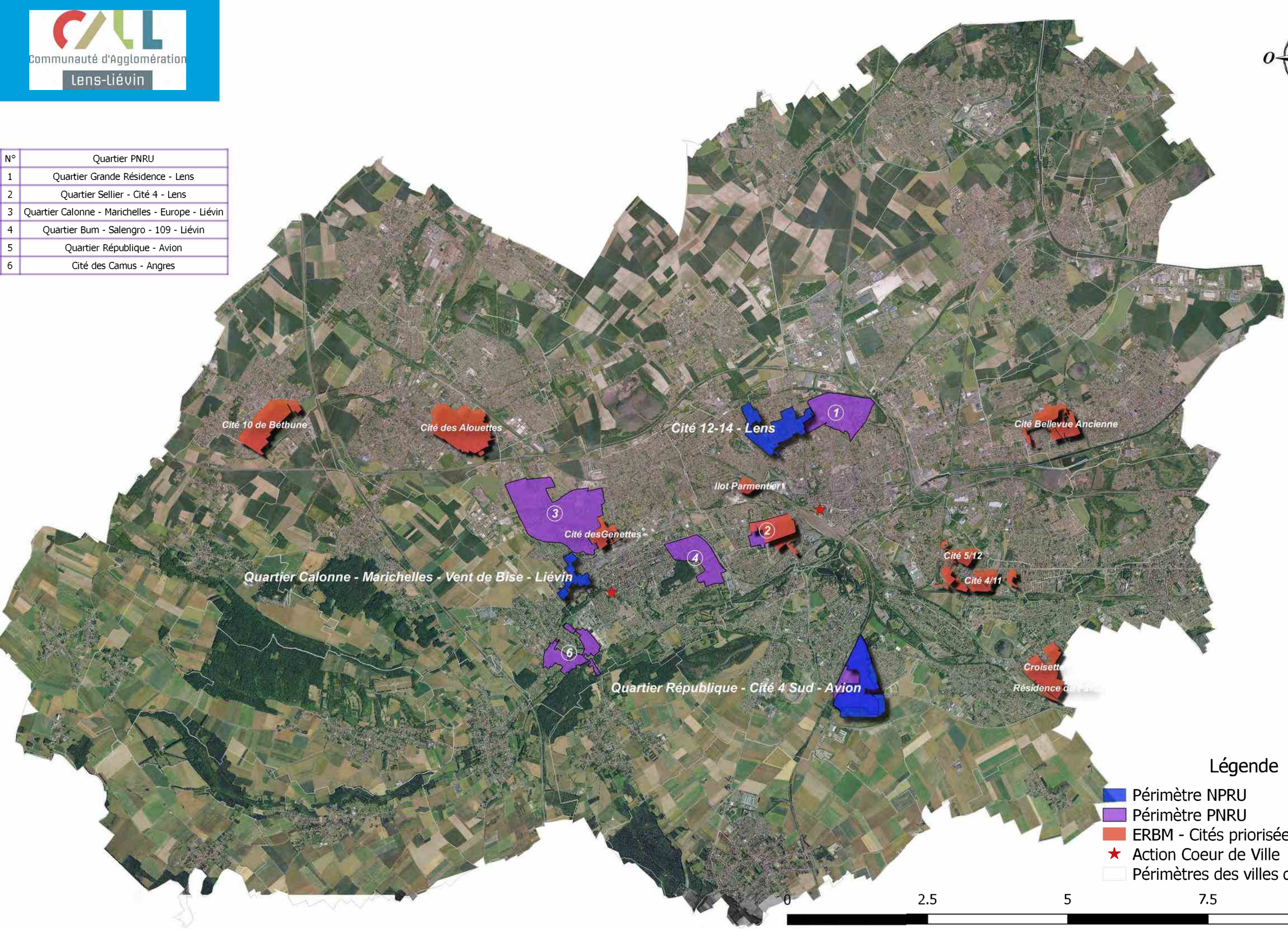
D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

D1 Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH (ou convention d'équilibre territorial le cas échéant)

- D01_1_Charte_relogement_CIA
- D01_2_Enquete_post_relogement
- D01_3_CIA_sans_charte_relogement

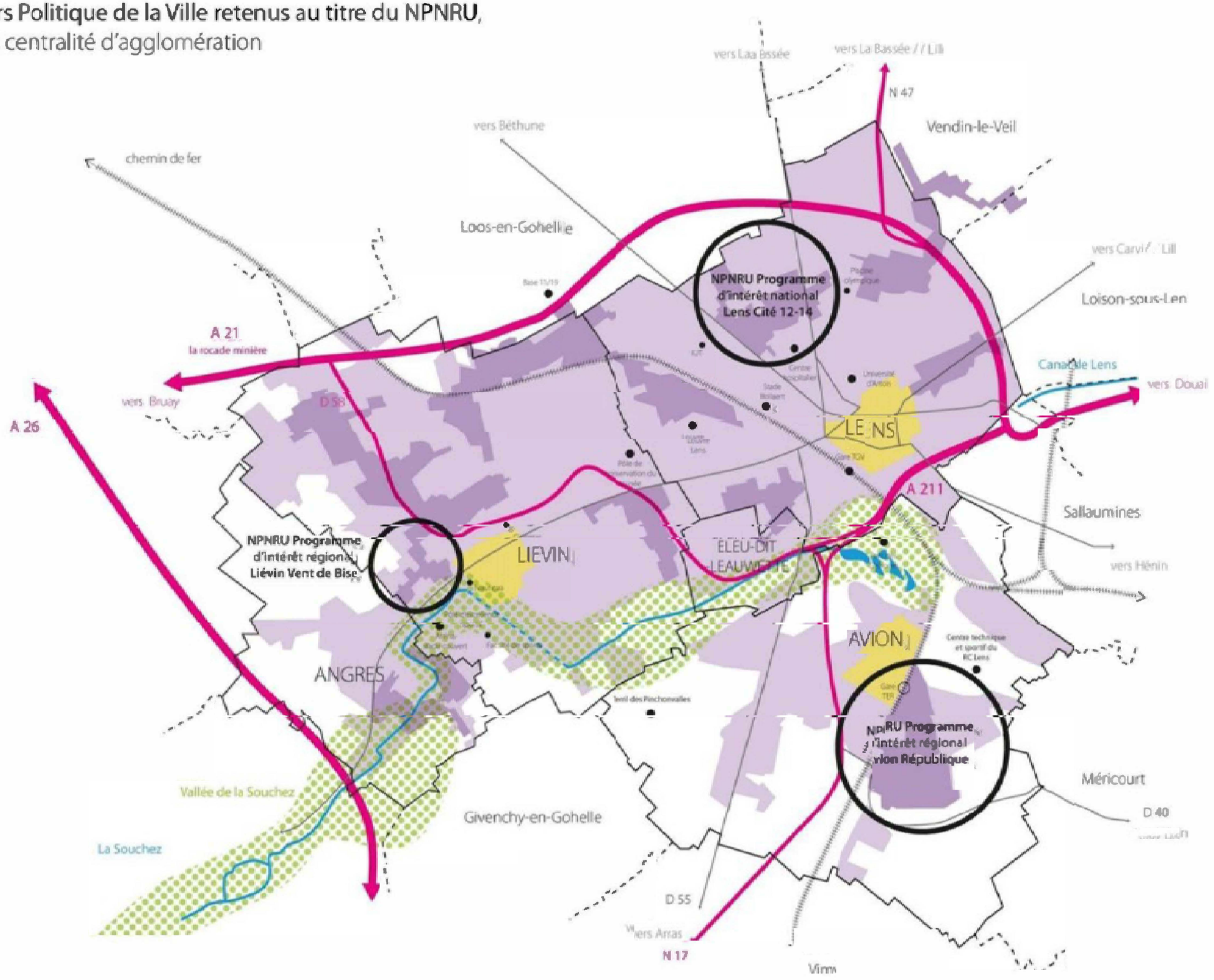
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

N°	Quartier PNRU
1	Quartier Grande Résidence - Lens
2	Quartier Sellier - Cité 4 - Lens
3	Quartier Calonne - Marichelles - Europe - Liévin
4	Quartier Bum - Salengro - 109 - Liévin
5	Quartier République - Avion
6	Cité des Camus - Angres



A01_1 Plan de situation des quartiers

Les 3 Quartiers Politique de la Ville retenus au titre du NPNRU,
au coeur de la centralité d'agglomération



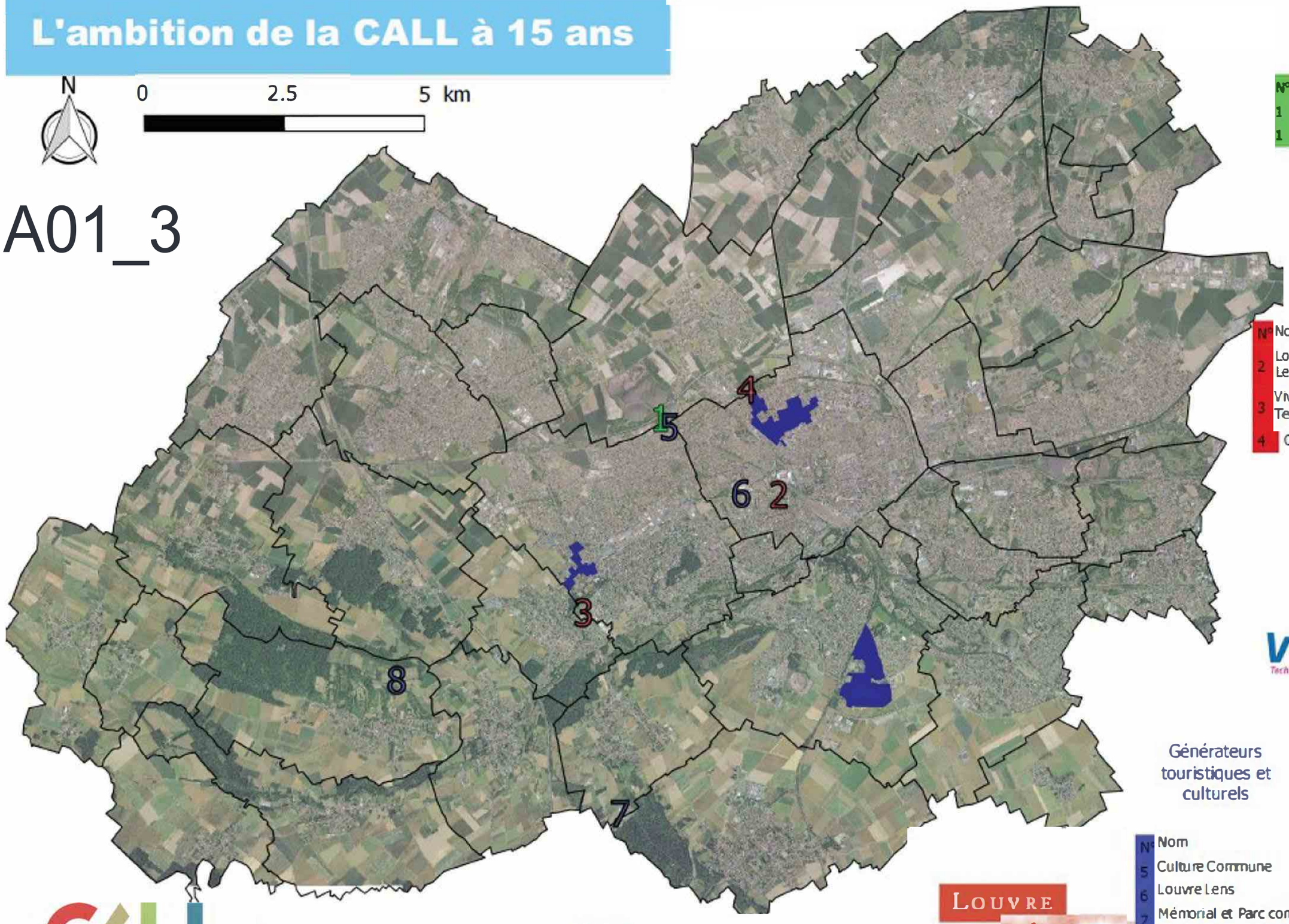
A01 - 2 QUARTIERS NPRU CENTRALITE AGGLOMERATION

L'ambition de la CALL à 15 ans

A01_3

N

0 2.5 5 km



Troisième Révolution Industrielle

N°	Nom
1	Base 11/19
1	Maison de l'Habitat durable

Clusters et filières d'excellence

N°	Nom
2	Louvre Lens Vallée Le pôle numérique culturel
3	Vivalley Technopole du sport
4	Centre Hospitalie

Louvre Lens Vallée
LE PÔLE NUMÉRIQUE CULTUREL

Vivalley
Technopôle du sport

Générateurs touristiques et culturels

N°	Nom
5	Culture Commune
6	Louvre Lens
7	Mémorial et Parc commémoratif canadien de Vimy
8	Mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette

culture commune

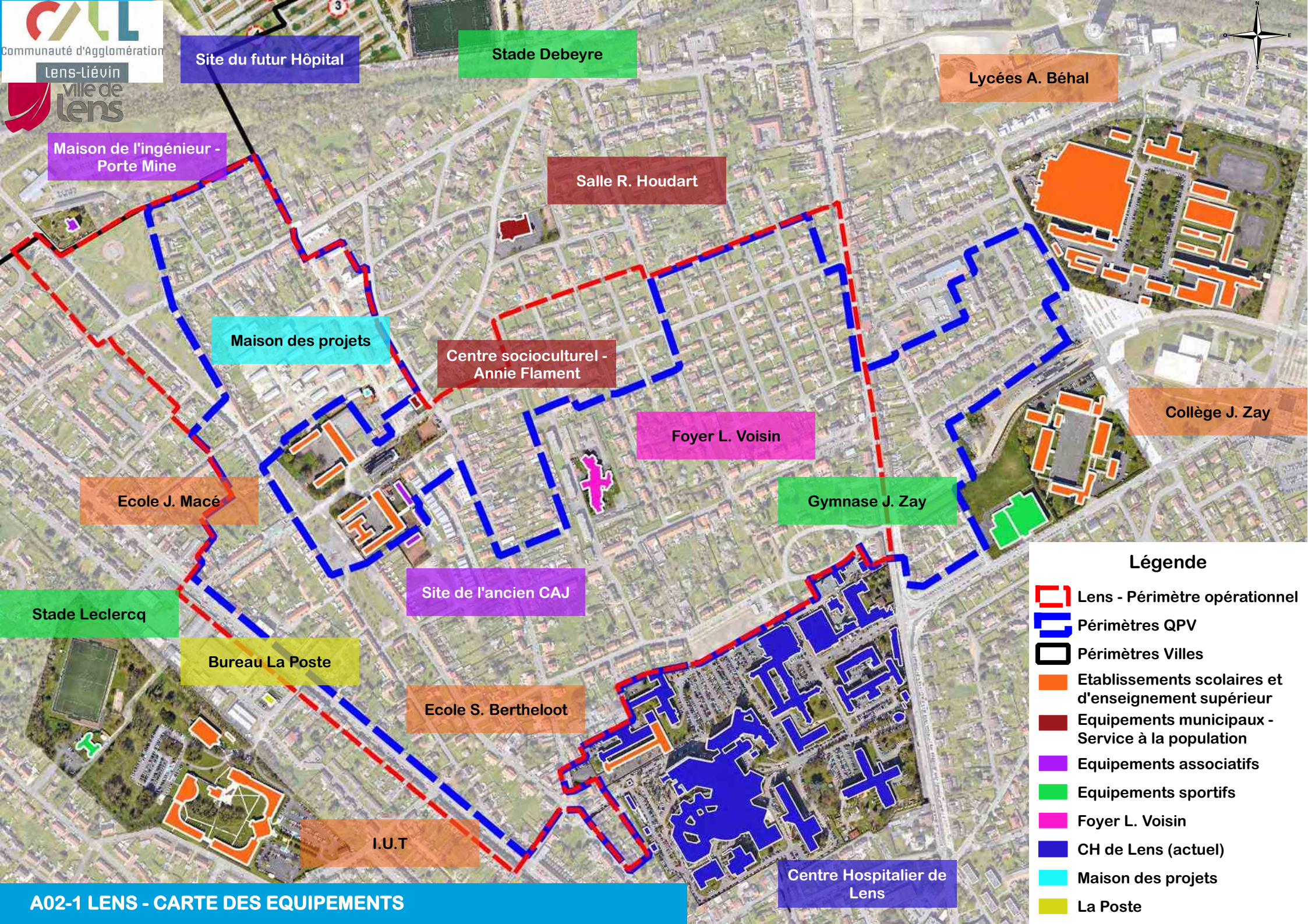
LOUVRE Lens

Légende

5 Générateurs touristiques et culturels
2 Clusters et filières d'excellence
1 Troisième Révolution Industrielle
Périmètre NPRU/QPV
Périmètre CALL

CALL
Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin

LENS LIEVIN
LE SENS DE L'ESSENTIEL



A02-1 LENS - CARTE DES EQUIPEMENTS

Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin

ville de lens

A02_2 LENS CARTE DES DOMANIALITES

Annexe 2 - Cartographie des domanialités sur la Cité 12-14 à Lens

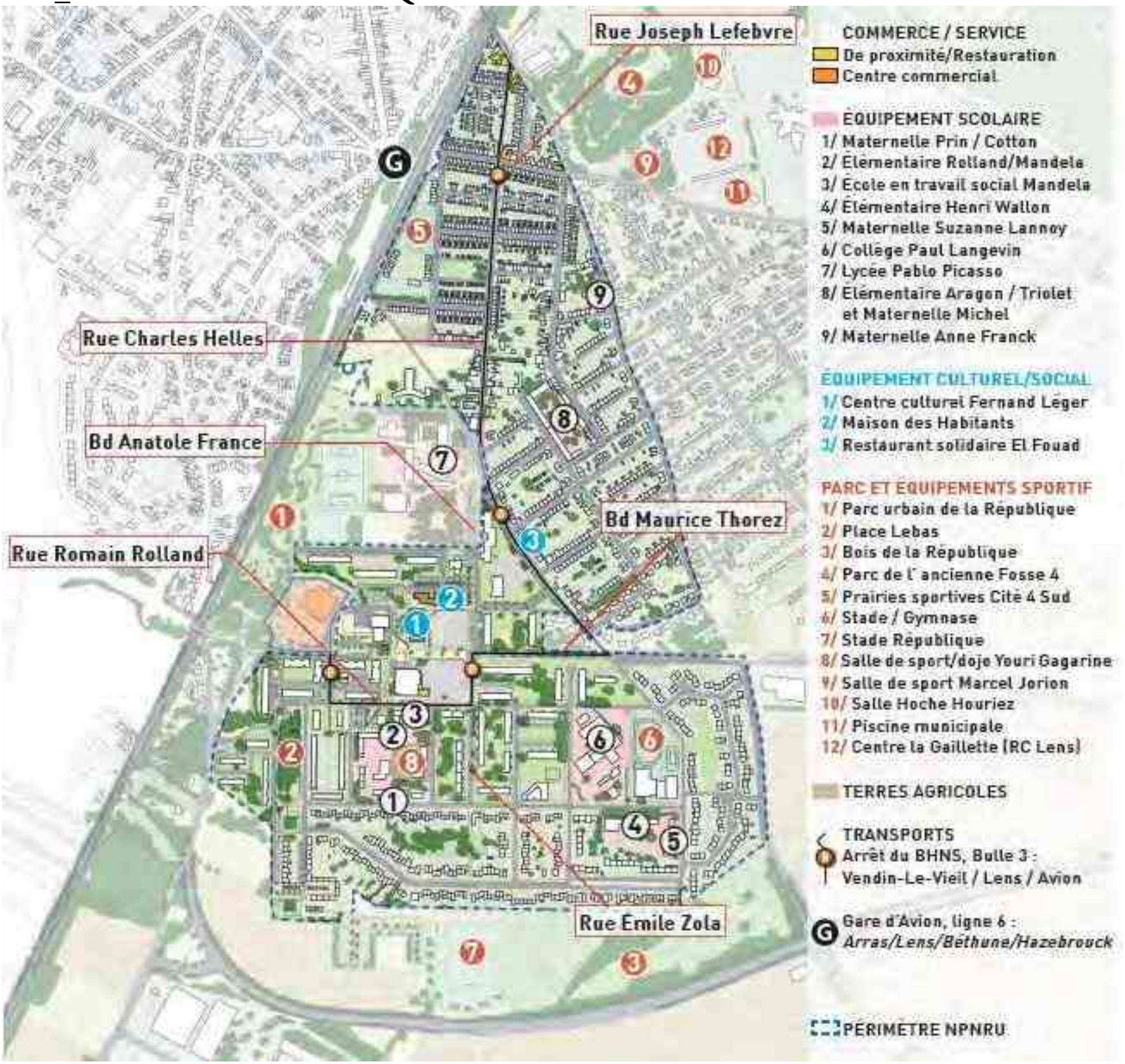
Légende

- Périmètre QPV
- Périmètre opérationnel
- Future ligne BHNS

Propriétaires

- Ville de Lens
- Maisons et Cités
- SIA Habitat
- Propriétaire privé
- SIGH
- Pas-de-Calais Habitat
- ANGDM
- Centre Hospitalier de Lens
- Syndicat Mixte des Transports
- Croix Rouge Française
- Caisse d'Epargne
- EDF

A02_3 AVION CARTE DES EQUIPEMENTS



Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Ville d'AVION

Légende

- Périmètre QPV
- Périmètre opérationnel

Parcelles Avion

- Ville d'Avion
- Pas-de-Calais Habitat
- Maisons et Cités
- SIA Habitat
- Propriétaire privé
- Territoires Soixante Deux
- Département du Pas-de-Calais
- Région Hauts-de-France
- UES Habitat Pact
- SIGH
- SA d'HLM - Le logement du travailleur
- Coopartois
- EDF

A02_4 AVION - CARTE DES DOMANIALITES

A02_5 LIEVIN
Carte des équipements

l'Entreprenante !

2. Articulation avec la future ZAC

10. Proposer une stratégie d'évolution des équipements

3 Constituer une nouvelle centralité

1. Retramer en respectant la topographie et le paysage

omposer une véritable trame verte

EQUIPEMENTS

- Education
- Sportif
- Socioculturel
- Périmètre opérationnel
- Périmètre QPV

TRANSPORTS

- Ligne BHNS - Bulle 1
- Lignes Bus classiques

0 50 100 150 N

ECOLE ELEMENTAIRE MARIE LIETARD

Direction Gare

NAUTICAA

PARVIS DE NAUTICAA

NAUTICA

CENTRE NAUTICAA

HALLE DE TENNIS MARCEL BERNARD

Parc des Equipages

ROLLENCOURT PÔLE SPORTIF

COMPLEXE SPORTIF JEAN FREP

Parc Rollencourt

COLLEGE DESCARTES MONTAIGNE

BHNS Ligne 1

ARENA STADE COUVERT

LYCEE HENRI DARRAS

LYCEE DARRAS

Direction Université

CCS CDED DE VILLE

CAJ

GIROCO

TIVANO

L'ARPART

INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

ECOLE PRIMAIRE A. BERTELOOT

BIDULE

MISTRAL

TRAMONTANE

MOUSSON

SUROIT

ZEPHIR

UDIANTE

BREVA

Rue de Bruxelles

Rue Jean Baptiste Delemer

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Lievin

A02_6 LIEVIN Carte des domanialités

Annexe 2 - Cartographie des domanialités sur le Quartier Vent de Bise - Jean Lebas à Liévin

Légende

- Périmètre QPV
- Périmètre opérationnel

Propriétaires

- Ville de Liévin
- Maisons et Cités
- Pas-de-Calais Habitat
- Propriétaire privé
- Les copropriétaires du Vent de Bise
- Territoires Soixante Deux
- Département du Pas-de-Calais
- Communauté d'Agglomération Lens-Liévin
- Total
- EDF

La Charte Intercommunale Relogement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

NB : ***la présente Charte est susceptible d'être modifiée dans la partie dédiée aux « Modalités opérationnelles de mise en œuvre des relogements / A. » à l'issue du prochain Comité National d'Engagement de l'ANRU.***

En effet, la spécificité de l'opération de la Cité du 12-14 à Lens justifie la demande de dérogation de l'article 2.1.3 du Règlement Général de l'ANRU.

Il convient en effet de faire bénéficier des modalités de relogement et d'accompagnement social prévues par cette Charte les ménages occupant des logements ciblés à la vente par le bailleur qui feront l'objet de restructurations lourdes puis de dé conventionnements dans une perspective de diversification de l'offre d'habitat.

Table des matières

INTRODUCTION 4
Présentation du Contrat de Ville d'Agglomération 4
Présentation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 5
Les opérations anticipées de la phase « Protocole » 5
Contextualisation de la Charte de relogement 5
MODALITES OPÉRATIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DES RELOGEMENTS 6
A. Les ménages concernés par les relogements 6
B. Le périmètre des relogements 6
1. Sa nécessaire dimension intercommunale 6
2. Sa nécessaire dimension inter bailleurs 6
3. Se saisir de l'offre en logements neufs 6
4. Mobiliser les contingents 7
5. Le Plan Stratégique de Relogement (PSR) 7
C. La qualification des sites de relogements 7
1. Le Tableau de l'Offre Mobilisable (TOM) 7
2. Le suivi du « peuplement » dans les sites en NPRU 8
D. Le cadre financier des relogements 8
E. Soutenabilité financière pour les ménages 9
1. Le Reste à Charge 9
2. Le Taux d'Effort 9
3. Le Reste à Vivre 10
ENGAGEMENTS ENVERS LES MÉNAGES ET DÉROULEMENT DES RELOGEMENTS 11
A. Les modalités de l'accompagnement partenarial au relogement 11
1. Une approche personnalisée 11
2. La réalisation d'entretiens préalables au relogement 11
3. L'accompagnement post-relogement 12
4. La garantie des conditions de vie des locataires 13
B. Le droit au relogement 13
C. Un relogement sans frais pour les ménages 13
D. Prise en charge matérielle du déménagement 14

INSTANCES DE SUIVI ET DE PILOTAGE 14
A. Les partenaires 14
1. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer 14
2. La CALL 15
3. Les Villes 15
4. Le Conseil Départemental 15
5. Les Bailleurs 15
6. Action logement 15
7. La Caisse d'Allocations Familiales 15
B. Les instances stratégiques 16
1. La Commission de coordination de la CIA 16
2. Gouvernance locale 16
C. Les instances opérationnelles du relogement 16
1. Les Ateliers de Peuplement locaux 16
2. La Commission de Relogement de la CALL 17
MENAGES SPECIFIQUES ET OPERATIONS DE REHABILITATIONS HORS NPNRU 18
A. Les ménages des cités minières en réhabilitation dans le cadre de l'ERBM 18
1. Les ménages concernés 18
2. Déroulement du suivi 18
o Première étape : étude de peuplement de la Cité 18
o Deuxième étape : les orientations partenariales 18
B. Les ménages ayants droit des cités minières 19
ANNEXE : GUIDE D'ENTRETIEN PREALABLE 20

INTRODUCTION

La présente Charte vient définir, dans le respect des droits des ménages, les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes concernées par les opérations NPNRU sur le territoire de la CALL. Elle met en outre en perspective les prochaines rénovations des Cités minières qui seront programmées dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Produit d'un travail partenarial de qualité, elle s'inscrit dans le respect de l'article 8 de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale et du Règlement Général de l'ANRU.

Ce document de référence qui pourra être modifié dans le temps des opérations, fixe le cadre à appliquer dans les processus de relogement ainsi que les engagements des différents partenaires afin d'en assurer la réussite.

Favoriser la mixité sociale, diversifier l'offre d'habitat, fluidifier les parcours résidentiels…sont autant d'enjeux qui en appellent à une mobilisation intercommunale et inter bailleurs.

Présentation du Contrat de Ville d'Agglomération

Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin pour la période 2015-2020 issu de la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion sociale du 21 février 2014 a été signé le 27 juin 2015.

Les enjeux projetés sont copilotés par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et l'Etat et partagés avec la Région, le Département du Pas-de-Calais, les communes et partenaires.

Ils visent à :

- l'amélioration de l'inclusion sociale et le développement de la cohésion sociale,
- l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de l'environnement,
- renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires Politique de la Ville,
- renforcer l'égalité des chances et la lutte contre toutes les discriminations.

Des volets complémentaires thématiques viennent décliner les dimensions relatives à la cohésion sociale, à l'emploi, au développement économique et au renouvellement urbain à l'instar de la Convention Intercommunale d'Attribution dont la présente Charte constitue une annexe.

C'est ainsi que conformément à l'article 8 de la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion sociale, la Convention Intercommunale d'Attribution devra :

- fixer les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale,
- définir les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes concernées par les opérations de renouvellement urbain,
- préciser les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs fixés.

Présentation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Le décret du 30 décembre 2014, pris en application de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a inscrit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 21 quartiers comme quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Parmi ceux-ci les quartiers suivants ont vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'Anru :

- le quartier d'intérêt national, identifié dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
    - la Cité du 12 / 14 (QP062024) à Lens (62),
- les quartiers d'intérêt régional retenus par le Conseil d'administration de l'ANRU en date du 21 avril 2015 :
    - le quartier République - Cité 4 (QP062019) à Avion (62),
    - le quartier Calonne – Marichelles – Vent de Bise (QP062028) à Liévin (62).

Les opérations anticipées de la phase « Protocole »

Durant la phase de Protocole, 3 opérations ont pu bénéficier d'un démarrage anticipé :

- les relogements induits par l'opération de démolition des bâtiments Sirocco, Pampero et Tivano, quartier Vent-de-Bise à Liévin.
  Il s'agit de trois bâtiments, propriétés de Pas-de-Calais Habitat, comprenant 88 logements dont 76 étaient occupés au moment de l'autorisation de démarrage (Comité National d'Engagement du 5 septembre 2016),

- la démolition de 10 logements rue de la Bourdonnais, Cité du 12/14 à Lens,

- la restructuration de 35 logements en 28 logements rue Colbert, Cité du 12/14 à Lens.

Contextualisation de la Charte de relogement

La présente Charte précise les modalités de relogement et d'accompagnement social des ménages concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Elle s'inscrit dans le respect de l'article 8 de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale tout comme dans celui du Règlement Général de l'ANRU.

Elle revêt donc une dimension intercommunale et inter bailleurs renforcée. C'est ainsi que chaque commune et chaque bailleur s'engagent dans le temps des projets à contribuer aux relogements des ménages issus des quartiers NPNRU et donc à leurs parcours résidentiels ascendants.

MODALITES OPÉRATIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DES RELOGEMENTS

A. Les ménages concernés par les relogements [1]

La présente Charte s'applique en cas de relogements induits par les opérations suivantes :

- démolitions en habitat social,
- réhabilitation ou restructurations lourdes à réaliser en milieu non occupé qui nécessitent un relogement même temporaire.

B. Le périmètre des relogements

1. Sa nécessaire dimension intercommunale

Conformément à l'article 8 de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale et au Règlement Général de l'ANRU, chaque commune et chaque bailleur s'engagent à reloger des ménages issus des sites NPNRU et à mobiliser à cet effet pour partie l'offre nouvelle.

C'est ainsi que pourra être atteint l'objectif final de mixité sociale renforcée.

Selon les souhaits exprimés par les ménages concernés, un travail de consolidation sera réalisé par la Commission de Relogement auprès de la Commission de coordination de la CIA afin de stabiliser annuellement les objectifs de relogements par commune.

Les contingents réservataires (bailleurs, CALL et Action Logement) seront mobilisés dans ce cadre afin de favoriser les relogements intercommunaux selon les besoins identifiés.

2. Sa nécessaire dimension inter bailleurs

Chaque bailleur s'engage à reloger des ménages issus des sites en NPNRU et à mobiliser l'offre nouvelle pour une partie.

Le bailleur initial concerné par l'opération demeure le référent et assume la responsabilité du relogement. La mobilisation des autres bailleurs peut être formalisée selon les souhaits exprimés par les ménages. Des objectifs seront ainsi fixés en tenant compte du patrimoine existant et à venir.

3. Se saisir de l'offre en logements neufs

L'atteinte de l'objectif de mixité sociale nécessite la mobilisation de l'offre nouvelle sur l'ensemble du territoire de la CALL et engage ainsi tous les bailleurs signataires de la présente Charte.

[1] Cet article est susceptible d'être modifié à l'issue du prochain CNE de l'ANRU conformément au NB de la page 1

Dans ce cadre, la CALL consolidera les données relatives aux futures livraisons à l'échelle du territoire et les communiquera aux Ateliers de Peuplement locaux. Ces derniers pourront ainsi positionner d'éventuels candidats en fonction des souhaits exprimés par les ménages.

Afin d'en faciliter la bonne réalisation, l'ANRU peut accorder une indemnité pour minoration de loyer au bailleur accueillant conformément à l'article 2.1.3.2 du Titre II du RGA.

Cela suppose la signature d'une « Convention spécifique relative au versement par l'ANRU de la subvention pour minoration de loyer dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain » et la fixation d'un objectif global de relogement dans le neuf.

Ces indemnités sont forfaitisées selon la typologie du logement par ménage relogé :

- T1/T2 2 000 €,
- T3 6 000 €,
- T4/T5 et + 8 000 €.

Ces engagements seront suivis par la Commission de coordination de la CIA.

4. Mobiliser les contingents

Le contingent du bailleur initial sera mobilisé pour favoriser les relogements intercommunaux au sein de son parc.

Au-delà, tous les contingents réservataires (Etat, CALL, bailleurs, Action Logement…) seront mobilisés pour le relogement des ménages issus des sites en NPNRU.

5. Le Plan Stratégique de Relogement (PSR)

Le Plan Stratégique de Relogement constitue un outil permettant de disposer d'une vision globale des opérations neuves à l'échelle du territoire de la CALL.

Il reprendra les relogements réalisés par segment ainsi que le planning des démolitions et réhabilitations avec le besoin prévisionnel en relogements.

Il viendra ainsi consolider l'ensemble des Plans Stratégiques de Relogement Locaux.

La CALL en assurera l'actualisation trimestrielle et annuelle sur le temps des opérations.

C. La qualification des sites de relogements

1. Le Tableau de l'Offre Mobilisable (TOM)

Cet outil de qualification du patrimoine existant est complété par le bailleur et la commune.

Une consolidation à l'échelle intercommunale et inter bailleurs sera réalisée par la CALL pour optimiser la connaissance de l'offre existante.

2. Le suivi du « peuplement » dans les sites en NPRU

La CALL va accompagner les Villes concernées dans la mise en place de groupes de travail dédiés au suivi du peuplement dans les sites en NPNRU.

Il convient dans un 1er temps d'établir un diagnostic de peuplement du quartier à partager avec l'ensemble des partenaires (DDTM, CALL, Villes, bailleurs, Action Logement…) afin de projeter une stratégie à moyen terme qui viendra alimenter les réflexions.

Une fois stabilisée la dynamique de peuplement retenue, une actualisation des données relatives aux attributions sera réalisée semestriellement. Il conviendra de vérifier sa juste mise en œuvre en cohérence avec la Convention Intercommunale d'Attribution dans le but de renforcer l'attractivité résidentielle des quartiers concernés.

D. Le cadre financier des relogements

L'ANRU peut accorder une subvention à un dispositif spécifique interne ou externe d'accompagnement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire dans le cadre du projet de renouvellement urbain et des ménages dont le logement fait l'objet d'une requalification financée par l'Agence.

Ces moyens financiers visent notamment les actions et missions portant sur le relogement des ménages (article 2.1.1 du RGA).

Les dispositifs suivants (article 2.1.3.1 du RGA) sont subventionnables dès lors qu'ils ne sont pas pris en compte dans les assiettes de financements des opérations concernées (démolition de logements locatifs sociaux, recyclage de copropriétés dégradées, recyclage de l'habitat ancien dégradé, et la requalification de logements locatifs sociaux) :

- les actions d'accompagnement social des ménages concernés par le relogement, de type « MOUS relogement », pouvant aller jusqu'à six mois après le déménagement lorsque cela est nécessaire,

- les actions d'accompagnement des ménages aux nouveaux usages dans les logements pouvant aller jusqu'à six mois après le déménagement lorsque cela est nécessaire.

L'ANRU a posé comme principe le fait que le déménagement ne doit rien coûter aux locataires dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

C'est pourquoi, un forfait pour relogement d'un montant de 4 500 euros par ménage relogé (titulaire du bail et décohabitant), est attribué en cas de démolition en référence à l'enquête sociale menée en amont, y compris pour des relogements temporaires en attente d'un relogement dans le neuf. Ce forfait permet de prendre en compte les dépenses d'enquêtes sociales, les frais générés par le déménagement et l'installation du ménage (dont aménagement des logements servant au relogement), les frais générés par le double déménagement en cas de relogement temporaire, l'accompagnement social en amont, pendant et suite au relogement (article 2.2.1 du RGA).

Par ailleurs, dans le cas d'une restructuration lourde du logement avec ensuite retour du ménage, le RGA prévoit également un forfait global de 3 000 € par ménage relogé, pris en compte en référence à l'enquête sociale menée en amont (article 2.3.3.2 du RGA).

La prise en compte des relogements s'effectue à la date de la prise en compte de la date d'intention de démolir (PCDID), ou à la date du comité d'engagement, ou à celle de la signature de la convention pluriannuelle pour les opérations inscrites dans des conventions, non soumises à l'examen du comité d'engagement de l'Agence, si ces dernières sont postérieures à la date de la PCDID (article 2.2.1).

E. Soutenabilité financière pour les ménages

1. Le Reste à Charge

Les objectifs locaux en termes de qualité du relogement doivent permettre d'encadrer l'impact financier du relogement pour les ménages.

C'est pourquoi est exigé un effort de maîtrise du reste à charge des ménages, tenant compte de l'évolution de la typologie du logement, de sa surface et de son niveau de service.

Le reste à charge représente le coût effectif d'un logement pour un ménage. Le calcul tel que défini par le règlement général de l'ANRU est le suivant :

LOYER + CHARGES - Aide personnalisée au Logement (APL)

Il convient de mettre en place un barème pour les charges non quittancées.
Le calcul retenu devra s'appuyer sur le barème utilisé par le Département dans le cadre du FSL. Il sera actualisé (indice INSEE) pendant toute la période de relogement.
En résumé, le calcul du reste à charge retenu est le suivant :

- Loyer + charges générales quittancées +charges quittancées d'eau, de réchauffement de l'eau et de chauffage,
- Loyer + forfait de charges d'eau, de réchauffement de l'eau et de chauffage selon le barème FSL (quand les charges ne sont pas quittancées).

Les mensualités de remboursement d'un prêt immobilier (résidence principale) doivent être prises en compte dans le calcul du reste à charge pour les ménages relogés en accession.

2. Le Taux d'Effort

Il se définit comme l'effort financier consenti par le ménage pour se loger. C'est le rapport entre le reste à charge et les ressources mensuelles du ménage. Les ressources prises en compte dans le calcul du taux d'effort sont la moyenne des ressources mensuelles calculée suivant les ressources des trois derniers mois précédant l'enquête sociale, déduction faite des ressources exceptionnelles perçues (primes par exemple). Une attention particulière devra être portée s'agissant des ménages les plus en difficulté.

Le calcul du taux d'effort est le suivant :

$$\frac{\text{Loyer + charges courantes – Allocations logements}}{\text{Ressources mensuelles}} \times 100 = \text{taux d'effort net}$$ [2]

Lorsque les consommations d'eau et de chauffage sont individualisées, le bailleur intègre dans le calcul du taux d'effort au titre des charges, un forfait qui tient compte de la taille du logement et du nombre des personnes qui vivront au foyer au sens du code de la construction et de l'habitation.

Lorsque le taux d'effort des ménages est supérieur à 25%, la situation sera appréciée en articulation avec le niveau de reste à vivre et au cas par cas. Dans tous les cas, il ne devra pas connaître une progression supérieure à 10%.

3. Le Reste à Vivre

Il s'agit de la somme disponible par jour pour chaque membre d'un ménage, une fois payées les dépenses incompressibles.

Le calcul est le suivant :

$$\frac{\text{Ressources mensuelles de l'ensemble des personnes occupant le logement - (reste à charge + dépenses courantes obligatoires incompressibles)}}{\text{Somme des unités de consommation des ménages * 30}}$$

Sont à prendre en compte dans les dépenses courantes obligatoires incompressibles :

- la pension alimentaire,
- la mutuelle santé,
- les factures en électricité, eau, gaz et téléphone (barème FSL),
- les impôts et taxes,
- l'assurance habitation (barème FSL),
- les frais liés au transport pour se rendre au travail,
- le remboursement d'un prêt CAF,
- les mensualités de remboursement d'un plan d'apurement Banque de France.

Les unités de consommation sont calculées comme suit :

- 1 unité de consommation au premier adulte,
- 0,5 unité de consommation aux autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 unité de consommation aux enfants de moins de 14 ans.

[2] L'arrêté du 10 mars 2011 fixe la méthode de calcul du taux d'effort d'un logement social

Les montants de 5,50 € par jour et par personne pour une famille et de 8 € pour une personne seule (utilisés par le Département) sont retenus comme seuils d'alerte par les partenaires. Cela signifie que lorsqu'un ménage est avant relogement au-dessus de ce seuil, il ne doit pas descendre en-dessous après relogement. Et lorsque qu'un ménage est avant relogement au-dessous de ce seuil, sa situation ne doit être dégradée par le relogement.

ENGAGEMENTS ENVERS LES MÉNAGES ET DÉROULEMENT DES RELOGEMENTS

A. Les modalités de l'accompagnement partenarial au relogement

1. Une approche personnalisée

L'accompagnement au relogement est réalisé par le bailleur, soit en interne, soit par un opérateur missionné par ce dernier. Le bailleur s'engage à identifier un référent unique pour le ménage. Ce dernier, doté d'un profil de travailleur social ou assimilé, s'engage à respecter les règles de déontologies qui s'appliquent à sa mission.

Les missions du référent unique sont les suivantes :

- réaliser le ou les entretiens à domicile,
- constituer le dossier de relogement,
- assurer l'adéquation entre les souhaits exprimés par le ménage et les propositions de relogement faites par le bailleur,
- accompagner le ménage lors de la visite du logement proposé,
- accompagner au déménagement et s'assurer du transfert du dépôt de garantie, de la mise en place des APL, etc…,
- accompagner à la signature du bail et à l'état des lieux entrant,
- assurer le suivi post-relogement.

2. La réalisation d'entretiens préalables au relogement

Chaque ménage sera rencontré à son domicile par un référent unique désigné par le bailleur d'origine.

Cet entretien se déroule autour du guide d'entretien préalable au relogement qui est annexé au présent document.

Comme cela est indiqué dans le guide, cette rencontre doit permettre d'identifier :

- les caractéristiques démographiques, sociales et économiques du ménage,
- l'historique « logement » de la famille et son parcours résidentiel,

- les besoins en termes de scolarité,
- les réseaux sociaux à l'échelle du voisinage et à l'échelle de la ville. Elle devra tenir compte des réseaux familiaux et amicaux, des relations de voisinage à conforter (relations d'entraide, de convivialité, réseaux associatifs) et celles à éloigner (squats, conflits…) de la fréquentation ou non des associations,
- le souhait logement de chaque ménage : volonté de rester sur le site ou de le quitter, type de logement recherché, secteur recherché, motifs évoquées…,
- la mobilité dans le quartier et hors quartier.

En plus du diagnostic social et du recueil des souhaits de relogement, la rencontre à domicile devra permettre également de nouer une relation de confiance avec le ménage sur le long terme, de l'informer sur le processus de relogement, de sa temporalité et des contraintes qui y sont liées. Cette rencontre permettra d'évoquer avec les ménages le principe de réalité qui doit s'appliquer à sa demande de logement, qui doit prendre en compte les contraintes locales du marché du logement locatif social (implantation géographique du patrimoine, taux de rotation, capacité financière du ménage).
L'entretien permet également d'expliquer au ménage le processus de relogement dans lequel il va s'engager et les règles qui s'appliquent en cas de refus non justifiés de proposition.[3]
C'est afin d'éviter de tels refus cumulés qu'il est préconisé de prendre le temps d'un entretien poussé, notamment s'agissant du projet de relogement du ménage.

L'entretien peut également être l'occasion de remplir avec le ménage une demande de logement social s'il n'a pas déjà fait la démarche, ainsi que de réunir les pièces administratives nécessaires à l'instruction de la demande pour les joindre à la demande sur le Système National d'Enregistrement.

3. L'accompagnement post-relogement

L'accompagnement post-relogement doit être assuré dans les 6 mois suivant le relogement. Si l'atelier de peuplement local le juge nécessaire, la mesure d'accompagnement peut être renouvelée une fois.

L'accompagnement post-relogement prend la forme de visites à domicile assurées par le référent du ménage et éventuellement un collaborateur du bailleur ayant relogé.

Ce suivi personnalisé permet de s'assurer de la bonne adaptation du ménage à son logement et à son nouvel environnement. Si cela se justifie, il prend également en compte les éventuelles difficultés économiques et sociales du ménage. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement à la maitrise des charges et aux gestes d'économie d'énergie. Une enquête satisfaction sera réalisée entre 6 mois et 1 an après le relogement. Cette enquête, annexée à la présente charte, vise à évaluer

[3] Comme précisé dans l'article L.353-15 du Code de de la Construction et de l'Habitation : « le locataire ayant refusé trois offres de relogement respectant les conditions prévues à l'article 13 bis de la loi n048-1360 du 1er septembre 1948 ne bénéficie plus du droit au maintien dans les lieux ».
Le locataire sera alors déchu de tout droit au maintien dans les lieux et devra libérer les locaux occupés après un délai de six mois en les restituant libres de toute occupation. Le locataire devra, à la même date, avoir acquitté la totalité des loyers, charges, impôts liés à l'occupation des locaux, le cas échéant les réparations locatives, et, plus généralement, avoir satisfait à toutes les obligations d'un locataire sortant.

le degré de satisfaction du ménage sur le déroulement de l'opération, et de s'assurer des bonnes pratiques en termes de consommations énergétiques. C'est pour mesurer ce dernier point qu'il est préconisé de laisser passer un hiver entre le relogement et la réalisation de l'enquête satisfaction.

4. La garantie des conditions de vie des locataires

Le logement proposé au ménage à reloger doit répondre aux conditions d'habitabilité et d'hygiène normales. Le logement doit répondre aux besoins du ménage en termes de composition familiale, d'adaptabilité et de capacités financières.

La proposition sera réalisée dans une optique de parcours résidentiel ascendant du ménage. Durant les opérations de rénovation, le bailleur s'assure du maintien des conditions de vie normales des ménages n'ayant pas encore étaient relogés ou restant sur place. Un travail sur la sécurité du site et des logements vides sera mis en œuvre dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.

B. Le droit au relogement

Sont concernés par le « droit au relogement » dans le cadre de la présente Charte :

- les ménages du parc social titulaires de baux dont le logement est concerné par le point 1.A.,
- les ascendants ou descendants des titulaires de baux s'inscrivant dans une démarche de décohabitation,
- les personnes hébergées de façon permanente au domicile (c'est-à-dire présentes depuis au moins 8 mois dans le logement et dont la présence a été constatée lors de l'entretien préalable au relogement).

C. Un relogement sans frais pour les ménages

Le déménagement ne doit rien coûter aux locataires dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

Ainsi, aucun dépôt de garantie ne sera demandé au ménage relogé.
Dans le cadre d'un déménagement en inter bailleurs, le bailleur d'origine transfèrera automatiquement le dépôt de garantie au bailleur d'accueil. Si le dépôt de garantie du bailleur d'accueil est supérieur à celui versé au bailleur d'origine, c'est ce dernier qui prend en charge la différence. Si le dépôt de garantie du bailleur d'accueil est inférieur à celui versé au bailleur d'origine, ce dernier rembourse la différence au ménage.

Les frais d'ouvertures et de fermetures de compteurs d'énergie, ainsi que les abonnements (gaz, électricité, téléphonie, internet) et les frais de transfert de courrier postal pendant 6 mois devront être pris en charge par le bailleur d'origine sur présentation de factures.

Les travaux de réinstallation d'une cuisine ou salle de bain équipées peuvent être pris en charge par le bailleur d'origine au cas par cas.

En cas de double déménagement, ces frais s'impactent deux fois au bailleur, quand bien même l'ANRU ne prend en compte qu'un seul forfait par ménage.

D. Prise en charge matérielle du déménagement

La prestation de déménagement est assurée par un professionnel qualifié mandaté par le bailleur d'origine.

La prestation comprend :

- la fourniture de cartons,
- le démontage et remontage des meubles,
- le transport,
- la manutention du chargement et déchargement des meubles et des cartons.

La prestation ne comprend pas la mise en carton des objets qui reste à la charge des locataires. Toutefois, en cas d'incapacité physique et d'isolement du ménage, une aide spécifique lui sera apportée.

Même si la prestation assurée par un professionnel est à privilégier, le bailleur a la possibilité de proposer un dédommagement financier aux ménages qui souhaiteraient effectuer leur déménagement par eux-mêmes.

INSTANCES DE SUIVI ET DE PILOTAGE

A. Les partenaires

L'Etat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, les Villes de Lens, Liévin et Avion, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Union Régionale pour l'Habitat Hauts de France, les bailleurs sociaux œuvrant sur le territoire et Action Logement sont signataires de la présente Charte.

1. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer

En sa qualité de représentant de l'Etat, elle veille à la cohérence globale du projet au regard des préconisations du Règlement Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et dans le respect des principes de cohésion sociale.

2. La CALL

Elle pilote et coordonne les instances communautaires. A ce titre, elle est garante avec l'Etat de la cohérence globale entre les attributions aux ménages relevant du NPRNU, ceux bénéficiant des dispositifs d'accès au logement, de ceux en situations complexes et des ménages de droit commun.

Elle peut être amenée à arbitrer avec les services de l'Etat en cas de situation de blocage pour reloger un ménage.

Le fonctionnement de ces instances est prévu dans la Convention Intercommunale d'Attribution.

3. Les Villes

Elles pilotent avec les bailleurs les relogements et coordonnent les instances locales.

Elles peuvent se doter d'une charte de relogement locale afin de préciser leurs modalités de fonctionnement. Les chartes locales devront respecter les modalités prescrites dans la présente Charte intercommunale.

4. Le Conseil Départemental

Il intervient au titre de ses compétences en matière de logement dans l'accompagnement des publics fragiles et en grande difficulté.

5. Les Bailleurs

Le relogement relève de la responsabilité et de la compétence du bailleur, dans le respect des droits des locataires et des principes définis par les partenaires au travers de la présente Charte et des éventuelles chartes locales.

Toutes les villes sont garantes également du respect de ces principes pour les locataires relogés sur leur territoire.

6. Action logement

Réservataire, Action logement intervient dans le cadre des relogements.

7. La Caisse d'Allocations Familiales

Elle intervient dans le cadre des relogements en facilitant l'accès aux droits.

Elle apporte son expertise concernant les aides au logement et les calculs des prestations familiales.

B. Les instances stratégiques

1. La Commission de coordination de la CIA

La Commission de coordination de la CIA présidée par le Président de la CALL assure le suivi global de la mise en œuvre de la CIA. Elle veille à l'atteinte des objectifs, pointe les difficultés et propose des mesures correctives. Elle assure le reporting auprès de la Conférence Intercommunale du Logement. Y participent les représentants de la CALL, de l'Etat, de chaque bailleur, d'Action Logement et du Conseil départemental.

Se réunissant trimestriellement, la Commission de coordination de la CIA examine les bilans et remontées spécifiques de commissions techniques dédiées aux « situations complexes », QPV et aux opérations de relogements.

S'agissant du volet « relogements », elle définit la stratégie globale et garantit le respect de la présente Charte tout comme sa mise en œuvre opérationnelle.

Y sont portées les éventuelles difficultés rencontrées dans ce cadre dans le respect de la nécessaire confidentialité induisant l'évocation d'aucune situation individuelle.

Le suivi des relogements y est présenté par la Commission de Relogement, instance technique.

2. Gouvernance locale

Les communes peuvent mettre en place un Comité de Pilotage local afin d'assurer le pilotage stratégique local des relogements. Dans ce cas, les déclinaisons locales de la Charte préciseront le rôle et le fonctionnement de ces instances.

Les Comités de Pilotage locaux peuvent saisir directement les instances intercommunales en cas de besoin.

C. Les instances opérationnelles du relogement

1. Les Ateliers de Peuplement locaux

Les Ateliers de Peuplement locaux, gérés directement par les Villes, suivent et organisent les relogements dans le respect des orientations stratégiques portées par la Commission de coordination de la CIA.
Les Ateliers de Peuplement peuvent se doter d'une charte de relogement locale afin de préciser leurs modalités de fonctionnement. Les chartes locales devront respecter les modalités prescrites dans la présente Charte intercommunale.

L'Atelier de Peuplement est l'instance qui permet :

- de présenter la situation et les besoins en termes de relogement des ménages concernés
- aux bailleurs de se positionner sur la recherche d'une solution de relogement adaptée aux besoins du ménage,
- aux partenaires de valider ou d'invalider les différentes propositions de relogement avant un passage en commission d'attribution,
- aux partenaires de proposer des solutions d'accompagnement adaptées aux éventuelles difficultés des ménages,
- de s'assurer du respect des différentes règlementations en matière de relogement.

Les Ateliers de Peuplement doivent permettre de réunir l'ensemble des partenaires concernés par les relogements, afin de mutualiser les compétences de chacun autour de la recherche de la solution la plus adaptée aux ménages. Sont conviés à participer :

- les Villes,
- la DDTM,
- la CALL,
- les bailleurs (tant les bailleurs présents sur le site NPNRU que l'ensemble des bailleurs engagés dans l'inter-bailleurs),
- le Conseil Départemental,
- la Caisse d'Allocations Familiales.

Les partenaires engagés dans l'accompagnement social du ménage et tout autre intervenant pourront également être conviés en fonction des situations si l'Atelier de peuplement le juge nécessaire.

Les membres de l'Atelier de Peuplement s'engagent à respecter la stricte confidentialité des situations personnelles qui y seront évoquées.

Les Ateliers de Peuplement locaux saisissent la Commission de relogement de la CALL pour les situations nécessitant un relogement intercommunal, complexes et bloquées ou toute autre situation qu'ils jugeront nécessaires de traiter à l'échelon intercommunal.

2. La Commission de Relogement de la CALL

Cette commission assure une fonction ensemblière, de suivi et d'animation de la stratégie de relogement à une échelle intercommunale et dans une dynamique inter bailleurs, en articulation avec les comités de relogements de chaque projet.

Elle stabilise avec les partenaires et actualise les outils tels que le Plan Stratégique des Relogements et le Tableau de l'Offre Mobilisable. Elle assure le suivi de l'avancée des relogements et le respect des engagements pris. Elle initie un travail partenarial autour des relogements plus complexes et mutualise les solutions à l'échelle intercommunale et inter bailleurs. Elle informe des suites données les ateliers de peuplement locaux via les chefs de projets locaux qui ont pu la saisir. Elle assure le reporting auprès de la Commission de coordination de la CIA qu'elle alerte en cas de difficultés.

Elle se réunit périodiquement en fonction des besoins identifiés et associe outre la CALL, pilote, l'UR HDF, les représentants de l'Etat, des communes et bailleurs concernés, le Conseil départemental et toute autre partie selon les ordres du jour.

MENAGES SPECIFIQUES ET OPERATIONS DE REHABILITATIONS HORS NPNRU

A. Les ménages des cités minières en réhabilitation dans le cadre de l'ERBM

Sans se voir appliquer le contenu de la présente Charte, ces ménages feront néanmoins l'objet d'un suivi spécifique à l'échelle de l'agglomération.
Susceptibles de nécessiter des opérations de relogements, ces rénovations de Cités minières pourraient s'inspirer de la démarche partenariale ainsi déclinée à l'exclusion des aspects financiers non applicables dans ce cadre.

1. Les ménages concernés

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier va accélérer le processus de rénovation de logements situés dans des Cités minières dans une démarche intégrée.

Les ménages ayant vocation à poursuivre leurs parcours résidentiels dans le cadre de ces opérations d'envergure pourraient bénéficier utilement de démarches intercommunales et / ou inter bailleurs.

2. Déroulement du suivi

- ***Première étape : étude de peuplement de la Cité***

La CALL va initier une démarche de diagnostic du peuplement de la Cité à partager avec l'ensemble des partenaires (DDTM, ERBM, CALL, Ville, bailleurs…).

- ***Deuxième étape : les orientations partenariales***

Cette analyse de l'existant permettra de projeter une stratégie de peuplement en cohérence avec les objectifs de la Convention Intercommunale d'Attribution et contribuera à alimenter les réflexions en matière de devenir du bâti.

Une actualisation des données relatives aux attributions sera ensuite réalisée semestriellement.

B. Les ménages ayants droit des cités minières

En raison de leur statut particulier, les ayants droit des mines devant être relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ne sont pas concernés par la présente Charte. Ces ménages relèvent de modalités d'interventions spécifiquement établies entre l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM) et les bailleurs sociaux concernés, Maisons et Cités et SIA.

GUIDE D'ENTRETIEN PREALABLE AU RELOGEMENT

Le : ……../……../……..

Numéro unique d'enregistrement
de demande de logement social : | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse : ……

N° allocataire CAF : ……..

Etage : ……

N° de téléphone 1 : ……../……../……../……../……..

Date d'entrée dans le logement : ……../……../……..

N° de téléphone 2 : ……../……../……../……../……..

Adresse mail :……@……..

IDENTIFICATION DES OCCUPANTS DU LOGEMENT

Nombre total de personnes vivant au foyer : ……..

Titulaire Principal

Mr ☐ Mme ☐

Nom : ……..

Nom de jeune fille : ……..

Prénom : ……..

Date de naissance : ……../……../……..

Codemandeur

Mr ☐ Mme ☐

Nom : ……..

Nom de jeune fille : ……..

Prénom : ……..

Date de naissance : ……../……../……..

Situation familiale

Célibataire……☐

Marié/Pacsé……☐

Vie commune……☐

Divorcé……☐

Séparé ……☐

Veuf ……☐

Séparation en cours : …… ☐

Date ONC : ……../……../……..

Saisine du JAF : Oui ☐ Non ☐

Nom, Prénom de l'enfant	Sexe	Date de naissance	A domicile	Garde alternée	Droit de visite et d'héber-gement	Scolarisé	
	☐ M ☐ F	……../……../……..	☐	☐	☐	Oui ☐	Non ☐
	☐ M ☐ F	……../……../……..	☐	☐	☐	Oui ☐	Non ☐
	☐ M ☐ F	……../……../……..	☐	☐	☐	Oui ☐	Non ☐
	☐ M ☐ F	……../……../……..	☐	☐	☐	Oui ☐	Non ☐
	☐ M ☐ F	……../……../……..	☐	☐	☐	Oui ☐	Non ☐

Si naissance attendue, nombre d'enfants à naître : …… Date de naissance prévue : ……../……../……..

Nombre autres personnes identifiées dans le contrat de location : ……

Colocation : Oui : ☐ Non : ☐

Un des occupants est-il à mobilité réduite ? Oui : ☐ Non : ☐

Un des occupants a-t-il un handicap nécessitant un logement adapté ? Oui : ☐ Non : ☐

Ce handicap est-il reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées ? Oui : ☐ Non : ☐

Préciser les adaptations nécessaires : .....

.....

.....

.....

SITUATION PROFESSIONNELLE DU (DES) CONTRACTANT(S) DU BAIL

Une fiche par personne

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ……../……../…….. Sexe : M ☐ F ☐

Activité

Profession : ..... Nom de l'employeur : .....

Entreprise de plus de 10 salariés : Oui : ☐ Non : ☐

CDI (ou fonctionnaire) .... ☐

CDD ..... ☐ Date fin de CDD : ……../……../……..

Intérim ..... ☐ Depuis quelle date : ……../……../…….. Date fin de mission : ……../……../……..

Stage ..... ☐ Date fin de stage : ……../……../……..

Etudiant ..... ☐

Apprenti..... ☐

Autre ..... ☐ Préciser : .....

Contrat aidé ..... ☐ Lieu de travail (adresse) : .....

Formation ..... ☐ Lieu de formation (adresse) : .....

Actif sans emploi / ..... ☐
En recherche d'emploi

Inscrit Pôle Emploi : Oui : ☐ Non : ☐

Indemnisé Pôle Emploi : Oui : ☐ Non : ☐

Inscrit Mission Locale : Oui : ☐ Non : ☐

Organisme de Suivi Insertion (ou formation) : .....

Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied ..... ☐

Transports en commun..... ☐

Vélo/Rollers ..... ☐

Deux roues motorisées..... ☐

Voiture ..... ☐

ENFANTS SCOLARISES

Une fiche par enfant concerné

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ……../……../…….. Sexe : M ☐ F ☐

Année scolaire en cours : 20…../20…..

Maternelle ☐

Primaire ☐

Collège ☐

Lycée ☐

Supérieur ☐ décohabitation envisagée : Oui : ☐ Non : ☐

Spécialisé ☐

Classe/Niveau : .....

Nom établissement fréquenté : .....

Adresse de l'établissement :.....

.....

Commune établissement :.....

Y-a-t-il un accompagnement scolaire spécifique ? Oui : ☐ Non : ☐

Préciser .....

.....

.....

.....

Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied ☐

Transports en commun ☐

Vélo/Rollers ☐

Deux roues motorisées ☐

Voiture ☐

ENFANTS NON SCOLARISES

Une fiche par enfant concerné

Décohabitation envisagée : Oui : ☐ Non : ☐

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ……../……../……. Sexe : M ☐ F ☐

Activité

Profession : ..... Nom de l'employeur : .....

Entreprise de plus de 10 salariés : Oui : ☐ Non : ☐

CDI (ou fonctionnaire) .... ☐

CDD ..... ☐ Date fin de CDD : ……../……../…….

Intérim ..... ☐ Depuis quelle date : ……../……../……. Date fin de mission : ……../……../…….

Stage ..... ☐ Date fin de stage : ……../……../…….

Etudiant ..... ☐

Apprenti..... ☐

Autre..... ☐ Préciser : .....

Contrat aidé..... ☐ Lieu de travail (adresse) : .....

Formation ..... ☐ Lieu de formation (adresse) : .....

Actif sans emploi / ..... ☐
En recherche d'emploi

Inscrit Pôle Emploi : Oui : ☐ Non : ☐

Indemnisé Pôle Emploi : Oui : ☐ Non : ☐

Inscrit Mission Locale : Oui : ☐ Non : ☐

Organisme de Suivi Insertion (ou formation) : .....

Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied ..... ☐

Transports en commun..... ☐

Vélo/Rollers ..... ☐

Deux roues motorisées..... ☐

Voiture ..... ☐

AUTRE OCCUPANT DU LOGEMENT

Une fiche par personne

Date du début de l'occupation du logement : ……../……../……..

Décohabitation envisagée : Oui : ☐ Non : ☐

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ……../……../…….. Sexe : M ☐ F ☐

Lien de parenté avec le(s) contractant(s) : Parent ☐ Préciser : .....

Autre ☐ Préciser : .....

Activité

Profession : ..... Nom de l'employeur : .....

Entreprise de plus de 10 salariés : Oui : ☐ Non : ☐

CDI (ou fonctionnaire) .... ☐

CDD ..... ☐ Date fin de CDD : ……../……../……..

Intérim ..... ☐ Depuis quelle date : ……../……../…….. Date fin de mission : ……../……../……..

Stage ..... ☐ Date fin de stage : ……../……../……..

Etudiant ..... ☐

Apprenti..... ☐

Autre ..... ☐ Préciser : .....

Contrat aidé ..... ☐ Lieu de travail (adresse) : .....

Formation ..... ☐ Lieu de formation (adresse) : .....

Actif sans emploi / ..... ☐
En recherche d'emploi

Inscrit Pôle Emploi : Oui : ☐ Non : ☐

Indemnisé Pôle Emploi : Oui : ☐ Non : ☐

Inscrit Mission Locale : Oui : ☐ Non : ☐

Organisme de Suivi Insertion (ou formation) : .....

Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied ..... ☐

Transports en commun..... ☐

Vélo/Rollers ..... ☐

Deux roues motorisées..... ☐

Voiture ..... ☐

Logement précédent

Individuel ..... ☐ Collectif ..... ☐

Locataire parc privé .....☐ Locataire parc social..... ☐

Hébergé parc social.....☐ Hébergé parc privé..... ☐

Propriétaire.....☐

Autre .....

Type :

T1 .....☐

T1 bis / T2 / faux T3 .....☐

T3 / faux T4 .....☐

T4 / faux T5 .....☐

T5 / faux T6 et + ...☐

Adresse : .....

Commune : .....

Parcours logement antérieur et motif de la situation d'hébergement actuelle : .....

.....

.....

RESSOURCES ET CHARGES

RESSOURCES

Montant net en euros par mois (sans les centimes)

	Demandeur	Codemandeur	Autre*
Salaire ou revenu d'activité			
Allocations chômage (ARE/ASS)			
Retraite			
Pension alimentaire reçue			
Pension d'invalidité			
Allocations familiales			
Allocation d'adulte handicapé (AAH)			
Alloc. d'éducation enfant handicapé (AEEH)			
Alloc. journalière de présence parentale (AJPP)			
Revenu de solidarité active (RSA)			
Allocation Jeune enfant (PAJE)			
Allocation de Minimum Vieillesse			
Bourse étudiant			
Autres (hors AL ou APL)			
TOTAL RESSOURCES MENAGE			

** personnes fiscalement à charge du demandeur, du conjoint, du concubin ou du co-titulaire du bail (autres que votre conjoint, concubin ou futur co-titulaire du bail)*

APL ou AL perçue	

CHARGES

Montant net en euros par mois (sans les centimes)

Incompressibles (au sens du FSL)		Compressibles	
Pension alimentaire versée		Frais de garde	
Impôts sur le revenu (net/mensuel)		Frais de scolarité	
Taxe d'habitation et redevance audiovisuelle		Cantine	
		Assurance voiture	
Electricité		Crédits : - Nature du crédit : ..... - Expire le : ...../...../.....	
Gaz			
Factures téléphoniques (fixe, portable, internet)			
Assurance habitation		Dette : - Nature du crédit : ..... - Expire le : ...../...../.....	
Mutuelle			
Eau			
Charges locatives quittancées			
Loyer net (hors APL) y compris garage		Autre(s) :	
Remboursement prêt CAF - Jusque : ...../...../.....			
Plan apurement bailleur - Plan terminé le : ...../...../.....			
BDF (remboursement mensuel) - Plan terminé le : ...../...../.....			
TOTAL CHARGES INCOMPRESSIBLES DU MENAGE			

REVENU FISCAL DE REFERENCE

Année N-1 >20……	
Année N-2 >20……	

** Si plusieurs déclarations dans le ménage détailler*

Avez-vous déposé un dossier de surendettement à la Banque de France ? Oui : ☐ Non : ☐

Si oui, à quelle date : ……../……../……..

Suites données dépôt BDF : .....

.....

.....

LOGEMENT ACTUEL

Individuel ..... ☐ Collectif ..... ☐

Type :

T1 .....☐
T1 bis / T2 / faux T3 .....☐
T3 / faux T4 .....☐
T4 / faux T5 .....☐
T5 / faux T6 et + ...☐
T6 et + ...☐

Surface habitable : ……m²

Dette de loyer : Oui : ☐ Non : ☐
Dette de charges : Oui : ☐ Non : ☐
Montant de la dette : …… Nombre de mensualités impayées : ……

Plan d'apurement : Oui : ☐ Non : ☐
Plan respecté : Oui : ☐ Non : ☐
Montant de l'échéance : ……
Du ……../……../…….. au ……../……../……..

FSL : Oui : ☐ Non : ☐
Montant: ……..
Du ……../……../…….. au ……../……../……..

Mise à jour de la garantie Loca-Pass® : Oui : ☐ Non : ☐ Montant: ……..

Prêt pour locataire en difficulté : Oui : ☐ Non : ☐ Montant: ……..

PROJET RESIDENTIEL

Quels sont vos souhaits en matière de logement ?

Logement Individuel ..... ☐ Logement Collectif ..... ☐

Ville	Quartier	Précisions	Typologie	Pourquoi ?
				Parents ☐ Amis ☐ Ecole ☐ Activités ☐ Prox. commerces ☐ Prox. transports ☐ Prox. lieu de travail ☐ Accès aux soins ☐ Autres ☐ ↳ Préciser : .....
				Parents ☐ Amis ☐ Ecole ☐ Activités ☐ Prox. commerces ☐ Prox. transports ☐ Prox. lieu de travail ☐ Accès aux soins ☐ Autres ☐ ↳ Préciser : .....
				Parents ☐ Amis ☐ Ecole ☐ Activités ☐ Prox. commerces ☐ Prox. transports ☐ Prox. lieu de travail ☐ Accès aux soins ☐ Autres ☐ ↳ Préciser : .....

Quels sont vos besoins d'adaptation du logement ?

PMR .....☐

Plain-pied .....☐

Autre(s), préciser : .....

Motifs : .....

Avez-vous un projet d'accession ? Oui : ☐ Non : ☐

Accepteriez-vous de rencontrer un conseiller de notre Groupe ? Oui : ☐ Non : ☐

Y-a-t-il des secteurs non souhaités ? Oui : ☐ Non : ☐

Si oui lesquels : .....

Pour quelles raisons : .....

Avez-vous besoin d'équipements spécifiques ? Oui : ☐ Non : ☐

Ascenseur .....☐
Garage.....☐
Place de stationnement .....☐
Jardin .....☐
Local à vélo .....☐
Balcon .....☐
Autre(s, préciser : .....

Avez-vous besoin de services de proximité particuliers ? Oui : ☐ Non : ☐

Si oui, lesquels : .....

Avez-vous, ou vos enfants, des activités dans le quartier ? Oui : ☐ Non : ☐

Si oui, lesquelles : .....

Avez-vous une demande de logement social / mutation en cours ? Oui : ☐ Non : ☐

Si oui, préciser où : .....

Avez-vous eu des propositions de logement ? Oui : ☐ Non : ☐

Année	Proposition/Adresse	Type	Bailleur	Motif du refus

Avez-vous des animaux ? Oui : ☐ Non : ☐

Si oui, préciser lesquels : .....

Bénéficiez-vous d'un suivi social ? Oui : ☐ Non : ☐

Si oui, quelles sont les coordonnées de l'organisme ? .....

Nom du référent ou assistant social : .....

A quel moment de la journée peut-on vous appeler ? .....

ENQUETE DE SATISFACTION POST-RELOGEMENT NPRU

Vous avez été relogés dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU). Nous avons besoin de votre avis sur le déroulement du processus de relogement afin de l'améliorer pour les prochains relogements.

Ce questionnaire est anonyme.

Afin de nous permettre d'interpréter les résultats, merci de ne cocher qu'une seule case par question.

Date : ...../...../.....

A. PROFIL VOTRE FAMILLE

Vous êtes	1. Homme ☐ 2. Femme ☐
Quel âge avez-vous ?	1. Moins de 25 ans ☐ 2. Entre 26 et 35 ans ☐ 3. Entre 36 et 45 ans ☐ 4. Entre 46 et 55 ans ☐ 5. Entre 56 et 65 ans ☐ 6. Plus de 65 ans ☐
Quelle est votre composition familiale ?	1. Personne seule ☐ 2. Personne seule avec enfants ☐ 3. Couple ☐ 4. Couple avec enfants ☐ 5. Autre ☐ ↳ Précisez : .....

B. AVANT LE RELOGEMENT

B.1. Caractéristiques de votre ancien logement

Quel type de logement occupiez-vous ?	1. Appartement ☐ 2. Maison ☐
Combien y avait-il de chambres ? *(Seulement les vraies chambres)*	1. Studio *(T1)* ☐ 2. 1 chambre *(T2)* ☐ 3. 2 chambres *(T3)* ☐ 4. 3 chambres *(T4)* ☐ 5. 4 chambres et plus *(T5 et plus)* ☐
Dans quel quartier se situait-il ?	1. Cité 12/14, Lens ☐ 2. Quartier République, Avion ☐ 3. Quartiers Vent de Bise et Jean Lebas, Liévin ☐

Depuis quand étiez-vous dans ce logement ?	1. Moins de 5 ans .....☐ 2. Entre 5 et 10 ans.....☐ 3. Entre 10 et 20 ans.....☐ 4. Plus de 20 ans.....☐
Quelle était votre degré de satisfaction globale de votre <u>ancien logement</u> ?	1. Très satisfait(e) .....☐ 2. Satisfait(e).....☐ 3. Pas satisfait(e) .....☐ 4. Pas du tout satisfait(e).....☐
Quelle était votre degré de satisfaction globale de votre <u>ancien quartier</u>?	1. Très satisfait(e) .....☐ 2. Satisfait(e).....☐ 3. Pas satisfait(e) .....☐ 4. Pas du tout satisfait(e).....☐

B.2. Annonce de la démolition

Comment avez-vous appris que votre logement allait être démoli ?	1. Par courrier.....☐ 2. Entretien individuel .....☐ 3. Réunion publique .....☐ 4. Bouche à oreille.....☐ 5. Médias / Presse .....☐ 6. Autre .....☐ ↳ Préciser : ..... 7. Ne sais plus.....☐
Comment avez-vous vécu l'annonce de votre déménagement ?	1. Avec enthousiasme *(c'est une opportunité)*.....☐ 2. Avec impatience *(depuis le temps que je voulais partir)*☐ 3. Avec inquiétude *(comment et où vais-je être relogé)* ...☐ 4. Avec colère *(il n'est pas question de partir)* .....☐ 5. Avec résignation *(je suis contraint d'accepter)* .....☐ 6. Autres .....☐ ↳ Préciser : .....

B.3 Vie de la résidence pendant la période de relogement

Avez-vous rencontré des difficultés quand vos voisins ont commencé à être relogés et que les logements se sont vidés autour de vous ?	1. Pas de difficulté particulière.....☐ 2. Sentiment d'insécurité .....☐ 3. Squats.....☐ 4. Incivilités et dégradations .....☐ 5. Pannes, fuites, etc. .....☐ 6. Autres .....☐ ↳ Préciser : .....
S'il y a eu une difficulté :	1. Elle a été résolue rapidement et définitivement .....☐ 2. Elle a été résolue mais a fini par réapparaître .....☐ 3. Il y a eu une intervention mais le problème a persisté ..☐ 4. Il n'y a eu aucune intervention.....☐

B.4. Proposition de logement et accompagnement avant le relogement

Quel était votre principal critère de relogement ?	1. Taille du logement ☐ 2. Rester dans le quartier ☐ 3. Habiter dans une maison ☐ 4. Proximité transports/commerces ☐ 5. Habiter dans un logement neuf ☐ 6. Un extérieur *(jardin, balcon, terrasse)* ☐ 7. Une place de stationnement / garage ☐ 8. Autres ☐ ↳ Préciser : .....
Souhaitiez-vous déjà déménager avant l'annonce de la démolition ?	1. Oui, j'avais déjà fait une demande de mutation ☐ 2. Oui mais je n'avais pas engagé de démarche ☐ 3. Non ☐
Un référent relogement est venu vous rencontrer à domicile pour recueillir vos souhaits de relogement et vous informer sur les modalités de relogement. Qu'avez-vous pensé de cette visite ?	1. Très satisfait ☐ 2. Satisfait ☐ 3. Pas très satisfait ☐ 4. Pas du tout satisfait ☐
Votre référent vous a-t-il aidé à définir votre projet de relogement ?	1. Oui, grâce à des simulations financières ☐ 2. Oui, à définir un type de logement adapté aux besoins de ma famille ☐ 3. Oui, en me présentant d'autres quartiers et d'autres communes ☐ 4. Oui, il m'a accompagné dans mon accession à la propriété ☐ 5. Non, je n'ai pas voulu d'aide ☐ 6. Non, il ne m'a pas proposé d'aide ☐
Combien de propositions de logements avez-vous eu avant d'accepter celui dans lequel vous vivez actuellement?	1. 1 proposition ☐ 2. 2 propositions ☐ 3. 3 propositions ☐ 4. Plus de 3 propositions ☐
Avez-vous été accompagné(e) par votre référent relogement lors de la visite du logement ?	1. Oui, pour toutes les propositions ☐ 2. Oui pour certaines propositions ☐ 3. Non, jamais ☐

C. Le relogement

C.1. Caractéristiques du nouveau logement

Depuis combien de temps avez-vous été relogé(e) ?	1. Moins de 6 mois ☐ 2. Entre 6 mois et 1 an ☐ 3. Plus d'1 an ☐
Quel type de logement occupez-vous actuellement ?	1. Appartement ☐ 2. Maison ☐

Combien y a-t-il de chambres ? *(Seulement les vraies chambres)*	1. Studio *(T1)* .....☐ 2. 1 chambre *(T2)* .....☐ 3. 2 chambres *(T3)*.....☐ 4. 3 chambres *(T4)*.....☐ 5. 4 chambres et plus *(T5 et plus)* ..☐
Quel est votre statut d'occupation du logement ?	1. Locataire du même bailleur social.....☐ 2. Locataire d'un bailleur différent.....☐ 3. Locataire du parc privé.....☐ 4. Accession sociale à la propriété .....☐ 5. Accession privée à la propriété .....☐ 6. Location accession.....☐
Etes-vous satisfait(e) de votre nouveau logement ?	1. Très satisfait(e) .....☐ 2. Satisfait(e).....☐ 3. Pas très satisfait(e) .....☐ 4. Pas du tout satisfait(e).....☐
Entre le moment où l'on vous a annoncé la démolition et le déménagement, cela vous a-t-il semblé… ?	1. Très rapide.....☐ 2. Rapide.....☐ 3. Long .....☐ 4. Très long .....☐

C.2. Déménagement

Etes-vous satisfait(e) du déroulement de votre déménagement (prise en charge du professionnel) ?	1. Très satisfait(e) .....☐ 2. Satisfait(e).....☐ 3. Pas très satisfait(e) .....☐ 4. Pas du tout satisfait(e).....☐
Pour les personnes âgées ou à mobilité réduite **Avez-vous reçu de l'aide pour faire vos cartons et pour vous installer dans votre nouveau logement (installation des meubles suspendus, rideaux, lustres, etc.)**	1. Oui, par la famille ou les amis .....☐ 2. Oui, par le déménageur (*ou autre professionnel envoyé par le bailleur*) .....☐ 3. Non, on ne me l'a pas proposé .....☐ 4. Non, j'ai refusé .....☐

D. Après le relogement

D.1. Maîtrise des charges et poids financier du nouveau logement

Diriez-vous que le rapport loyer + charges entre votre ancien et votre nouveau logement est :	1. Très positif .....☐ 2. Positif.....☐ 3. Egal .....☐ 4. Négatif.....☐ 5. Très négatif.....☐

D.2. Accompagnement au relogement

Etes-vous globalement satisfait(e) de	1. Très satisfait(e) .....☐

l'accompagnement que vous a proposé(e) votre référent unique ?	2. Satisfait(e).....☐ 3. Pas très satisfait(e) .....☐ 4. Pas du tout satisfait(e).....☐
Quel a été le principal <u>point positif</u> de l'accompagnement ? (*une seule case à cocher*)	1. Efficace .....☐ 2. Rapide.....☐ 3. Bien organisé .....☐ 4. Autres .....☐ ↳ Préciser : .....
Quel a été le principal <u>point négatif</u> de l'accompagnement ? (*une seule case à cocher*)	1. Sentiment d'abandon .....☐ 2. Manque de réactivité en cas de problème.....☐ 3. Manque de communication .....☐ 4. Mauvaise qualité des informations données .....☐ 5. Manque de disponibilité / injoignables.....☐ 6. Autres .....☐ ↳ Préciser : .....
Etes-vous satisfait(e) des accompagnements spécifiques que l'on vous a proposés (emploi, budget, maitrise des charges et de l'énergie, famille, santé, etc.)?	1. Très satisfait(e) .....☐ 2. Satisfait(e).....☐ 3. Pas très satisfait(e) .....☐ 4. Pas du tout satisfait(e).....☐ 5. On ne m'a pas proposé d'accompagnement .....☐ 6. Je n'ai pas souhaité être accompagné(e) .....☐
Etes-vous satisfait€ de l'accompagnement et de l'animation de la maison du projet ?	1. Très satisfait(e) .....☐ 2. Satisfait(e).....☐ 3. Pas très satisfait(e) .....☐ 4. Pas du tout satisfait(e).....☐ 5. Ne connait pas.....☐

D.3. Secteur du nouveau logement

Où avez-vous été relogé(e)?	1. Dans le même quartier.....☐ 2. Dans la même commune mais un quartier différent.....☐ 3. Dans une autre commune.....☐
Etes-vous satisfait(e) du secteur dans lequel vous avez été relogé(e) ?	1. Très satisfait(e) .....☐ 2. Satisfait(e).....☐ 3. Pas très satisfait(e) .....☐ 4. Pas du tout satisfait(e).....☐
La localisation de votre nouveau logement vous permet-elle de vous déplacer plus facilement qu'avant :	1. A pied.....☐ 2. En vélo, trottinette ou autre mode dit doux.....☐ 3. En bus .....☐ 4. En voiture, moto ou autre véhicule à moteur.....☐
<u>Pour les ménages ayant connu un relogement temporaire</u> **Etes-vous satisfait(e) d'avoir été relogé dans un logement neuf ou dans votre ancien logement désormais réhabilité, même s'il a fallu attendre et déménager deux fois ?**	1. Très satisfait(e) .....☐ 2. Satisfait(e).....☐ 3. Pas très satisfait(e) .....☐ 4. Pas du tout satisfait(e).....☐

D.4. Mobilité et déplacements

La localisation de votre nouveau logement vous permet-elle de vous déplacer à pied…	1. Plus facilement qu'avant .....☐ 2. Moins facilement qu'avant.....☐ 3. Aucune différence .....☐ ↳ Préciser : .....
La localisation de votre nouveau logement vous permet-elle de vous déplacer en vélo, trottinette ou autre mode dit doux…	1. Plus facilement qu'avant .....☐ 2. Moins facilement qu'avant.....☐ 3. Aucune différence .....☐ ↳ Préciser : .....
La localisation de votre nouveau logement vous permet-elle de vous déplacer en transport en commun (bus, train, etc.)…	1. Plus facilement qu'avant .....☐ 2. Moins facilement qu'avant.....☐ 3. Aucune différence .....☐ ↳ Préciser : .....
La localisation de votre nouveau logement vous permet-elle de vous déplacer en transport en voiture, moto ou autre véhicule à moteur…	1. Plus facilement qu'avant .....☐ 2. Moins facilement qu'avant.....☐ 3. Aucune différence .....☐ ↳ Préciser : .....

E. Ressenti général de la situation

Quel est votre degré de satisfaction globale ?	1. Très satisfait(e) .....☐ 2. Satisfait(e).....☐ 3. Pas très satisfait(e) .....☐ 4. Pas du tout satisfait(e).....☐
Suite à votre relogement, diriez-vous que votre <u>environnement/voisinage</u> s'est amélioré ?	1. Oui, beaucoup .....☐ 2. Oui, un peu .....☐ 3. Non, ma situation est la même ..☐ 4. Non, ma situation s'est empirée ☐ ↳ Préciser : .....
Suite à votre relogement, diriez-vous que votre situation de <u>logement</u> s'est améliorée?	1. Oui, beaucoup .....☐ 2. Oui, un peu .....☐ 3. Non, ma situation est la même ..☐ 4. Non, ma situation s'est empirée ☐ ↳ Préciser : .....
Suite à votre relogement, diriez-vous que votre situation en termes d'<u>emploi</u> s'est améliorée ?	1. Oui, beaucoup .....☐ 2. Oui, un peu .....☐ 3. Non, ma situation est la même ..☐ 4. Non, ma situation s'est empirée ☐

	↳ Préciser : …….
Suite à votre relogement, diriez-vous que votre situation <u>familiale</u> s'est améliorée ?	1. Oui, beaucoup ……☐ 2. Oui, un peu ……☐ 3. Non, ma situation est la même ..☐ 4. Non, ma situation s'est empirée ☐ ↳ Préciser : …….
Suite à votre relogement, diriez-vous que votre situation de <u>santé</u> s'est améliorée ?	1. Oui, beaucoup ……☐ 2. Oui, un peu ……☐ 3. Non, ma situation est la même ..☐ 4. Non, ma situation s'est empirée ☐ ↳ Préciser : …….
Si vous avez d'autres points à ajouter, ou des suggestions à faire pour améliorer le déroulement des relogements des autres familles concernées par ce type d'opération, vous pouvez les préciser dans cette case.	↳ Préciser : …… ……

Merci pour votre participation !

Convention Intercommunale d'Attribution

Valant Document Cadre, Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial et Accord Collectif Intercommunal

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION

Les partenaires, désignés ci-dessous, s'engagent, par signature et/ou délibération au Conseil Communautaire, à mettre en œuvre les orientations de la convention intercommunale d'attribution.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, représentée par son Président, désignée ci-après «CALL »

Les communes membres de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, désignées ci-après « les communes »

D'une part

Et

L'Etat, représenté par le Préfet du Pas-de-Calais,

Et

Le Conseil départemental, représenté par son Président, désigné ci-après « le Département »

Et les organismes de logement social :

1. Maisons et Cités
2. Pas-de-Calais Habitat
3. SIA Habitat
4. Société Immobilière Grand Hainaut
5. Habitat 62/59
6. SA Logis 62
7. ICF Habitat Nord Est
8. SA le cottage social des Flandres
9. S.A Habitat du Nord
10. Immobilière Nord Artois

Désignés ci-après « organismes de logement social »

Et

L'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts de France, représentée par son Président, désignée ci-après « Union Régionale pour l'Habitat des Hauts de France»

Et
Action Logement, désigné ci-après « Action Logement»

Et

La Caisse d'Allocations Familiales, désignée ci-après « CAF »
Et
La Mutualité Sociale Agricole, désignée si après « MSA »

Et

Les représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Désignés ci-après « les têtes de réseau des associations ou associations »

D'autre part,
Conformément à l'article 8 de la loi N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et la cohésion urbaine,
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L300-1, L441-1-1, L441-1-2, L441-2-3, L441-1-5,
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Vu la loi n° 2017-86 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté promulguée le 27 janvier 2017

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2015 créant la Conférence intercommunale du logement, désignée ci-après « CIL »
Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2015 adoptant le contrat de ville, désigné ci-après « Contrat de ville »,

Sommaire

Sommaire **4**

Introduction **5**

1. Cadre légal 6
2. Contexte territorial 9

Synthèse du diagnostic sur le fonctionnement du parc locatif social de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin **12**

Les objectifs à atteindre en termes d'attributions concourant à l'équilibre territorial **18**

Article 1 « Porter collectivement une attention particulière aux attributions dans les quartiers fragiles » 19

Article 2 : « Contribuer au rééquilibrage territorial dans l'accueil des ménages au 1er quartile »21

Article 3 : « Orienter les attributions à partir du diagnostic de la fragilité des secteurs » 23

Les objectifs à atteindre en termes de publics à accueillir **24**

Article 4 « Faciliter l'accès au parc locatif social des ménages prioritaires » 25

Article 5 « Poursuivre la réponse satisfaisante aux ménages en demande de mutation » 26

Article 6 « Favoriser le parcours résidentiel choisi des ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain en quartiers fragiles » 27

Les mesures d'accompagnement de la politique intercommunale d'attribution **29**

Article 7 « Clarifier les modes de fonctionnement des CAL et tendre vers une harmonisation des pratiques » 30

Article 8 « Actionner les autres leviers participant au rééquilibrage du territoire » 34

Les modalités de mise en œuvre de la convention **36**

Article 9 « Organiser le pilotage et le suivi de la convention intercommunale des attributions » 37

Article 10 « Analyser, évaluer, réorienter : un observatoire au service de la mise en œuvre de la CIA » 42

Engagements 44

Annexes **46**

Annexe 1 : Diagnostic du fonctionnement du parc locatif social de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin 46

Annexe 2 : Méthodologie de constitution des indices et notes 90

Annexe 3 : Liste des 50 résidences les plus fragiles selon l'indice global de fragilité 92

Annexe 4 : Liste des publics prioritaires sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin .. 94

Annexe 5 : Charte Intercommunale Relogement 95

Introduction

1. Cadre légal

Le cadre réglementaire initial

Dans un objectif d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, l'article 97 de la loi ALUR confie aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat qu'ils sont eux-mêmes amenés à définir sur leur territoire.

Ainsi les EPCI doivent créer une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui a pour objectif de :

- Adopter des orientations en matière d'attributions et de mutations ; les modalités de relogement des personnes relevant d'un accord collectif, les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation
- Suivre la mise en œuvre des outils en matière de peuplement et d'attributions et notamment le Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD)

Sa mise en œuvre se fait sous forme de conventions spécifiques avec les différents interlocuteurs et acteurs de terrain. Sont concernés notamment :

- La convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET) prévue à l'article 8 de la loi pour la Ville du 21 février 2014 ;
- La convention d'équilibre territorial ne concerne pas uniquement le quartier de la politique de la ville mais porte sur l'ensemble du parc social communautaire, qu'il soit ou non dans la géographie prioritaire. L'idée est en effet celle d'un rééquilibrage territorial qui passe par une stratégie globale d'attributions définie au niveau intercommunal, raison pour laquelle cette convention s'élabore dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement ;
- L'Accord Collectif Intercommunal (ACI) qui fixe par bailleur des objectifs territorialisés d'attribution à des publics défavorisés ;

Ces conventions sont obligatoires pour la CALL, dans la mesure où la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'habitat, comprend au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et dispose d'un Contrat de ville pour la période 2015-2020.

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté impose un nouveau cadre simplifié de pilotage des attributions et de la gestion de la demande à l'échelle intercommunale. Les orientations du document cadre en matière d'attribution élaborées par la CIL sont déclinées dans une convention intercommunale d'attribution (CIA). Cette convention fusionne les volets relatifs à la convention intercommunale d'équilibre territoriale (CIET) et ceux qui relevaient de l'accord collectif intercommunal (ACI).

L'évolution réglementaire : la loi Egalité et Citoyenneté

Depuis l'installation de la 1ère CIL de la CALL (le 15 décembre 2015), la loi n°2017-86 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté a été promulguée le 27 janvier 2017. Elle confirme le rôle des EPCI dans la politique d'attribution et :

- met en cohérence les différents documents programmatiques à mettre en place en matière de mixité sociale (cf. Schéma de la page suivante) ;
- renforce les différents dispositifs en matière de mixité sociale en apportant de nouvelles mesures (cf. page suivante).

Désormais, la Conférence Intercommunale du Logement adopte, en tenant compte notamment des critères généraux de priorités et de l'objectif de la mixité sociale des villes et des quartiers, des orientations concernant les attributions de logements sur le patrimoine locatif social. Ces orientations précisent :

- que 25% des attributions annuelles (suivies de baux signés) de logements (y compris les mutations) situés en dehors des QPV sont à consacrer :
  - ⇨ à des demandeurs dont le niveau de ressources par Unité de Consommation est inférieur 1er quartile à l'échelle de l'EPCI, enregistrés dans le système national d'enregistrement(SNE). Pour 2018, le montant du 1er quartile est **de 6 480 € / annuel / UC sur la CALL**
  - ⇨ à personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain
- 50% des demandeurs des quartiles 2, 3 et 4 doivent être eux prioritairement orientés dans un quartier prioritaire au titre de la politiquer de la ville (QPV)

Ces taux de 25% des demandeurs du 1er quartile et 50% des demandeurs des 2ème, 3ème et 4ème quartiles sont fixés par défaut par la loi Egalité et citoyenneté et sont modulables selon les EPCI

- 25 % de leurs attributions aux ménages bénéficiant du DALO et aux demandeurs prioritaires (art. L441-1 CCH) à assurer par les réservataires (Action Logement, Etat, collectivités territoriales) et les bailleurs sociaux sur les logements libres de réservation.
- L'article L. 441-5 du CCH prévoit que la mise en œuvre des orientations approuvées et inscrites dans le document cadre fait l'objet d'une Convention Intercommunale d'Attribution (fusion de la CIET et de l'ACI), signée entre la CALL, les bailleurs sociaux possédant du patrimoine sur le territoire et les titulaires de droit de réservation. La CIA est le second niveau de documents à élaborer en matière de politique d'attributions. Elle décline les objectifs du document-cadre en engagements individuels par acteur et en précise les modalités de mise en œuvre :

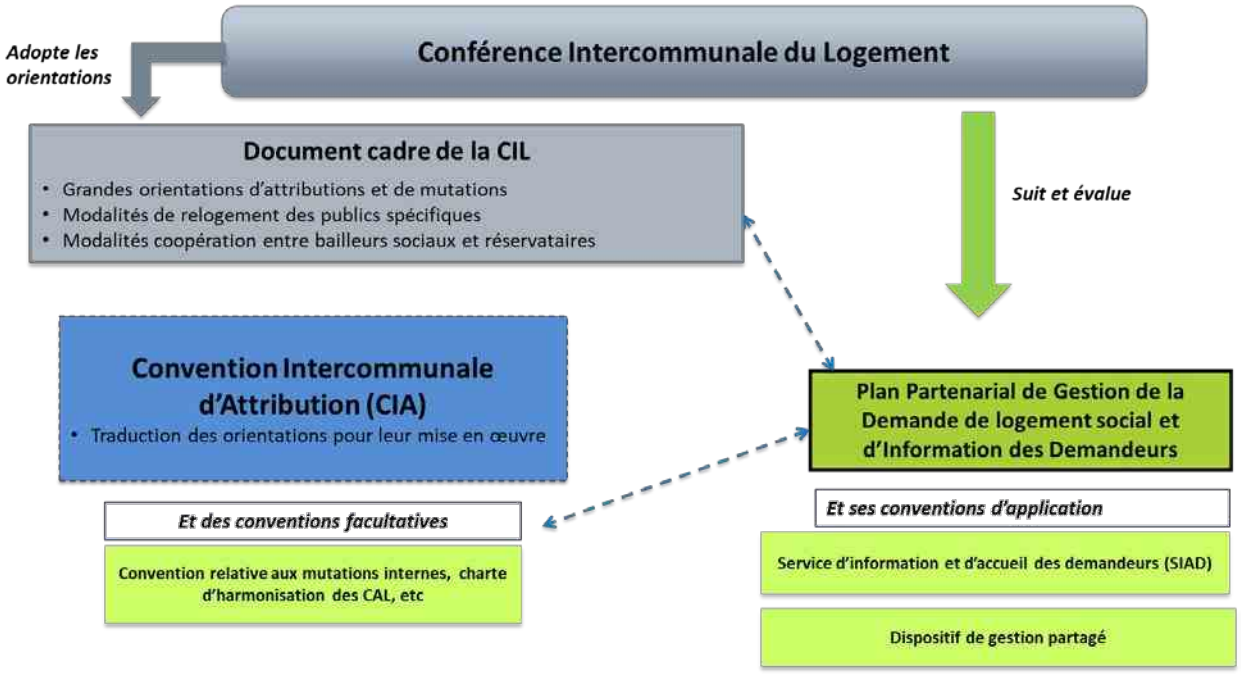
Pour chaque bailleur :

- ⇨ Engagement annuel quantifié et territorialisé d'attributions suivies de baux signés hors QPV à réaliser par chaque bailleur en faveur des ménages du 1er quartile ou relogés dans le cadre du renouvellement urbain
- ⇨ Engagement annuel quantifié et territorialisé d'attributions de logements aux ménages bénéficiant du DALO et aux demandeurs prioritaires
- ⇨ Modalités de relogement des personnes déclarées prioritaires au titre du DALO ou au titre du L. 441-1 et aux personnes relogées dans le cadre des opérations de renouvellement urbain
- ⇨ Engagement portant sur les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'équilibre territorial fixés par les orientations

Pour les autres signataires :

- ⇨ Moyens d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ces engagements
- ⇨ Conditions dans lesquelles les réservataires et les bailleurs procèdent à la désignation des candidats

⇨ Modalités de coopération entre les bailleurs et les titulaires de droits de réservation



2. Contexte territorial

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) est composée de 36 communes et compte environ 245 000 habitants (Recensement Insee 2014[1]).

A l'échelle communautaire, ce territoire est marqué par l'importance de son parc locatif social qui représente 40% des résidences principales de l'agglomération soit près de 45 000 logements sociaux. Ces logements sont concentrés sur certaines communes du centre de l'agglomération, par exemple à Lens (6 973 logements soit 17% du parc social), Liévin (6 106 logements soit 15% du parc social) ou Méricourt (2 138 logements soit 5% du parc social). La répartition des logements sociaux varie beaucoup entre le communes, pas de logement à Bénifontaine jusqu'à 60% à Grenay (RPLS 2016). Enfin, le parc de logements sociaux est marqué par l'histoire industrielle et minière de la région. En effet, le parc locatif social ancien (ayant été construit avant 1945) représente près de la moitié du parc de logements sociaux (46%). De même, ce parc minier est encore fortement marqué par l'occupation des ayants-droits.

De plus, le territoire communautaire regroupe 21 Quartiers prioritaires politique de la ville (soit 18 639 logements) qui concentrent les populations les plus fragiles. Deux quartiers concentrent un quart des logements en QPV de la communauté d'agglomération : Calonne-Marichelles-Vent de Bise à Liévin (13%) et le quartier de la Grande Résidence à Lens (12%).

Un nombre limité de bailleurs concentrent l'essentiel de ce parc HLM. Il est essentiellement géré par Maisons et Cités (ex SOGINORPA) responsable historique des logements miniers, SIA et Pas-de-Calais Habitat. Ainsi, ces trois principaux bailleurs possèdent 88% du parc social. La répartition est la suivante :

- Le bailleur « Maisons et cités » qui possède 21 180 logements locatifs sociaux (soit 47% du parc)
- Le bailleur « Pas-de-Calais Habitat » qui possède 9 714 logements locatifs sociaux (soit 21% du parc) social)
- Le bailleur « SIA habitat » qui possède 8 839 logements locatifs sociaux, soit 20% du parc social

21 quartiers en géographie prioritaire

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a signé en juin 2015 son contrat de ville élaboré à partir du Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS) en lien étroit avec les maires des 19 communes concernées. Il constitue le socle de la stratégie de l'agglomération en matière de cohésion sociale et formalise l'engagement de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, des communes concernées par la géographie prioritaire et de l'ensemble des partenaires pour développer une stratégie globale en faveur des quartiers de la politique de la ville, ceci afin de lutter contre les ségrégations urbaines et sociales.

Il s'articule autour de trois grands enjeux :

- Enjeu 1 « Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale »
- Enjeu 2 « Améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement »
- Enjeu 3 « Renforcer l'attractivité des QPV »

[1] Source RPLS comprend les ayants-droit

Un des objectifs relatif à l'enjeu n°2 consiste à «Coordonner le peuplement des quartiers et les parcours résidentiels » et porte sur la définition avec tous les acteurs d'une charte d'attribution des logements sociaux inter-bailleurs dans un objectif de mixité et de mise en place d'une stratégie de peuplement en lien avec le PLH. La présente Convention Intercommunale d'Attribution répond à cet objectif.

La nouvelle géographie prioritaire, mise en place depuis le 1er janvier 2015, sur la CALL concerne 21 quartiers sur 19 communes : Angres, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Fouquières-lez-Lens, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vendin-le-Vieil et Wingles : soit 41% des logements locatifs sociaux de la CALL.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des quartiers en géographie prioritaire

Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville	Nombre de LLS
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	2439
Grande Résidence	2124
Les Hauts De Liévin - Rés. Des Provinces - Cités 9-9b	1684
République - Cité 4	1540
Cité 5 - Cité 11	1272
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	1230
Cité Des Brebis	810
Blum - Salengro - 109	807
Cité Bellevue	774
Cité Des Taberneaux	685
Quartier Du Maroc - La Canche	661
Sellier Cité 4	648
Camus	595
Cité Du Transvaal - Centre	567
Cité 12-14	537
Cité 10	528
3 Cités	443
Quartier du 3/15	390
Languedoc - Cité 10	353
Cité 2	348
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	204
Total général	**18639**
%	**41%**

Source : RPLS 2016 (logements avec ayants-droits compris)

Certains quartiers prioritaires sont physiquement sur plusieurs EPCI[2], c'est le cas des quartiers :

- « Languedoc-Cité 10 » à la fois sur la CA de Lens-Liévin (324 logements sur Billy-Montigny) et sur la CA Hénin-Carvin (241 logements sur Rouvroy)
- « Quartier du Maroc-La Canche » à la fois sur la CA de Lens-Liévin (Méricourt, 746 logements) et sur la CA d'Hénin-Carvin (Rouvroy, 372 logements)

[2] Informations transmises dans le PAC du PPGDLSID

- « La Plaine du 7 » à la fois sur la CA Hénin-Carvin (679 logements) et sur la CA de Lens-Lièvin (Fouquières-les-Lens, 11 logements)
- « Quartier Saint-Elie – Fosse 13 » à la fois sur la CA de Lens-Liévin (291 logements) et sur la CA Béthune Bruay Noeux et Environs (256 logements).

Les objectifs et modalités de rééquilibrage de ces 21 quartiers seront précisés dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution.

Sur la CALL, trois quartiers ont été retenus au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de l'ANRU:

- La cité du 12-14 à Lens, projet d'intérêt national, avec une prédominance de l'habitat minier en logement social ;
- Le quartier République à Avion, projet d'intérêt régional, qui présente une mixité des formes urbaines ;
- Le quartier de Vent de Bise à Liévin, projet d'intérêt régional, qui présente une prédominance de l'habitat collectif, en majorité des logements sociaux, mais également privés

Une réflexion communautaire à l'œuvre depuis quelques années

Dans le cadre de la mise en œuvre du document cadre de Conférence Intercommunale du Logement (CIL), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a déjà mis en œuvre un certain nombre de démarches visant à se saisir de cette question du rééquilibrage du peuplement. En effet, des réflexions ont été menées dès la rédaction du document cadre de la CIL pour élaborer une stratégie de peuplement à l'échelle communautaire avec une vision partenariale.

Parallèlement, un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) a été rédigé à l'échelle communautaire pour une durée de 5 ans entre 2017 et 2022. Ce document fixe les grandes orientations en matière d'accueil et d'information des demandeurs. Ces orientations sont mises en œuvre au travers de conventions opérationnelles dont notamment la présente convention intercommunale d'attribution.

Enfin, depuis 2017, une série de groupes de travail thématiques avec des élus et des acteurs de l'habitat ont été mis en place afin de se saisir des enjeux liés aux situations spécifiques de l'habitat social sur le territoire de la CALL et en prévision de la rédaction de la présente convention. Les groupes de travail ont été organisés en sept thématiques : l'accueil du demandeur, le logement des ayants droit, la vacance, la qualification de l'offre, les petites typologies, le fonctionnement des commissions d'attributions, les situations particulières. Ces différents groupes se sont rencontrés à plusieurs reprises et ont permis d'alimenter les réflexions et le diagnostic de cette convention.

Synthèse du diagnostic sur le fonctionnement du parc locatif social de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Afin de travailler sur la question du peuplement, La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a souhaité réaliser un diagnostic territorialisé de son parc public. En effet, pour mesurer les évolutions à venir en matière de peuplement grâce à la mise en place d'une politique concertée, il est nécessaire de disposer d'une connaissance fine de la situation pour tendre vers un meilleur équilibre de peuplement au sein du parc social, que celui-ci soit compris ou non dans un QPV. Il s'agit de repérer les différentes fragilités et déséquilibres du territoire et partir de cet état des lieux pour mesurer les évolutions.

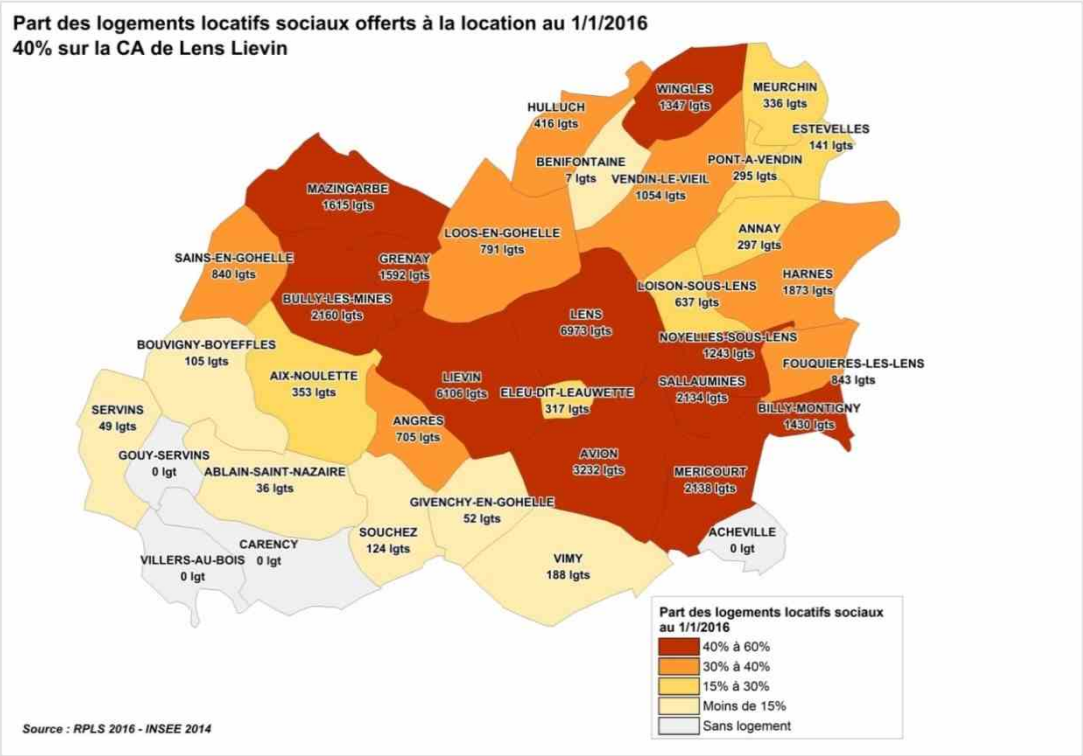
Le diagnostic détaillé figure en annexe 1 de la Convention Intercommunale d'Attribution

La répartition de l'offre locative sociale : un déséquilibre territorial marqué

Le parc locatif social de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin représente 45% des résidences principales soit environ 45 000 logements familiaux (y compris parc minier) proposés à la location. (Source RPLS 2016)

On constate de très grandes disparités en termes de volume d'offre locative sociale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en lien avec l'histoire et le profil très contrasté des communes. L'offre locative sociale est en effet souvent peu développée dans les villages ruraux (4 communes ne proposent aucun logement locatif social) tandis qu'elle représente parfois plus des deux tiers du parc de logements des communes sur les territoires les plus urbains.

La répartition territoriale du logement social, peu équilibrée sur la CALL avec une forte concentration des logements dans les QPV (41% contre 30% à l'échelle nationale) conditionne fortement la localisation des attributions qui peuvent être faites.



Après la réforme de la géographie prioritaire menée par l'Etat en 2014 (décret n°2014-1750 du 30/12/2014) le territoire de la CALL compte 21 quartiers prioritaires, répartis sur 19 communes, ce qui correspond à 18 639 logements locatifs sociaux.
Le diagnostic a montré que la situation des locataires du parc social est légèrement plus précaire du point de vue socio-économique dans les QPV (qui représentent 41% de l'offre communautaire). En effet, en comparant les occupants du parc social en QPV, et hors QPV on observe que :

- Contrairement aux situations d'autres territoires similaires de la région, la différence de loyer entre le parc en QPV et celui en dehors est faible. 5.4€/m² sur les QPV, contre 5,6€/m² sur les quartiers hors QPV (Source RPLS 2016 – INSEE 2014)
- Du point de vue des ressources, les écarts sont davantage marqués avec des occupants en QPV plus fragiles. En effet, 65% des ménages en dessous de 60% des plafonds PLAI en QPV contre 58% hors QPV (Source OPS -2016). Ce constat peut cependant être modulé car si l'on observe les résultats de manière plus fine, on s'aperçoit que plus de la moitié des QPV

ont un taux en dessous ou proche de la moyenne (+ ou – 2 points de différence). C'est donc environ 10 QPV qui concentrent le plus de difficultés. En dehors des QPV, les écarts sont importants d'une commune à l'autre, le taux de ménages en dessous des plafonds PLAI va de 40% jusqu'à 70%. Cependant, à l'image de ce qui se passe dans les QPV, près de la moitié des communes ont des résultats proches de la moyenne (entre 55% et 60%)

Une concentration des ménages aux ressources les plus précaires est sans surprise constatée dans les QPV. De même, les secteurs plus urbains concentrent des ménages plus fragiles du point de vue des ressources. **Sur le territoire de la CALL, l'enjeu de rééquilibrage territorial est de traiter des quartiers en politique de la ville mais en tenant compte également du niveau de fragilité des autres quartiers hors QPV au sein de l'agglomération.**

<u>Une fragilité à l'échelle des résidences nécessitant d'adapter les objectifs de mixité sociale</u>

L'indice de fragilité global est utilisé pour mesurer les fragilités au sein des différentes échelles du territoire : communes, quartiers et résidences. La construction de cet indice de fragilité est faite à partir de deux composantes : la note de fragilité statistique basée sur des indicateurs liés à la situation des ménages et une note qualitative fournie par les élus territoriaux et les bailleurs.

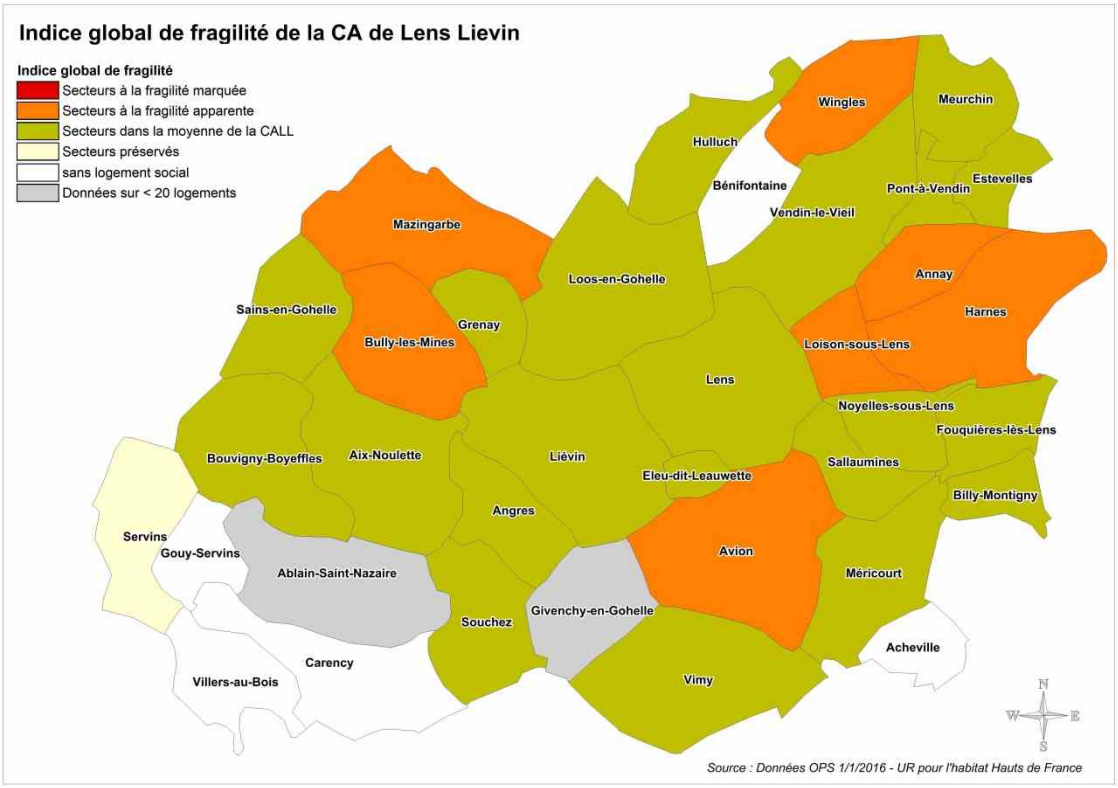
La méthode et les résultats détaillés de l'indice de fragilité globale figure en annexe 2 de la Convention Intercommunale d'Attribution.

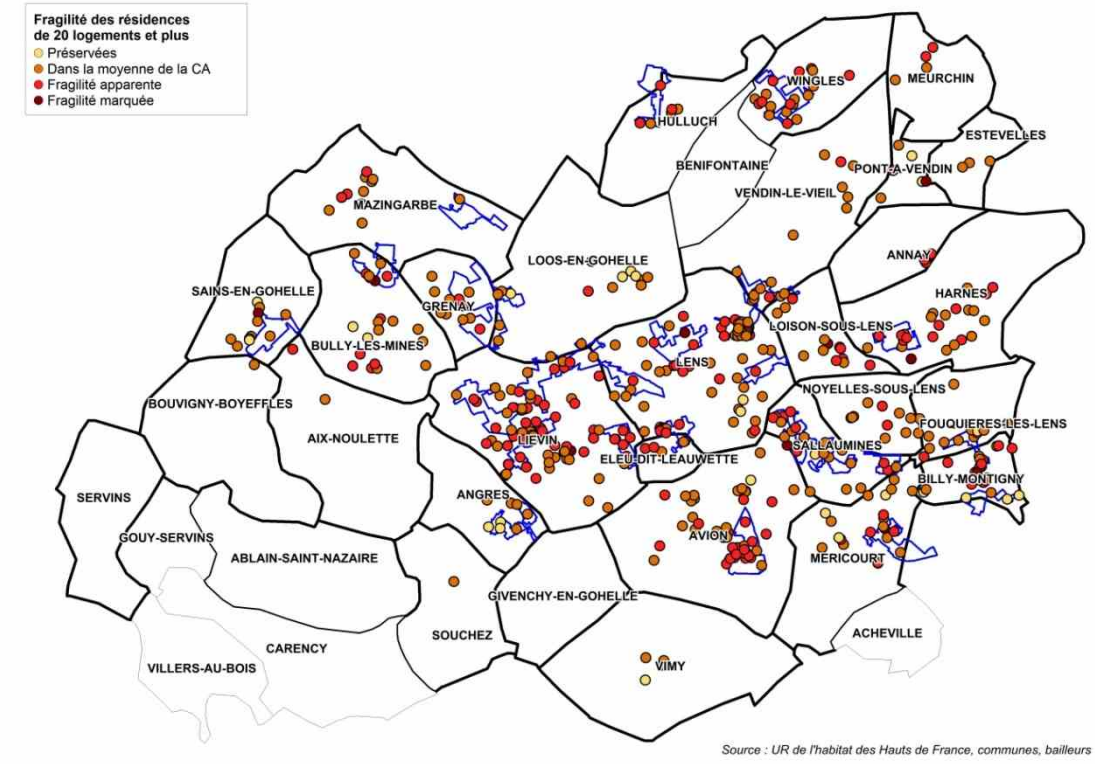
A l'échelle des communes de la CALL, l'indice de fragilité sur le parc locatif social est relativement homogène offrant, ainsi, peu de marges de manœuvre en termes de rééquilibrage. L'ensemble des communes possédant un parc de logement social se trouvent dans la moyenne de l'agglomération à l'exception de sept communes « à la fragilité apparente » et une autre plus « préservée ».

- A l'image des chiffres obtenus pour les communes à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les résultats à l'échelle des quartiers prioritaires politique de la ville, les résultats sont plutôt homogènes et peu différentiés. En effet, sur les 21 QPV présents au sein de l'agglomération, on retrouve :
  - ⇨ 10 quartiers « à la fragilité apparente » (indice de fragilité compris entre 3 et 4)
  - ⇨ 11 quartiers « dans la moyenne de l'agglomération » (indice de fragilité compris entre 2 et 3)
- Sur le périmètre des communes en dehors de leur QPV, les indices de fragilités sont plus bas. Tous ces territoires sont compris dans la moyenne de l'agglomération sauf pour la commune de Loison-sous-Lens où l'indice de fragilité est au-dessus de 3. En dehors des QPV, les fragilités sont homogènes.
- C'est à l'échelle des résidences, au sein même des quartiers que l'on observe les plus forts contrastes en termes de fragilité. On retrouve une grande amplitude au niveau des indices de fragilité entre des groupes de résidences même très proches géographiquement.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se caractérise par une homogénéisation de la fragilité. Cependant, malgré cette concentration, de manière générale sur le territoire communautaire, les fragilités sont similaires entre les quartiers QPV et hors QPV. Ainsi, le rééquilibrage du peuplement devra être recherché à l'échelle des résidences dans la mesure où l'on retrouve des écarts importants au sein des QPV ou en dehors.

Les cartes qui suivent représentent les communes et les quartiers selon leur indice de fragilité.





Cette carte met en avant les disparités des situations entre les résidences du territoire. Cette échelle d'analyse représente un enjeu pour le rééquilibrage du territoire communautaire.

Un volume d'attribution qui offre certaines marges de manœuvre

Avec 10 334 demandes pour 3 735 attributions dans l'année écoulée (source SNE 2017) à l'échelle de la CALL, le taux de pression s'élève à 2.8 demandes pour une attribution témoignant du caractère peu tendu du territoire.

Bien que la mobilité soit relativement importante, **le parc social de l'agglomération est confronté à un faible potentiel de renouvellement de sa population**. En effet, plus de la moitié des demandes concernent des mutations au sein du parc (53%), auxquelles les attributions répondent aujourd'hui assez bien (42% des attributions sont des mutations). Les demandeurs sont globalement très fragiles d'un point de vue socio-économique : les trois quarts ont des ressources inférieures aux plafonds PLAI. Le rééquilibrage de peuplement des logements du parc locatif devra se faire dans un contexte contraint avec un profil des demandeurs globalement très fragile, en particulier pour les demandeurs déjà locataires du parc social.

Compte tenu de la faible pression sur le territoire, de l'importance des demandes de mutation et du profil précaire des demandeurs, les marges de manœuvres en termes de rééquilibre restent assez faibles.

En comparant le profil des demandeurs avec celui des attributaires, on peut constater que le parc social de la CALL répond globalement à la demande qui s'exprime et qu'il n'y a pas de catégories de publics identifiés comme présentant de grandes difficultés pour accéder à un logement.

En 2017, les attributions réalisées sur le périmètre de la CALL concernant des logements situés hors QPV étaient consacrées à hauteur de 19% à des demandeurs appartenant au 1er quartile de ressources[3] (pour un objectif fixé à 25% dans la Loi Egalité et Citoyenneté).

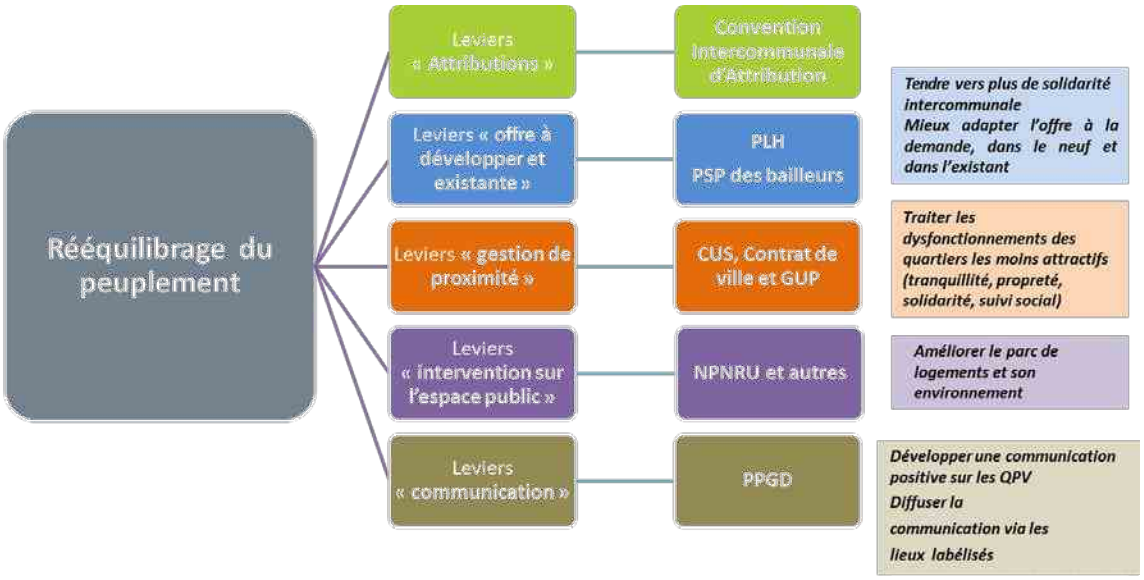
En QPV, 73% des attributions ont été faites en faveurs de ménages des 2ème, 3ème et 4 ème quartiles alors que la loi impose un minimum à 50%.

Compte tenu des écarts importants entre les réalités du territoire et les objectifs fixés par la loi, le rééquilibrage au travers des attributions de logements sociaux est un enjeu important pour le territoire de la Communauté d'Agglomération.

[3] Étant donné les attributions totales hors QPV sur la période, il manque donc sur la CALL 132 attributions hors QPV à des ménages sous le seuil du premier quartile pour atteindre le seuil des 25%.

L'importance d'articuler la démarche sur les attributions avec d'autres leviers

La présente convention ne traite « que » des attributions. Elle ne pourra avoir des effets que sur les « entrants » dans le parc social et sur les mutations internes sur le territoire de l'agglomération. La production de logements, la réhabilitation de certaines résidences, les actions de gestion urbaine de proximité, le renouvellement urbain ou bien encore les actions de lutte contre la pauvreté ou pour l'insertion professionnelle sont autant de politiques publiques qui ont un impact fort sur la structure et l'occupation du parc social. En matière de correction des équilibres sociaux, elles sont autant de leviers nécessaires à activer.



Les objectifs à atteindre en termes d'attributions concourant à l'équilibre territorial

Article 1 « Porter collectivement une attention particulière aux attributions dans les quartiers fragiles »

Sur le territoire de l'agglomération, l'enjeu de rééquilibre territorial est de traiter les QPV, conformément à la loi Egalité et Citoyenneté, tout en tenant compte également des autres quartiers repérés au sein de l'agglomération. Sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, on retrouve 18 639 logements locatifs sociaux situés en QPV, soit 40% du parc de l'agglomération. Ils se répartissent en 21 quartiers sur 19 communes.

Attributions renseignées
3639

Attributions en QPV
1298 (soit 35 %)

Objectif : 50 % des attributions en QPV aux 2ème, 3ème et 4ème quartile

354 attributions en dessous du 1er quartile (soit 27%)

944 attributions au dessus du 1er quartile (soit 73%)

	1er quartile	2, 3 et 4ème quartile
	50% maximum	**50%**
Objectif attendu	649	649
Résultat (2017)	354	944
	27%	73%

Même si des fragilités existent en dehors des QPV, le diagnostic a montré que ces quartiers concentrent certaines difficultés, et notamment des habitants avec des ressources plus modestes. Il s'agit de préserver l'accès des ménages avec plus de ressources au sein des QPV. Ainsi, conformément aux pratiques locales, il s'agit pour la CALL de maintenir les niveaux actuels. En effet, **le taux d'attribution des ménages au-dessus du 1er quartile en QPV est de 73% en 2017** sur la Communauté d'Agglomération. (Source : SNE 2017)

Attributions en 2017	en dessous du 1er quartile	%	au dessus du 1er quartile	%
Camus	6	17%	30	83%
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	2	18%	9	82%
République - Cité 4	29	33%	59	67%
Cité Des Brebis	15	21%	55	79%
Cité Du Transvaal - Centre	11	17%	52	83%
Cité 5 - Cité 11	17	20%	69	80%
Cité Bellevue	3	6%	49	94%
Cité 12-14	3	13%	20	87%
Grande Résidence	63	38%	102	62%
Cité 2	7	41%	10	59%
Sellier Cité 4	21	51%	20	49%
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	71	37%	123	63%
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	30	26%	87	74%
Blum - Salengro - 109	24	40%	36	60%
3 Cités	2	13%	13	87%
Cité 10	7	15%	41	85%
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	26	36%	47	64%
Quartier du 3/15	6	21%	23	79%
Cité Des Tabernaux	4	10%	35	90%
Quartier Du Maroc - La Canche	4	8%	44	92%
Languedoc - Cité 10	3	13%	20	87%
QPV	**354**	**27%**	**944**	**73%**

L'objectif dépasse les 50% sur chaque QPV sauf pour celui de Sellier Cité 4, qui a le taux le plus bas (49%). Malgré le niveau d'attribution qui est globalement nettement au-dessus des objectifs, il s'agit pour la collectivité d'appliquer l'objectif fixé par la loi de 50% tout en cherchant à maintenir les niveaux observés à ce jour.

La CALL et ses partenaires se fixent, conformément à la loi Egalité et Citoyenneté de poursuivre la tendance actuelle de ne pas être en dessous des 50% des attributions aux ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartiles en QPV.

Article 2 : « Contribuer au rééquilibrage territorial dans l'accueil des ménages au 1er quartile »

Conformément à l'approche nationale, confirmée par la loi Egalité et Citoyenneté, les objectifs de mixité sociale sont établis selon les revenus des ménages. La loi fixe un objectif d'attribution annuel de logements hors QPV à des personnes aux revenus sous le 1er quartile des demandeurs à 25%.

A l'échelle de la CALL, le taux d'attribution des ménages au 1er quartile hors QPV est de 19% en 2017(Source SNE). Ainsi, il reste potentiellement 132 ménages du 1er quartile à loger en dehors d'un QPV pour pouvoir atteindre l'objectif fixé par la loi.

Attributions renseignées
3639

Attributions en dehors des QPV
(**2341** soit 65%)

Objectif : 25 % des attributions hors QPV au 1er quartile

453 attributions en dessous du 1er quartile (soit 19%)

1888 attributions au dessus du 1er quartile (soit 81%)

	1er quartile	2, 3 et 4ème quartile
	25%	**75%**
Objectif attendu	585	1755
Résultat (2017)	453	1888
	19%	81%

La CALL et ses partenaires s'engagent à tendre vers cet objectif de 25% des attributions aux ménages du 1er quartile en dehors des quartiers prioritaires politique de la Ville. Cet objectif s'applique de façon homogène à tous les bailleurs de l'agglomération.

La CALL suivra comme indicateur le nombre et le pourcentage de relogements de ménages du 1er quartile au global (hors QPV et en QPV) afin de s'assurer qu'ils augmentent. Les évaluations annuelles permettront de mesurer cette progression.

L'analyse de la répartition des attributions par bailleurs sociaux principaux montre qu'aucun d'entre eux n'atteint les 25% d'attributions hors QPV à des ménages du 1er quartile.

Répartition des attributions de logements en 2017 pour les trois principaux bailleurs de la CALL*

Bailleurs sociaux	Nombre total d'attributions hors QPV	Attributions hors QPV au 1er quartile		Nombre total d'attributions en QPV	Attributions QPV au 2,3 et 4 quartiles	
		Nombres	%		Nombres	%
Maisons et Cités	911	172	19%	491	357	73%
Pas-de-Calais Habitat	471	103	22%	487	278	57%
SIA Habitat	568	55	10%	267	245	92%

Source : SNE 2017

Cet objectif peut faire l'objet d'une évaluation annuelle et peut être révisé tous les trois ans, soit à mi-parcours de la convention dont la durée de mise en œuvre est de 6 ans. Les commissions d'attribution de logement seront particulièrement attentives aux propositions d'attribution faites à ces ménages.

Au-delà de ce premier niveau de lecture, compte tenu des disparités existantes au sein même des différents quartiers de ne pas limiter la politique de rééquilibrage du peuplement à cette échelle, mais bien de rechercher de manière plus fine, à l'échelle des résidences, des solutions pour limiter la fragilisation de certains territoires.

** Les chiffres repris pour le bailleur SIA sont erronés en raison d'une problématique informatique concernant les ressources transmises au SNE par le progiciel métiers résolu depuis le 1er aout 2018*

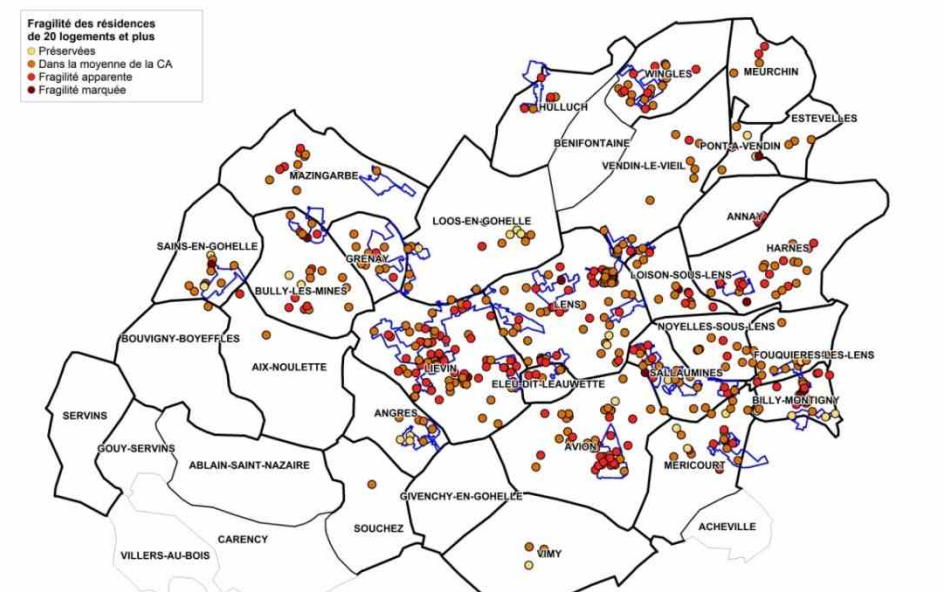
Sur la période du 1er janvier au 30 septembre 2017 :

Bailleurs sociaux	Nombre total d'attributions hors QPV	Attributions hors QPV au 1er quartile		Nombre total d'attributions en QPV	Attributions QPV au 2,3 et 4 quartiles	
		Nombres	%		Nombres	%
SIA Habitat	447	142	32%	192	128	67%

Article 3 : « Orienter les attributions à partir du diagnostic de la fragilité des secteurs »

A l'échelle du territoire communautaire, compte tenu du volume de logements sociaux et du nombre important de QPV, ajouté au fait que les écarts en termes de fragilités entre les secteurs QPV et en dehors sont parfois minces, il est nécessaire de ne pas limiter l'analyse des fragilités à l'échelle des quartiers. L'enjeu de rééquilibrage territorial est alors de travailler à l'intérieur même des quartiers, à l'échelle de la résidence ou du groupe de résidence. Il est possible même d'avoir une approche très fine en ayant la possibilité de ne pas fragiliser une résidence hors QPV qui connaitrait des difficultés avec une attribution d'un ménage au 1er quartile (bien que cela fasse partie des objectifs). Lors du processus d'attribution, il conviendra d'avoir une vigilance particulière sur les résidences étant considérées comme les plus « fragiles »

Cartographie des résidences et de leur degré de fragilité à l'échelle de la CALL



Liste des 10 résidences les plus fragiles de la communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Les résidences fragiles du point de vue de l'indice global							
Quartier	Adresse	Commune	QPV/ hors QPV	Nombre de logement	Note fragilité quantitative	Note qualitative	Note globale
LOISON LENS WARIN-ARTOIS C	RUE D'ARTOIS	Loison-sous-Lens	Hors QPV	35	4,43	4,33	4,38
RES. JULES FERRY	3 Rue Sainte Cecile	Billy Montigny	Cité Du Transvaal - Centre	37	4,98	3,67	4,32
RES. FERNAND LEGER	8 Rue Sainte Cecile	Billy Montigny	Cité Du Transvaal - Centre	58	3,58	5,00	4,29
PONT A VENDIN RCE LES ACACIA C	RUE WILLIAM WILLARD	Pont-à-Vendin	Hors QPV	31	4,30	4,28	4,29
HARNES RES COPERNIC	RUE DE VARSOVIE	Harnes	Hors QPV	31	3,84	4,50	4,17
LIEVIN 20 COLL PLATS		Liévin	Hors QPV	20	4,81	3,45	4,13
CITE DU 13 OUEST		Avion	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	22	3,86	4,37	4,11
CITE 14 OUEST LENS		Lens	Cité 12-14	206	4,77	3,43	4,10
SAINS EN GOHELLE PLACE DE LA C	1 PLACE DE LA MAIRIE	Sains-en-Gohelle	Cité 10	37	4,51	3,67	4,09
BULLY MINES RUE RHIN ET DANU C	18 RUE RHIN ET DANUBE	Bully-les-Mines	Cité Des Brebis	40	4,34	3,82	4,08

La CALL et ses partenaires s'engagent à s'appuyer sur cet état des lieux et sur la liste des résidences les plus fragiles pour les CAL afin que tous les réservataires soient vigilants quand il faudra positionner un candidat sur ces groupes.

Ces orientations devront être prises en compte et appliquées dans l'ensemble des commissions d'attribution des logements. Les partenaires s'engagent à transmettre systématiquement aux membres de la CAL des informations sur le logement à attribuer avec l'indice de fragilité du quartier et de la résidence.

Les objectifs à atteindre en termes de publics à accueillir

Article 4 « Faciliter l'accès au parc locatif social des ménages prioritaires »

Comme le rappelle l'article L441 du CCH, l'attribution des logements locatifs sociaux doit participer à la mise en œuvre du droit au logement afin de satisfaire les besoins des personnes aux ressources modestes et des personnes défavorisées. L'ensemble des partenaires de la Conférence Intercommunale du Logement réaffirme la nécessité de prendre en compte la demande des ménages prioritaires et a validé une définition partagée de ces ménages. Cette définition, qui relève d'obligations législatives et réglementaires (article L441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, loi E&C), croise des situations pouvant se cumuler, et relevant de différents niveaux. La loi Egalité et Citoyenneté définit les objectifs en termes d'accueil des publics prioritaires en réservant aux ménages prioritaires 25% des attributions réalisées sur leurs contingents propres par les partenaires réservataires et les bailleurs sociaux.

Les acteurs s'engagent à ce que les critères réglementaires soient pris en compte par les différents processus de désignation et d'attribution des logements pour participer à la mise en œuvre du droit au logement, et de satisfaire les besoins des personnes aux ressources modestes et des personnes défavorisées.

La loi Egalité et Citoyenneté donne également la possibilité aux collectivités qui le souhaitent d'ajouter, en plus des publics prioritaires « règlementaires », d'autres publics en accord avec les spécificités du territoire. En accord avec les conclusions des groupes de travail sur les situations particulières mis en place par la Conférence intercommunale du Logement, il a été décidé de ne pas rajouter de publics prioritaires propres à la CALL. Les publics prioritaires de la Convention Intercommunale d'Attribution respectent la liste des ménages prioritaires au titre de l'article L441-1 du CCH.

La liste des publics prioritaires sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin figure en annexe 4 de la Convention Intercommunale d'Attribution.

Les partenaires ont également convenu que le niveau de réponse à ces demandes était satisfaisant du fait d'un niveau de tension faible sur le marché du logement et qu'il fallait poursuivre dans cette direction.

La CALL et ses partenaires s'engagent à respecter les objectifs en termes d'accueil des publics prioritaires tel que définis par la loi Egalité et Citoyenneté en réservant aux ménages prioritaires 25% des attributions réalisées sur leurs contingents propres par les partenaires réservataires et les bailleurs sociaux.

Article 5 « Poursuivre la réponse satisfaisante aux ménages en demande de mutation »

En 2017 sur le territoire de la CALL, sur l'ensemble des demandes de logements sociaux, plus de la moitié concernait des demandes de mutations. Compte tenu de l'état actuel du marché, le diagnostic a révélé que le processus d'attribution des logements répondait bien aux demandes de mutations, bien que nombreuses sur le territoire. En effet, en 2017, 53% des demandeurs habitaient déjà dans un logement social sur le parc de l'agglomération et 42% d'entre eux ont pu obtenir un nouveau logement au sein du parc social.

Si ces demandes restent plus difficiles à satisfaire, c'est parce qu'elles sont souvent plus précises et qu'elles s'expriment le plus souvent sur des logements ciblés et peu disponibles dans le parc (logement individuel notamment). Si l'essentiel de ces demandes de mutations sont motivées par des évolutions de situations des ménages (logements inadapté à la structure de la famille, rapprochement familial ou professionnel..), une partie peut être considérée comme des « demandes de confort ».

La priorité est donnée aux demandes de mutations liées à l'inadéquation entre le logement et la situation du ménage, notamment vis-à-vis de :

- La taille du logement au regard de l'évolution des structures du ménage (sur et sous occupation)
- Le coût du logement lié à des difficultés économiques du ménage
- Le besoin de logement adapté au handicap et/ou vieillissement des membres du ménage.

Ces critères ne sont pas limitatifs, les bailleurs et les réservataires pouvant être conduits à prendre en charge prioritairement des demandes de mutations au regard de la situation spécifique des demandeurs.

La CALL et ses partenaires s'engagent à maintenir un niveau satisfaisant de réponse aux demandes de mutations.

Deux points de vigilance concernant les demandes de mutation :

- Mieux articuler les deux types de parc, collectif et individuel, ce dernier étant considéré par les demandeurs comme le type d'habitat référent sur le territoire
- Prendre en compte la disponibilité accrue dans les années à venir du parc des ayants droits dans les politiques de peuplement au regard de la situation des demandeurs de mutation.

La CALL et ses partenaires s'engagent à cadrer les motifs d'examen d'une demande de mutation. Afin de s'assurer que ces demandes de mutations soient traitées de manière identique par l'ensemble des réservataires.

Article 6 « Favoriser le parcours résidentiel choisi des ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain en quartiers fragiles »

A l'échelle de la CALL, trois quartiers bénéficient d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU :

Le quartier d'intérêt national, identifié dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :

- la Cité du 12 / 14 à Lens (62) ;

Les quartiers d'intérêt régional retenus par le conseil d'administration de l'ANRU en date du 21 avril 2015 :

- le quartier République - Cité 4 à Avion (62),
- le quartier Calonne – Marichelles – Vent de Bise (QP062028) à Liévin (62)

Le protocole de préfiguration de l'ANRU pour ces trois quartiers a été signé le 09 mars 2017. Le démarage de l'opération de démolition-reconstruction sur le quartier d'intérêt régional – Calonne – Marichelles – Vent de Bise – Lebas à Liévin a débuté. Cette opération prévoit la démolition de trois bâtiments (Sirocco, Pampero, Tivano), comprenant 88 logements dont 76 sont occupés. A l'exception de cette opération, le nombre de démolition/ reconstruction pour l'ensemble des quartiers n'est pas encore connu à ce jour.

Les dossiers de ménages à reloger font l'objet d'une préoccupation spécifique visant à mieux prendre en compte l'expression des besoins résidentiels de ces ménages et identifier d'éventuelles aspirations à un relogement hors quartier fragile.

Indépendamment du fait de faire partie du premier quartile, ces demandes doivent également concourir à l'atteinte des objectifs cités ci-dessus, à savoir :

- S'assurer qu'au moins 25% des attributions s'effectuent hors quartiers fragiles
- Renforcer la solidarité intercommunale dans l'accueil des ménages les plus fragiles.

La CALL et ses partenaires s'engagent à respecter les objectifs en termes d'accueil des publics prioritaires tel que définis par la Loi Egalité et Citoyenneté en réservant aux ménages prioritaires 25% des attributions réalisées sur leurs contingents propres par les partenaires réservataires et les bailleurs sociaux.

Les moyens spécifiques (diagnostic social, accompagnement des ménages …) consacrés à cet objectif et les modalités de leur suivi seront fixés dans une charte partenariale de relogement des locataires sous l'égide de la CALL.

La CALL et ses partenaires s'engagent à définir les bonnes pratiques sous forme de «Charte communautaire de relogement dans le cadre du NPNRU » à l'échelle de la CALL.

Sur la base de grands principes :

- L'objectif d'un parcours résidentiel positif

Il s'agit de tendre vers plus de mixité mais surtout de prendre en compte les souhaits des ménages car c'est bien leurs souhaits qui précisent la notion de parcours ascendant qui peut concerner un relogement sur site. Cela implique un engagement des opérateurs en charge des relogements dans la qualité de leur rencontre avec les ménages pour leur présenter les différentes possibilités qui s'offrent à eux.

- L'objectif de réinscrire les ménages en difficultés sociales dans une dynamique d'insertion

La CALL et ses partenaires s'engagent à mettre en place une Commission de relogement NPNRU

Assure une fonction ensemblière, de suivi des orientations de la CIL et d'animation de la stratégie de relogement à une échelle intercommunale, en articulation avec les comités de relogements de chaque projet (cf page 39)

Les mesures d'accompagnement de la politique intercommunale d'attribution

Article 7 « Clarifier les modes de fonctionnement des CAL et tendre vers une harmonisation des pratiques »

L'attribution des logements se décide de manière collégiale au sein de la commission d'attribution mise en place par chaque organisme HLM. La Loi Egalité et Citoyenneté donne au président de l'EPCI, compétent en matière de PLH, une voix prépondérante en cas d'égalité des voix en commission d'attribution logement et est membre de droit[4].

Depuis le début de l'année 2017, la CALL a pris l'initiative d'organiser une série de groupes de travail sur le fonctionnement de ces commissions d'attribution de logement. Ces groupes ont permis d'une part de réunir les différents acteurs des attributions de logements sociaux et d'analyser le fonctionnement actuel des CAL, mais également d'identifier des points de blocages rencontrés par les différentes parties prenantes. Ces échanges ont permis d'avancer dans la réflexion pour l'harmonisation des bonnes pratiques.

L'objectif est de donner aux commissions d'attribution de logement (CAL) une dimension intercommunale**.** Afin de favoriser cette dimension intercommunale et sans modifier profondément ni alourdir l'organisation des bailleurs, toujours dans le but de maintenir une bonne réactivité, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ne se substitue pas aux rôles des communes lors des CAL. Les communes restent responsables de leur propre politique d'attributions en compatibilité avec la politique intercommunale de la présente convention et les invite à se réapproprier cette instance de décision. La CALL se réserve, toutefois, l'opportunité d'intervenir dans certaines CAL si des décisions ne prenaient pas en compte l'intérêt collectif et les principes fixés dans la CIA. Ainsi, la CAL reste souveraine dans la décision d'attribution d'un logement social mais la nature des décisions que rend la CAL est orientée par la CIL.

Sur les secteurs identifiés comme très fragiles, proposer des candidats au profil « plus stable » : sur la base du ou des critères retenus. A l'inverse, sur les secteurs préservés, proposer des candidats au profil « moins stable » en étudiant les conditions d'attribution pour ne pas fragiliser le secteur. Il s'agit de respecter la logique de solidarité inter-bailleurs (les mutations pourront se faire d'un logement d'un bailleur vers un autre) et intercommunale.

<u>Points de Vigilance</u>

Il est nécessaire d'avoir une vigilance accrue concernant le profil des candidats à positionner dans ces secteurs fragilisés. En parallèle du processus d'attribution, il s'agit de mettre en place un accompagnement adapté aux ménages, dans un cadre partenarial entre l'ensemble des acteurs (bailleurs, travailleurs sociaux, communes, CCAS, Action Logement, associations). Enfin, pour les ménages en difficulté au moment de l'attribution et qui s'installent dans les résidences « préservées », afin de ne pas fragiliser l'ensemble

La CALL et ses partenaires s'engagent à partager et harmoniser les pratiques en Commission d'Attribution Logement, et à mettre en place un système d'alerte.

[4] En cas d'existence de création d'une Conférence Intercommunale du Logement et de signature du Plan Partenarial de Gestion de la Demande

Déclinaison opérationnelle pour les partenaires en vue d'harmoniser les pratiques en amont, pendant et après les CAL

En amont des CAL

La CALL et ses partenaires s'engagent à harmoniser la transmission d'informations aux membres de la CAL par un référentiel d'informations commun sur les caractéristiques des logements libérés et sur les candidatures proposées.

Les organismes de logement social, pour la plupart, disposent et transmettent ces informations au moyen d'outils maison. Il s'agira de veiller à ce que chaque partenaire en soit destinataire et que les informations transmises contiennent toutes les données utiles décrites ci-dessous.

Informations utiles :

- **Qualifier les caractéristiques des logements à attribuer, en présentant :** la localisation, la typologie, la surface habitable, le loyer et loyers annexes (s'ils existent, notamment ceux liés au stationnement), les charges, le niveau de performance énergétique, logement adapté PMR, le contingent mobilisé s'il existe, la nature (individuel ou collectif), la date de mise en location, le type de financement, le contexte du quartier ou de la résidence en termes d'équilibre de peuplement. Ces informations seront actualisées au fur et à mesure des libérations et des mises en service.

La CALL et ses partenaires s'engagent à améliorer la qualité de la concertation entre les réservataires et les bailleurs sociaux sur le choix des candidatures.

Les partenaires s'engagent sur la qualité de la concertation pour effectuer le choix des candidatures à présenter en CAL dans le but de créer les conditions d'objectivation du traitement de la demande.

Les candidatures présentées aux organismes de logement social en vue de leur passage en CAL seront issues :

- Du fichier unique de la demande à travers la sélection des organismes de logement social,
- Des communes au titre de leur connaissance fine du contexte local et de la gestion de proximité du contingent réservataire,
- Des réservataires au titre de leur droit de proposition de candidatures

Les partenaires s'engagent sur l'utilisation systématique du diagnostic en cas d'attribution d'un logement sur un secteur déterminé comme fragile.

Les partenaires s'engagent à harmoniser les délais d'envoi des informations sur les logements libérés

Les partenaires s'engagent à tendre vers une harmonisation des délais d'envoi sur les logements libérés aux réservataires afin que ces derniers disposent de suffisamment de temps pour positionner les candidats.

Les partenaires s'engagent à présenter le motif de priorité du demandeur et de son positionnement par rapport au quartile (ressources)

Les partenaires s'engagent, lors de l'examen des candidatures, à préciser le fait générateur du caractère prioritaire de la demande notamment les motifs et le niveau d'urgence du besoin de logement ainsi que, le cas échéant, la mobilisation des mesures d'accompagnement adéquates. Le respect de la confidentialité des débats en est la condition sine qua non.

Informations utiles :

- **Valoriser les candidatures en précisant à quel titre le ménage est prioritaire** : Droit Au Logement Opposable (DALO), Plan Départementale d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), Programme de Rénovation Urbaine (PRU), politiques communautaires, Action logement, politiques des villes, de l'organisme de logement social (mutation par exemple)…

- De plus, un certain nombre d'attributions relève du contingent préfectoral : le public DALO, les personnes sortant d'hébergement, les personnes exposées à des situations d'habitat indigne et les personnes prioritaires au titre des dispositions de l'article L441-1 du CCH.

Pendant les CAL

Les partenaires s'engagent à élaborer un bilan semestriel des attributions au regard des objectifs de la CIA

Les organismes de logement social communiquent sur leurs attributions grâce à un bilan régulier réalisé à minima une fois par semestre.

Pour effectuer des suivis plus détaillés, les partenaires auront recours aux informations disponibles dans le Système National d'Enregistrement (SNE) ou leurs bases de données.

Il s'agit également de se munir d'une grille simplifiée qui contient les éléments d'évaluation : (priorité des ménages, quartile, attribution et entrée effective dans le logement).

Les partenaires s'engagent à indiquer le contingent au titre duquel les logements sont attribués (pour respecter au mieux la mobilisation des différents contingents)

Les partenaires s'engagent à indiquer le contingent au titre duquel le logement est attribué pour chaque attribution. Il s'agit de veiller à respecter au mieux la mobilisation des différents contingents à hauteur des contractualisations existantes.

Pour chaque attribution, indication du contingent au titre duquel le logement est attribué :

- Préfectoral : convention cadre signée entre l'Etat et l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts de France (ménages relevant des publics prioritaires au titre de l'article L441-1 du CCH) à laquelle s'ajoute une convention par bailleur avec des objectifs territorialisés à l'arrondissement, fonctionnaires d'Etat.
- Communautaire : ménages éligibles à l'accord collectif intercommunal et les candidatures proposées par les communes hors CALL.
- Action Logement : salariés d'entreprises cotisantes, sortants d'hébergement (DALO-PDALPD) salariés ou demandeurs d'emploi ou insertion professionnelle dans le cadre d'accord sur le traitement des publics prioritaires.
- Contingent négocié par certaines communes en échange de subventions spécifiques.

Après les CAL

Les partenaires s'engagent à transmettre systématiquement les informations sur les décisions de la CAL

Pour améliorer le suivi des décisions de la CAL, les partenaires s'engagent à transmettre le procès-verbal de la séance et les informations utiles sur les attributions réalisées aux membres de la CAL et aux réservataires précisant les éléments suivants :

- La liste des présents en CAL,
- La liste des logements à attribuer,
- La liste des titulaires et des suppléants avec propositions d'attribution,
- Les contingents mobilisés,
- Les motifs des refus de la CAL.

Le procès-verbal est transmis aux partenaires accompagné des informations utiles sur les attributions réalisées, celles-ci permettant de porter à connaissance l'ensemble des informations ci-dessus.

Les partenaires s'engagent à compléter la grille sur l'acceptation (entrée dans les lieux) des candidats positionnés et de transmettre cette grille à l'ensemble des réservataires.

Article 8 « Actionner les autres leviers participant au rééquilibrage du territoire »

L'équilibre des territoires doit s'appuyer sur de nombreuses actions complémentaires qui ont toutes pour objectif d'améliorer la situation des secteurs fragilisés et de mieux équilibrer les territoires. La production de logements, la réhabilitation de certaines résidences, les actions de gestion urbaine de proximité, le renouvellement urbain ou bien encore les actions de lutte contre la pauvreté ou pour l'insertion professionnelle sont autant de politiques publiques qui ont un impact fort sur la structure et l'occupation du parc social. En matière de correction des équilibres sociaux, elles sont autant de leviers nécessaires à activer.

Des actions sur l'offre (à développer et existante)

Au-delà des principes et objectifs en matière de rééquilibrage de peuplement, il est nécessaire d'agir sur la structure de l'offre, le bâti et la programmation.

Un effort significatif a été fait ces dernières années et les communes prennent désormais conscience de la nécessité de produire du logement social pour répondre aux besoins locaux et pour rééquilibrer l'offre sociale à l'échelle de l'agglomération. Ainsi l'effort doit être poursuivi et toutes les communes doivent participer, à leur échelle, au rééquilibrage territorial de l'offre sociale, ce qui passera par l'atteinte des objectifs PLH. Ces objectifs devront être appliqués avec une vigilance concernant la répartition des financements.

La CALL et les partenaires s'engagent à localiser la production neuve sur les secteurs peu pourvus pour tendre vers un rééquilibre de l'offre

Il s'agira de limiter la tendance observée concernant les parcours résidentiels ascendants, qui se font souvent en dehors des QPV. La programmation neuve hors QPV devra rendre possible les mobilités résidentielles sans mettre à mal l'équilibre de peuplement, c'est-à-dire en évitant le départ des ménages solvables des quartiers moins attractifs.

La construction de logements aux loyers les plus bas devra donc s'orienter en dehors de ces quartiers. Cette programmation « très sociale » devra se faire de manière diffuse au sein des différentes opérations, afin de ne pas « déplacer » les poches de pauvreté. A l'inverse, la programmation neuve dans les QPV devra cibler les ménages plus solvables au travers d'opérations mixtes.

La politique d'amélioration de l'habitat social s'inscrit pleinement pour éviter ce déclassement : restauration de l'attractivité, revalorisation patrimoniale et du cadre de vie, maintien de l'accessibilité aux ménages modestes, introduction de plus de mixité, adaptation du bâti aux évolutions sociodémographiques et aux usages, transition énergétique et amélioration de la gestion.

La CALL et les partenaires s'engagent à éviter le déclassement de l'offre existante par la production neuve

Une production qui devra répondre à la demande et assurer leur remplissage. Les refus et leurs motifs seront également à étudier.

Enfin, il s'agira de répondre à une demande aux ressources de plus en plus faibles, en favorisant la construction de logement à bas loyer, tout en portant une vigilance sur les charges afférentes au loyer. La répartition par typologies devra également être programmée en fonction de la demande.

La CALL et les partenaires s'engagent à mieux adapter l'offre à la demande dans le neuf et dans l'existant

Des actions sur la gestion de proximité

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est une réponse qualitative que les pouvoirs publics, les villes et les bailleurs sociaux apportent aux attentes de la population, par une démarche dynamique intégrant leur participation active.
Cette approche fondée sur une amélioration de la gestion des services et des équipements doit permettre :

- ⇨ L'amélioration du parc de logements et de l'environnement (confortement de l'offre en équipements, image, …)
- ⇨ L'accompagnement des situations les plus complexes à l'échelle de l'immeuble
- ⇨ La mise en place des actions de proximité qui améliore le quotidien des locataires, des habitants, la gestion des déchets, du cadre de vie.

La CALL et les partenaires s'engagent à traiter les dysfonctionnements des quartiers moins attractifs

Des actions sur la communication

Les QPV font l'objet d'une mauvaise perception de la population n'y habite pas mais le nombre de demande de mutation n'y est généralement pas plus important. Ce constat implique la nécessité de communiquer sur les atouts de ces quartiers, notamment auprès des publics ciblés pour un rééquilibrage territorial. Plus qu'un besoin d'investissement financier, c'est aussi par la promotion pour une meilleure image que ces quartiers retrouveront un attrait, ce qui passe par une sensibilisation aux atouts jusqu'alors peu valorisés. Il s'agit également de diffuser cette communication auprès des demandeurs, via les lieux d'enregistrement de la demande et les communes lorsqu'elles les reçoivent. Cette communication doit passer par différents biais, en premier lieu les lieux d'enregistrement de la demande et les communes afin de cibler les demandeurs « à la source ». En effet , l'objectif est d'élargir la communication auprès de demandeurs moins habituels (salariés en mutation professionnelle, jeunes, personnes âgées…).

La simplification des démarches associée à une communication ciblée devra permettre d'orienter un public plus diversifié vers le parc social: salariés en mutation professionnelle, jeunes, personnes âgées. En définitive, un public qui fait moins systématiquement le choix de demander un logement social, du fait de la longueur des délais, mais aussi d'une mauvaise information sur les démarches ou sur les plafonds de ressources. L'objectif est aussi de limiter les refus des demandeurs dont le profil permettrait d'apporter plus de mixité sociale ou intergénérationnelle sur les quartiers moins attractifs.

La CALL et les partenaires s'engagent à développer une communication positive sur les QPV

Les modalités de mise en œuvre de la convention

Article 9 « Organiser le pilotage et le suivi de la convention intercommunale des attributions »

La présente convention a pour objet de définir les orientations communes de l'ensemble des partenaires de l'habitat de la CALL pour conforter la mixité sociale dans le parc social, ceci afin d'éviter une spécialisation de certains territoires.

L'échelon intercommunal a été désigné comme compétent pour animer et piloter une politique territoriale d'attribution de manière récente. Cette compétence suppose :

- De produire des éléments de connaissance de l'offre, de la demande, des attributions, à l'échelle intercommunale, communale et par quartier
- De mobiliser l'ensemble des acteurs du champ de l'habitat pour une lecture partagée des enjeux et une co-construction des solutions applicables sur le territoire intercommunal. La CALL a en effet fait le choix de prendre appui sur les différentes approches et compétences des acteurs présents sur son territoire et de se positionner en animation du travail partenarial. La participation active de tous est à souligner et conforte la CALL dans sa volonté de poursuivre le travail collectif dans le respect des spécificités de chacun et la recherche des intérêts communs, avec l'ambition partagée d'une « montée en compétence collective ».

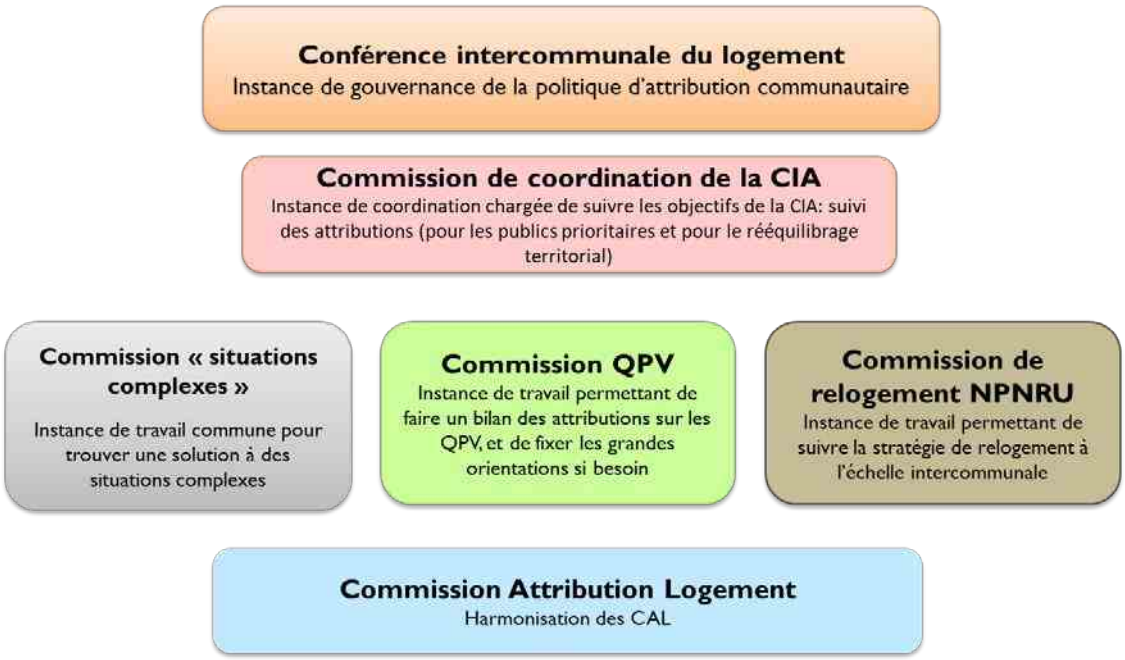
L'atteinte de ces objectifs se veut progressive, s'inscrit dans une démarche de travail partenariale et partagée. L'année 2019 constituera une année « test » qui permettra d'évaluer les objectifs fixés, les moyens mis en œuvre et les outils et leviers à développer, ainsi que les points de blocage que pourraient rencontrer certains acteurs dans l'atteinte de ces objectifs.

La Convention intercommunale d'attribution de la CALL est donc conçue comme une feuille de route partenariale, permettant d'affiner les stratégies de peuplement au fur et à mesure que les acteurs acquièrent et partagent une meilleure connaissance de la situation actuelle et des leviers possibles.

Sa mise en place opérationnelle passe par l'organisation d'un certain nombre d'instance de pilotage, de commissions techniques ou de suivi à l'échelle communautaire.

Organisation et gouvernance de la CIA

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assurera un rôle de pilotage, d'animation partenariale et de suivi de la mise en œuvre des orientations et objectifs en matière d'attributions.



Conférence Intercommunale du Logement : l'instance de pilotage de la politique d'attributions

La présente Convention Intercommunale d'Attribution est mise en œuvre dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
En tant qu'instance de gouvernance de la politique d'attributions communautaire, la Conférence Intercommunale du Logement est chargée d'élaborer les orientations stratégiques en matière d'attributions et de mutations dans le parc social de l'agglomération.
Co-présidée par le Président de la CALL et le Préfet, la Conférence Intercommunale du Logement est composée de trois collèges : le collège des représentants des collectivités territoriales, le collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions et le collège des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.
La CIL se réunit au moins deux fois par an sous sa forme plénière et sous une forme resserrée. Elle peut également se réunir plus régulièrement en fonction de l'actualité du territoire.
Elle vise à assurer le suivi :

- de la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information des Demandeurs et son évaluation lors du bilan triennal.
- de la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution.

La commission de coordination de la CIA

La loi Egalité et Citoyenneté prévoit la création d'une commission de coordination, présidée par le président de la CALL. La Convention Intercommunale d'Attribution prévoit le suivi des attributions effectives et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs en faveur des publics prioritaires.
Cette commission de coordination correspond à l'instance « technique » de suivi et d'évaluation émanant de la CIL et est créée sous le pilotage de la CALL. Cette instance, qui se réunira une fois par trimestre aura vocation à :

- Evaluer l'atteinte des objectifs concernant les attributions aux ménages prioritaires et le rééquilibrage territorial ainsi que les freins et opportunités qui ont influencé ces résultats ;
- Mettre en évidence des difficultés particulières d'application de l'accord collectif,
- Préconiser des mesures éventuelles à prendre pour améliorer le dispositif.
- Préparer le rendu en Conférence Intercommunale du Logement

Modalités de fonctionnement de cette commission :

- Pilote / Coordinateur : Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- Membres : représentants de la CALL représentant de l'Etat, représentant de chaque bailleur social, Action Logement, Conseil départemental.
- Fréquence : la commission se réunira 1 fois par trimestre

Des commissions inter-QPV

La loi Egalité et Citoyenneté prévoit la création d'une commission dans chaque QPV afin de désigner, d'un commun accord, les candidats pour l'attribution des logements disponibles[5]. Elle ne se substitue pas à la décision prise par la CAL. Les partenaires de la CIL de la CALL ne souhaitent pas créer 21 commissions mais optent pour une commission inter QPV dans la mesure où :

- Il n'y a en général qu'un candidat à proposer lorsqu'un logement se libère
- Ce type de commission contribuerait à alourdir le processus d'attribution qui doit rester très réactif pour éviter le développement de la vacance
- La possibilité d'organiser un tel nombre de commission ne semble pas réalisable d'un point de vue logistique

Cette commission inter-QPV n'aura pas la fonction de désigner des candidats mais son objectif consistera à:

- Faire un bilan des attributions sur les QPV, évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans la CIA, identifier les points de blocage.
- La commission préconisera des orientations générales pour les attributions pour certaines résidences et par quartier en fonction de la fragilité de l'occupation sociale constatée selon le diagnostic

Fonctionnement

- Dans un premier temps raccordement de cette commission avec celle de coordination de la CIA
- Les bailleurs remonteront les informations en amont de ces commissions à la CALL pour alimenter les échanges.

[5] Le projet de la loi ELAN prévoit la suppression de la commission QPV obligatoire

L'objectif de cette commission sera de :

- Faire un bilan des attributions sur ces quartiers, évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans la CIA, identifier les points de blocage ;
- Identifier des problématiques éventuelles et points de blocage dans la mise en œuvre des objectifs afin de préconiser des orientations générales pour qu'elles soient prises en compte dans les Commissions d'Attribution des Logements de chacun des bailleurs,
- Actualiser le travail de cartographie des fragilités (sur la base du travail réalisé dans le cadre de la CIA) – ce travail sera à l'ordre du jour de ces commissions tous les trois ans,

Modalités de fonctionnement de cette commission

- Pilote / Coordinateur : Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- Membres : représentants de la CALL, communes concernées, représentant de l'Etat, représentant de chaque bailleur social (équipe de terrain) et Action Logement, Conseil départemental
- Fréquence : une fois par trimestre, avec la possibilité de se caler sur la commission de coordination.
- Les bailleurs remonteront les informations en amont de ces commissions à la CALL pour alimenter les échanges.

L'instance chargée d'examiner les situations complexes

Conformément au Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs, et étant donné la faible tension sur le marché locatif social et le niveau de satisfaction globalement élevé de l'ensemble des catégories de demandeurs, y compris de ceux pouvant relever des catégories prioritaires, les partenaires ont convenu de s'adosser sur les dispositifs existants d'accompagnement des ménages en difficulté dans le cadre du PDALHPD, de manière à ne pas rendre nécessaire la mise en place d'une instance communautaire complémentaire.

La commission de relogement NPNRU

Compte tenu du grand nombre de relogement prévu par les opérations NPNRU du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la possibilité de la création d'une commission dédiée à ce relogement a été évoquée. Cette commission assura une fonction ensemblière, de suivi des orientations de la CIL et d'animation de la stratégie de relogement à une échelle intercommunale, en articulation avec les comités de relogements de chaque projet ».

L'objectif de cette commission sera de :

Suivre l'avancée des relogements et le respect des engagements pris :

- Identification des relogements plus complexes
- Mutualiser les solutions à l'échelle intercommunale
- Insister sur la notion de parcours résidentiel du locataire

Modalités de fonctionnement de cette commission

Cette commission s'organisera sous forme d'une réunion partenariale. Elle pourra avoir lieu une fois par trimestre ou à échéance variée en fonction de l'actualité sur le territoire. En parallèle des ateliers

de relogement plus opérationnels. Cette commission aura la possibilité, selon les besoins et l'actualité des opérations en cours de se « greffer » à une autre commission de coordination de la CIA, afin de faire le point sur les situations compliquées dans le cadre des relogements NPNRU.

- Pilote / Coordinateur : Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- Membres : Représentants de l'Etat, maire des communes, représentant de chaque bailleur social, Porteurs de projets etc..

Article 10 « Analyser, évaluer, réorienter : un observatoire au service de la mise en œuvre de la CIA »

Afin de réaliser un bilan des attributions, les réservataires s'engagent à permettre un suivi des caractéristiques des attributaires de manière semestrielle à la CALL. Le suivi des attributions réalisées sur l'ensemble du territoire (communes, quartiers et résidences) permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs et ses effets en matière d'équilibre territorial :

- La répartition des attributions suivies de baux signés pour les objectifs d'accueil des ménages du 1er quartile (et relogés dans le cadre d'une opération de renouvelle urbain) hors QPV
- La répartition des attributions de baux signés prononcés pour les objectifs d'accueil des ménages des quartiles 2, 3 et 4ème quartile en QPV.
- La contribution de chacun des réservataires dans l'accueil des ménages prioritaires

Il s'agit de s'assurer que la CALL puisse avoir facilement accès à ces informations pour la réalisation de bilans, car ces dernières sont issues de bases de données différentes. Une partie de ces données sera collectée régulièrement (notamment lors du bilan trimestriel de la commission de coordination de la CIA). Ces éléments permettront d'alimenter les instances mises en place dans le cadre de la CIA (Conférence Intercommunale du Logement, commission de coordination de la CIA).

La CALL et les partenaires s'engagent à mobiliser des sources statistiques pour alimenter les différentes instances

Au travers de l'exploitation des enquêtes « Occupation du Parc Social » et « Répertoire du Parc Locatif Social » complétée par une approche qualitative dans le cadre des commissions de suivi avec les partenaires.

La CALL et les partenaires s'engagent à actualiser les données des fragilités sur le parc locatif social pour mesurer les évolutions

L'USH des Hauts-de-France et l'ensemble des bailleurs s'engagent à transmettre à la CALL les données présentées tous les trois ans, à travers une convention.

L'objectif pour la CALL consiste à pérenniser le travail initié dans la CIA afin de mesurer l'évolution de la fragilité sociale des quartiers (QPV et hors QPV) et communes de l'agglomération dans le temps et d'évaluer l'efficacité des actions de rééquilibrage entreprises en matière de peuplement. Il s'agira d'actualiser les tableaux avec les indices et la matrice générale de l'étude pour permettre de révéler l'amélioration ou la détérioration des scores et indices de fragilité.

L'observatoire sera créé par l'Agence d'Urbanisme, la rédaction d'une convention sera nécessaire afin de disposer de toutes les données.

Les signataires s'engagent à faire procéder à l'évaluation du parc locatif social afin d'apprécier l'évolution du degré de fragilité des communes, quartiers et résidences mis en lumière en 2018.

Animation des Commissions

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en tant que chef de file, est garante de l'animation, des différentes instances mises en place dans le cadre de la CIA.

Durée de la Convention Intercommunale d'Attribution

La Convention Intercommunale d'Attribution est élaborée pour une durée de 6 ans

Engagements

Objectifs annuels quantifiés et territorialisés, par bailleur

L'ensemble des signataires s'engagent dans l'atteinte de ces objectifs. Le respect de ces engagements fait l'objet d'une évaluation annuelle présentée en CIL

Objectifs synthétique

Attribution de logements	Pas de Calais Habitat	Maisons et Cités	SIA Habitat	Action-Logement	Le département	Les communes
Demandeurs à bas revenu (1er quartile)	25% des attributions hors quartiers fragiles*	25% des attributions hors quartiers fragiles*	25% des attributions hors quartiers fragiles*	Contribution à l'atteinte de 25% des attributions hors quartiers fragiles*		
Publics prioritaires (CCH L. 441-1)	25% des attributions hors quartiers fragiles			25% des attributions effectuées sur le contingent de réservation	25% des attributions effectuées sur le contingent de réservation	25% des attributions effectuées sur le contingent de réservation
Demandeur autre : 2ème, 3ème et 4ème quartile	50% des attributions en quartiers fragiles	50% des attributions en quartiers fragiles	50% des attributions en quartiers fragiles	Contribution à l'atteinte de 50% des attributions en quartiers fragiles		

* attributions suivies de baux signés

Objectifs en volume sur la base des attributions de 2017 (Source SNE)

	Maisons et Cités		Pas-de-Calais Habitat		SIA Habitat	
	Total attributions sur 2017					
	QPV	Hors QPV	QPV	Hors QPV	QPV	Hors QPV
	491	911	487	471	267	568
Demandeurs à bas revenu (1er quartile) hors QPV		Au minimum, 55 attributions hors QPV à des ménages à bas revenu		Au minimum, 14 attributions hors QPV à des ménages à bas revenu		Au minimum, 87 attributions hors QPVà des ménages à bas revenu
Demandeur autre : 2ème, 3ème et 4ème quartile en QPV						

Il est attendu une atteinte progressive de cet objectif des 25% d'attributions hors QPV aux ménages du 1er quartile comme suit :

Echéancier d'atteinte de l'objectif des 25% d'attributions hors QPV aux ménages du 1er quartile			
2018	2019	2020	2021
19%	21%	23%	25%

Ce calendrier a été défini en tenant compte du :

- taux de rotation moyen constaté dans les Résidences hors QPV
- nombre d'attributions annuelles moyennes dans ces Résidences
- nombre d'attributions annuelles moyennes dans ces Résidences aux ménages relevant du 1er quartile

Il a été retenu que 22% de ce volume potentiel d'attributions annuel serait dédié à ces ménages.

Engagement sur l'actualisation des fragilités sur le parc locatif social pour mesurer les évolutions

L'USH des Hauts-de-France s'engage à récolter les données nécessaires à l'actualisation de l'indice de fragilité global à l'échelle des résidences, tous les trois ans.

L'objectif pour la CALL consiste à pérenniser le travail initié dans la CIA afin de mesurer l'évolution de la fragilité sociale des quartiers et communes de l'agglomération dans le temps et d'évaluer l'efficacité des actions de rééquilibrage entreprises en matière de peuplement.

Les signataires s'engagent à faire procéder à l'évaluation du parc locatif social afin d'apprécier l'évolution du degré de fragilité des communes, quartiers et résidences mis en lumière en 2018.

Annexes

Annexe 1 : Diagnostic du fonctionnement du parc locatif social de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin a souhaité réaliser un diagnostic territorialisé de peuplement de son parc public. En effet, pour mesurer les évolutions à venir en matière de peuplement grâce à la mise en place d'une politique concertée, il est nécessaire de disposer d'une connaissance fine de la situation dès le début du travail partenarial pour un meilleur équilibre de peuplement au sein du parc social, que celui-ci soit compris ou non dans un QPV.

Diagnostic en matière de peuplement et d'équilibre territorial

Préalable à la future Convention Intercommunale d'Attribution

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

1. Les sources et les échelles territoriales

Le diagnostic territorial en matière de peuplement à l'échelle de la CALL est basé sur un travail statistique issu principalement de l'exploitation de 3 sources :

- Occupation du Parc Social (OPS) au 1er janvier 2017 pour ce qui concerne le peuplement du parc locatif public ;
- Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 1/1/2016 pour ce qui attrait à l'offre de logements.
- Système National d'Enregistrement (SNE) au 1er janvier 2017 pour ce qui concerne les flux dans le parc social (demandes et attributions)

L'Union Sociale pour l'Habitat des Hauts-de-France a entrepris avec les bailleurs un travail de qualification du parc et de son occupation à une échelle fine. Ainsi, la collecte d'information à l'échelle des logements/groupes a été mise en œuvre afin de disposer d'un état des lieux fin du parc social. L'Union Sociale pour l'Habitat des Hauts-de-France nous a transmis leur base consolidée afin de produire le diagnostic sur le territoire de la CALL.

Les données ont été analysées à l'échelle de l'agglomération, des communes mais également des 21 quartiers QPV hors QPV (de façon consolidée).

Enfin, ce travail de diagnostic est décliné à l'échelle de la résidence (de plus de 20 logements) pour l'ensemble du territoire communautaire.

Afin de gagner en lisibilité, les principaux indicateurs des données statistiques ont été cartographiés. En outre, des indices de vigilance « statistiques » ont été constitués pour synthétiser l'information et permettre de situer plus aisément les territoires les uns par rapport aux autres en termes de « fragilités ».

Cette analyse statistique a ensuite été confrontée à la vision des acteurs de l'habitat et des élus du territoire. Leur contribution a permis d'identifier plus finement les dysfonctionnements lorsque des difficultés ont, ou non, été identifiées statistiquement. Les acteurs rencontrés sont les principaux bailleurs. Les élus ont quant à eux été rencontrés par le biais de deux groupes de travail constitués comme il suit :

- Les communes sans QPV et communes avec QPV mais taux de LLS inférieur à 50% (14 communes)
- Les communes avec QPV et taux de LLS de près de 50% et plus (9 communes) ;
- Les communes « rurales » (13 communes)

Le parc de logements sociaux de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et le profil des locataires

1. Caractéristiques et indicateurs de gestion

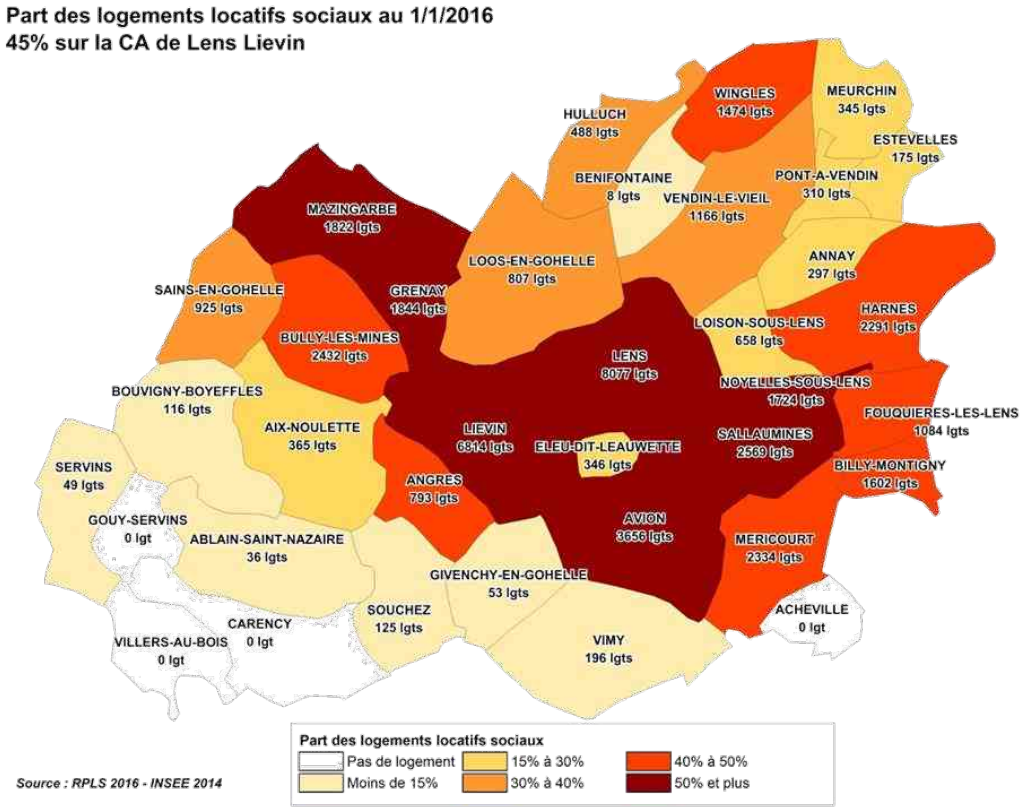
De grandes inégalités entre les communes et les quartiers

Le parc de logements de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin est composé de 45% de logements locatifs sociaux, soit environ 44 981 logements familiaux (Insee 2014) 6. Ce parc est inégalement réparti avec une concentration de l'offre sur certaines communes du centre de l'agglomération. Rien que les parcs des villes de Lens, Liévin et Avion concentrent 45% des logements sociaux de l'agglomération (soit respectivement 8 077, 6 814 et 3 656 logements sociaux). D'autres communes regroupent une majorité de logements sociaux au sein de leur parc. Ces communes sont Grenay (69% de LLS), Sallaumines (65% de LLS) et Mazingarbe (59% de LLS). Au total 10 communes de l'agglomération possèdent moins de 15% de logements sociaux dont 4 qui n'en possèdent pas du tout.

D'après RPLS 2016						
Comunes	INSEE RP 2014	LLS (loué ou proposé à la location mais vacant)	Ayant droit	LLS Vide (vacance technique)	LLS+ayant droit+LLS vide	Part LLS+ayant droit+LLS vide
Acheville	244	0	0	0	0	0%
Carency	286	0	0	0	0	0%
Gouy-Servins	130	0	0	0	0	0%
Villers-au-Bois	202	0	0	0	0	0%
Bénifontaine	149	7	1	0	8	5%
Ablain-Saint-Nazaire	731	36	0	0	36	5%
Servins	388	49	0	0	49	13%
Givenchy-en-Gohelle	792	52	1	1	54	7%
Bouvigny-Boyeffles	942	105	11	6	122	13%
Souchez	1 067	124	1	0	125	12%
Estevelles	731	141	34	5	180	25%
Vimy	1 800	188	8	2	198	11%
Pont-à-Vendin	1 198	295	15	6	316	26%
Annay	1 673	297		29	326	19%
Éleu-dit-Leauwette	1 198	317	29	12	358	30%
Meurchin	1 501	336	9	4	349	23%
Aix-Noulette	1 576	353	12	9	374	24%
Hulluch	1 292	416	72	9	497	38%
Loison-sous-Lens	2 202	637	21	7	665	30%
Angres	1 767	705	88	15	808	46%
Loos-en-Gohelle	2 622	791	16	25	832	32%
Sains-en-Gohelle	2 497	840	85	46	971	39%
Fouquières-lès-Lens	2 414	843	241	116	1 200	50%
Vendin-le-Vieil	2 984	1 054	112	28	1 194	40%
Noyelles-sous-Lens	2 951	1 243	481	205	1 929	65%
Wingles	3 366	1 347	127	79	1 553	46%
Billy-Montigny	3 356	1 430	172	62	1 664	50%
Grenay	2 674	1 592	252	50	1 894	71%
Mazingarbe	3 103	1 615	207	177	1 999	64%
Harnes	5 078	1 873	418	102	2 393	47%
Sallaumines	3 948	2 134	435	251	2 820	71%
Méricourt	4 736	2 138	196	150	2 484	52%
Bully-les-Mines	5 145	2 160	272	126	2 558	50%
Avion	7 283	3 232	424	380	4 036	55%
Liévin	12 787	6 106	708	323	7 137	56%
Lens	14 056	6 973	1 104	1 087	9 164	65%
Total général	**98 007**	**39 429**	**5 552**	**3 312**	**48 293**	**49%**

La part du parc minier est importante sur certaines communes, il atteint 28% pour la commune de Sallaumines. Cette part des ayants droit sur le volume total de logements locatifs sociaux est généralement comprise entre 10 et 15% sur les communes les plus dotées en logements sociaux.

[6] Source RPLS, ces données comprennent les ayants-droits



18 639 logements locatifs sociaux sont situés en QPV, soit près de 41% du parc de l'agglomération. Ils se répartissent en 21 quartiers sur 19 communes de la manière suivante :

Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville	Nombre de LLS
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	2439
Grande Résidence	2124
Les Hauts De Liévin - Rés. Des Provinces - Cités 9-9b	1684
République - Cité 4	1540
Cité 5 - Cité 11	1272
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	1230
Cité Des Brebis	810
Blum - Salengro - 109	807
Cité Bellevue	774
Cité Des Taberneaux	685
Quartier Du Maroc - La Canche	661
Sellier Cité 4	648
Camus	595
Cité Du Transvaal - Centre	567
Cité 12-14	537
Cité 10	528
3 Cités	443
Quartier du 3/15	390
Languedoc - Cité 10	353
Cité 2	348
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	204
Total général	**18639**
%	**41%**

(Source : OPS 2016).

Les questions d'équilibre de peuplement et de mixité sociale sont particulièrement sensibles sur le territoire. Le territoire de la CALL regroupe un nombre important de logements locatifs sociaux. Ce parc est inégalement réparti à l'échelle communautaire et se concentre sur certaines communes du cœur urbain et sur les 21 quartiers en QPV.

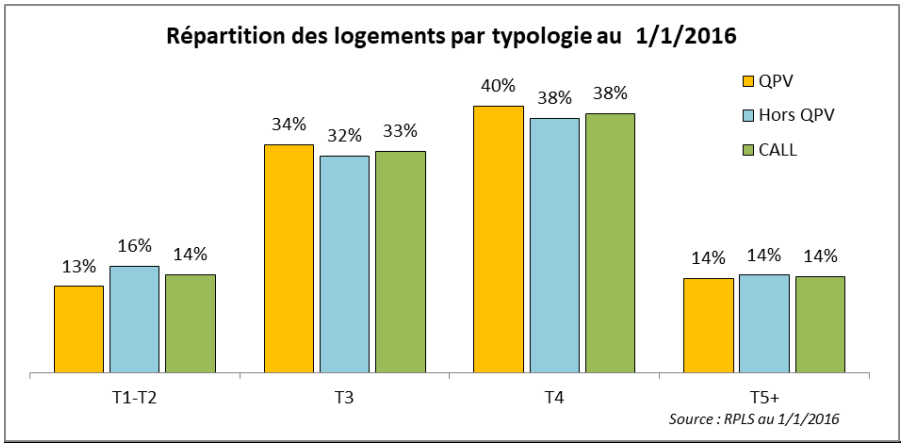
3 bailleurs détiennent la quasi intégralité du parc

Trois bailleurs sociaux principaux sont présents sur le territoire et se partagent la majorité du parc locatif social. Le plus important, Maisons et Cités, gère 47% de ce parc soit 21 180 logements. Deux autres bailleurs sociaux sont également présents: Pas-de-Calais Habitat qui détient 21% du parc, soit 9 714 logements et SIA Habitat qui détient quant à lui 20% du parc de logement social, soit 8 839 logements.

Une faible représentation des petites typologies de logement

En ce qui concerne la composition des logements du parc social, elle est relativement similaire entre les territoires en et hors QPV. Les logements de taille moyenne (T3-T4) représentent à l'échelle de la Communauté d'Agglomération 71% du parc de logements sociaux. A l'inverse, seul un peu plus d'un logement social sur dix est une petite typologie. Ce constat est à mettre en perspective avec la composition historique du logement minier, très présent sur le territoire de l'agglomération. Ces cités minières sont constituées de petites maisons, initialement conçues pour accueillir les mineurs et leurs familles.

Cette composition du parc pose la question du profil de ménage de demandeur qu'il est possible de loger à l'échelle de l'agglomération. En effet, les profils plus familiaux ont alors plus de possibilités pour trouver un logement que les ménages composés d'une seule personne.



Une mobilité légèrement moins élevée en QPV

En 2016, environ 3 725 attributions ont été réalisées à l'échelle de la CALL. La mobilité observée sur le parc locatif social de l'agglomération est similaire au regard de la moyenne nationale. Elle est, cependant, légèrement plus faible à celle observée à l'échelle départementale.

9% de mobilité dans le parc social de la CALL contre 9,5% à l'échelle nationale, 10,3% dans le département du Pas-de-Calais (source : données OPS 2016)

Le taux de rotation dans le parc public est particulièrement élevé sur certaines communes bien dotées en logements sociaux.

Billy – Montigny (12%) soit 182 attributions

Mazingarbe (12%) soit 80 attributions

Eleu dit Leauwette (10%) soit 31 attributions

Le taux de mobilité est légèrement moins important sur les quartiers en QPV que sur ceux situés hors QPV.

8% de mobilité en QPV (soit 1614 attributions), contre 10% hors QPV (soit 2111 attributions).

Environ 43% des attributions ont été réalisées en QPV, qui correspond à une part équivalente au poids des QPV dans l'ensemble du parc de l'agglomération.

Parmi les 19 quartiers QPV, 3 ont une forte rotation dans leur parc.

13% pour le QPV « Cité des Taberneaux » – 80 attributions (contre 9% en moyenne sur la CALL)

12% pour le QPV « Cité 12-14 » (143 attributions)

12% pour le QPV « Cité du Transvaal - centre » (65 attributions)

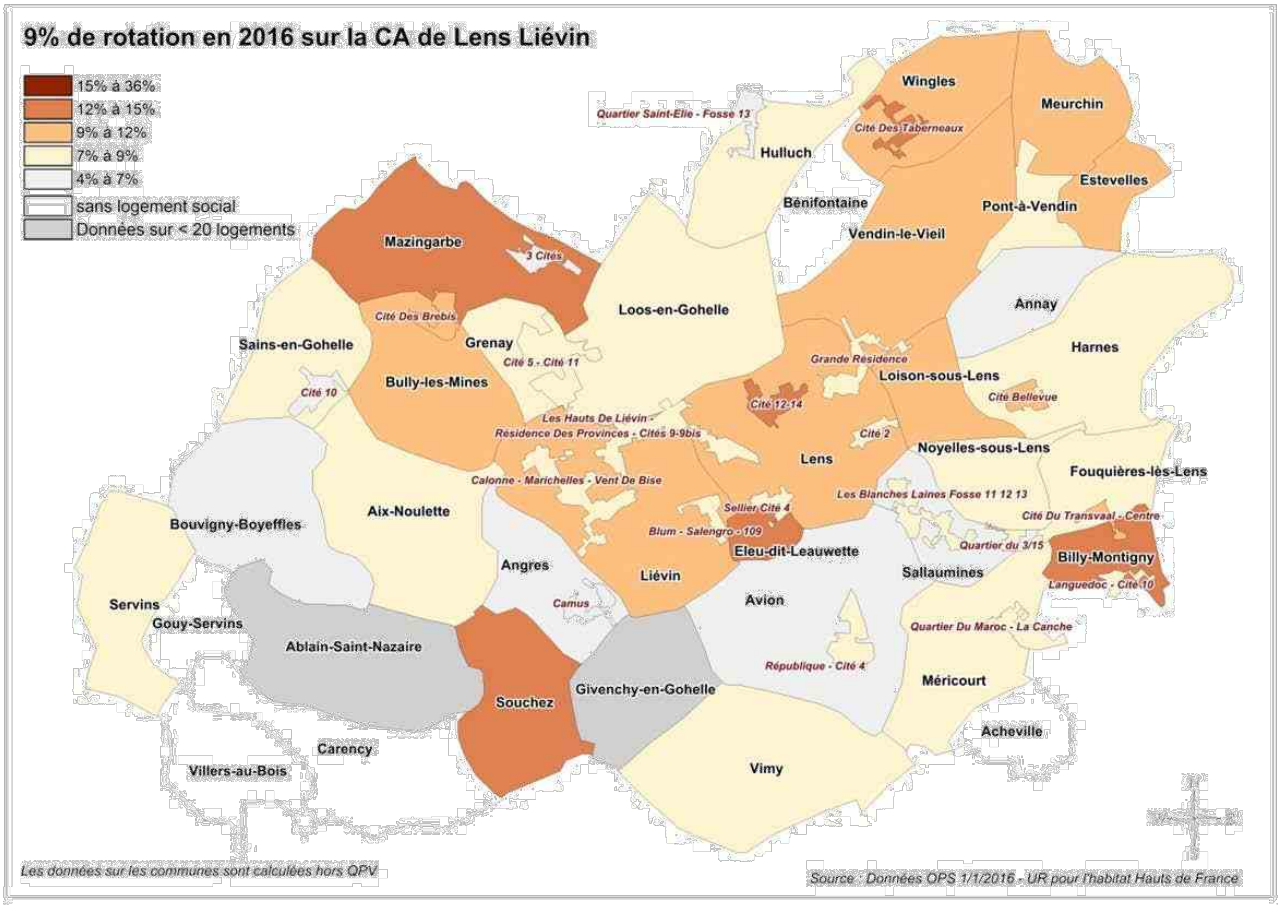
A l'inverse, la mobilité est nettement plus faible sur 2 QPV.

6% sur le QPV « Quartier Saint-Elie - Fosse 13» -(16 attributions)

5% sur le QPV «3 cités » – (3 attributions)

Toutes les communes qui disposent de quartiers en QPV ont une mobilité plus faible sur leur quartier qu'en dehors, à l'exception du quartier « 3 cités » à Mazingarbe, du quartier « Languedoc-cité 10 » à Billy Montigny et du quartier « Saint Ellie-Fosse 13 » à Hulluch où les niveaux sont soit équivalents soit plus faibles.
Le faible taux de mobilité qui peut être observé sur la CALL correspond à deux réalités différentes :

- Sur une commune comme Bouvigny-Boyeffles (taux de mobilité de 4%), commune rurale et préservée, cela correspond à une aspiration résidentielle des ménages qui n'ont pas vocation à être mobiles ;
- A l'inverse, sur des quartiers comme «3 cités » à Mazingarbe, cela peut traduire un phénomène de ménages « captifs » dans leur logement.


9% de rotation en 2016 sur la CA de Lens Liévin
15% à 36%
12% à 15%
9% à 12%
7% à 9%
4% à 7%
sans logement social
Données sur < 20 logements
Wingles
Meurchin
Quartier Saint-Elie - Fosse 13
Cité Des Taberneaux
Hulluch
Estevelles
Bénifontaine
Pont-à-Vendin
Vendin-le-Vieil
Mazingarbe
3 Cités
Annay
Loos-en-Gohelle
Cité Des Brebis
Sains-en-Gohelle
Grenay
Harnes
Cité 5 - Cité 11
Grande Résidence
Loison-sous-Lens
Bully-les-Mines
Cité 10
Cité 12-14
Cité Bellevue
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis
Cité 2
Noyelles-sous-Lens
Lens
Fouquières-lès-Lens
Calonne - Marichelles - Vent De Bise
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13
Aix-Noulette
Sellier Cité 4
Cité Du Transvaal - Centre
Bouvigny-Boyeffles
Blum - Salengro - 109
Quartier du 3/15
Eleu-dit-Leauwette
Billy-Montigny
Angres
Liévin
Sallaumines
Languedoc - Cité 10
Servins
Camus
Avion
Gouy-Servins
Quartier Du Maroc - La Canche
Ablain-Saint-Nazaire
République - Cité 4
Méricourt
Souchez
Givenchy-en-Gohelle
Acheville
Carency
Vimy
Villers-au-Bois
Les données sur les communes sont calculées hors QPV
Source : Données OPS 1/1/2016 - UR pour l'habitat Hauts de France

Une vacance limitée sur la CALL[7]

Avec 1313 logements vacants, le taux de vacance commerciale est relativement faible sur la CALL (3% en 2016, source RPLS 2016). Les différents entretiens ont montré qu'en revanche la vacance non commerciale à l'échelle de la CALL est plus élevée, ce qui illustre la faible tension du marché et les difficultés de mise en location.

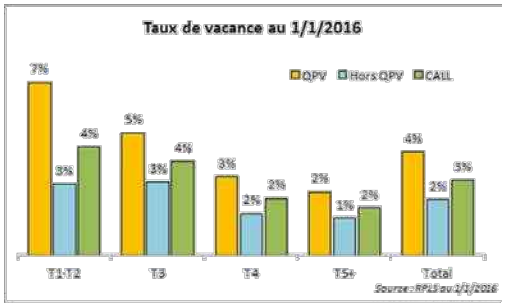
Ablain-Saint-Nazaire et Pont-à-Vendin se démarquent avec des taux de vacance élevés respectivement 5 et 9%), mais avec un volume très faible (respectivement 3 et 18 logements)

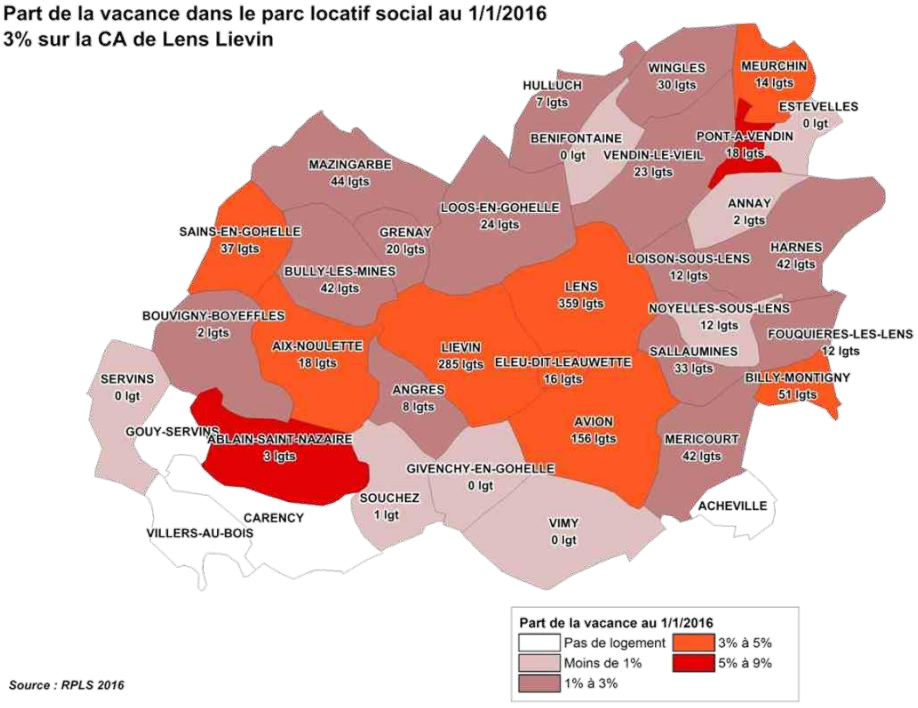
A l'échelle de la CALL, les QPV concentrent les niveaux de vacance les plus élevés : Au total sur ces quartiers : 57% des logements sont vacants (soit 748 logements)

57% des logements vacants situés en QPV alors que 41% des logements sont situés en QPV

4% de vacance en QPV contre 2% hors QPV

A l'échelle des quartiers QPV, le taux de vacance est très élevé sur le quartier de « La grande Résidence » (10%) ; à l'inverse, les QPV « Cité Bellevue », « Cité 12-14 », « quartier du 3-15 » et « Camus » ont 1% de taux de vacance. A l'échelle de la CALL, la vacance est plus importante sur les petits logements (T1-T2) et plus particulièrement au sein des QPV.





[7] Le taux de vacance enregistré lors de l'enquête RPLS concerne la vacance commerciale, c'est-à-dire que le logement est vacant au moment de l'enquête mais qu'il est proposé à la location.

Une forte corrélation entre le niveau de loyer et l'âge du parc

Les loyers moyens au m² sur le parc de la CALL sont identiques à ceux observés sur le département mais supérieurs à ceux de la Région. A noter que le loyer moyen ne prend pas en compte les charges, souvent élevées notamment dans le parc récent.

5,48€/m² (hors charges) sur la CALL contre 5.4€/m² sur la Région et 5,3€/m² sur le département

Peu d'écarts sont constatés en termes de loyers selon les communes : ils sont légèrement plus importants sur certaines communes comme Servin (6,13€/m²), Bénifontaine (6,1€/m²), ou encore Ablain-Saint-Nazaire (6€/m²) du fait d'un parc plus récent.

Contrairement aux situations d'autres territoire, la différence de loyer entre le parc en QPV et celui en dehors est très faible. Cette faible distinction de prix de loyer est un indicateur de la similarité entre les situations socio-économiques des ménages vivants dans les QPV et en dehors.

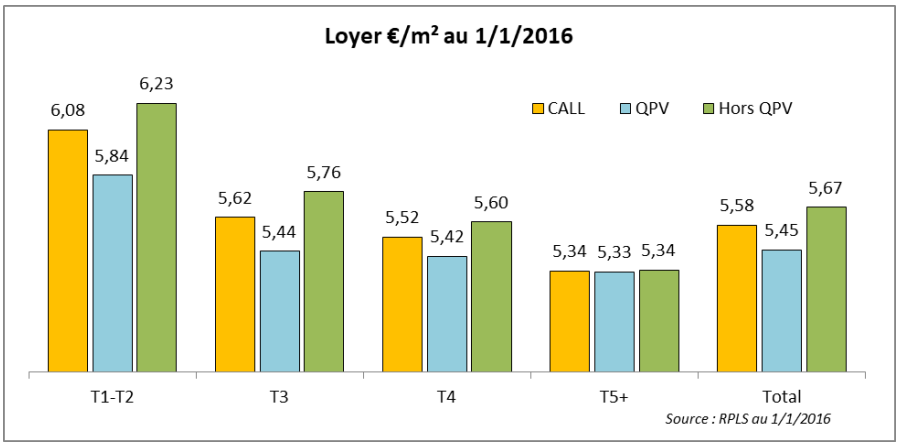
5,4€/m² sur les QPV, contre 5,6€/m² sur les quartiers hors QPV

Ainsi, les quartiers « Blum Salengro» et « Grande Résidence » sont ceux proposant les loyers les plus faibles dans l'agglomération.

5.14€/m² sur le quartier « Grande Résidence » et 5.13 €/m² sur le quartier « Blum Salengro»

Plus de la moitié des QPV (11 au total) ont des loyers moyens supérieurs à la moyenne communautaire.

C'est le QPV « Quartier Saint Ellie-Fosse 13 » qui a le niveau de loyer moyen le plus élevé (6€/m²)



Ces niveaux de loyers sont plus importants sur les petites typologies, que ce soit au sein des QPV ou en dehors.

6.23€/m² pour les T1-T2 hors QPV contre 6.08 €/m² pour les T1-T2 en QPV

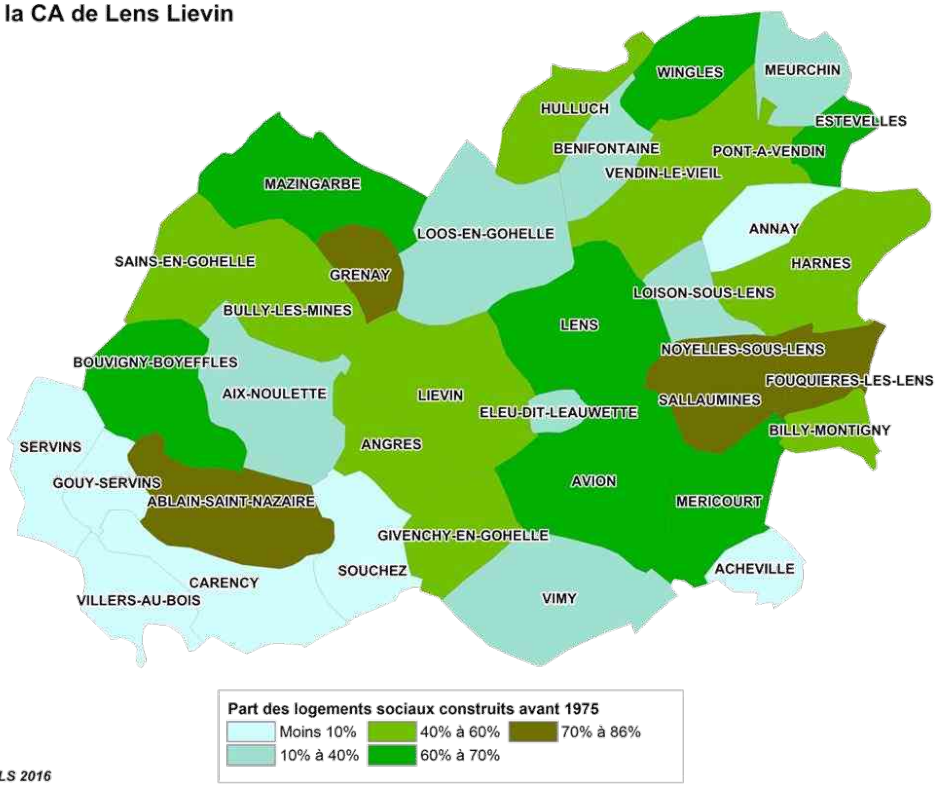
Ces constats sont à relier, entre autre, avec l'ancienneté du parc. En effet, les secteurs où les loyers proposés sont les plus faibles correspondent aux secteurs où le parc est le plus ancien. Le parc est plus ancien sur les QPV. Ce parc, qui a bénéficié de peu de réhabilitations, peut présenter quelques problèmes de vétusté.

47% du parc total de l'agglomération antérieur à 1975 contre 64% en QPV,

Sur les communes périphériques, le développement du parc social public s'est davantage réalisé après 1990.

Au-delà du loyer du logement, plusieurs facteurs sont à prendre en compte en matière de coût du logement. En effet, une partie du parc est présentée comme très énergivore, faisant parfois doubler le poids du loyer. Il s'agit en particulier des logements collectifs construits dans les années 1970 et 1980 n'ayant pas fait l'objet de réhabilitations d'envergure.

Part du parc de logements sociaux construits avant 1975 au 1/1/2016
61% sur la CA de Lens Lievin



Source : RPLS 2016

La part de logement locatif social sur le territoire de la CALL est importante (près de la moitié du parc de logement global).

La mobilité au sein de ce parc de logement est plus faible qu'à l'échelle départementale et est encore plus faible à l'échelle des QPV. En effet, d'après les acteurs, la mobilité est nettement plus faible dans le parc individuel très demandé. Cette faible mobilité sur les logements individuels constitue donc un frein pour le rééquilibrage du peuplement. Ainsi, les refus pour les attributions de logements sociaux de type collectif sont beaucoup plus importants.

De la même façon, le taux de vacance non commerciale, même s'il est relativement faible à l'échelle de la CALL est plus important dans les QPV. Cependant, cette vacance peut s'expliquer par ces refus liés au déficit d'image des logements collectifs. En définitive, même si les QPV présentent des fragilités plus importantes que les territoires hors QPV, ces différences sont relativement peu marquées compte tenu de la qualité générale du parc de logements sociaux et de la situation assez similaire des locataires en et hors quartiers prioritaires politique de la ville.

2. Les caractéristiques socio-économiques des occupants du parc social[8]

Des occupants aux ressources modestes

Les ménages de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sont moins précaires du point de vue de leurs ressources que ceux du département :
62% des ménages ont des ressources inférieures aux plafonds HLM contre 65% pour la région et 66% pour le département (source OPS 2014)

Les communes qui accueillent les parts les plus importantes de ménages aux faibles ressources (inférieures à 60% des plafonds PLUS) sont, pour la plupart, des communes comprenant des quartiers QPV.

Loison-sous-Lens (63%), Liévin (64%), Loos-en-Gohelle (65%), Avion (65%), Méricourt (66%), Billy-Montigny (66%),et Mazingarbe (70%)

A l'inverse, On retrouve des proportions plus réduites (moins de 50%) dans des communes plus excentrées.

Bovigny-Boyeffles (40%), Souchez (43%), Vimy (47%),

Les QPV accueillent des ménages aux ressources plus précaires que les secteurs hors QPV.

65% des ménages en dessous de 60% des plafonds PLAI en QPV contre 58% hors QPV

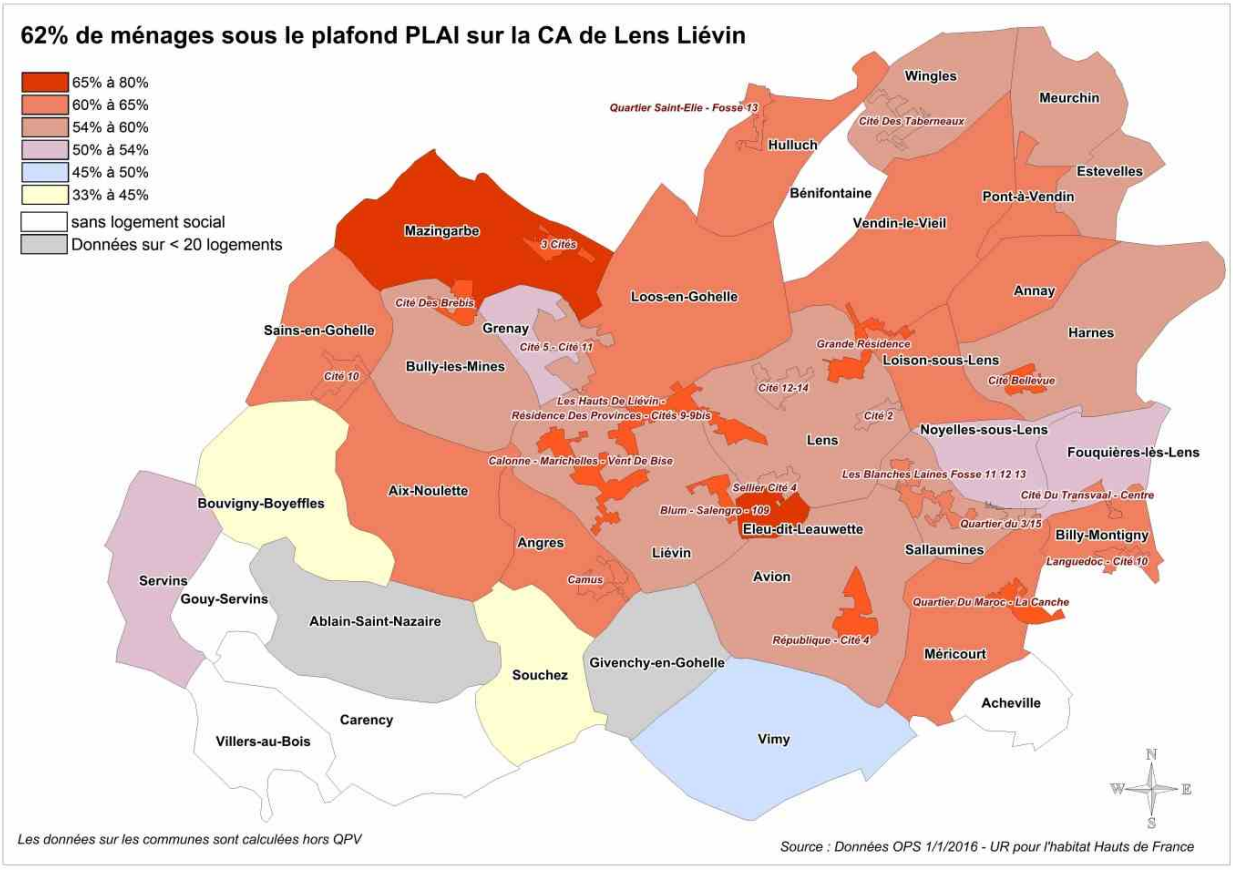
Au sein même des QPV, cette différence est un peu plus marquée79% des ménages ont des ressources inférieures à 60% des plafonds HLM dans le QPV « République cité 4 », 71% et 73% pour les quartiers « 3 cités » et « Grande Résidence ».

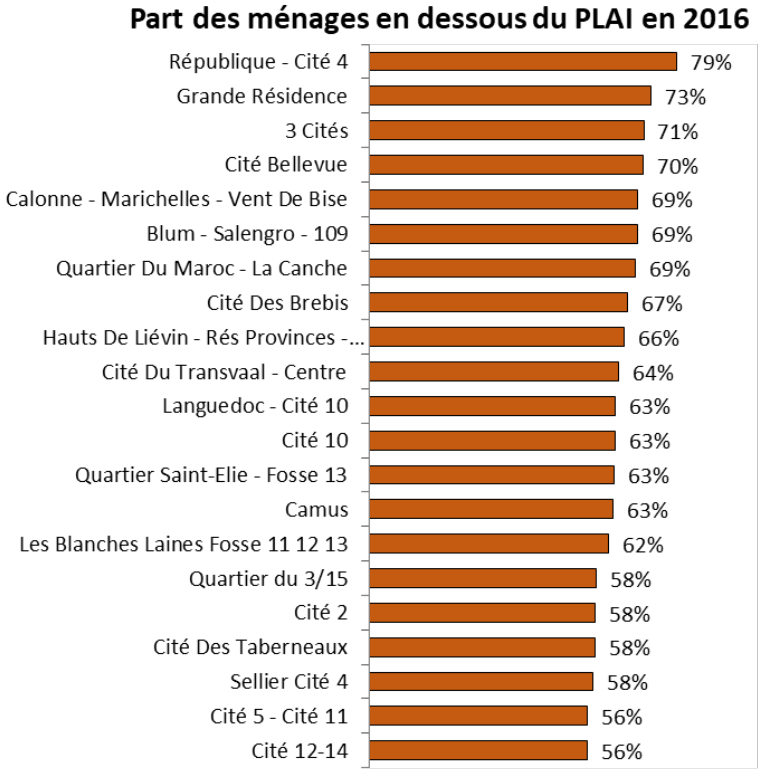
A l'inverse, certains QPV apparaissent comme « plus préservés ».

56% pour les quartiers « Cité 5, cité 11 » et « cité 12-14 » 58% pour les QPV « Sellier –cité 4» et « Cité 2 »

L'écart entre les quartiers en QPV et le reste de la commune dans lequel il est imbriqué en ce qui concerne le revenu des occupants est relativement faible sur la plupart des communes (moins de 3 points de différence) à l'exception de certaines communes centrales. Par exemple à Lens, le taux d'occupants dont les ressources se situent en dessous des plafonds est de 59% en QPV et 46% en dehors. Le territoire de Lens contribue à augmenter les écarts entre les niveaux de ressource hors et en QPV, cependant, en moyenne ces écarts sont peu élevés.

[8] Les données concernant les caractéristiques socio-économiques des occupants du parc social proviennent de la source OPS. Elles concernent les habitants du parc locatif social à l'exception des ayants-droits qui ne sont pas concernés par cette enquête.





Source : OPS 1/1/2016 - UR pour l'habitat Hauts de France

Un ménage sur deux bénéficiaire de l'APL

Compte tenu du niveau de revenu assez faible des locataires du parc social, les ménages de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin sont proportionnellement plus nombreux à percevoir les aides au logement comparé à la moyenne du département.

59% au sein de la CALL contre 55% dans le Pas-de-Calais (source OPS 2014)

De la même façon que pour les revenus des ménages, ce sont les communes les plus importantes et qui possèdent un QPV qui ont les parts les plus conséquentes de ménages percevant les APL.

Annay-sous-Lens (64%), Pont-à-Vendin (68%) Mazingarbe (64%)

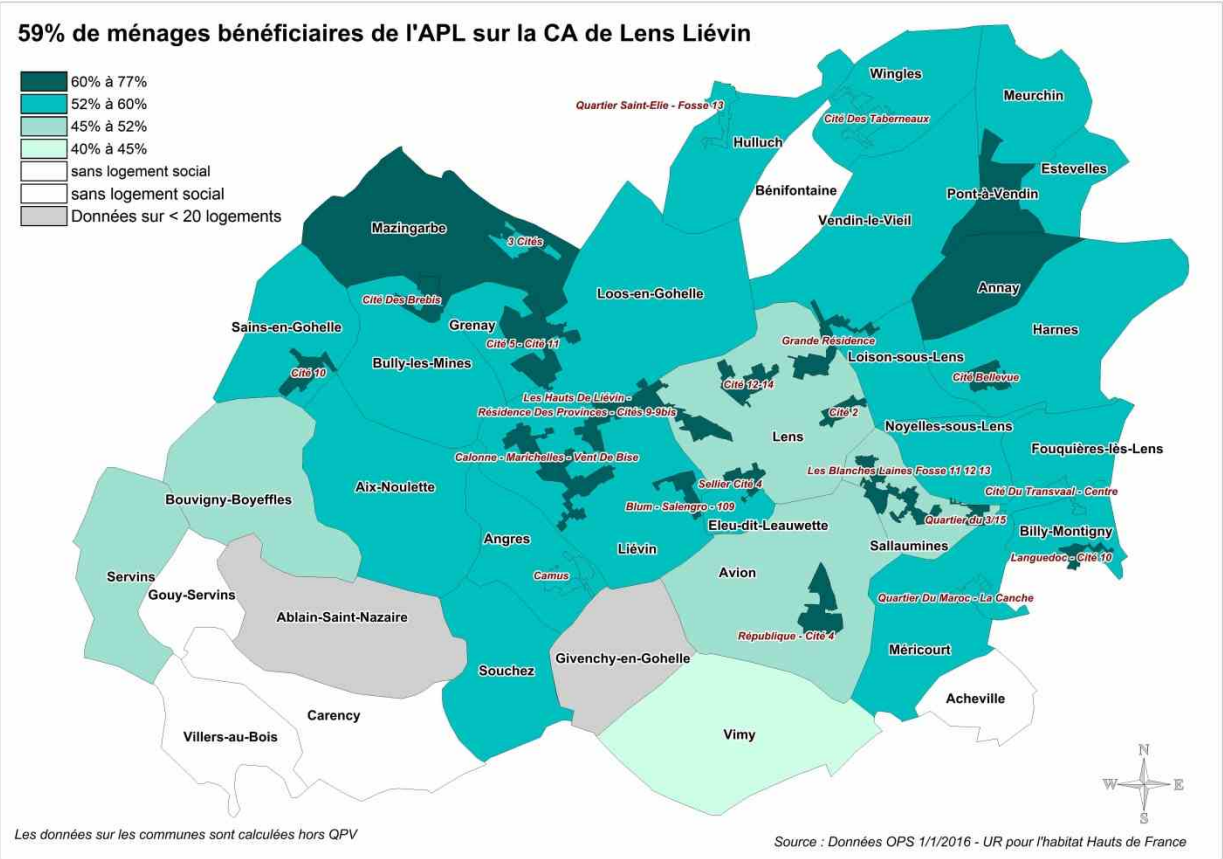
A l'inverse, cette proportion de ménages percevant l'APL est plus réduite (moins de 50%), dans des communes généralement plus excentrées. Ce résultat est à mettre en perspective avec celui des ressources des ménages. En effet, à l'endroit où les revenus sont les plus élevés, on retrouve une proportion plus faible de ménages percevant les aides aux logements.

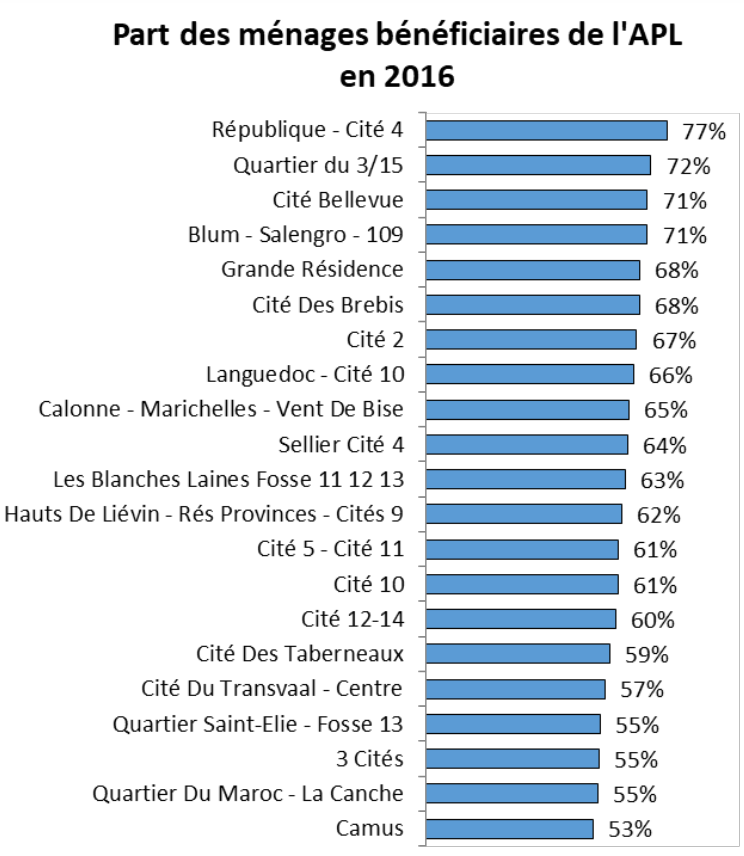
Servins (47%), Vilmy (40%), Bouvigny-Boyeffles (49%)

De manière générale, les QPV ont des taux de bénéficiaires des APL plus élevés que dans le reste du territoire. Sur le territoire de la CALL hors QPV : 56% en moyenne de ménages sont bénéficiaires de l'APL contre une moyenne de 63% en QPV.

Ce constat s'observe sur pratiquement l'ensemble des QPV. Certains se distinguent par des taux plus faibles que sur le reste du territoire communal. C'est le cas par exemple du quartier du Camus (53%) à Angres qui, hors QPV, concentre 54% de ménage percevant les APL.

Les écarts au sein même des QPV sont, comme pour les niveaux de ressources des occupants, relativement faibles. En effet, le QPV qui accueille le plus de ménages percevant l'APL est le QPV « République-cité 4 » avec 77%. A l'inverse, le QPV où les ménages sont le moins concernés par les APL est le quartier « Camus » avec 53% de bénéficiaire de l'APL.





Source : OPS 1/1/2016 - UR pour l'habitat Hauts de France

Une problématique d'impayé en moyenne plus marquée sur les QPV

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le taux de ménages du parc social ayant une problématique d'impayé de 3 mois ou plus est de 18%.

Ainsi, compte tenu de la précarité plus marqué des ménages, cette part est plus importante dans les QPV (22%). Certaines communes (et plus particulièrement celles qui possèdent un QPV sur leurs territoires) concentrent des taux d'impayé plus importants au sein de leurs parc.

Estevelles (23%), Wingles (23%), Bouvigny-Boyeffles (26%), Fouquières-lez-Lens (28%)

Cependant, ce constat ne s'applique pas sur toutes les communes possédant un QPV. Certaines d'entre elles possèdent un taux relativement bas d'impayés de plus de trois mois tout en ayant un QPV. C'est le cas notamment de la commune d'Avion (16%), Mazingarbe (6%) ou de Billy-Montigny (10%).

D'autres communes plus excentrées possèdent des proportions plus réduites (moins de 12%)

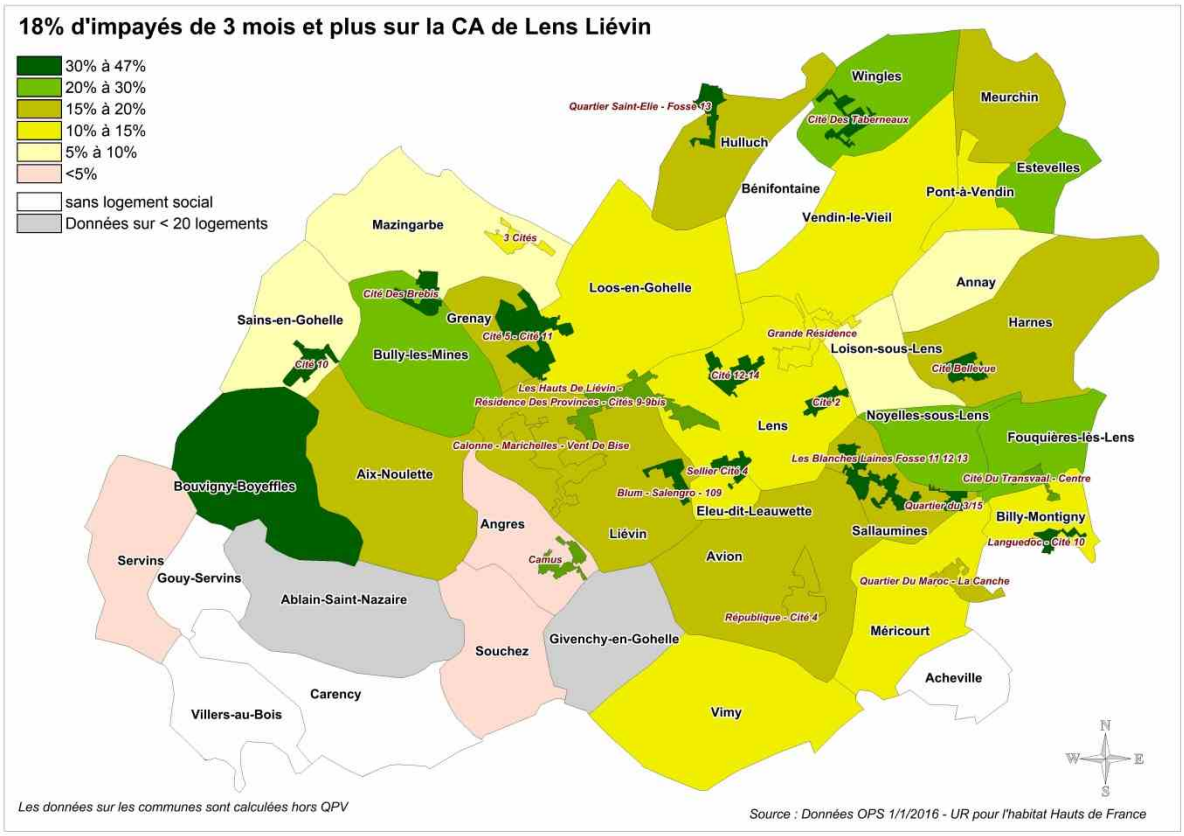
Annay-sous-Lens (9%) ou à Loison-sous-Lens (9%) à Vimy (11%),

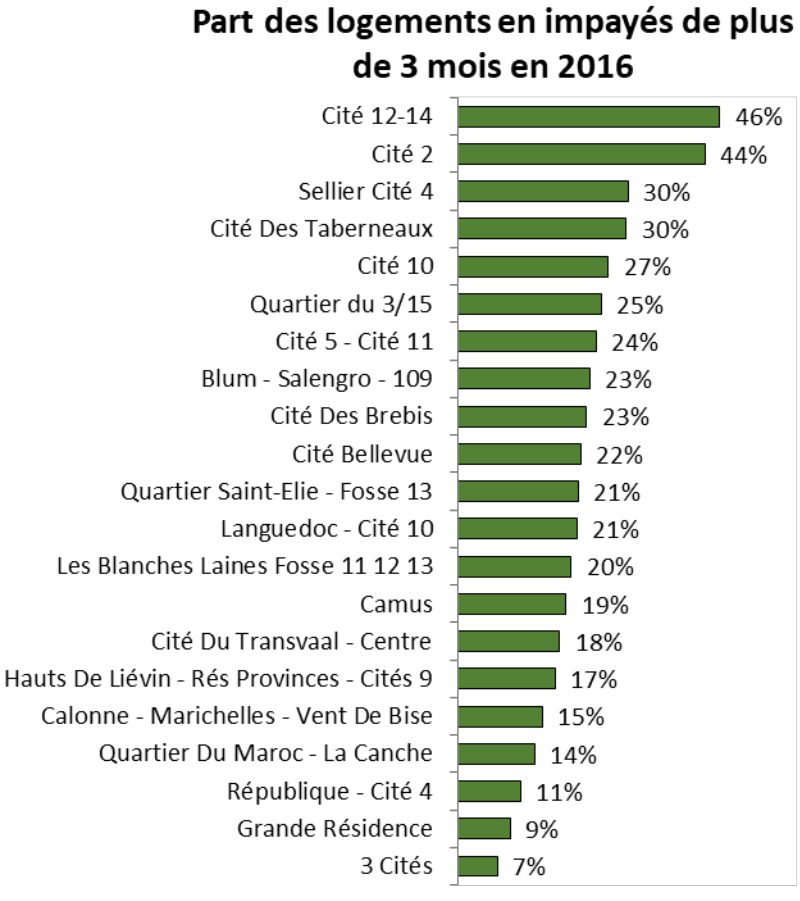
Au sein même des différents QPV de l'agglomération, et contrairement à d'autres indicateurs statistiques, les écarts entre les quartiers sont assez marqués. Le taux d'impayé de plus de 3 mois s'échelonne de 7 à 46%.

Ainsi, même si les QPV concentrent les ménages avec des difficultés socio-économiques sur le territoire de l'agglomération, la situation des habitants entre les territoires « prioritaires » et les autres sont assez similaires, dans le sens où les difficultés observées en QPV se retrouvent dans une moindre mesure, mais de manière assez significative en dehors de ces quartiers. Ainsi, sur le critère des ressources et plus particulièrement sur le taux d'impayé, on s'aperçoit que certains QPV ont des proportions d'impayés plus faibles que sur le reste du territoire où il est implanté. Cela signifie que certains quartiers en dehors des QPV présentent également des fragilités importantes.

République Cité 4 (11%) et Avion hors QPV (16%)

Cette situation de faible différenciation entre secteurs QPV et hors QPV en termes de ressources des habitants doit être prise en compte dans le rééquilibrage via la politique d'attribution. Le travail de rééquilibrage devra se faire en veillant à la proximité des services et des transports en commun afin de ne pas faire encourir un risque d'isolement pour les ménages les plus précaires.





Source : OPS 1/1/2016 - UR pour l'habitat Hauts de France

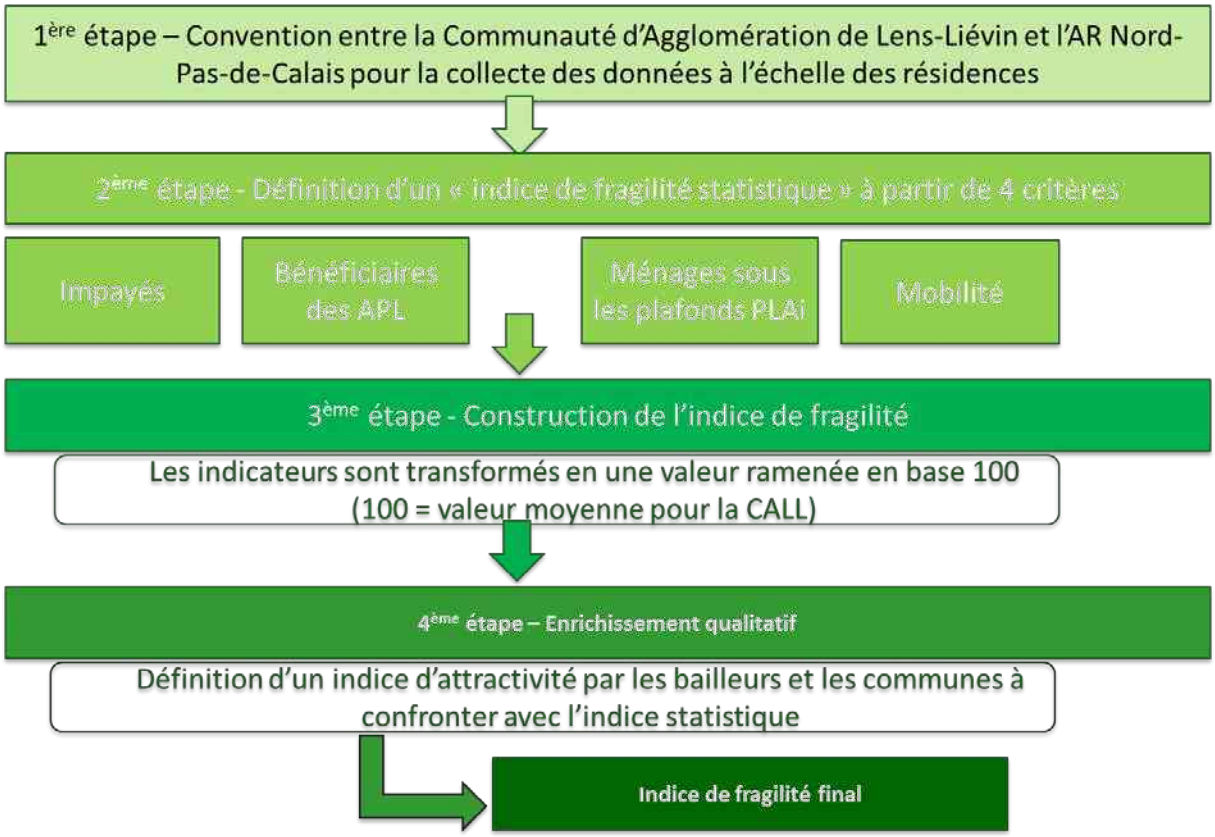
Le repérage des déséquilibres territoriaux et classification

1. Point méthodologique

Un indice de fragilité statistique a été créé à partir des données obtenues grâce à L'AR Nord-Pas-Calais. Il est créé à partir des indicateurs suivants :

- Le pourcentage des ménages percevant l'APL
- Le pourcentage des ménages dont les revenus sont en dessous des plafonds PLAI
- Le pourcentage de mobilité
- Le pourcentage d'impayé de plus de trois mois

La valeur 100 correspond à la valeur de l'indice calculé pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Plus l'indice est élevé, plus la vigilance doit être importante.



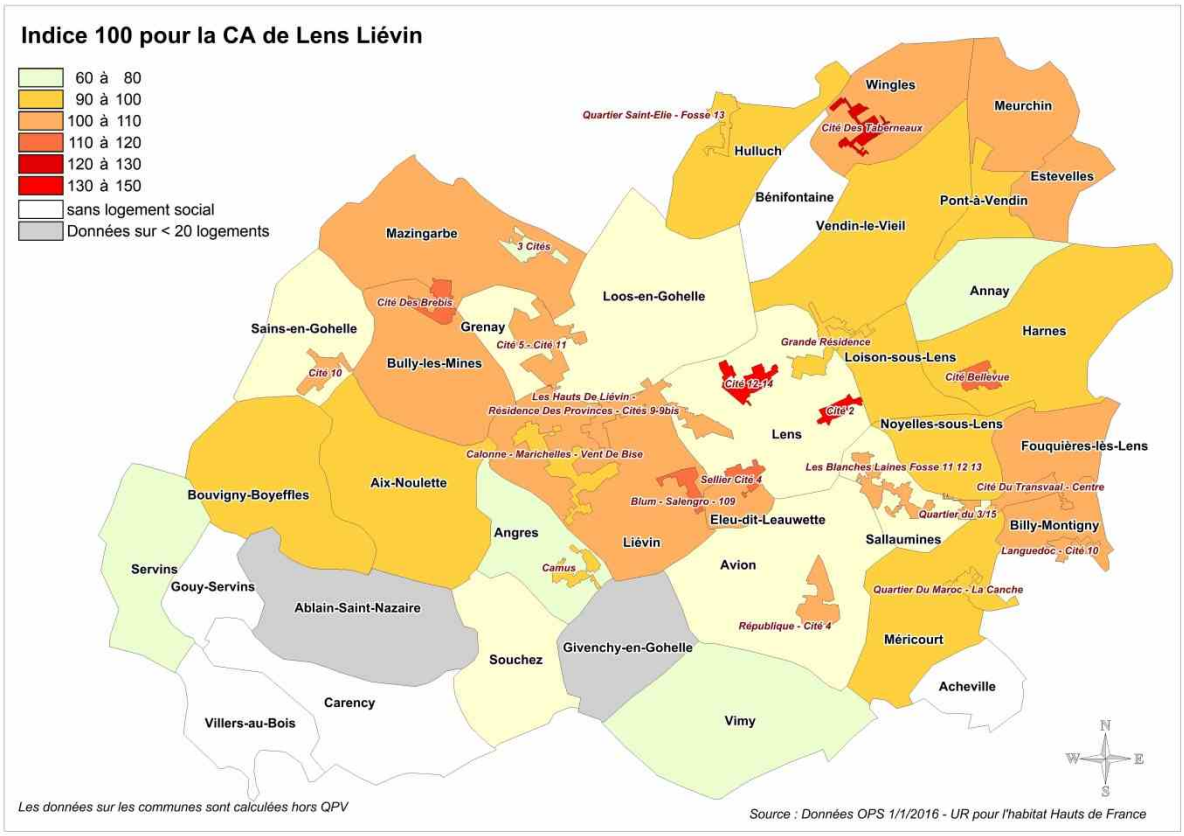
Les échelles d'analyses différentiées pour un état des lieux précis des fragilités sur le territoire de la CALL

L'indice global de fragilité a été calculé à trois grandes échelles : celle des communes, celle des quartiers QPV et celle des résidences. En effet, compte tenu du nombre important de logements locatifs sociaux sur le territoire de la CALL il est nécessaire de s'intéresser aux niveaux de fragilité à une échelle fine à l'intérieur des communes, sur les territoires hors et en QPV. Cette approche vise à faire ressortir les fragilités des résidences qui peuvent exister en dehors des QPV et de la même façon s'il existe des résidences avec moins de difficultés au cœur des quartiers politique de la ville.

2. L'approche statistique pour identifier les équilibres de peuplement

Des communes avec QPV qui se démarquent du point de vue de la fragilité

La carte ci-après situe les communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin par rapport à l'indice 100 qui représente la moyenne de l'agglomération. L'indice de fragilité des communes a été calculé hors QPV. Les logements dans le périmètre des QPV ont été traités séparément.



On constate assez logiquement que les QPV ressortent avec les indices de fragilité les plus importants.

On distingue trois communes avec un indice de fragilité important :

- Wingles (115) du fait principalement de son indice de 127 pour son QPV « Cité des Taberneaux »
- Estevelles (108) du fait principalement de la part d'impayé
- Meurchin (104) du fait de son indice turnover à 121

Plusieurs communes se situent dans la moyenne de la CALL (compte tenu de leur poids dans l'agglomération)

- Lens (102) du fait d'un indice de fragilité de 148 pour la « Cité 12-14 » et « Cité 2 » à 137
- Méricourt (94) du fait de l'indice de fragilité de sa résidence «quartier du 3/15 » assez élevé (109)

Des communes se distinguent par indices de fragilité bas

- Annay-sous-Lens (78) du fait principalement d'un indice d'impayé (47) et de rotation (56) très bas
- Sallaumines (109) du fait d'un indice de rotation (75) bas
- Servins (65) du fait principalement d'un indice d'impayé (0)

- Vimy (74) du fait principalement d'un indice d'impayé (60) et de d'APL (68) bas

Le tableau suivant présente les notes obtenues par commune. Les communes d'Ablain Saint Nazaire et de Givenchy en Gohelle n'ont pas de résultats car elles ne possèdent pas suffisamment de logements sociaux pour que le traitement statistique soit significatif.

COMMUNES	Indice Impayés	Indice APL	Indice PLAI	Indice turnover	Indice de fragilité
SERVINS	0	79	81	99	65
VIMY	60	68	77	90	74
ANNAY SOUS LENS	47	108	100	56	78
SOUCHEZ	8	89	69	169	84
ANGRES	91	90	101	72	88
LOOS EN GOHELLE	63	98	105	100	91
BOUVIGNY BOYEFFLES	168	83	64	54	92
AVION	79	106	106	81	93
AIX NOULETTE	95	92	103	84	93
MERICOURT	76	98	107	94	94
SALLAUMINES	109	99	96	75	95
PONT A VENDIN	81	114	104	81	95
VENDIN LE VIEIL	98	92	95	98	96
ELEU DIT LEAUWETTE	78	89	98	120	96
LOISON SOUS LENS	59	101	103	122	96
SAINS EN GOHELLE	103	101	102	81	97
HULLUCH	110	94	103	82	97
GRENAY	131	96	85	79	98
MAZINGARBE	31	108	113	143	99
NOYELLES SOUS LENS	126	94	85	94	100
LENS	105	99	99	104	102
BILLY MONTIGNY	71	100	107	135	103
LIEVIN	101	104	105	104	103
MEURCHIN	101	99	95	121	104
HARNES	105	106	103	110	106
BULLY LES MINES	121	100	98	113	108
ESTEVELLES	129	97	92	115	108
FOUQUIERES LES LENS	160	99	86	91	109
WINGLES	137	96	94	134	115
ABLAIN ST NAZAIRE					
GIVENCHY EN GOHELLE					

Une fragilité statistique plus prononcée sur les QPV

Le schéma suivant situe au sein de la CALL les quartiers QPV et les communes hors quartiers les uns par rapport aux autres.

- Ensemble des QPV : indice de fragilité statistique de 108
- CALL hors QPV: indice de vigilance globale de 95

Secteurs	Nombre de logements locatifs sociaux (OPS 2017)	Indice de fragilité statistique	Note de fragilité qualitative	Note de fragilité globale
Ensemble des QPV	18 639	108	3.1	3.1
CALL hors QPV	39 429	95	2.6	2.7

Toutefois, deux communes présentent des fragilités similaires ou plus importantes en dehors du quartier prioritaire. C'est le cas de la commune de Mazingarbe ou de Liévin avec une fragilité très importante en dehors du QPV.

- Mazingarbe hors QPV : indice de vigilance globale de 102 contre 76 pour le QPV des 3 cités
- Liévin hors QPV : indice de vigilance globale de 104 contre 99 sur le QPV Calonne les Marichelles- Vent de Bise

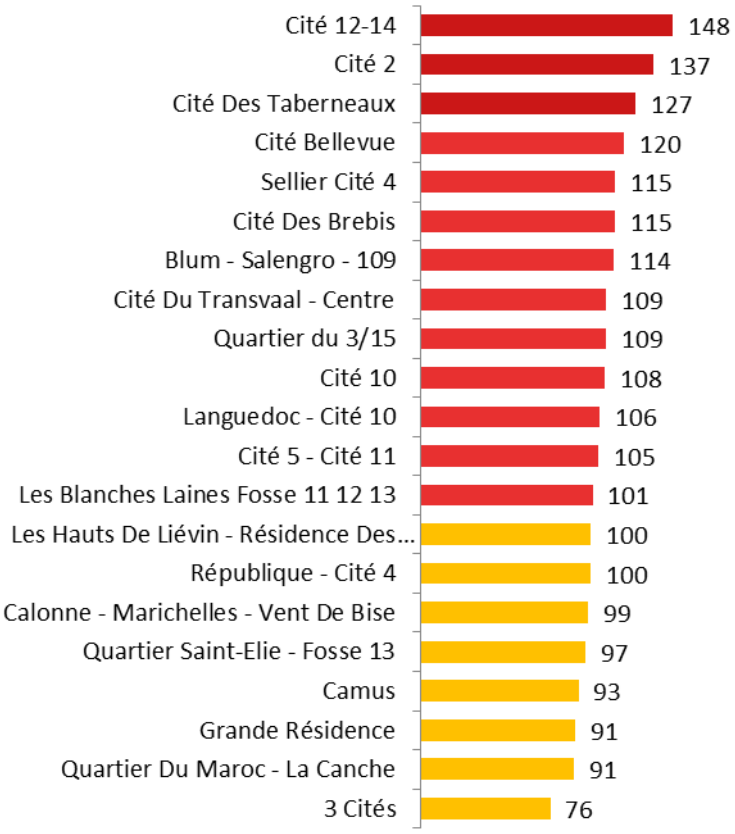
Sur l'agglomération, les quartiers n'étant pas classés « politique de la ville » (QPV) présentent des fragilités similaires par rapport aux quartiers prioritaires, même si ces derniers concentrent les situations plus difficiles. En effet, compte tenu du poids important des logements hors QPV et de leur fragilité globale relativement proche des quartiers « politique de la ville » (3.1 contre 2.7 en QPV). Il s'agit pour la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin de ne pas fragiliser des secteurs hors QPV qui peuvent être marqués par des difficultés identiques à celle des secteurs de la politique de la ville.
Trois QPV se distinguent, indiquant qu'un travail sur le patrimoine et sur le peuplement doit être réalisé afin de minimiser les déséquilibres :

- QPV « Cité 12-14 » qui ressort avec un indice (127) du fait principalement d'un indice d'impayé élevé à 30%
- QPV « cité 2 » du fait d'indices d'impayé (44%) et de bénéficiaires des APL (67%) élevés
- QPV « cité des Taberneaux» du fait d'indices d'impayé (30%) et de mobilité (13%) élevés

A l'échelle des QPV, deux apparaissent davantage préservés, à l'image des secteurs non prioritaires :

- Le QPV « Camus » du fait d'un indice de mobilité relativement faible (7%)
- Le QPV « 3 Cités » du fait d'un indice d'impayé et de mobilités faibles (respectivement 7% et 5%)

Indice de fragilité



Source : OPS 1/1/2016 - UR pour l'habitat Hauts de France

QPV	Indice	Indice Impayés	Indice APL	Indice PLAI	Indice turnover
3 Cités	76	38	93	115	60
Quartier Du Maroc - La Canche	91	75	92	111	84
Grande Résidence	91	52	115	118	81
Camus	93	106	89	102	75
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	97	119	93	102	74
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	99	83	109	112	92
République - Cité 4	100	62	129	128	82
Les Hauts De Liévin - Résidence Des	100	96	105	107	93
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	101	111	107	100	87
Cité 5 - Cité 11	105	136	103	91	89
Languedoc - Cité 10	106	117	111	103	92
Cité 10	108	148	103	103	80
Quartier du 3/15	109	141	121	95	81
Cité Du Transvaal - Centre	109	100	96	104	137
Blum - Salengro - 109	114	130	119	112	94
Cité Des Brebis	115	126	114	108	109
Sellier Cité 4	115	167	108	94	90
Cité Bellevue	120	121	119	114	125
Cité Des Taberneaux	127	166	99	94	148
Cité 2	137	243	113	94	98
Cité 12-14	148	258	102	91	143

3. L'approche qualitative pour aboutir à une classification des secteurs

L'apport qualitatif dans la construction de l'indice

L'objectif de l'approche qualitative est d'enrichir les éléments statistiques collectés avec des éléments issus de la connaissance du terrain des acteurs locaux.

Pour ce faire, un indice synthétique a été attribué à chaque sous-ensemble identifié dans l'ensemble des communes, à partir de la vision des élus et/ou des services techniques communaux ainsi que des bailleurs sociaux qui ont noté le patrimoine locatif public communal sur un ensemble de thématiques :

- le patrimoine (qualité du bâti et coût du logement),
- l'insertion urbaine (enclavement du quartier et services à proximité),
- le vivre-ensemble (tranquillité de la résidence et du quartier, problèmes de voisinage et dégradations/vandalisme),
- le peuplement (mixité sociale et paupérisation)
- l'attractivité générale du quartier.



Très satisfaisant — Correct — Très insatisfaisant

Les données ainsi recueillies ont été compilées et ajoutées aux résultats statistiques. Ces données constituent un socle important pour le travail de rééquilibrage du peuplement sur lequel la politique de la CALL devra se baser. Le travail d'évaluation et de qualification des ensembles devra en outre être poursuivi dans le temps afin de mesurer les effets de la nouvelle politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération.

A noter :
Lors du travail de collecte de ces données qualitatives, 21 communes ont répondu sur 36. Ainsi, pour le calcul de l'indice de fragilité globale pour ces territoires, seule la note des bailleurs a servi à pondérer l'indice statistique[9]. Cependant la plupart des communes les plus dotées en logements sociaux et donc les plus concernées ont répondu. En effet ces 21 communes correspondent à plus de 90% des logements locatifs sociaux du territoire de la CALL.

[9] Le détail des notes qualitatives sont en annexe 3

4. L'indice de fragilité global pour classer les territoires

Au global, une moyenne de l'indice quantitatif et qualitatif est effectuée pour obtenir 4 typologies de fragilités :

- Les secteurs à la fragilité marquée (indice supérieur à 4) ;
- Les secteurs à la fragilité apparente (indice compris entre 3 et 4) ;
- Les secteurs dans la moyenne de l'agglomération (indice compris entre 2 et 3) ;
- Les secteurs préservés (indice inférieur à 2).

Cartographies de la fragilité des différents secteurs

A l'échelle des communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, il apparait clairement que le parc est relativement homogène du point de vue de la fragilité globale. La majorité des communes qui possèdent un parc de logement social se trouvent dans la moyenne de l'agglomération (c'est-à-dire avec un indice entre 2 et 3). Au total, 7 communes sont classées en « fragilité apparente » (entre 3 et 4) et une autre plus « préservée » (avec un indice inférieur à 2)

Ces communes catégorisées comme « à fragilité apparente » sont en réalité à peine plus fragiles que les secteurs dans la moyenne de la CALL. En effet, pour ces 7 communes l'indice global le plus élevé est à 3.2. Cet indice de fragilité global est souvent dû à une note de fragilité statistique plus élevée que le note qualitative (à la fois de la part des communes, que des bailleurs) A l'inverse, la commune de Servins est identifiée comme étant un territoire plus préservé, là aussi, c'est la note qualitative qui a pondéré la note quantitative, avec une note de 1 pour la commune et pour les bailleurs.

Ainsi, ce parc relativement homogène offre donc peu de marges de manœuvre en termes de rééquilibrage dans le sens où il y a peu de territoires, du moins à cette échelle, susceptibles d'accueillir des populations au profil plus fragile. Au vue de ces résultats, il est indispensable de produire une analyse à une échelle plus fine à l'échelle des quartiers et des résidences.

Commune	Indice fragilité	Note fragilité	Note qualitative	Note Bailleur (USH)	Note globale
Mazingarbe	98,7	3,1	3,0	3,1	3,0
Sains-en-Gohelle	96,7	3,1	2,5	2,5	2,8
Meurchin	104,0	3,2	2,4	2,4	2,8
LIEVIN	103,4	3,2	2,7	2,7	3,0
Annay-sous-Lens	77,9	2,7	4,2		3,4
Pont-à-Vendin	94,8	3,0	2,3	2,1	2,7
Estevelles	108,3	3,3	2,0	1,4	2,6
SALLAUMINES	94,7	3,0	2,7	2,8	2,9
Hulluch	97,2	3,1	2,6	1,6	2,9
Fouquières-lez-Lens	108,8	3,3	1,8	2,0	2,6
Vendin-le-Veil	96,0	3,0	2,5	2,0	2,8
Noyelles-sous-Lens	99,6	3,1	2,4	2,2	2,8
Aix-Noulette	93,5	3,0	2,9	1,7	2,9
Wingles	115,1	3,4	2,8	2,0	3,1
Loos-en-Gohelle	91,4	2,9	2,1	2,4	2,5
Loison-sous-Lens	96,2	3,0	3,0	2,4	3,0
Eleu-dit-Leauwette	96,2	3,0	2,7	2,9	2,9
LENS	101,8	3,2	2,8	2,9	3,0
GRENAY	97,5	3,1	2,6	2,3	2,9
Harnes	106,1	3,2	2,9	2,8	3,1
Bully-les-Mines	107,9	3,3	2,8	2,8	3,1
ABLAIN ST NAZAIRE	140,5	4,0	2,3	2,3	3,2
ANGRES	88,3	2,9	1,7	1,7	2,3
AVION	92,9	3,0	3,1	3,1	**3,0**
BILLY MONTIGNY	103,2	3,2	2,4	2,4	2,8
BOUVIGNY BOYEFFLES	92,3	2,9	2,3	2,3	2,6
GIVENCHY EN GOHELLE	112,0	3,4			3,4
MERICOURT	93,8	3,0	2,4	2,4	2,7
SERVINS	64,8	2,4	1,0	1,0	1,7
SOUCHEZ	83,9	2,8	2,3	2,3	2,6
VIMY	73,7	2,6	2,1	2,1	2,3

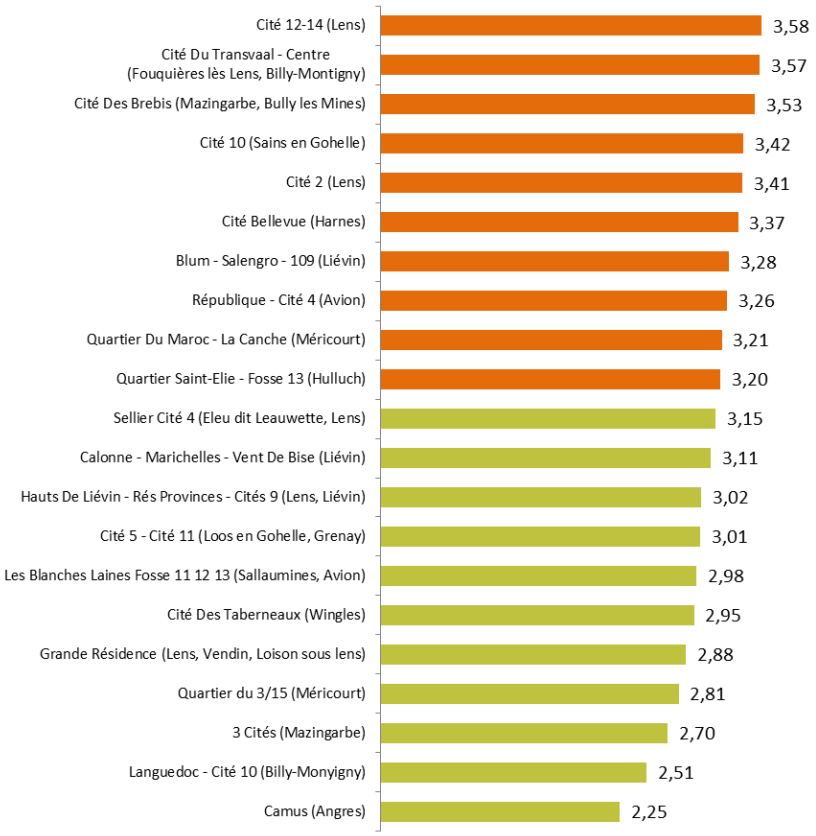
A l'image des scores obtenus pour les communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les résultats à l'échelle des quartiers prioritaires politiques de la ville sont plutôt homogènes et peu différentiés. En effet, sur les 21 QPV présents au sein de l'agglomération, on retrouve :

- 10 quartiers « à la fragilité apparente » (indice de fragilité compris entre 3 et 4)
- 11 quartiers « dans la moyenne de l'agglomération » (indice de fragilité compris entre 2 et 3)
- Aucun quartier n'apparait comme étant «préservé» (indice de fragilité inférieur à 2) ou « à la fragilité marquée » (indice supérieur à 4)

Cependant, on retrouve également hors QPV des secteurs plus fragiles, d'autres en dessous ou « dans la moyenne de l'agglomération ». Pour la politique intercommunale d'attribution il est nécessaire d'être particulièrement vigilant pour l'attribution de logements sur certains secteurs qui sont contigus aux QPV.

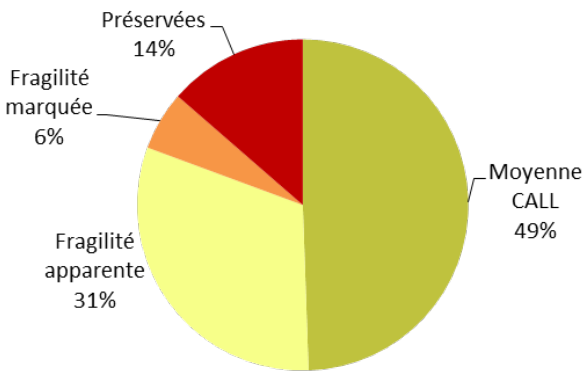
A l'instar des résultats de l'indice de fragilité obtenu à l'échelle des communes de l'agglomération, on observe une faible différence au sein des QPV. En effet, l'indice de fragilité s'étend de 2.5 à 3.5. Ainsi, aucun quartier prioritaire de la politique de la ville ne ressort plus particulièrement.

Note globale de fragilité sur les QPV



Ainsi, les différenciations en termes de fragilités affichées à l'échelle des communes et même à l'échelle des QPV ne permettent pas de refléter la réalité de la situation sur le territoire. En effet, il existe des contrastes en termes de fragilité à l'intérieur même des QPV. C'est pourquoi l'analyse doit porter à l'échelle de la résidence car certaines d'entre-elles peuvent être plus fragiles en dehors d'un périmètre politique de la ville et inversement.

Répartition du nombre de résidences selon la note globale



Source : UR de l'habitat des Hauts de France, communes, bailleu

Sur l'ensemble des 598 résidences de plus de 20 logements de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin on retrouve :

- 12 résidences en « fragilité marquée » (indice de fragilité supérieur à 4) soit 481 logements
    - 4 résidences hors QPV soit 117 logements
    - 8 résidences en QPV soit 364 logements

Sur les résidences très fragiles hors QPV, on retrouve par exemple la résidence qui se situe rue d'Artois à Loison-sous-Lens et qui regroupe 35 logements. Sur ces résidences, identifiées comme particulièrement fragiles, la politique d'attribution de l'agglomération doit être mesurée et vigilante en matière d'attribution notamment sur celles situées hors QPV.

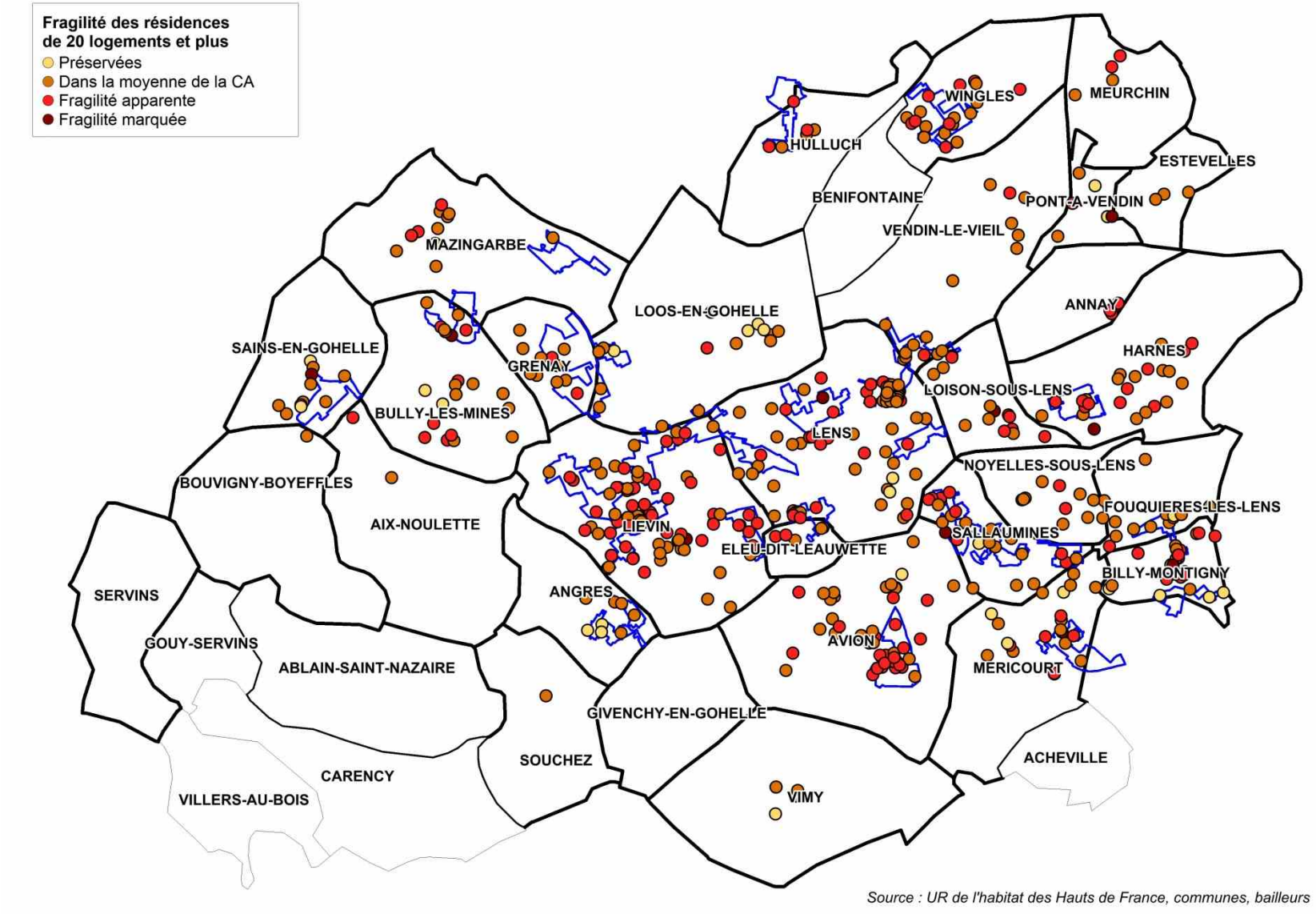
- 234 résidences à la « fragilité apparente » (indice de fragilité compris entre 3 et 4) soit 15 593 logements
    - 43% se situent hors QPV : 101 résidences pour un total de 5 849 logements
    - 57% se situent en QPV : 133 résidences pour un total de 9 747 logements

Près de 6 000 logements se retrouvent avec des fragilités apparentes et se situent hors QPV, afin que ces dernières ne se fragilisent pas davantage, il s'agit, lors des attributions, de répartir de manière équilibrée différents profils de demandeurs.

- 327 résidences « dans la moyenne de l'agglomération » (indice de fragilité compris entre 2 et 3) soit 16 477 logements
    - 114 résidences en QPV soit 5 781 logements
    - 213 résidences hors QPV soit 10 696 logements

- 37 résidences « préservées » (indice de fragilité inférieur à 2) soit 1292 logements
    - 5 résidences en QPV, soit 308 logements
    - 32 résidences hors QPV soit 984 logements

A l'échelle de l'agglomération, les résidences préservées peuvent servir à accueillir des publics plus fragiles dans une perspective de rééquilibrage du peuplement en contrepartie d'un accompagnement afin de ne pas fragiliser les résidences.



Source : UR de l'habitat des Hauts de France, communes, bailleurs

Les résidences les plus fragiles du point de vue de l'indice quantitatif							
Quartier	Adresse	Commune	QPV/ hors QPV	Nombre de logement	Note fragilité quantitative	Note qualitative	Note globale
LENS VAN PELT 76 LOGTS	N° 118 RUE PHILIPPE TOULEMONDE	Lens	Hors QPV	19	5,00	2,00	3,50
LENS VAN PELT 76 LOGTS	N° 68 RUE PHILIPPE TOULEMONDE	Lens	Hors QPV	19	5,00	2,00	3,50
RES. DE L'AISNE SALLAUMINES	20 Rue De Chateau Thierry	Sallaumines	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	12	5,00	2,33	3,67
LIEVIN Rue Pasteur TR1 60 ind	RUE RENÉ LAENNEC	Liévin	Hors QPV	49	5,00	2,55	3,77
RES. JULES FERRY	3 Rue Sainte Cecile	Billy Montigny	Cité Du Transvaal - Centre	37	4,98	3,67	4,32
LEO LAGRANGE	R DU STADE	Lens	Hors QPV	13	4,92	2,67	3,79
50 RUE DE LA PERCHE	1 Residence Willy Brandt	Lens	Hors QPV	47	4,85	2,97	3,91
LIEVIN 20 COLL PLATS	RUE EDOUARD VAILLANT	Liévin	Hors QPV	20	4,81	3,45	4,13
CITE 14 OUEST LENS		Lens	Cité 12-14	206	4,77	3,43	4,10
RESIDENCE LA ROSERAIE 3		Mazingarbe	Hors QPV	29	4,64	3,33	3,99

Les résidences les plus fragiles du point de vue de l'indice qualitatif (communes + bailleurs)							
Quartier	Adresse	Commune	QPV/ hors QPV	Nombre de logement	Note fragilité quantitative	Note qualitative	Note globale
RES. FERNAND LEGER	8 Rue Sainte Cecile	Billy Montigny	Cité Du Transvaal - Centre	58	3,58	5,00	4,29
RES. DE LA CROISETTE	36 Rue Edmond Audran	Méricourt	Quartier Du Maroc - La Canche	29	3,03	5,00	4,02
SALLAUMINES Rés. Guislain	1 RES VOLTAIRE GUISLAIN	Sallaumines	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	12	2,57	5,00	3,78
RES. DE LA CROISETTE	36 Rue Edmond Audran	Méricourt	Quartier Du Maroc - La Canche	366	2,52	5,00	3,76
ANNAY/LENS-THIERS & MAURIAC (C)	RUE MAURIAC	Annay-sous-Lens		40	2,86	4,58	3,72
ANNAY SOUS LENS RCE LECLERC C	RUE DE RIOM	Annay-sous-Lens		18	2,29	4,58	3,43
HARNES RES COPERNIC	RUE DE VARSOVIE	Harnes		31	3,84	4,50	4,17
AVION QUARTIER REPUBLIQUE 576	2 ALLEES E. POTTIER	Avion	République - Cité 4	54	3,20	4,50	3,85
CITE DU 13 OUEST	0	Avion	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	22	3,86	4,37	4,11
LOISON LENS WARIN-ARTOIS C	RUE D'ARTOIS	Loison-sous-Lens		35	4,43	4,33	4,38

Les résidences fragiles du point de vue de l'indice global							
Quartier	Adresse	Commune	QPV/ hors QPV	Nombre de logement	Note fragilité quantitative	Note qualitative	Note globale
LOISON LENS WARIN-ARTOIS C	RUE D'ARTOIS	Loison-sous-Lens	Hors QPV	35	4,43	4,33	4,38
RES. JULES FERRY	3 Rue Sainte Cecile	Billy Montigny	Cité Du Transvaal - Centre	37	4,98	3,67	4,32
RES. FERNAND LEGER	8 Rue Sainte Cecile	Billy Montigny	Cité Du Transvaal - Centre	58	3,58	5,00	4,29
PONT A VENDIN RCE LES ACACIA C	RUE WILLIAM WILLARD	Pont-à-Vendin	Hors QPV	31	4,30	4,28	4,29
HARNES RES COPERNIC	RUE DE VARSOVIE	Harnes	Hors QPV	31	3,84	4,50	4,17
LIEVIN 20 COLL PLATS		Liévin	Hors QPV	20	4,81	3,45	4,13
CITE DU 13 OUEST		Avion	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	22	3,86	4,37	4,11
CITE 14 OUEST LENS		Lens	Cité 12-14	206	4,77	3,43	4,10
SAINS EN GOHELLE PLACE DE LA C	1 PLACE DE LA MAIRIE	Sains-en-Gohelle	Cité 10	37	4,51	3,67	4,09
BULLY MINES RUE RHIN ET DANU C	18 RUE RHIN ET DANUBE	Bully-les-Mines	Cité Des Brebis	40	4,34	3,82	4,08

L'évolution du peuplement – demandes et attributions

5. Les caractéristiques de la demande de logement social

Une faible pression de 2.8 demandeurs pour un logement libéré

Au 31 décembre 2016, 10 334 demandes de logements sont enregistrées sur la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin. Près de 40 % des demandes portent sur les communes centrales de l'agglomération à savoir : Lens (6 973 logements soit 50% de LLS), Liévin (6 106 logements soit 48 %) et Avion (3 232 soit 44% de LLS). Avec plus de 500 demandes chacune, les communes d'Avion, de Méricourt et de Bully-les-Mines se démarquent également des autres communes avec une part importante des demandes. Pour les autres communes, les demandes varient entre 5 et 450.

En ce qui concerne la répartition géographique du volume de demandes, il diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne des communes centres, notamment dans la partie sud-ouest du territoire communautaire. Cette répartition est relativement classique dans la mesure où la demande s'exprime avant tout sur les communes bien dotées et moins sur celles qui possèdent peu d'offres. Pour autant, l'absence de demande ne signifie pas que le besoin en logement public aidé est inexistant dans les communes où la demande est peu exprimée.

Avec 10 334 demandes pour 3 734 attributions dans l'année écoulée (2016) à l'échelle de la CALL, le taux de pression s'élève à 2.8 demandes pour une attribution témoignant du caractère détendu du territoire avec des disparités selon les communes induites par les spécificités des patrimoines et de leur occupation. A titre de comparaison, à l'échelle nationale cette pression locative s'élève pratiquement à 4 demandeurs pour une attribution.

Sur l'ensemble des demandeurs, plus de la moitié habitent déjà au sein du parc social. Les mutations internes représentent au final 41% des attributions soit 1529 demandes. Le ratio entre le nombre de demandes de logements sociaux par rapport au nombre d'emménagements annuels, hors mutations internes[10], s'élève à 2.2 demandes pour une attribution sur la CALL, illustrant le caractère « détendu » du territoire. Si la pression est globalement faible à l'échelle de la CALL, elle est en revanche forte à l'Est de l'agglomération. Elle est plus importante sur des communes comme Annay-sous-Lens et Givenchy en Gohelle.

Annay-sous-Lens: 8 demandes pour une attribution (138 demandes pour 37 attributions)

Givenchy en Gohelle : 9 demandes pour une attribution (18 demandes pour 6 attributions)

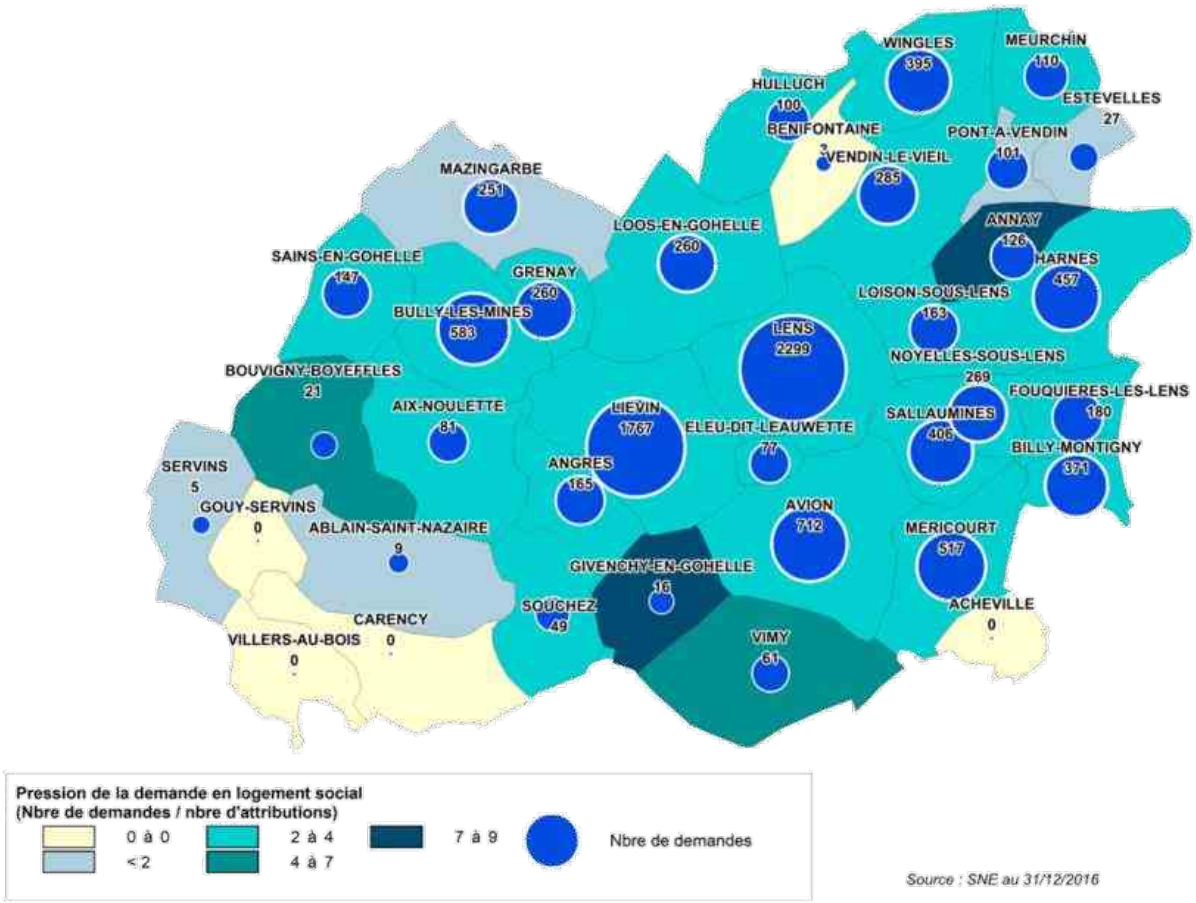
En revanche, la pression peut être considérée comme faible (comprise entre 1,5 et 2) dans plusieurs communes disposant d'un important patrimoine locatif public : C'est le cas de Mazingarbe ou Pont-à-Vendin.

Mazingarbe : 1,7 demande pour une attribution

Pont-à-Vendin : 1,9 demande pour une attribution

[10] Il s'agit du nouvel indicateur unique mesuré à partir du système national d'enregistrement de la demande de logement social (SNE), pour déterminer les obligations SRU (20 % ou 25 %). En effet, l'article 97 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté vise à redéfinir les conditions d'application territoriale du dispositif résultant de l'article 55 de la loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU), dans le sens d'un recentrage du dispositif sur les territoires agglomérés où la pression sur la demande de logement social est avérée.

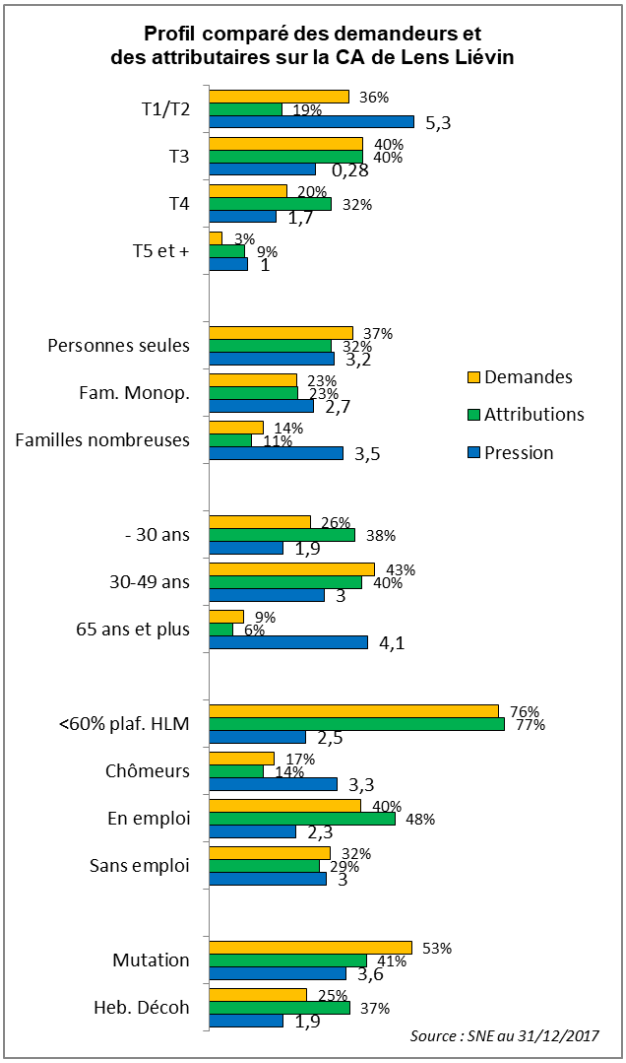
Pression de la demande en logements sociaux au 31-12-2016



Source : SNE au 31/12/2016

Des nouveaux entrants qui « fragilisent » l'occupation du parc social

Les demandeurs de logements sociaux de la CALL ont certaines particularités qu'il est nécessaire de prendre en compte pour comprendre les marges de manœuvre possibles pour le rééquilibrage du peuplement à travers les attributions de logements sociaux. Dans un premier temps, la demande est relativement récente avec plus de deux tiers (64%) des demandes qui datent de moins d'un an et seules 15% de l'ensemble des demandes ont été faite depuis plus de 2 ans. Ensuite, les demandeurs sont globalement très fragiles d'un point de vue socio-économique. En effet, près de la moitié (49%) des demandeurs sont au chômage ou sans emploi et à peine 27% ont en emploi stable. Les ressources des demandeurs sont en conséquence assez faibles : les trois quarts ont des ressources inférieures aux plafonds PLAI.



A l'échelle de la communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, on constate que les attributions « favorisent »[11] plutôt les jeunes de moins de 30 ans, 38% d'attributions à des jeunes pour seulement 26% des demandes. De la même façon, les demandeurs occupants un emploi ont plus de chance de se voir attribuer un logement (40% des demandes et 48% des attributions). Enfin, les ménages hébergés ou souhaitant décohabiter sont souvent favorisés dans le cadre des attributions (37% d'attributions pour 25% des demandes) à l'image des moins de 30 ans, dans une logique de parcours résidentiel ascendant.

A l'inverse, les attributions sont moins aisées pour les familles nombreuses, pour qui la pression locative s'élève à 3.5 demandes pour une attribution. Les attributions sont plus difficiles pour les demandeurs souhaitant un petit logement, en effet, 36% des demandes portent sur des petits logements (T1-T2), sur lesquels la pression est particulièrement élevée (5.3 contre moins de 2.8 pour les T3, 1.7 pour les T4 et 1.0 pour les T5). Cette forte demande pour les petits logements peut être reliée au profil des demandeurs qui sont 63% à être composés d'une ou deux personnes dont 37% de ménages d'une seule personne. Enfin, les attributions au profit d'un ménage composé de retraités est moins facile que pour un jeune. Seules 6% des attributions concernent un retraité contre 9% des demandes, cela peut être mis en lien avec les ressources de cette catégorie de population qui est souvent plus faible que ceux d'une famille.

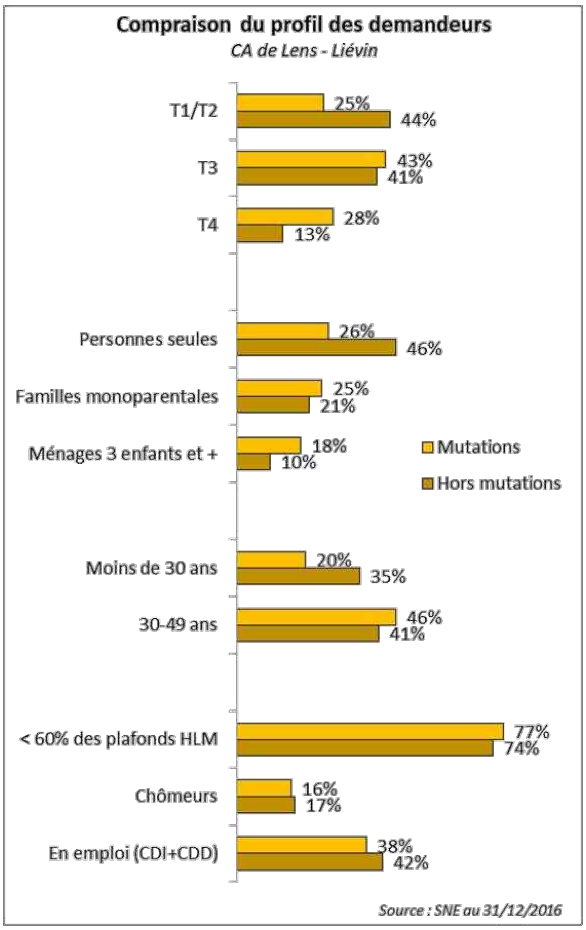
Ainsi, par rapport à l'ensemble des occupants du parc locatif public, les nouvelles attributions impactent le peuplement avec l'installation de davantage de ménages aux ressources inférieures aux

[11] On parle d'une situation favorable lorsque l'on retrouve autant ou plus d'attributions que de demandes, où la pression est plus faible que la moyenne et que l'accès au logement est plus facile pour certains demandeurs.

plafonds PLAI. En effet, 76% des demandeurs ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds PLAI pour 77% des attributions. De même, des ménages plus fragiles comme les familles monoparentales, ou les jeunes titulaires de bail sont favorisés dans les attributions.

Une part importante de demande de mutation

Une majorité de demandes émane de ceux habitant déjà le parc social avec 53 % de demandes de mutations. On constate une différence de profils entre les demandeurs, notamment en ce qui concerne la structure familiale. En effet, les demandeurs pour les mutations ont généralement un profil nettement plus familial. A l'inverse on retrouve plus de jeunes en début de parcours résidentiels qui accèdent à leur premier logement qui ne sont donc pas dans une demande de mutation. A contrario, par rapport à l'ensemble des occupants, les nouveaux entrants sont moins souvent des familles nombreuses, titulaires de bail âgés de 50 ans et plus, locataires de grands logements. Cette tendance est cependant assez répendue et observable sur la majorité du territoire national dans le sens où ces catégories d'habitant sont moins mobiles.



L'inadaptation du logement actuel est pointée comme principal motif des demandes de mutation (41%), suivie des raisons de santé / handicap (17%) et de problèmes d'environnements et de voisinages (12%).

La satisfaction plus faible des demandes de mutation (3.3 demandes par attribution, comparable à la tendance départementale) s'explique souvent par un taux de refus plus important de ces ménages et des demandes parfois très complexes à satisfaire. Les principaux motifs de la demande sont liés au logement, en raison de l'inadaptation de sa taille ou de son prix (32%), des problèmes liés au logement[12] (25%) et des changements familiaux[13] (14%). Seules 7% des demandes ont pour première cause un problème lié au voisinage ou à l'environnement.

Au niveau de la demande en logement sociaux, le territoire de la CALL est détendu. La pression locative est assez faible, elle est de l'ordre de 2.8 demandes pour une attribution. De manière générale, ces demandeurs ont des revenus assez faibles, ce qui a pour effet de diminuer les marges de manœuvres possibles pour le rééquilibrage du peuplement par les attributions. De plus, les demandes de mutations représentent 53% des demandes. Par rapport à l'ensemble des ménages, les attributions pour des ménages en mutation concernent davantage des familles et des grandes typologies avec des ressources légèrement inférieures à l'ensemble des attributions.

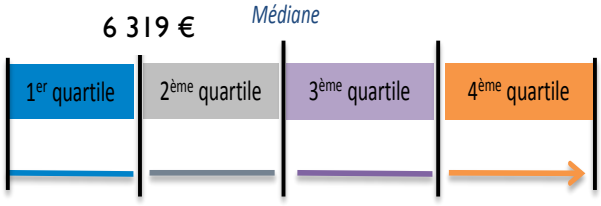
[12] Démolition, Logement non habitable, Logement repris, Procédure d'expulsion, Sans logement propre
[13] Divorce, séparation, Décohabitation, Futur couple, Regroupement familial, Rapprochement famille

6. Zoom sur la conformité des attributions 2017 aux nouvelles dispositions réglementaires

Rappel réglementaire : la loi Egalité et Citoyenneté impose :

- un objectif de 25% minimum des attributions annuelles (suivies de baux signés) de logements (y compris les mutations) situés en dehors des QPV à des ménages issus du 1er quartile de la demande ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.
- Un pourcentage d'attribution en QPV à des demandeurs autre que les ménages du 1er quartile. Par défaut, l'objectif est fixé à 50% des attributions à des ménages des 2, 3 et 4èmes quartiles[14]
- Les niveaux de ressources par quartile sur chaque EPCI sont définis par un arrêté préfectoral : sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le seuil du 1er quartile des demandeurs les plus pauvres est de 6 319€ annuel / Unité de Consommation.

Revenus des demandeurs



Des attributions inférieures au 1er quartile à améliorer hors QPV

Une analyse des attributions en 2017 permet d'objectiver la situation sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en matière d'attributions. En préalable, il convient de préciser que 2% des attributions n'ont pu être analysées (99 attributions non renseignées). L'analyse porte donc uniquement sur les attributions qui représentent 98% de l'ensemble des attributions de 2017. Le volume de non renseignés étant très faible, l'analyse des attributions est donc très proche de la réalité. D'après les analyses de données du SNE (attributions 2017 – quartiles calculés sur le stock de demandeurs au 31 décembre 2017), 19% des attributions ont bénéficié à des ménages du 1er quartile de la demande.

2017			
		Nb d'attributions	%
Hors QPV	Inférieur 1er quartile	453	19%
	2,3 et 4ème quartile	1888	81%
	Total	2341	100%
En QPV	Inférieur 1er quartile	354	27%
	2,3 et 4ème quartile	984	73%
	Total	1298	100%

En 2017, 19% des attributions en dehors des QPV ont concerné des ménages relevant du 1er quartile. Étant donné les attributions totales hors QPV sur la période, il manque donc sur la CALL 132 attributions hors QPV à des ménages sous le seuil du premier quartile pour atteindre le seuil des 25%. Compte tenu des résultats des attributions en 2016, où 14% seulement des attributions en

[14] Les demandeurs en logement social sont répartis en 4 classes en fonction du revenu : 1er quartile des demandeurs les plus pauvres, 2ème quartile, 3ème quartile et 4ème quartile

dessous du 1er quartile, on remarque que ces attributions en faveur des ménages dont les revenus sont en dessous du 1er quartile progresse.

Parallèlement, sur les secteurs en QPV, on remarque que les attributions pour les 2eme, 3eme et 4eme quartiles respectent les obligations légales, elles dépassent même largement la limite minimale de 50% de ces attributions en QPV. Ces attributions passent de 78% en 2016 à 73% en 2017. L'objectif est bien de rester au-dessus de l'objectif des 50% mais avec la possibilité de ventiler entre les différents quartiles de revenus.

2016			
		Nb d'attributions	%
Hors QPV	Inférieur 1er quartile	244	14%
	2,3 et 4ème quartile	1536	86%
	Total	1780	100%
En QPV	Inférieur 1er quartile	282	22%
	2,3 et 4ème quartile	987	78%
	Total	1269	100%

Des objectifs atteints dans la quasi-totalité des quartiers prioritaires en politique de la Ville

Cette analyse a également été menée à l'échelle des QPV afin d'appréhender l'objectif de la Loi Egalité et Citoyenneté de consacrer au moins 50% des attributions au 2ème, 3ème et 4ème quartile de la demande à l'échelle de la CALL.
La répartition des attributions en QPV à des ménages autres que ceux du 1er quartile est, dans la pratique, déjà largement atteint (entre 49% à 94% tous QPV confondus).

Attributions en 2017	en dessous du 1er quartile	%	au dessus du 1er quartile	%
Camus	6	17%	30	83%
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	2	18%	9	82%
République - Cité 4	29	33%	59	67%
Cité Des Brebis	15	21%	55	79%
Cité Du Transvaal - Centre	11	17%	52	83%
Cité 5 - Cité 11	17	20%	69	80%
Cité Bellevue	3	6%	49	94%
Cité 12-14	3	13%	20	87%
Grande Résidence	63	38%	102	62%
Cité 2	7	41%	10	59%
Sellier Cité 4	21	51%	20	49%
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	71	37%	123	63%
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	30	26%	87	74%
Blum - Salengro - 109	24	40%	36	60%
3 Cités	2	13%	13	87%
Cité 10	7	15%	41	85%
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	26	36%	47	64%
Quartier du 3/15	6	21%	23	79%
Cité Des Taberneaux	4	10%	35	90%
Quartier Du Maroc - La Canche	4	8%	44	92%
Languedoc - Cité 10	3	13%	20	87%
QPV	**354**	**27%**	**944**	**73%**

L'objectif dépasse les 50% sur chaque QPV sauf pour celui de Sellier Cité 4 qui a le taux le plus bas (49%).

Les objectifs règlementaires hors QPV pas encore atteints sur une grande partie des territoires.

L'analyse des attributions pour les territoires hors QPV sur la CALL en 2017 montre que de manière générale, le taux d'attribution des demandeurs en dessous du 1er quartile en QPV n'atteint pas encore l'obligation règlementaire des 25% mais qu'il est en augmentation depuis 2016. Cependant, au vue du détail par commune, le taux est parfois largement supérieur à l'objectif fixé par la loi Egalité et Citoyenneté, cependant, il concerne souvent de petits volumes d'attribution.

Souchez 27% sur un total de 11 attributions, Bouvigny-Boyeffles 33% avec un total de 3 attributions

Cependant, certains bons résultats se font sur des communes hors QPV avec des volumes d'attributions un peu moins modestes.

Annay 27% pour un total de 37% attributions, Mazingarbe à 33% pour un total de 94 attributions

Sur les territoires plus concernés par les attributions, à savoir les communes centrales de l'agglomération qui concentrent le plus de logements locatifs sociaux, le taux d'attribution en dessous du premier quartile avoisine logiquement la moyenne observée à l'échelle de l'agglomération.

Lens, 20% pour un total de 418 attributions, Liévin, 22% pour un total de 295 attributions ; Bully-les-mines 18% pour un total de 208 attributions

En définitive, pour l'année 2017, il manque 132 ménages dont les revenus se trouvent en dessous du 1er quartile à loger en dehors d'un périmètre QPV pour atteindre les objectifs règlementaires.

Communes Hors QPV	Au dessus du 1er quartile	En dessous du 1er quartile	Non renseignés	Total attribution	% en dessous
Ablain-Saint-Nazaire	6	1	0	7	14%
Aix-Noulette	26	2	0	28	7%
Angres	18	3	1	22	14%
Annay	27	10	0	37	27%
Avion	95	28	7	130	23%
Billy-Montigny	58	17	3	78	23%
Bouvigny-Boyeffles	2	1	0	3	33%
Bully-les-Mines	169	38	1	208	18%
Eleu-dit-Leauwette	21	4	1	26	16%
Estevelles	13	2	0	15	13%
Fouquières-lès-Lens	63	7	1	71	10%
Givenchy-en-Gohelle	5	1	0	6	17%
Grenay	57	7	2	66	11%
Harnes	92	26	2	120	22%
Hulluch	19	1	1	21	5%
Lens	321	78	19	418	20%
Liévin	220	62	13	295	22%
Loison-sous-Lens	50	15	2	67	23%
Loos-en-Gohelle	65	6	1	72	8%
Mazingarbe	62	30	2	94	33%
Méricourt	89	30	3	122	25%
Meurchin	24	4	1	29	14%
Noyelles-sous-Lens	130	33	3	166	20%
Pont-à-Vendin	36	5	0	41	12%
Sains-en-Gohelle	48	8	3	59	14%
Sallaumines	47	9	2	58	16%
Servins	4	0	0	4	0%
Souchez	8	3	0	11	27%
Vendin-le-Vieil	42	9	2	53	18%
Vimy	8	2	0	10	20%
Wingles	63	11	2	76	15%
Total général	**1888**	**453**	**72**	**2413**	**19%**

Des objectifs règlementaires loin d'être atteints pour certains bailleurs sociaux

Bailleurs sociaux	Nombre total d'attributions hors QPV	Attributions hors QPV au 1er quartile		Nombre total d'attributions en QPV	Attributions QPV au 2,3 et 4 quartiles	
		Nombres	%		Nombres	%
Maisons et Cités	911	172	19%	491	357	73%
Pas-de-Calais Habitat	471	103	22%	487	278	57%
SIA Habitat	568	55	10%	267	245	92%

L'analyse de la répartition des attributions par bailleurs sociaux montre qu'aucun n'atteint les 25%. C'est le bailleur « SIA Habitat » qui est le plus éloigné de l'obligation règlementaire des 25% d'attributions hors QPV à des ménages du 1er quartile avec seulement 10% d'attribution. A l'inverse, les trois bailleurs consacrent plus de 60% de leurs attributions à des ménages au-dessus du 1er quartile en QPV. La situation progresse hors QPV, mais on s'aperçoit qu'en QPV des marges de manœuvres restent possibles. En effet, l'ensemble des trois bailleurs principaux sont largement au-dessus des 60% règlementaire, en particulier SIA Habitat qui plafonne à 92% d'attribution pour les 2 eme, 3eme et 4 eme quartiles en QPV.

Conclusion – les marges de manœuvre pour un meilleur équilibre de peuplement

1. Les points à retenir et les enjeux à relever

Une situation plus fragile en QVP nécessitant d'adapter les objectifs de mixité sociale

On constate de très grandes disparités en termes de volume d'offre locative sociale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en lien avec l'histoire et le profil très contrasté des communes. L'offre locative sociale est en effet souvent peu développée dans les villages ruraux tandis qu'elle dépasse parfois les deux tiers du parc de logements des communes sur les territoires les plus urbains.
Le diagnostic a montré que la situation des locataires du parc social est plus précaire du point de vue socio-économique dans les QPV (qui représentent près de la moitié de l'offre communautaire), notamment du point de vue des ressources Ces quartiers concentrent le parc à bas loyer et la vacance, notamment sur les grands logements, ce qui pose la question de l'attractivité auprès des familles.
Des phénomènes de fragilisation du parc locatif public et de ses habitants sont pointés par les acteurs. S'ils sont souvent situés au sein des QPV, on constate que des résidences hors QPV sont également touchées par la problématique. Il s'agit souvent de résidences enclavées ou de logements collectifs dont le bâti ne correspond plus forcément aux modes de vie actuels.

- Ces situations de fragilités qui existent dans le parc social QPV doivent inciter la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les partenaires à être vigilant sur la politique de peuplement à mettre en place. Sur l'agglomération, les secteurs / quartiers n'ayant pas le « label politique de la ville » (QPV) présentent également d'importantes fragilités.
- Ces éléments justifient que la stratégie de peuplement mise en place par l'agglomération s'appuie sur une catégorisation plus fine des fragilités en dehors des quartiers prioritaires afin de ne pas aggraver les difficultés sur les secteurs les plus fragiles.

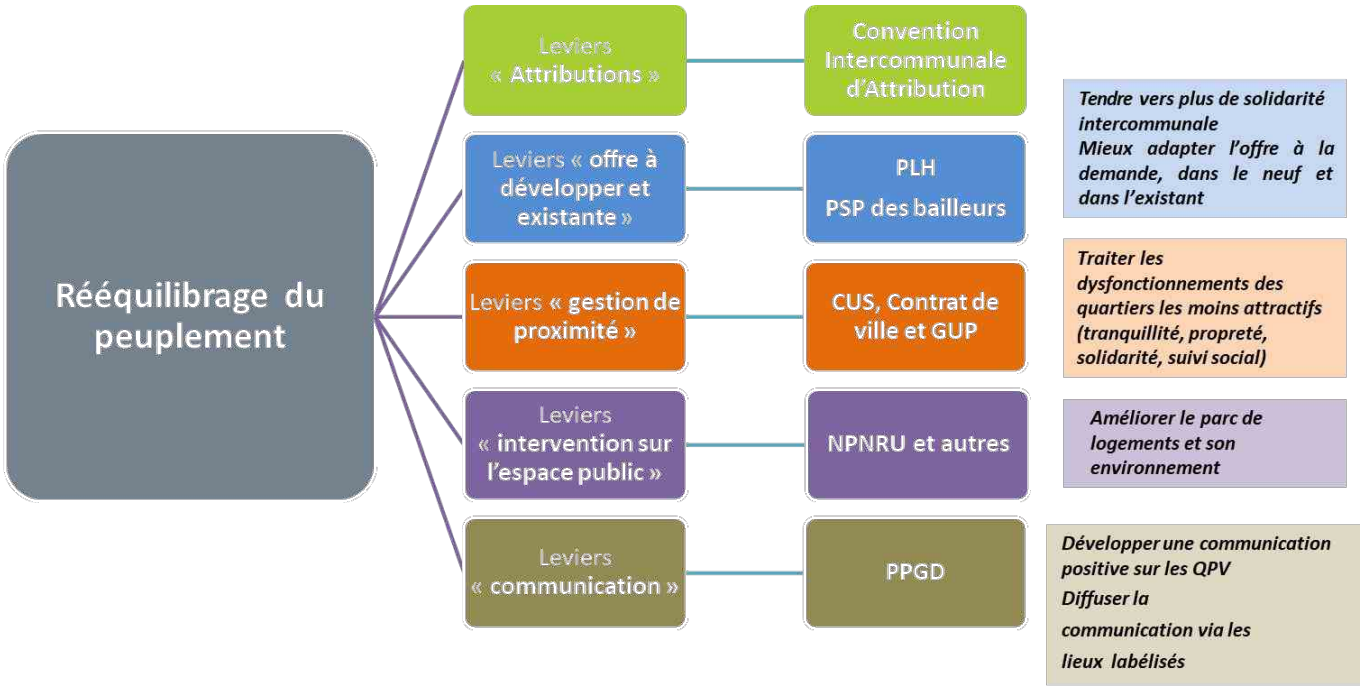
Un rééquilibrage par les attributions limité par le contexte

Bien que la mobilité soit relativement importante avec 2 206 entrants dans le parc social, le parc social de l'agglomération est confronté à un faible potentiel de renouvellement de sa population. En effet, plus de la moitié des demandes concernent des mutations au sein du parc (53%), auxquelles les attributions répondent aujourd'hui assez correctement (42% des attributions sont des mutations). Le rééquilibrage de peuplement des 44 981 logements du parc locatif devra se fera donc un contexte contraint avec un profil de demandeurs globalement très fragile, en particulier pour les demandeurs déjà locataires du parc social. Pour ces derniers, il s'agira de proposer un parcours résidentiel « ascendant » tout en travaillant sur l'équilibre du peuplement de l'agglomération dans un contexte de pression de la demande relativement faible.
Dans ce contexte, les actions sur les attributions n'offrent qu'une partie des marges de manœuvre en vue d'une mixité sociale accrue dans le parc public de la CALL. L'équilibre territorial de peuplement passera en effet obligatoirement aussi par des actions sur le bâti, sur les espaces publics et sur la gestion de proximité.

Enjeux pour la CIA :

- Adapter l'objectif de mixité sociale hors QPV et en QPV au contexte local
- Moduler les objectifs d'attribution en fonction du diagnostic et des secteurs identifiés comme fragiles
- Définir les publics prioritaires sur la base des critères de la loi E&C
- Mener une réflexion sur l'opportunité de faciliter les mutations
- Se saisir des outils de connaissance des fragilités pour tendre vers un rééquilibrage social de l'occupation
- Fixer des orientations sur la gestion des relogements dans le cadre du NPNRU
- Fixer des orientations sur la stratégie patrimoniale des bailleurs dans les QPV

2. L'importance d'articuler la démarche sur les attributions avec d'autre leviers



Annexe 2 : Méthodologie de constitution des indices et notes

Les objectifs de la mesure

L'établissement d'un indicateur de fragilité dans les différents secteurs et résidences de l'agglomération servira d'aide à la décision aux partenaires, au cours du processus d'attribution :

- Lors du choix des candidats à proposer par les réservataires au moment de la libération d'un logement.
- Lors du choix de la CAL entre les différents candidats proposés.

Il servira également d'indicateurs d'évolution des difficultés des quartiers et donc d'évaluation de la politique d'attribution conduite par les partenaires.
Afin de constituer un outil opérant et adapté au contexte du territoire, cet indicateur est constitué à l'échelle de la résidence sur chaque QPV (> 20 logements), du quartier (QPV) et de la commune.

La constitution de l'indice de fragilité statistique

Il est calculé à partir de quatre indicateurs :

- Le taux d'impayé de plus de 3 mois
- Le taux de mobilité
- Le pourcentage de ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% du PLAI
- Le pourcentage de ménages bénéficiaire des aides au logement (APL)

La valeur 100 correspond à la valeur de l'indice calculé pour l'agglomération prise dans son ensemble. Plus l'indice est élevé, plus la vigilance doit être importante.

L'apport qualitatif dans la construction de la note

L'objectif de l'approche qualitative qui complète l'analyse territoriale statistique est d'aller au-delà des éléments statistiques collectés et de confronter l'indice à des éléments plus qualitatifs.

Pour ce faire, un indice synthétique a été attribué à chaque commune / quartiers / résidences à partir de la vision des communes et des bailleurs qui ont noté leurs patrimoine respectifs sur un ensemble de thématiques : le patrimoine (qualité du bâti et coût du logement), l'insertion urbaine (enclavement du quartier et services à proximité), le vivre-ensemble (tranquillité de la résidence et du quartier, problèmes de voisinage et dégradations/vandalisme), le peuplement (mixité sociale et paupérisation) et l'attractivité générale du quartier.
Les indices sont compris entre la note 1 et la note 5 afin d'en faciliter la lecture.



Très satisfaisant — Correct — Très insatisfaisant

Au global, une moyenne des indices statistiques de vigilance (ramenés sur un base de 1 à 5) et de la notation qualitative est effectuée pour obtenir 4 typologies de fragilités :

- Les secteurs à la fragilité marquée (indice supérieur à 4) ;
- Les secteurs à la fragilité apparente (indice compris entre 3 et 4) ;
- Les secteurs dans la moyenne de l'agglomération (indice compris entre 2 et 3) ;
- Les secteurs préservés (indice inférieur à 2).

Les précautions d'utilisation

Les différents critères qui composent l'indicateur de fragilité ne constituent pas, pris isolément, un risque avéré de fragilité.
L'intérêt de cet indicateur est d'alerter les partenaires sur :

- un niveau de cumul de difficultés sociales rencontré dans un immeuble ou un secteur,
- une différence significative de ces difficultés avec les autres secteurs,

Annexe 3 : Liste des 50 résidences les plus fragiles selon l'indice global de fragilité

adresse	bâtiment	commune	QPV	Nombre Logements occupés	Nombre Logements occupés hors AD	Indice fragilité	Note fragilité	classe note fragilité	Note qualitative	classe note qualitatif	Note globale	classe note globale	Note commune	Note Bailleur (USH)
LOISON LENS WARIN-ARTOIS C	RUE D'ARTOIS	Loison-sous-Lens		35	35	162,2	4,4	4	4,33	4,00	4,38	4,00	4,40	3,67
RES. JULES FERRY	3 Rue Sainte Cecile	Billy Montigny	Cité Du Transvaal - Centre	37	16	187,9	5,0	4	3,67	3,00	4,32	4,00		3,67
RES. FERNAND LEGER	8 Rue Sainte Cecile	Billy Montigny	Cité Du Transvaal - Centre	58	20	122,0	3,6	3	5,00	4,00	4,29	4,00		5,00
PONT A VENDIN RCE LES ACACIA C	RUE WILLIAM WILLARD	Pont-à-Vendin		31	31	156,1	4,3	4	4,28	4,00	4,29	4,00	4,40	3,67
HARNES RES COPERNIC	RUE DE VARSOVIE	Harnes		31	31	134,1	3,8	3	4,50	4,00	4,17	4,00	4,50	
LIEVIN 20 COLL PLATS	RUE EDOUARD VAILLANT	Liévin	Hors QPV	20	20	179,5	4,8	4	3,45	3,00	4,13	4,00	3,30	5,00
CITE DU 13 OUEST		Avion	s Blanches Laines Fosse 11 12	22	21	135,1	3,9	3	4,37	4,00	4,11	4,00	4,44	3,67
CITE 14 OUEST LENS		Lens	Cité 12-14	206	183	178,3	4,8	4	3,43	3,00	4,10	4,00	3,56	2,33
SAINS EN GOHELLE PLACE DE LA C	1 PLACE DE LA MAIRIE	Sains-en-Gohelle	Cité 10	37	37	165,7	4,5	4	3,67	3,00	4,09	4,00		3,67
BULLY MINES RUE RHIN ET DANU C	18 RUE RHIN ET DANUBE	Bully-les-Mines	Cité Des Brebis	40	40	158,1	4,3	4	3,82	3,00	4,08	4,00	3,70	5,00
LENS RCE JACQUEMART C	RUE GALILEE	Lens	Cité 12-14	18	18	162,9	4,4	4	3,67	3,00	4,06	4,00		3,67
RES. DE LA CROISETTE	36 Rue Edmond Audran	Méricourt	Quartier Du Maroc - La Canche	29	29	96,4	3,0	3	5,00	4,00	4,02	4,00		5,00
	R DE BAR LE DUC	Harnes	Cité Bellevue	72	72	167,2	4,5	4	3,45	3,00	3,99	3,00	3,30	5,00
RESIDENCE LA ROSERAIE 3		Mazingarbe		29	29	172,1	4,6	4	3,33	3,00	3,99	3,00	3,30	3,67
HARNES RAMON CALMETTE C	PLACE D'ARTOIS	Harnes		30	30	125,0	3,6	3	4,24	4,00	3,94	3,00	4,30	3,67
RESIDENCE LES MARICHELLES 2	28 Rue De Hohenlimburg	Liévin	onne - Marichelles - Vent De E	26	26	144,3	4,0	4	3,82	3,00	3,93	3,00	3,70	5,00
AVION REPUBLIQUE 104 COLL	8 RUE R. ROLLAND	Avion	République - Cité 4	32	32	130,0	3,8	3	4,10	4,00	3,93	3,00	4,00	5,00
50 RUE DE LA PERCHE	1 Residence Willy Brandt	Lens	Hors QPV	47	47	182,0	4,9	4	2,97	2,00	3,91	3,00	2,89	3,67
MAZINGARBE 45	ALLEE CL DEBUSSY	Mazingarbe		23	23	136,4	3,9	3	3,91	3,00	3,89	3,00	3,80	5,00
CITE DES BREBIS		Bully-les-Mines	Cité Des Brebis	246	203	121,9	3,6	3	4,15	4,00	3,87	3,00	4,20	3,67
LIEVIN 108	RESIDENCE EMERAUDE	Liévin	onne - Marichelles - Vent De E	29	29	119,8	3,5	3	4,18	4,00	3,86	3,00	4,10	5,00
AVION QUARTIER REPUBLIQUE 576	2 ALLEES E. POTTIER	Avion	République - Cité 4	54	54	103,9	3,2	3	4,50	4,00	3,85	3,00	4,44	5,00
CITE DU 3 SUD		Méricourt	Quartier du 3/15	114	95	141,7	4,0	4	3,67	3,00	3,84	3,00		3,67
AVION REPUBLIQUE 628	1 RUE M. CACHIN	Avion	République - Cité 4	31	31	138,4	3,9	3	3,70	3,00	3,81	3,00	3,56	5,00

adresse	bâtiment	commune	QPV	Nombre Logements occupés	Nombre Logements occupés hors AD	Indice fragilité	Note fragilité	classe note fragilité	Note qualitative	classe note qualitatif	Note globale	classe note globale	Note commune	Note Bailleur (USH)
RESIDENCE LA ROSERAIE		Mazingarbe		29	29	154,4	4,3	4	3,33	3,00	3,80	3,00	3,30	3,67
LEO LAGRANGE	R DU STADE	Lens	Hors QPV	13	13	184,6	4,9	4	2,67	2,00	3,79	3,00	2,56	3,67
ANNAY SOUS LENS LES HORTENS C	RUE RAMOND	Annay-sous-Lens		12	12	112,6	3,4	3	4,18	4,00	3,79	3,00	4,50	1,00
SALLAUMINES Rés. Guislain	1 RES VOLTAIRE GUISLAIN	Sallaumines	s Blanches Laines Fosse 11 12	12	12	73,5	2,6	2	5,00	4,00	3,78	3,00		5,00
RES. DU BARROIS	1 Rue De Ligny	Harnes	Cité Bellevue	31	31	139,5	3,9	3	3,61	3,00	3,77	3,00	3,60	3,67
LIEVIN Rue Pasteur TR1 60 ind	RUE RENÉ LAENNEC	Liévin	Hors QPV	49	49	285,1	5,0	4	2,55	2,00	3,77	3,00	2,70	1,00
CITE CORONS D'AIX		Bully-les-Mines		23	19	131,3	3,8	3	3,76	3,00	3,77	3,00	3,90	2,33
RES. DE LA CROISETTE	36 Rue Edmond Audran	Méricourt	Quartier Du Maroc - La Canche	366	366	72,3	2,5	2	5,00	4,00	3,76	3,00		5,00
SALLAUMINES RCE LE MUID	RESIDENCE LE MUID	Sallaumines	s Blanches Laines Fosse 11 12	49	57	127,2	3,7	3	3,82	3,00	3,75	3,00	3,70	5,00
CITE 12 DE LENS		Lens	Cité 12-14	362	292	145,4	4,1	4	3,43	3,00	3,75	3,00	3,56	2,33
ADOLPHE LEGRAND	RESIDENCE LA BRIQUETERIE	Sallaumines	s Blanches Laines Fosse 11 12	48	48	140,5	4,0	3	3,52	3,00	3,74	3,00	3,50	3,67
CITE 7 DE LENS		Wingles	Cité Des Taberneaux	262	230	131,5	3,8	3	3,67	3,00	3,73	3,00	3,80	2,33
LENS-GRANDE RESIDENCE (C)	RUE DE FECAMP	Lens	Grande Résidence	122	122	167,9	4,6	4	2,90	2,00	3,73	3,00	2,67	5,00
ANNAY/LENS-THIERS & MAURIAC (C)	RUE MAURIAC	Annay-sous-Lens		40	40	88,5	2,9	2	4,58	4,00	3,72	3,00	4,80	2,33
CITE SAINT AME		Liévin	Hors QPV	146	99	125,3	3,6	3	3,79	3,00	3,72	3,00	3,80	3,67
LES HAUTS DE LIEVIN		Liévin	Hors QPV	14	14	119,8	3,5	3	3,88	3,00	3,71	3,00	3,90	3,67
MERICOURT 23	1 PAV PABLO PICASSO	Méricourt		20	20	130,1	3,8	3	3,67	3,00	3,71	3,00		3,67
CITE 4 SUD LIEVIN		Avion	République - Cité 4	269	197	141,4	4,0	3	3,43	3,00	3,71	3,00	3,56	2,33
AVION QUARTIER REPUBLIQUE 576	6 RUE CAMELINAT	Avion	République - Cité 4	21	21	127,7	3,7	3	3,70	3,00	3,70	3,00	3,56	5,00
CITE SAINT ELIE		Hulluch	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	78	58	140,3	4,0	3	3,43	3,00	3,70	3,00	3,56	2,33
LIEVIN 108	RESIDENCE TOPAZE	Liévin	onne - Marichelles - Vent De E	28	28	103,6	3,2	3	4,18	4,00	3,69	3,00	4,10	5,00
RES. DE LA CITE 5	58 Rue Du Berry	Loos-en-Gohelle	Cité 5 - Cité 11	34	34	165,3	4,5	4	2,88	2,00	3,69	3,00	2,80	3,67
LENS GRANDE RESIDENCE 376	PAVILLON BOURGES	Lens	Grande Résidence	25	25	156,0	4,3	4	3,07	3,00	3,68	3,00	3,00	3,67
BULLY LES MINES BREBIS C	6 RUE RHIN ET DANUBE	Bully-les-Mines	Cité Des Brebis	43	43	110,9	3,3	3	4,00	4,00	3,67	3,00	3,90	5,00
RES. DE L'AISNE SALLAUMINES	20 Rue De Chateau Thierry	Sallaumines	s Blanches Laines Fosse 11 12	12	12	214,6	5,0	4	2,33	2,00	3,67	3,00		2,33
MERICOURT	RUE DES JACINTHES	Méricourt		32	32	124,7	3,6	3	3,67	3,00	3,66	3,00		3,67

Annexe 4 : Liste des publics prioritaires sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Récapitulatif des dispositifs en vigueur en 2018				
PRIORITES LEGALES	**PRIORITES CONTRACTUELLES**			**AUTRE DISPOSITIF**
CCH L441-1	**DALO**	**CONTINGENT PREFECTORAL 2018 – PAS DE CALAIS**	**PDALHPD 2015-2020**	**PLAI**
Personnes reconnues prioritaires et urgent au titre du DALO		Bénéficiaires du **DALO** (L 441-2-3 CCH) – PRIORITE 1		
a) Personnes en situation de handicap, au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;	Personne logée dans des locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent, **dès lors qu'elle** a à charge au moins un enfant mineur, ou qu'elle présente un handicap ou qu'elle a au moins une personne à charge présentant un handicap **(double condition)**	Personnes en **situation de handicap**, au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, ou familles ayant à leur **charge une personne en situation de handicap** (L 441-1-a CCH) – PRIORITE 8	Public cible complémentaire : personnes en situation de handicap.	**Ménages présentant des problèmes de santé, de handicap**
b) Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique mentionné au 9° de l'article L. 312-1 du même code ;		Personnes **sortant d'un appartement de coordination thérapeutique** mentionné au 9° de l'article L. 312-1 du même code (L 441-1-c CCH) – PRIORITE 9		
c) Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale ;		Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des **difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence** ou confrontées à un **cumul de difficultés** financières et de difficultés d'insertion sociale (L 441-1-c CCH) ou en situation de **monoparentalité avec grande difficulté** (circulaire MLHD et MFEDF du 8/03/2017) – PRIORITE 12	Personnes en difficultés sociales et financières.	(Familles en précarisation de ressources -surendettement durable)
d) Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition ;	Personne hébergée dans une structure d'hébergement ou une résidence hôtelière à vocation sociale de façon continue depuis plus de six mois ou logée temporairement dans un logement de transition ou un logement-foyer depuis plus de dix-huit mois.	Personnes **hébergées ou logées temporairement** dans un établissement ou un logement de transition (L 441-1-d CCH) – PRIORITE 2 (sortants d'hébergement) et 3 (sortants d'hébergement réfugiés)	Personnes hébergées Rque : pas de précision sur la nature de l'hébergement ni sur la durée.	**Ménages sortant d'une structure d'hébergements**

PRIORITES LEGALES	PRIORITES CONTRACTUELLES			AUTRE DISPOSITIF
CCH L441-1	**DALO**	**CONTINGENT PREFECTORAL 2018 – PAS DE CALAIS**	**PDALHPD 2015-2020**	**PLAI**
e) Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée ;		Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée (L 441-1-e CCH) – PRIORITE 13		
f) Personnes exposées à des situations d'habitat indigne ;	Personnes logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux,	Personnes exposées à des **situations d'habitat indigne** (L 441-1-f CCH et art 83 de la loi MOLLE) [*« Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.»] - PRIORITE 4*	Personnes logées dans des locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux	**Ménages logés dans un logement indigne (fiche) ou indécent insalubre (guide page 19)**
g) Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires, sans que la circonstance que le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité bénéficie d'un contrat de location au titre du logement occupé par le couple puisse y faire obstacle, et personnes menacées de mariage forcé. Ces situations sont attestées par une décision du juge prise en application de l'article 257 du code civil ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales en application du titre XIV du livre Ier du même code ;		Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de **violences au sein du couple** ou entre les partenaires, sans que la circonstance que le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité bénéficie d'un contrat de location au titre du logement occupé par le couple puisse y faire obstacle, et personnes **menacées de mariage forcé**. (L 441-1-g CCH) – PRIORITE 5	Personnes victimes de violences.	(Violences conjugales ou intergénérationnelles)
h) Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle prévu à l'article L. 121-9 du code de l'action sociale et des familles ;		Personnes engagées dans le **parcours de sortie de la prostitution** et d'insertion sociale et professionnelle prévu à l'article L. 121-9 du code de l'action sociale et des familles (L 441-1-h CCH) – PRIORITE 5		

PRIORITES LEGALES	PRIORITES CONTRACTUELLES			AUTRE DISPOSITIF
CCH L441-1	**DALO**	**CONTINGENT PREFECTORAL 2018 – PAS DE CALAIS**	**PDALHPD 2015-2020**	**PLAI**
i) Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme prévues aux articles 225-4-1 à 225-4-6 et 225-5 à 225-10 du code pénal ;		Personnes victimes de l'une des infractions de **traite des êtres humains ou de proxénétisme** prévues aux articles 225-4-1 à 225-4-6 et 225-5 à 225-10 du code pénal (L 441-1-i CCH) – PRIORITE 5		
j) Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent ;	Personne logée dans des locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent, **dès lors qu'elle** a à charge au moins un enfant mineur, ou qu'elle présente un handicap ou qu'elle a au moins une personne à charge présentant un handicap **(double condition)**	**Article L441-1 CCH scindé** : Personnes logées dans des **locaux ne présentant pas le caractère d'un logement décent** (L 441-1-j CCH pour partie) – PRIORITE 10 (pas de condition de présence d'enfant mineur)	Rque : l'article 1er de la loi du 31 mai 1990 vise l'accès à un logement décent.	**Ménages logés dans un logement indigne (fiche) ou indécent insalubre (guide page 19)**
	Personne logée dans des locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent, **dès lors qu'elle** a à charge au moins un enfant mineur, ou qu'elle présente un handicap ou qu'elle a au moins une personne à charge présentant un handicap **(double condition)**	**Article L441-1 CCH scindé** : Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux **manifestement sur occupés** (L 441-1-j CCH pour partie) – PRIORITE 11	Personnes en sur peuplement manifeste (au sens de l'INSEE).	**Grands ménages en situation de surpeuplement**
k) Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers ;	Personnes dépourvues de logement	Personnes **dépourvues de logement**, y compris celles qui sont hébergées par des tiers (L 441-1-k CCH) – PRIORITE 6	Personnes dépourvues de logement - *attention notion d'obligation alimentaire ascendant-descendant*	
l) Personnes menacées d'expulsion sans relogement.	Personne menacée d'expulsion sans relogement.	Personnes **menacées d'expulsion** sans relogement (L 441-1-l CCH) – PRIORITE 7	Personnes menacées d'expulsion	**Ménage menacé d'expulsion sans relogement.**
	Demandeur de logement social depuis un délai supérieur au délai anormalement long (24 mois dans le PDC) sans avoir reçu de proposition adaptée à ses besoins et capacités			
			Public cible complémentaire : jeunes de moins de 30 ans	

PRIORITES LEGALES	PRIORITES CONTRACTUELLES			AUTRE DISPOSITIF
CCH L441-1	**DALO**	**CONTINGENT PREFECTORAL 2018 – PAS DE CALAIS**	**PDALHPD 2015-2020**	**PLAI**
			Public cible complémentaire : personnes âgées (plus de 65 ans)	
				Ménages en instance FSL accès depuis plus de 2 ans
			Public cible complémentaire : gens du voyage en cours d'ancrage	**Gens du voyage en voie de sédentarisation**
				Ménages créant des troubles du voisinage
				(problèmes d'entretien du logement)
				(Familles « vulnérables » comme familles monoparentales)
				(Discrimination du fait de l'appartenance à une famille « connue »)
				(Sortants de prison)

DDTM-ELIOTS-LM-10/09/2018

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Site du futur hôpital

Centre hospitalier de Lens (site actuel)

Actions

- Liaisons entre le quartier et la future friche de l'hôpital
- Gestion temporaire Projet d'agriculture urbaine Foncier pré-identifié
- Sécuriser la circulation
- Gestion de la future friche de l'hôpital
- Zone de rencontre
- Future ligne BHNS

Fonctionnement urbain

- Entrées de quartier stratégiques
- Centralité de quartier autour du Parvis
- Axes majeurs
- Transversales est/ouest interquartier
- Site de reconstitution de l'offre ANRU 1
- Equipements de proximité
- Espaces verts majeurs

Mobilité/Infrastructure

- BUS
- BHNS
- Eurovélo 5

Des quartiers dans la cité

- Secteur de la Bourdonnais Nouveau quartier en devenir
- Secteur de la cité jardin Des espaces extérieurs à valoriser
- Secteur Saint-Edouard Quartier historique à valoriser

Périmètres

- Périmètre opérationnel
- Périmètres QPV
- Périmètres Villes

100 200 300 400 500 m

ville de lens

A03_1 LENS Elements de diagnostic

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Ville d'AVION

Bulle 3 - Vers Centre commercial Cora Lens 2 (via Gare de Lens)

N O E S

Gare d'Avion

Cité 4 Sud

Parc urbain de la République

Pervenches

Iris

Giroflées

Arrêt Lebas Terminus de la Bulle 3

Jonquilles

Capucines

Jacinthes

Anémones

Jasmins

Place Lebas

Cyclamens

Résédas

Glycines

Edelweiss

Seringas

Tournesols

Renoncules

Campanules

Muguets

Romarins

ZAC du Ponterlant

Projet Foncière Logement

République

Bois de la République

0 100 200 300 400 500 m

A03_2 AVION Elements de diagnostic

LEGENDE

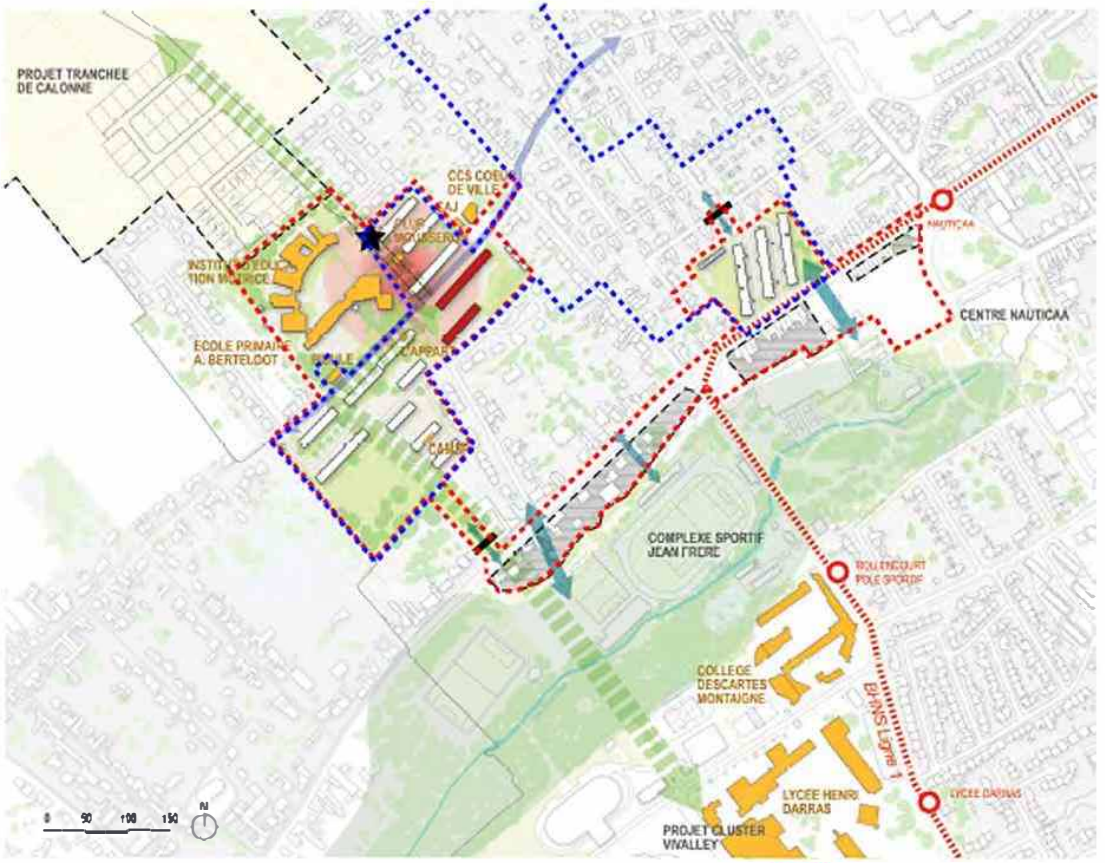
Actions
- Lien entre le quartier et la gare
- Développer une offre d'accession à la propriété
- Tour des Frênes > Changement d'usage à définir
- Equipements à valoriser
- Projet Foncière Logement
- ZAC du Ponterlant
- Locaux commerciaux vacants > Développer une nouvelle offre commerciale

Fonctionnement urbain
- Centralité de quartier
- Entrées de quartier
- Transversales ouest/est interquartier
- Axe majeur > Rues Emile Zola<> Charles Helle
- "Frontière" urbaine entre le quartier République et la Cité 4 Sud
- Ceinture verte
- Espaces verts majeurs
- Equipements de proximité
- Périmètre PNRU

MOBILITE
- BHNS - Bulle 3 > Vers centre commercial Cora Lens 2
- Ligne de bus classique
- Departementale 40

Périmètres
- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètres QPV

A03_3 LIEVIN Elements de diagnostic



1. RETRAMER LE SECTEUR EN RESPECTANT LA TOPOGRAPHIE ET LA TRAME HYDRAULIQUE
2. S'INSCRIRE DANS LA CEINTURE VERTE ET DE LOISIRS LIÉVINOISE
3. PENSER LA COMPOSITION DU PROJET EN ARTICULATION AVEC LE PLAN MASSE DE LA ZAC
4. CONSTITUER LA NOUVELLE CENTRALITÉ ENTRE LA "1" L'HEM LE CCS COEUR DE VILLE
5. ARMUSER LA LIAISON ENTRE LE SECTEUR ET LE CENTRE-VILLE (RUE DU 8 MAI 1945)
6. RESTRUCTURER LA FRANGE NORD DU PARC DES ÉQUIPAGES / ROLLENCOURT
7. PRIVILÉGIER LA DIVERSIFICATION (ACCESSION ET ACCESSION SOCIALE) ET GARDER UNE PART DE LLS SUR CE SECTEUR À LA LOCALISATION AVANTAGEUSE
8. PROPOSER UNE TYPOLOGIE URBAINE ET ARCHITECTURALE MAIS AUSSI DES PRODUITS LOGEMENTS INNOVANTS
9. ANTICIPER LA PROBABLE CONCURRENCE ENTRE LES MULTIPLES PROJETS D'HABITAT : UN GRUEU DE PROGRAMMES (ZAC TRANCHÉE DE CALONNE) ET DE CALENDRIER
10. METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE D'ÉCOQUARTIER CIRCULAIRE
11. PROPOSER UNE STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SOCIO-CULTURELS
12. PRIVILÉGIER LES DÉMOLITIONS SUR LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION CONSIDÉRANT L'ANALYSE RÉSIDENTIELLE DU DIAGNOSTIC
13. INTÉGRER A PLEINEMENT LA COPROPRIÉTÉ DANS LE PROJET DE RENOUVELLEMENT

Tracé du BHNS - Bulle 1
Potentiel foncier en cours d'acquisition (Territoires 62-CALL et EPF)
Gérer les conflits autour des équipements
Périmètre opérationnel
Périmètre QPV

A04_1 – Modalités d'association des habitants

Dans le cadre du protocole de préfiguration, les habitants ont été associés à la définition du projet de renouvellement urbain. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre du contrat de ville en associant les conseils citoyens mais également les conseils de quartier.

La CALL a mis en place l'outil numérique « Carticipe » qui permettait aux habitants de s'exprimer sur le projet de territoire. Les périmètres des trois quartiers NPNRU ont été ajoutés sur la cartographie afin d'associer les habitants et qu'ils contribuent en émettant des projets, des diagnostics, des avis.

Dans le cadre de la mise en place des maisons des projets, la CALL a aussi dispensé des formations afin de donner les clés du renouvellement urbain aux agents en charge d'accueillir les publics.

Les études urbaines et sociales ont permis d'associer les habitants au projet de renouvellement dès la phase diagnostic afin de recueillir leur expertise d'usage.

- **Cité 12/14 à Lens**

Le bureau d'études en charge de l'étude urbaine et sociale, durant la phase diagnostic du projet, a mis en place des ateliers avec les habitants. Chaque atelier avait une des thématiques suivantes : Usages et pratiques, Logement et Vie du quartier. En parallèle, des ateliers techniques ont eu lieu afin de combiner les contributions pour le projet.

Une mission « méthodologie-animation-concertation » spécifique à la cité du 12-14 a été financée dans le cadre du Protocole de préfiguration.

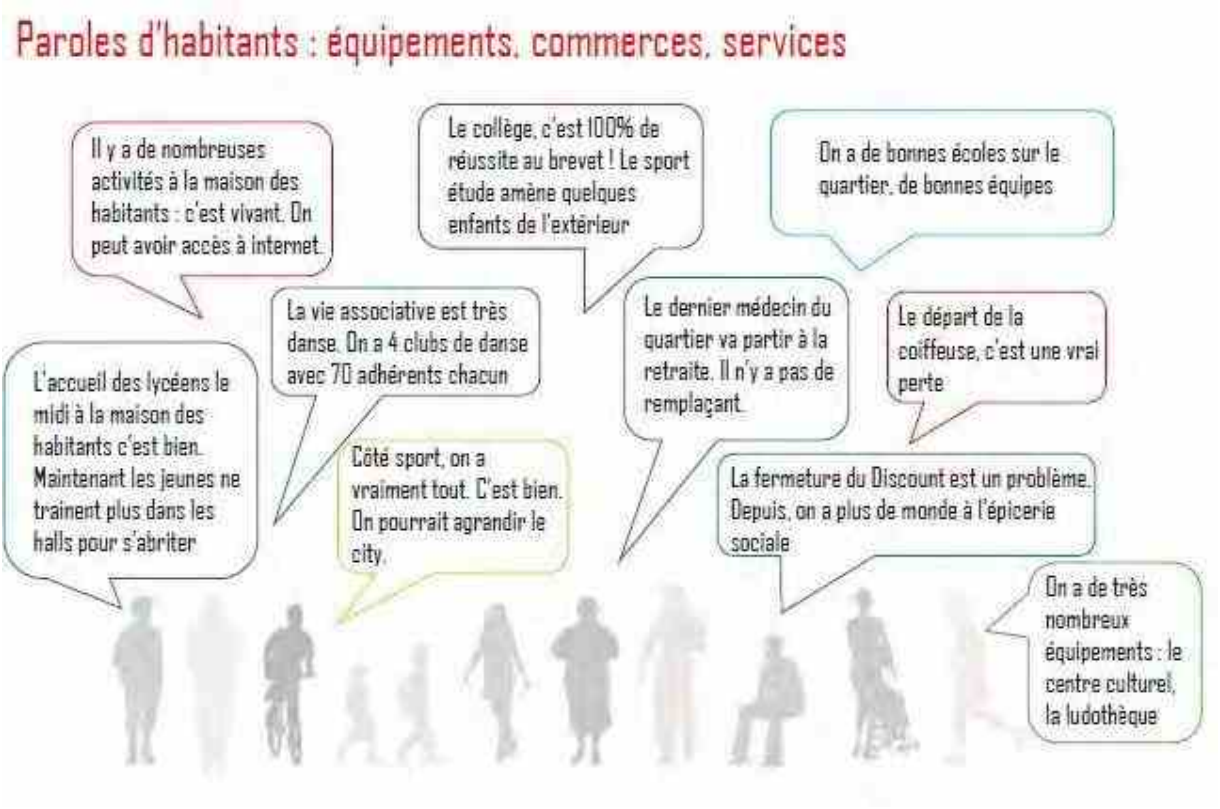


Extrait Présentation – Etude Devillers + FORS

La mise en place de la Maison des Projets a permis de poursuivre l'association des habitants dans le projet de renouvellement urbain. Une maquette du quartier ainsi que les informations concernant le projet sont consultables sur place. Les habitants sont également invités à déposer leurs contributions ou doléances dans un livret.

- **Quartier République – Cité 4 Sud à Avion**

Dans le cadre de l'étude urbaine et sociale, les habitants ont été invités à s'exprimer sur la vie de quartier et plus précisément de l'offre en termes d'équipements, de commerces et de services.



Extrait de la phase diagnostic – Etude réalisée par Urbicus + Perspectives urbaines et sociales + Résonance urbaine + Suez

La Maison des habitants située en cœur de quartier et équipement majeur sur le quartier de la république est également le lieu qui sert de Maison des projets sur le quartier. L'expérience et les pratiques en termes de participation citoyenne contribuent favorablement à impliquer les habitants dans le projet de renouvellement urbain.

- **Quartier Vent de Bise – Jean Lebas à Liévin**

Le Centre culturel et social du quartier est le lieu qui sert de Maison de projet pour le projet liévinois. Au cœur du quartier, ce lieu de proximité est ouvert à tous, un lieu de rencontres, de participation des habitants, de convivialité et d'entraide. C'est également un lieu d'informations, de conseils, d'animation du quartier, mais aussi d'accompagnement à la vie associative et de tous les projets sur le secteur (projet social, NPNRU, actions associations et habitants...).



Photo de l'inauguration de CCS Cœur de Ville en présence de Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Maire.

A04_1 – Synthèses des études

Etude diversification habitat :

L'étude Habitat avait pour objectif une analyse du marché de l'habitat en vue de definir les enjeux auxquels le NPNRU aurait à répondre, et à affiner la stratégie de diversification sur les quartiers concernés dans le cadre du projet à intervenir. L'AULA a été missionnée et réalisé :

- Un diagnostic foncier précis et un recensement exhaustif des équipements, commerces et services, incluant l'identification du foncier concurrent.
- Un état des lieux des dynamiques résidentielles en cours.
- Une étude des marchés immobiliers et des conditions de diversification résidentielle des sites NPNRU et QPV.
- Une enquête sociologique auprès de ménages accédant à la propriété en secteur péri-urbain afin d'analyser les logiques prévalant dans leurs choix de localisation résidentielle.

En synthèse, l'étude conclue à la nécessité de contenir la production de logements et met en exergue le fait que le sujet doit donner lieu à une réflexion et une stratégie définies à l'échelle intercommunale.

Les conclusions mettent également en exergue la nécessité de privilégier la reconquête de l'existant au travers de requalifications lourdes du parc visant à l'adapter aux attentes actuelles, à permettre de garantir son attractivité et à réduire la vacance. La démographie invite à ce que la production neuve soit réservée à des produits spécifiques, ou contenue à des volumes limités. Pour ce qui concerne la diversification, l'étude propose une stratégie de développement progressive, inscrite dans le temps, avec un ciblage et des prix de sortie compétitifs, laquelle doit nécessairement s'accompagner d'un ralentissement de la production neuve pour éviter la concurrence entre produits.

Les conclusions de l'étude ont posé les bases du projet de renouvellement urbain et du programmé decliné dans le cadre de la convention, notamment orienté vers des opérations de requalification lourde, en particulier pour la cite du 12-14 à Lens et le quartier République cite du 4 Sud à Avion, en parrallèle de démolitions massives qui vont permettre de supprimer les logements les plus vétustes, mais également contribuer à retendre le marché. Les fonciers libérés sont programmés en valorization immobilière diversifiée pour améliorer la mixité sociale, avec une dédensification réelle et une production maitrisée combinée à une stratégie de développement progressif.

Etude sur les potentiels de développement économique et de services :

L'étude menée par le cabinet AID s'est attachée à analyser le potentiet de développement offert par les quartiers NPRU au regard de leur contexte territorial, des besoins et projets en cours. Les conclusions de l'étude se sont essentiellement orientées vers des projections répondant aux carences identifiées à l'échelle du territoire, avec notamment des

propositions d'implantation de maisons de santé ou locaux pour professions médicales au sein des quartiers, et le développement d'activités ESS ou de services. La réalité des projets à intervenir devra s'inscrire dans une planification raisonnée et mise en perspective à l'échelle de la CALL. En termes de déclinaison opérationnelle, le projet intègre un pole ESS pour la cite du 12-14 à Lens dans le cadre de la reconversion de l'ancien CAJ (AMO en cours) et la construction d'une maison de santé avec commerces à Liévin (pas d'opérateur identifié à ce jour). Enfin, le quartier République à Avion fait l'objet d'une étude de faisabilité liée à la reconversion de la tour des Frênes en tour de services, laquelle integrerait des locaux pour les professionnels de santé du quartier.

Etude sur la stratégie énergétique TRI (troisième révolution industrielle) :

L'étude a été menée par l'AULA. L'objectif de l'étude était d'accompagner la CALL dans la la definition et la precision de pistes d'actions TRI dans le cadre du NPRU. L'aspect développement / extension du réseau de chaleur sur le quartier du 12-14 a également été identifié comme enjeu à expertiser. Les actions proposées listées ci-dessous trouvent au moins pour partie leur déclinaison opérationnelle dans le projet, la déclinaison TRI étant bien plus large que cette liste et s'inscrivant dans la durée du projet :



Le sujet extension du réseau de chaleur pourra par exemple être abordé en lien avec les projets de gestion transitoire prévus sur la cite du 12-14 ou encore en lien avec les projets immobiliers à intervenir (expertises à prévoir).

Etude spécifique sur l'observatoire et évaluation (territoire de la CALL) :

La CALL a confié à l'AULA une étude spécifique sur l'observatoire et l'évaluation du NPRU. Dans ce cadre, un travail a été mené afin de définir les indicateurs pertinents à mettre en place en lien avec les objectifs du renouvellement urbain. La mission s'est attelée à proposer une vision large des indicateurs clés du renouvellement urbain à différentes échelles et de définir le « bon périmètre » de comparaison locale. Elle a également décliné les outils de suivi en consequence. La mission de l'AULA consiste en un accompagnement et l'analyse des données selon les indicateurs spécifiques defines afin d'évaluer les points saillants d'évolution des quartiers concernés. Cette mission a été menée en déclinaison sur chacun des 3 quartiers concernés :

- Etude spécifique sur l'observatoire et évaluation (cité 12-14 à Lens) :
- Etude spécifique sur l'observatoire et évaluation (quartier Vent de Bise - Jean Lebas) :
- Etude spécifique sur l'observatoire et évaluation (quartier de la République à Avion) :

Le protocole de préfigurtion a également permis le financement des etudes urbaines et sociales pour chacun des tropis quartiers concernés, l'objectif étant la definition du projet urbain et sa déclinaison en programme opérationnel base de la convention. Ainsi, des equips pluridisciplinaires ont été retenues dans le cadre de prestations externalisées, ces prestataires ayant construit le projet sur la base d'études en 3 temps : diagnostic de l'existant et synthèse des enjeux, scnéarii, puis l'élaboration du programme d'intervention. En synthèse, ces études sont declinées comme suit :

Etude urbaine et sociale, de programmation et d'assistance à l'élaboration et à la finalisation de la convention de renouvellement urbain de la cité 12-14 à Lens / DEVILLERS et associés / ALPHAVILLE / FORS / Transversal / ARTELIA :

Les enjeux stratégiques identifiés dans le cadre de l'étude et auxquels le projet devra répondre sont synthétisés ci-dessous :

- Identifier les conditions d'attractivité d'un cœur urbain pour les ménages de type « classe moyenne » > offre produit-logement attractive et compétitive > équipements et espaces publics de qualité > réseau de transports en commun performant > développement de la formation et de l'université > offre de santé et scolaire accessible > image positive et innovante du quartier
- Réunir ces conditions par l'amélioration du cadre de vie, le déploiement d'une politique de peuplement à l'échelle de la CALL et le développement d'une offre en accession adaptée et réaliste au regard du contexte immobilier (marché détendu)
- Enclencher la diversification résidentielle et sociale des quartiers par la réduction de la part de logements sociaux et l'augmentation de l'offre privée par la vente HLM et la démolition-reconstruction
- Développer une offre jeunesse complète et rénover l'offre éducative du primaire - Restructurer l'offre socio-médicale par le développement de services à la personne
- Valoriser et soutenir les dynamiques ESS et associatifs par le développement d'appel à projets
- Redynamiser la centralité « Eglise » autour d'équipements et d'aménagement structurants

La déclinaison de ces enjeux est traduite au travers du programme urbain base de la convention qui en reprend toutes les composantes. La mission du BET s'est poursuivie jusqu'à l'élaboration des documents graphiques base de la convention, des chiffrages des opérations, lesquels éléments ont ensuite été repris par les MO partenaires du projet et par la CALL puis actualisés au regard des evolutions intervenues depuis la fin de mission mi 2019.

Etude urbaine et sociale, de programmation et d'assistance à l'élaboration et à la finalisation de la convention de renouvellement urbain du quartier Vent de Bise - Jean Lebas à Liévin / INterland / Espacité / Ville ouverte Inddigo / Florence Mercier Paysage / Les Saprophytes Profil Ingénierie :

Les enjeux stratégiques identifiés dans le cadre de l'étude sont repris ci-dessous, par thématique :

SYNTHÈSE



ENJEUX PEUPLEMENT ET HABITAT

- PRIORISER ET AJUSTER LES INTERVENTIONS SUR LES RÉSIDENCES EN FONCTION DES ENJEUX
- LA NÉCESSITÉ D'UNE TRANSFORMATION TOTALE TANT DU BÂTI QUE DE L'OCCUPATION ET DU FONCTIONNEMENT
- ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ DE TRAITER LES PROBLÉMATIQUES TECHNIQUES ET DE PROFITER DU POSITIONNEMENT ET DE L'IMAGE ATTRACTIVE POUR VALORISER LES RÉSIDENCES ET LEURS ESPACES EXTÉRIEURS
- MIEUX CONNAITRE LES ENJEUX DE LA COPROPRIÉTÉ ET METTRE EN ŒUVRE DES OUTILS D'AMÉLIORATION POUR ÉVITER SON DÉCROCHAGE LORS DE L'ÉVOLUTION DU QUARTIER
- VALORISER LE POTENTIEL D'ATTRACTIVITÉ DU SITE
  ANTICIPER L'ÉVENTUELLE PERTE DE LOGEMENTS À BAS LOYERS ET LES DIFFICULTÉS DE RELOGEMENT DES ACTUELS OCCUPANTS
- VÉRIFIER QU'IL EXISTE UNE OFFRE À BAS LOYER PERMETTANT DE RÉPONDRE À LA POPULATION ÉTUDIANTE
  ÉTUDIER LE POTENTIEL DE RESTRUCTURATION DES LOGEMENTS ET ESPACES COMMUNS



ENJEUX PAYSAGE, URBANISME ET RÉSEAU DOUX

- IDENTIFIER LA TRAME VERTE EN VUE DE MAINTENIR LES STRATES ARBORÉES EXISTANTES DANS LE PROJET
- DU PARC URBAIN AUX PIEDS D'IMMEUBLES: DÉCLINER UNE TRAME VERTE SUPPORT DE BIODIVERSITÉ
- DES GRANDES LIGNES DE COMPOSITION LIÉES À LA GÉOGRAPHIE ET AUX FLUX, À INTÉGRER POUR LA RESTRUCTURATION DU QUARTIER
- DES POINTS DURS / BLOQUANTS DANS LA LECTURE DU QUARTIER ET DANS SES PARCOURS
- UN SECTEUR RÉSIDENTIEL À LA RECHERCHE D'INTENSITÉS.
  LE CROISEMENT 8 MAI 45 / CHEMIN DE BULLY
  COMME CENTRALITÉ POTENTIELLE
- RENOUVELER L'IMAGE D'UN QUARTIER EN PARTIE STIGMATISÉ PAR LA FORME DE SON HABITAT
- DÉVELOPPER UN BOUQUET DE SERVICES MUTUALISÉS POUR ENCOURAGER LES MODES ACTIFS ET L'UTILISATION DU BHNS
- OPTIMISER LA STRUCTURE VIAIRE EXISTANTE POUR FAVORISER LES DÉAMBULATIONS ET LA MARCHE À PIED



ENJEUX SUR LES STRUCTURES

- MAINTENIR ET DIVERSIFIER L'OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ POUR DÉVELOPPER UNE CENTRALITÉ DE QUARTIER, EN COMPLÉMENT DE L'OFFRE DÉJÀ EXISTANTE
- AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE L'OFFRE ET CONFORTER LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR DÉVELOPPER UNE CENTRALITÉ DE QUARTIER
- RESTRUCTURER LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES
- S'APPUYER SUR LES ASSOCIATIONS POUR CONSTRUIRE LE PROJET URBAIN ET ACCOMPAGNER LA RESTRUCTURATION DE LA VIE ASSOCIATIVE
- PRÉCISER LES INVARIANTS POUR DÉFINIR LES RÈGLES DU JEU ET CONCERTER SUR DES SUJETS CONCRETS



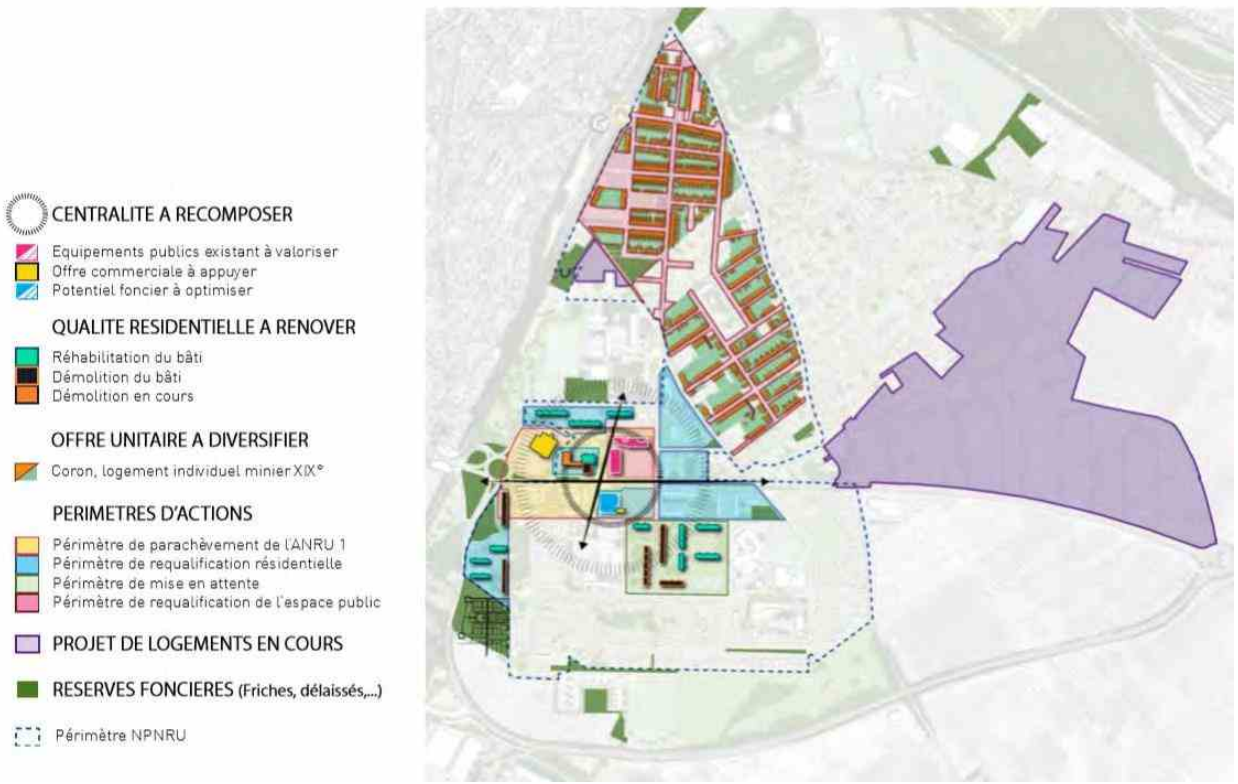
ENJEUX SUR L'ÉNERGIE
ET LES DÉCHETS

- PRENDRE EN COMPTE LES ATOUTS DE LA TRAME URBAINE EXISTANTE DANS LA CONCEPTION DU PROJET
- S'APPUYER SUR LES ACTEURS LOCAUX POUR METTRE EN OEUVRE LE PROJET URBAIN
- ACTIVER LES RESSOURCES PROPRES DU QUARTIERS AVEC LA VALORISATION DES ENCOMBRANTS
- ACTIVER LES RESSOURCES PROPRES DU QUARTIERS AVEC LE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX ISSUS DES DÉMOLITIONS

Le projet de renouvellement urbain liévinois y répond par une programmation volontariste avec la démolition de l'ensemble des LLS et l'émergence de nouvelles opérations diversifiées visant à render attractif le quartier et mieux l'intégrer à son environnement.

Etude urbaine et sociale, de programmation et d'assistance à l'élaboration et à la finalisation de la convention de renouvellement urbain du quartier de la République et Cité du 4 à Avion / URBICUS / + Perspectives urbaines et sociales + Résonance urbaine + Suez :

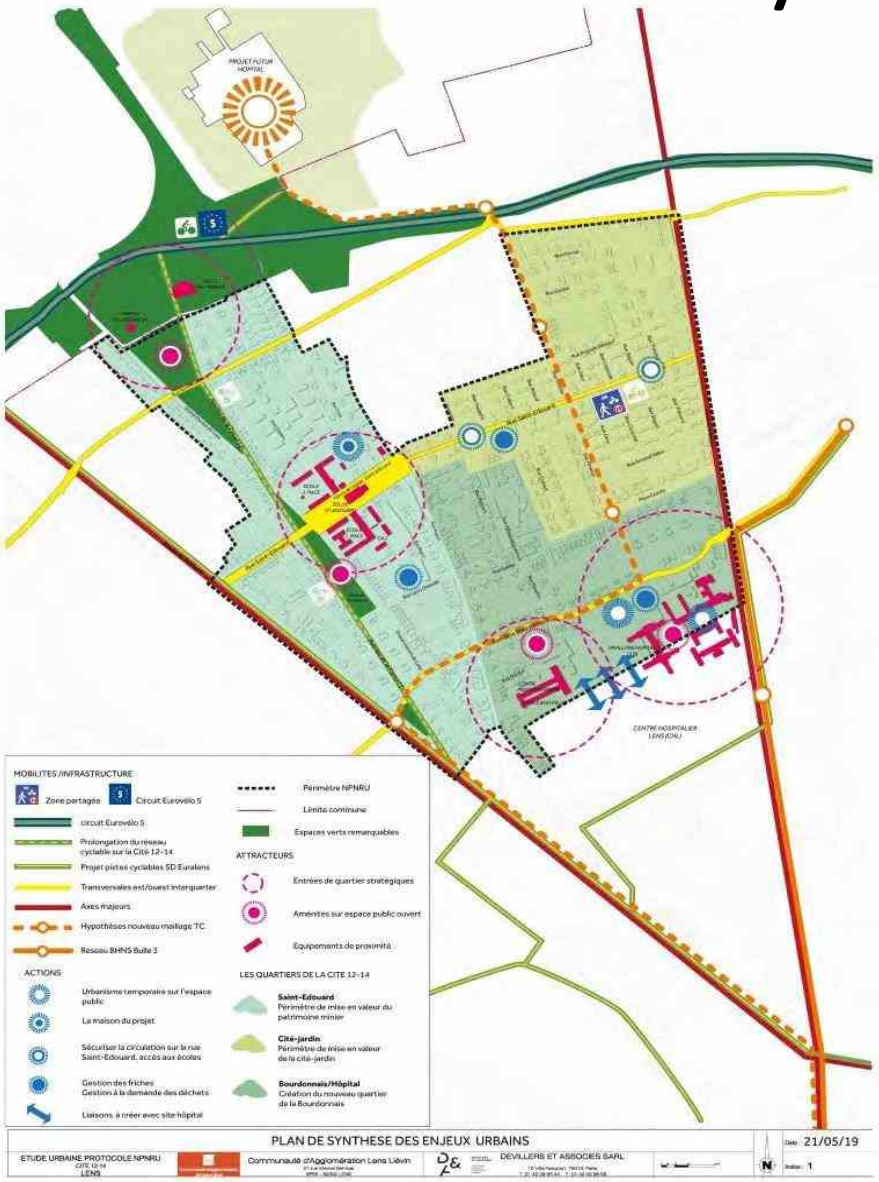
Après une phase d'analyse diagnostic qui a permis de réaliser un état des lieux exhaustif du quartier dans toutes ses composantes, les enjeux stratégiques auxquels le projet NPRU aurait a répondre ont été poses, résumés comme suit :



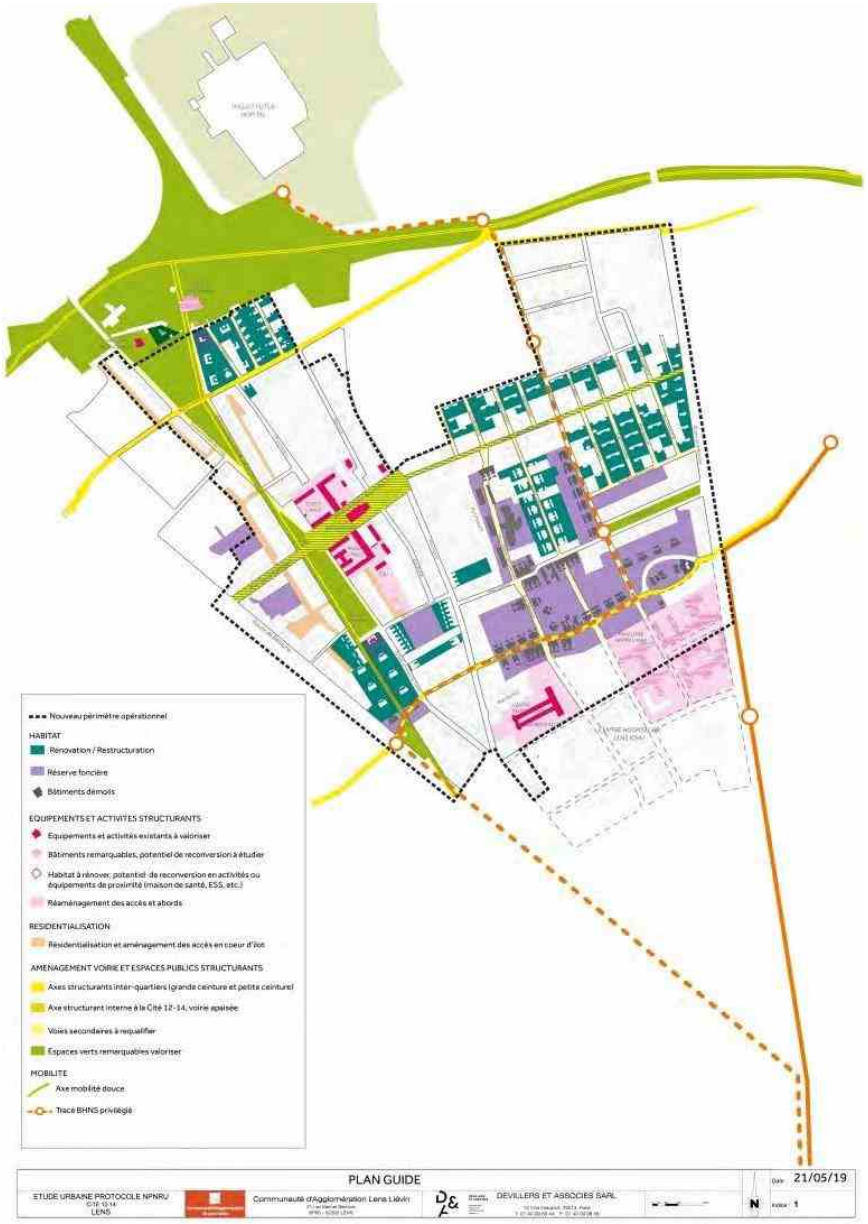
Sur cette base, le projet urbain a été élaboré pour le quartier République, la stratégie de diversification se basant en particulier sur une reconquête par les franges, opérée via des demolitions conséquentes projetées en limites Est et Ouest (294 logements). Le projet a été repris suite au premier CNE pour une ambition renforcée avec des démolitions complémentaires en coeur de quartier portant leur nombre à 339. Autour d'un Coeur de quartier restructuré et visant, s'agrègeraient ainsi des operations diversifiés dans un objectif d'amélioration de la mixité, la requalification des logements existants étant elle aussi revue à la hausse pour servir cette stratégie de diversification. Sur le Coeur de quartier, un changement d'usage de la tour des Frênes est envisagé, lequel nécessite une expertise spécifique complémentaire au delà de l'étude de projet urbain pour s'assurer de la viabilité du projet.

A04_1 – Synthèse des études urbaines et sociales financées dans le cadre du Protocole de préfiguration

Enjeux urbains – Cité 12/14 à Lens



Synthèse – Plan guide Cité 12/14 à Lens



Enjeux urbains – Quartier République – Cité 4 Sud à Avion

1.1 Enjeux

1. À l'échelle de l'agglomération LENS-LIEVIN :

- Bien qu'en marge de l'agglomération, le quartier de la République dispose d'une bonne attractivité.
- Excentré mais bien desservi, la gare et l'arrivée du BHNS garantissent la mobilité des habitants. Les mobilités douces sont en développement, maillage de pistes cyclables reliées à la Vélo-route du Bassin Minier n°31 est en cours.
- Un potentiel de cité jardin considérable par la quantité et la qualité des espaces verts collectifs présents, une trame verte structurante à appuyer.
- À noter, un lien social fort grâce à la forte dynamique associative et la présence d'équipements structurants.

=> ***REMETTRE EN PROJET LE QUARTIER***

2. À l'échelle de la ville d'AVION :

a. Espaces publics :

- Les espaces publics améliorés par le PNRU manquent encore de lisibilité.
- Le coeur de quartier équipé en service et équipements, est contrarié par le vide de deux grands parkings peu fréquentés et la vacance d'un supermarché, le rendant illisible et inappropriable.
- L'urbanisme de zonage (Zone pavillonaire/ZAC du Ponterlant/Quartier de la République / Cités minières) spécialise le territoire.
- La trame viaire, peu lisible, est à hiérarchiser.
- La trame verte du quartier est positive mais périphérique, peu valorisée et peu investie, parce que mal adressée et sans visibilité.

=> ***REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS & L'IMAGE DU QUARTIER***

b. Espaces résidentiels :

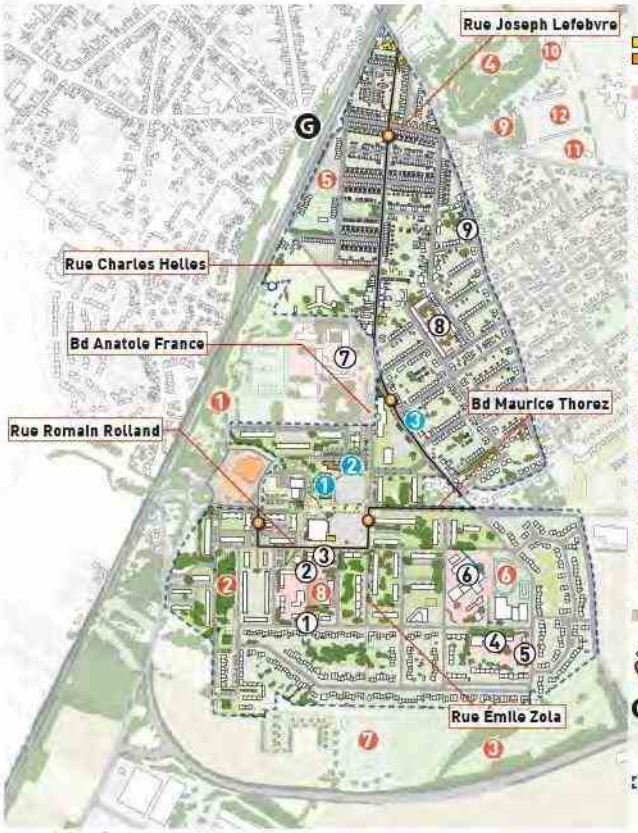
- La qualité résidentielle est peu développée
- les limites privées / publiques sont illisibles
- Les espaces extérieurs sont peu valorisés mais reconnus et habités
- L'offre de stationnement et de services est à améliorer

=> ***AMÉLIORER LA QUALITÉ RÉSIDENTIELLE***

3. À l'échelle du quartier République et des Cités minières :

- L'offre locative, relativement uniforme, est à diversifier
- La forte vacance générée techniquement contrarie la demande importante de logements sociaux sur le quartier (environ 700) qui doit être entendue
- L'habitat a été rénové, mais sans stratégie de résidentialisation, le PNRU est à parachever
- La forte concurence de la ZAC du Ponterlant, nécessite la mise en place d'une stratégie de l'offre sur le quartier.

=> ***DÉMOLIR POUR DIVERSIFIER À MOYEN & LONG TERME***



COMMERCES / SERVICE
De proximité/Restauration
Centre commercial

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES
1/ Maternelle Prin / Cotton
2/ Elémentaire Rolland/Mandela
3/ École en travail social Mandela
4/ Élémentaire Henri Wallon
5/ Maternelle Suzanne Lannoy
6/ Collège Paul Langevin
7/ Lycée Pablo Picasso
8/ Elémentaire Aragon / Triolet et Maternelle Michel
9/ Maternelle Anne Franck

ÉQUIPEMENTS CULTUREL/SOCIAL
1/ Centre culturel Fernand Léger
2/ Maison des Habitants
3/ Restaurant solidaire El Fouad

PARCS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
1/ Parc urbain de la République
2/ Place Lebas
3/ Bois de la République
4/ Parc de l' ancienne Fosse 4
5/ Prairies sportives Cité 4 Sud
6/ Stade / Gymnase
7/ Stade
8/ Salle de sport/dojo Youri Gagarine
9/ Salle de sport Marcel Jorion
10/ Salle Hoche Houriez
11/ Piscine municipale
12/ Centre la Gaillette (RC Lens)

TERRES AGRICOLES

TRANSPORTS
Arrêt du BHNS, Bulle 3 : Vendin-Le-Vieil / Lens / Avion
Gare d'Avion, ligne 6 : *Arras/Lens/Bethune/Hazebrouck*

PÉRIMÈTRE NPNRU

Synthèse – Quartier République – Cité 4 Sud à Avion

Commune d'AVION

OPERATIONS ESPACES PUBLICS	5,13 Ha

Opérations sur l'habitat existant :

Démolitions	Nbre logements	Logements occupés
Anémones	15	11
Capucines	16	6
Glycines (2Bât.)	*20*	*3*
Jacinthes	16	12
Jasmins	31	24
Joncquilles	40	8
Muguets	30	21
Résédas (3Bât.)	*24*	*4*
Romarins	18	9
Seringas	20	9
TOTAL	230	107

Réhabilitations	Nbre logements	Logements occupés
Campanules	30	10
Chaufferie		
Cyclamens	20	15
Edelweis	30	9
Frênes	71	42
Giroflées	40	34
Glycines (3Bât.)	29	10
Iris	30	27
Pervenches	40	37
Renoncules	30	5
Résédas (2Bât.)	16	5
Tournesols	24	13
TOTAL	360	207

Résidentialisation PCH	57508,98 m²

Opérations de construction :

FONCIER VALORISABLE	16276 m²

Reconstructions	Nbre construction	Nbre logements
Béguinage	13	12
Lgts individuels	57	57



NPNRU Quartier de la République

A. LA CENTRALITÉ RECOMPOSÉE

Équipements / commerces
1/ Centre culturel Fernand Léger
2/ Maison des Habitants
3/ Nouveaux commerces de quartier
4/ Centre commercial existant

Espaces publics :
5/ La Grande prairie urbaine
6/ La place du village

Vie associative :
7/ Associatif dans la tour réhabilitée
8/ Restaurant solidaire El Fouad

B. LA CITÉ JARDIN VALORISÉE

Opérations sur l'habitat existant :
Bâti démoli
Bâti requalifié

Résidentialisation du patrimoine Pas-de-Calais Habitat :
Jardins résidentiels privés
Offre de stationnement privées
Aire de jeu

Espaces extérieurs structurants:
Parcs et espaces verts publics
Équipements publics de plein air
Jardins partagés existants
Espaces vert de proximité
1/ Jardin agricole en coeur de ville
2/ Aire de jeu

C. L'OFFRE LOCATIVE DIVERSIFÉE

Projet de construction en cours :
1/ EHPAD SIA Habitat
2/ Projet de logement de la Foncière
3/ ZAC du Ponterlant

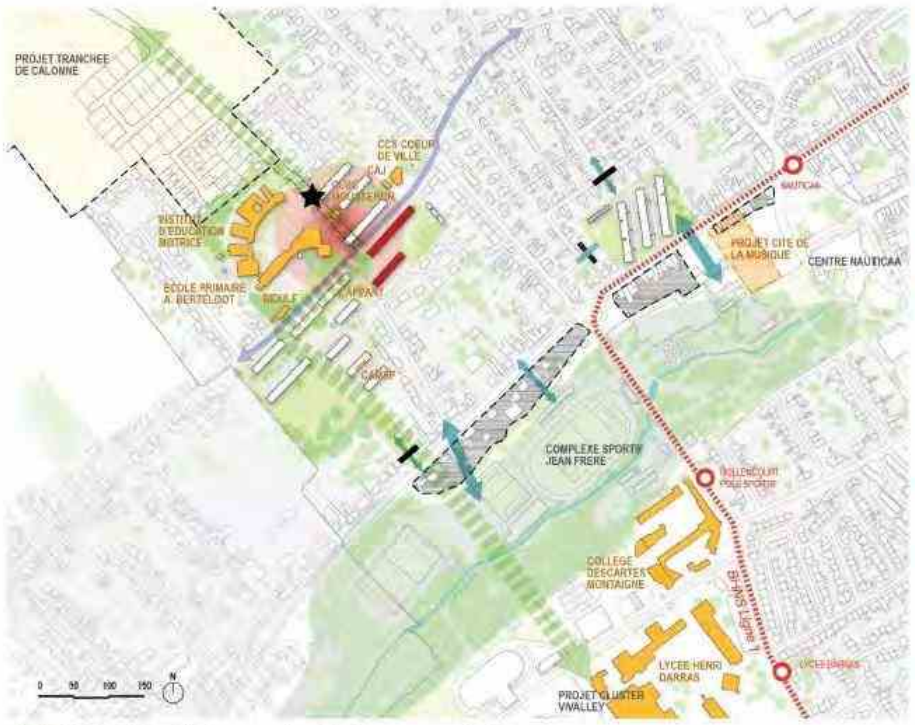
Offre de maison de ville NPNRU:
4/ Béguinage

D. LE QUARTIER ACCESSIBLE

Arrêt du BHNS, Bulle 3
Gare d'Avion, ligne 6

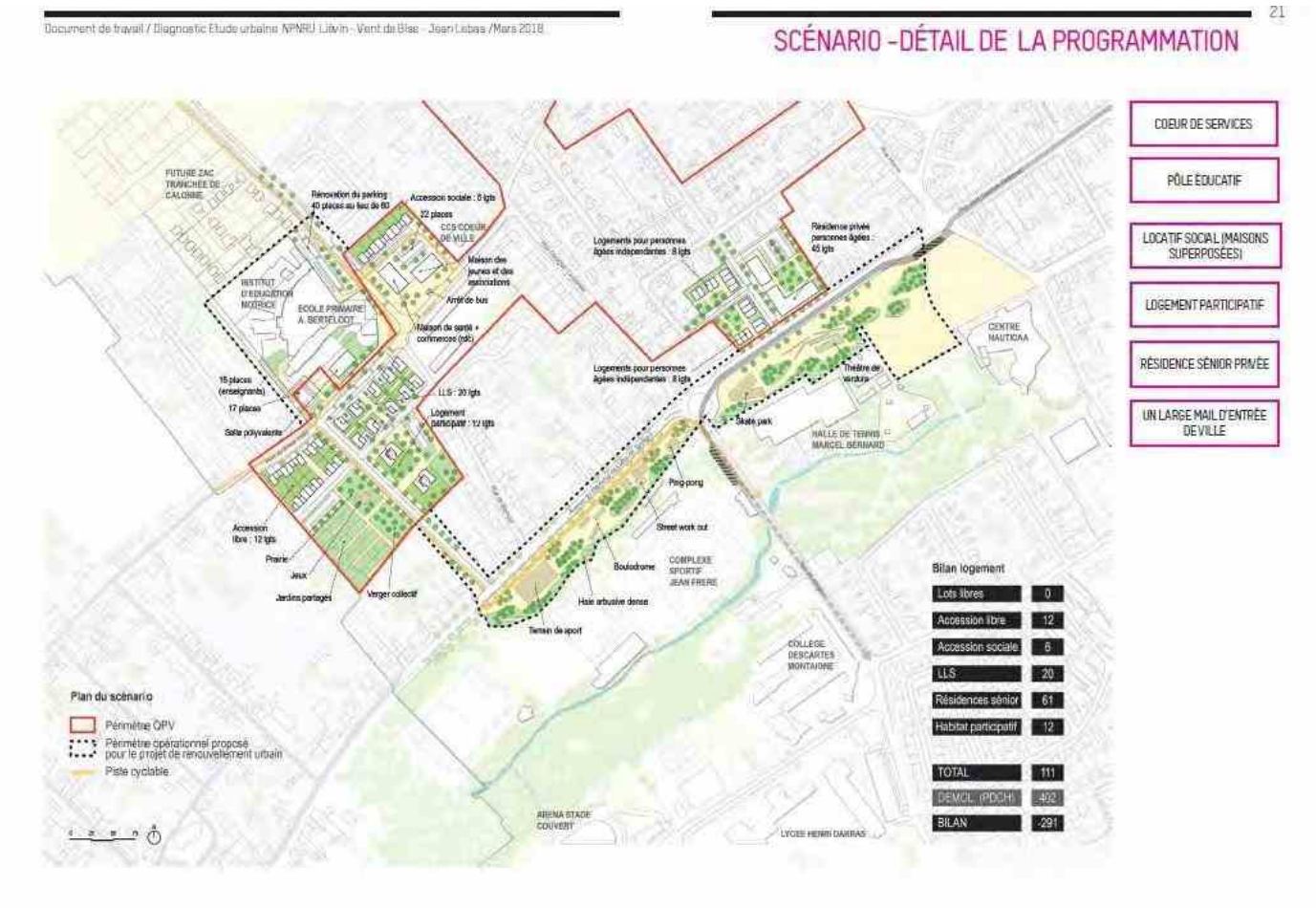
Enjeux urbains – Quartier Vent de Bise – Jean Lebas à Liévin

RAPPEL DES INVARIANTS VALIDÉS EN FIN DE PHASE 1



1. RETRAMER LE SECTEUR EN RESPECTANT LA TOPOGRAPHIE ET LA TRAME HYDRAULIQUE
2. S'INSCRIRE DANS LA CEINTURE VERTE ET DE LOISIRS LIÉVINOISE
3. PENSER LA COMPOSITION DU PROJET EN ARTICULATION AVEC LE PLAN MASSE DE LA ZAC
4. CONSTITUER LA NOUVELLE CENTRALITÉ ENTRE L'IEM ET LE CCS COEUR DE VILLE
5. APAISER LA LIAISON ENTRE LE SECTEUR ET LE CENTRE-VILLE (RUE DU 8 MAI 1945)
6. RESTRUCTURER LA FRANGE NORD DU PARC DES ÉQUIPAGES / ROLLENCOURT
7. PRIVILÉGIER LA DIVERSIFICATION (ACCESSION ET ACCESSION SOCIALE) ET GARDER UNE PART DE LLS SUR CE SECTEUR À LA LOCALISATION AVANTAGEUSE
8. PROPOSER UNE TYPOLOGIE URBAINE ET ARCHITECTURALE MAIS AUSSI DES PRODUITS LOGEMENTS INNOVANTS
9. ANTICIPER LA PROBABLE CONCURRENCE ENTRE LES MULTIPLES PROJETS D'HABITAT : UN ENJEU DE PROGRAMME (ZAC TRANCHÉE DE CALONNE) ET DE CALENDRIER
10. METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
11. PROPOSER UNE STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SOCIO-CULTURELS
12. PRIVILÉGIER LES DÉMOLITIONS SUR LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION CONSIDÉRANT L'ANALYSE RÉSIDENTIELLE DU DIAGNOSTIC
13. INTÉGRER PLEINEMENT LA COPROPRIÉTÉ DANS LE PROJET DE RENOUVELLEMENT

Synthèse – Quartier Quartier Vent de Bise – Jean Lebas à Liévin



A04_2 Tableau financier Protocole AGORA

Envoyé en préfecture le 29/04/2019
Reçu en préfecture le 29/04/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190411-AVT_C260618_D11-CC

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du syst*Ème d'information le : 05/11/2018 À 16:56)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONTRAT : 283 - avenant n° 1	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	CONTRIBUTIONS																		PRETS		ECHEANCIER			
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE																																	
66666/ /QPV national/QPV multisite (intérêt national)	6999999	66666																																	
62498/Lens/QPV national/Cité 12-14	6062024	62498																																	
62065/Avion/QPV régional/République - Cité 4	6062019	62065																																	
62510/Liévin/QPV régional/Calonne - Marichelles - Vent De Bise	6062028	62510																																	
N° de projet(3 caractères) ou de convention + N°INSEE (QPV sur 7 caractères) +N° de famille d'opération(+N° chrono=identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitr- d'ouvrage et une unité de temps) N° chrono=opérations physiques ou élémentaires(objet d'une attribution de subvention)																																			
	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage		Durée en	vérif
		QPV DE RATTACHEMENT(si assimilé)	LIEU DE REALISATION N° de QPV commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL									y compris les prêts													Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre	
																%		%		%		%		%		%		%		%		%							
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																							
283 6999999 14 0001 001 étude diversification habitat	NPN	6999999	66666				0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN'246200	150 000,00	0,00%	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%	45 000,00	30,00%	0,00	0,00%	30 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	5	V
283 6999999 14 0001 002 Etude sur les potentiels de développement	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN'246200	150 000,00	0,00%	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%	30 000,00	20,00%	0,00	0,00%	45 000,00	30,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6999999 14 0001 003 Etude sur la stratégie énergétique TRI (t	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN'246200	55 000,00	0,00%	55 000,00	55 000,00	0,00	0,00%	18 000,00	32,73%	0,00	0,00%	22 000,00	40,00%	0,00	0,00%	15 000,00	27,27%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6999999 14 0001 004 Etude spécifique sur l'observatoire et év	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN'246200	15 000,00	0,00%	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00%	7 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
283 6062024 14 0001 005 Etude spécifique sur l'observatoire et év	NPN	6062024					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN'246200	5 000,00	0,00%	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
283 6062028 14 0001 006 Etude spécifique sur l'observatoire et év	NPR	6062028					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN'246200	5 000,00	0,00%	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
283 6062019 14 0001 007 Etude spécifique sur l'observatoire et év	NPR	6062019					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN'246200	5 000,00	0,00%	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
283 6999999 14 0001 008 Chef de projet PRU (CALL)	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN'246200	230 000,00	0,00%	230 000,00	230 000,00	0,00	0,00%	115 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	115 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
283 6999999 14 0001 009 Chargé de mission habitat (logement privé	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN'246200	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	0,00	0,00%	71 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	71 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6062024 14 0002 001 Etude urbaine et sociale, de programmatio	NPN	6062024					0,00	0,00	0,00	62/COMMUNE DE LENS/21620498	120 000,00	0,00%	120 000,00	120 000,00	36 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6062024 14 0002 002 Mission méthodologie - Animation - Concer	NPN	6062024					0,00	0,00	0,00	62/COMMUNE DE LENS/21620498	50 000,00	0,00%	50 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6062028 14 0003 001 Etude urbaine et sociale, de programmatio	NPR	6062028					0,00	0,00	0,00	62/COMMUNE DE LIEVIN'216205	120 000,00	0,00%	120 000,00	120 000,00	36 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6062028 14 0003 002 Chef de Projet (Liévin)	NPR	6062028					0,00	0,00	0,00	62/COMMUNE DE LIEVIN'216205	172 500,00	0,00%	172 500,00	172 500,00	86 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	86 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
283 6062019 14 0004 001 Etude urbaine et sociale, de programmatio	NPR	6062019					0,00	0,00	0,00	62/COMMUNE D AVION/21620065	120 000,00	0,00%	120 000,00	120 000,00	36 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6062019 14 0004 002 Chef de Projet (Avion)	NPR	6062019					0,00	0,00	0,00	62/COMMUNE D AVION/21620065	172 500,00	0,00%	172 500,00	172 500,00	86 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	86 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		1 512 500,00		1 512 500,00	1 512 500,00	305 500,00	20,20%	294 250,00	19,45%	0,00	0,00%	169 000,00	11,17%	0,00	0,00%	90 000,00	5,95%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	653 750,00	43,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																						
283 6062024 21 0001 001 Démolition de 10 logements rue de la Bour	NPN	6062024		5		10	885,00	11 521,00	130,18	59/SA HLM MAISONS CITES SOG	115 210,00	20,00%	138 252,00	115 210,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 042,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	92 168,00	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	1	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				5		10	885,00	11 521,00	130,18		115 210,00		138 252,00	115 210,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 042,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	92 168,00	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																						
283 6062024 31 0001 001 8 PLAI et 20 PLUS - rue Colbert - restruc	NPN	6062024		14		28	2 384,00	111 118,50	1 305,08	59/SA HLM MAISONS CITES SOG	3 111 318,00	10,00%	3 422 449,00	3 111 318,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 982 518,00	95,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 000,00	0,90%	100 800,00	3,24%	2 982 518,00	95,86%	2 588 118,00	394 400,00	2019	1	3	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SO				14		28	2 384,00	111 118,50	1 305,08		3 111 318,00		3 422 449,00	3 111 318,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 982 518,00	95,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 000,00	0,90%	100 800,00	3,24%	2 982 518,00	95,86%	2 588 118,00	394 400,00				
TOTAL				19		38	3 269,00				4 739 028,00		5 073 201,00	4 739 028,00	305 500,00	6,45%	294 250,00	6,21%	0,00	0,00%	169 000,00	3,57%	3 005 560,00	63,42%	90 000,00	1,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 000,00	0,59%	846 718,00	17,87%	2 982 518,00	62,94%	2 588 118,00	394 400,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

Le Directeur Général de l'ANRU
Nicolas GRIVEL

La Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts
Gaëlle VELAY

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin / Le Maire de Lens accueillant le quartier prioritaire cité 12/14
Sylvain ROBERT

Le Maire d'Avion accueillant le quartier prioritaire République - Cité du 4 sud
Jean-Marc TELLIER

Le Maire de Liévin accueillant le quartier prioritaire Vent de Bise - Jean Lebas
Laurent DUPORGE

Le Préfet du Département
Fabien SUDRY

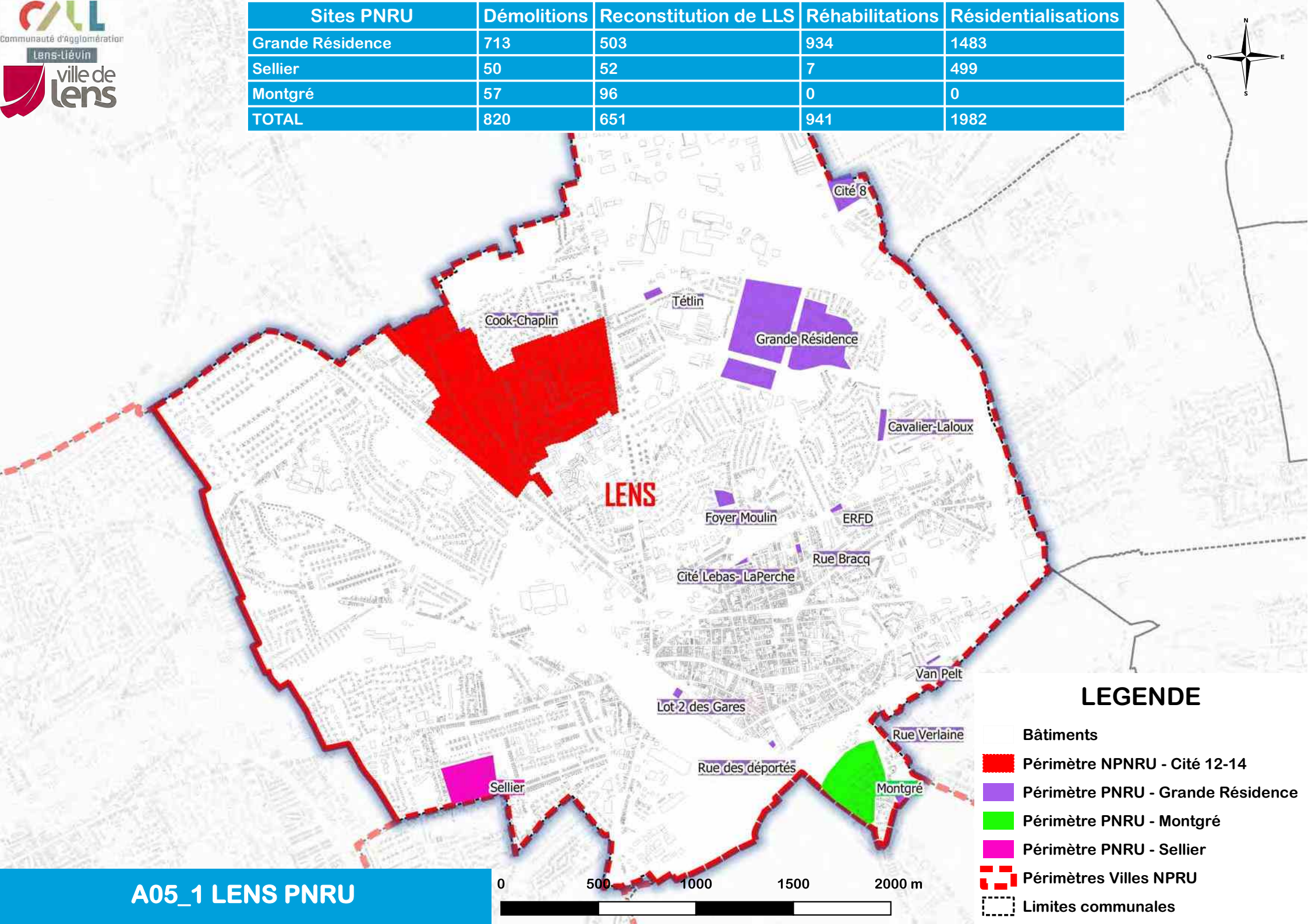
Le Président du Conseil Régional des Hauts de France
Xavier BERTRAND

Le Directeur Général de l'organisme HLM Maisons et Cités
Dominique SOYER

Le Directeur Général de l'organisme HLM Sia Habitat
Marie-Hélène FOUBET

Le Directeur Général de l'organisme HLM Pas-de-Calais Habitat
Fabrice CREPIN

Sites PNRU	Démolitions	Reconstitution de LLS	Réhabilitations	Résidentialisations
Grande Résidence	713	503	934	1483
Sellier	50	52	7	499
Montgré	57	96	0	0
TOTAL	820	651	941	1982



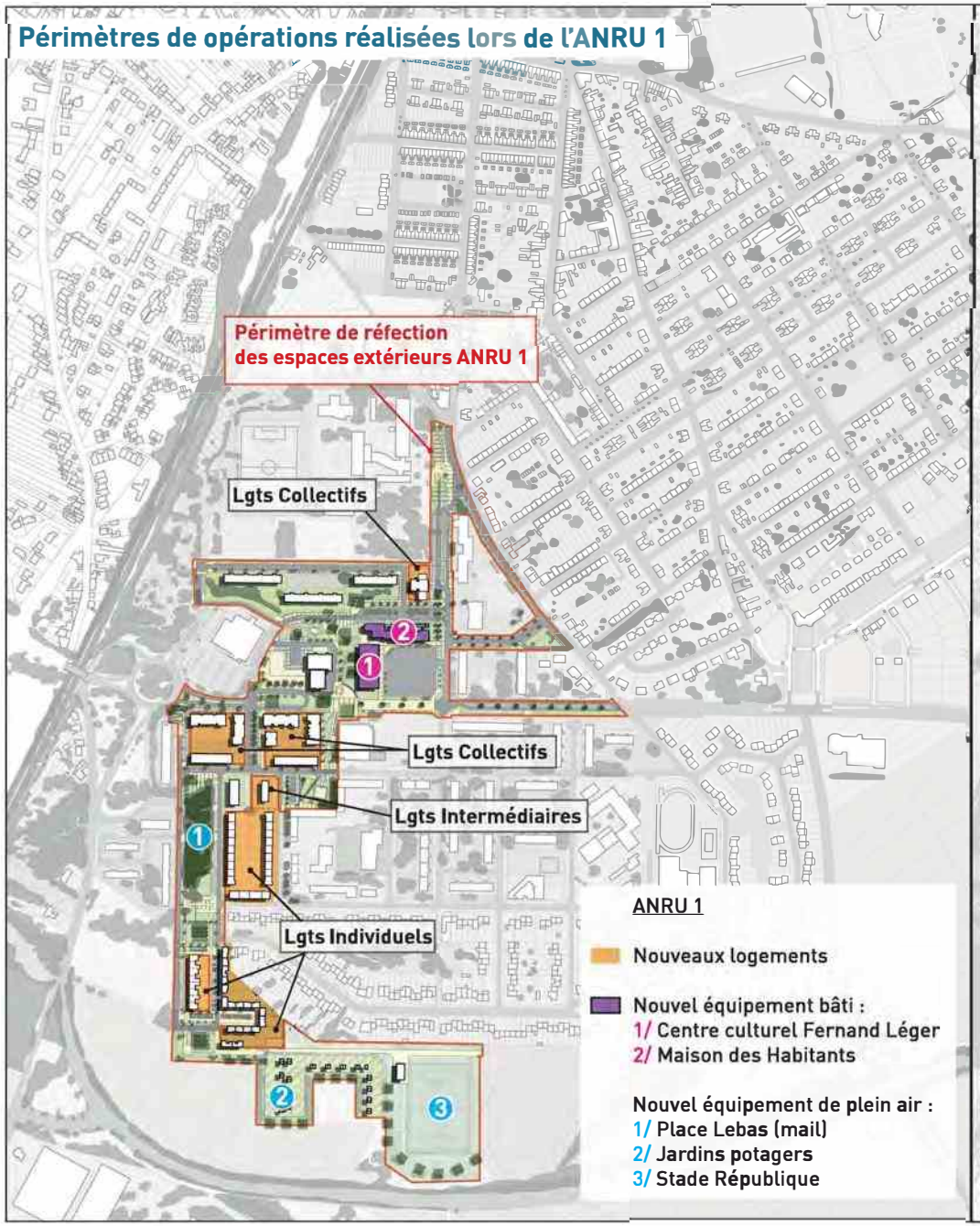
LEGENDE

- Bâtiments
- Périmètre NPNRU - Cité 12-14
- Périmètre PNRU - Grande Résidence
- Périmètre PNRU - Montgré
- Périmètre PNRU - Sellier
- Périmètres Villes NPRU
- Limites communales

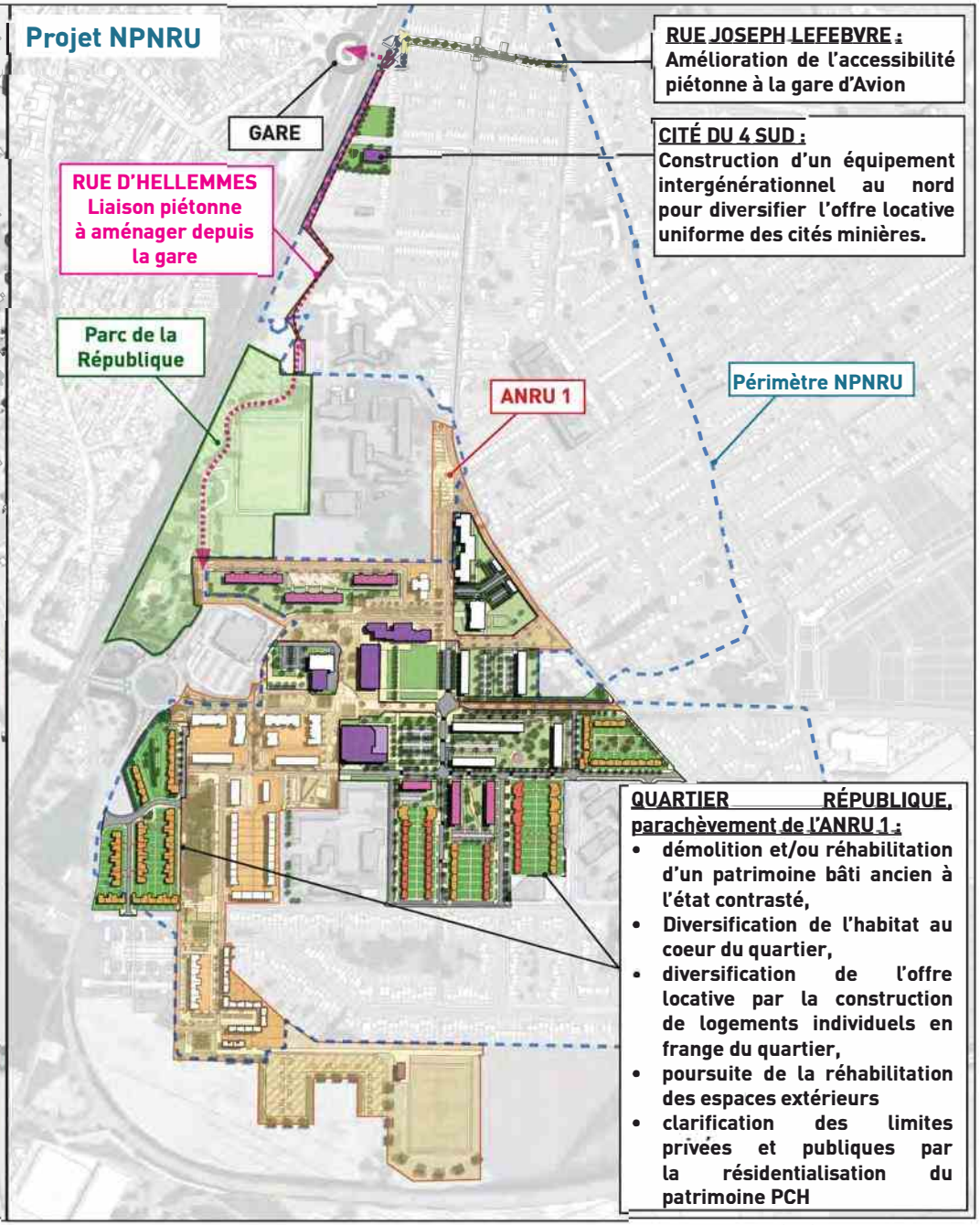
A05_1 LENS PNRU

A05_2 AVION PNRU

Périmètres de opérations réalisées lors de l'ANRU 1



Projet NPNRU



RUE JOSEPH LEFEBVRE :
Amélioration de l'accessibilité piétonne à la gare d'Avion

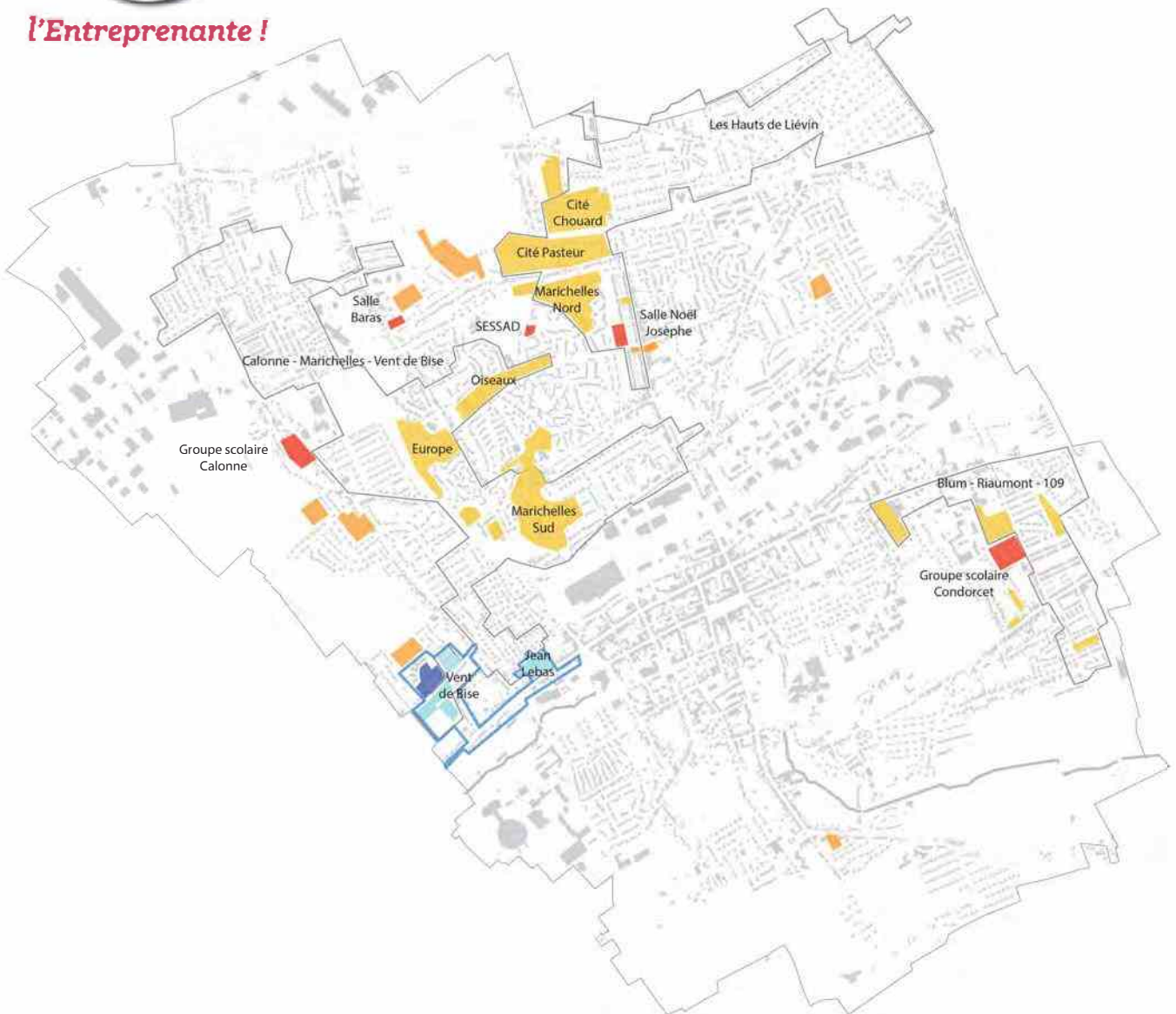
CITÉ DU 4 SUD :
Construction d'un équipement intergénérationnel au nord pour diversifier l'offre locative uniforme des cités minières.

QUARTIER RÉPUBLIQUE, parachèvement de l'ANRU 1 :

- démolition et/ou réhabilitation d'un patrimoine bâti ancien à l'état contrasté,
- Diversification de l'habitat au coeur du quartier,
- diversification de l'offre locative par la construction de logements individuels en frange du quartier,
- poursuite de la réhabilitation des espaces extérieurs
- clarification des limites privées et publiques par la résidentialisation du patrimoine PCH

A05_3 LIEVIN PNRU

l'Entreprenante !



Légende :

Périmètre des QPV

PNRU :

Sites ANRU 1: Démolition - Reconstruction - Réhabilitation - Résidentialisation

Sites ANRU 1: Sites associés à la reconstitution de LLS

Sites ANRU 1: Equipements réhabilités ou construits

Sites PNRU	Démolition	Reconstitution				Réhabilitation	Résidentialisation
		LLS	Acc. Sociale	Acc. Privé	Sous - Total		
Cité Chouard + Chemin d'Aix	114	108	37	0	145	0	0
Cité Pasteur	143	82	20	0	102	0	0
Marichelles Nord	0	24	0	0	24	0	252
Oiseaux	96	0	0	0	0	99	99
Europe	156	58	17	0	75	0	0
Marichelles Sud	0	39	0	0	39	597	597
Sites associés	0	183	14	0	197	0	0
Rés. Salengro et Blum	0	0	0	0	0	0	0
Riaumont	0	33	0	0	33	38	0
Remplacement des menuiseries	0	0	0	0	0	258	0
Démolition de garages	0	0	0	0	0	0	168
TOTAL	**509**	**527**	**88**	**0**	**615**	**992**	**1116**

NPRU :

Périmètre du Projet de Renouvellement urbain Vent de Bise - Jean Lebas

NPRU: Sites en démolition - reconstruction Vent de Bise et Jean Lebas

NPRU: Equipement en restructuration

Sites NPRU	Démolition	Reconstitution				
		LLS	Locatif privé	Acc. Sociale	Acc. Privé	Sous - Total
Secteur Cœur de quartier	88	0	0	6	0	6
Secteur Pentes du VdB	206	20	12	0	12	44
Secteur Jean Lebas	112	0	61	0	0	61
Secteur Parc-Avenue	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**406**	**20**	**73**	**6**	**12**	**111**

A06_1 LENS Objectifs urbains
-
Tableau de bord de suivi des objectifs urbains du projet urbain pour le quartier de la Cité du 12-14

Code Quartier: QP062024

La vocation du quartier à 10-15 ans dans son territoire

- Un quartier de centralité d'agglomération
- Polarité urbaine métropolitaine et cadre de vie remarquable
- Meilleure desserte du quartier (BHNS)
- Axes structurants requalifiés
- Des espaces publics réaménagés et équipements publics rénovés
- Une nouvelle offre de logements qui accueille une population nouvelle
- Une rénovation exemplaire des logements (TRI)

Périmètre sur lequel les objectifs du projet sont suivis

La réussite des actions portées dans le cadre du NPRU ne peut être déconnectée de la stratégie globale portée par les communes et l'Agglomération.

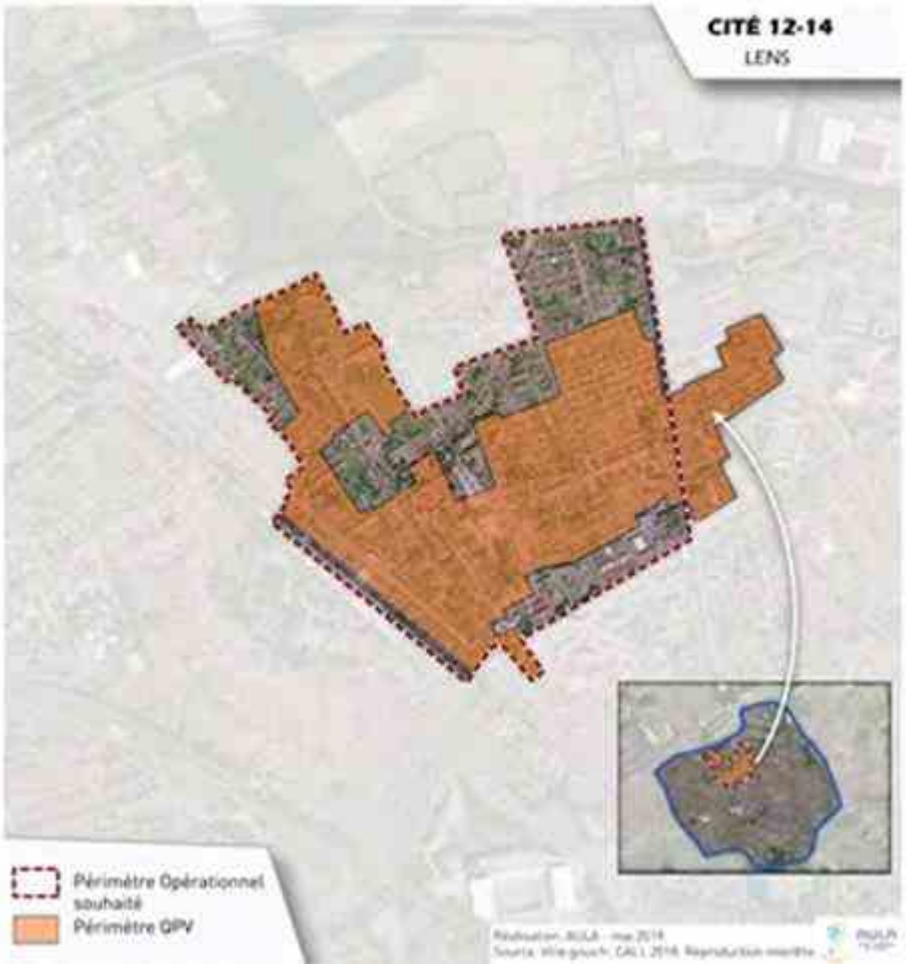
Ainsi, il est proposé une déclinaison des indicateurs aux échelles suivantes :

- Périmètre Opérationnel (POp)
- Quartier Politique de la Ville (QPV)
- Commune (Com)
- EPCI

L'analyse infra-communale préconisée par l'ANRU à l'échelle nationale s'appuie sur le découpage des IRIS. Cependant, cette échelle territoriale diffère des périmètres opérationnels des quartiers NPRU et des quartiers Politiques de la Ville sur les communes de Lens, Avion et Liévin.

Si le référentiel prévoit une évaluation en trois temps (*T0, Fin de convention et long terme*), les indicateurs quantitatifs ont cependant vocation à être renseignés tous les deux ans, et ce, dans un objectif d'efficience et de réorientation des politiques publiques le cas échéant.

Les indicateurs présentés ici pourront être complétés par les données issus des observatoires dont dispose la CALL, et plus particulièrement de l'observatoire de la politique de ville actuellement en cours de construction avec l'Agence d'Urbanisme de L'Artois (AULA).



Il se compose des IRIS listés ci-après:

IRIS n°0202
IRIS n°0203
IRIS n°0207

Objectifs urbains et indicateurs associés

Volet 1 : Habitat et mixité sociale

Objectifs incontournables du NPRU :

- *Augmenter la **diversité de l'habitat**.*
- ***Adapter la densité** du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées.*
- *Viser l'**efficacité énergétique** et contribuer à la transition écologique des quartiers.*
- *Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de **qualité** prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les **évolutions** et mutations futures.*

Objectifs spécifiques du quartier :

- *Intervenir sur le **patrimoine bâti**.*
- *Répondre aux objectifs de **mixité programmatique.***
- *Répondre aux objectifs de **logements adaptés** pour la population présente actuelle et de nouveaux produits pour attirer de nouveaux habitants.*

Indicateurs	**Echelles territoriale**	**T0**	**Objectifs T fin de convention**	**Objectifs T long terme**	**Source de la donnée**	***Éléments de contexte explicatif de la cible visée***	***Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée***
Taux de pauvreté	QPV	44,4%	-	-	INSEE	Les deux premiers indicateurs permettront d'évaluer l'évolution de la situation économique des ménages habitants le quartier, ce qui nous permettra à la fois de suivre l'évolution du quartier en terme de mixité des publics et d'adapter le type de logement aux besoins et aux capacités de chaque public. Aujourd'hui le quartier concentre un grand nombre de logements locatifs sociaux. L'étude des statuts d'occupation permettra de vérifier si la situation se rééquilibre progressivement. Le poids de la vacance permet de mesurer l'impact du projet sur l'attractivité du quartier. Les indicateurs concernant le DPE permettront d'évaluer la qualité des interventions	
	COM	32,3%					
	EPCI	25,7%					
Médiane du revenu déclaré par UC	QPV	10 012€	+	+	INSEE		
	COM	15 040€					
	EPCI	16 382€					
Statut d'occupation du parc de logement – propriétaire occupant	POP	17 %	+	+	Fichier fonciers		
	QPV	17 %					
	COM	27 %					
	EPCI	49 %					
Statut d'occupation du parc de logement – locatif privé	POP	13 %	+	+	Fichier fonciers		
	QPV	12 %					
	COM	23 %					
	EPCI	12 %					
Statut d'occupation du parc de logement – locatif social	POP	58 %	-	-	Fichier fonciers		
	QPV	60 %					
	COM	41 %					
	EPCI	31 %					
Statut d'occupation du parc de logement – poids des logements vacants	POP	11 %	-	-	Fichier fonciers		
	QPV	10 %					
	COM	7 %					
	EPCI	7 %					

Nombre de logements sociaux démolis	POP	26	/	/	Bailleurs sociaux	sur le patrimoine bâti et l'impact sur la transition écologique des quartiers.
Nombre de logements sociaux réhabilités (livraison dans l'année)	POP	/	+	+	Bailleurs sociaux	
Moyenne des étiquettes énergétiques des logements réhabilités avant travaux	POP	/	/	/	Bailleurs sociaux	
Moyenne des étiquettes énergétiques des logements réhabilités après travaux	POP	/	/	/	Bailleurs sociaux	
Nombre de logements sociaux réhabilités vendus	POP	/	+	+	Bailleurs sociaux	
Nombre de logements neufs vendu en accession sociale	POP	/	+	+	Coopartois	
Nombre de logements neufs vendu en accession classique	POP	/	+	+	Promoteurs	

Volet 2 : activités, équipements, commerces et services

Objectifs incontournables du NPRU :

• ***Adapter la densité*** *du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées.*

• *Favoriser la* ***mixité fonctionnelle*** *et consolider le développement économique.*

• *Viser l'****efficacité énergétique*** *et contribuer à la transition écologique des quartiers.*

Objectifs spécifiques du quartier :

• ***Créer une polarité*** *économique et une vie locale (services, équipements, ESS, aide à la construction d'un projet professionnel et personnel notamment pour les jeunes).*

Indicateurs	**Echelles territoriale**	**T0**	**Objectifs T fin de convention**	**Objectifs T long terme**	**Source de la donnée**	***Éléments de contexte explicatif de la cible visée***	***Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée***
Nombre d'équipements mis en valeur dans le cadre du projet (construction, réhabilitation, aménagement des accès)	POP	/	/	/	Ville	Quartier résidentiel et proche du centre-ville, le 12/14 n'a pas vocation à devenir un secteur commerçant. Il s'agit de créer une polarité regroupe services, ESS et quelques commerces de proximités afin d'apporter dynamisme et lien social. Développer quelques commerces de proximité supplémentaire permettrait également de limiter l'usage excessif de la voiture. Il convient également de mesurer l'impact du renouvellement urbain sur le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle. Afin de lui donner toute la place qu'il mérite, cet aspect sera suivi par un comité de pilotage dédié qui se chargera d'élaborer et de suivre ses propres indicateurs et de transmettre les éléments lors des revus de projet.	
Nombre de services pour 1000 habitants	QPV	87	+	+	Base équipement AULA		
Nombre de commerces pour 1000 habitants	QPV	12	+	+	Base équipement AULA		
Equipements d'ESS	QPV	4	+	+	Base équipement AULA		
Nombre de demandeurs d'emploi	QPV	234	-	-	Pôle Emploi HDF		
	COM	4142					
	EPCI	25406					
Nombre de chantier d'insertion[1]	QPV	-	+	+	PLIE		

[1] Le suivi et l'évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique sera réalisé dans le cadre d'un comité de pilotage spécifique qui se chargera du suivi de ses propres indicateurs et de transmettre les éléments lors des revus de projet notamment.

Volet 3 : Intégrer le quartier dans la ville

Objectifs incontournables du NPRU :

• *Renforcer l'**ouverture du quartier** et la mobilité des habitants.*

• *Viser l'**efficacité énergétique** et contribuer à la transition écologique des quartiers.*

Objectifs spécifiques du quartier :

• *Déploiement d'une **nouvelle offre de mobilité**.*

• ***Aménagement** d'un espace public facilitant les **déplacements** actifs au sein du quartier et entre le quartier et la commune.*

Indicateurs	**Echelles territoriale**	**T0**	**Objectifs T fin de convention**	**Objectifs T long terme**	**Source de la donnée**	***Éléments de contexte explicatif de la cible visée***	***Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée***
Nombre d'arrêts au sein ou à proximité du quartier	QPV	8	+	+	SMT	Le développement d'une ligne de BHNS dans le quartier, la création de pistes cyclables et d'aménagements à destination des piétons permettant de circuler dans le quartier, mais également de connecter ce dernier à son environnement permettra à la fois de limiter l'usage de la voiture, de désenclaver et donc de de-stigmatiser le quartier.	
Création et amélioration de la trame viaire à destination des mobilités actives	QPV		+	+	Terrain		
Connexion des aménagements inter-quartiers	QPV	/	+	+	Terrain		
Nombre de mètres linéaires de pistes cyclables réalisées	POP	/	/	/	Ville		
Nombre de mètres linéaires de voies piétonnes réalisées	POP	/	/	/	Ville		
Nombre de mètres linéaires de voiries réalisées	POP	/	/	/	Ville		

Volet 4 : cadre de vie et paysage

Le cadre de vie et le paysage s'intègrent dans deux orientations : « Créer un cœur de quartier et des polarités économiques » et « Affirmer le caractère de cité jardin comme pôle d'attractivité et de cohésion sociale », trois objectifs y sont fixés :

Objectifs incontournables du NPRU :

- *Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique.*
- *Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants.*
- *Réaliser des aménagements et des programmes immobilier de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté anticipant les évolutions et mutations futures.*
- *Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers.*

Objectifs spécifiques du quartier :

- *Intervenir sur la recomposition urbaine à l'intérieur de la Cité (recomposition d'un cœur de quartier).*
- *Valoriser la trame urbaine, paysagère et bâtie (cité du 12 répertoriée comme « exceptionnelle » au classement UNESCO ; espaces publics remarquables délaissés et à valoriser pour une meilleure appropriation pour ses habitants).*
- *Mettre en place une trame pour développer des liaisons douces internes et entre les quartiers.*

Le volet cadre de vie et paysages ne peut être évalué par des données statistiques. Il revêt une approche sensible du vécu des habitants du quartier et de la commune. Le changement d'image et de perception du cadre de vie s'inscrit sur le temps long en fonction de la réalisation des projets de renouvellement urbain.

Il est ainsi proposé la mise en place à horizon 2022 la réalisation d'une enquête sur l'évolution du cadre de vie et de l'attractivité du quartier. Les modalités de celle-ci restent à définir.

Les thématiques abordées s'appuieront sur l'ensemble des éléments remontés par les habitants lors des différentes démarches de participation citoyenne sur les quartiers parmi lesquelles :

- Mobilité et circulation (*vitesse, incivilité, empiètement sur l'espace public, faible desserte et visibilité du transport en commun, cheminement piétonnier, etc…*)
- Vacance de logements et image négative du quartier
- Equipements et services de proximité (*offre et usage*)
- Espaces publics et activités de nature
- Interrelation « ville-quartier » (*usage*)
- Incivilité

A06_2 AVION Objectifs urbains
-
Tableau de bord de suivi des objectifs urbains du projet urbain pour le quartier de la République

Code Quartier: QP062019

La vocation du quartier à 10-15 ans dans son territoire

- Un quartier banalisé et populaire
- Renforcer la polarité secondaire de la commune
- Associer les enjeux urbains et de peuplement
- Développer la mixité en diversifiant l'offre de logements
- Un quartier qui accueille de nouveaux habitants
- Un cadre de vie agréable en lien avec les espaces de nature et les paysages agricoles
- Le pôle secondaire de la commune d'Avion, après le centre-ville

Périmètre sur lequel les objectifs du projet sont suivis

La réussite des actions portées dans le cadre du NPRU ne peut être déconnectée de la stratégie globale portée par les communes et l'Agglomération.

Ainsi, il est proposé une déclinaison des indicateurs aux échelles suivantes :

- Périmètre Opérationnel (POp)
- Quartier Politique de la Ville (QPV)
- Commune (Com)
- EPCI

L'analyse infra-communale préconisée par l'ANRU à l'échelle nationale s'appuie sur le découpage des IRIS. Cependant, cette échelle territoriale diffère des périmètres opérationnels des quartiers NPRU et des quartiers Politiques de la Ville sur les communes de Lens, Avion et Liévin.

Si le référentiel prévoit une évaluation en trois temps (*T0, Fin de convention et long terme*), les indicateurs quantitatifs ont cependant vocation à être renseignés tous les deux ans, et ce, dans un objectif d'efficience et de réorientation des politiques publiques le cas échéant.

Les indicateurs présentés ici pourront être complétés par les données issus des observatoires dont dispose la CALL, et plus particulièrement de l'observatoire de la politique de ville actuellement en cours de construction avec l'Agence d'Urbanisme de L'Artois (AULA).



Il se compose des IRIS listés ci-après:

IRIS n°0105
IRIS n°0106
IRIS n°0107

Objectifs urbains et indicateurs associés

Volet 1 : Habitat et mixité sociale

Objectifs incontournables du NPRU :

- *Augmenter la **diversité de l'habitat**.*
- ***Adapter la densité** du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées.*
- *Viser l'**efficacité énergétique** et contribuer à la transition écologique des quartiers.*
- *Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de **qualité** prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les **évolutions** et mutations futures.*

Objectifs spécifiques du quartier :

- *Favoriser dans le quartier une **offre de logements diversifiée**, adaptée au besoin et à la demande et favorisant la mixité sociale.*
- *Permettre le **parcours résidentiel**.*
- *Adapter l'habitat et l'offre de logements au vieillissement de la population.*
- *Proposer de nouveaux produits.*

Indicateurs	Echelles territoriale	T0	Objectifs T fin de convention	Objectifs T long terme	Source de la donnée	*Éléments de contexte explicatif de la cible visée*	*Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée*
Taux de pauvreté	QPV	52,30%	-	-	INSEE	Les deux premiers indicateurs permettront d'évaluer l'évolution de la situation économique des ménages habitants le quartier, ce qui nous permettra à la fois de suivre l'évolution du quartier en terme de mixité des publics et d'adapter le type de logement aux besoins et aux capacités de chaque public. Aujourd'hui le quartier concentre un grand nombre de logements locatifs sociaux. L'étude des statuts d'occupation permettra de vérifier si la situation se rééquilibre progressivement. Le poids de la vacance permet de mesurer l'impact du projet sur l'attractivité du quartier. Les indicateurs concernant le DPE permettront d'évaluer la qualité des interventions sur le patrimoine bâti et l'impact sur la transition écologique des quartiers.	
	COM	32,3%					
	EPCI	25,7%					
Médiane du revenu déclaré par UC	QPV	8 112€	+	+	INSEE		
	COM	15 326€					
	EPCI	16 382€					
Statut d'occupation du parc de logement – propriétaire occupant	POP	27 %	+	+	Fichier fonciers		
	QPV	27 %					
	COM	43 %					
	EPCI	49 %					
Statut d'occupation du parc de logement – locatif privé	POP	2 %	+	+	Fichier fonciers		
	QPV	2 %					
	COM	16 %					
	EPCI	12 %					
Statut d'occupation du parc de logement – locatif social	POP	68 %	-	-	Fichier fonciers		
	QPV	68 %					
	COM	36 %					
	EPCI	31 %					
Statut d'occupation du parc de logement – poids des logements vacants	POP	2 %	-	-	Fichier fonciers		
	QPV	2 %					
	COM	4 %					
	EPCI	7 %					
Nombre de logements sociaux démolis	POP	0	/	/	Bailleurs sociaux		
Nombre de logements sociaux réhabilités (livraison dans l'année)	POP	/	+	+	Bailleurs sociaux		
Moyenne des étiquettes énergétiques des logements réhabilités avant travaux	POP	/	/	/	Bailleurs sociaux		
Moyenne des étiquettes énergétiques des logements réhabilités après travaux	POP	/	/	/	Bailleurs sociaux		
Nombre de logements sociaux réhabilités vendus	POP	/	+	+	Bailleurs sociaux		
Nombre de logements	POP	/	+	+	Coopartois		

neufs vendu en accession sociale						
Nombre de logements neufs vendu en accession classique	POP	/	+	+	Promoteurs	

Volet 2 : activités, équipements, commerces et services

Objectifs incontournables du NPRU :

• ***Adapter la densité*** *du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées.*

• *Favoriser la* ***mixité fonctionnelle*** *et consolider le développement économique.*

• *Viser l'****efficacité énergétique*** *et contribuer à la transition écologique des quartiers.*

Objectifs spécifiques du quartier :

• ***Conforter*** *le pôle de services et d'équipements secondaires de la ville.*

Indicateurs	**Echelles territoriale**	**T0**	**Objectifs T fin de convention**	**Objectifs T long terme**	**Source de la donnée**	***Éléments de contexte explicatif de la cible visée***	***Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée***
Nombre d'équipements mis en valeur dans le cadre du projet (construction, réhabilitation, aménagement des accès)	POP	/	/	/	Ville	Le quartier est aujourd'hui doté des plusieurs équipements de commerce, de services et d'ESS qu'il faut stabiliser et mettre en valeur. Il convient également de mesurer l'impact du renouvellement urbain sur le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle. Afin de lui donner toute la place qu'il mérite, cet aspect sera suivi par un comité de pilotage dédié qui se chargera d'élaborer et de suivre ses propres indicateurs et de transmettre les éléments lors des revus de projet.	
Nombre de services pour 1000 habitants	QPV	23,8	+	+	Base équipement AULA		
Nombre de commerces pour 1000 habitants	QPV	3	+	+	Base équipement AULA		
Equipements d'ESS	QPV	1	+	+	Base équipement AULA		
Nombre de demandeurs d'emploi	QPV	589	-	-	Pôle Emploi HDF		
	COM	1969					
	EPCI	25406					
Nombre de	QPV	/	+	+	PLIE		

chantier d'insertion[1]						

Volet 3 : Intégrer le quartier dans la ville

Objectifs incontournables du NPRU :

• *Renforcer l'**ouverture du quartier** et la mobilité des habitants.*

• *Viser l'**efficacité énergétique** et contribuer à la transition écologique des quartiers.*

Objectifs spécifiques du quartier :

• *Mettre en place une **trame urbaine** globale et cohérente à l'échelle du secteur Ouest (trame viaire, BHNS, espaces publics).*

• *Créer des **parcours cheminements doux** Nord-Sud.*

Indicateurs	**Echelles territoriale**	**T0**	**Objectifs T fin de convention**	**Objectifs T long terme**	**Source de la donnée**	***Éléments de contexte explicatif de la cible visée***	***Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée***
Nombre d'arrêts au sein ou à proximité du quartier	QPV	7	+	+	SMT	Le développement d'une ligne de BHNS dans le quartier, la création de pistes cyclables et d'aménagements à destination des piétons permettant de circuler dans le quartier, mais également de connecter ce dernier à son environnement permettra à la fois de limiter l'usage de la voiture, de désenclaver et donc de de-stigmatiser le quartier.	
Création et amélioration de la trame viaire à destination des mobilités actives	QPV	/	+	+	Terrain		
Connexion des aménagements inter-quartiers	QPV	/	+	+	Terrain		
Nombre de mètres linéaires de pistes cyclables réalisées	POP	/	/	/	Ville		
Nombre de mètres linéaires de voies piétonnes réalisées	POP	/	/	/	Ville		
Nombre de	POP	/	/	/	Ville		

[1] Le suivi et l'évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique sera réalisé dans le cadre d'un comité de pilotage spécifique qui se chargera du suivi de ses propres indicateurs et de transmettre les éléments lors des revus de projet notamment.

mètres linéaires de voiries réalisées						

Volet 4 : cadre de vie et paysage

Le cadre de vie et le paysage s'intègrent dans deux orientations : « Créer un cœur de quartier et des polarités économiques » et « Affirmer le caractère de cité jardin comme pôle d'attractivité et de cohésion sociale », trois objectifs y sont fixés :

Objectifs incontournables du NPRU :

- *Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique.*
- *Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants.*
- *Réaliser des aménagements et des programmes immobilier de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté anticipant les évolutions et mutations futures.*
- *Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers.*

Objectifs spécifiques du quartier :

- *Faire de la couture urbaine aux interfaces et entrées de quartier.*
- *Envisager une approche élargie à l'ensemble du quartier intégrant davantage les habitants des cités minières à la recomposition urbaine.*

Le volet cadre de vie et paysages ne peut être évalué par des données statistiques. Il revêt une approche sensible du vécu des habitants du quartier et de la commune. Le changement d'image et de perception du cadre de vie s'inscrit sur le temps long en fonction de la réalisation des projets de renouvellement urbain.

Il est ainsi proposé la mise en place à horizon 2022 la réalisation d'une enquête sur l'évolution du cadre de vie et de l'attractivité du quartier. Les modalités de celle-ci restent à définir.

Les thématiques abordées s'appuieront sur l'ensemble des éléments remontés par les habitants lors des différentes démarches de participation citoyenne sur les quartiers parmi lesquelles :

- Mobilité et circulation (*vitesse, incivilité, empiètement sur l'espace public, faible desserte et visibilité du transport en commun, cheminement piétonnier, etc*…)
- Vacance de logements et image négative du quartier
- Equipements et services de proximité (*offre et usage*)
- Espaces publics et activités de nature
- Interrelation « ville-quartier » (*usage*)

- Incivilité

A06_3 LIEVIN Objectifs urbains
-
Tableau de bord de suivi des objectifs urbains du projet urbain pour le quartier Calonne – Marichelles – Vent de Bise

Code Quartier: QP062028

La vocation du quartier à 10-15 ans dans son territoire

- Un quartier d'entrée de ille
- Un quartier inséré dans le paysage et intégré aux dynamiques du territoire
- Affirmer un pôle de proximité au cœur du quartier ent de ise
- Désenclaver et irriguer le quartier
- ransformer l'habitat du quartier : entretenir et créer une offre de logements diversifiés, démolir ou reconvertir les logements collectifs, proposer de nouveaux produits attractifs

Périmètre sur lequel les objectifs du projet sont suivis

La réussite des actions portées dans le cadre du NPRU ne peut être déconnectée de la stratégie globale portée par les communes et l'Agglomération.

Ainsi, il est proposé une déclinaison des indicateurs aux échelles suivantes :

- Périmètre Opérationnel (POp)
- Quartier Politique de la Ville (QPV)
- Commune (Com)
- EPCI

L'analyse infra-communale préconisée par l'ANRU à l'échelle nationale s'appuie sur le découpage des IRIS. Cependant, cette échelle territoriale diffère des périmètres opérationnels des quartiers NPRU et des quartiers Politiques de la Ville sur les communes de Lens, Avion et Liévin.

Si le référentiel prévoit une évaluation en trois temps (*T0, Fin de convention et long terme*), les indicateurs quantitatifs ont cependant vocation à être renseignés tous les deux ans, et ce, dans un objectif d'efficience et de réorientation des politiques publiques le cas échéant.

Les indicateurs présentés ici pourront être complétés par les données issus des observatoires dont dispose la CALL, et plus particulièrement de l'observatoire de la politique de ville actuellement en cours de construction avec l'Agence d'Urbanisme de L'Artois (AULA).



Il se compose des IRIS listés ci-après:

IRIS n°0101
IRIS n°0602
IRIS n°0104

Objectifs urbains et indicateurs associés

Volet 1 : Habitat et mixité sociale

Objectifs incontournables du NPRU :

- *Augmenter la **diversité de l'habitat**.*
- ***Adapter la densité** du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées.*
- *Viser l'**efficacité énergétique** et contribuer à la transition écologique des quartiers.*
- *Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de **qualité** prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les **évolutions** et mutations futures.*

Objectifs spécifiques du quartier :

- *Entretenir et/ou créer une offre en logements **diversifiés**.*
- ***Démolir ou reconvertir** les logements collectifs non réhabilitables.*
- *Proposer de **nouveaux produits** attractifs.*

Indicateurs	Echelles territoriale	T0	Objectifs T fin de convention	Objectifs T long terme	Source de la donnée	*Éléments de contexte explicatif de la cible visée*	*Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée*
Taux de pauvreté	QPV	44,3 %	-	-	INSEE	Les deux premiers indicateurs permettront d'évaluer l'évolution de la situation économique des ménages habitants le quartier, ce qui nous permettra à la fois de suivre l'évolution du quartier en terme de mixité des publics et d'adapter le type de logement aux besoins et aux capacités de chaque public. Aujourd'hui le quartier concentre un grand nombre de logements locatifs sociaux. L'étude des statuts d'occupation permettra de vérifier si la situation se rééquilibre progressivement. Le poids de la vacance permet de mesurer l'impact du projet sur l'attractivité du quartier. Les indicateurs concernant le DPE permettront d'évaluer la qualité des interventions sur le patrimoine bâti et l'impact sur la transition écologique des quartiers.	
	COM	32,3 %					
	EPCI	25,7 %					
Médiane du revenu déclaré par UC	QPV	3 6€	+	+	INSEE		
	COM	15 2 €					
	EPCI	16 382€					
Statut d'occupation du parc de logement – propriétaire occupant	POP	5 %	+	+	Fichier fonciers		
	QPV	12 %					
	COM	41 %					
	EPCI	49 %					
Statut d'occupation du parc de logement – locatif privé	POP	0 %	+	+	Fichier fonciers		
	QPV	4 %					
	COM	10 %					
	EPCI	12 %					
Statut d'occupation du parc de logement – locatif social	POP	67 %	-	-	Fichier fonciers		
	QPV	73 %					
	COM	39 %					
	EPCI	31 %					
Statut d'occupation du parc de logement – poids des logements vacants	POP	28 %	-	-	Fichier fonciers		
	QPV	3 %					
	COM	9 %					
	EPCI	7 %					
Nombre de logements sociaux démolis	POP	0	/	/	Bailleurs sociaux		
Nombre de logements sociaux réhabilités (livraison dans l'année)	POP	/	+	+	Bailleurs sociaux		
Moyenne des étiquettes énergétiques des logements réhabilités avant travaux	POP	/	/	/	Bailleurs sociaux		
Moyenne des étiquettes énergétiques des logements réhabilités après travaux	POP	/	/	/	Bailleurs sociaux		
Nombre de logements sociaux réhabilités vendus	POP	/	+	+	Bailleurs sociaux		

Nombre de logements neufs vendu en accession sociale	POP	/	+	+	Coopartois	
Nombre de logements neufs vendu en accession classique	POP	/	+	+	Promoteurs	

Volet 2 : activités, équipements, commerces et services

Objectifs incontournables du NPRU :

• ***Adapter la densité*** *du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées.*

• *Favoriser la* ***mixité fonctionnelle*** *et consolider le développement économique.*

• *Viser l'****efficacité énergétique*** *et contribuer à la transition écologique des quartiers.*

Objectifs spécifiques du quartier :

• *Affirmer un pôle de proximité au* ***cœur du quartier*** *autour d'équipements existants et en projet.*

Indicateurs	**Echelles territoriale**	**T0**	**Objectifs T fin de convention**	**Objectifs T long terme**	**Source de la donnée**	***Éléments de contexte explicatif de la cible visée***	***Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée***
Nombre d'équipements mis en valeur dans le cadre du projet (construction, réhabilitation, aménagement des accès)	POP	/	/	/	Ville	Le quartier dispose aujourd'hui de services qu'il convient de consolider et de développer. Il faut également mesurer l'impact du renouvellement urbain sur le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle. Afin de lui donner toute la place qu'il mérite, cet aspect sera suivi par un comité de pilotage dédié qui se chargera d'élaborer et de suivre ses propres indicateurs et de transmettre les éléments lors des revus	
Nombre de services pour 1000 habitants	QPV	43,3	+	+	Base équipement AULA		
Nombre de commerces pour 1000 habitants	QPV	15	+	+	Base équipement AULA		
Equipements d'ESS	QPV	0	+	+	Base équipement AULA		
Nombre de demandeurs	QPV	886	-	-	Pôle Emploi HDF		
	COM	3517					

d'emploi	EPCI	25406				de projet.
Nombre de chantier d'insertion[1]	QPV	/	+	+	PLIE	

Volet 3 : Intégrer le quartier dans la ville

Objectifs incontournables du NPRU :

• *Renforcer l'**ouverture du quartier** et la mobilité des habitants.*

• *Viser l'**efficacité énergétique** et contribuer à la transition écologique des quartiers.*

Objectifs spécifiques du quartier :

• ***Désenclaver** et irriguer le quartier.*

Indicateurs	**Echelles territoriale**	**T0**	**Objectifs T fin de convention**	**Objectifs T long terme**	**Source de la donnée**	***Éléments de contexte explicatif de la cible visée***	***Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée***
Nombre d'arrêts au sein ou à proximité du quartier	QPV	7	+	+	SMT	Le développement d'une ligne de BHNS dans le quartier, la création de pistes cyclables et d'aménagements à destination des piétons permettant de circuler dans le quartier, mais également de connecter ce dernier à son environnement permettra à la fois de limiter l'usage de la voiture, de désenclaver et donc de de-stigmatiser le quartier.	
Création et amélioration de la trame viaire à destination des mobilités actives	QPV	/	+	+	Terrain		
Connexion des aménagements inter-quartiers	QPV	/	+	+	Terrain		
Nombre de mètres linéaires de pistes cyclables réalisées	POP	/	/	/	Ville		
Nombre de mètres linéaires de voies piétonnes	POP	/	/	/	Ville		

[1] Le suivi et l'évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique sera réalisé dans le cadre d'un comité de pilotage spécifique qui se chargera du suivi de ses propres indicateurs et de transmettre les éléments lors des revus de projet notamment.

réalisées						
Nombre de mètres linéaires de voiries réalisées	POP	/	/	/	Ville	

Volet 4 : cadre de vie et paysage

Le cadre de vie et le paysage s'intègrent dans deux orientations : « Créer un cœur de quartier et des polarités économiques » et « Affirmer le caractère de cité jardin comme pôle d'attractivité et de cohésion sociale », trois objectifs y sont fixés :

Objectifs incontournables du NPRU :

- *Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique.*
- *Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants.*
- *Réaliser des aménagements et des programmes immobilier de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté anticipant les évolutions et mutations futures.*
- *Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers.*

Objectifs spécifiques du quartier :

- *Connecter le quartier à la ville de Liévin.*
- *Intégrer le quartier à la trame paysagère.*

Le volet cadre de vie et paysages ne peut être évalué par des données statistiques. Il revêt une approche sensible du vécu des habitants du quartier et de la commune. Le changement d'image et de perception du cadre de vie s'inscrit sur le temps long en fonction de la réalisation des projets de renouvellement urbain.

Il est ainsi proposé la mise en place à horizon 2022 la réalisation d'une enquête sur l'évolution du cadre de vie et de l'attractivité du quartier. Les modalités de celle-ci restent à définir.

Les thématiques abordées s'appuieront sur l'ensemble des éléments remontés par les habitants lors des différentes démarches de participation citoyenne sur les quartiers parmi lesquelles :

- Mobilité et circulation (*vitesse, incivilité, empiètement sur l'espace public, faible desserte et visibilité du transport en commun, cheminement piétonnier, etc*…)
- Vacance de logements et image négative du quartier
- Equipements et services de proximité (*offre et usage*)
- Espaces publics et activités de nature

- Interrelation « ville-quartier » (*usage*)
- Incivilité

- CLUSTER DEVELOPPEMENT DURAVLE ET PATRIMOINE AUTOUR DE LA BASE 11/19
- CULTURE COMMUNE

- CLUSTER NUMERIQUE CULTUREL LOUVRE-LENS VALLEE
- MUSEE DU LOUVRE-LENS

POLE D'EXCELLENCE SPORTIF
- CLUSTER VIVALLEY
- UNIVERSITE STAPS
- ARENA STADE COUVERT
- NAUTICAA
- POLYCLINIQUE DE RIAUMONT



PORT FLUVIAL
PORTS DE LILLE



NOTRE DAME DE LORETTE
LIEU DE MEMOIRE



MEMORIAL CANADIEN
LIEU DE MEMOIRE

QUARTIER VENT DE BISE JEAN LEBAS LIEVIN

QUARTIER REPUBLIQUE - CITE 4 SUD AVION

CITE 12-14 LENS

SECTEUR GARES

WINGLES
MEURCHIN
HOLLUCH
ESTEVELLES
BENIFONTAINE
VENDIN LE VIEIL
ANNAY
MAZINGARBE
LOOS EN GOHELLE
SAINS EN GOHELLE
GRENAY
BULLY LES MINES
HARNES
LENS
LIEVIN
FOUQUIERES LES LENS
BOUVIGNY-BOYEFFLES
AIX NOULETTE
EL EURT-LEAUVETTE
BILLY-MONTIGNY
SERVINS
ANGRES
GOUY-SERVINS
AVION
MERICOURT
ABLAIN-ST-NAZAIRE
SOUCHEZ
GIVENCHY-EN-GOHELLE
ACHEVILLE
VILLERS-AU-BOIS
CARENCY
VIMY

0 2.5 5 7.5 10 km

LEGENDE

Volet 1 - Habitat et mixité sociale
- Parcelles - Bailleurs sociaux
- Augmenter la diversité de l'habitat
- Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées.
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers.
- Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité

Volet 2 - Activités, équipements, commerces et services
- Créer une polarité économique et une vie locale (services, équipements, ESS, aide à la construction d'un projet professionnel et personnel)

Zones d'activité économique

Projets structurants du projet de territoire et équipements majeurs
- Pôle Culturel et Numérique autour du Louvre-Lens
- Pôle d'excellence sportif
- Pôle de développement durable et préservation du patrimoine autour de la Base 11/19
- Port fluvial
- Lieux de mémoire majeurs
- Quartier des gares
- Sites universitaires - Université d'Artois
- Centre hospitalier de Lens
- Stade Bollaert-Delelis
- Surfaces commerciales majeures

Volet 3 - Intégrer le quartier dans la ville
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants.
- Lens et Liévin Lauréats Action Coeur de Ville

Lignes de BHNS
- Bulle 1 - Liévin >< Henin-Beaumont
- Bulle 3 - Avion >< Vendin-le-Vieil
- Bulle 5 - Lens >< Libercourt

Mobilités
- Aerodrome
- Gare de voyageurs
- Voies ferrées

Volet 4 - Cadre de vie et paysage
- Chaine des parcs
- Liasons Chaine des parcs

Périmètres
- Zones d'aménagement concerté
- Périmètres opérationnels NPNRU
- Périmètres QPV
- Périmètres Villes NPNRU
- Périmètres Villes

A07_1 Objectifs urbains à l'échelle de la CALL

- CLUSTER DEVELOPPEMENT DURAVLE ET PATRIMOINE AUTOUR DE LA BASE 11/19
- CULTURE COMMUNE

- CLUSTER NUMERIQUE CULTUREL LOUVRE-LENS VALLEE
- MUSEE DU LOUVRE-LENS

POLE D'EXCELLENCE SPORTIF
- CLUSTER VIVALLEY
- UNIVERSITE STAPS
- ARENA STADE COUVERT
- NAUTICAA
- POLYCLINIQUE DE RIAUMONT

QUARTIER VENT DE BISE JEAN LEBAS LIEVIN

CITE 12-14 LENS

QUARTIER REPUBLIQUE - CITE 4 SUD AVION

SECTEUR GARES

HULLUCH
BENIFONTAINE
ESTEVELLES
PONT-A-VENDIN
MAZINGARBE
VENDIN LE VIEIL
ANNAY
LOOS EN GOHELLE
GRENAY
HARNES
BULLY LES MINES
LOISON SOUS LENS
LENS
LIEVIN
NOYELLES SOUS LENS
FOUQUIERES LES LENS
AIX NOULETTE
EPEN-DIT-LEAUWETTE
SALLAUMINES
BILLY MONTIGNY
ANGRES
AVION
MERICOURT
GIVENCHY-EN-GOHELLE
SOUCHEZ
VIMY

Action Cœur de Ville

0 1 2 3 4 5 km

LEGENDE

Volet 1 - Habitat et mixité sociale
- Parcelles - Bailleurs sociaux
- Augmenter la diversité de l'habitat
- Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées.
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers.
- Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité

Volet 2 - Activités, équipements, commerces et services
- Créer une polarité économique et une vie locale (services, équipements, ESS, aide à la construction d'un projet professionnel et personnel)

Zones d'activité économique

Projets structurants du projet de territoire et équipements majeurs
- Pôle Culturel et Numérique autour du Louvre-Lens
- Pôle d'excellence sportif
- Pôle de développement durable et préservation du patrimoine autour de la Base 11/19
- Port fluvial
- Quartier des gares
- Sites universitaires - Université d'Artois
- Centre hospitalier de Lens
- Stade Bollaert-Delelis
- Surfaces commerciales majeures

Volet 3 - Intégrer le quartier dans la ville
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants.
- Lens et Liévin Lauréats Action Coeur de Ville

Lignes de BHNS
- Bulle 1 - Liévin >< Henin-Beaumont
- Bulle 3 - Avion >< Vendin-le-Vieil
- Bulle 5 - Lens >< Libercourt

Mobilités
- Aerodrome
- Gare de voyageurs
- Voies ferrées

Volet 4 - Cadre de vie et paysage
- Chaine des parcs
- Liasons Chaine des parcs

Périmètres
- Zones d'aménagement concerté
- Périmètres opérationnels NPNRU
- Périmètres QPV
- Périmètres Villes NPNRU
- Périmètres Villes

A07_2 Objectifs urbains à l'échelle des villes NPRU

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

PROJET NOUVEL HÔPITAL DE LENS

COMMUNE DE LOOS-EN-GOHELLE

CENTRE HOSPITALIER DE LENS

0 100 200 300 400 500 m

LEGENDE

HABITAT
- Bâtiments en démolition
- Logements privés en démolition
- Réserve foncière
- Réserve foncière opération anticipée 10 logements rue de la Bourdonnais
- Requalification et résidentialisation de LLS
- Requalification et résidentialisation de LLS Opération anticipée rue Colbert
- Diversification

RESIDENTIALISATION
- Résidentialisations et aménagements des accès en coeur d'îlot

EQUIPEMENTS ET ACTIVITES STRUCTURANTS
- Restructuration d'équipements Ecole Jean Macé et CSC
- Immobilier à vocation économique (ex-CAJ)
- Equipements de proximité
- Future friche de l'hôpital

AMENAGEMENTS DE VOIRIES ET ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS
- 1 - AEP1
- 2 - AEP 2
- 3 - AEP 3

MOBILITE
- Projet BHNS
- BHNS
- Lignes de bus
- Eurovélo 5
- A21 - Rocade minière

PERIMETRES
- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre QPV
- Limite communale

ville de lens

A08_1 LENS Plan guide

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Ville d'AVION

SECTEUR 5

Gare d'Avion

PROJET EHPAD
SIA Habitat

Cité 4 Sud

ZAC du Ponterlant

SECTEUR 4

SECTEUR 3

SECTEUR 1

SECTEUR 2

République

Projet Foncière Logement

Pervenches

Iris

Giroflées

Jonquilles

Capucines

Jacinthes

Anémones

Jasmins

Cyclamens

Résédas

Glycines

Edelweiss

Renoncules

Campanules

Tournesols

Muguets

Romarins

N

O

E

S

0 100 200 300 400 500 m

A08_2 AVION Plan guide

LEGENDE

HABITAT
- Bâtiments démolis
- Réserve foncière
- Requalifications de LLS
- Reconstitution de l'offre LLS
- Accession à la propriété
- Accession à la propriété (opérations non financées par l'ANRU)
- Tour des Frênes (projet à définir)

RESIDENTIALISATION
- Résidentialisations et aménagements des accès

EQUIPEMENTS ET ACTIVITES STRUCTURANTS DU QUARTIER
- Nouvelle offre commerciale
- Equipements, commerces et lieu de culte

AMENAGEMENTS DE VOIRIES ET ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS
- Aménagement d'ensemble

MOBILITE
- BHNS
- Lignes de bus
- Départementale 40

PERIMETRES
- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre QPV

A08_3 LIEVIN Plan guide

l'Entreprenante !

Vers Gare

Chemin de Bully
Rue Hoche
Rue Jean Baptiste Delfernez
Rue Georges Carpentier
Rue de Blanqui
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
Rollencourt pôle sportif
BHNS Ligne 1
Nauticaa

Accession sociale : Construction de 6 lgts
Rénovation du parking : 40 places au lieu de 60
Création de stationnement: 30 places
CCS COEUR DE VILLE
Construction d'une Maison de santé + commerces (rdc)
Construction d'une Maison des jeunes et des associations
Arrêt de bus
INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE
Restructuration du Groupe scolaire Adrienne Berteloot
ECOLE PRIMAIRE A. BERTELOOT
Création de 15 places (enseignants)
Création de 17 places
Construction d'une Salle polyvalente
Logements Locatifs Sociaux : Construction de 20 lgts
Logement participatif : Construction de 12 lgts
Logements locatifs privés individuels : 8 lgts
Logements locatifs privés individuels : 8 lgts
Résidence locative privée personnes âgées : 45 lgts
PARVIS DE NAUTICAA
servitude
CENTRE NAUTICAA
Théâtre de verdure
HALLE DE TENNIS MARCEL BERNARD
Skate park
Ping-pong
Street work out
Boulodrome
COMPLEXE SPORTIF JEAN FRERE
Haie arbusive dense
Terrain de sport
Accession libre : Construction de 12 lgts
Création de 17 places de stationnement
Kiosque à outils
Prairie
Jeux pour enfants
Jardins partagés
Verger collectif
MONTAIGNE
ARENA STADE COUVERT
LYCEE HENRI DARRAS

AM Restructurer les rues en Coeur de Quartier

AM Créer de nouvelles voiries à Jean Lebas

AM Réaménager les voies et le[illegible]s P[illegible]s

AM Créer un Mail paysager sportif et ludique en entrée de ville

RE Construction de 6 logements individuels en Accession sociale

RE Construction de 45 logements locatifs privés Seniors

RE Construction de 16 logements individuels locatifs privés

RE Construction de 20 log[illegible]tifs sociaux

RE Construction de 12 logements en Accession libre

RE Construction de 12 logements participatifs

Bilan logements démolis

Démolition PDCH	402
Démolition M&C	4
TOTAL	406

Bilan logements reconstruits

Accession libre	12
Accession sociale	6
LLS	20
Résidences séniors	61
Habitat participatif	12
TOTAL	111
DEMOLITION	406
BILAN	-293

LEGENDE

- Périmètre QPV
- Périmètre opérationnel proposé pour le projet de renouvellement urbain
- Piste cyclable
- Démolition de 406 logements (subventionnée par l'ANRU)
- Reconstitution de 111 logements
- Construction et restructuration d'équipements
- Restructuration et création de voiries, d'un mail sportif - ludique - paysager et d'un coeur vert (subventionnées par l'ANRU)
- Création de noues paysagères: percolation/végétale

0 50 100 150

N

Secteur R9

Nombre de logements : 102
Nombre de LLS : 78 (Maisons et Cités)
Nombre de logements privés : 24
Nombre de logements vacants : 49

Secteur R7

Nombre de logements : 38
Nombre de LLS : 34 (Maisons et Cités)
Nombre de logements privés : 4
Nombre de logements vacants : 20

Secteur R8

Nombre de logements : 63
Nombre de LLS : 61 (Maisons et Cités)
Nombre de logements privés : 2
Nombre de logements vacants : 38

Secteur Bourdonnais

Nombre de logements : 286
Nombre de LLS : 269
- 157 LLS Maisons et Cités
- 112 LLS SIA Habitat
Nombre de logements privés : 17
- dont 2 logements Commune de Lens
Nombre de logements vacants : 129

Légende

- LLS occupés
- LLS vacants
- Logements privés
- Secteur R7
- Secteur R8
- Secteur R9
- Secteur Bourdonnais
- Périmètre opérationnel
- Périmètre QPV

0 100 200 300 400 500 600 m

Etat de la vacance au 1er janvier

2019 **A09_01 LENS Habitat existant**

Secteur R9

Nombre de logements : 102
Nombre de LLS : 46
Nombre de logements privés : 56

Requalification de LLS : 39
Diversification : 32

Secteur R7

Nombre de logements : 38
Nombre de LLS : 5
Nombre de logements privés : 33

Requalification de LLS : 4
Diversification : 29

Secteur R8

Nombre de logements : 59
Nombre de LLS : 57
Nombre de logements privés : 2

Démolitions : 4
Requalification de LLS : 45

Secteur Bourdonnais

Nombre de logements : 132
Nombre de LLS : 123
- 28 LLS Maisons et Cités
- 95 LLS SIA Habitat
Nombre de logements privés : 9 (dont 2 logements Commune de Lens)

Démolitions : 227
- 122 LLS M&C
- 97 LLS SIA Habitat
- 8 logements privés
Requalification de LLS : 35 logements en 28 (donc 7 LLS en moins)
Construction de LLS : 80 (foyer personnes âgées et béguinage) Hors financement ANRU

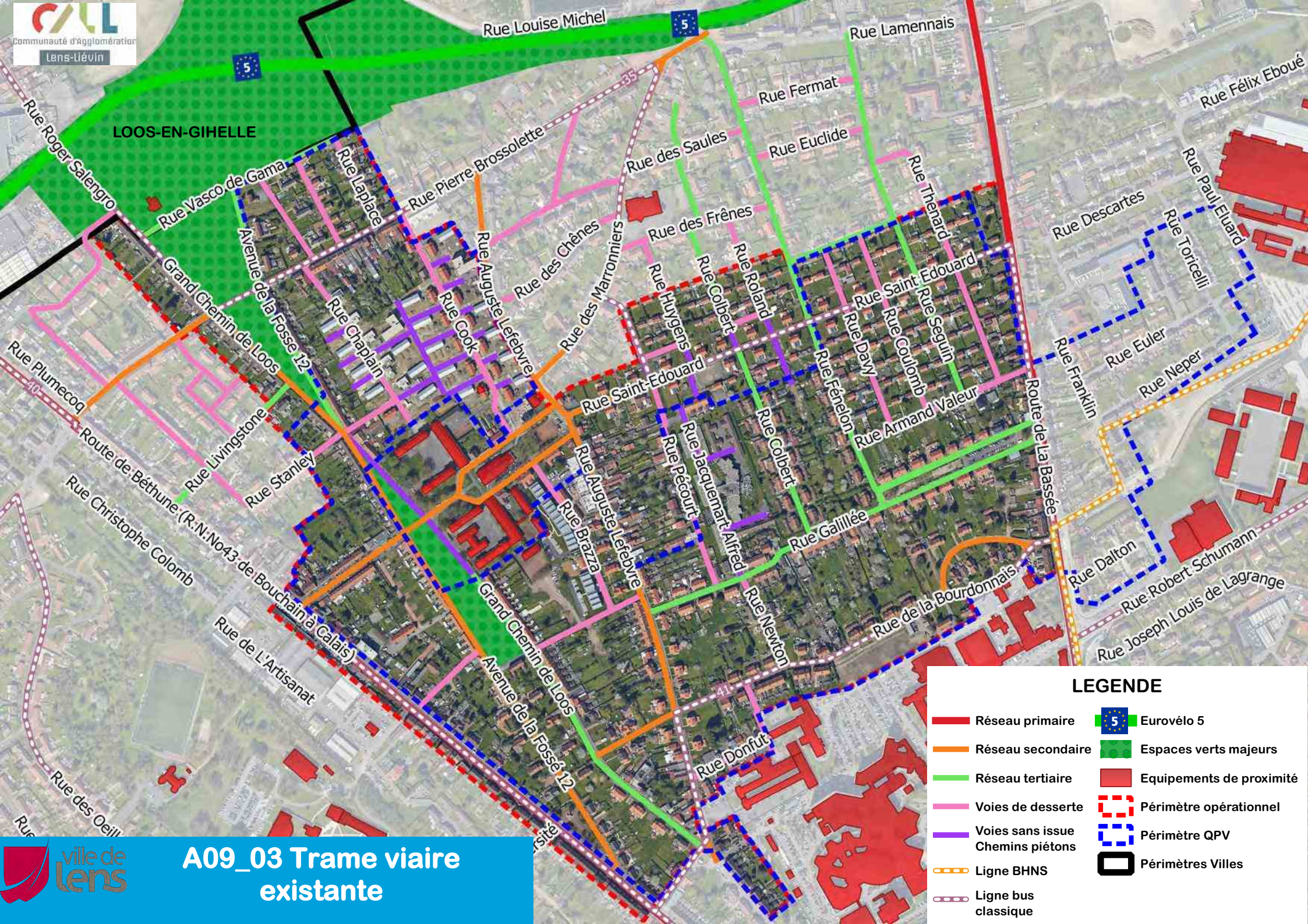
Un projet de gestion temporaire - agriculture urbaine - est en cours de définition sur le secteur de la Bourdonnais.

A09_02 LENS Habitat projeté

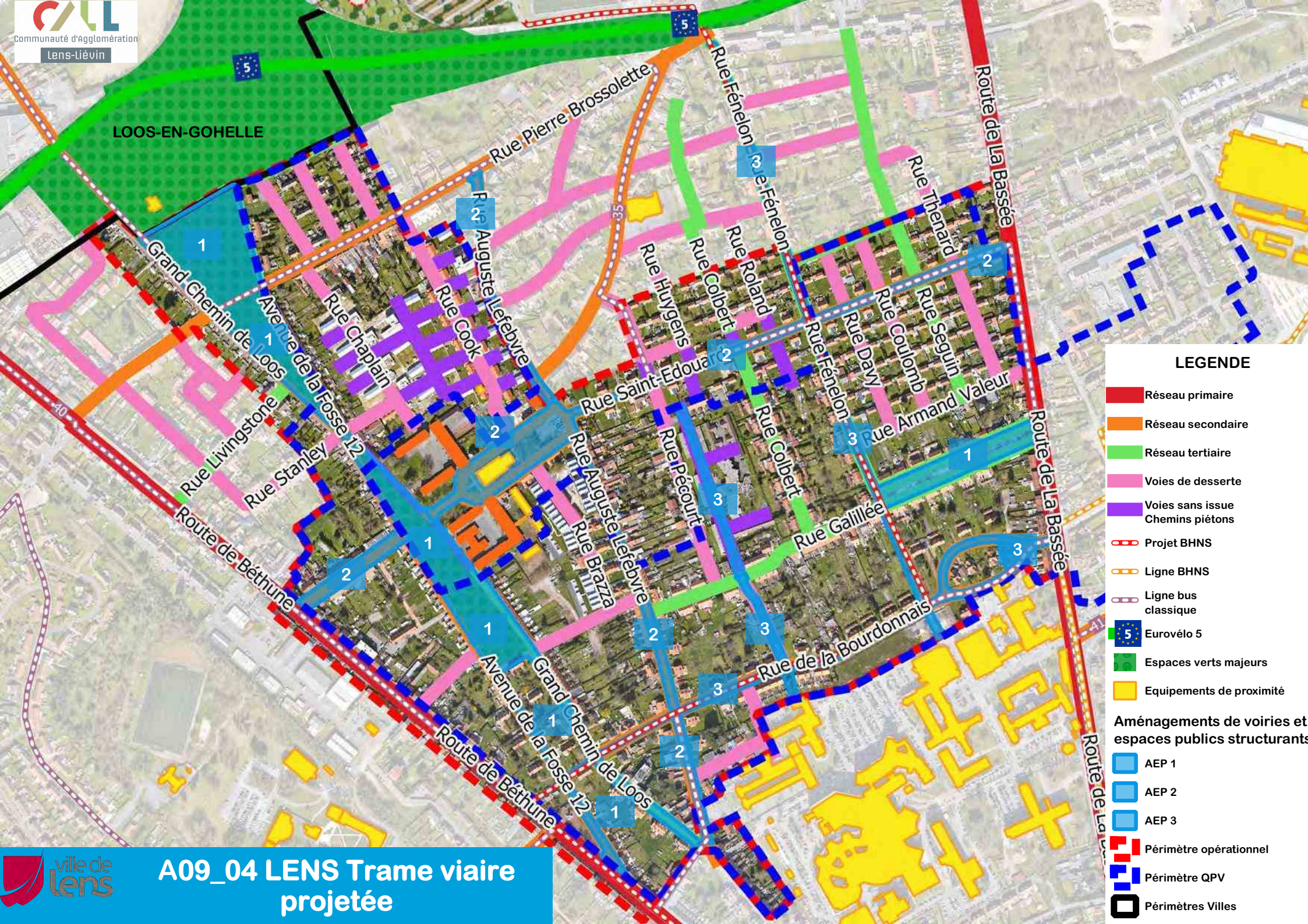
Légende

- Logements locatifs sociaux
- Logements privés
- Secteur R7
- Secteur R8
- Secteur R9
- Secteur Bourdonnais
- Foncier destiné à la reconstitution de l'offre SIA Habitat
- Propositions contreparties foncières Action Logement
- Foncier en réserve destiné à du logement privé Potentiel de 92 logements
- Veille pour acquisition amiable dans un objectif de maîtrise foncière globale
- Périmètre opérationnel
- Périmètre QPV
- Limite communale

0 100 200 300 m



A09_03 Trame viaire existante



A09_04 LENS Trame viaire projetée

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Ville d'AVION

Réhabiliation et résidentialisation

PERVENCHES
40 logements
93 % d'occupation

Réhabiliation et résidentialisation

GIROFLEES
40 logements
84 % d'occupation

Réhabiliation et résidentialisation

IRIS
30 logements
90 % d'occupation

Démolition

MUGUETS
30 logements
78 % d'occupation

Réhabiliation et résidentialisation

EDELWEISS
30 logements
30 % d'occupation

Réhabiliation et résidentialisation

GLYCINES
30 logements
33 % d'occupation

Réhabiliation et résidentialisation

CYCLAMENS
20 logements
75 % d'occupation

Démolition

ROMARINS
19 logements
50 % d'occupation

Démolition

JONQUILLES
40 logements
28 % d'occupation

Démolition

CAPUCINES
16 logements
38 % d'occupation

Démolition

JACINTHES
16 logements
75 % d'occupation

Démolition

ANEMONES
15 logements
73 % d'occupation

Démolition

JASMINS
31 logements
77 % d'occupation

Démolition

RESEDAS
45 logements
20 % d'occupation

Démolition

GLYCINES
20 logements
15 % d'occupation

Démolition

SERINGAS
20 logements
45 % d'occupation

Démolition

TOURNESOLS
27 logements
54 % d'occupation

Démolition

RENONCULES
30 logements
17 % d'occupation

Démolition

CAMPANULES
30 logements
33 % d'occupation

ZAC du Ponterlant

Projet Foncière Logement

0 100 200 300 400 500 m

Démolitions	339
Requalifications	190
Résidentialisations	190
Accession sociale	10
Reconstitution de l'offre	45

LEGENDE

HABITAT
- Bâtiments démolis
- Requalifications de LLS
- Tour des Frênes (projet à définir)

RESIDENTIALISATION
- Résidentialisations et aménagements des accès

PERIMETRES
- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre QPV

PROGRAMMES IMMOBILIERS
- Projet Foncière Logement
- ZAC du Ponterlant

A09_05 Habitat existant

Etat de l'occupation au 1er janvier 2019

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Ville d'AVION

PERVENCHES
40 logements

IRIS
30 logements

GIROFLEES
40 logements

EDELWEISS
30 logements

5 LOGEMENTS INDIVIDUELS

GLYCINES
30 logements

LOGEMENTS INDIVIDUELS
EN ACCESSION SOCIALE
10 logements

RESIDENCE SENIORS
12 logements

CYCLAMENS
20 logements

12 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES
6 LOGEMENTS INDIVIDUELS

LOGEMENTS INDIVIDUELS
38 logements

8 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES

12 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES
6 LOGEMENTS INDIVIDUELS

20 LOGEMENTS INDIVIDUELS

7 LOGEMENTS INDIVIDUELS

7 LOGEMENTS INDIVIDUELS

0 100 200 300 400 500 m

Démolitions	339
Requalifications	190
Résidentialisations	190
Accession sociale	10
Reconstitution de l'offre	45

LEGENDE

HABITAT
- Requalifications de LLS
- Reconstitution de l'offre LLS
- Accession sociale à la propriété
- Réserve foncière
- Tour des Frênes (projet à définir)

PERIMETRES
- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre QPV

PROGRAMMES IMMOBILIERS
- Constructions neuves (hors ANRU)
- Projet Foncière Logement
- ZAC du Ponterlant

0 100 200 m

A09_06 AVION Habitat projeté

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Ville d'AVION

Gare d'Avion

Cité 4 Sud

PROJET EHPAD
SIA Habitat

ZAC du Ponterlant

République

Projet Foncière Logement

A09_07 AVION Trame viaire existante

0 100 200 300 400 500 600 m

LEGENDE

- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Réseau tertiaire
- Voies de desserte
- Voies sans issue
  Chemins piétons
- Ligne BHNS
  Bulle 3 - Avion >< Cora Lens 2
- Ligne de bus classique
- Départementale D40
- Espaces verts majeurs
- Equipements et commerces de proximité

Aménagements de voiries et espaces publics de proximité

- Secteur 1
- Secteur 2
- Secteur 3
- Secteur 4
- Secteur 5
- Périmètre opérationnel
- Périmètre QPV

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Ville d'AVION

SECTEUR 5

Gare d'Avion

Cité 4 Sud

PROJET EHPAD
SIA Habitat

SECTEUR 4

SECTEUR 1

SECTEUR 3

SECTEUR 2

ZAC du Ponterlant

République

Projet Foncière Logement

Pervenches
Iris
Giroflées
Jonquilles
Capucines
Jacinthes
Anémones
Jasmins
Muguets
Romarins
Renoncules
Glycines
Edelweiss
Seringas
Campanules
Tournesols
Résédas

Rue Joseph Lefebvre
Rue de Chevreuil
Rue Boussingault
Rue Charles Hellé
Rue de la Bastille
Rue Condorcet
Rue Pascal
Rue Descartes
Rue Laplace
Rue Bertholet
Rue Lavoisier
Rue d'Helfennes
Rue Léon Lagrange
Rue Jules Vallès
Rue Arthur Lamendin
Rue Rodin
Rue Pigalle
Rue Falconnet
Rue Carpeaux
Rue Dalou
Rue David d'Angers
Impasse Lefebvre
Rue Emile Basly
Rue du Béarn
Rue du Dauphiné
Rue du Maine
Rue d'Alsace
Rue des Flandres
Rue d'Artois
Rue de Gascogne
Rue d'Anjou
Rue de Lorraine
Rue de l'Ile de France
Rue de Bretagne
Rue de Franche-Comté
Rue de La Normandie
Rue de Picardie
Rue de Neuvireuil
Rue de Frenoy
Rue Courbet
Rue Lemercier Prolongée
Rue Rude
Rue Falguières
Rue Girardon
Rue Puget
Rue Jean Goujon
Rue Barye
Rue Lemercier
Rue Lenôtre
Rue Mansard
Rue Houdon
Rue Marcel Cachin
Rue Louise Michel
Boulevard Anatole France
Allées Eugène Pottier
Boulevard Maurice Thorez
Rue Camelinat
Rue Thorezgrad
Rue Zagorje
Rue Romain Rolland
Rue du Languedoc
Rue Barbès
Rue Bardin
Rue Jean Jaurès
Rue Paul Eluard
Rue du Front Populaire
Rue Benoit Frachon
Rue Emile Zola
Rue Martin Luard
Rue de Tourraine
Rue Robespierre
Rue d'Alembert
Rue Diderot
Rue Montesquieu
Rue des Montagnards
Rue Marat
Rue du 10 Août
Rue du Vercors
Rue du Mont Valérien
Rue d'Oelnitz
Rue Saint Just
Rue Couthon
Chemin d'Arleux
Déviation de la Route départementale no40
Chemin Perdu
Avenue de Vimy
Vimy à Avion
Chemin de l'Emprunt
D40
Rue Ernest Letombe
Rue Georges Meyer
Rue Gustave Delory
Impasse Gustave Delory
Rue Dulcie September
Rue Jean Jacques Rousseau
Rue Julian Grimau
Rue François Mirnick
Rue Victor Jara
Rue Jean Wiener
Rue Marguerite Faure
Rue Pierre Duvieuxbourg
Rue François Billoux
Rue Henri Lucas
Rue Octave Delcourt
Rue Raspail
Rue Désiré Bachy
Rue des Fr
Rue Charles Ferrand

0 100 200 300 400 500 600 m

N O E S

A09_08 AVION Trame viaire projetée

LEGENDE

- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Réseau tertiaire
- Voies de desserte
- Voies sans issue
  Chemins piétons
- Ligne BHNS
  Bulle 3 - Avion >< Cora Lens 2
- Ligne de bus classique
- Départementale D40
- Espaces verts majeurs
- Equipements et commerces de proximité

Aménagements de voiries et espaces publics de proximité

- Secteur 1
- Secteur 2
- Secteur 3
- Secteur 4
- Secteur 5
- Périmètre opérationnel
- Périmètre QPV

l'Entreprenante !

Sirocco-Tivano-Pampero
88 logements

CCS COEUR DE VILLE

CAJ

INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

ECOLE PRIMAIRE A. BERTELOOT

Cité Rollencourt
4 logements

Jean Lebas
108 logements

Rue Georges Carpentier

Rue Hoche

Rue Jean Baptiste Delforge

CENTRE NAUTICAA

Zéphir
18 logements

Foehn résidence étudiante
50 lits

Vent d'Autan-la Breva
24 logements

Mousson-Suroit
52 logements

Rue du 8 mai 1945

Mistral-Tramontane
62 logements

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

HALLE DE TENNIS MARCEL BERNARD

COMPLEXE SPORTIF JEAN FRERE

Rue Montaigne

COLLEGE DESCARTES MONTAIGNE

ARENA STADE COUVERT

LYCEE HENRI DARRAS

PLAN INITIAL

Périmètre QPV

Périmètre opération du projet NPRU Vent de Bise - Jean Lebas

Logements collectifs (PDCH)

Logements individuels miniers (M&C)

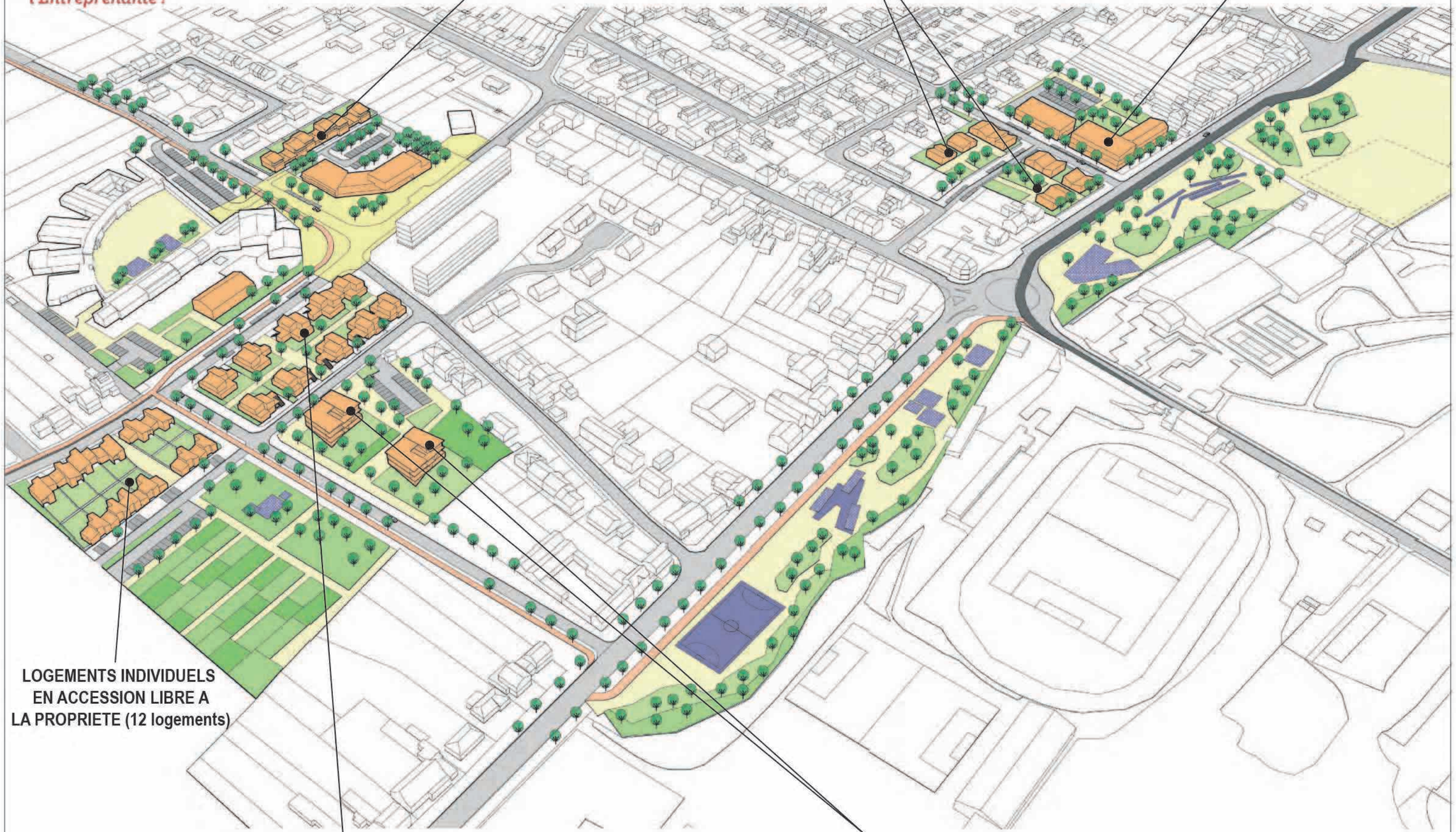
0 25 50 75 N

A09_09 LIEVIN Habitat existant

Bilan logements démolis:	
TOTAL (PDCH)	402
TOTAL (M&C)	004
TOTAL DEMOLIS	406

l'Entreprenante !

A09_10 LIEVIN Habitat projeté



l'Entreprenante !

A09_11 LIEVIN Trame viaire existante

Sirocco-Tivano-Pampero
88 logements

CCS COEUR DE VILLE

CAJ

Jean Lebas
108 logements

INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

ECOLE PRIMAIRE A. BERTELOOT

Mousson-Suroit
52 logements

Zéphir
18 logements

Foehn résidence étudiante
50 lits

Vent d'Autan-la Breva
24 logements

Mistral-Tramontane
62 logements

CENTRE NAUTICAA

HALLE DE TENNIS MARCEL BERNARD

COMPLEXE SPORTIF JEAN FRERE

ARENA STADE COUVERT

COLLEGE DESCARTES MONTAIGNE

LYCEE HENRI DARRAS

Chemin de Bully
Rue Georges Carpentier
Rue Boieldieu
Rue F. Lemaire
Vers Centre - Ville
Rue Jean - Baptiste Défernez
Rue Hoche
Rue du 8 mai 1945
Rue M. Cassino
Sirocco
Pampero
Tivano
Mousson
Suroit
Zéphir
Foehn
Rue L. Michel
Mistral
Tramontane
Vent d'Autan
Breva
Rue Varlin
Rue Blanqui
Avenue du Maréchal Delattre de Tassigny
Rue Montaigne
Vers Université
Rue Descartes
Chemin des Manufactures

Plan : état initial

- Périmètre QPV
- Périmètre opérationnel proposé pour le projet de renouvellement urbain
- Piste cyclable

0 25 50 75 N

Typologie des voiries:

- Voiries principales
- Voiries secondaires
- Voiries résidentielles
- BHNS

l'Entreprenante !

Chemin de Bully

Rénovation du parking :
40 places au lieu de 60

30 places

1 ORDURES MÉNAGÈRES / 1 RECYCLAGE / 1 VERRE

PAV

Arrêt de bus

Rue Georges Carpentier

NOUE SUR ESPACE PUBLIC : ESSENCES VÉGÉTALES REGROUPÉES

1 ORDURES MÉNAGÈRES / 1 RECYCLAGE

15 places
(enseignants)

17 places

1 ORDURES MÉNAGÈRES / 1 RECYCLAGE / 1 VERRE

NOUE SUR COEUR VERDOYANT : PERCOLATION 100% VÉGÉTALE

17 places

Kiosque à outils

Prairie

Jeux

Jardins partagés

Verger collectif

NOUE SUR ESPACE PUBLIC : ESSENCES VÉGÉTALES REGROUPÉES

Rue Hoche

Rue Jean Baptiste Delerriez

Nauticaa

PAV

1 ORDURES MÉNAGÈRES / 1 RECYCLAGE / 1 VERRE

PARVIS DE NAUTICAA

servitude

PAV

1 ORDURES MÉNAGÈRES / 1 RECYCLAGE / 1 VERRE

CENTRE NAUTICAA

Théâtre de verdure

Skate pa

HALLE DE TENNIS
MARCEL BERNARD

Rollancourt pole sportif

Ping-pong

Street work out

BHNS Ligne 1

Rue Montaigne

Boulodrome

COMPLEXE
SPORTIF JEAN
FRERE

Haie arbusive dense

Terrain de sport

COLLEGE
DESCARTES
MONTAIGNE

ARENA STADE
COUVERT

LYCEE HENRI DARRAS

Légende :

- Restructuration de voiries et création de parvis
- Création de voiries et trottoirs
- Aménagement d'une piste cyclable
- Aménagement de noues paysagères
- Aménagement de noues par percolation végétale
- Point d'Apport Volontaire (bornes enterrées)
- Aménagement du coeur vert et du mail ludique et paysager

A09_12 LIEVIN Trame viaire projetée

0 50 100 150

N

A10_1 LENS Reconstitution de l'offre

Cité 12-14 à Lens

Sans objet

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Ville d'AVION

- 12 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES
- 33 LOGEMENTS INDIVIDUELS

ZAC du Ponterlant

PROJET FONCIERE LOGEMENT

0 100 200 300 400 500 m

A10_2 AVION Reconstitution de l'offre

LEGENDE

HABITAT
- Reconstitution de l'offre LLS Pas-de-Calais Habitat
- Requalifications de LLS
- Accession sociale à la propriété
- Réserve foncière
- Tour des Frênes (projet à définir)

PERIMETRES
- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre QPV

PROGRAMMES IMMOBILIERS
- Constructions neuves (hors ANRU)
- Projet Foncière Logement
- ZAC du Ponterlant

A10_3 LIEVIN Reconstitution de l'offre



COEUR DE SERVICES

PÔLE ÉDUCATIF

LOCATIF SOCIAL (MAISONS SUPERPOSÉES)

LOGEMENT PARTICIPATIF

RÉSIDENCE SÉNIOR PRIVÉE

UN LARGE MAIL D'ENTRÉE DE VILLE

Secteur R9

Nombre de logements privés initialement : 24
Nombre de logements en diversficiation : 32

Surface totale des parcelles en diversification : 16 013 m²

Secteur R7

Nombre de logements privés initialement : 4
Nombre de logements en diversficiation : 29

Surface totale des parcelles en diversification : 14 698 m²

Secteur Bourdonnais

Nombre de logements privés initialement : 17 dont 2 propriété de la Ville de Lens

Surface totale des parcelles en diversification : 58 613 m²

Légende

- Bâtiments en démolition
- LLS actuels

Secteurs de diversification
- Secteur R7
- Secteur R9
- Secteur Bourdonnais

Propriétaires sur les secteurs identifiés
- Maisons et Cités
- SIA Habitat
- Propriétaires privés

Propriétaires du foncier en diversification
- Maisons et Cités
- Propriétaires privés

- Bus de ligne classique
- BHNS
- Equipements de proximité
- Périmètre opérationnel
- Périmètre QPV

0 100 200 300 m

A11_1 LENS Stratégie diversification - Avant

Secteur R9

Surface totale des parcelles en diversification : 16 013 m²

Secteur R7

Surface totale des parcelles en diversification : 14 698 m²

Secteur Bourdonnais

Surface totale des parcelles en diversification : 58 613 m²

8 186 m²
3 998 m²
9 461 m²
1 431 m²
3 455 m²
6 108 m²
3 957 m²
4 199 m²
2 049 m²
1 670 m²
1 666 m²
25 851 m²

Rue Vasco de Gama
Rue Magellan
Rue Alain Gerbault
Rue Laplace
Rue Chaplain
Rue Cook
Rue Auguste Lefebvre
Rue Livingstone
Rue Stanley
Route de Béthune
Avenue Saint Edouard
Rue Brazza
Rue Louis Delaville
Avenue de la Fosse 12
Grand Chemin de Loos
Rue Donfut
Rue Kepler
Rue Huygens
Rue Colbert
Rue Roland
Rue Auguste Detoeuf
Rue Thénard
Rue Saint Edouard
Rue Coulomb
Rue Seguin
Rue Davy
Rue Saint-Edouard
Rue Jacquemart
Rue Pécourt
Rue Fénelon
Rue Armand Valeur
Rue Galilée
Rue Newton
Rue de la Bourdonnais
Route de La Bassée

0 100 200 300 m

A11_2 LENS Stratégie diversification - après

Légende

Propriétaires du foncier
- Maisons et Cités
- SIA Habitat
- Propriétaires privés

Secteurs de diversification
- Secteur R7
- Secteur R9
- Secteur Bourdonnais
- Logements en diversification
- Propositions contreparties foncières Action Logement
- Foncier en réserve Potentiel de 92 logements
- Foncier destiné à la reconstitution de l'offre SIA Habitat (hors financement ANRU)
- Veille pour acquisition amiable dans un objectif de maitrise foncière
- Pas de projet défini

- **Équipements** de proximité
- Ligne de bus classique
- Ligne de BHNS
- Projet BHNS
- Périmètre opérationnel
- Périmètre QPV

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Ville d'AVION

N

O

E

S

Gare d'Avion

PROJET EHPAD
SIA Habitat

Cité 4 Sud

SECTEUR 1

Surface des parcelles projetées en diversification (opérations non financées par l'ANRU) :

13 409 m²

SECTEUR 3
Surface des parcelles projetées en diversification :
- 10 logements Coopartois : 2 227 m²
- opérations non financées par l'ANRU : 811 m²

ZAC du Ponterlant

Pervenches
Giroflées
Iris
Jonquilles
Capucines
Jacinthes
Anémones
Jasmins
Cyclamens
Résédas
Glycines
Glycines
Edelweiss
Seringas
Tournesols
Renoncules
Campanules
Muguets
Romarins

République

Projet Foncière Logement

SECTEUR 2

Surface des parcelles projetées en diversification (opérations non financées par l'ANRU) :
6 976 m²

0 100 200 300 400 500 600 m

A11_3 AVION Stratégie diversification - Avant

LEGENDE

- Bâtiments démolis
- Requalifications et résidentialisations de LLS
- Tour des Frênes Projet à définir

Secteurs de diversification
- Secteur 1
- secteur 2
- Secteur 3

Propriétaires des secteurs identifiés
- Pas-de-Calais Habitat
- Ville d'Avion
- Propriétaire privé

Destination des parcelles
- Parcelles en accession privée Hors financement ANRU
- Parcelles en accession privée Opération Coopartois
- Parcelles destinées à la reconstitution de l'offre LLS
- Equipements de proximité et lieu de culte
- Lignes de bus
- BHNS
- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre QPV

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Ville d'AVION

N O E S

Gare d'Avion

PROJET EHPAD
SIA Habitat

Cité 4 Sud

SECTEUR 1

Surface des parcelles projetées en diversification (opérations non financées par l'ANRU) :

13 409 m²

Pervenches
Giroflées
Iris

SECTEUR 3
Surface des parcelles projetées en diversification :
- 10 logements Coopartois : 2 227 m²
- opérations non financées par l'ANRU : 811 m²

ZAC du Ponterlant

Cyclamens
Glycines
Edelweiss

République

Projet Foncière Logement

SECTEUR 2

Surface des parcelles projetées en diversification (opérations non financées par l'ANRU) :
6 976 m²

0 100 200 300 400 500 600 m

A11_4 AVION Stratégie diversification - Après

LEGENDE

- 10 logements Coopartois
- 45 logements reconsitution de l'offre LLS
- 88 logements accession à la propriété Hors financement ANRU
- Requalifications et résidentialisations de LLS
- Tour des Frênes Projet à définir

Secteurs de diversification
- Secteur 1
- secteur 2
- Secteur 3

Propriétaires des secteurs identifiés
- Pas-de-Calais Habitat
- Ville d'Avion
- Propriétaire privé

Destination des parcelles
- Parcelles en accession privée Hors financement ANRU
- Parcelles en accession privée Opération Coopartois
- Parcelles destinées à la reconstitution de l'offre LLS
- Equipements de proximité et lieu de culte
- Lignes de bus
- BHNS
- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre QPV

l'Entreprenante !

A11_5
LIEVIN
Stratégie
diversification
Avant



EXISTANT

l'Entreprenante !

A11_6 LIEVIN Stratégie diversification après

Programme de 6 logements individuels en Accession sociale à la propriété

Programme de 12 logements individuels en Accession libre à la propriété

Programme de 16 logements individuels en Locatif privé

Programme de 45 logements collectifs en Locatif privé

Programme de 12 logements collectifs participatifs en Accession libreà la propriété

Légende:

- Périmètre du QPV
- Périmètre opérationnel du projet NPRU Vent de Bise - Jean Lebas
- Programme d'Accession sociale à la propriété (CoopArtois)
- Programmes d'Accession libre à la propriété (opérateurs à définir)
- Programmes en Locatif privé (opérateurs à définir)

ANNEXE A12 –Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement.

LOT BOURDONNAIS// QUARTIER NPNRU, CITE DU 12/14, LENS

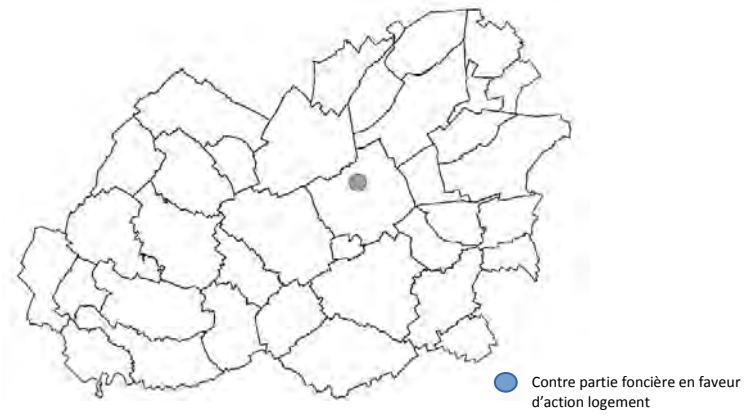
Rue Galilée, du 14 au 24 (côté pair) et du 21 au 35 (côté impair)

Rue Newton, du 2 au 8 (côté pair)

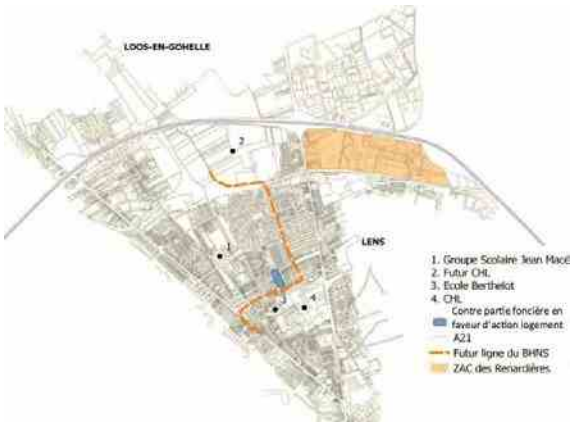
Rue de la Bourdonnais, du 22 au 36 (côté pair) et du 29 au 37 (côté impair)

Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

A l'échelle de la CALL



A l'échelle du quartier




Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
← Ecole J. Macé : 700 m
↑ Site du futur hôpital : 1300 m
→ Collège et Lycée: 900 m
Secteur 1 : 1431 m²
Secteur 2 : 6108 m²
Secteur 3 : 2 049 m²
Rue Pécourt
Jacquemart Alfred Rue
Rue Galilée
Rue Newton
Rue Auguste Lefebvre
Jean Delay
Centre hospitalier de Lens (actuel)
↙ Ecole S. Bertheloot : 300 m
Site Bourdonnais : 9 588 m²
0 25 50 75 100 m
Légende
Périmètre lot
Périmètre opérationnel
Périmètres QPV

Extrait cadastral



	Site Bourdonnais
Adresse	Lens, 21-23-25-27-29-31-33-35 et 14-16-18-20-22-24 rue Galilée. 2-4-6-8 rue Newton. 29-31-33-35-37 et 22-24-26-28-30-32-34-36 rue de la Bourdonnais.
Surface de terrain	9 588 m2
Références cadastrales	AT0459-AT0460-AT0461-AT0462-AT0463-AT0464-AT0465-AT0466-AT0467-AT0468-AT0469-AT0470-AT902-AT903-AT904-AT648-AT649-AT650-AT651-AT652-AT653-AT654-AT655-AT684-AT685-AT686-AT687-AT688-AT689-AT690-AT691
Nombre de logements*	Entre 15 et 20 logements individuels

**Ces éléments sont donnés à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre de logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit.*

Contexte et orientations urbaines

Le lot Bourdonnais se situe au sud du quartier, en limite du CHL, au sein d'une emprise de 4 ha qui se verra libérée par les démolitions et est pressentie pour le développement d'un nouveau quartier, à termes.

En limite du quartier d'habitat individuel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, au sud de la cité-jardin, à proximité de nombreux commerces et équipements publics (groupe scolaire Jean Macé, école Berthelot, collèges, lycées, enseignement supérieur : *université de l'Artois, IUT, faculté Jean Perrin*, centre social, actuel et futur hôpital), le foncier est idéalement situé à proximité de l'A21, de la future voie de l'Eurovélo 5, à 20 minutes à pied du centre-ville de Lens et à 7 minutes en voiture de lieux culturels (base du 11/19, Louvre-Lens). Le site devrait être desservi par un transport en commun qui prendra la forme d'un Bus à Haut Niveau de Service.

Il est attendu que le projet développé s'insère dans son environnement en tenant compte des constructions et aménagements réalisés. Il devra dans sa programmation, son implantation, sa volumétrie et son écriture architecturale notamment :

- s'inscrire dans un contexte urbain d'habitat individuel ;
- consolider la diversification d'offre en logement sur le quartier ;
- prendre en compte l'enjeu patrimonial de sa proximité immédiate avec des monuments inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Occupation actuelle

Terrains libérés ou maisons dont la démolition est programmée.

Propriétaires

Maisons & Cités

Surface du terrain

9 588 m² environ, hypothèse de construction entre 15 et 20 logements individuels.

Programmation et constructibilité

Constructibilité d'un programme en R+1 aux normes UNESCO

Disponibilité du terrain

Le lot sera disponible à horizon fin 2021.

ANNEXE A12 –Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement.

LOT FÉNELON - VALEUR// QUARTIER NPNRU, CITE DU 12/14, LENS

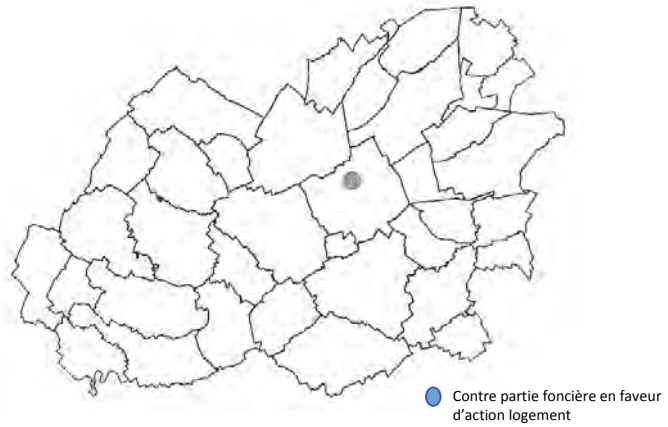
Rue Fénelon, du 21 au 61 (côté impaire)

Rue Armand Valeur, fonds de parcelles des logements du 4 au 38 place Cauchy

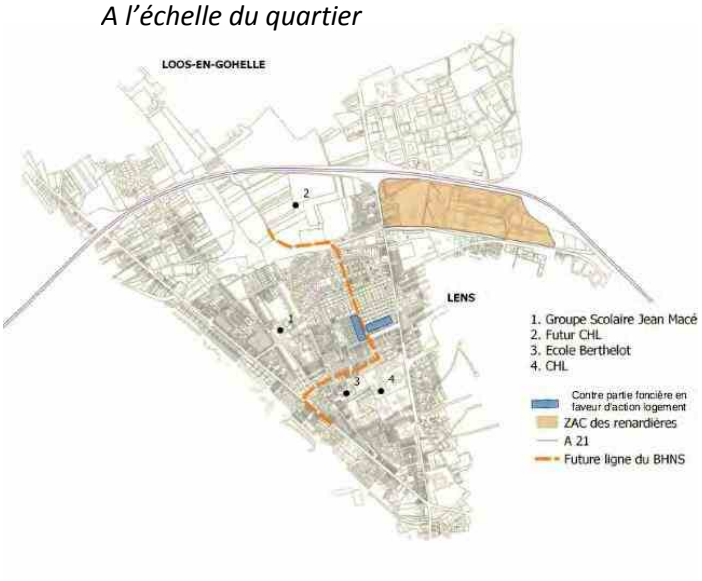
62 300 Lens

Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

A l'échelle de la CALL



A l'échelle du quartier




Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
↑ Site du futur hôpital : 1300 m
← Ecole J. Macé : 550 m
→ Collège et Lycée: 700 m
Fénelon : 8 174 m²
Valeur : 3 720 m²
↓ Centre hospitalier de Lens (actuel) : 700 m
↙ Ecole S. Bertheloot : 800 m
Site Fénelon/Valeur : 11 894 m²
0 25 50 75 100 m
Légende
Périmètre lot
Périmètre opérationnel
Périmètres QPV
Rue Fénelon
Rue Armand Valeur
Place Cauchy
Rue Gallilée
Rue Séguin
Rue Thénard
Rue Gaulomb
Rue Dewy

Extrait cadastral



	Site Fénelon - Valeur
Adresse	Lens, 21-23-25-27-29-31-33-35-37-39-41-43-45-47-49-51-53-55-57-59-61 rue Fenelon. Fonds parcelles des logements du 4 au 38 place Cauchy.
Surface de terrain	11 894 m2
Références cadastrales	AT0398 - AT0397 - AT0396 - AT0395 - AT0394 - AT0393 - AT0392 - AT0391 - AT0390 - AT0389 - AT0388 - AT0387 - AT0386 - AT0385 - AT0384 - AT0383 - AT0380 - AT0787 - AT0791 - AT0379 - AT0378 Référence cadastrale des parcelles actuelles. La division parcellaire sera réalisée avant cession du terrain: AT0710 - AT0712 - AT0715 - AT0716 - AT0719 - AT0720 - AT0723 - AT0724 - AT0728 - AT0731 - AT0732 - AT0735 - AT0736 - AT0739 - AT0740 - AT0743 - AT0744
Nombre de logements*	23 logements individuels

**Ces éléments sont donnés à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre de logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit.*

Contexte et orientations urbaines

Le lot Fénelon-Valeur de la cité-jardin du 12/14 s'inscrit dans le cadre d'un grand projet de renouvellement urbain.

Le lot en projet se situe en plein cœur d'un quartier d'habitat individuel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans un cadre de vie calme et verdoyant après revalorisation de la cité-jardin, à proximité de nombreux commerces et équipements publics (groupe scolaire Jean Macé, école Berthelot, collèges, lycées, enseignement supérieur : *uni ersité de l'Artois, IUT, faculté Jean Perrin*, centre social, actuel et futur hôpital). Idéalement situé à proximité de l'A21, de la future voie de l'Eurovélo 5, à 20 minutes à pied du centre-ville de Lens et à 7 minutes en voiture de lieux culturels (base du 11/19, Louvre-Lens). Le site devrait être desservi par un transport en commun qui prendra la forme d'un Bus à Haut Niveau de Service.

Il est attendu que le projet développé s'insère dans son environnement en tenant compte des constructions et aménagements réalisés. Il devra dans sa programmation, son implantation, sa volumétrie et son écriture architecturale notamment :

- s'inscrire dans un contexte urbain d'habitat individuel ;
- consolider la diversification d'offre en logement sur le quartier ;
- prendre en compte la forme urbaine de la cité-jardin;
- prendre en compte l'enjeu patrimonial de sa proximité immédiate avec des monuments inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

Occupation actuelle

Il s'agit pour une partie de jardins occupés par les riverains des habitations 4 au 38 rue Armand Valeur et pour l'autre, de maisons des mines.
La démolition des logements de la rue Fénelon doit s'achever à la fin de l'année 2022.

Propriétaires

Maisons & Cités

Surface du terrain

11 894 m² environ, hypothèse de construction de 23 logements individuels.

Programmation et constructibilité

Constructibilité d'un programme en R+1 aux normes UNESCO

Disponibilité du terrain

Date prévisionnelle du lancement de l'opération de démolition des logements de la rue Fénelon : 1er semestre 2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération : 4 semestres

La partie située le long de la rue Armand Valeur étant composée de fonds de parcelles de jardin, aucune démolition n'est à prévoir sur cette partie du lot.

Annexe 12 –Contreparties foncières à Action Logement

Quartier République – Cité 4 Sud à Avion

Sans objet

Annexe 12 –Contreparties foncières à Action Logement

Quartier Vent de Bise – Jean Lebas à Liévin

Sans objet

Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes. Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement.

I. Attributaires des contreparties foncières

Foncière Logement et Flandre Opale Habitat, filiale du groupe Action Logement Immobilier, à laquelle Foncière Logement transfère par la présente une partie de ses droits.

II. Volume des contreparties foncières (terrains ou droits à construire)

Au total, les contreparties foncières cédées représentent :

- Environ 1 840 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains localisés dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du quartier sur avis du comité d'engagement, cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à **Foncière Logement,**

Et

- Environ 1 200 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains localisés dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du quartier sur avis du comité d'engagement, cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété **à Flandre Opale Habitat, filiale du Groupe Action Logement Immobilier à laquelle par la présente Foncière Logement transfère ces droits.**

Les porteurs de projet et les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties s'engagent à respecter le volume, les conditions et délais de mise à disposition des contreparties. Ils s'engagent solidairement à mettre à disposition les contreparties dans les conditions ci-après précisées.

Le porteur de projet s'engage à faire respecter la mise en œuvre des conditions de la présente convention par tout propriétaire de terrain et tout opérateur désigné pour l'aménagement des fonciers concernés et à faire rédiger un cahier des charges de cession de terrain qui soit conforme aux prescriptions de la présente.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les propriétaires des assiettes des fonciers contreparties et les maîtres d'ouvrage retenus par l'attributaire pour réaliser les ouvrages sur les fonciers assiette des contreparties, s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet et/ou les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties, l'article 7.2 du titre III du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le

Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur général d'Action Logement Services, le directeur général de Foncière Logement ou tout autre attributaire du groupe Action Logement signataire de la convention.

III. Détail des contreparties foncières mises à disposition du Groupe Action Logement

Les contreparties foncières destinées à l'attributaire sont constituées de 2 terrains dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Foncière Logement	Flandre Opale Habitat
	Site 1: Fénelon – Valeur	Site 2 : Bourdonnais
Adresse	Lens, 21-23-25-27-29-31-33-35-37-39-41-43-45-47-49-51-53-55-57-59-61 rue Fénelon et fonds parcelles des logements du 4 au 38 place Cauchy.	Lens, 21-23-25-27-29-31-33-35 et 14-16-18-20-22-24 rue Galilée. 2-4-6-8 rue Newton. 29-31-33-35-37 et 22-24-26-28-30-32-34-36 rue de la Bourdonnais.
Nom du QPV (préciser national / régional)	Cité 12/14 (QP062024) National	Cité 12/14 (QP062024) National
Propriétaire(s) du terrain avant cession	Maisons et Cités SA HLM	Maisons et Cités SA HLM
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	Logements locatifs appartenant à Maisons et Cités ainsi que 2 logements appartenant à des propriétaires privés en cours de rachat et Jardins des logements locatifs sociaux adressés place Cauchy.	Logements locatifs appartenant à Maisons et Cités en cours de démolition.
Etat de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	A réaliser avant cession	A réaliser avant cession
Surface du terrain (m²)	11 894m2	9 588 m2
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	1 840 m2	1 200 m2
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	Environ 23	15

Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois / année)	janv.-23	déc.-22
Références cadastrales (préciser si possible et joindre un plan au 1/1000)	AT0398 - AT0397 - AT0396 - AT0395 - AT0394 - AT0393 - AT0392 - AT0391 - AT0390 - AT0389 - AT0388 - AT0387 - AT0386 - AT0385 - AT0384 - AT0383 - AT0380 - AT0787 - AT0791 - AT0379 - AT0378 Référence cadastrale des parcelles actuelles. La division parcellaire sera réalisée avant cession du terrain: AT0710 - AT0712 - AT0715 - AT0716 - AT0719 - AT0720 - AT0723 - AT0724 - AT0728 - AT0731 - AT0732 - AT0735 - AT0736 - AT0739 - AT0740 - AT0743 - AT0744	AT0459-AT0460-AT0461-AT0462-AT0463-AT0464-AT0465-AT0466-AT0467-AT0468-AT0469-AT0470-AT902-AT903-AT904-AT648-AT649-AT650-AT651-AT652-AT653-AT654-AT655-AT684-AT685-AT686-AT687-AT688-AT689-AT690-AT691
Eléments prévisionnels relatifs au type d'habitat* :	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée.	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée.
- logements locatifs à loyer libre		
- logements en accession à la propriété "libre"		
- logements en accession sociale à la propriété		15
L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée		

Nombre de logements individuels / collectifs *	23 individuels	15 individuels
Viabilisation du terrain *Préciser le nom du maître d'ouvrage en charge des travaux de viabilisation*	En attente de désignation PP : CA DE LENS LIEVIN	En attente de désignation PP : CA DE LENS LIEVIN
Autres informations et contraintes spécifiques *ex : modification à apporter au PLU, transformateur à déplacer, immeuble à démolir, PPRI…*	Rachat en cours des logements privés pour démolition de l'ensemble des logements de la parcelle. Division parcellaire à faire avant cession du foncier.	Démolitions en cours.

* Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un usage autre que du logement (commerce, activités économiques, bureaux, …) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. A défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire.

IV. Modalités de mise à disposition à l'attributaire des contreparties foncières

Ces contreparties foncières, quel que soit leur propriétaire actuel, seront cédées à l'euro symbolique.

Les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties et/ou les structures, aménageurs, chargées de remembrer et équiper ces terrains, s'engagent à signer une promesse de vente à l'euro symbolique avec l'attributaire, dans les délais compatibles avec la remise du terrain (2 ans avant la libération des sites) qui comportera les conditions suspensives ou résolutoires suivantes :

1) Que le terrain soit cédé démoli en infrastructure et superstructure, dépollué et compatible avec le projet de construction.

Il est ici précisé qu'un terrain « dépollué » au sens de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est un terrain dont l'état environnemental est compatible, sans restriction d'usage, avec le projet tel qu'il sera défini par l'attributaire ou ses ayants droits (en ce compris la possibilité de planter des arbres fruitiers, arbres à haute tige et des potagers), et n'engendre aucun coût ni surcoût dans le cadre de la réalisation dudit projet.

De même, si postérieurement à la cession du terrain il subsistait des ouvrages ou réseaux en superstructure et/ou infrastructure et/ou des terres à excaver non admissibles en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et/ou terres polluées (terres sulfatées ou chargées en fluorure…), le coût induit par la réalisation des travaux de retrait des ouvrages et des terres impactées et de leur traitement éventuel ainsi que le coût induit par la réalisation des travaux de mise en compatibilité avec l'usage futur sera supporté intégralement par le cédant.

À défaut de dépollution du terrain et/ou de retrait des ouvrages ou réseaux en infrastructure ou superstructure, préalablement à la cession du terrain, l'attributaire ou ses ayants droits pourront procéder eux-mêmes aux travaux ou mesures nécessaires à la mise en compatibilité du terrain avec le projet de construction.

Les coûts induits par la réalisation de ces travaux et/ou par l'excavation et l'élimination des terres polluées seront intégralement pris en charge par le cédant.

2) Que le terrain soit cédé viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur dans un calendrier compatible avec les travaux de réalisation des contreparties.

Ces voies devront être équipées des réseaux desservant le secteur (eau, assainissement EU/EP, électricité, téléphone et le cas échéant gaz, réseau de chaleur, réseau câblé, …) suffisamment dimensionnées pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que l'attributaire réalise ou finance des renforcements de réseaux.

La cote des espaces publics et ou / futurs espaces publics, devra avoir été conçue pour être compatible avec celle de l'opération projetée en contrepartie, et convenue avec l'attributaire. Les voies seront configurées de telle manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que les attentes réseaux soient réalisées jusqu'à la limite de propriété de l'attributaire ou ses ayants droits pour chaque immeuble ou maison individuelle projetée et que seuls les travaux de branchement privatifs par maison individuelle ou immeuble restent à la charge de l'attributaire ou ses ayants droits.

3) Que le terrain ne soit grevé d'aucune servitude de nature à gêner la réalisation du programme immobilier de diversification de l'habitat projeté.

4) Que le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature de ladite convention l'attributaire ou ses ayants droits à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, environnementales et toute autre étude qui lui sembleraient nécessaires, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, le coût des travaux et des études environnementales nécessaires à la réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant et les travaux de dépollution exécutés, le cas échéant, selon les modalités ci-dessus décrites au 1).

Afin de fluidifier la mise en œuvre des contreparties qui visent à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés, les porteurs de projets et les propriétaires des fonciers s'engagent à anticiper et à mettre en œuvre les procédures administratives et d'urbanisme nécessaires à l'attributaire et, permettant de respecter les calendriers prévisionnels visés au III ci-dessus, en ce compris les demandes de dépôts de permis de construire.

Les propriétaires des terrains et/ ou aménageurs s'engagent à élaborer les éventuels cahiers de charges de cession de terrains conformément aux dispositions de la présente convention.

De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, l'attributaire se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une substitution du terrain. En cas de préconisation d'un éventuel diagnostic archéologique par l'autorité compétente, tous les frais liés aux surcoûts éventuels de ce diagnostic seront à la charge du cédant.

Si l'étude géotechnique fait apparaître la nécessité d'engager des coûts de confortement du sous-sol et/ou de fondations spéciales prohibitifs au regard de l'économie du programme de construction, l'attributaire se réserve le droit de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE, PUP, PFAC…) ne seront pas prises en charge par l'attributaire ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et l'attributaire, en lien avec le porteur de projet, pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du directeur général de l'ANRU.

L'acte authentique de cession des terrains d'assiette des contreparties est signé dès la levée de la dernière condition suspensive.

En matière de construction, il est précisé que l'attributaire fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec le porteur de projet et la commune, le programme à réaliser.

Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis par le cédant :

- un relevé périmétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats ; sur ce relevé devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes, etc.
- le bornage du terrain (plan et procès-verbal) préalablement à l'acte authentique.

Si nécessaire, l'attributaire fournira une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves …) à laquelle devra se conformer le cédant.

Sur la base de ces études de faisabilité, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec le porteur de projet et dans le respect de la cohérence du projet de renouvellement urbain, les logements réalisés répondront aux objectifs de l'attributaire de diversification de l'habitat, ce dernier se réserve le choix des opérateurs et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation.

V. Modalités d'évolution des contreparties foncières pour le Groupe Action Logement

Concernant les modalités d'évolution des contreparties, dans la logique de construction et de mise en œuvre partenariale du projet, le porteur de projet se doit de solliciter officiellement l'attributaire sur les modifications qu'il souhaite apporter aux terrains de contreparties tels que décrits dans l'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Parallèlement, l'attributaire, lorsqu'il est à l'origine de cette demande d'évolution (ou de son constat), se manifestera par écrit auprès du porteur de projet. Dans tous les cas, le délégué territorial de l'ANRU sera tenu informé de ces démarches.

Toute évolution notable des conditions de cessions de contrepartie devra faire l'objet d'une régularisation par le biais d'un avenant à la convention conformément aux modalités prévues à l'article 8.2 du titre III du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU. Dans ce cadre, il conviendra de s'interroger de la nature des évolutions apportées aux contreparties :

- Les évolutions, non significatives, ne remettent pas en cause la localisation des contreparties ou les conditions de la diversification de l'offre de logement (exemple : modification d'une

erreur matérielle -type cadastrale-, modification du schéma de cession, ajustement marginal de la surface ou de la surface de plancher développable du terrain, etc.).
Dans cette hypothèse, la régularisation de l'article 5.2 de la présente convention pluriannuelle pourra s'opérer via la formalisation d'une actualisation technique conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, dont les signataires seront le délégué territorial de l'ANRU, le ou les vendeurs du terrain, le porteur de projet et l'attributaire.

- Des évolutions significatives sont apportées aux terrains d'assiette des contreparties et donc à l'économie du projet en termes de diversification de l'offre de logement (modification de la localisation du terrain de contrepartie, modification sensible de la surface de plancher développable et/ou du volume total de logements potentiellement constructibles, modification sensible de la surface de terrain cédé, etc.).
  Dans ce cas de figure, les modifications apportées devront faire l'objet d'une instruction par le délégué territorial de l'ANRU. S'il le juge nécessaire, celui-ci pourra solliciter l'avis du comité d'engagement de l'ANRU.

Les modifications apportées aux contreparties du groupe Action Logement seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Au total, les contreparties cédées représentent 71 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 19,1 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification est financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).
Ces droits se répartissent en :

- 21 droits de réservation correspondant à 17 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés avec un coût inférieur à 45 000 € par logement, en QPV,
- 50 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45000 € par logement.

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit.

Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL et la CIA.

Ces contreparties sont définies en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Les modalités de mise à disposition de ces droits de réservation sont différentes en fonction de la localisation des logements concernés (dans ou hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

A – Pour les droits de réservation hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

SANS OBJET

B - Pour les droits de réservation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1. **Concernant les opérations de requalification de logements locatifs sociaux**

   - Les opérations de requalification en milieu occupé

Au total 22 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dans les immeubles dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en mobilisant en priorité les logements vacants. Ces droits sont répartis entre :

- 22 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services (au premier congé enregistré). Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.
Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée*	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation AL sur contingent non réservé de l'organisme HLM	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
AVION requalification immeubles Iris Pervenches et Giroflées - 110 LLS (1, 3, 5 (Iris), 7, 9, 11, 13 (Giroflées), 15, 17, 19 et 21 (Pervenches) rue Marcel Cachin)	*Pas-de-Calais Habitat*	*HLMO*	*1er semestre 2027*	*22*	8 T4, 14 T3	*Avec ascenseur*

- Les opérations de requalification ayant nécessité la libération des logements concernés

Au total 33 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dont la requalification ayant nécessité la libération des logements concernés est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Ces droits sont répartis entre :

- 5 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,
- 28 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services. Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.
Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée*	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation AL sur contingent non réservé de l'organisme HLM	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
LENS requalification de 49 logements individuels (Avenue de la Fosse 12 n°9-11-13-15-17-19-21-23 Gd Chemin de Loos n° 132-134-136-144-146-148-150-152-154-156-158-160-162-164-166-168 rue Auguste Lefebvre n° 21-23-25-33-35-37-39-41-43-45-47-49-51-53-55-60-62-64-66-68-70 rue Brossolette n° 32-34-36-38)	*Maisons et Cités SA HLM*	*PLAI, PLUS, PLM*	*1er semestre 2022*	*10*	*6 T4 PLUS 4 T3 PLUS*	*Individuel avec jardin et stationnement : 9, 11, 13, 15, 17, et 19 avenue de la fosse 12, 21, 23, 25, et 33 rue Auguste Lefebvre*
LENS requalification de 39 logements individuels (rue Huygens n°11-15-20 rue Colbert n°47-48-50 rue Kepler n° 2-6 rue Roland n°5-7-6-8 rue Fénelon n° 67-69-14 rue Davy n°4 -6 -10 -14 -13 rue Colomb n° 3-5-7-9 - 13- 4-6-8-10 - 14 rue Seguin n° 3-5-7-9-6-8-13 rue Thénard n°5-7)	*Maisons et Cités SA HLM*	*PLUS*	*1er semestre 2022*	*8*	*3 T4 PLUS 5 T3 PLUS*	*Individuel avec jardin et stationnement 4, 6, 10 rue Davy, 3 rue Seguin 3, 5, 6, 9 rue Coulomb*

AVION requalification immeuble Glycines 30 LLS (1, 3, 5 rue Emile Zola)	*Pas-de-Calais Habitat*	*HLMO*	*2ème semestre 2021*	*5 droits dont :* *- 2 localisés sur l'immeuble Glycines* *- 1 délocalisé sur l'immeuble Edelweiss* *- 2 délocalisés sur l'immeuble Cyclamens*	*3 T3, 2 T4*	*R+1 max*
AVION requalification immeuble Edelweiss 30 LLS (2, 4, 6 rue Roger Martin du Gard)	*Pas-de-Calais Habitat*	*HLMO*	*2ème semestre 2025*	*6*	*4 T3, 2 T4*	*Avec ascenseur*
AVION requalification immeuble Cyclamens 20 LLS (7 et 9 rue Romain Rolland)	*Pas-de-Calais Habitat*	*HLMO*	*2ème semestre 2024*	*4*	*3 T3, 1 T4*	*Avec ascenseur*

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).
** Adresse précise et nom de la commune

2. [Le cas échéant]. Concernant les opérations de reconstitution en quartier prioritaire de la politique de la ville

Au total 16 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux reconstitués par dérogation dans un quartier prioritaire de la politique de ville financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de livraison des logements et mobilisés sur le contingent non réservé de l'organisme HLM.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée*	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation AL sur contingent non réservé de l'organisme HLM	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs

LENS 8 PLAI et 20 PLUS rue Colbert restructuration de 35 logements en 28. (Opération de l'avenant au protocole de préfiguration)	*Maisons et Cités SA HLM*	*PLUS, PLAI*	*2ème semestre 2020*	*5*	*2 T2 PLUS, 1 T3 PLUS et 2 T4 PLUS*	*Individuel avec jardin et stationnement*
AVION construction de 33 logements individuels (23 PLUS et 10 PLAI) rues Emile Zola	*Pas-de-Calais Habitat*	*PLUS, PLAI*	*1er semestre 2024*	*6*	*1T3 PLUS, 3T4 PLUS, et 2 T5 PLUS*	*Individuel avec jardin*
AVION construction de 12 logements intermédiaires (8 PLUS et 4 PLAI) rue Martin Dugard	*Pas-de-Calais Habitat*	*PLUS, PLAI*	*2ème semestre 2025*	*1*	*1 T3 PLUS*	*Avec jardin*
LIEVIN construction de 20 logements individuels (20 PLUS) - rue du 8 mai 1945	*Pas-de-Calais Habitat*	*PLUS*	*1er semestre 2025*	*4*	*1T2, 1T3, 1T4 et 1T5*	*Individuel avec jardin*

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).
** Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.

C - Dispositions communes

Chaque contributaire identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés par le bailleur à Action Logement Services ou rétrocédés à Action Logement Services par le titulaire initial du contingent concerné, dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

Les modalités d'exercice des droits de réservations accordés ou rétrocédés sont régies, selon le cas :

- pour les droits accordés, via une convention de réservation conclue dans les conditions prévues à l'article R. 441-5 du CCH ;

- pour les droits rétrocédés, via une convention ad hoc conclue entre Action Logement Services et le bailleur concerné. Cette convention peut renvoyer aux modalités prévues par la convention de réservation existante entre le réservataire et le bailleur. Elle doit prévoir la procédure applicable dans le cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, sachant que, pour les droits de réservation rétrocédés par l'État, le logement concerné est remis à la disposition de l'État pour un tour.

Dans tous les cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, les titulaires initiaux de ces droits de réservation désigneront des actifs non demandeurs d'emploi en vue de l'examen en commission d'attribution de l'attribution des logements concernés.

En ce qui concerne la contribution de l'État sur son contingent de logements situé en QPV, les conventions de réservations qui lient l'État à chaque bailleur sont adaptées en tant que de besoin pour tenir compte des modalités particulières de gestion de la partie du contingent correspondant à la contribution aux contreparties accordées à Action Logement Services.

Pour les logements dont la durée de réservation consentie au réservataire initial du logement est inférieure à 30 ans, le réservataire s'engage, dans la convention ad-hoc évoquée ci-dessus le liant à Action Logement Services, à prolonger le droit de réservation au profit d'Action Logement Services jusqu'à 30 ans, le cas échéant, par la mise à disposition du droit de réservation d'un autre logement, à l'expiration du droit de réservation du premier logement rétrocédé

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les contributaires désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

Annexe C01 Calendrier opérationnel

OPERATIONS	Démarrage		Durée	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	Année	*Semestre*	*Semestre*	*S1*	*S2*	*S1*	*S2*	*S1*	*S2*	*S1*	*S2*	*S1*	*S2*	*S1*	*S2*	*S1*	*S2*	*S1*	*S2*	*S1*	*S2*	*S1*	*S2*	*S1*	*S2*	*S1*	*S2*	*S1*	*S2*
C0688-21-0013 LIEVIN - Démolition Tivano/Pampero/Sirocco (88LLS)	2016	2	15																										
C0688-14-0004 LENS - Etude Complémentaire étude urbaine et sociale	2018	2	3																										
C0688-21-0007 AVION - Démolition 7/9 Glycines (20 LLS)	2018	2	6																										
C0688-21-0020 LENS – Démolition Bourdonnais/Galilée/Newton (75LLS)	2018	2	7																										
C0688-21-0011 AVION – Démolition Résédas (45LLS)	2018	2	8																										
C0688-21-0018 LENS - Démolition Jacquemart (38 LLS)	2018	2	9																										
C0688-21-0009 AVION – Démolition Jonquilles/Capucines (56LLS)	2018	2	10																										
C0688-21-0016 LIEVIN - Démolition Jean Lebas Immeubles 1/2/3 et individ	2018	2	12																										
C0688-21-0014 LIEVIN - Démolition Mousson/Suroît/Zéphyr (70LLS)	2018	2	12																										
C0688-21-0044 LENS – Démolition Logements individuels (55LLS)	2018	2	13																										
C0688-21-0010 AVION – Démolition Muguets/Romarins (49LLS)	2018	2	13																										
C0688-21-0015 LIEVIN - Démolition Mistral/Tramontane (62LLS)	2018	2	13																										
C0688-21-0008 AVION – Démolition Jacinthes/Anémones/Jasmins (62LLS)	2018	2	14																										
C0688-21-0012 AVION – Démolition Seringas (20LLS)	2018	2	14																										
C0688-21-0017 LIEVIN - Démolition Foehn/Breva/Vent d'Autan (74LLS)	2018	2	15																										
C0688-14-0001 LENS - Etude CALL Directrice de projet	2018	2	20																										
C0688-33-0059 AVION – Requalification Glycines 1/3/5 (30 LLS)	2019	1	7																										
C0688-14-0002 LENS - Etude CALL Chef de projet habitat diversification	2019	1	20																										
C0688-14-0003 LENS - Etude CALL Chef de projet Coordination sociale	2019	1	20																										
C0688-21-0047 LIEVIN - Démolition 4 individuels Jean Lebas	2019	2	7																										
C0688-21-0046 AVION – Démolition Renoncules/Campanules (60LLS)	2019	2	8																										
C0688-21-0045 AVION – Démolition Tournesols (27LLS)	2019	2	12																										
C0688-34-0056 LENS – Résidentialisation 28 logements individuels	2020	1	6																										
C0688-33-0058 LENS – Requalification 49 logements individuels	2020	1	8																										
C0688-34-0054 LENS – Résidentialisation 49 logements individuels	2020	1	8																										
C0688-33-0057 LENS - Requalification 39 logements individuels	2020	1	8																										
C0688-34-0055 LENS – Résidentialisation 39 logements individuels	2020	1	8																										
C0688-34-0053 LENS – Résidentialisation 92 logements individuels	2020	1	10																										
C0688-14-0040 AVION - Etude Histoire et mémoire des quartiers	2020	1	10																										
C0688-14-0042 LIEVIN - Etude Histoire et Mémoires des quartiers	2020	1	10																										
C0688-14-0043 LIEVIN - Etude Participation et Co-construction	2020	1	10																										
C0688-14-0041 AVION - Etude Participation et co-construction	2020	1	14																										
C0688-37-0038 LENS – Equipement Rénovation groupe scolaire Jean Macé	2020	1	20																										
C0688-14-0071 LENS - Etude CALL AMO commercialisation des produits e	2020	2	2																										
C0688-33-0061 AVION - Requalification Cyclamens (20 LLS)	2020	2	7																										
C0688-14-0005 LENS - Etude Participation et Co-construction	2020	2	10																										
C0688-14-0006 LENS - Etude Histoire et Mémoire des quartiers	2020	2	10																										
C0688-36-0049LENS – Accession Diversification 29 logements individuels	2021	1	9																										
C0688-36-0048 LENS – Accession Diversification 32 logements individuels	2021	1	9																										
C0688-24-0026 LIEVIN - Aménagement Vent de Bise Cœur de Quartier	2021	1	12																										
C0688-15-0070 AVION - Relogement de 25 ménages	2021	1	12																										
C0688-38-0036 LENS – Immobilier Reconversion bât. B/C de l'ancien CAJ	2021	1	12																										
C0688-38-0037 LENS – Immobilier Reconversion bât. A de l'ancien CAJ en	2021	1	12																										
C0688-24-0068 AVION – Aménagement Bornes enterrées	2021	1	15																										
C0688-24-0064 LENS – Aménagement Réfection des réseaux d'eau potable	2021	1	20																										
C0688-24-0065 LENS – Aménagement Réfection des réseaux d'assainisseme	2021	1	20																										
C0688-24-0066 AVION – Aménagement Réfection des réseaux d'eau potable	2021	1	20																										
C0688-24-0067 AVION – Aménagement Réfection des réseaux d'assainisser	2021	1	20																										
C0688-33-0060 AVION – Requalification Edelweiss (30 LLS)	2021	2	7																										
C0688-24-0069 LIEVIN - Aménagement Interface parc avenue	2021	2	10																										
C0688-36-0031 LIEVIN – Accession Construction 12 logements individuels	2022	1	4																										
C0688-24-0027 LIEVIN - Aménagement des pentes du Vent de Bise	2022	1	10																										
C0688-24-0025 AVION – Aménagement Secteurs 2/3/4/5	2022	1	12																										
C0688-34-0051 AVION – Résidentialisation Cyclamens (20 LLS)	2022	2	5																										
C0688-34-0050 AVION – Résidentialisation Edelweiss (30 LLS)	2022	2	5																										
C0688-34-0052 AVION – Résidentialisation Glycines (30 LLS)	2022	2	5																										
C0688-21-0019 LENS - Démolition foyer Louis Voisin (59 LLS)	2022	2	6																										
C0688-31-0063 AVION – Reconstitution 12 logements individuels (8 PLUS4	2022	2	6																										
C0688-24-0028 LIEVIN - Aménagement de Jean Lebas	2022	2	9																										
C0688-31-0062 AVION – Reconstitution 33 logements individuels (23 PLUS	2022	2	11																										
C0688-36-0030 LIEVIN – Accession Construction 6 logements individuels e	2023	1	5																										
C0688-36-0029 LIEVIN – Accession Construction 12 logements individuels	2023	1	7																										
C0688-24-0021 LENS – Aménagement Espaces publics AEP1	2023	1	16																										
C0688-37-0039 LENS – Equipement Centre social 12/14	2023	1	16																										
C0688-31-0033 LIEVIN – Reconstitution 20 PLUS individuels	2023	2	5																										
C0688-33-0034 AVION – Requalification Iris/Pervenches/Giroflées (110 LL	2023	2	6																										
C0688-36-0032AVION – Accession construction 10 logements individuels	2024	1	4																										
C0688-34-0035 AVION – Résidentialisation Iris/Pervenches/Giroflées (110 L	2024	1	5																										
C0688-24-0022 LENS – Aménagement Espaces publics AEP2	2024	1	14																										
C0688-24-0024 AVION – Aménagement Secteur 1	2024	2	8																										
C0688-24-0023 LENS – Aménagement Espaces publics AEP3	2024	2	13																										

TABLEAU FINANCIER - Signature nationale-Signature Convention

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin

QPV QP999200 Quartier fictif Régional, QP062024 Cité 12-14, QP062019 République-Cité 4, QP062028 Calonne-Marichelles-Vent de Bise

Porteur de projet : 710 CA DE LENS LIEVIN

Localisation , LENS 62498, AVION 62065, LIEVIN 62510

JRONDI-BOUCHER Laïla

Numéro	Libellé opération	Enveloppe de financement	Location (QPV, commune de réalisation)	Logements (nombre, PLAI, PLUS)			Maître d'ouvrage	Dépenses à financer	Dépenses à financer	RESSOURCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE													Détail ANRU NPNRU	Dont détail des prêts et reste à charge du maitre d'ouvrage					Calendrier	
				Nombre	PLAI	PLUS	SIRET MO	COÛT HT	COÛT TTC	Subv ANRU NPNRU %	Etat %	Commune %	EPCI %	Département %	Région %	Bailleur social %	CDC %	Europe %	ANAH %	Sub ANRU PIA %	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage %	Valorisation foncière et autres recettes %	Assiette subv ANRU %	Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %	Lancement (année, semestre)	Durée en semestre
14	Opérations d'ingénierie																													
	C0688-14-0001 LENS - Etude CALL Directrice de projet	NPR	QP999200	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €	575 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	575 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 150 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	20
	C0688-14-0002 LENS - Etude CALL Chef de projet habitat diversification	NPR	QP999200	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €	575 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	575 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 150 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2019 S2	20
	C0688-14-0003 LENS - Etude CALL Chef de projet Coordination sociale	NPR	QP999200	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €	575 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	575 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 150 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2019 S1	20
	C0688-14-0004 LENS - Etude Complémentaire étude urbaine et sociale	NPN	QP062024/LENS	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	23 270,00 €	27 924,00 €	11 635,00 € 41,67%	- € 0,00%	- € 0,00%	16 289,00 € 58,33%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	23 270,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	3
	C0688-14-0005 LENS - Etude Participation et Co-construction	NPN	QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	100 000,00 €	120 000,00 €	50 000,00 € 41,67%	- € 0,00%	70 000,00 € 58,33%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	100 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S2	10
	C0688-14-0006 LENS - Etude Histoire et Mémoire des quartiers	NPN	QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	100 000,00 €	120 000,00 €	50 000,00 € 41,67%	- € 0,00%	70 000,00 € 58,33%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	100 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S2	10
	C0688-14-0040 AVION - Etude Histoire et mémoire des quartiers	NPR	QP062019/AVION	0	0	0	COMMUNE D AVION 21620065900011	71 428,00 €	85 713,60 €	35 714,00 € 41,67%	- € 0,00%	49 999,60 € 58,33%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	71 428,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S1	10
	C0688-14-0041 AVION - Etude Participation et co-construction	NPR	QP062019/AVION	0	0	0	COMMUNE D AVION 21620065900011	71 428,00 €	85 713,60 €	35 714,00 € 41,67%	- € 0,00%	49 999,60 € 58,33%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	71 428,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S1	14
	C0688-14-0042 LIEVIN - Etude Histoire et Mémoires des quartiers	NPR	QP062028/LIEVIN	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	100 000,00 €	120 000,00 €	50 000,00 € 41,67%	- € 0,00%	70 000,00 € 58,33%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	100 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S1	10
	C0688-14-0043 LIEVIN - Etude Participation et Co-construction	NPR	QP062028/LIEVIN	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	100 000,00 €	120 000,00 €	50 000,00 € 41,67%	- € 0,00%	70 000,00 € 58,33%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	100 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S1	10
	C0688-14-0071 LENS - Etude CALL AMO commercialisation des produits en diversification	NPR	QP999200	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	50 000,00 €	60 000,00 €	25 000,00 € 41,67%	- € 0,00%	- € 0,00%	35 000,00 € 58,33%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	50 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S2	2
Sous total				0	0	0		4 066 126,00 €	4 189 351,20 €	2 033 063,00 € 48,53%	- € 0,00%	379 999,20 € 9,07%	1 776 289,00 € 42,40%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
15	Relogement des ménages avec minoration de loyer																													
	C0688-15-0070 AVION - Relogement de 25 ménages	NPR	QP062019/AVION	0	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	200 000,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 S1	12
Sous total				0	0	0		200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
21	Démolition de logements locatifs sociaux																													
	C0688-21-0007 AVION - Démolition 7/9 Glycines (20 LLS)	NPR	QP062019/AVION	20	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	464 626,00 €	535 026,00 €	414 376,00 € 77,45%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	70 400,00 € 13,16%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	50 250,00 € 9,39%	414 376,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	6
	C0688-21-0008 AVION – Démolition Jacinthes/Anémones/Jasmins (62LLS)	NPR	QP062019/AVION	62	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 603 754,00 €	1 821 994,01 €	1 330 634,00 € 73,03%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	218 240,01 € 11,98%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	273 120,00 € 14,99%	1 330 634,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	14
	C0688-21-0009 AVION – Démolition Jonquilles/Capucines (56LLS)	NPR	QP062019/AVION	56	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 368 098,67 €	1 566 118,67 €	1 201 808,67 € 76,74%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	198 020,00 € 12,64%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	166 290,00 € 10,62%	1 201 808,67 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	10
	C0688-21-0010 AVION – Démolition Muguets/Romarins (49LLS)	NPR	QP062019/AVION	49	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 271 267,00 €	1 443 596,98 €	1 221 079,80 € 84,59%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	172 329,98 € 11,94%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	50 187,20 € 3,48%	1 221 079,80 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	13
	C0688-21-0011 AVION – Démolition Résédas (45LLS)	NPR	QP062019/AVION	45	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 041 779,00 €	1 200 020,06 €	701 579,00 € 58,46%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	158 241,06 € 13,19%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	340 200,00 € 28,35%	701 579,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	8
	C0688-21-0012 AVION – Démolition Seringas (20LLS)	NPR	QP062019/AVION	20	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	472 860,00 €	543 259,91 €	431 280,00 € 79,39%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	70 399,91 € 12,96%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	41 580,00 € 7,65%	431 280,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	14
	C0688-21-0013 LIEVIN - Démolition Tivano/Pampero/Sirocco (88LLS)	NPR	QP062028/LIEVIN	88	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	3 136 339,00 €	3 523 539,00 €	3 013 439,00 € 85,52%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	387 200,00 € 10,99%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	122 900,00 € 3,49%	3 013 439,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2016 S2	15
	C0688-21-0014 LIEVIN - Démolition Mousson/Suroît/Zéphyr (70LLS)	NPR	QP062028/LIEVIN	70	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 924 903,00 €	2 171 302,98 €	1 818 223,00 € 83,74%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	246 399,98 € 11,35%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	106 680,00 € 4,91%	1 818 223,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	12
	C0688-21-0015 LIEVIN - Démolition Mistral/Tramontane (62LLS)	NPR	QP062028/LIEVIN	62	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 771 456,00 €	2 009 055,99 €	1 675 756,00 € 83,41%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	237 599,99 € 11,83%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	95 700,00 € 4,76%	1 675 756,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	13
	C0688-21-0016 LIEVIN - Démolition Jean Lebas Immeubles 1/2/3 et individuels attenants (108LLS)	NPR	QP062028/LIEVIN	108	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	3 524 407,00 €	3 904 567,00 €	3 326 167,00 € 85%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	380 160,00 € 9,74%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	198 240,00 € 5,08%	3 326 167,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	12
	C0688-21-0017 LIEVIN - Démolition Foehn/Breva/Vent d'Autan (74LLS)	NPR	QP062028/LIEVIN	74	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 987 926,00 €	2 248 405,99 €	1 875 486,00 € 83%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	260 479,99 € 11,59%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	112 440,00 € 5,00%	1 875 486,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	15
	C0688-21-0018 LENS - Démolition Jacquemart (38 LLS)	NPN	QP062024/LENS	38	0	0	SIA HABITAT 04555025800029	1 153 107,50 €	1 272 925,34 €	860 886,00 € 67,63%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	335 039,34 € 26,32%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	77 000,00 € 6,05%	1 076 107,50 € 80,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	9
	C0688-21-0019 LENS - Démolition foyer Louis Voisin (59 LLS)	NPN	QP062024/LENS	59	0	0	SIA HABITAT 04555025800029	1 225 943,00 €	1 348 069,00 €	792 964,00 € 58,82%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	320 367,00 € 23,76%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	234 738,00 € 17,41%	991 205,00 € 80,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	6
	C0688-21-0020 LENS – Démolition Bourdonnais/Galilée/Newton (75LLS)	NPN	QP062024/LENS	75	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM 33465403500107	1 645 236,00 €	1 925 736,00 €	953 708,80 € 49,52%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	518 927,20 € 26,95%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	453 100,00 € 23,53%	1 192 136,00 € 80,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	7
	C0688-21-0044 LENS – Démolition Logements individuels (55LLS)	NPN	QP062024/LENS	55	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM 33465403500107	1 855 585,00 €	2 067 335,00 €	1 324 148,00 € 64,05%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	542 787,00 € 26,26%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	200 400,00 € 9,69%	1 655 185,00 € 80,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2018 S2	13
	C0688-21-0045 AVION – Démolition Tournesols (27LLS)	NPR	QP062019/AVION	27	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	677 220,00 €	772 255,57 €	549 060,00 € 71,10%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	95 035,57 € 12,31%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	128 160,00 € 16,60%	549 060,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2019 S2	12
	C0688-21-0046 AVION – Démolition Renoncules/Campanules (60LLS)	NPR	QP062019/AVION	60	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 435 711,00 €	1 646 910,97 €	987 751,00 € 59,98%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	211 199,97 € 12,82%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	447 960,00 € 27,20%	987 751,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2019 S2	8
	C0688-21-0047 LIEVIN - Démolition 4 individuels Jean Lebas	NPR	QP062028/LIEVIN	4	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM 33465403500107	234 044,96 €	256 044,96 €	129 443,97 € 55%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	54 360,99 € 21,23%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	72 240,00 € 28,21%	161 804,96 € 80,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2019 S2	7
Sous total				972	0	0		26 794 263,13 €	30 256 163,43 €	22 607 790,24 € 74,72%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	4 477 187,99 € 14,80%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	3 171 185,20 € 10,48%		- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
22	Recyclage de copropriétés dégradées																													
Sous total																														
23	Recyclage																													
Sous total																														
24	Aménagement d'ensemble																													
	C0688-24-0021 LENS – Aménagement Espaces publics AEP1	NPN	QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	5 760 386,19 €	6 912 463,43 €	2 423 885,95 € 35,07%	- € 0,00%	4 134 377,48 € 59,81%	- € 0,00%	- € 0,00%	354 200,00 € 5,12%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	5 760 386,19 € 42,08%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2023 S1	16
	C0688-24-0022 LENS – Aménagement Espaces publics AEP2	NPN	QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	4 353 421,41 €	5 224 105,69 €	1 831 855,34 € 35,07%	- € 0,00%	2 576 250,35 € 49,31%	816 000,00 € 15,62%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	4 353 421,41 € 42,08%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2024 S1	14
	C0688-24-0023 LENS – Aménagement Espaces publics AEP3	NPN	QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	4 858 202,70 €	5 829 842,40 €	2 044 260,04 € 35,07%	- € 0,00%	3 785 582,36 € 64,93%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	4 858 202,70 € 42,08%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2024 S2	13
	C0688-24-0024 AVION – Aménagement Secteur 1	NPR	QP062019/AVION	0	0	0	COMMUNE D AVION 21620065900011	441 675,00 €	530 010,00 €	220 837,50 € 41,67%	- € 0,00%	176 669,50 € 33,33%	- € 0,00%	- € 0,00%	132 503,00 € 25,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	441 675,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2024 S2	8
	C0688-24-0025 AVION – Aménagement Secteurs 2/3/4/5	NPR	QP062019/AVION	0	0	0	COMMUNE D AVION 21620065900011	4 095 000,00 €	4 914 000,00 €	1 231 366,50 € 25,06%	- € 0,00%	1 638 133,50 € 33,34%	816 000,00 € 16,61%	- € 0,00%	1 228 500,00 € 25,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	4 095 000,00 € 30,07%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2022 S1	12
	C0688-24-0026 LIEVIN - Aménagement Vent de Bise Cœur de Quartier	NPR	QP062028/LIEVIN	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	2 893 910,00 €	3 472 692,00 €	2 025 737,00 € 58,33%	- € 0,00%	1 157 564,00 € 33,33%	289 391,00 € 8,33%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2 893 910,00 € 70,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 S1	12
	C0688-24-0027 LIEVIN - Aménagement des pentes du Vent de Bise	NPR	QP062028/LIEVIN	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	3 135 103,00 €	3 762 123,60 €	1 412 935,00 € 37,56%	- € 0,00%	1 232 564,17 € 32,76%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 116 624,43 € 29,68%	2 018 478,57 € 70,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2022 S1	10
	C0688-24-0028 LIEVIN - Aménagement de Jean Lebas	NPR	QP062028/LIEVIN	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	1 750 084,00 €	2 100 100,80 €	707 408,80 € 33,68%	- € 0,00%	653 192,00 € 31,10%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	739 500,00 € 35,21%	1 010 584,00 € 70,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2022 S2	9
	C0688-24-0064 LENS – Aménagement Réfection des réseaux d'eau potable	NPN	QP062024/LENS	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	1 080 279,00 €	1 296 334,81 €	756 195,30 € 58,33%	- € 0,00%	- € 0,00%	540 139,51 € 41,67%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 080 279,00 € 70,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 S1	20
	C0688-24-0065 LENS – Aménagement Réfection des réseaux d'assainissement	NPN	QP062024/LENS	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	7 343 721,00 €	8 812 465,19 €	2 943 363,38 € 33,40%	- € 0,00%	- € 0,00%	5 869 101,81 € 66,60%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	7 343 721,00 € 40,08%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 S1	20
	C0688-24-0066 AVION – Aménagement Réfection des réseaux d'eau potable	NPR	QP062019/AVION	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	1 743 300,00 €	2 091 960,00 €	1 045 980,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	697 320,00 € 33,33%	- € 0,00%	348 660,00 € 16,67%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 743 300,00 € 60,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 S1	20
	C0688-24-0067 AVION – Aménagement Réfection des réseaux d'assainissement	NPR	QP062019/AVION	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	3 662 100,00 €	4 394 520,00 €	1 831 050,00 € 41,67%	- € 0,00%	- € 0,00%	2 379 840,00 € 54,15%	- € 0,00%	183 630,00 € 4,18%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	3 662 100,00 € 50,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 S1	20
	C0688-24-0068 AVION – Aménagement Bornes enterrées	NPR	QP062019/AVION	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	164 436,29 €	197 324,00 €	88 766,00 € 44,98%	- € 0,00%	- € 0,00%	108 558,00 € 55,02%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	164 436,29 € 53,98%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 S1	15
	C0688-24-0069 LIEVIN - Aménagement Interface parc avenue	NPR	QP062028/LIEVIN	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	3 613 062,00 €	4 335 674,40 €	194 864,07 € 4,49%	- € 0,00%	3 614 201,33 € 83,36%	526 609,00 € 12,15%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	3 613 062,00 € 5,39%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 S2	10
	LENS - Bornes enterrées		QP062024/LENS	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	436 783,33 €	524 140,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	524 140,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LENS - Acquisition 4 PO rue de la Bourdonnais		QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	114 000,00 €	136 800,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	136 800,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LENS - Enfouissement de réseaux rue Galilée		QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	653 004,00 €	783 604,80 €	- € 0,00%	- € 0,00%	783 604,80 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LENS - Enfouissement de réseaux rue Brossolette		QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	1 646 730,00 €	1 976 076,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	1 976 076,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LENS - Enfouissement de réseaux rues des cités jardins		QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	3 291 822,00 €	3 950 186,40 €	- € 0,00%	- € 0,00%	3 950 186,40 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LENS - Voiries du R7 (hors enfouissement)		QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	601 129,00 €	721 354,80 €	- € 0,00%	- € 0,00%	721 354,80 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LENS - Rue Louis Delaville (hors enfouissement)		QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	226 134,00 €	271 360,80 €	- € 0,00%	- € 0,00%	271 360,80 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
Sous total				0	0	0		51 864 282,92 €	62 237 139,12 €	18 758 504,88 € 30,14%	- € 0,00%	26 536 556,69 € 42,64%	12 567 099,32 € 20,19%	- € 0,00%	2 247 493,00 € 3,61%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 856 124,43 € 2,98%		- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
31	Reconstitution de l'offre de logements locatif sociaux																													
	C0688-31-0033 LIEVIN – Reconstitution 20 PLUS individuels	NPR	QP062028/LIEVIN	20	0	20	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	2 592 000,00 €	2 734 560,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	60 000,00 € 2,19%	- € 0,00%	- € 0,00%	2 674 560,00 € 97,81%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2 592 000,00 € 0,00%	2 412 800,00 € 88,23%	2 144 800,00 € 78,43%	134 000,00 € 4,90%	- € 0,00%	134 000,00 € 4,90%	2023 S2	5
	C0688-31-0062 AVION – Reconstitution 33 logements individuels (23 PLUS/10 PLAI)	NPR	QP062019/AVION	33	10	23	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	4 313 925,00 €	4 551 190,88 €	63 000,00 € 1,38%	- € 0,00%	- € 0,00%	99 000,00 € 2,18%	- € 0,00%	- € 0,00%	4 389 190,88 € 96,44%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	4 313 925,00 € 1,46%	3 953 633,00 € 86,87%	3 487 433,00 € 76,63%	233 100,00 € 5,12%	79 000,00 € 1,83%	154 100,00 € 3,39%	2022 S2	11
	C0688-31-0063 AVION – Reconstitution 12 logements individuels (8 PLUS4 PLAI)	NPR	QP062019/AVION	12	4	8	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 568 700,00 €	1 654 978,50 €	25 200,00 € 1,52%	- € 0,00%	- € 0,00%	36 000,00 € 2,18%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 593 778,50 € 96,30%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 568 700,00 € 1,61%	1 441 950,00 € 87,13%	1 271 550,00 € 76,83%	85 200,00 € 5,15%	31 600,00 € 2,01%	53 600,00 € 3,24%	2022 S2	6
Sous total				45	14	51		8 474 625,00 €	8 940 729,38 €	88 200,00 € 0,99%	- € 0,00%	- € 0,00%	195 000,00 € 2,18%	- € 0,00%	- € 0,00%	8 657 529,38 € 96,83%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		7 808 383,00 € 87,33%	6 903 783,00 € 77,22%	452 300,00 € 5,06%	110 600,00 € 1,31%	341 700,00 € 3,82%		
32	Production d'une offre de logement temporaire																													
Sous total																														
33	Requalification de logements locatifs sociaux																													
	C0688-33-0034 AVION – Requalification Iris/Pervenches/Giroflées (110 LLS)	NPR	QP062019/AVION	110	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	5 550 000,00 €	5 855 250,00 €	880 000,00 € 15,03%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	4 975 250,00 € 84,97%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	4 400 000,00 € 20,00%	4 373 100,00 € 74,69%	1 923 100,00 € 32,84%	2 450 000,00 € 41,84%	- € 0,00%	- € 0,00%	2023 S2	6
	C0688-33-0057 LENS - Requalification 39 logements individuels	NPN	QP062024/LENS	39	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM 33465403500107	2 722 365,80 €	2 872 095,92 €	451 506,00 € 15,72%	- € 0,00%	- € 0,00%	117 000,00 € 4,07%	- € 0,00%	- € 0,00%	2 303 589,92 € 80,21%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2 257 529,98 € 20,00%	1 181 913,00 € 41,15%	- € 0,00%	1 181 913,00 € 41,15%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S1	8
	C0688-33-0058 LENS – Requalification 49 logements individuels	NPN	QP062024/LENS	49	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM 33465403500107	3 402 800,10 €	3 589 954,11 €	570 677,00 € 15,90%	- € 0,00%	- € 0,00%	147 000,00 € 4,09%	- € 0,00%	- € 0,00%	2 872 277,11 € 80,01%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2 853 385,01 € 20,00%	1 471 003,00 € 40,98%	- € 0,00%	1 471 003,00 € 40,98%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S1	8
	C0688-33-0059 AVION – Requalification Glycines 1/3/5 (30 LLS)	NPR	QP062019/AVION	30	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 350 000,00 €	1 424 250,00 €	210 000,00 € 14,74%	- € 0,00%	- € 0,00%	90 000,00 € 6,32%	- € 0,00%	- € 0,00%	944 250,00 € 66,30%	- € 0,00%	180 000,00 € 12,64%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 050 000,00 € 20%	851 100,00 € 59,76%	251 100,00 € 17,63%	600 000,00 € 42,13%	- € 0,00%	- € 0,00%	2019 S1	7
	C0688-33-0060 AVION – Requalification Edelweiss (30 LLS)	NPR	QP062019/AVION	30	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 500 000,02 €	1 582 500,02 €	240 000,00 € 15,17%	- € 0,00%	- € 0,00%	90 000,00 € 5,69%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 252 500,02 € 79,15%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 200 000,02 € 20,00%	1 088 100,02 € 68,76%	428 100,02 € 27,05%	660 000,00 € 41,71%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 S2	7
	C0688-33-0061 AVION – Requalification Cyclamens (20 LLS)	NPR	QP062019/AVION	20	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 000 000,00 €	1 055 000,00 €	160 000,00 € 15,17%	- € 0,00%	- € 0,00%	60 000,00 € 5,69%	- € 0,00%	- € 0,00%	835 000,00 € 79,15%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	800 000,00 € 20,00%	702 000,00 € 66,54%	262 000,00 € 24,83%	440 000,00 € 41,71%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S2	7
Sous total				278	0	0		15 525 165,92 €	16 379 050,05 €	2 512 183,00 € 15,34%	- € 0,00%	- € 0,00%	504 000,00 € 3,08%	- € 0,00%	- € 0,00%	13 182 867,05 € 80,49%	- € 0,00%	180 000,00 € 1,10%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		9 667 216,02 € 59,02%	2 864 300,02 € 17,49%	6 802 916,00 € 41,53%	- € 0,00%	- € 0,00%		
34	Résidentialisation de logements																													
	C0688-34-0035 AVION – Résidentialisation Iris/Pervenches/Giroflées (110 LLS)	NPR	QP062019/AVION	110	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	220 000,00 €	232 099,99 €	88 000,00 € 37,91%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	144 099,99 € 62,09%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	220 000,00 € 40,00%	116 600,00 € 50,24%	116 600,00 € 50,24%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2024 S1	5
	C0688-34-0050 AVION – Résidentialisation Edelweiss (30 LLS)	NPR	QP062019/AVION	30	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	240 000,00 €	253 200,00 €	96 000,00 € 37,91%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	157 200,00 € 62,09%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	240 000,00 € 40,00%	127 200,00 € 50,24%	127 200,00 € 50,24%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2022 S2	5
	C0688-34-0051 AVION – Résidentialisation Cyclamens (20 LLS)	NPR	QP062019/AVION	20	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	160 000,00 €	168 800,00 €	64 000,00 € 37,91%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	104 800,00 € 62,09%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	160 000,00 € 40,00%	84 800,00 € 50,24%	84 800,00 € 50,24%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2022 S2	5
	C0688-34-0052 AVION – Résidentialisation Glycines (30 LLS)	NPR	QP062019/AVION	30	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	240 000,00 €	253 200,00 €	96 000,00 € 37,91%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	157 200,00 € 62,09%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	240 000,00 € 40,00%	127 200,00 € 50,24%	127 200,00 € 50,24%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2022 S2	5
	C0688-34-0053 LENS – Résidentialisation 92 logements individuels	NPN	QP062024/LENS	92	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM 33465403500107	644 000,00 €	679 420,00 €	257 600,00 € 37,91%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	421 820,00 € 62,09%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	644 000,00 € 40,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S1	10
	C0688-34-0054 LENS – Résidentialisation 49 logements individuels	NPN	QP062024/LENS	49	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM 33465403500107	343 000,00 €	361 865,00 €	137 200,00 € 37,91%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	224 665,00 € 62,09%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	343 000,00 € 40,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S1	8
	C0688-34-0055 LENS – Résidentialisation 39 logements individuels	NPN	QP062024/LENS	39	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM 33465403500107	273 000,00 €	288 015,00 €	109 200,00 € 37,91%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	178 815,00 € 62,09%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	273 000,00 € 40,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S1	8
	C0688-34-0056 LENS – Résidentialisation 28 logements individuels	NPN	QP062024/LENS	28	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM 33465403500107	196 000,00 €	206 780,00 €	78 400,00 € 37,91%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	128 380,00 € 62,09%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	196 000,00 € 40,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S1	6
Sous total				398	0	0		2 316 000,00 €	2 443 379,99 €	926 400,00 € 37,91%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 516 979,99 € 62,09%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		455 800,00 € 18,65%	455 800,00 € 18,65%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
35	Actions de portage massif en copropriétés dégradées																													
Sous total																														
36	Accession à la propriété																													

TABLEAU FINANCIER - Signature nationale-Signature Convention

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin — QPV : QP999200 Quartier fictif Régional, QP062024 Cité 12-14, QP062019 République-Cité 4, QP062028 Calonne-Marichelles-Vent de Bise

Porteur de projet : 710 CA DE LENS LIEVIN — Localisation : , LENS 62498, AVION 62065, LIEVIN 62510

JRONDI-BOUCHER Laïla

Numéro	Libellé opération	Enveloppe de financement	Location (QPV, commune de réalisation)	Logements (nombre, PLAI, PLUS)			Maître d'ouvrage	Dépenses à financer	Dépenses à financer	RESSOURCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE													Détail ANRU NPNRU	Dont détail des prêts et reste à charge du maître d'ouvrage						Calendrier	
										Subv ANRU NPNRU	Etat	Commune	EPCI	Département	Région	Bailleur social	CDC	Europe	ANAH	Sub ANRU PIA	Autres contributeurs - Maître d'ouvrage	Valorisation foncière et autres recettes	Assiette subv ANRU	Prêts	Dont prêt CDC	Dont prêt bonifié AL NPNRU	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS	Lancement (année, semestre	Durée en semestre
							SIRET MO	COÛT HT	COÛT TTC	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%		
	C0688-36-0029 LIEVIN – Accession Construction 12 logements individuels participatifs	NPR	QP062028/LIEVIN	12	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620236400080	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2023 S1	7
	C0688-36-0030 LIEVIN – Accession Construction 6 logements individuels en accession sociale	NPR	QP062028/LIEVIN	6	0	0	COOPARTOIS COOPERATIVE HLM 35620050100043	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2023 S1	5
	C0688-36-0031 LIEVIN – Accession Construction 12 logements individuels en accession libre	NPR	QP062028/LIEVIN	12	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620236400080	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2022 S1	4
	C0688-36-0032AVION – Accession construction 10 logements individuels	NPR	QP062019/AVION	10	0	0	COOPARTOIS COOPERATIVE HLM 35620050100043	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2024 S1	4
	C0688-36-0048LENS – Accession Diversification 32 logements individuels	NPN	QP062024/LENS	32	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME DYLM 33465435500107	480 000,00 €	480 000,00 €	480 000,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 S1	9
	C0688-36-0049LENS – Accession Diversification 29 logements individuels	NPN	QP062024/LENS	29	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME DYLM 33465435500107	435 000,00 €	435 000,00 €	435 000,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 S1	9
Sous total				71	0	0		1 505 000,00 €	1 505 000,00 €	1 505 000,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
37	Equipements publics de proximité																													
	C0688-37-0038 LENS – Equipement Rénovation groupe scolaire Jean Macé	NPN	QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	12 000 000,00 €	14 399 999,97 €	7 080 000,00 € 49,17%	- € 0,00%	5 503 055,97 € 38,22%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 816 944,00 € 12,62%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2020 S1	20
	C0688-37-0039 LENS – Equipement Centre social 12/14	NPN	QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	330 400,00 €	396 480,00 €	214 500,00 € 54,10%	- € 0,00%	181 980,00 € 45,90%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2023 S1	16
	LENS - Rénovation de l'école Berthelot		QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	7 200 000,00 €	8 640 000,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	8 640 000,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LENS - Salle plurivalente		QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	2 139 144,00 €	2 566 972,80 €	- € 0,00%	- € 0,00%	2 566 972,80 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LIEVIN - Création d'une maison des jeunes et des associations		QP062028/LIEVIN	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	1 498 848,00 €	1 798 617,60 €	- € 0,00%	- € 0,00%	1 050 617,60 € 58,41%	- € 0,00%	- € 0,00%	748 000,00 € 41,59%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LIEVIN - Rénovation de l'école Berthelot		QP062028/LIEVIN	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	4 878 300,00 €	5 853 960,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	4 581 360,00 € 78,26%	- € 0,00%	- € 0,00%	1 272 600,00 € 21,74%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LIEVIN - Construction d'une salle polyvalente		QP062028/LIEVIN	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	856 325,00 €	1 027 590,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	708 840,00 € 68,98%	- € 0,00%	- € 0,00%	318 750,00 € 31,02%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	AVION - Rénovation du centre culturel (couverture)		QP062019/AVION	0	0	0	COMMUNE D AVION 21620065900011	120 000,00 €	144 000,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	144 000,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	AVION - Rénovation des écoles Aragon-Triolet-Michel		QP062019/AVION	0	0	0	COMMUNE D AVION 21620065900011	904 000,00 €	1 084 800,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	1 084 800,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	AVION - Mise en accessibilité restauration scolaire		QP062019/AVION	0	0	0	COMMUNE D AVION 21620065900011	50 000,00 €	60 000,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
Sous total				0	0	0		29 977 017,00 €	35 972 420,37 €	7 294 500,00 € 20,28%	- € 0,00%	24 461 626,37 € 68,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	4 156 294,00 € 11,55%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
38	Immobilier à vocation économique																													
	C0688-38-0036 LENS – Immobilier Reconversion bât. B/C de l'ancien CAJ en bât à vocation ESS	NPN	QP062024/LENS	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	1 629 167,05 €	1 955 000,00 €	439 167,00 € 22,46%	- € 0,00%	815 833,00 € 41,73%	- € 0,00%	- € 0,00%	274 636,00 € 14,05%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	425 364,00 € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 1	12
	C0688-38-0037 LENS – Immobilier Reconversion bât. A de l'ancien CAJ en bât à vocation ESS	NPN	QP062024/LENS	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620236400080	1 379 999,99 €	1 655 999,99 €	360 000,00 € 21,74%	- € 0,00%	- € 0,00%	695 999,99 € 42,03%	- € 0,00%	600 000,00 € 36,23%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	2021 1	12
	LIEVIN - Construction d'une maison de santé avec commerce		QP062028/LIEVIN	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	1 589 422,00 €	1 907 306,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	917 547,00 € 48,13%	- € 0,00%	- € 0,00%	647 910,00 € 33,97%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	AVION - Création d'une tour de services (clause de revoyure)		QP062019/AVION	0	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	607 832,00 €	607 832,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	607 832,00 € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
Sous total				0	0	0		5 206 421,04 €	6 126 137,99 €	799 167,00 € 13,05%	- € 0,00%	1 733 380,00 € 28,29%	695 999,99 € 11,36%	- € 0,00%	2 130 378,00 € 34,78%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	425 364,00 € 11,78%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
39	Autres investissements																													
	LENS - Construction d'une résidence séniors 50 PLS			50	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	5 062 549,00 €	6 075 058,80 €	- € 0,00%	- € 0,00%	6 075 058,80 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LENS - Construction de 30 logements PLS en beguinage			30	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	3 086 240,00 €	3 703 488,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	3 703 488,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LIEVIN - Construction de 16 logements individuels locatifs pour personnes âgées			16	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	2 480 400,00 €	2 976 480,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	2 976 480,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
	LIEVIN- Construction d'une résidence séniors			45	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	7 488 000,00 €	8 985 600,00 €	- € 0,00%	- € 0,00%	8 985 600,00 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
Sous total				141	0	0		18 117 189,00 €	21 740 626,80 €	- € 0,00%	- € 0,00%	21 740 626,80 € 100,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%	- € 0,00%		
Total général				1905	14	51		164 046 090,01 €	189 989 998,32 €	56 724 808,12 € 29,85%	- € 0,00%	74 652 189,06 € 39,40%	15 738 388,31 € 8,28%	- € 0,00%	8 534 165,00 € 4,49%	27 834 564,41 € 14,65%	- € 0,00%	180 000,00 € 0,09%	- € 0,00%	- € 0,00%	425 364,00 € 0,31%	5 027 309,63 € 2,65%		17 931 399,02 € 9,44%	10 223 883,02 € 5,38%	7 255 216,00 € 3,82%	110 600,00 € 0,19%	341 700,00 € 0,18%		

FICHE OPERATION

04/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-14-0001 LENS - Etude CALL Directrice de projet

Utilisateur :Jrondi Boucher Laila

Numéro de la version : 24650 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-14-0001	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-14-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LENS - Etude CALL Directrice de projet
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Poste de directeur de projet (1ETP) ayant pour mission de:
- formaliser les projets de renouvellement urbain (PRU) dans le cadre de la convention pluriannuelle et des conventions ANAH
- participer à la réalisation des projets au plan opérationnel
- préparer et animer le dispositif stratégique avec l'ensemble des partenaires et financeurs
- articuler les PRU aux dispositifs de développement social, économique, environnemental et s'assurer de leur cohérence avec les dynamiques et stratégies communautaires en matière d'habitat, d'aménagement et de développement économique
- participer à la mise en place des interventions relatives aux mesures d'insertion par l'économie et l'emploi
- en accord avec les villes, assurer le suivi des dispositifs de concertation et d'association des habitants en lien avec les habitants et les maisons de projets
- définir, en lien avec les instances concernées et collectivités, les actions et plans de communication-concertation à mettre en œuvre à l'échelle de la CALL
- piloter les projets exemplaires et innovants retenus avec les partenaires et collectivités concernés
- structurer et renforcer le pilotage du projet en étant le référent des partenaires internes et externes au NPNRU et contribuer à l'animation des passerelles existantes ou à venir liées à la Politique de la Ville (Contrat de Ville), Habitat (PLH), Développement économique (PLDE, REV3…)
- proposer et gérer le budget dédié spécifiquement au NPRU en y incluant les interventions de l'ensemble des services de la CALL
- encadrement de l'équipe de la direction de projet (coordinatrice administrative et financière, chefs de projet)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14		3 quartiers NPRU

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	20

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 150 000,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	575 000,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-14-0002 LENS - Etude CALL Chef de projet habitat diversification

Utilisateur :Jrondi Boucher Laila

Numéro de la version : 24691 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-14-0002	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-14-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LENS - Etude CALL Chef de projet habitat diversification
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Poste de chef de projet Habitat-Diversification a pour mission de :
- Mettre en place et animer une stratégie d'ensemble de marketing territorial sur le territoire de la CALL et en particulier sur les 3 quartiers : valorisation des forces existantes et des actions liées au NPRU pour accompagner le changement d'image
- Développer les pistes de renforcement de l'attractivité du territoire : travail fin sur le peuplement existant et projeté (suivi des relogements, mise en place et organisation de la commission peuplement de la CALL dans le cadre de la CIA)
- Suivi des actions liées au parc privé sur les 3 quartiers
- Suivi de l'élaboration des produits spécifiques sur les trois quartiers (logement des séniors, habitat participatif, logements des étudiants, appartements thérapeutiques, etc.)
- Pilotage et suivi des stratégies de vente et de promotion du parc social dans les quartiers NPRU (et plus particulièrement sur l'expérimentation du R7)
- Etre force de proposition pour des actions de communication (campagnes, événements, internet etc...) autour du changement d'image du quartier en termes de qualité de vie
- Pilotage et suivi de la mission observation et évaluation réalisée par l'AULA
- Développer le partenariat avec Action Logement

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14		3 quartiers NPRU

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2019	20

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 150 000,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	575 000,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-14-0003 LENS - Etude CALL Chef de projet Coordination sociale

Utilisateur :Jrondi Boucher Laila

Numéro de la version : 24692 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-14-0003	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-14-0001-003
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LENS - Etude CALL Chef de projet Coordination sociale
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le chef de projet coordination sociale ayant pour mission de:
- Piloter et mettre en œuvre l'ingénierie sociale des projets à travers l'animation des échanges externes et internes sur ces sujets,
- Mettre en place et animer une stratégie d'ensemble de marketing territorial sur le territoire de la CALL et en particulier sur les 3 quartiers : valorisation des forces existantes et des actions liées au NPRU pour accompagner le changement d'image,
- Engager une réflexion / mettre en place une stratégie visant le renforcement de la mixité sociale et des équilibres de peuplement en lien avec le chef de projet habitat,
- Etre force de proposition pour des actions de communication (campagnes, événements, internet etc...) autour du changement d'image du quartier en termes de qualité de vie,
- Piloter le projet Minecraft, animer la concertation / co-construction du projet avec les habitants et le conseil citoyen en lien avec les villes,
- Accompagner le changement, mettre en place des actions visant l'implication des habitants,
- Anticiper la coordination de chantier en lien avec l'OPC / atténuation des potentielles nuisances à l'égard des riverains notamment,
- Assurer le lien avec les acteurs du territoire (écoles, éducation, culture, ...), du quartier et les associations pour l'activation des maisons du projet,
- Assurer le lien avec les directions politique de la ville et cohésion sociale pour engager des réflexions sur les actions / moyens à mobiliser en faveur de l'amélioration de la mixité sociale,
- Assurer une veille active sur les démarches innovantes mises en œuvre sur différents territoires visant l'implication des citoyens (benchmark national et international),
- Participer à la rédaction de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14		3 quartiers NPRU

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2019	20

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 150 000,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	575 000,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-14-0004 LENS - Etude Complément étude urbaine et sociale

Utilisateur :Jrondi Boucher Laila

Numéro de la version : 24693 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-14-0004	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-14-0001-004
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LENS - Etude Complément étude urbaine et sociale
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Une étude complémentaire a été souhaitée pour traiter les entrées de quartiers non incluses dans le périmètre QPV mais intégrées dans le périmètre opérationnel. Cette étude porte sur la requalification possible de l'emprise du futur ancien hôpital de la ville de Lens au sud du quartier, ainsi que sur la salle des pendus sur le nord du quartier. En ce qui concerne le nord du quartier l'étude porte sur la liaison mode doux depuis la Cité du 12-14 jusqu'au cavalier où passe le parcours de l'Eurovélo 5 et réfléchit à la valorisation de la salle des Pendus en lien avec la programmation du quartier. Pour le secteur du CHL (centre hospitalier de Lens) de réaliser une reprise de diagnostic architectural et urbain et paysager ainsi que des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères sur le réseau viaires et les bâtiments remarquables du CHL.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Cité 12-14 à Lens

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	3

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	23 270,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	11 635,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-14-0005 LENS - Etude Participation et Co-construction

Utilisateur :Falantin Aurore

Numéro de la version : 24694 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-14-0005	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-14-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21620498200013 COMMUNE DE LENS	**Intitulé de l'opération**	LENS - Etude Participation et Co-construction
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la communication sera un point essentiel du projet car la transformation du quartier sera progressive, son fonctionnement et son image seront bouleversés durant certaines phases importantes de démolition et de travaux. La compréhension des enjeux, de la cohérence du projet global à terme, et aussi des améliorations locales à courts terme, seront primordiales pour la réussite sociale du projet. Une campagne de communication et d'information spécifique sera mise en place par la Municipalité. Pour répondre à cet objectif, la maison des projets a ouvert ses portes en juillet 2018. Elle constitue pour les habitants un lieu d'information et d'expertise, de formation et d'échanges. La Municipalité organise régulièrement des réunions publiques pour informer les habitants sur le devenir du quartier. durant la réunion publique de juin 2019, le programme de concertation sur les aménagements a été présenté aux habitants. Les ateliers participatifs seront organisés pour développer la compréhension, l'approbation de ces projets et de faciliter les relais d'informations auprès de l'ensemble de la population lensoise. La concertation sera renforcée tout au long du projet au travers d'actions menées par les services mais aussi par des prestataires. Plusieurs rélexions sont en cours au sein de la Collectivité : Création d'une maquette évolutive tout au long du projet qui reflétera les différentes phases de réalisation du projet d'ensemble. La mission consistera à concevoir, réaliser et mettre en oeuvre une maquette vivante du quartier qui permettra aux habitants et aux différents acteurs d'échanger mutuellement sur les aspects fonctionnels et sensibles du projet. Des temps forts seront organisés avec les associations pour faire participer les habitants à la co-construction du quartier: atelier MINECRAFT, découverte du jardin partagé du quartier, ateliers participatifs de construction de mobilier urbain, construction de bacs potagers, semis de plantes, fresques urbaines.... Le travail de communication et de participation avec les habitants est en cours, il évolue et il ne peut être exhaustif à ce jour.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2020	10

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	100 000,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	50 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-14-0006 LENS – Etude Histoire et Mémoire des quartiers

Utilisateur :Falantin Aurore

Numéro de la version : 24695 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-14-0006	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-14-0002-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21620498200013 COMMUNE DE LENS	**Intitulé de l'opération**	LENS – Etude Histoire et Mémoire des quartiers
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Les travaux de renouvellement urbain consistent à se séparer d'une partie des histoires de vie que les habitants d'aujourd'hui et d'hier ont tissées. Dans la perspective d'une restructuration importante de grande ampleur impliquant des départs et des transformations massives, la Municipalité envisage avec des associations et professionnels la création d'un collectif histoire et mémoire du quartier qui aura pour fonction de constituer des archives filmographiques et documentaires, organiser des expositions pour préserver la mémoire du quartier. Ainsi, le travail réalisé par chaque groupe pourra également prendre une forme numérique afin d'être consultable sur le site de la Maison des projets. Un projet artistique associant les habitants : recueil de paroles auprès des habitants, participation au travail de prise de vues permettant de suivre l'évolution des chantiers depuis les logements des habitants, portraits d'habitants, travail avec les associations de la cité et les élèves des écoles Jean Macé et Berthelot : Livret portrait d'habitants et d'habitations. Livre Numérique Enquête dans le quartier (Histoire de détective). Exposition sur la mémoire de l'école. Autour des photographies apportées par la population et des parcours de vie des uns et des autres, les ateliers seront des lieux de discussions et d'échanges, de partage d'expériences, de retrouvailles, de convivialité et de réflexions communes. La restitution de ce travail pourra se faire par une exposition au sein de la maison des projets ou à travers une pièce de théâtre au Colisée /Médiathèque, un livre.... La mission aura également pour but de faire découvrir le patrimoine et le quartier de façon ludique aux habitants. Une chasse aux trésors pourra être organisée en lien avec la maison des projets et le centre socioculturel de la cité du 12/14. Participation des visiteurs au parcours découverte créé par la maison des projets, réalisation d'un clip institutionnel de la cité du 12/14 par des professionnels de l'audiovisuel afin de donner la possibilité aux habitants du quartier de se projeter dans leur futur quartier. La réalisation d'une visite guidée virtuelle à 360°. Les personnes pourront profiter du retour vidéo d'un drone qui sera en altitude. Elles bénéficieront d'une immersion en réalité virtuelle grâce à des casques spécifiques. La définition du besoin est en cours, elle évolue et ne saurait être exhaustive à ce jour.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2020	10

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	100 000,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	50 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-14-0040 AVION - Etude Histoire et mémoire des quartiers

Utilisateur :Grossemy Vincent

Numéro de la version : 24729 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-14-0040	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-14-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21620065900011 COMMUNE D AVION	**Intitulé de l'opération**	AVION - Etude Histoire et mémoire des quartiers
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Depuis 1990, le quartier République - Cité Quatre d'AVION a bénéficié des différents dispositifs de la Politique de la ville (DSQ, Contrats de ville et Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et de la démarche Grand Projet de Ville. Il a également bénéficié d'une convention ANRU signée en 2006. Les habitants du quartier vont maintenant être impactés par le NPRU.

Il s'agit pour la Commune, de s'appuyer sur la démarche « Histoire et Mémoires des quartiers » :
- Pour accompagner les habitants dans ses nouveaux changements en prenant le temps d'analyser avec eux les évolutions du quartier, ses différentes transformations, ses atouts, ...
- Pour valoriser l'histoire du quartier et son évolution auprès de l'ensemble des habitants (Quartier, Commune et Territoire).
- Pour accueillir une nouvelle population sur le quartier et aider à la cohabitation entre les anciens habitants et les nouveaux arrivants.

Ainsi, cette opération facilitera l'implication des habitants dans la co-construction du quartier et de son nouveau visage.

Il s'agira de réaliser avec les habitants des actions de recueil et de valorisation de l'histoire (collective et individuelles), du patrimoine et de la mémoire du quartier : recueils de témoignages, de photographies, de sons, d'images, …

À partir de ces recueils, nous envisageons la mise en place d'un travail spécifique de documentation sur l'histoire du quartier. Cela pourra s'effectuer sous

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	10

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	71 428,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	35 714,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-14-0041 AVION – Etude Participation et co-construction

Utilisateur :Grossemy Vincent

Numéro de la version : 24730 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-14-0041	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-14-0003-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21620065900011 COMMUNE D AVION	**Intitulé de l'opération**	AVION – Etude Participation et co-construction
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La Ville d'Avion développe depuis de nombreuses années des démarches participatives. Son credo : placer les habitants au cœur des projets urbains, en faire des acteurs de la transformation du territoire au même titre que les professionnels.
Ce principe a été mis en œuvre dans le cadre du PRU en accompagnant la création d'un atelier urbain (La 6T va bouger) - réunions publiques, diagnostics en marchant, groupes de travail…
Cette forte mobilisation des habitants autour du PRU perdure et a créé des attentes. Elle va pouvoir faciliter la mobilisation autour du NPRU.

Il s'agit pour la Commune, de :
- Coproduire avec les acteurs locaux et les usagers du territoire,
- Prendre en compte leurs attentes sur la base de l'analyse des usages en vue de l'aménagement des différents espaces,
- Interpeller le projet : répondre aux besoins des habitants en matière d'espaces publics, d'usages et de mobilités.
- Soutenir la mise en place du projet par le dialogue participatif sur le quartier et également de reconnaître la maitrise d'usage des habitants

Nous prévoyons notamment l'implication des habitants dans un certain nombre de projets : Tour les Frênes, Grande prairie urbaine, Équipement polyvalent intergénérationnel, Espaces verts, Résidentialisations, … et également dans le suivi des réalisations et l'évaluation des résultats du projet.

Différentes actions seront mises en œuvre localement :
- Réunion publique et débats, Réunion de groupes d'usagers spécifiques, Diagnostics en marchant, Ateliers, …
- Outils écrits : Publication, Réseaux sociaux, Site de la Ville, Panneaux d'information, Ateliers d'Écriture, …
- Démarches ludiques et artistiques : Jeux, théâtre, fresques, expositions, Outils de concertation numériques, Carticipe, Minecraft, …

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	14

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	71 428,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	35 714,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-14-0042 LIEVIN - Etude Histoire et Mémoires des quartiers

Utilisateur :Dubois Jodie

Numéro de la version : 24731 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-14-0042	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-14-0004-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21620510400443 COMMUNE DE LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN - Etude Histoire et Mémoires des quartiers
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet ambitieux du secteur Vent de Bise - Jean Lebas va le transformer, changer l'image de quartier enclavé et composé de collectifs.
Afin d'accompagner les habitants dans ce changement, diverses actions seront mises en place sur le travail de mémoire sur le quartier d'hier, d'aujourd'hui et de demain, au travers de temps de partage et d'échanges en lien avec le service Jeunesse, les associations, le Conseil citoyen, le CCS Cœur de Ville et la participation des habitants.
Ce travail de mémoire pourra s'exprimer au travers des actions d'aménagement temporaire (par exemple du mobilier urbain), au travers de l'Art « transitoire » par des ateliers créatifs et ludiques, en lien et complémentaires aux actions du CCS Cœur de Ville, du service Jeunesse et des associations.
Avec ces ateliers de mémoire, des rendus seront proposés au travers de temps de restitution festifs et conviviaux.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	10

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	100 000,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	50 000,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-14-0043 LIEVIN - Etude Participation et Co-construction

Utilisateur :Dubois Jodie

Numéro de la version : 24732 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-14-0043	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-14-0004-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21620510400443 COMMUNE DE LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN - Etude Participation et Co-construction
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet ambitieux du secteur Vent de Bise - Jean Lebas va le transformer, changer l'image de quartier enclavé et composé de collectifs.
Afin d'accompagner les habitants dans ce changement, diverses actions seront mises en place: des actions artistiques et culturelles permettant le développement de résidences d'artistes, travail de mémoire sur le quartier d'hier, d'aujourd'hui et de demain, mais aussi des temps festifs, de partage et d'échanges en lien avec le service Jeunesse, les associations, le Conseil citoyen, le CCS Cœur de Ville et la participation des habitants (journée thématique, fête de quartier…).
Des actions de coproduction avec les habitants sous la forme de « Cafés urbains » seront proposées sur des thématiques concrètes en lien et complémentaires aux actions du CCS Cœur de Ville, du service Jeunesse et des associations, au travers d'ateliers ludiques permettant aux habitants de s'approprier le renouvellement urbain via diverses thématiques: l'aménagement des espaces publics, la gestion de proximité, la rénovation et la construction d'équipements publics, les services et commerces de proximité...
Cette démarche d'implication des habitants dans ce projet se traduira par des initiatives habitants sur les sujets de leur choix: les jardins, l'eau dans le quartier, les équipements de proximité, l'aire de jeux, la signalétique, le mobilier urbain, l'éco-citoyenneté, le récup'art... Les associations, les services de la ville et le CCS Coeur de ville seront associés à ce travail citoyen.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	10

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	100 000,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	50 000,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Utilisateur :Jrondi Boucher Laila

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-14-0071 LENS - Etude CALL AMO commercialisation des produits en diversification

Numéro de la version : 27877 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-14-0071	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-14-0001-005
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LENS - Etude CALL AMO commercialisation des produits en diversification
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'un des objectifs fondamentaux du renouvellement urbain est de permettre une "normalisation" des quartiers concernés, laquelle se matérialise par une amélioration de la mixité sociale et le développement d'une offre logement diversifiée, notamment des produits en accession à la propriété. Cet objectif se matérialisera au travers des opérations en accession projetées dans le cadre du projet, dont une partie est co-financée dans le cadre de la convention. La mission d'assistance à maitrise d'ouvrage visée par la présente FAT a donc pour objet de garantiraux partenaires du projet la concrétisation des objectifs qu'ils se sont fixés en s'adjoignant les services d'un prestataire qui apportera son expertise sur le sujet. La mission permettra de préciser la nature des opérations à développer, le cas échéant, les cibles produits et la stratégie de commercialisation dans pour la Cité du 12-14 à Lens et le quartier République à Avion. La mission est projetée sur une période de 6 mois, avec une phase d'analyse diagnostic / capitalisation des données, une phase scénarisation et stratégie qui permettra de définir des objectifs de commercialisation dans le temps, et de travailler sur les ajustements possibles à chaque étape du ou des programmes proposés en fonction de l'atteinte ou non des objectifs, et enfin, une phase définition du plan de marketing et commercialisation : modes de communication, préconisations d'adaptation dans le temps, en fonction des publics cibles.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14		Quartiers NPRU

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2020	2

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	50 000,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	25 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-15-0070 AVION - Relogement de 25 ménages

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24771 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-15-0070	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-15-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION - Relogement de 25 ménages
Nature de l'opération :	15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le patrimoine logement fera l'objet d'interventions conséquentes. La réhabilitation du parc existant s'opèrera dans une recherche d'amélioration des performances thermiques, mais également avec une restructuration lourde des immeubles dont des modifications typologiques, la mise en place d'ascenseurs, et un traitement architectural renforcé qui permettront de redonner de l'attractivité au patrimoine conservé. Seuls les T4 vont avoir leur configuration profondément modifiés : Déplacement des pièces d'eau pour supprimer les « faux T4 » (3ème chambre utilisée en salon). En raison de l'importance des travaux, les locataires de ces logements devront être relogés. Le relogement répondra aux objectifs de parcours ascendant, avec pour cible le relogement dans du neuf ou conventionné de moins de 5 ans. Conformément au RGA le relogement sera définitif (pas de relogements tiroirs) et le loyer obligatoirement fixé au maximum du plafond de loyer pour l'attribution de l'APL du ménage concerné, tel que défini à l'article R 351-17-3 du code de la construction et de l'habitation.
La base des 25 forfaits demandés correspond à moins de 40% des logements T4 actuellement occupés.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	Bâtiments Iris, Pervenches, Giroflées, Edelweiss et Cyclamens

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de ménages relogés	25		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	200 000,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0007 AVION – Démolition 7/9 Glycines (20 LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24696 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0007	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-21-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Démolition 7/9 Glycines (20 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain a pour ambition de restructurer en profondeur le quartier République en visant la démolition de 339 LLS au total, matérialisés par les immeubles les plus vétustes ou déqualifiés du quartier, avec pour objectif une diminution du taux de LLS sur le quartier. Ainsi, au terme du projet, le taux diminuerait de plus de 11 points. Pour le bâtiment Glycines, la démolition de 2 entrées sur les 5 existantes permettra de passer d'une "barre collective dense" à une résidence à taille humaine en réduisant la longueur de l'immeuble, et en modifiant le paysage du quartier. Les entrées conservées seront lourdement requalifiées, rénovées et résidentialisées avec des espaces verts et un stationnement reconfigurés pour les résidents. La restructuration lourde de ce patrimoine s'inscrit dans un objectif de remise en attractivité globale et d'accroissement de la mixité en offrant des logements de qualités suceptibles d'offrir un parcours résidentiel positif aux locataires en place d'une part, mais également de répondre aux attentes de ménages exogènes. Le foncier libéré permettra le développement de nouvelles opérations dont la faisabilité peut s'envisager plus facilement au voisinage d'immeubles requalifiés et plus attractifs. Ces opérations privilégieront du logement intermédiaire et individuel afin de favoriser une transition urbaine facilitée entre le collectif existant et l'habitat individuel sur les secteurs environnants.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	7 et 9 rue Emile Zola

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	414 376,00 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	414 376,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0008 AVION – Démolition Jacinthes/Anémones/Jasmins (62LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24697 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0008	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-21-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Démolition Jacinthes/Anémones/Jasmins (62LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain a pour ambition de restructurer en profondeur le quartier République en visant la démolition de 339 LLS au total, matérialisés par les immeubles les plus vétustes ou déqualifiés du quartier, avec pour objectif une diminution du taux de LLS sur le quartier. Ainsi, au terme du projet, le taux diminuerait de plus de 11 points. La démolition des bâtiments Jacinthes, Anémones et Jasmins permettra de diversifier l'offre de logements sur le quartier dans le cadre d'une stratégie de reconquête par les franges. Sur le foncier libéré, les nouvelles opérations privilégieront du lot libre (38), produit répondant aux attentes du marché, à proximité immédiate avec le projet en cours de démarrage porté par la Foncière Logement lequel prévoit la réalisation de 18 logements individuels.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	1 et 3 rue St Juste et 1 et 3 rue Couthon et 12,14 16 et 18 rue Robespierre

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	14

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 330 634,00 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 330 634,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0009 AVION – Démolition Jonquilles/Capucines (56LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24698 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0009	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-21-0001-003
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Démolition Jonquilles/Capucines (56LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La déconstruction des bâtiments Jonquilles et Capucines s'inscrit dans le cadre d'une volonté de renouvellement urbain et de remise en attractivité du quartier via la démolition des immeubles les plus vétustes et stigmatisants. Cette démolition permettra de diversifier l'offre de logements sur le quartier, à terme, le foncier libéré étant destiné à de la réserve foncière.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	Rue Robespierre et rue Saint Just

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	10

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 201 808,67 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 201 808,67 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0010 AVION – Démolition Muguets/Romarins (49LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24699 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0010	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-21-0001-004
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Démolition Muguets/Romarins (49LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain a pour ambition de restructurer en profondeur le quartier République en visant la démolition de 339 LLS au total, matérialisés par les immeubles les plus vétustes ou déqualifiés du quartier, avec pour objectif une diminution du taux de LLS sur le quartier. Ainsi, au terme du projet, le taux diminuerait de plus de 11 points. La démolition des bâtiments Muguets et Romarins permettra de diversifier l'offre de logements sur le quartier. Sur le foncier libéré, 10 logements en accession sociale sont projetés par COOPARTOIS.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	Rues Jean Jaurès et de Zagorje

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	13

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 221 079,80 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 221 079,80 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0011 AVION – Démolition Résédas (45LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24700 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0011	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-21-0001-005
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Démolition Résédas (45LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain a pour ambition de restructurer en profondeur le quartier République en visant la démolition de 339 LLS au total, matérialisés par les immeubles les plus vétustes ou déqualifiés du quartier, avec pour objectif une diminution du taux de LLS sur le quartier. Ainsi, au terme du projet, le taux de LLS diminuerait de plus de 11 points. La démolition du bâtiment Les Résédas est proposée pour répondre à la stratégie visée par le projet urbain de renouveller substantiellement le paysage du quartier. Le foncier libéré sera valorisé à destination de logements et recevra une partie des logements projetés en reconstitution de l'offre par Pas de Calais Habitat. Si le nombre de LLS programmé est figé, l'implantation exacte des logements et le plan masse précis restent à définir. Au stade du projet urbain, le plan guide prévoit l'implantation de 20 logements individuels sur l'emprise libérée par la démolition, cette hypothèse restant à consolider dans le cadre des études de faisabilité préalables à maitrise d'oeuvre à intervenir.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	2, 4, 6, 8 et 10 Rue Emile Zola

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	701 579,00 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	701 579,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0012 AVION – Démolition Seringas (20LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24701 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0012	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-21-0001-006
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Démolition Seringas (20LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain a pour ambition de restructurer en profondeur le quartier République en visant la démolition de 339 LLS au total, matérialisés par les immeubles les plus vétustes ou déqualifiés du quartier, avec pour objectif une diminution de la part de LLS sur le quartier pour faire place à des produits plus diversifiés visant une amélioration de la mixité sociale. Ainsi, au terme du projet, le taux de LLS diminuerait de plus de 11 points. La démolition du bâtiment Les Seringas est proposée pour répondre à la stratégie visée de requalification du paysage urbain du quartier dans un objectif de remise en attractivité. Le foncier libéré sera valorisé à destination d'opérations d'habitat, dont une partie en reconstitution de l'offre LLS, avec des logements de type individuels et intermédiaires. SI le nombre de LLS programmés est aujourd'hui figée, leur implantation précise reste à arrêter dans le cadre des études de maitrise d'oeuvre à intervenir. Sur l'emprise concernée, 2 logements individuels seraient réalisés.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	2, 4, 6, 8 et 10 Rue Emile Zola

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	14

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	431 280,00 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	431 280,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0013 LIEVIN - Démolition Tivano/Pampero/Sirocco (88LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24702 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0013	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-21-0001-007
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN - Démolition Tivano/Pampero/Sirocco (88LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La démolition des 3 immeubles s'inscrit dans la stratégie de déconstruction de la totalité des résidences collectives sociales du quartier Vent de Bise pour permettre une reconstruction moins dense de logements diversifiés. La reconstruction de 6 logements en accession sociale est prévue sur le foncier libéré ainsi que l'aménagement de services publics avec la construction d'une maison de santé, d'un centre de loisirs, d'un commerce et d'un local associatif.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	Rue Monte Cassino et n° 29, 31, 33, 35 rue du 8 Mai 1945

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2016	15

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 013 439,00 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	3 013 439,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0014 LIEVIN - Démolition Mousson/Suroît/Zéphyr (70LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24703 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0014	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-21-0001-008
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN - Démolition Mousson/Suroît/Zéphyr (70LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain prévoit une refonte complète du quartier Vent de Bise pour lequel l'ensemble des LLS existants est prévu en démolition. La démolition de ces logements est motivée par leurs caractéristiques qui ne sont plus adaptés aux attentes actuelles et à la demande, tant en termes de forme urbaine et typologie, qu'en ce qui concerne leur un état technique (classe énergétique E, nombreux problèmes acoustiques, d'humidité et de ventilation) qui amènerait à des couts prohibitifs de réhabilitation. Aussi, le projet urbain a privilégié un scénario de démolition globale, qui permet d'envisager l'émergence d'un nouveau quartier meiux intégér à l'environnement, et induit la réduction du nombre de logements locatifs sociaux dans un contexte ou la part de LLS est importante, et ou l'état du marché invite à des scénarii susceptibles de retendre le marché. La démolition des 3 immeubles s'inscrit dans cette stratégie pour permettre une reconstruction moins dense de logements diversifiés. Le foncier libéré sera cédé à la collectivité qui assure la MO de l'opération d'aménagement pour l'ensemble du quartier puis cède le foncier aux opérateurs des différents programmes. Pour ce qui concerne l'emprise de ces bâtiments, ils accueuilleront les 20 LLS prévus en reconstitution de l'offre sur le quartier.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	Rues du 8 mai 1945 et Louise Michel

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 818 223,00 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 818 223,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0015 LIEVIN - Démolition Mistral/Tramontane (62LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24704 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0015	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-21-0001-009
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN - Démolition Mistral/Tramontane (62LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain prévoit une refonte complète du quartier Vent de Bise pour lequel l'ensemble des LLS existants est prévu en démolition. La démolition de ces logements est motivée par leurs caractéristiques qui ne sont plus adaptés aux attentes actuelles et à la demande, tant en termes de forme urbaine et typologie, qu'en ce qui concerne leur un état technique (classe énergétique E, nombreux problèmes acoustiques, d'humidité et de ventilation) qui amènerait à des couts prohibitifs de réhabilitation. Aussi, le projet urbain a privilégié un scénario de démolition globale, qui permet d'envisager l'émergence d'un nouveau quartier meiux intégér à l'environnement, et induit la réduction du nombre de logements locatifs sociaux dans un contexte ou la part de LLS est importante, et ou l'état du marché invite à des scénarii susceptibles de retendre le marché. La démolition des 2 immeubles s'inscrit dans cette stratégie pour permettre l'émergence d'un quartier moins dense et de logements diversifiés. Le foncier libéré sera cédé à la ville qi assurera la MO de l'opération d'aménagement. Il est ensuite prévu la construction de 12 logements en accession libre sur ce foncier, l'opérateur n'étant pas défini à ce stade.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	2 à 8 rue Louise Michel et 6 à 10 rue du 8 Mai 1945

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	13

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 675 756,00 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 675 756,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Utilisateur :Debeaumont Christine
Opération : C0688-21-0016 LIEVIN - Démolition Jean Lebas Immeubles 1/2/3 et individuels attenants (108LLS)

Numéro de la version : 24705 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0016	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-21-0001-010
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN - Démolition Jean Lebas Immeubles 1/2/3 et individuels attenants (108LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Ces 3 ensembles rue Jean Lebas et rue Delattre de Tassigny représentent un patrimoine ancien peu attractif et hébergent une population fragile, créant une poche de précarité liée à la concenration d'un patrimoine à bas loyer. La démolition des logements permettra de libérer le terrain à destination d'une opération d'aménagement sous MO Ville. A termes, il est projeté de créer une offre nouvelle de logements tournée vers l'hébergement de la population vieillissante (béguinage, résidence séniors) sur un emplacement stratégique pour le projet urbain du fait du tracé du BHNS.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	du 2 au 14 rue Jean Lebas

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 326 167,00 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	3 326 167,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0017 LIEVIN - Démolition Foehn/Breva/Vent d'Autan (74LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24706 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0017	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-21-0001-011
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN - Démolition Foehn/Breva/Vent d'Autan (74LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain prévoit une refonte complète du quartier Vent de Bise pour lequel l'ensemble des LLS existants est prévu en démolition. La démolition de ces logements est motivée par leurs caractéristiques qui ne sont plus adaptés aux attentes actuelles et à la demande, tant en termes de forme urbaine et typologie, qu'en ce qui concerne leur un état technique (classe énergétique E, nombreux problèmes acoustiques, d'humidité et de ventilation) qui amènerait à des couts prohibitifs de réhabilitation. Aussi, le projet urbain a privilégié un scénario de démolition globale, qui permet d'envisager l'émergence d'un nouveau quartier meiux intégré à l'environnement, et induit la réduction du nombre de logements locatifs sociaux dans un contexte ou la part de LLS est importante, et ou l'état du marché invite à des scénarii susceptibles de retendre le marché.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	10-12 rue Louise Michel, 1, 2 3 et 4 rue Eugène Varlin

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	15

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 875 486,00 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 875 486,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0018 LENS - Démolition Jacquemart (38 LLS)

Utilisateur :Hasnaoui Hamed

Numéro de la version : 24707 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0018	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-21-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	04555025800029 SIA HABITAT	**Intitulé de l'opération**	LENS - Démolition Jacquemart (38 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain du 12/14 s'articule vise la remise en attractivité du quartier au travers d'un programme opérationnel lourd qui intègre des démolitions conséquentes des logements les plus vétustes, qui affectent l'image du quartier, et dont les caractéristiques et l'état technique interdisent toute réhabilitation soutenable. La démolition des logements de la rue Jacquemart s'inscrit dans cette stratégie, le patrimoine concerné étant matérialisé par 3 immeubles collectifs de 12 logements, 2 logements individuels et 15 garages en batterie. La faible qualité architecturale de même que les caractéristiques techniques du patrimoine ont amené à privilégier ce scénario de démolition.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Rue Alfred Jacquemart

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 076 107,50 €
Taux max NPNRU	80.00 %
Subvention ANRU NPNRU	860 886,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0019 LENS - Démolition du foyer Louis Voisin - 59 LLS

Utilisateur :Hasnaoui Hamed

Numéro de la version : 24708 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0019	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-21-0002-002
Maitre d'ouvrage (MO)	04555025800029 SIA HABITAT	**Intitulé de l'opération**	LENS - Démolition du foyer Louis Voisin - 59 LLS
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain du 12/14 s'articule vise la remise en attractivité du quartier au travers d'un programme opérationnel lourd qui intègre des démolitions conséquentes des logements les plus vétustes ou dont les caractéristiques et l'état technique interdisent toute réhabilitation soutenable. Parmi les opérations de démolition projetées, celle du foyer Louis Voisin concerne un établissement de 59 chambres pour personnes âgées dont les caractéristiques ne répondent plus aux attentes et besoins actuels en termes de confort et conditions d'accueil. La faible valeur architecturale de l'immeuble, de même le besoin d'investissements trop importants pour améliorer les performances thermiques et la qualité architecturale ont orienté le projet vers une démolition de ce patrimoine, un projet de construction neuve étant projeté sur le quartier pour répondre aux besoins des résidents actuels et ayant droits, projet de 50 logements en PLS qui devrait s'implanter rue Newton. Le foncier libéré par l'actuel foyer est visé pour la construction de logements en béguinage (opération de 30 logements PLS).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Rue Alfred Jacquemart

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	991 205,00 €
Taux max NPNRU	80.00 %
Subvention ANRU NPNRU	792 964,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0020 LENS – Démolition Bourdonnais/Galilée/Newton (75LLS)

Utilisateur :Jarry Pascal

Numéro de la version : 24709 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0020	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-21-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	33465403500107 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	**Intitulé de l'opération**	LENS – Démolition Bourdonnais/Galilée/Newton (75LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain du 12/14 s'articule autour de 3 secteurs dont, à l'Ouest, la cité historique qu'il s'agira de mettre en valeur, à l'est, la cité jardin, pour laquelle des opérations de rénovation et de diversification sont projetées, et le secteur sud du quartier, en frange du site de l'hôpital. Sur ce secteur, autour de la rue de la Bourdonnais, le bâti présente un état de vétusté impliquant de nombreuses démolitions, l'ambition étant, à termes, de permettre le développement d'un nouveau quartier, en favorisant l'émergence de projets durables et performants. Le développement de ce nouveau quartier n'est pas imaginé à court terme, dans l'attente, les fonciers libérés font l'objet d'une réflexion pour permettre l'émergence d'un programme de gestion transitoire avec un projet d'agriculture urbaine en cours de montage.
Seule une emprise d'environ 4 000 m² située à l'angle des rues Newton et Bourdonnais (partie des parcelles AT442 à AT 457 - surface précise à définir dans le cadre des études de faisabilité préalables à la maitrise d'oeuvre) est concernée par une valorisation à court terme (partie des parcelles AT 442 à AT 457), rue Newton, avec le projet de reconstruction du foyer personnes âgées par SIA habitat, soit 50 lits (50 PLS - T1 bis de 30 m²), également inscrit au projet de renouvellement urbain : étude de faisabilité en cours pour précision de l'implantation et du programme architectural.
Les logements visés par la présente FAT sont ceux situés rue de la Bourdonnais n° 2T-
2Q-4-4B-6-8-10-12-14-16-18-20-22-24-26-28-30-32-34-36-5-7-9-11-13-15-17-19-21-23-25-27
-29-31-33-35-37-47-49-51-53-55-57-59-61-63-65-67-69-58-60, Rue Newton n° 1-3-5-7-2-4-6-8, rue Galilée
n°14-16-18-20-22-24-36-38-40-42-44-46-48-50-52-54.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Rues Bourdonnais, Galilée et Newton

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Forfaits relogements-date de prise en compte retenue par le CE ou le DG	**PCDID par le Préfet du Pas-de-Calais au 19/09/18**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 192 136,00 €
Taux max NPNRU	80.00 %
Subvention ANRU NPNRU	953 708,80 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0044 LENS – Démolition Logements individuels (55LLS)

Utilisateur :Jarry Pascal

Numéro de la version : 24733 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0044	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-21-0003-002
Maitre d'ouvrage (MO)	33465403500107 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	**Intitulé de l'opération**	LENS – Démolition Logements individuels (55LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain du 12/14 s'articule autour de 3 secteurs dont, à l'Ouest, la cité historique qu'il s'agira de mettre en valeur, à l'est, la cité jardin, pour laquelle des opérations de rénovation et de diversification sont projetées, et le secteur sud du quartier, en frange du site de l'hôpital. Sur ce secteur, autour de la rue de la Bourdonnais, le bâti présente un état de vétusté impliquant de nombreuses démolitions, l'ambition étant, à termes, de permettre le développement d'un nouveau quartier, en favorisant l'émergence de projets durables et performants. Le développement de ce nouveau quartier n'est pas imaginé à court terme, dans l'attente, les fonciers libérés (représentant 4ha) font l'objet d'une réflexion pour permettre l'émergence d'un programme de gestion transitoire qui vise notamment la création d'une ferme urbaine (groupes de travail en cours pour le montage du projet). Sur les autres fonciers en réserve foncière, une attention particulière sera accordée aux questions d'aménagements transitoires et de gestion, notamment dans le cadre des réflexions liées à la démarche GUSP, pour accompagner la remise en attractivité du quartier et éviter tout risque de déqualification des opérations voisines. En outre, le projet vise une meilleure desserte du quartier pour favoriser son attractivité et la mobilité des habitants avec le développement d'une nouvelle ligne du BHNS reliant la gare au site du nouvel hôpital en passant au coeur du quartier, ce qui impose un élargissement d'emprise au niveau de la rue Fénelon, et, par conséquent, la démolition des maisons situées le long de la rue coté Ouest, mais également la création d'une connexion vers la route de Béthune pour l'entrée sur le quartier. Les démolitions visées par la présente FAT sont situées rue de la Bourdonnais n°62-64-70-72-74-71-73-75-77-79-81-83-85-87-89-91, rue Galilée n°21-23-25-27-29-31-33-35, rue Huygens n°2-4-6-8-10-12, rue Fénelon n° 21-23-25-27-29-31-33-35-37-39-41-43-45-47-49-51-53-55-57-59-61, route de Béthune n°242, avenue de la fosse 1-22, et grand Chemin de Loos n°79.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Rues de la Bourdonnais, Galilée, Huygens, Fénelon, Route de Béthune, Grand Chemin de Loos et Avenue de la Fosse 12

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2018	13

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 655 185,00 €
Taux max NPNRU	80.00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 324 148,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0045 AVION – Démolition Tournesols (27LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24734 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0045	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-21-0001-012
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Démolition Tournesols (27LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain a pour ambition de restructurer en profondeur le quartier République en visant la démolition de 339 LLS au total, matérialisés par les immeubles les plus vétustes ou déqualifiés du quartier, avec pour objectif une diminution du taux de LLS sur le quartier. Ainsi, au terme du projet, le taux diminuerait de plus de 11 points. La démolition du bâtiment Les Tournesols s'inscrit dans cet objectif. Le foncier libéré sera valorisé pour moitié de la surface en réserve foncière (1 437 m²), pour l'autre moitié à de la reconstitution de l'offre, avec 5 logements individuels en RO PDCH.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	2-4-6 rue D'oelnitz

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	549 060,00 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	549 060,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0046 AVION – Démolition Renoncules/Campanules (60LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24735 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0046	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-21-0001-013
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Démolition Renoncules/Campanules (60LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain a pour ambition de restructurer en profondeur le quartier République en visant la démolition de 339 LLS au total, matérialisés par les immeubles les plus vétustes ou déqualifiés du quartier, avec pour objectif une diminution du taux de LLS sur le quartier. Ainsi, au terme du projet, le taux diminuerait de plus de 11 points. La démolition des bâtiments Renoncules et Campanules s'inscrit dans cette stratégie qui permettra de concrétiser les objectifs de diversification et d'augmentation de la mixité en prévoyant un programme varié sur les fonciers libérés tant en frange qu'au centre du quartier. Le foncier libéré par ces immeubles permettra le développement de nouvelles opérations dont la faisabilité peut s'envisager plus facilement dans un quartier dédensifié. Ces opérations privilégieront du logement intermédiaire et individuel afin de favoriser une transition urbaine facilitée entre le collectif existant et l'habitat individuel sur les secteurs environnants. En l'occurence le foncier est à destination d'opérations d'habitat, dont la moitié en reconstitution de l'offre, le projet urbain ayant évalué un potetiel de 36 logements sur l'emprise concernée.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	1 Rue Romain Rolland et 6 Rue du Mont Valérien

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Courrier du DG de l'ANRU en date du 16 novembre 2018 - Majoration de 20 points**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	987 751,00 €
Taux max NPNRU	100.00 %
Subvention ANRU NPNRU	987 751,00 €

FICHE OPERATION

08/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-21-0047 LIEVIN - Démolition 4 individuels Jean Lebas

Utilisateur :Jarry Pascal

Numéro de la version : 24738 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-21-0047	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-21-0003-003
Maitre d'ouvrage (MO)	33465403500107 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN - Démolition 4 individuels Jean Lebas
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre du renouvellement urbain, le désenclavement de la cité Rollencourt en la reliant à l'avenue De Lattre de Tassigny est essentielle. Ainsi, la démolition des immeubles Pas de Calais Habitat du secteur Jean Lebas ainsi que celle des 4 maisons jumelées Rue François Boieldieu, permettront de supprimer les impasses existantes et d'assurer une véritable continuité urbaine, favorisant la mobilité des habitants vers l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, la ligne BHNS et les parcs. Ce désenclavement permettra également une meilleure valorisation du foncier libéré dont l'effet "cul-de-sac" actuel est facteur d'usages déviants. Une fois la démolition effective, le foncier est cédé à la ville qui réalise l'aménagement sur l'ensemble du secteur libéré par les démolitions, l'assiette concernée par la démolition des 4 maisons étant destinée à créer des voiries.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	Rue Boieldieu

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	161 804,96 €
Taux max NPNRU	80.00 %
Subvention ANRU NPNRU	129 443,97 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0021 LENS – Aménagement Espaces publics AEP1

Utilisateur :Falantin Aurore

Numéro de la version : 24710 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0021	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-24-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21620498200013 COMMUNE DE LENS	**Intitulé de l'opération**	LENS – Aménagement Espaces publics AEP1
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée sur l'ensemble des espaces publics de la cité afin de définir un schéma d'aménagement cohérent à l'échelle du quartier et proposer des préconisations en matière d'aménagement et d'appropriation de l'espace public par les habitants. L'étude urbaine avait proposé une première hypothèse d'aménagement pour le parc du sablier. D'une superficie d'environ 22 000 m2, il a été proposé de créer un lieu de rencontre et d'échange pour les habitants avec un espace paysager de qualité pour en faire un lieu de vie du quartier. Un mail piétonnier devrait traverser cet espace, des aires de jeux seront installées, les pourtours de cet espace servant actuellement de stationnement seront repensés et plusieurs points d'apport volontaires ont été installés. Une seconde centralité de quartier sera requalifiée en parallèle du parc, il s'agit de la Place Cauchy. Elle est située en entrée de quartier et donne directement accès à la Route de la Bassée pour une surface de 3 000 m2. Cette place ainsi que les rues qui l'entourent seront requalifiées. Un programme de concertation avec les habitants est lancée pour penser avec eux les futurs aménagements. Les hypothèses de requalification du parc du sablier et de la place Cauchy seront confortées par l'AMO qui sera lancée courant 2020. Pour une meilleure lisibilité du quartier et une circulation optimale, un plan de circulation sera travaillé par l'AMO, il permettra de requalifier les voiries en fonction de leur hiérarchie. L'Avenue de la Fosse 12 et le Grand chemin de Loos sont des axes structurants de la cité, ils constituent l'axe Nord/Sud du quartier et se polarisent autour du groupe scolaire Jean Macé. L'AMO déterminera le type de mobilité la plus adaptée ainsi que le gabarit de voiries. Les espaces publics concernés par la présente opération d'aménagement représentent près de 42 000m².

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	16

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	5 760 386,19 €
Taux max NPNRU	42.07 %
Subvention ANRU NPNRU	2 423 885,95 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0022 LENS – Aménagement Espaces publics AEP2

Utilisateur :Falantin Aurore

Numéro de la version : 24711 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0022	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-24-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21620498200013 COMMUNE DE LENS	**Intitulé de l'opération**	LENS – Aménagement Espaces publics AEP2
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée sur l'ensemble des espaces publics de la cité afin de définir un schéma d'aménagement cohérent à l'échelle du quartier et proposer des préconisations en matière d'aménagement et d'appropriation de l'espace public par les habitants. La requalification du parvis de l'église Saint-Edouard sera intégrée à cette AMO qui sera lancée courant 2020. L'objectif est de faire de cet espace un noyau central du quartier avec les nombreux équipements publics présents autour de cette église (à savoir l'école Jean Macé qui sera requalifiée, l'ancien CAJ où se développeront des activités économiques,sociale et solidaire). Ce parvis permettra également de faire la liaison entre le parc du sablier qui sera requalifié et la rue Saint-Edouard qui est l'un des axes majeurs de la cité. Les premières pistes d'aménagements qui seront renforcées par l'AMO sont : la création d'un dépose-minute à proximité des écoles afin de permettre une bonne logistique tout en n'entravant pas l'utilisation de l'espace public en dehors des heures d'entrée et de sortie de l'école. La circulation sur cet axe se fera de manière apaisée où les piétons auront la priorité. La rue, la place à l'arrière de l'église ainsi que le parvis seront réaménagés. Pour une meilleure lisibilité du quartier et une circulation optimale, un plan de circulation sera travaillé par l'AMO, elle permettra de requalifier les voiries en fonction de leur hiérarchie. La rue Saint-Edouard est une rue très passante, les premières pistes de réflexion vont pour une volonté d'y créer un axe apaisé et sécurisé faisant le lien avec le groupe scolaire Jean-Macé. La rue Saint-Edouard mesure 759 mètres linéaires, il est projeté d'en faire un axe apaisé et le flux de traversée Est-Ouest sera reporté en partie sur les rues de la Bourdonnais et Brossolette. Il est naturel que les flux de transit soient réorientés vers les deux extrémités du quartier afin de préserver la quiétude du centre. La rue Auguste Lefebvre, longue de 800 mètres linéaires, est un axe structurant et relie le nord et le sud du quartier. L'objectif de cette restructuration est de permettre les liaisons interquartiers, de développer et mailler les dessertes et liaisons internes entre les différents éléments constitutifs du quartier.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Rue Auguste Lefebvre, rue Saint-Edouard et Parvis de l'église Saint-Edouard

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	14

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 353 421,41 €
Taux max NPNRU	42.07 %
Subvention ANRU NPNRU	1 831 855,34 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0023 LENS – Aménagement Espaces publics AEP3

Utilisateur :Falantin Aurore

Numéro de la version : 24712 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0023	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-24-0001-003
Maitre d'ouvrage (MO)	21620498200013 COMMUNE DE LENS	**Intitulé de l'opération**	LENS – Aménagement Espaces publics AEP3
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée sur l'ensemble des espaces publics de la cité afin de définir un schéma d'aménagement cohérent à l'échelle du quartier et proposer des préconisations en matière d'aménagement et d'appropriation de l'espace public par les habitants. Pour une meilleure lisibilité du quartier et une circulation optimale, un plan de circulation sera travaillé par l'AMO qui sera lancée courant 2020, elle permettra de requalifier les voiries en fonction de leur hiérarchie. La rue Fénelon est un axe structurant qui relie le nord et le sud du quartier. L'objectif de cette restructuration est de permettre les liaisons interquartiers, de développer et mailler les dessertes et liaisons internes entre les différents éléments constitutifs du quartier. Cette rue reliera par la suite le futur CHL au futur quartier de la Bourdonnais, une extension de cette rue est prévue. Afin de désenclaver le quartier, la municipalité a sollicité le SMT (Syndicat mixte des transports) pour que la future ligne du BHNS (Bus à haut niveau de service) passe dans le quartier et relie les différents points d'intérêt de la ville (centre-ville/ IUT/ futur CHL). En collaboration avec les services du SMT, il a été proposé plusieurs scénarios alternatifs et le choix de l'équipe municipale s'est porté sur le tracé passant par la route de Béthune, traversant la rue de la Bourdonnais et remontant sur la rue Fénelon. Ce tracé présenté et arrêté lors du Comité de Pilotage (COPIL) de mai 2018. La ville a demandé au SMT d'étudier les modalités techniques et opérationnelles de cette opération.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Rue de la Bourdonnais, Newton et Fénelon

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2024	13

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 858 202,70 €
Taux max NPNRU	42.07 %
Subvention ANRU NPNRU	2 044 260,04 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0024 AVION – Aménagement Secteur 1

Utilisateur :Grossemy Vincent

Numéro de la version : 24713 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0024	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-24-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21620065900011 COMMUNE D AVION	**Intitulé de l'opération**	AVION – Aménagement Secteur 1
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération d'aménagement d'ensemble vise à participer à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et d'harmoniser les différentes actions en aménageant les espaces publics impactés par les démolitions, résidentialisations et constructions de nouveaux logements sur le quartier République - Cité Quatre d'AVION. L'opération concerne précisément la création des voiries et cheminements des zonages VR10, 11 et 12 du secteur 1 du projet. Il s'appuie sur les chiffrages d'Urbicus de Mai 2018.

Il s'agit ici, suite à la démolition des immeubles de cette zone 1 du projet de renouvellement urbain (Jonquilles, Capucines, Jacinthes, Anémones, Jasmins) de réorganiser et d'agencer autrement ce secteur pour l'accueil de nouveaux logements et habitants : voiries, trottoirs, bordures et caniveaux, espaces verts, signalisation, éclairage et réseaux divers. L'opération permettra la diversification du secteur en matière de renouvellement de l'habitat. Elle comporte également un objectif de désenclavement du secteur par la création de desserte permettant de relier le quartier de la République à la D40. Les voiries permettront l'adressage de nouveaux logements.

Le mode opératoire n'est pas déterminé à ce jour. Une provision pour des frais de rémunération est intégrée.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	Rues Romain Rolland (Est), Saint Just, Couthon et Robespierre - Place Lebas

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2024	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	441 675,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	220 837,50 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0025 AVION – Aménagement Secteurs 2/3/4/5

Utilisateur :Grossemy Vincent

Numéro de la version : 24714 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0025	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-24-0002-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21620065900011 COMMUNE D AVION	**Intitulé de l'opération**	AVION – Aménagement Secteurs 2/3/4/5
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération d'aménagement d'ensemble vise à participer à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et d'harmoniser les différentes actions en aménageant les espaces publics impactés par les démolitions, résidentialisations et constructions de nouveaux logements sur le quartier République - Cité Quatre d'AVION.
L'opération concerne précisément la création des voiries, cheminements et espaces publics de l'ensemble des secteurs 2abc, 3, 4, et 5 du projet. Il s'appuie sur les chiffrages d'Urbicus de Mai 2018, des zonages VR 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15,16, des sous-secteurs R 1, 2, 7, 8, 9, 10, 11 ainsi que de PL1 et EV4.
* Suite à la démolition ou la réhabilitation des immeubles du secteur 2 (Cyclamens, Glycines, Edelweiss, Résédas, Tournesols, Seringas, Renoncules, Campanules, Muguets et Romarins) : réorganisation et nouvel agencement pour l'accueil de nouveaux logements et habitants (voiries, trottoirs, bordures et caniveaux, espaces verts, signalisation, éclairage et réseaux divers).
* Suite à la réhabilitation/résidentialisation des immeubles des secteurs 3, 4 et 5 (Acacias, Genêts, Chèvrefeuilles, Perce-neiges, Mélèzes, Saules, Pervenches, Giroflées, Iris et Fresnes) et du projet concernant le cœur du quartier (Places de la République et du Centre commercial) : réorganisation et nouvel agencement pour l'accueil de nouveaux habitants (Stationnements, trottoirs, espaces verts, engazonnements, espaces publics, …)
* Travaux au Nord du QPV (rues J. Lefebvre et d'Hellemmes) pour améliorer l'accessibilité au Centre-ville et à la gare des habitants.
L'opération permettra la diversification du quartier en matière de renouvellement de l'habitat. Les voiries permettront l'adressage de nouveaux logements et participeront à la sécurisation du quartier en améliorant les déplacements et stationnements des habitants. Le mode opératoire n'est pas déterminé à ce jour. Une provision pour des frais de rémunération est intégrée. Les études à intervenir permettront de détailler précisément les dépenses par poste/lot.
Choix d'un prestataire (AMO) envisagé pour 202

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	Rues Courbet, Rolland, Zola, 10 Août, Gard, Eluard, Jaurès, Baudin, Zagorje, Helle, Lefebvre, Hellemmes, Cachin - Places de la République et du Centre commercial, Bd A.France et M.Thorez - Allée Pottier

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 095 000,00 €
Taux max NPNRU	30.07 %
Subvention ANRU NPNRU	1 231 366,50 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0026 LIEVIN - Aménagement Vent de Bise Cœur de Quartier

Utilisateur :Dubois Jodie

Numéro de la version : 24715 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0026	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-24-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21620510400443 COMMUNE DE LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN - Aménagement Vent de Bise Cœur de Quartier
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le secteur du Coeur de Quartier Vent-de-Bise, au croisement du Chemin de Bully et de la rue du 8 mai 1945 sera repensé pour affirmer la centralité de ce nouveau quartier.
Pour ce faire, la centralité se structure autour de la création d'un parvis afin de réorganiser les déambulations, mais également le CCS Coeur de Ville existant, la maison des associations et la salle polyvalente. Un traitement paysager sera particulièrement travaillé. Le projet intégrera les principes de la REV3 avec des aménagements favorisant l'usage des modes doux (création de bandes cyclables, notamment), la création de services à l'éco-mobilité (en lien avec le BHNS) et l'aménagement et la gestion différenciée des espaces verts.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 893 910,00 €
Taux max NPNRU	70.00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 025 737,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0027 LIEVIN - Aménagement des pentes du Vent de Bise

Utilisateur :Dubois Jodie

Numéro de la version : 24716 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0027	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-24-0003-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21620510400443 COMMUNE DE LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN - Aménagement des pentes du Vent de Bise
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'aménagement des Pentes du Vent de Bise concerne le secteur entre le Coeur de quartier du Vent de Bise et la rue De Lattre de Tassigny. Ce secteur bénéficie d'un grand potentiel, grâce à son coeur vert, sa topographie et son ensoleillement.
Les enjeux dans l'aménagement de ce secteur sont de proposer une nouvelle relation ville-nature, de permettre le lien entre le coeur du quartier et l'entrée de ville (et ainsi accentuer le désenclavement du quartier), préserver la qualité paysagère du lieu, valoriser le coeur vert existant.
La programmation prendra en compte :
- la réfection de la rue Louise Michel,
- la création d'une voirie entre la rue du 8 mai 1945 et la rue De Lattre de Tassigny (cette voie se veut ancrée dans les nouvelles pratiques urbaines où le domaine public est partagé entre piétons, cyclistes et automobilistes),
- la valorisation du coeur vert par des aménagements paysagers appropriables par les habitants (jardins partagés, vergers, aire de jeux, etc.). De plus, les aménagements favoriseront les modes avec la création d'un itinéraire cyclable et le rabbattement vers les arrêts de transports en commun (bus et BHNS)
Suite à l'aménagement du sous-secteur, seront développés:
- 12 logements en accession à la propriété: principalement du T4 (environ 90 m²) et des T5 (environ 120m²);
- 20 LLS: 4 T2; 12 T3; 3 T4; 1 T5;

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	10

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 018 478,57 €
Taux max NPNRU	70.00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 412 935,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0028 LIEVIN - Aménagement de Jean Lebas

Utilisateur :Dubois Jodie

Numéro de la version : 24717 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0028	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-24-0003-003
Maitre d'ouvrage (MO)	21620510400443 COMMUNE DE LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN - Aménagement de Jean Lebas
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le long de l'Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, la résidence Jean Lebas est la plus proche du centre-ville et du futur BHNS. C'est une parcelle enclavée entre la cité minière de Rollencourt et l'Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.
Il convient de recomposer l'ilot Jean Lebas pour permettre l'implantation d'une opération d'habitat à proximité du BHNS et donc renforcer le maillage de desserte depuis l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny vers les quartiers résidentiels (Cité Rollencourt) par l'aménagement de nouvelles voiries qui doit être articulé avec le futur mail planté d'entrée de ville et d'établir un lien avec le centre - ville, la cité Rollencourt et le parc des Equipages.
Pour cette nouvelle liaison viaire dans le tissu urbain existant, le projet de paysage propose une voie avec de larges trottoirs propices à la promenade, avec des alignements d'arbres accompagnés par de larges bandes plantées d'arbustes et enfin du stationnement.
Dans le cadre de la REV3, deux nouvelles voies seront aménagées de manière à apaiser les circulations motorisées et favoriser les modes doux - importance de la continuité et du confort modes doux dans le prolongement de la rue Saint-Saëns vers l'avenue du Maréchal Lattre de Tassigny : classement en zone 30, larges trottoirs, présence végétale (arbres en alignement), mobiliers urbains adaptés, traversées piétonnes sécurisées, aménagements au sol de limitation de vitesse.
Des arbres en alignement des deux côtés de la voie nouvelle apporteront un confort paysager et bioclimatique et participeront aux continuités écologiques : les pieds de chaque arbre seront conçus comme de microespaces verts concentrant une richesse d'aménagements (strates arbustives et herbacées, gestion des eaux pluviales, choix des essences variés, enrochements, etc.)
Suite à l'aménagement du sous-secteur, seront développés des logements locatifs privés orientés vers les Seniors:
- 16 logements individuels adaptés;
- 45 logements collectifs adaptés.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 010 584,00 €
Taux max NPNRU	70.00 %
Subvention ANRU NPNRU	707 408,80 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0064 LENS – Aménagement Réfection des réseaux d'eau potable

Utilisateur :Jrondi Boucher Laila

Numéro de la version : 24765 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0064	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-24-0004-001
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LENS – Aménagement Réfection des réseaux d'eau potable
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre de la rénovation urbaine, la CALL doit accompagner le projet de renouvellement urbain dans le cadre de ses compétences. Dans un esprit d'exemplarité des projets de rénovation urbaine, nous souhaitons procéder à la mise aux normes des réseaux et nous inscrire dans une démarche innovante de gestion des eaux pluviales à la parcelle à travers des aménagements spécifiques inhérents aux travaux de voirie. Au titre de cette compétence et de ce projet exemplaire, la CALL sollicite l'aide financière de l'ANRU pour l'accompagner dans cette démarche. D'importants travaux de mise aux normes des réseaux sont nécessaires sur le quartier du fait de la non-conformité des réseaux qui passent encore pour beaucoup à l'arrière des parcelles dans le domaine privé. La CALL et la Ville se sont mises d'accord pour sélectionner des voiries, les travaux seront réalisés via un groupement de commande. Les voiries concernées par des travaux de réfection du réseau d'eau sont : La rue Newton, rue de la Bourdonnais, Avenue de la fosse 12, Grand Chemin de Loos, Rue St Edouard et la Rue Fénelon, représentant environ 40 872 m² de foncier.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Rue Newton, rue de la Bourdonnais, Avenue de la Fosse 12, Grand Chemin de Loos, Rue Saint Edouard et Rue Fénelon

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	20

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 080 279,00 €
Taux max NPNRU	70.00 %
Subvention ANRU NPNRU	756 195,30 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Utilisateur :Jrondi Boucher Laila

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0065 LENS – Aménagement Réfection des réseaux d'assainissement

Numéro de la version : 24766 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0065	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-24-0004-002
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LENS – Aménagement Réfection des réseaux d'assainissement
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre de la rénovation urbaine, la CALL doit accompagner le projet de renouvellement urbain dans le cadre de ses compétences. Dans un esprit d'exemplarité des projets de rénovation urbaine, nous souhaitons procéder à la mise aux normes des réseaux et nous inscrire dans une démarche innovante de gestion des eaux pluviales à la parcelle à travers des aménagements spécifiques inhérents aux travaux de voirie. Au titre de cette compétence et de ce projet exemplaire, la CALL sollicite l'aide financière de l'ANRU pour l'accompagner dans cette démarche. D'importants travaux de mise aux normes des réseaux sont nécessaires sur le quartier du fait de la non-conformité des réseaux qui passent encore pour beaucoup à l'arrière des parcelles dans le domaine privé. La CALL et la Ville se sont mises d'accord pour sélectionner des voiries, les travaux seront réalisés via un groupement de commande. Les voiries concernées par des travaux de réfection du réseau d'eau sont : La rue Newton, rue de la Bourdonnais, Avenue de la fosse 12, Grand Chemin de Loos, Rue St Edouard, rue Brossolette et la Rue Fénelon représentant environ 48 610 m² de foncier. Une mission d'AMO / requalification des espaces publics de la cité du 12-14 est en cours, cette étude est réalisée dans le cadre d'un groupement de commande Ville/Call, il en sera de même pour la maitrise d'œuvre et les travaux ultérieurs, dans un objectif de coordination efficiente entre les deux MO.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Rue Saint-Edouard, Rue Newton, Rue Fénelon, Rue de la Bourdonnais, Rue Brossolette, Avenue de la Fosse 12 et Grand Chemin de Loos

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	20

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	7 343 721,00 €
Taux max NPNRU	40.08 %
Subvention ANRU NPNRU	2 943 363,38 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Utilisateur :Jrondi Boucher Laila
Opération : C0688-24-0066 AVION – Aménagement Réfection des réseaux d'eau potable

Numéro de la version : 24767 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0066	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-24-0004-003
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	AVION – Aménagement Réfection des réseaux d'eau potable
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre de la rénovation urbaine, la CALL doit accompagner le projet de renouvellement dans le cadre de ses compétences. Dans un esprit d'exemplarité des projets de rénovation urbaine, nous souhaitons procéder à la mise aux normes des réseaux et nous inscrire dans une démarche innovante de gestion des eaux pluviales à la parcelle à travers des aménagements spécifiques inhérents aux travaux de voirie. La CALL et la Ville se sont mises d'accord pour sélectionner des voiries, les travaux seront réalisés via un groupement de commande. Au titre de cette compétence et de ce projet exemplaire, la CALL sollicite l'aide financière de l'ANRU pour l'accompagner dans cette démarche. Les voiries concernées par des travaux de réfection du réseau d'eau sont : rue Robespierre, rue du 10 Août, rue Zola et rue Anatole France, rue Martin Dugard, Rue Romain Rolland et Boulevard Maurice Thorez.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	Rue Robespierre, rue du 10 Août, rue Zola et Rue Anatole France, Rue Martin du Gard, Rue Jean Jaurès, Rue Romain Rolland et Boulevard Maurice Thorez

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	20

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 743 300,00 €
Taux max NPNRU	60.00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 045 980,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Utilisateur :Jrondi Boucher Laila

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0067 AVION – Aménagement Réfection des réseaux d'assainissement

Numéro de la version : 24768 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0067	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-24-0004-004
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	AVION – Aménagement Réfection des réseaux d'assainissement
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre de la rénovation urbaine, la CALL doit accompagner le projet de renouvellement dans le cadre de ses compétences. Dans un esprit d'exemplarité des projets de rénovation urbaine, nous souhaitons procéder à la mise aux normes des réseaux et nous inscrire dans une démarche innovante de gestion des eaux pluviales à la parcelle à travers des aménagements spécifiques inhérents aux travaux de voirie. Au titre de cette compétence et de ce projet exemplaire, la CALL sollicite l'aide financière de l'ANRU pour l'accompagner dans cette démarche. La CALL et la Ville se sont mises d'accord pour sélectionner des voiries, les travaux seront réalisés via un groupement de commande. Les voiries concernées par des travaux de réfection du réseau d'eau sont: rue Robespierre, rue du 10 Août, rue Zola et rue Anatole France, rue Martin Dugard, Rue Romain Rolland et Boulevard Maurice Thorez.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	Rue Robespierre, rue du 10 Août, rue Zola et Rue Anatole France, Rue Martin Dugard, Rue Jean Jaurès, Rue Romain Rolland et Boulevard Maurice Thorez

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	20

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 662 100,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 831 050,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0068 AVION – Aménagement Bornes enterrées

Utilisateur :Jrondi Boucher Laila

Numéro de la version : 24769 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0068	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-24-0004-005
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	AVION – Aménagement Bornes enterrées
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre de la rénovation urbaine, la CALL doit accompagner le projet de renouvellement dans le cadre de ses compétences. Elle souhaite développer sur son territoire une collecte des déchets innovante et responsable à travers l'installation de bornes enterées pour la collecte des ordures ménagères. Au titre de cette compétence et de ce projet exemplaire, la CALL sollicite l'aide financière de l'ANRU pour l'accompagner dans cette démarche. L'objectif de ces installations est de libérer la chaussée de poubelles qui sont encombrantes et peu esthétiques et impactent négativement le cadre de vie. L'agglomération installe trois types de bornes : une pour les ordures ménagères, une pour le verre et une pour les déchets recyclables. Le nombre de bornes à installer correspond au nombre d'habitants dans un périmètre de 100 mètres, l'objectif étant de maintenir une proximité pour une praticité d'usage. Sur ce projet une première estimation du service collecte des déchets a permis d'établir un nombre prévisionnel de bornes à installer qui seraient au nombre de 25 (11 pour les ordures ménagères, 9 pour les déchets recyclables et 5 pour le verre).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	Quartier République

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	15

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	164 436,29 €
Taux max NPNRU	53.98 %
Subvention ANRU NPNRU	88 766,00 €

FICHE OPERATION

09/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-24-0069 LIEVIN - Aménagement Interface parc avenue

Utilisateur :Dubois Jodie

Numéro de la version : 24770 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-24-0069	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-24-0003-004
Maitre d'ouvrage (MO)	21620510400443 COMMUNE DE LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN - Aménagement Interface parc avenue
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le long de l'Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, il s'agit de la bande mutable qui borde le parc Rollencourt et le parc des Equipages. C'est un secteur stratégique pour reconfigurer l'entrée de ville de Liévin, en lien avec le projet du BHNS et en continuité du centre-ville. L'entrée de ville est repensé en créant un grand mail équipé, ludique entre le quartier et le parc sportif et insérant le quartier dans le réseau cyclable global avec la réalisation d'une voie vélo reliée à la véloroute 5. C'est une bande plus ou moins épaisse qui peut être activée avec un usage ludique avec des constructions de nombreuses lieux d'activités récréatifs et sportifs (aires de jeux, city-stade, skate park ...), ainsi qu'un aménagement paysager permettant d'articuler les espaces plantés du parc et l'alignement d'arbres du mail. Il offre ainsi au public un lieu de promenade, de déambulation et des espaces ludiques, paysagers.
Dans le cadre de la REV3, un itinéraire cyclable continu et confortable sera aménagé avec une piste bidirectionnelle. La programmation d'équipements ludiques et sportives sur la bande mutable sera accompagnée d'une stratégie de gestion différenciée des espaces verts participant au renforcement de la continuité écologique liée à la présence de La Souchez. Les espaces verts aménagés participeront à la gestion alternative des eaux pluviales avec des bassins de rétention et d'infiltration qui renforceront le potentiel écologique.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	10

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 613 062,00 €
Taux max NPNRU	5.39 %
Subvention ANRU NPNRU	194 864,07 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-31-0033 LIEVIN – Reconstitution 20 PLUS individuels

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24722 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-31-0033	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-31-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN – Reconstitution 20 PLUS individuels
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'ensemble des logements locatifs sociaux du périmètre d'intervention de Liévin est démoli, soit un total de 406 logements entre les quartiers Vent de Bise et Jean Lebas. La reconstitution sur site de 20 logements locatifs sociaux en PLUS permettra de maintenir une mixité dans un quartier qui sera majoritairement dédié à du logement privé à terme. L'opération LLS est programmée pour 2023 sur un foncier de 4 716 m² libéré par la démolition des bâtiments Mousson, Suroit et Zéphyr. Ces logements prendront la forme d'habitat intermédiaire, sur le modèle de maisons superposées. Ce programme sera réalisé par le bailleur Pas-de-Calais Habitat et comportera 4 T2, 12 T3, 3 T4 et 1 T5.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	Rue du 8 mai 1945 et rue Louise Michel

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	20
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	20	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	0

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2023	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	134 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Utilisateur :Debeaumont Christine
Opération : C0688-31-0062 AVION – Reconstitution 33 logements individuels (23 PLUS/10 PLAI)

Numéro de la version : 24763 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-31-0062	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-31-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Reconstitution 33 logements individuels (23 PLUS/10 PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain vise une requalification en profondeur du quartier, notamment en terme de diversification de l'offre de logements. Une mixité sociale renforcée sera rendue possible par le développement d'une offre sur les fonciers libérés, condition indispensable pour accueillir de nouveaux habitants mais également pour offrir un parcours résidentiel positif aux habitants du quartier.
La construction des 33 logements individuels, tous locatifs sociaux, doit renforcer l'offre d'attractivité au sein de ce quartier prioritaire et favoriser ainsi la mixité de peuplement.
Il sera donc porter collectivement une attention particulière aux attributions afin de continuer le rééquilibrage de peuplement amorcé lors du précédent PRU.
C'est sur cette mixité et ce rééquilibrage que sera construite la stratégie de peuplement de ces nouveaux logements en privilégiant :
- Les demandeurs issus du 2eme, 3eme et 4eme quartile
- Les demandeurs provenant d'un autre quartier ou d'une autre commune (hors QPV)
- Les parcours résidentiels ascendants

La mixité des typologies (du T3 au T5) et des financements (23 PLUS et 10 PLAI) permettront d'accueillir des couples avec 1 ou 2 enfants ou des grandes familles (3 enfants et +)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	Rue du 10août, rue Emile Zola et rue Martin du Gard.

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	33
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	23	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	10

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	11

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	154 100,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	79 000,00 €
Subvention ANRU NPNRU	63 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-31-0063 AVION – Reconstitution 12 logements individuels (8 PLUS4 PLAI)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24764 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-31-0063	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-31-0001-003
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Reconstitution 12 logements individuels (8 PLUS4 PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de renouvellement urbain vise une requalification en profondeur du quartier, notamment en terme de diversification de l'offre de logements. Une mixité sociale renforcée sera rendue possible par le développement d'une offre sur les fonciers libérés, condition indispensable pour accueillir de nouveaux habitants mais également pour offrir un parcours résidentiel positif aux habitants du quartier.
La construction des 12 logements intermédiaires, tous locatifs sociaux, doit renforcer l'offre d'attractivité au sein de ce quartier prioritaire et favoriser ainsi la mixité de peuplement.
Il sera donc porter collectivement une attention particulière aux attributions afin de continuer le rééquilibrage de peuplement amorcé lors du précédent PRU.
C'est sur cette mixité et ce rééquilibrage que sera construite la stratégie de peuplement de ces nouveaux logements en privilégiant :
? Les demandeurs issus du 2eme, 3eme et 4eme quartile
? Les demandeurs provenant d'un autre quartier ou d'une autre commune (hors QPV)
? Les parcours résidentiels ascendants
La mixité des typologies (T3/ T4) et des financements (8 PLUS et 4 PLAI) permettront d'accueillir des personnes âgées en couples ou seules sur les RdC des logements intermédiaires et des familles monoparentales sur les 1er étages.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	12
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	8	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	4

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	53 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	31 600,00 €
Subvention ANRU NPNRU	25 200,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Utilisateur :Debeaumont Christine

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-33-0034 AVION – Requalification Iris/Pervenches/Giroflées (110 LLS)

Numéro de la version : 24723 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-33-0034	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-33-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Requalification Iris/Pervenches/Giroflées (110 LLS)
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le patrimoine logement fera l'objet d'interventions conséquentes. La réhabilitation du parc existant s'opèrera dans une recherche d'amélioration des performances thermiques, mais également avec une restructuration lourde des immeubles dont des modifications typologiques, la mise en place d'ascenseurs, et un traitement architectural renforcé qui permettront de redonner de l'attractivité au patrimoine conservé.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	Rue Marcel Cachin

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**L'assiette de calcul est plafonnée à 50 000€/logement. Le CE du 23/10/2019 a validé une majoration de 10 % pour l'atteinte du label BBC rénovation.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2023	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 400 000,00 €
Taux max NPNRU	20.00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	2 450 000,00 €
Subvention ANRU NPNRU	880 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-33-0057 LENS - Requalification 39 logements individuels

Utilisateur :Jarry Pascal

Numéro de la version : 24758 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-33-0057	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-33-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	33465403500107 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	**Intitulé de l'opération**	LENS - Requalification 39 logements individuels
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La cité du 12/14, en partie classée patrimoine mondial de l'Unesco, recèle un patrimoine immobilier témoin du passé minier de la région présentant des qualités architecturale, paysagère et urbaine. Le projet de renouvellement urbain s'est attaché à concilier les objectifs incontournables liés à l'amélioration de la mixité, la remise en attractivité du quartier et la préservation des atouts du quartier. Aussi, pour une partie des logements existants, lorsque les typologies permettent d'envisager une remise en attractivité à l'égard des demandeurs, la requalification du patrimoine a été privilégiée. Au regard de l'état de ces logements, de la nécessaire adaptation aux normes et standards actuels, mais également aux contraintes imposées par le caractère patrimonial et le classement UNESCO, ces opérations de requalification sont très lourdes financièrement. L'opération intègre une rénovation complète du clos / couvert et l'ensemble des travaux en vue d'améliorer le confort d'usage, de réaménager l'intérieur des logements et d'améliorer l'habitabilité pour les occupants. Sur le plan énergétique, les logements atteindront le label BBC rénovation. Le CE a plafonné la base subventionnable à 60 000 €/logement : le coût rapporté au logement dépasse ce montant.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	rue Huygens, rue Colbert, rue Kepler, rue Roland, rue Fénelon, rue Davy, rue Colomb, rue Seguin, rue Thénard

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**L'assiette de calcul est plafonné à 60 000€/logement. Le CE du 23/10/2019 a validé une majoration de 10 % pour l'atteinte du label BBC rénovation.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 257 529,98 €
Taux max NPNRU	20.00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	1 181 913,00 €
Subvention ANRU NPNRU	451 506,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-33-0058 LENS – Requalification 49 logements individuels

Utilisateur :Jarry Pascal

Numéro de la version : 24759 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-33-0058	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-33-0002-002
Maitre d'ouvrage (MO)	33465403500107 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	**Intitulé de l'opération**	LENS – Requalification 49 logements individuels
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération consiste à rénover 49 logements : en vue d'améliorer le confort d'usage ,de réaménager l'interieur des logements et d'améliorer le cadre de vie des occupants. Les logements devront atteindre le label BBC rénovation. Des plans et estimations seront mis en annexes (possibilités de changement dans l'estimation des prix du fait de l'assainissement, installation de boitier par logements)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Avenue de la Fosse 12, Grand Chemin de Loos, rue Auguste Lefebvre et rue Pierre Brossolette

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**L'assiette de calcul est plafonné à 60 000€/logement. Le CE du 23/10/2019 a validé une majoration de 10 % pour l'atteinte du label BBC rénovation.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 853 385,01 €
Taux max NPNRU	20.00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	1 471 003,00 €
Subvention ANRU NPNRU	570 677,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-33-0059 AVION – Requalification Glycines 1/3/5 (30 LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24760 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-33-0059	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-33-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Requalification Glycines 1/3/5 (30 LLS)
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le patrimoine logement fera l'objet d'interventions conséquentes. La réhabilitation du parc existant s'opèrera dans une recherche d'amélioration des performances thermiques, mais également avec une restructuration lourde des immeubles dont des modifications typologiques, la mise en place d'ascenseurs, et un traitement architectural renforcé qui permettront de redonner de l'attractivité au patrimoine conservé.
Sur les 3 bâtiments réhabilités sur ce secteur (Les Cyclamens, une partie des Glycines et les Edelweiss), seul le bâtiment Les Glycines ne sera pas concerné par la modification des typologies et l'aménagement d'un ascenseur. L'inscription au programme de financement FEDER n'a pas permis de réaliser les études dans le délai imparti par le planning du programme européen.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	1, 3 et 5 Rue Emile Zola

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**L'assiette de calcul est plafonnée à 50 000€/logement. Le CE du 23/10/2019 a validé une majoration de 10 % pour l'atteinte du label BBC rénovation.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2019	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 050 000,00 €
Taux max NPNRU	20.00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	600 000,00 €
Subvention ANRU NPNRU	210 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-33-0060 AVION – Requalification Edelweiss (30 LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24761 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-33-0060	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-33-0001-003
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Requalification Edelweiss (30 LLS)
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le patrimoine logement fera l'objet d'interventions conséquentes. La réhabilitation du parc existant s'opèrera dans une recherche d'amélioration des performances thermiques, mais également avec une restructuration lourde des immeubles dont des modifications typologiques, la mise en place d'ascenseurs, et un traitement architectural renforcé qui permettront de redonner de l'attractivité au patrimoine conservé.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	2/4/6 rue Roger Martin du Gard

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**L'assiette de calcul est plafonnée à 50 000€/logement. Le CE du 23/10/2019 a validé une majoration de 10 % pour l'atteinte du label BBC rénovation.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 200 000,02 €
Taux max NPNRU	20.00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	660 000,00 €
Subvention ANRU NPNRU	240 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-33-0061 AVION - Requalification Cyclamens (20 LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24762 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-33-0061	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-33-0001-004
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION - Requalification Cyclamens (20 LLS)
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le patrimoine logement fera l'objet d'interventions conséquentes. La réhabilitation du parc existant s'opèrera dans une recherche d'amélioration des performances thermiques, mais également avec une restructuration lourde des immeubles dont des modifications typologiques, la mise en place d'ascenseurs, et un traitement architectural renforcé qui permettront de redonner de l'attractivité au patrimoine conservé.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	7 et 9 rue Romain Rolland

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**L'assiette de calcul est plafonnée à 50 000€/logement. Le CE du 23/10/2019 a validé une majoration de 10 % pour l'atteinte du label BBC rénovation.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2020	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	800 000,00 €
Taux max NPNRU	20.00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	440 000,00 €
Subvention ANRU NPNRU	160 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Utilisateur :Debeaumont Christine

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-34-0035 AVION – Résidentialisation Iris/Pervenches/Giroflées (110 LLS)

Numéro de la version : 24724 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-34-0035	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-34-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Résidentialisation Iris/Pervenches/Giroflées (110 LLS)
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
L'objectif du projet est de parachever les aménagements réalisés lors de l'ANRU 1. Ces travaux ont porté sur l'aménagement des espaces extérieurs, principalement la mise en place de places de stationnement et de points d'apport volontaire, ainsi que sur le traitement des entrées d'immeubles. Les travaux à engager doivent permettre de créer une véritable échelle résidentielle permettant de mieux identifier l'espace privé de l'espace public pour en faciliter l'appropriation et la gestion.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	Rue Marcel Cachin

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	220 000,00 €
Taux max NPNRU	40.00 %
Subvention ANRU NPNRU	88 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-34-0050 AVION – Résidentialisation Edelweiss (30 LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24751 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-34-0050	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-34-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Résidentialisation Edelweiss (30 LLS)
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Pour travailler sur la mixité et la remise en attractivité du quartier, il a été fait le choix de requalifier un certain nombre de bâtiments. En effet, les bâtiments ayant bénéficié d'une requalification dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain, sont aujourd'hui vecteur de diversité et d'équilibre de peuplement (plus de salariés par exemple) et ne connaissent pas de vacance commerciale. Le projet prévoit donc une requalification de bâtiments qui doit être parachevé par une résidentialisation de qualité. Cette résidentialisation est plafonnée à 8 000€ par logement pour une surface plancher des logements résidentialisés de 3 392,34m2. Travail sur la limite résidentielle public/privé, aménagement des pieds d'immeubles avec traitement paysager et requalification des aires de stationnement. Le détail des travaux reste à préciser dans le cadre des études de maitrise d'œuvre sachant qu'une réflexion est engagée avec la Ville et l'agglomération pour développer des projets vertueux combinant non imperméabilisation et essences végétales favorisant la biodiversité, dont plantes mellifères.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	2, 4 et 6 Rue Roger Martin du Gard

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**Avis du CE du 23/10/2019 : l'assiette de calcul est plafonnée à 8 000€/logement.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	240 000,00 €
Taux max NPNRU	40.00 %
Subvention ANRU NPNRU	96 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-34-0051 AVION – Résidentialisation Cyclamens (20 LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24752 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-34-0051	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-34-0001-003
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Résidentialisation Cyclamens (20 LLS)
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le patrimoine logement fera l'objet d'interventions conséquentes. La réhabilitation du parc existant se fera dans l'objectif de redonner de l'attractivité au patrimoine conservé.Le travail sur les espaces extérieurs visera à créer une échelle résidentielle qui permette de mieux identifier les statut des espaces et d'en faciliter l'appropriation et la gestion.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	1, 3 et 5 Rue Emile Zola

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**Avis du CE du 23/10/2019 : l'assiette de calcul est plafonnée à 8 000€/logement.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	160 000,00 €
Taux max NPNRU	40.00 %
Subvention ANRU NPNRU	64 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-34-0052 AVION – Résidentialisation Glycines (30 LLS)

Utilisateur :Debeaumont Christine

Numéro de la version : 24753 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-34-0052	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-34-0001-004
Maitre d'ouvrage (MO)	34407767200022 PAS DE CALAIS HABITAT	**Intitulé de l'opération**	AVION – Résidentialisation Glycines (30 LLS)
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le patrimoine logement fera l'objet d'interventions conséquentes. La réqualification du parc existant se fera dans l'objectif de redonner de l'attractivité au patrimoine conservé.
Le travail sur les espaces extérieurs visera à créer une échelle résidentielle qui permette de mieux identifier les statut des espaces et d'en faciliter l'appropriation et la gestion.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	1, 3 et 5 Rue Emile Zola

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**Avis du CE du 23/10/2019 :l'assiette de calcul est plafonnée à 8 000€/logement.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	240 000,00 €
Taux max NPNRU	40.00 %
Subvention ANRU NPNRU	96 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-34-0053 LENS – Résidentialisation 92 logements individuels

Utilisateur :Jarry Pascal

Numéro de la version : 24754 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-34-0053	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-34-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	33465403500107 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	**Intitulé de l'opération**	LENS – Résidentialisation 92 logements individuels
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La cité du 12/14, en partie classée patrimoine mondial de l'Unesco, recèle un patrimoine immobilier témoin du passé minier de la région présentant des qualités architecturale, paysagère et urbaine. Le projet de renouvellement urbain s'est attaché à concilier les objectifs incontournables liés à l'amélioration de la mixité, la remise en attractivité du quartier et la préservation des atouts du quartier. La requalification du quartier, en particulier des espaces publics, impose de trouver réponse à la problématique actuelle d'absence de stationnement privatif pour les maisons en bande (corons) situés le long du parc du sablier. Or, l'étroitesse des emprises ne permet pas d'envisager des aménagements conciliant les besoins en stationnement et la prise en compte des différentes mobilités, des trottoirs aux normes et un cadre de vie qualitatif. Or, le foncier des corons est laniéré mais présente une longueur parcellaire importante qui permet d'envisager la création de stationnement privatif à l'arrière des parcelles en assurant une desserte par une voirie légère, cette option étant facilement envisageable du fait que les logements sont tous traversants avec généralement la cuisine / salle à manger ouverte vers le jardin. Le projet de résidentialisation envisage donc, pour les 92 logements, représentant 10 146,73m² de surface de plancher, qui le permettent, la réalisation d'une voirie légère à l'arrière des logements (voirie privative / espace sous gestion Maisons et Cités) permettant la desserte d'aires de stationnements privatives composées de bandes de roulements et espaces engazonnés. Au regard de la configuration du site (longueur du coron) et du fait qu'il s'agit de logement individuel, les coûts de résidentialisation au logement (15 900€) ne sont pas comparables avec ceux communément admis pour du LLS collectif. Une noue arborée marquera la limite parcellaire en fond de jardin et permettra une gestion alternative des eaux pluviales. L'éclairage est prévu par des bornes solaires.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Avenue de la fosse 12, Grand Chemin de Loos

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**Avis du CE du 23/10/2019, l'assiette de calcul est plafonnée à 7 000€/logement.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	10

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	644 000,00 €
Taux max NPNRU	40.00 %
Subvention ANRU NPNRU	257 600,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-34-0054 LENS - Résidentialisation 49 logements individuels

Utilisateur :Jarry Pascal

Numéro de la version : 24755 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-34-0054	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-34-0002-002
Maitre d'ouvrage (MO)	33465403500107 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	**Intitulé de l'opération**	LENS - Résidentialisation 49 logements individuels
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de 49 logements sur la cité du 12, des travaux seront réalisés sur les abords des logements, l'opération consistant en une reprise de l'ensemble de la partie privative de la parcelle : jardin, clôtures, aménagement d'une aire de stationnement, haies paysagères.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Avenue de la Fosse 12, rue Brossolette, rue Auguste Lefebvre, Grand Chemin de Loos

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**Avis du CE du 23/10/2019 : l'assiette de calcul est plafonnée à 7 000€/logement.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	343 000,00 €
Taux max NPNRU	40.00 %
Subvention ANRU NPNRU	137 200,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-34-0055 LENS – Résidentialisation 39 logements individuels

Utilisateur :Jarry Pascal

Numéro de la version : 24756 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-34-0055	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-34-0002-003
Maitre d'ouvrage (MO)	33465403500107 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	**Intitulé de l'opération**	LENS – Résidentialisation 39 logements individuels
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de 39 logements sur la cité du 14, des travaux seront réalisés sur les abords des logements, l'opération consistant en une reprise de l'ensemble de la partie privative de la parcelle : jardin, engazonnement, clôtures, aménagement d'une aire de stationnement (2 véhicules), haies paysagères.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	rue Kepler, rue Huygens, rue Colbert, rue Roland, rue Fénelon, rue Davy, rue Coulomb, rue Seguin, rue Thenard

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**Avis du CE du 23/10/2019, l'assiette de calcul est plafonnée à 7 000€/logement.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	273 000,00 €
Taux max NPNRU	40.00 %
Subvention ANRU NPNRU	109 200,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-34-0056 LENS – Résidentialisation 28 logements individuels

Utilisateur :Jarry Pascal

Numéro de la version : 24757 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-34-0056	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-34-0002-004
Maitre d'ouvrage (MO)	33465403500107 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	**Intitulé de l'opération**	LENS – Résidentialisation 28 logements individuels
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En plus d'une restructuration lourde avec le groupement de 35 logements en 28 finaux, la rue Colbert doit bénéficier d'une résidentialisation de qualité, qui permettra de conserver une unité dans la rue et de redonner tout son éclat à la cité jardin.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Rue Colbert

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres dépenses sur avis du CE / décision du DG	**Avis du CE du 23/10/2019, l'assiette de calcul est plafonnée à 7 000€/logement.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	196 000,00 €
Taux max NPNRU	40.00 %
Subvention ANRU NPNRU	78 400,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Utilisateur :Jrondi Boucher Laila

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-36-0029 LIEVIN – Accession Construction 12 logements individuels participatifs

Numéro de la version : 24718 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-36-0029	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-36-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN – Accession Construction 12 logements individuels participatifs
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Située le long de la rue du 8 mai 1945, aux franges du secteur des pentes du Vent de Bise, l'opération a pour objectif de proposer des produits en accession libre adaptés à la demande et une typologie intégrée au contexte pavillonnaire en entrée de quartier.
Le projet prévoit la construction de 12 logements en accession libre de type Maisons individuelles avec garage et jardin. Le gabarit des constructions devra s'articuler avec les maisons individuelles à proximité (Angres) et la centralité du cœur de quartier, plus dense. L'alignement sur rue sera plébiscité.
Le projet devra rechercher une intégration architecturale à l'environnement, et une qualité du bâti (performances énergétiques...) faisant écho aux objectifs portés à l'échelle du territoire (TRI). Le porteur de projet se substitue au futur opérateur, ce dernier n'étant pas connu à ce jour, de ce fait, les précisions relatives à l'opération seront apportées ultérieurement.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	Rue du 8 mai 1945

Caractéristiques de l'opération

Nombre prévisionnel de logements concernés	12		

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Majoration du montant forfaitaire en cas d'opération de qualité	**Courrier DT pour la majoration de la prime accession à 15 000€/logement**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	180 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Utilisateur :Matraja Joseph

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-36-0030 LIEVIN – Accession Construction 6 logements individuels en accession sociale

Numéro de la version : 24719 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-36-0030	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-36-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	35620050100043 COOPARTOIS COOPERATIVE H L M	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN – Accession Construction 6 logements individuels en accession sociale
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Située rue Monte Cassino, à l'arrière des nouveaux équipements, l'opération a pour objet d'amorcer un changement d'image du quartier en développant un programme de logements en accession sociale dès le début du projet, à immédiate proximité des équipements à créer formant le coeur de quartier. Le projet prévoit la réalisation de maisons individuelles groupées avec garage. Le gabarit et la hauteur des constructions devra s'articuler avec la proximité du lotissement de la rue Alain Fournier et des équipements à intervenir (R+1 max). Au global, le projet prévoit la réalisation de 6 logements en accession sociale de type maison individuelle avec garage : T3-T4 de 95 m² en moyenne
et 2 T3 plain-pied avec combles aménageables (SH = environ 66m²).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	Rue Monte Cassino

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	6		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration du montant forfaitaire en cas d'opération de qualité	**Courrier du DT validant la majoration de la prime à 15 000€ par logement**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	90 000,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Utilisateur :Jrondi Boucher Laila

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-36-0031 LIEVIN – Accession Construction 12 logements individuels en accession libre

Numéro de la version : 24720 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-36-0031	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062028-36-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LIEVIN – Accession Construction 12 logements individuels en accession libre
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Située le long de la rue du 8 mai 1945, aux franges du secteur des pentes du Vent de Bise, l'opération a pour objectif de proposer des produits en accession libre adaptés à la demande et une typologie intégrée au contexte pavillonnaire en entrée de quartier.
Le projet prévoit la construction de 12 logements en accession libre de type Maisons individuelles avec garage et jardin. Le gabarit des constructions devra s'articuler avec les maisons individuelles à proximité (Angres) et la centralité du cœur de quartier, plus dense. L'alignement sur rue sera plébiscité.
Le projet devra rechercher une intégration architecturale à l'environnement, et une qualité du bâti (performances énergétiques...) faisant écho aux objectifs portés à l'échelle du territoire (TRI). Le porteur de projet se substitue au futur opérateur, ce dernier n'étant pas connu à ce jour. Les précisions relatives à l'opération ne sont donc pas connues à ce stade.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062028 - Calonne-Marichelles-Vent de Bise	62800 - LIEVIN	Rue du 8 mai 1945

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	12		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration du montant forfaitaire en cas d'opération de qualité	**Courrier du DT validant la majoration de la prime à 15 000 € / logement**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	180 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-36-0032 AVION – Accession construction 10 logements individuels

Utilisateur :Matraja Joseph

Numéro de la version : 24721 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-36-0032	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062019-36-0002-002
Maitre d'ouvrage (MO)	35620050100043 COOPARTOIS COOPERATIVE H L M	**Intitulé de l'opération**	AVION – Accession construction 10 logements individuels
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Par cette opération d'accession à la propriété sur le quartier en renouvellement urbain République - Cité 4, il s'agit :
- De contribuer à la diversification de l'habitat.
- De faciliter l'implantation des ménages extérieurs à ce quartier.
- De favoriser l'amélioration des parcours résidentiels de ménages habitant actuellement le quartier.

Au vu de l'Étude Habitat menée par la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin dans le cadre du Protocole de préfiguration, cette opération apparaît comme pouvant permettre le développement d'une offre adaptée aux besoins de certains habitants du territoire. Ainsi, le quartier République - Cité 4 avec ses nombreux équipements et aménagements pourra proposer un cadre adapté aux attentes de nouveaux habitants. Le nombre de logements est réduit, il passe de 14 à 10 logements.

Différents éléments restent à préciser concernant le projet, qui le seront dans le cadre des études de Moe à intervenir. Pour ce qui concerne les produits envisagés, l'objectif est de pouvoir offrir des logements de qualité sur des parcelles de surface suffisante (350 à 400 m²) pour répondre aux attentes des acquéreurs et ainsi garantir le succès de l'opération. Les prix de vente envisagés seront contenus en deçà de 150 k€.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062019 - République-Cité 4	62210 - AVION	Rues Jean Jaurès, Zagorje, Baudin et Romain Rolland

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	10		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration du montant forfaitaire en cas d'opération de qualité	**Avis du CE du 23/10/2019 : Un montant de 140 000 € a été alloué par le CE. Le porteur de projet est autorisé à répartir l'enveloppe de 140 000 € de subventions entre primes de 10 000 et primes de 15 000 € pour l'amorçage des opérations de diversification.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	140 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-36-0048 LENS – Accession Diversification 32 logements individuels

Utilisateur :Jarry Pascal

Numéro de la version : 24739 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-36-0048	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-36-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	33465403500107 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	**Intitulé de l'opération**	LENS – Accession Diversification 32 logements individuels
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La cité du 12/14, en partie classée patrimoine mondial de l'Unesco, recèle un patrimoine immobilier témoin du passé minier de la région présentant des qualités architecturale, paysagère et urbaine certaines. Le projet de renouvellement urbain s'est attaché à concilier les objectifs incontournables liés à l'amélioration de la mixité, la remise en attractivité du quartier et la préservation des atouts du quartier.
Aussi, pour une partie des logements existants, lorsque les typologies permettent d'envisager une remise en attractivité et la réalisation de produits répondant à la demande, la requalification du patrimoine pour une vente en diversification a été privilégiée. Au regard de l'état actuel de ces logements, de la nécessaire adaptation aux normes et standards actuels, mais également aux contraintes imposées par le caractère patrimonial et le classement UNESCO, les opérations sont très lourdes financièrement, représentant un coût moyen avoisinant les 152k€/ logement.
L'opération intègre une requalification lourde incluant une redistribution des logements pour une meilleure adaptation aux attentes : ainsi, les logements présentent aujourd'hui des configurations où les salles d'eau se trouvent au rez-de-chaussée et les chambres à l'étage, ou encore de petites pièces cloisonnées au rez-de chaussée. La reconfiguration envisagée corrige cette distribution en prévoyant des salles de bains à l'étage au même niveau que les chambres (sdb à l'étage, voire 1 chambre avec salle de douche au rez-de-chaussée offrant ainsi un produit adapté à des demandes diversifiées) et une ouverture des pièces du rez-de chaussée ou un vaste espace de vie reconfiguré. Parallèlement, une rénovation complète est envisagée : isolation thermique des logements, réfection des couvertures, des façades, remplacement de toutes les menuiseries extérieures, réfection des carrelages et plafonds, remplacement des appareils sanitaires, installation d'un chauffage central, doublage des murs intérieurs, résidentialisation, création d'aires de stationnement. Des options seront proposées aux acquéreurs : choix des revêtements de sols RDC et étage (carrelage, parquet, sol souple, planchers à lame), peintures intérieures.
La commercialisation de ces logements impose un prix de vente en deçà du marché. Pour ce faire, il est indispensable de mobiliser une prime rehaussée à 15k€/logement, de même qu'un accompagnement financier des acquéreurs est prévu de la part de la Commune (4000€) et de l'Agglomération (8000€).
Une AMO sera engagée (stratégie de diversification et de commercialisation : produits, cibles, rythme, outils...) pour garantir l'atteinte des objectifs fixés.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Route La Bassée, rue Thenard, rue Seguin, rue Coulomb, rue Davy, rue Fénelon, rue Roland, rue Huygens, rue Kepler et rue Saint Edouard

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	32		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration du montant forfaitaire en cas d'opération de qualité	**La majoration de la prime a été validée par le CE du 23/10/2019.**

Majoration du montant forfaitaire en cas d'opération de qualité	**La majoration de la prime a été validée par le CE du 23/10/2019.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	480 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-36-0049 LENS – Accession Diversification 29 logements individuels

Utilisateur :Jarry Pascal

Numéro de la version : 24742 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-36-0049	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-36-0003-002
Maitre d'ouvrage (MO)	33465403500107 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM	**Intitulé de l'opération**	LENS – Accession Diversification 29 logements individuels
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La cité du 12/14, en partie classée patrimoine mondial de l'Unesco, recèle un patrimoine immobilier témoin du passé minier de la région présentant des qualités architecturale, paysagère et urbaine. Le projet de renouvellement urbain s'est attaché à concilier les objectifs incontournables liés à l'amélioration de la mixité, la remise en attractivité du quartier et la préservation des atouts du quartier. Aussi, pour une partie des logements existants, lorsque les typologies permettent d'envisager une remise en attractivité et la réalisation de produits répondant à la demande, la requalification du patrimoine pour une vente en diversification a été privilégiée. Au regard de l'état actuel de ces logements, de la nécessaire adaptation aux normes et standards actuels, mais également aux contraintes imposées par le caractère patrimonial et le classement UNESCO, les opérations sont très lourdes financièrement, représentant un coût moyen de 162k€/ logement.
L'opération intègre une requalification lourde incluant une redistribution des logements pour une meilleure adaptation aux attentes : ainsi, les logements présentent aujourd'hui des configurations où les salles d'eau se trouvent au rez-de-chaussée et les chambres à l'étage, ou encore de petites pièces cloisonnées au rez-de chaussée. La reconfiguration envisagée corrige cette distribution en prévoyant des salles de bains à l'étage au même niveau que les chambres (sdb à l'étage, voire 1 chambre avec salle de douche au rez-de-chaussée offrant ainsi un produit adapté à des demandes diversifiées) et une ouverture des pièces du rez-de chaussée ou un vaste espace de vie reconfiguré. Parallèlement, une rénovation complète est envisagée : isolation thermique des logements, réfection des couvertures, des façades, remplacement de toutes les menuiseries extérieures, réfection des carrelages et plafonds, remplacement des appareils sanitaires, installation d'un chauffage central, doublage des murs intérieurs, résidentialisation, création d'aires de stationnement. Des options seront proposées aux acquéreurs : choix des revêtements de sols RDC et étage (carrelage, parquet, sol souple, planchers à lame), peintures intérieures.
La commercialisation de ces logements impose un prix de vente en deçà du marché. Pour ce faire, il est indispensable de mobiliser une prime rehaussée à 15k€/logement, de même qu'un accompagnement financier des acquéreurs est prévu de la part de la Commune (4000€) et de l'Agglomération (8000€).
Une AMO sera engagée (stratégie de diversification et de commercialisation : produits, cibles, rythme, outils...) pour garantir l'atteinte des objectifs fixés.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Rue Laplace, rue Gerbault, rue Magellan, rue Brossolette et Avenue de la Fosse 12

Caractéristiques de l'opération

Nombre prévisionnel de logements concernés	29		

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Majoration du montant forfaitaire en cas d'opération de qualité	**La majoration de la prime a été validée par le CE du 23/10/2019.**

Majoration du montant forfaitaire en cas d'opération de qualité	**La majoration de la prime a été validée par le CE du 23/10/2019.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	435 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Utilisateur :Falantin Aurore

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-37-0038 LENS – Equipement Rénovation groupe scolaire Jean Macé

Numéro de la version : 24727 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-37-0038	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-37-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21620498200013 COMMUNE DE LENS	**Intitulé de l'opération**	LENS – Equipement Rénovation groupe scolaire Jean Macé
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'école Jean Macé est située au cœur de la Cité du 12/14 et correspond à deux ex-écoles Garçons et Filles sur deux parcelles distinctes. L'étude urbaine et sociale lancée sur le quartier du 12/14 a montré que l'école Jean Macé a aujourd'hui atteint sa capacité d'accueil maximum étant donné le déboublement des classes de CP et CE1 (Il en est de même pour l'école Berthelot). Beaucoup de salles nécessitent un travail de réféction, de rénovation et de mise aux normes thermiques (ex: scène de théâtre, système de chauffage...) Les cours de récréation sont en mauvais état et leur organisation pourrait être améliorée. Depuis quelques années, l'école connaît une augmentation de ses effectifs et les équipes se retrouvent contraint à réorganiser l'occupation des salles de classes, devant partager les espaces périscolaires. A ce stade, il est envisagé une restructuration lourde de cet équipement en prévoyant notamment le changement des menuiseries, toiture, réagencement et réfection /extension de la salle de sport, cantine. Une étude de faisabilité sera menée pour répondre au mieux aux besoins.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Grand Chemin de Loos

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration du taux de subvention dans la limite de 15 points (article 3.1.1.2 titre II)	**Majoration de 15 points, avis CE du 19/09/2018**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	20

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	12 000 000,00 €
Taux max NPNRU	59.00 %
Subvention ANRU NPNRU	7 080 000,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-37-0039 LENS – Equipement Centre social 12/14

Utilisateur :Falantin Aurore

Numéro de la version : 24728 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-37-0039	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-37-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21620498200013 COMMUNE DE LENS	**Intitulé de l'opération**	LENS – Equipement Centre social 12/14
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le centre social, situé au cœur de la cité du 12/14 a remplacé l'ancien centre médico-social. Il est situé sur une parcelle de 500m2 et a une superficie d'environ 180m2. C'est un lieu : d'accueil, d'échanges, de solidarité, de convivialité et qui s'adresse à tous les habitants de la Ville (Enfants, jeunes, familles, personnes âgées). Malheureusement le centre social actuellement n'est pas adapté aux besoins et attentes des habitants, le lieu n'est pas assez capacitaire et inhibe les initiatives. Des entretiens et des études seront menées pour préciser les besoins avec l'ensemble de l'équipe et stabiliser un scénario d'extension ou de reconstruction ou de mutualisation du centre social avec d'autres structures et équipements présents sur le quartier.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration du taux de subvention dans la limite de 15 points (article 3.1.1.2 titre II)	**Accord de la majoration du taux de scoring par le CE du 19/09/2018**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	16

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	330 400,00 €
Taux max NPNRU	64.92 %
Subvention ANRU NPNRU	214 500,00 €

FICHE OPERATION

03/03/2021

Utilisateur :Falantin Aurore

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-38-0036 LENS – Immobilier Reconversion bât. B/C de l'ancien CAJ en bât à vocation ESS

Numéro de la version : 24725 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-38-0036	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-38-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21620498200013 COMMUNE DE LENS	**Intitulé de l'opération**	LENS – Immobilier Reconversion bât. B/C de l'ancien CAJ en bât à vocation ESS
Nature de l'opération :	38 - Immobilier à vocation économique		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Pour redonner de l'attractivité économique à la cité du 12/14, une étude sur le développement économique avait été menée par la CALL (Communauté d'agglomération de Lens-Liévin) dans le cadre du protocole de préfiguration. Elle a démontré l'opportunité de développer une activité d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur l'ancien site du CAJ, situé au coeur de la cité ainsi qu'à proximité immédiate d'équipement structurant majeur avec le groupe scolaire Jean Macé, le centre socioculturel. L'ancien site du CAJ se décompose en trois bâtiments distincts dont le bâtiment A appartenant à la CALL et les bâtiments B et C à la ville de Lens. Le porteur de projet à venir sur le site est identifié, il s'agit de l'association Porte Mine. L'association est un vecteur social important au sein du quartier. Elle est déja présente sur le quartier via la maison de l'ingénieur au nord. Actuellement une assistance à maitrise d'ouvrage travaille sur le modèle économique et une programmation pour les bâtiments, Le projet développé est de faire un lieu de vie pour le quartier en développant pour chaque bâtiment une fonction bien distincte des autres à savoir: la création d'un espace de développement et d'accompagnement de projets "La Turbine", le siège de l'association Porte Mine, le développement de l'artisanat avec des ateliers et le développement d'une offre d'hébergement de groupe.
A ce stade de l'AMO, la précision du projet en fonctionnement reste à intervenir : les modalités de mise à disposition des locaux, les recettes et le bilan d'exploitation ne sont pas arrêtés. Ces informations comme celles concernant le détail du projet bâtimentaire seront connues au terme de l'AMO, à horizon octobre 2020.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Parvis de l'Eglise Saint-Edouard

Caractéristiques de l'opération			
Type d'opération	Cas particulier 2: Couveuses et pépinières d'entreprise, centres d'affaires de quartiers, pôles d'économie sociale et solidaire, ou autre équipement comparable si résultat		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 629 167,05 €
Taux max NPNRU	26.95 %
Subvention ANRU NPNRU	439 167,00 €

FICHE OPERATION

04/03/2021

Utilisateur :Jrondi Boucher Laila

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin
Opération : C0688-38-0037 LENS – Immobilier Reconversion bât. A de l'ancien CAJ en bât à vocation ESS

Numéro de la version : 24726 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0688-38-0037	**N° IDTOP (AGORA)**	688-6062024-38-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	24620036400080 CA DE LENS LIEVIN	**Intitulé de l'opération**	LENS – Immobilier Reconversion bât. A de l'ancien CAJ en bât à vocation ESS
Nature de l'opération :	38 - Immobilier à vocation économique		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Pour redonner de l'attractivité économique à la cité du 12/14, une étude sur le développement économique avait été menée par la CALL (Communauté d'Agglomération de Lens Liévin) dans le cadre du Protocole de préfiguration. Elle a démontré l'opportunité de développer une activité économique d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur l'ancien Site du CAJ, situé au cœur de la cité ainsi qu'a proximité immédiate d'équipement structurant majeur avec le groupe scolaire Jean Macé, le centre socioculturel. L'ancien site du CAJ se décompose en trois bâtiments distincts dont le bâtiment A appartenant à la CALL. Le porteur de projet à venir sur le site du CAJ est identifié, il s'agit de l'association Porte Mine. L'association est un vecteur social important au sein du quartier. Elle possède déjà un bâtiment sur le quartier avec la maison de l'ingénieur. Le projet développé sur les bâtiments est d'en faire un lieu de vie pour le quartier à travers: un restaurant solidaire/Café solidaire, le développement d'hébergement avec un gîte collectif pour l'accueil de séjours en classe de découverte, pour les comités d'entreprise Les bâtiments accueilleront également de l'entreprenariat avec une partie des espaces réservés au co-working avec des bureaux partagés et un espace audiovisuel pour colloque et séminaires... Ces espaces de travail permettront de poursuivre les missions de "la Turbine" en faveur de l'accompagnement et du développement de projets citoyens, associatifs et professionnels. Dans un équilibre de projet une AMO conjointe avec la ville de Lens a été lancée sur le projet, elle permettra d'affiner le montage financier de l'opération.
A ce stade de l'AMO, la précision du projet en fonctionnement reste à intervenir : les modalités de mise à disposition des locaux, les recettes et le bilan d'exploitation ne sont pas arrêtés. Ces informations comme celles concernant le détail du projet bâtimentaire seront connues au terme de l'AMO, à

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP062024 - Cité 12-14	62300 - LENS	Parvis de l'Eglise Saint-Edouard

Caractéristiques de l'opération			
Type d'opération	Cas particulier 2: Couveuses et pépinières d'entreprise, centres d'affaires de quartiers, pôles d'économie sociale et solidaire, ou autre équipement comparable si résultat		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 379 999,99 €
Taux max NPNRU	26.08 %
Subvention ANRU NPNRU	360 000,00 €

TABLEAU FINANCIER - Signature nationale-Signature Convention

09/04/2021 15:23:33

Contrat : C0688 Convention CA De Lens Liévin

Porteur de projet : 710 CA DE LENS LIEVIN

QPV : QP999200 Quartier fictif Régional, QP062024 Cité 12-14, QP062019 République-Cité 4, QP062028 Calonne-Marichelles-Vent de Bise

Localisation : , LENS 62498, AVION 62065, LIEVIN 62510

Numéro	Libellé opération	Enveloppe de financement	Localisation (QPV, commune de réalisation)	Logements (nombre, PLAI, PLUS)			Maitre d'ouvrage	Dépenses à financer	Dépenses à financer	RESSOURCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE													Détail ANRU NPNRU	Dont détail des prêts et reste à charge du maitre d'ouvrage					Calendrier	
							SIRET MO	Coûts HT	Coûts TTC	Subv ANRU NPNRU %	Etat %	Commune %	EPCI %	Département %	Région %	Bailleur social %	CDC %	Europe %	ANAH %	Subv ANRU PIA %	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage %	Valorisation foncière et autres recettes %	Assiette subv ANRU %	Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %	Lancement (année, semestre)	Durée en semestre
14	Etudes et conduite de projet																													
C0688-14-0001	LENS - Etude CALL Directrice de projet	NPR	QP999200	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €	575 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	575 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 150 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	20
C0688-14-0002	LENS - Etude CALL Chef de projet habitat	NPR	QP999200	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €	575 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	575 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 150 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S1 /	20
C0688-14-0003	LENS - Etude CALL Chef de projet	NPR	QP999200	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €	575 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	575 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 150 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S1 /	20
C0688-14-0004	LENS - Etude Complément étude urbaine et	NPN	QP062024 LENS 62498	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	23 270,00 €	27 924,00 €	11 635,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	16 289,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	23 270,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	3
C0688-14-0005	LENS - Etude Participation et	NPN	QP062024 LENS 62498	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	100 000,00 €	120 000,00 €	50 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	70 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	100 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	10
C0688-14-0006	LENS – Etude Histoire et Mémoire des	NPN	QP062024 LENS 62498	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	100 000,00 €	120 000,00 €	50 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	70 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	100 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	10
C0688-14-0040	AVION - Etude Histoire et mémoire des	NPR	QP062019 AVION 62065	0	0	0	COMMUNE D AVION 21620065900011	71 428,00 €	85 713,60 €	35 714,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	49 999,60 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	71 428,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	10
C0688-14-0041	AVION – Etude Participation et	NPR	QP062019 AVION 62065	0	0	0	COMMUNE D AVION 21620065900011	71 428,00 €	85 713,60 €	35 714,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	49 999,60 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	71 428,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	14
C0688-14-0042	LIEVIN - Etude Histoire et Mémoires des	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	100 000,00 €	120 000,00 €	50 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	70 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	100 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	10
C0688-14-0043	LIEVIN - Etude Participation et	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	100 000,00 €	120 000,00 €	50 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	70 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	100 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	10
C0688-14-0071	LENS - Etude CALL AMO commercialisation	NPR	QP999200	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	50 000,00 €	60 000,00 €	25 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	35 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	50 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	2
Sous total				0	0	0		4 066 126,00 €	4 189 351,20 €	2 033 063,00 € 48,53 %	0,00 € 0,00 %	379 999,20 € 9,07 %	1 776 289,00 € 42,40 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
15	Relogement des ménages avec minoration de loyer																													
C0688-15-0070	AVION - Relogement de 25 ménages	NPR	QP062019 AVION 62065	0	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	200 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	12
Sous total				0	0	0		200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
21	Démolition de logements locatifs sociaux																													
C0688-21-0007	AVION – Démolition 7/9 Glycines (20 LLS)	NPR	QP062019 AVION 62065	20	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	464 626,00 €	535 026,00 €	414 376,00 € 77,45 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	70 400,00 € 13,16 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	50 250,00 € 9,39 %	414 376,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	6
C0688-21-0008	AVION – Démolition	NPR	QP062019 AVION 62065	62	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 603 754,00 €	1 821 994,01 €	1 330 634,00 € 73,03 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	218 240,01 € 11,98 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	273 120,00 € 14,99 %	1 330 634,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	14
C0688-21-0009	AVION – Démolition Jonquilles/Capucines	NPR	QP062019 AVION 62065	56	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 368 098,67 €	1 566 118,67 €	1 201 808,67 € 76,74 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	198 020,00 € 12,64 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	166 290,00 € 10,62 %	1 201 808,67 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	10
C0688-21-0010	AVION – Démolition Muguets/Romarins	NPR	QP062019 AVION 62065	49	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 271 267,00 €	1 443 596,98 €	1 221 079,80 € 84,59 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	172 329,98 € 11,94 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	50 187,20 € 3,48 %	1 221 079,80 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	13
C0688-21-0011	AVION – Démolition Résédas (45LLS)	NPR	QP062019 AVION 62065	45	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 041 779,00 €	1 200 020,06 €	701 579,00 € 58,46 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	158 241,06 € 13,19 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	340 200,00 € 28,35 %	701 579,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	8
C0688-21-0012	AVION – Démolition Seringas (20LLS)	NPR	QP062019 AVION 62065	20	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	472 860,00 €	543 259,91 €	431 280,00 € 79,39 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	70 399,91 € 12,96 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	41 580,00 € 7,65 %	431 280,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	14
C0688-21-0013	LIEVIN - Démolition	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	88	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	3 136 339,00 €	3 523 539,00 €	3 013 439,00 € 85,52 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	387 200,00 € 10,99 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	122 900,00 € 3,49 %	3 013 439,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	15
C0688-21-0014	LIEVIN - Démolition Mousson/Suroît/Zéphyr	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	70	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 924 903,00 €	2 171 302,98 €	1 818 223,00 € 83,74 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	246 399,98 € 11,35 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	106 680,00 € 4,91 %	1 818 223,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	12
C0688-21-0015	LIEVIN - Démolition Mistral/Tramontane	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	62	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 771 456,00 €	2 009 055,99 €	1 675 756,00 € 83,41 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	237 599,99 € 11,83 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	95 700,00 € 4,76 %	1 675 756,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	13
C0688-21-0016	LIEVIN - Démolition Jean Lebas Immeubles	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	108	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	3 524 407,00 €	3 904 567,00 €	3 326 167,00 € 85,19 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	380 160,00 € 9,74 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	198 240,00 € 5,08 %	3 326 167,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	12
C0688-21-0017	LIEVIN - Démolition Foehn/Breva/Vent	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	74	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 987 926,00 €	2 248 405,99 €	1 875 486,00 € 83,41 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	260 479,99 € 11,59 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	112 440,00 € 5,00 %	1 875 486,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	15
C0688-21-0018	LENS - Démolition Jacquemart (38 LLS)	NPN	QP062024 LENS 62498	38	0	0	SIA HABITAT 04555025800029	1 153 107,50 €	1 272 925,34 €	860 886,00 € 67,63 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	335 039,34 € 26,32 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	77 000,00 € 6,05 %	1 076 107,50 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	9
C0688-21-0019	LENS - Démolition du foyer Louis Voisin - 59	NPN	QP062024 LENS 62498	59	0	0	SIA HABITAT 04555025800029	1 225 943,00 €	1 348 069,00 €	792 964,00 € 58,82 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	320 367,00 € 23,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	234 738,00 € 17,41 %	991 205,00 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	6
C0688-21-0020	LENS – Démolition	NPN	QP062024 LENS 62498	75	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE AN 33465403500107	1 645 236,00 €	1 925 736,00 €	953 708,80 € 49,52 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	518 927,20 € 26,95 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	453 100,00 € 23,53 %	1 192 136,00 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	7
C0688-21-0044	LENS – Démolition Logements individuels	NPN	QP062024 LENS 62498	55	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE AN 33465403500107	1 855 585,00 €	2 067 335,00 €	1 324 148,00 € 64,05 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	542 787,00 € 26,26 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	200 400,00 € 9,69 %	1 655 185,00 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S2 /	13
C0688-21-0045	AVION – Démolition Tournesols (27LLS)	NPR	QP062019 AVION 62065	27	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	677 220,00 €	772 255,57 €	549 060,00 € 71,10 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	95 035,57 € 12,31 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	128 160,00 € 16,60 %	549 060,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	12
C0688-21-0046	AVION – Démolition	NPR	QP062019 AVION 62065	60	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 435 711,00 €	1 646 910,97 €	987 751,00 € 59,98 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	211 199,97 € 12,82 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	447 960,00 € 27,20 %	987 751,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	8
C0688-21-0047	LIEVIN - Démolition 4 individuels Jean	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	4	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE AN 33465403500107	234 044,96 €	256 044,96 €	129 443,97 € 50,56 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	54 360,99 € 21,23 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	72 240,00 € 28,21 %	161 804,96 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	7
Sous total				972	0	0		26 794 263,13 €	30 256 163,43 €	22 607 790,24 € 74,72 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 477 187,99 € 14,80 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 171 185,20 € 10,48 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
22	Recyclage de copropriétés dégradées																													
Sous total																														
23	Recyclage de l'habitat ancien dégradé																													
Sous total																														
24	Aménagement d'ensemble																													
C0688-24-0021	LENS – Aménagement Espaces publics	NPN	QP062024 LENS 62498	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	5 760 386,19 €	6 912 463,43 €	2 423 885,95 € 35,07 %	0,00 € 0,00 %	4 134 377,48 € 59,81 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	354 200,00 € 5,12 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 760 386,19 € 42,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	16
C0688-24-0022	LENS – Aménagement Espaces publics	NPN	QP062024 LENS 62498	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	4 353 421,41 €	5 224 105,69 €	1 831 855,34 € 35,07 %	0,00 € 0,00 %	2 576 250,35 € 49,31 %	816 000,00 € 15,62 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 353 421,41 € 42,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1 /	14
C0688-24-0023	LENS – Aménagement Espaces publics	NPN	QP062024 LENS 62498	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	4 858 202,70 €	5 829 842,40 €	2 044 260,04 € 35,07 %	0,00 € 0,00 %	3 785 582,36 € 64,93 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 858 202,70 € 42,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S2 /	13
C0688-24-0024	AVION – Aménagement Secteur 1	NPR	QP062019 AVION 62065	0	0	0	COMMUNE D AVION 21620065900011	441 675,00 €	530 010,00 €	220 837,50 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	176 669,50 € 33,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	132 503,00 € 25,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	441 675,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S2 /	8
C0688-24-0025	AVION – Aménagement Secteurs 2/3/4/5	NPR	QP062019 AVION 62065	0	0	0	COMMUNE D AVION 21620065900011	4 095 000,00 €	4 914 000,00 €	1 231 366,50 € 25,06 %	0,00 € 0,00 %	1 638 133,50 € 33,34 %	816 000,00 € 16,61 %	0,00 € 0,00 %	1 228 500,00 € 25,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 095 000,00 € 30,07 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1 /	12
C0688-24-0026	LIEVIN - Aménagement Vent de Bise Cœur	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	2 893 910,00 €	3 472 692,00 €	2 025 737,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	1 157 564,00 € 33,33 %	289 391,00 € 8,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 893 910,00 € 70,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	12
C0688-24-0027	LIEVIN - Aménagement des pentes du Vent	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	3 135 103,00 €	3 762 123,60 €	1 412 935,00 € 37,56 %	0,00 € 0,00 %	1 232 564,17 € 32,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 116 624,43 € 29,68 %	2 018 478,57 € 70,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1 /	10
C0688-24-0028	LIEVIN - Aménagement de Jean Lebas	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	1 750 084,00 €	2 100 100,80 €	707 408,80 € 33,68 %	0,00 € 0,00 %	653 192,00 € 31,10 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	739 500,00 € 35,21 %	1 010 584,00 € 70,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	9
C0688-24-0064	LENS – Aménagement Réfection des	NPN	QP062024 LENS 62498	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	1 080 279,00 €	1 296 334,81 €	756 195,30 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	540 139,51 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 080 279,00 € 70,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	20
C0688-24-0065	LENS – Aménagement Réfection des	NPN	QP062024 LENS 62498	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	7 343 721,00 €	8 812 465,19 €	2 943 363,38 € 33,40 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 869 101,81 € 66,60 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 343 721,00 € 40,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	20
C0688-24-0066	AVION – Aménagement Réfection des	NPR	QP062019 AVION 62065	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	1 743 300,00 €	2 091 960,00 €	1 045 980,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	697 320,00 € 33,33 %	0,00 € 0,00 %	348 660,00 € 16,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 743 300,00 € 60,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	20
C0688-24-0067	AVION – Aménagement Réfection des	NPR	QP062019 AVION 62065	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	3 662 100,00 €	4 394 520,00 €	1 831 050,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 379 840,00 € 54,15 %	0,00 € 0,00 %	183 630,00 € 4,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 662 100,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	20
C0688-24-0068	AVION – Aménagement Bornes enterrées	NPR	QP062019 AVION 62065	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	164 436,29 €	197 324,00 €	88 766,00 € 44,98 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	108 558,00 € 55,02 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	164 436,29 € 53,98 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	15

C0688-24-0069	LIEVIN - Aménagement Interface parc	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	0	0	0	COMMUNE DE LIEVIN 21620510400443	3 613 062,00 € 4,49 %	4 335 674,40 € 0,00 %	194 864,07 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 614 201,33 € 83,36 %	526 609,00 € 12,15 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 613 062,00 € 5,39 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	10
Sous total				0	0	0		44 894 680,59 € 34,82 %	53 873 616,32 € 0,00 %	18 758 504,88 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	18 968 534,70 € 35,21 %	12 042 959,33 € 22,35 %	0,00 € 0,00 %	2 247 493,00 € 4,17 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 856 124,43 € 3,45 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
31	Reconstitution de l'offre de logements locatif sociaux																												
C0688-31-0033	LIEVIN – Reconstitution 20 PLUS	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	20	0	20	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	2 592 000,00 € 0,00 %	2 734 560,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	60 000,00 € 2,19 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 674 560,00 € 97,81 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 592 000,00 € 0,00 %	2 278 800,00 € 83,33 %	2 144 800,00 € 78,43 %	134 000,00 € 4,90 %	0,00 € 0,00 %	134 000,00 € 4,90 %	2023 S2 /	5
C0688-31-0062	AVION – Reconstitution 33 logements	NPR	QP062019 AVION 62065	33	10	23	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	4 313 925,00 € 1,38 %	4 551 190,88 € 0,00 %	63 000,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	99 000,00 € 2,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 389 190,88 € 96,44 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 313 925,00 € 1,46 %	3 720 533,00 € 81,75 %	3 487 433,00 € 76,63 %	233 100,00 € 5,12 %	79 000,00 € 1,74 %	154 100,00 € 3,39 %	2022 S2 /	11
C0688-31-0063	AVION – Reconstitution 12 logements	NPR	QP062019 AVION 62065	12	4	8	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 568 700,00 € 1,52 %	1 654 978,50 € 0,00 %	25 200,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	36 000,00 € 2,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 593 778,50 € 96,30 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 568 700,00 € 1,61 %	1 356 750,00 € 81,98 %	1 271 550,00 € 76,83 %	85 200,00 € 5,15 %	31 600,00 € 1,91 %	53 600,00 € 3,24 %	2022 S2 /	6
Sous total				65	14	51		8 474 625,00 € 0,99 %	8 940 729,38 € 0,00 %	88 200,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	195 000,00 € 2,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	8 657 529,38 € 96,83 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		7 356 083,00 € 82,28 %	6 903 783,00 € 77,22 %	452 300,00 € 5,06 %	110 600,00 € 1,24 %	341 700,00 € 3,82 %		
32	Production d'une offre de logement temporaire																												
Sous total																													
33	Requalification de logements locatifs sociaux																												
C0688-33-0034	AVION – Requalification	NPR	QP062019 AVION 62065	110	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	5 550 000,00 € 15,03 %	5 855 250,00 € 0,00 %	880 000,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 975 250,00 € 84,97 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 400 000,00 € 20,00 %	4 373 100,00 € 74,69 %	1 923 100,00 € 32,84 %	2 450 000,00 € 41,84 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S2 /	6
C0688-33-0057	LENS - Requalification 39 logements	NPN	QP062024 LENS 62498	39	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE AN 33465403500107	2 722 365,80 € 15,72 %	2 872 095,92 € 0,00 %	451 506,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	117 000,00 € 4,07 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 303 589,92 € 80,21 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 257 529,98 € 20,00 %	1 181 913,00 € 41,15 %	0,00 € 0,00 %	1 181 913,00 € 41,15 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	8
C0688-33-0058	LENS – Requalification 49 logements	NPN	QP062024 LENS 62498	49	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE AN 33465403500107	3 402 800,10 € 15,90 %	3 589 954,11 € 0,00 %	570 677,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	147 000,00 € 4,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 872 277,11 € 80,01 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 853 385,01 € 20,00 %	1 471 003,00 € 40,98 %	0,00 € 0,00 %	1 471 003,00 € 40,98 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	8
C0688-33-0059	AVION – Requalification Glycines 1/3/5 (30	NPR	QP062019 AVION 62065	30	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 350 000,00 € 14,74 %	1 424 250,00 € 0,00 %	210 000,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	90 000,00 € 6,32 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	944 250,00 € 66,30 %	0,00 € 0,00 %	180 000,00 € 12,64 %	0,00 € 12,64 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 050 000,00 € 20,00 %	851 100,00 € 59,76 %	251 100,00 € 17,63 %	600 000,00 € 42,13 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S1 /	7
C0688-33-0060	AVION – Requalification Edelweiss (30 LLS)	NPR	QP062019 AVION 62065	30	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 500 000,02 € 15,17 %	1 582 500,02 € 0,00 %	240 000,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	90 000,00 € 5,69 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 252 500,02 € 79,15 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 200 000,02 € 20,00 %	1 088 100,02 € 68,76 %	428 100,02 € 27,05 %	660 000,00 € 41,71 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	7
C0688-33-0061	AVION - Requalification Cyclamens (20 LLS)	NPR	QP062019 AVION 62065	20	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	1 000 000,00 € 15,17 %	1 055 000,00 € 0,00 %	160 000,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	60 000,00 € 5,69 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	835 000,00 € 79,15 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	800 000,00 € 20,00 %	702 000,00 € 66,54 %	262 000,00 € 24,83 %	440 000,00 € 41,71 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	7
Sous total				278	0	0		15 525 165,92 € 15,34 %	16 379 050,05 € 0,00 %	2 512 183,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	504 000,00 € 3,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	13 182 867,05 € 80,49 %	0,00 € 0,00 %	180 000,00 € 1,10 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		9 667 216,02 € 59,02 %	2 864 300,02 € 17,49 %	6 802 916,00 € 41,53 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
34	Résidentialisation de logements																												
C0688-34-0035	AVION – Résidentialisation	NPR	QP062019 AVION 62065	110	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	220 000,00 € 37,91 %	232 099,99 € 0,00 %	88 000,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	144 099,99 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	220 000,00 € 40,00 %	116 600,00 € 50,24 %	116 600,00 € 50,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1 /	5
C0688-34-0050	AVION – Résidentialisation Edelweiss (30	NPR	QP062019 AVION 62065	30	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	240 000,00 € 37,91 %	253 200,00 € 0,00 %	96 000,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	157 200,00 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	240 000,00 € 40,00 %	127 200,00 € 50,24 %	127 200,00 € 50,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	5
C0688-34-0051	AVION – Résidentialisation Cyclamens (20	NPR	QP062019 AVION 62065	20	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	160 000,00 € 37,91 %	168 800,00 € 0,00 %	64 000,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	104 800,00 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	160 000,00 € 40,00 %	84 800,00 € 50,24 %	84 800,00 € 50,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	5
C0688-34-0052	AVION – Résidentialisation Glycines (30	NPR	QP062019 AVION 62065	30	0	0	PAS DE CALAIS HABITAT 34407767200022	240 000,00 € 37,91 %	253 200,00 € 0,00 %	96 000,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	157 200,00 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	240 000,00 € 40,00 %	127 200,00 € 50,24 %	127 200,00 € 50,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	5
C0688-34-0053	LENS – Résidentialisation 92 logements	NPN	QP062024 LENS 62498	92	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE AN 33465403500107	644 000,00 € 37,91 %	679 420,00 € 0,00 %	257 600,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	421 820,00 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	644 000,00 € 40,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	10
C0688-34-0054	LENS - Résidentialisation 49 logements	NPN	QP062024 LENS 62498	49	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE AN 33465403500107	343 000,00 € 37,91 %	361 865,00 € 0,00 %	137 200,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	224 665,00 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	343 000,00 € 40,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	8
C0688-34-0055	LENS – Résidentialisation 39 logements	NPN	QP062024 LENS 62498	39	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE AN 33465403500107	273 000,00 € 37,91 %	288 015,00 € 0,00 %	109 200,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	178 815,00 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	273 000,00 € 40,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	8
C0688-34-0056	LENS – Résidentialisation 28 logements	NPN	QP062024 LENS 62498	28	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE AN 33465403500107	196 000,00 € 37,91 %	206 780,00 € 0,00 %	78 400,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	128 380,00 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	196 000,00 € 40,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	6
Sous total				398	0	0		2 316 000,00 € 37,91 %	2 443 379,99 € 0,00 %	926 400,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 516 979,99 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		455 800,00 € 18,65 %	455 800,00 € 18,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
35	Actions de portage massif en copropriétés dégradées																												
Sous total																													
36	Accession à la propriété																												
C0688-36-0029	LIEVIN – Accession Construction 12	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	12	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	180 000,00 € 100,00 %	180 000,00 € 100,00 %	180 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	7
C0688-36-0030	LIEVIN – Accession Construction 6	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	6	0	0	COOPARTOIS COOPERATIVE H 35620050100043	90 000,00 € 100,00 %	90 000,00 € 100,00 %	90 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1 /	4
C0688-36-0031	LIEVIN – Accession Construction 12	NPR	QP062028 LIEVIN 62510	12	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	180 000,00 € 100,00 %	180 000,00 € 100,00 %	180 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	5
C0688-36-0032	AVION – Accession construction 10	NPR	QP062019 AVION 62065	10	0	0	COOPARTOIS COOPERATIVE H 35620050100043	140 000,00 € 100,00 %	140 000,00 € 100,00 %	140 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1 /	4
C0688-36-0048	LENS – Accession Diversification 32	NPN	QP062024 LENS 62498	32	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE AN 33465403500107	480 000,00 € 100,00 %	480 000,00 € 100,00 %	480 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	9
C0688-36-0049	LENS – Accession Diversification 29	NPN	QP062024 LENS 62498	29	0	0	MAISONS & CITES SOCIETE AN 33465403500107	435 000,00 € 100,00 %	435 000,00 € 100,00 %	435 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	9
Sous total				101	0	0		1 505 000,00 € 100,00 %	1 505 000,00 € 100,00 %	1 505 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
37	Equipements publics de proximité																												
C0688-37-0038	LENS – Equipement Rénovation groupe	NPN	QP062024 LENS 62498	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	12 000 000,00 € 49,17 %	14 399 999,97 € 0,00 %	7 080 000,00 € 49,17 %	0,00 € 0,00 %	5 503 055,97 € 38,22 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 816 944,00 € 12,62 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	12 000 000,00 € 59,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	20
C0688-37-0039	LENS – Equipement Centre social 12/14	NPN	QP062024 LENS 62498	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	330 400,00 € 54,10 %	396 480,00 € 0,00 %	214 500,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	181 980,00 € 45,90 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	330 400,00 € 64,92 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	16
Sous total				0	0	0		12 330 400,00 € 49,30 %	14 796 479,97 € 0,00 %	7 294 500,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 685 035,97 € 38,42 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 816 944,00 € 12,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
38	Immobilier à vocation économique																												
C0688-38-0036	LENS – Immobilier Reconversion bât. B/C	NPN	QP062024 LENS 62498	0	0	0	COMMUNE DE LENS 21620498200013	1 629 167,05 € 22,46 %	1 955 000,00 € 0,00 %	439 167,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	815 833,00 € 41,73 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	274 636,00 € 14,05 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	425 364,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 629 167,05 € 26,96 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	12
C0688-38-0037	LENS – Immobilier Reconversion bât. A de	NPN	QP062024 LENS 62498	0	0	0	CA DE LENS LIEVIN 24620036400080	1 379 999,99 € 21,74 %	1 655 999,99 € 0,00 %	360 000,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	695 999,99 € 42,03 %	0,00 € 0,00 %	600 000,00 € 36,23 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 379 999,99 € 26,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	12
Sous total				0	0	0		3 009 167,04 € 22,13 %	3 610 999,99 € 0,00 %	799 167,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	815 833,00 € 22,59 %	695 999,99 € 19,27 %	0,00 € 0,00 %	874 636,00 € 24,22 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	425 364,00 € 11,78 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
39	Autres investissements																												
Sous total																													
Total général				1814	14	51		119 115 427,68 € 41,65 %	136 194 770,32 € 0,00 %	56 724 808,12 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	25 849 402,86 € 18,98 %	15 214 248,31 € 11,17 %	0,00 € 0,00 %	4 939 073,00 € 3,63 %	27 834 564,41 € 20,44 %	0,00 € 0,00 %	180 000,00 € 0,13 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	425 364,00 € 0,31 %	5 027 309,63 € 3,69 %		17 479 099,02 € 12,83 %	10 223 883,02 € 7,51 %	7 255 216,00 € 5,33 %	110 600,00 € 0,08 %	341 700,00 € 0,25 %		

Envoyé en préfecture le 29/04/2019
Reçu en préfecture le 29/04/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190411-AVT_C260618_D11-CC

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du systÃ me d'information le : 08/11/2018 Ã 16,56)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONTRAT : 283 - avenant n° 1

ZONE INTERVENTION — LOCALISATION : INSEE QPV / INSEE COMMUNE

ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE
66666/ /QPV national/QPV multisite (Intérêt national)	6999999	66666
62498/Lens/QPV national/Cité 12-14	6062024	62498
62065/Avion/QPV régional/République - Cité 4	6062019	62065
62510/Liévin/QPV régional/Calonne - Marichelles - Vent De Bise	6062028	62510

N° de projet(3 caractères) ou de convention
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opération(
+N° chrono=identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N° chrono=opérations physiques ou élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

Opération	COMMENTAIRE	LOCALISATION QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISATION (N° de QPV ou de commune)	IMMEUBLES NBRE	IMMEUBLES TYPE (MI,R+)	LOGEMENTS NBRE	LOGEMENTS SDP	COUT PAR LOGT	COUT PAR M2	MAITRE D OUVRAGE
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET										
283 6999999 14 0001 001 étude diversification habitat	NPN	6999999	66666				0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN/246200
283 6999999 14 0001 002 Etude sur les potentiels de développement	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN/246200
283 6999999 14 0001 003 Etude sur la stratégie énergétique TRI (t	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN/246200
283 6999999 14 0001 004 Etude spécifique sur l'observatoire et év	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN/246200
283 6062024 14 0001 005 Etude spécifique sur l'observatoire et év	NPN	6062024					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN/246200
283 6062028 14 0001 006 Etude spécifique sur l'observatoire et év	NPR	6062028					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN/246200
283 6062019 14 0001 007 Etude spécifique sur l'observatoire et év	NPR	6062019					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN/246200
283 6999999 14 0001 008 Chef de projet PRU (CALL)	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN/246200
283 6999999 14 0001 009 Chargé de mission habitat (logement privé	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	62/CA DE LENS LIEVIN/246200
283 6062024 14 0002 001 Etude urbaine et sociale, de programmatio	NPN	6062024					0,00	0,00	0,00	62/COMMUNE DE LENS/21620498
283 6062024 14 0002 002 Mission méthodologie - Animation - Concer	NPN	6062024					0,00	0,00	0,00	62/COMMUNE DE LENS/21620498
283 6062028 14 0003 001 Etude urbaine et sociale, de programmatio	NPR	6062028					0,00	0,00	0,00	62/COMMUNE DE LIEVIN/216205
283 6062028 14 0003 002 Chef de Projet (Liévin)	NPR	6062028					0,00	0,00	0,00	62/COMMUNE DE LIEVIN/216205
283 6062019 14 0004 001 Etude urbaine et sociale, de programmatio	NPR	6062019					0,00	0,00	0,00	62/COMMUNE D AVION/21620065
283 6062019 14 0004 002 Chef de Projet (Avion)	NPR	6062019					0,00	0,00	0,00	62/COMMUNE D AVION/21620065
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00	
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX										
283 6062024 21 0001 001 Démolition de 10 logements rue de la Bour	NPN	6062024		5		10	885,00	11 521,00	130,18	59/SA HLM MAISONS CITES SOG
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				5		10	885,00	11 521,00	130,18	
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX										
283 6062024 31 0001 001 8 PLAI et 20 PLUS - rue Colbert - restruc	NPN	6062024		14		28	2 384,00	111 118,50	1 305,08	59/SA HLM MAISONS CITES SOG
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SO				14		28	2 384,00	111 118,50	1 305,08	
TOTAL				19		38	3 269,00			

Opération	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	VILLE	%	EPCI	%	CONSEIL DEPARTEMENTAL	%	CONSEIL REGIONAL	%	BAILLEUR SOCIAL y compris les prêts	%	CDC	%
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																
283 6999999 14 0001 001	150 000,00	0,00%	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%	45 000,00	30,00%	0,00	0,00%	30 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
283 6999999 14 0001 002	150 000,00	0,00%	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%	30 000,00	20,00%	0,00	0,00%	45 000,00	30,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%
283 6999999 14 0001 003	55 000,00	0,00%	55 000,00	55 000,00	0,00	0,00%	18 000,00	32,73%	0,00	0,00%	22 000,00	40,00%	0,00	0,00%	15 000,00	27,27%
283 6999999 14 0001 004	15 000,00	0,00%	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00%	7 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
283 6062024 14 0001 005	5 000,00	0,00%	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
283 6062028 14 0001 006	5 000,00	0,00%	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
283 6062019 14 0001 007	5 000,00	0,00%	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
283 6999999 14 0001 008	230 000,00	0,00%	230 000,00	230 000,00	0,00	0,00%	115 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
283 6999999 14 0001 009	142 500,00	0,00%	142 500,00	142 500,00	0,00	0,00%	71 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
283 6062024 14 0002 001	120 000,00	0,00%	120 000,00	120 000,00	36 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
283 6062024 14 0002 002	50 000,00	0,00%	50 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
283 6062028 14 0003 001	120 000,00	0,00%	120 000,00	120 000,00	36 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
283 6062028 14 0003 002	172 500,00	0,00%	172 500,00	172 500,00	86 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
283 6062019 14 0004 001	120 000,00	0,00%	120 000,00	120 000,00	36 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
283 6062019 14 0004 002	172 500,00	0,00%	172 500,00	172 500,00	86 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
SOUS TOTAL 14	1 512 500,00		1 512 500,00	1 512 500,00	305 500,00	20,20%	294 250,00	19,45%	0,00	0,00%	169 000,00	11,17%	0,00	0,00%	90 000,00	5,95%
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																
283 6062024 21 0001 001	115 210,00	20,00%	138 252,00	115 210,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 042,00	20,00%	0,00	0,00%
SOUS TOTAL 21	115 210,00		138 252,00	115 210,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 042,00	20,00%	0,00	0,00%
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																
283 6062024 31 0001 001	3 111 318,00	10,00%	3 422 449,00	3 111 318,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 982 518,00	95,86%	0,00	0,00%
SOUS TOTAL 31	3 111 318,00		3 422 449,00	3 111 318,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 982 518,00	95,86%	0,00	0,00%
TOTAL	4 739 028,00		5 073 201,00	4 739 028,00	305 500,00	6,45%	294 250,00	6,21%	0,00	0,00%	169 000,00	3,57%	3 005 560,00	63,42%	90 000,00	1,90%

Opération	EUROPE	%	ANAH	%	AUTRES	%	ANRU	%	PRETS	%	Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt Bonifié AL	Demarrage Année	Demarrage semestre	Durée en semestre	vérif
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																
283 6999999 14 0001 001	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	5	V
283 6999999 14 0001 002	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6999999 14 0001 003	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6999999 14 0001 004	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
283 6062024 14 0001 005	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
283 6062028 14 0001 006	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
283 6062019 14 0001 007	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
283 6999999 14 0001 008	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	115 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
283 6999999 14 0001 009	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	71 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6062024 14 0002 001	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6062024 14 0002 002	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6062028 14 0003 001	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6062028 14 0003 002	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	86 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
283 6062019 14 0004 001	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
283 6062019 14 0004 002	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	86 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
SOUS TOTAL 14	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	653 750,00	43,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																
283 6062024 21 0001 001	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	92 168,00	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	1	V
SOUS TOTAL 21	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	92 168,00	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																
283 6062024 31 0001 001	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 000,00	0,90%	100 800,00	3,24%	2 982 518,00	95,86%	2 588 118,00	394 400,00	2019	1	3	V
SOUS TOTAL 31	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 000,00	0,90%	100 800,00	3,24%	2 982 518,00	95,86%	2 588 118,00	394 400,00				
TOTAL	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 000,00	0,59%	846 718,00	17,87%	2 982 518,00	62,94%	2 588 118,00	394 400,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

Le Directeur Général de l'ANRU
Nicolas GRIVEL

La Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts
Gaëlle VELAY

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin / Le Maire de Lens accueillant le quartier prioritaire cité 12/14
Sylvain ROBERT

Le Maire d'Avion accueillant le quartier prioritaire République - Cité du 4 sud
Jean-Marc TELLIER

Le Maire de Liévin accueillant le quartier prioritaire Vent de Bise - Jean Lebas
Laurent DUPORGE

Le Préfet du Département
Fabien SUDRY

Le Président du Conseil Régional des Hauts de France
Xavier BERTRAND

Le Directeur Général de l'organisme HLM Maisons et Cités
Dominique SOYER

Le Directeur Général de l'organisme HLM Sia Habitat
Marie-Hélène FOUBET

Le Directeur Général de l'organisme HLM Pas-de-Calais Habitat
Fabrice CREPIN